UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST JUL 1 5 1921

334

(1)

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi non férié de chaque mois ; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

La bibliothèque de l'Association (Sorbonne, salle des conférences de grec, au rez-de-chaussée) est ouverte le mardi de 4 h. à 5 h. 1/2, et le samedi de 2 à 4 h.

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque, doivent être adressés, franc de port, 44, rue de Lille, VIIe.

Les manuscrits destinés à la *Revue*, ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu, doivent être adressés à M. Gustave Glotz, rédacteur en chef de la *Revue*, librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, VIe.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat-poste, à M. Henri Lebègue, agent bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, VIIe.

Tout membre qui, après deux ans, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

CL Phil 61

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME XXXII

ANNÉE 1919

VOLUME DU CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, VIe

1921

167401
17/11/21

DF
10
.R4
t. 32

ADRESSE
DE LA SOCIETY
FOR THE PROMOTION OF HELLENIC STUDIES

A L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE

November 1920.

Monsieur le Président de l'Association pour l'Encouragement des Études Grecques,

The Society for the Promotion of Hellenic Studies desires to offer a most cordial greeting to the Association pour l'Encouragement des Études Grecques on the auspicious occasion of the completion by the Association of its fiftieth year of activity. The Society was founded forty years ago in respectful imitation of your Association, which it regards as its elder sister, and we have watched the work of the Association with profound admiration. We rejoice to think that the Association, after half a century of fruitful activity, is still continuing to promote the cause of Greek studies with undiminished energy and hopefulness.

France and England are united in the belief that the greatness of a nation depends, not on its mate-

rial achievements, but on the greatness of soul that underlies them. The lesson of the war is that it is this which, in the long run, prevails and saves the State. And societies such as ours believe that the intellectual and spiritual culture which is so vital a part of the national soul must have its roots in the literature, the philosophy, the art, the history of Greece. It is our mission to proclaim aloud the everlasting debt which modern civilization owes to ancient Greece, to widen and deepen our knowledge of Greek art and literature, and to see that our modern culture continues to draw fresh life and inspiration from this, its original source. It has been said that nothing moves in this world which is not Greek in its origin; and it is our faith that the intellectual activity, the fearless search for truth, the discipline of refined taste, the inspiration of great thoughts expressed in perfect language or in accomplished art, which are characteristic of the Greek spirit, are still a heritage of incalculable value for our modern world.

Therefore in the spirit of the comradeship which bound France and England together in the long years of war, and which we trust with confident hope will continue to unite our countries in the difficult years of peace, we offer to you our most sincere congratulations on the fifty years of your past, and wish you an even increased prosperity in the future which lies before you.

Believe me,

Monsieur le Président et cher confrère,

Yours most faithfully,

Frederic G. Kenyon,
President of the Society
for the Promotion of Hellenic Studies.

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances sont suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurii. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze..... 10 fr.
— en argent..... 120 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, Paris, VIIe. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Ader, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.
† Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain.
† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France.
† Brunet de Presle, membre de l'Institut.
† Burnouf (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
† Campaux, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy.
† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.
† Daremberg, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† Dehèque, membre de l'Institut.
† Delyanni (Théodore-P.), président du Conseil des ministres à Athènes.
† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Dübner, helléniste.
† Duruy (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique.
† Gidel, ancien proviseur du lycée Condorcet.
† Girard (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux.
† Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.
† Legouvé, de l'Académie Française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

† Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
† Maury (Alfred), membre de l'Institut.
† Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
† Perrot (Georges), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
† Renan (Ernest), membre de l'Institut.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thenon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Valettas (J.-N.), professeur à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
† Weil (Henri), membre de l'Institut.
† Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

SOUSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES

POUR LES MONUMENTS GRECS ET L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*. — M. Bikélas, pour *cent francs* (outre sa cotisation). — De même M. Laurerche pour *cent francs*. — M. Pélicier, pour *cent francs*. — M. Jean Dupuis, pour *deux cent cinquante francs*. — M. Adolphe Chévrier, déjà fondateur pour les Monuments grecs, a versé *cent francs* pour l'illustration de la Revue. — M. Vasnier et M. E. d'Eichthal, dans les mêmes conditions, ont versé chacun *cent francs*. — Mlle Poinsot a versé *cent francs*. — M. le duc de Loubat a versé *neuf cents francs*. — M. Loizon a versé *cent francs*. — M. Petitjean a versé *cent francs*. — M. Gillon a versé *cent francs*. — Mme Paul Lévy a versé *neuf cents francs*. — M. Victor Bérard a versé *quatre cents francs*.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS ET POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.
Le Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte).

MM.

† Barthélemy Saint-Hilaire.
† Basily (Démétrius).
† Bikélas (D.)
† Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
† Carathéodory-Effendi (Étienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
† Chevrier (Adolphe).
† Collignon (Maxime).
† Coromilas.
† Didot (Amb.-Firmin).
† Drême.
† Dumont (Albert).
† Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Eichthal (Eugène d').
Foucart (Paul).
† Graux (Henri).
Hachette et Cie, libraires-éditeurs.
† Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laperche.
† Laprade (V. de).
† Lecomte (Ch.).
† Lereboullet (Léon).

MM.

Loubat (duc de).
† Misto (H.-P.).
† Negropontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
† Parmentier (général).
† Pélicier (P.).
Pepin-Lehalleur.
† Perrot (Georges).
† Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
† Rodocanachi (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
† Syngros (A.).
† Vaney.
† Vasnier.
† Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (Charles).
† Wyndham (George).
† Zafiropulo (E.).
† Zographos (Christaki Effendi).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. PATIN, membre de l'Institut.
1868. EGGER, *Id.*
1869. BEULÉ, *Id.*
1870. BRUNET DE PRESLE, *Id.*
1871. EGGER, *Id.*
1872. THUROT, *Id.*
1873. MILLER, *Id.*
1874. HEUZEY, *Id.*
1875. PERROT, *Id.*
1876. EGGER, *Id.*
1877. CHASSANG, inspecteur général de l'Université.
1878. FOUCART, membre de l'Institut.
1879. GIDEL, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. DARESTE, membre de l'Institut.
1881. WEIL, *Id.*
1882. MILLER, *Id.*
1883. QUEUX-DE-SAINT-HILAIRE (marquis de).
1884. GLACHANT, inspecteur général de l'Université.
1885. JOURDAIN, membre de l'Institut.
1886. GRÉARD, *Id.*
1887. GIRARD (Jules), *Id.*
1888. MÉZIÈRES, *Id.*
1889. CROISET (A.), *Id.*
1890. MASPERO, *Id.*
1891. RENAN (Ernest), *Id.*
1892. HOUSSAYE (Henry), *Id.*
1893. COLLIGNON (Max.), *Id.*
1894. SCHLUMBERGER (G.), *Id.*
1895. BIKÉLAS (D.).
1896. BRÉAL (M.), membre de l'Institut.
1897. DECHARME (P.), professeur à la Faculté des lettres.
1898. CROISET (M.), membre de l'Institut.
1899. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Id.*
1900. D'EICHTHAL (Eugène), *Id.*
1901. GIRARD (P.), *Id.*
1902. REINACH (Salomon), *Id.*
1903. POTTIER (Edmond), *Id.*
1904. TANNERY, directeur de la manufacture des tabacs à Pantin.

1905. GUIRAUD (Paul), membre de l'Institut.
1906. BABELON (E.), *Id.*
1907. REINACH (Th.), *Id.*
1908. HOMOLLE, *Id.*
1909. OMONT (H.), *Id.*
1910. ROUJON (H.), *Id.*
1911. DIEHL, *Id.*
1912. MONCEAUX, *Id.*
1913. MICHON, professeur à l'Ecole du Louvre.
1914. GLOTZ, professeur à la Faculté des Lettres.
1915. PUECH, *Id.*
1916. MEILLET, professeur au Collège de France.
1917 CROISET (M.), membre de l'Institut.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1918-1919

Président : M. le général Boucher.
1er *Vice-Président :* M. Victor Bérard.
2e *Vice-Président :* M. G. Fougères.
Secrétaire-général : M. Dalmeyda.
Secrétaire-adjoint : M. Roussel.
Trésorier : M. J. Maurice.
Trésorier adjoint : M. H. Lebègue.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1918-1919

Nommés en 1916.

MM. Puech.
D'Eichthal.
Jouguet.
Omont.
MM. Perdrizet.
Emmanuel.
Marguerite de la Charlonie.

Nommés en 1917.

MM. Meillet.
Monceaux.
François.
Pichon.
MM. Colardeau.
Robin.
Sartiaux (F.).
Millet (G.).

Nommés en 1918.

MM. Croiset (Maurice).
Holleaux.
Girard.
Bourguet.
Michon.
MM. Reinach (Th.).
Pernot.
De Ridder.
Chapot.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Croiset (Alfred).
D'Eichthal (Eug.).
Pottier (E.).
MM. Reinach (Th.).
Fauconnier.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Haussoullier.
Reinach (Théodore).
MM. Les anciens présidents de l'Association.

MEMBRES DONATEURS DÉCÉDÉS

S. M. le Roi de Grèce Georges Ier.

MM.

Achillopoulo, à Paris.
Alline, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
Antrobus (Fr.), à Londres.
Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog.
Auvray (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
Avierino (Antonin), à Taganrog.
Barenton (Arm. de), à Paris.
Baret, avocat à Paris.
Basiadis (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
Beer (Guillaume), à Paris.
Berranger (l'abbé H. de), à Trouville.
Berthault (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
Bikélas (D.), à Athènes (1).
Bimpos (Th.) archevêque de Mantinée.
Blampignon (l'abbé), à Vanves.
Bounos (Élie), à Paris.
Bousquet (l'abbé), maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris.
Boutroue, à Paris.
Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Calvet-Rogniat (le baron Pierre), à Paris.
Caillemer (Exupère), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon.
Caratheodory-Effendi (Ét.), ancien ministre de Turquie, à Bruxelles.
Castorchis (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut.
Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
Chasles (Henri), à Paris.
Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Athènes.
Chévrier (Ad.), conseiller à la cour de cassation, à Paris.
Chévrier (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
Choisy (Auguste), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris.

(1) Don d'une somme de 200 francs.

CHRISTOPOULOS, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
CLADO (Costa), à Londres.
CLADO, docteur, à Paris.
COMBOTHECRAS (Sp.), à Odessa.
CONSTANTINIDIS (Zanos), à Constantinople.
CONSTAS (H. Lysandre), directeur de l'École hellénique, Odessa.
CORGIALEGNO (Marino), banquier, à Londres.
CORONIO (Georges), à Paris.
COUMANOUDIS (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
COURCEL (baron Alphonse de), sénateur, ancien ambassadeur à Londres.
COUSIN (G.), professeur à l'Université de Nancy.
COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
COUVE (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DECHARME (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
DELYANNI (N.), ministre de Grèce, à Paris.
DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
DESJARDINS (Charles-Napoléon), membre de l'Institut.
DEVILLE (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
DEVILLE (Mme veuve), à Paris (1).
DIDION, inspecteur général des ponts et chaussées.
DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DORISAS (L.), à Odessa.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
DOZON (Aug.), ancien consul de France,
DRÊME, président de la Cour d'appel d'Agen.
DUBOIS DE LA RÜE, à Paris.
DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
DURUY (Victor), de l'Académie française.
DUSSOUCHET, professeur honoraire au lycée Henri IV, à Paris.
ÉDET, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
EGGER (Émile), membre de l'Institut.
EGGER (Mme veuve Ém.), à Paris.
EGGER (Max), ancien professeur de l'Université, à Paris.
EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société Asiatique, à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
FERRY (Jules), ancien président du Sénat.
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.

(1) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
GIDEL (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.
GILLON (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut.
GIRAUD (Ch.), membre de l'Institut.
GLACHANT (Ch.), membre de l'Institut.
GOLDSCHMIDT (Léopold), à Paris.
GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, à Francheville (Rhône).
GRANDIN (A.), à Paris.
GRAUX (Henri), à Vervins (Aisne).
GRÉARD, de l'Académie française, recteur de l'Université de Paris.
GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis.
HANRIOT (H.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
HAUVETTE (Amédée), professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
HAVET (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
HAVET (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
HEUZEY, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française.
INGLESSIS (Alex.), à Odessa.
JASONIDIS (O. John), à Limassol (île de Chypre).
JOANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
JOLLY D'AUSSY (D.-M.), au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
JORET (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
KONTOSTAVLOS (Alexandre), ancien ministre, à Athènes.
KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.
KOSTÈS (Léonidas), à Taganrog.
KRIVTZOFF (Mme), en Russie.
LABITTE (Adolphe), libraire à Paris.
LACROIX (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
LAMY (Ernest), à Paris.
LANDELLE (Charles), peintre, à Paris.
LAPERCHE, à Paris (1).
LATTRY (A.), à Odessa.
LATTRY (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'Ecole évangélique, à Smyrne.
LATTRY (Dr Pélopidas), à Odessa.
LAZZARO (Périclès-H.), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
LE BRET (Mme), à Paris.
LECOMTE (Charles), négociant, à Paris.
LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa.
LEGRAND (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
LEREBOULLET (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine.
LEROUX (G.), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

LEUDET (Mme Ve), à Piencourt (Eure).
LEVIEZ (Ernest), à Paris.
LUDLOW (Th.-W.), à New-York.
MAGGIAR (Octave), négociant, à Paris.
MALLORTIE (H. de), principal du collège d'Arras.
MANZAVINOS (R.), à Odessa.
MARANGO (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
MARCELLUS (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut.
MASPERO (G.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
MAURICE (Mme Ch.), née Vincent.
MAVRO (Sp.), à Athènes.
MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris.
MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien ministre, à Athènes.
MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
MÉLAS (B.), à Athènes.
MÉLAS (Léon), à Athènes.
MÉTAXAS (Stavro), à Marseille.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MILLIET (Paul), à Paris.
MISTO (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
MOURIER (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog.
NEGROPONTE (Jean), à Paris.
NEGROPONTE (Michel), négociant à Paris.
NEGROPONTES (Ulysse), à Paris.
NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
NICOLAÏDÈS (Nicolas), à Taganrog.
NICOLOPOULO (Nicolas-G.), à Paris.
PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
PARISSI, à Paris.
PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATI (Georges), à Athènes.
PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons (2).
PERRARD (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
PERRIN (Ernest).
PERRIN (Hippolyte).
PESSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
PETITJEAN, professeur au lycée Condorcet, à Paris.
PHARDYS (Nicolas B.), à Samothrace.
PISPAS (Dr. B.), à Odessa.

(1) Don d'une somme de 800 francs.
(2) Don d'une somme de 6,100 francs.

PSICHA (Etienne), à Athènes.
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de).
RAGON (l'abbé), professeur à l'Institut Catholique, à Paris.
RAMBAUD (Alfred), sénateur, membre de l'Institut.
REINACH (Ad.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes.
RENIERI (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
RIANT (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
RICHARD-KŒNIG, à Paris.
RISTELHUBER, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
ROBERTET, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
ROCHEMONTEIX (Mis de), à Paris.
RODOCANACHI (Th.-P.), à Odessa.
RODOCANCAHI (Pierre), à Paris.
ROMANOS (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
RUELLE (Ch.-Emile), administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
SARAKIOTIS (Basile), à Constantinople.
SARAPHIS (Aristide), négociant, à Mételin.
SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
SATHAS (Constantin), à Paris.
SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.
SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Luc-J.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Stamatios), à Taganrog.
SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
SCHLEGEL (F.), commandant, à Paris.
SCLAVO (Michel), à Odessa.
SIBIEN (Armand), architecte, à Paris.
SINADINO (Nicolas), à Alexandrie (Egypte).
SOMAKIS (Mme Hélène), à Paris.
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
SOUTZO (prince Constantin D.), à Slobosia-Corateni (Roumanie).
SOUTZO (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.
SOUVADZOGLOU (Basile), banquier, à Constantinople.
STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.
SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française.
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
SYMVOULIDIS, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.
SYNGROS (A.), à Athènes.
TANNERY (Paul), directeur de la manufacture de tabacs de Pantin.
TARLAS (Th.), à Taganrog.
TELFY, professeur à l'Université de Pesth.
THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.
TILIÈRE (marquis de), à Paris.
TOURNIER (Ed.), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, à Paris.

TOURTOULON (baron de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
VALIERI (Jérôme), à Marseille.
VALIERI (N.), à Odessa.
VALIERI (Oct.), à Londres.
VASNIER, greffier des bâtiments, à Saint-Georges du Vièvre (Eure).
VENIERI (Anastase), ancien directeur de l'Institut hellénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.
VLASTO (Ernest), à Paris.
VLASTO (Et.-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Egypte).
VLASTO (Th.), à Liverpool.
VOULISMAS (E.), archevêque de Corfou.
VUCINA (Al.-G.), à Odessa.
VUCINA (J.-G.), à Odessa.
WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, ambassadeur.
WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
XYDIAS (Sp.), à Athènes.
ZAPPAS (Constantin), fondateur du prix *Zappas*.
ZARIPHI (Georges), négociant.
ZAVITZIANOS, docteur-médecin, à Corfou.
ZIFFO (L.), négociant, à Londres.
ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), fondateur du prix *Zographos*.
ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1er DÉCEMBRE 1918

Nota. L'astérisque désigne les membres donateurs.

MM.

Poincaré, Président de la République Française. — 1914.

Ackermann (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 6, rue Guynemer, VIe. — 1892.
* Adam (Mme Juliette), Abbaye de Gif (Seine-et-Oise). — 1883.
Adler (Mme), 121, boulevard Montparnasse, VIe. — 1920.
Aillaud (Mme F.), 51, boulevard du Château, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1913.
Albear (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université, rue E. 174 Vedado, la Havane, île de Cuba. — 1894.
* Alès (l'abbé Adhémar d'), professeur à l'Institut Catholique, 8, avenue de Villars, VIIe. — 1905.
Allègre, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 29, rue Saint-Gilbert, Lyon. — 1892.
* Alpherakis (Achille), à Pétrograd, Moïka, 104. — 1869.
Anagnostopoulos (Georges), docteur ès-lettres, chez M. Lazzarou, 45, rue Thémistocle, Athènes. — 1919.
* Andréadès (A.), professeur à l'Université, 7, rue des Philhellènes, Athènes. — 1913.
Anthony, professeur à l'école d'anthropologie, assistant au Museum, 57, rue Cuvier, Ve. — 1920.
Antoniadis (Mlle Sophie), licenciée ès lettres, 36, boulevard Socrate, Le Pirée, Grèce. — 1920.
Antonopoulo (Mlle Marie). — 1918.
Apostolidis (G.) à Constantinople. — 1880.
* Armengol (Pedro y Martí), séminaire de Lérida (Espagne). — 1918.
Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger. — 1899.
Athanasaki (Jean), avocat, 2, rue de l'Académie, à Athènes. — 1880.
Aubert (Jean René), homme de lettres, 201, rue de Paris, Les Lilas (Seine). — 1918.
Audouin (Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, Villa des Cèdres, Chemin haut des Sables, Poitiers (Vienne). — 1895.
Autié (Fernand), professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, 33, boulevard Louis-Blanc, Montpellier. — 1893.

BABELON (E.), conservateur au Cabinet des médailles, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil, VIIe. — 1890.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), correspondant de l'Institut, 24, rue de Surène, VIIIe. — 1867.

BALCELLS Y PINTO (Joaquin), docteur ès lettres, Salméron, 13, 2° Barcelone. — 1911.

* BALTAZZI (Georges), député, 35, rue Acharnôn, Athènes. — 1895.

* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.

BANQUÉ Y FALIU (Dr José), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, Balmes, 87, 3°, 1^a Barcelone. — 1911.

BARDOU (D^r), de l'Institut Pasteur, 2, place Vanhœnaker, à Lille. — 1918.

* BASILI (Michel G.-A.), docteur en droit. — 1890.

* BASILY (Alexandre de), 9, rue Anatole de la Forge, XVIIe. — 1894.

BAYARD (le chanoine), docteur ès lettres, professeur de langue et littérature grecques aux Facultés libres de Lille, 60, boulevard Vauban, Lille. — 1910.

* BEAUDOUIN (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Roquelaine, Toulouse. — 1884.

BELIN et Cie, libraires-éditeurs, 8, rue Férou, VIe. — 1884.

* BENEYTON (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, 112, boulevard Malesherbes, XVIIe. — 1909.

* BÉRARD (Victor), sénateur, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 75, rue Denfert-Rochereau, XIVe. — 1892.

BERNARDAKIS (Gregorios), professeur à l'Université d'Athènes. — 1909.

* BERNÈS (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel, V^e. — 1893.

BERNÈS (Marcel, professeur au lycée Louis-le-Grand, 37, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.). — 1907.

BERTOS (Nicolas), Hôtel Henri IV, 12, rue Gay Lussac, V^e. — 1920.

BIBLIOTHÈQUE de la Chambre des députés, à Athènes. — 1920.

BIBLIOTHÈQUE de la ville, Winterthur, Suisse. — 1920.

BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE (section de philologie), 11, rue des Récollets, Louvain. — 1914.

BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Clermont-Ferrand. — 1915.

BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.

BIDEZ, professeur à l'Université, membre de l'Académie nationale de Belgique, 62, boulevard Léopold, Gand (Belgique). — 1895.

BILLY (Mme DE), 4, rue de Talleyrand, VIIIe. — 1910.

* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du lycée hellénique de Galatz, à Corthion d'Andros, Grèce. — 1883.

BIZARD (Léon), professeur au lycée Rollin,, 7, boulevard de la République, Noisy-le-Sec (Seine). — 1918.

BLANCHARD (R. H.), esquire, antiquarian, Sharia Kamel, between Shepherd's and Cook's, le Caire. — 1909.

* BLANCHET (J.-Adrien), membre de l'Institut, 10, boulevard Emile-Augier, XVIe. — 1894.

Bleu (Albert), professeur au lycée, à Mayence. — 1904.
Bloch (G.), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, à Marlotte (Seine-et-Marne). — 1877.
Blum (Léon), professeur au lycée Buffon, 11, rue Gustave Flaubert, xviie. — 1920.
Bodin (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 43, rue de Tivoli, Dijon. — 1894.
Boisacq (Emile), professeur à l'Université, 271, Chaussée de Vleurgat, Bruxelles. — 1919.
Bonnassies (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Massa Carrara, Villa Anna (Italie). — 1893.
* Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts, 48, rue de Bassano, viiie. — 1906.
Boppe (Auguste), ministre de France à Pékin. — 1885.
Bosch y Gimpera (Pedro), professeur à l'Université Lauria, 56, 2°, Barcelone. — 1911.
Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 26, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne (Seine). — 1902.
Boucher (général Arthur), 105, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — 1913.
Boucher (Henri), publiciste, 15, rue de Prony, xviie. — 1909.
Boudhors (Ch.-Henri), professeur au lycée Henri IV, 9, rue du Val-de-Grâce, v^e. — 1895.
Boulay de la Meurthe (comte Alfred), 7, rue de Villersexel, viie. — 1895.
Bourguet (Emile), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 38 *bis*, rue Boulard, xive. — 1897.
Bouvier, professeur honoraire au lycée, 34, rue de Gaucourt, Orléans (Loiret). — 1888.
Boyatzidès (Jean C.), Académie de Sina, rue de l'Université, Athènes. — 1907.
Bréhier, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 40, rue de l'Yvette, xvie. — 1912.
Brenous (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres, 34, boulevard du Roi-René, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1899.
Bréton (Guillaume), docteur ès lettres, éditeur, 79, boulevard Saint-Germain, vi^e. — 1898.
Brillant (Maurice), 19, rue Vaneau, viie. — 1913.
Brillet (Jules), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 35, rue d'Illiers, Orléans. — 1916.
Brizemur, professeur au lycée Carnot, 5, rue Lauriston, xvie. — 1903.
* Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, 8, Grand Faubourg, Vendôme (Loir-et-Cher). — 1883.
Brunschvicg (Léon), membre de l'Institut, maître de conférences de philosophie à la Sorbonne, 53, rue Scheffer, xvie. — 1917.
* Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique de Constantinople, à Ismid (Turquie d'Asie). — 1876.
* Budé (Guy de), 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Genève. — 1910.

Buisson (Benjamin), inspecteur d'académie, Tunis. — 1870.
Bulard (Marcel), chargé de cours à l'Université de Nancy. — 1909.

Cahen (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 7, rue Emeric David, à Aix (Bouches-du-Rhône). — 1900.
Calogeropoulo (Panayottis D.), bibliothécaire de la Chambre des Députés, 5, rue Asklépios, Athènes. — 1891.
Cambas (N.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1904.
Canet, direction des cultes, 5, place de la République, à Strasbourg. — 1906.
* Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut de France, Athènes. — 1868.
Caratheodory (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, 12, rue Pesmatzoglu, Athènes. — 1876.
Carcopino, ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 7, rue Garancière, vi^e^ — 1906.
Carpentier, 35, rue Jacquemart-Gielée, Lille. — 1893.
Carra de Vaux (baron), professeur à l'Institut Catholique, 6, rue de la Trémoïlle, viiie. — 1903.
* Cartault (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres, 96, rue de Rennes, vi^e^. — 1875.
* Casso (Mme). — 1875.
Castellani (Giorgio), 35, via Palestro, Rome. — 1895.
Cavaignac (Eugène), maître de conférences à l'Université, 7, boulevard de la Victoire, Strasbourg. — 1903.
Cercle de la librairie, représenté par M. Lobel, 117, boulevard Saint-Germain, vi^e^. — 1896.
* Cercle hellénique d'Alexandrie (Egypte). — 1903.
Chacornac (C.), proviseur du lycée Condorcet, 8, rue du Havre, ixe. — 1895.
Chamonard (J.), directeur du service archéologique, à Beyrouth. — 1895.
Chapot (V.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, bibliothécaire à la bibliothèque Ste-Geneviève, 6, place du Panthéon, v^e^. — 1899.
Chartier (chanoine), vice-recteur de l'Université, 471, rue Lagauchetière Ouest, Montréal, Canada. — 1907.
Chaviaras (Démosthène), à Symi (Dodécanèse). — 1919.
Chelioudakis (Kyriskos), directeur du gymnase, à la Canée (Crète). — 1910.
* Cherfils, 41, avenue Kléber, Paris, xvie. — 1907.
* Cicelli (G.-P.), 473, rue Paradis, Marseille. — 1919.
Clément (E.), professeur au lycée, 4, quai Saint-Jean-Baptiste, Nice. — 1908.
Clerc (Michel), doyen de la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, Château Borély, Marseille. — 1893.
Cloché (Paul), docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Besançon. — 1908.
* Colardeau, professeur de littérature grecque à l'Université, 21, cours Berriat, Grenoble. — 1894.
* Colin (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 103, boulevard Saint-Michel, v^e^. — 1891.

Colin (Gaston), professeur à la Faculté des Lettres, 32, quai Claude le Lorrain, Nancy. — 1899.

Colin (Jean), licencié ès lettres, 24, cours latéral, Bourg-la-Reine (Seine). — 1920.

Collard (F.), professeur à l'Université, 22, rue Léopold, Louvain. — 1879.

Collart (Paul), professeur au lycée Michelet, Vanves (Seine). — 1905.

Collège de jeunes filles de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), 18, rue de la République. — 1917.

Courbaud (Edmond), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 1, rue Davioud, XVIe. — 1909.

Courby (F.), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 24, qnai des Chartrons, Bordeaux. — 1911.

Crépin (Victor), professeur au lycée Montaigne, 11, rue Boulard, XIVe. — 1891.

* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 13, rue Cassette, VIe. — 1873.

* Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, place Marcelin Berthelot, Ve. — 1873.

* Cucheval (Victor), professeur honoraire au Lycée Condorcet, 21, rue d'Aumale, IXe. — 1876.

Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut de France, 3, boulevard de Courcelles, VIIIe. — 1892.

Cuny, professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Raymond Lartigue, à Bordeaux. — 1907.

* Dalmeyda (Georges), docteur ès lettres, professeur de première au lycée Charlemagne, 123, rue de la Tour, Paris, XVIe. — 1893.

Daniel (Mlle), docteur en philosophie et lettres, 43, rue Ernest-Allard, Bruxelles. — 1912.

Darier (Gaston), 31, avenue de Champel, Genève (l'été à Fleur d'Eau, Versois près Genève). — 1914.

Daux, agrégé des lettres, lycée Henri IV, rue Clovis, Ve. — 1918.

Delacroix (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 4, rue de Sèvres, VIe. — 1883.

Delagrave (Charles), libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.

Delatte, membre étranger de l'Ecole française d'Athènes, 20, rue Deconinck, à Liège, Belgique. — 1911.

* Dellaporta (Brasidas), à Taganrog. — 1873.

Demay (Jean), Le Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes). — 1907.

Démétriadès (Démètre Styl.), professeur agrégé à l'Université, 14, rue Karageorgi, Athènes. — 1912.

Deonna (Waldemar), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, chemin de la Gradelle, par Chêne, Genève (Suisse). — 1904.

Dépinay (Joseph), 153, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1900.

* De Ridder, conservateur adjoint au Musée du Louvre, 43, rue de Liège, VIIIe. — 1904.

* Desjardins (Mme Ve Charles-Napoléon), 85, rue de Sèvres, VIe. — 1883.

Desrousseaux, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 10, rue Gît-le-Cœur, VIe. — 1911.

DEVIN, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 6, rue Pierre-Charron, XVIe. — 1867.

DIEHL (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 72, avenue de Wagram, XVIIe. — 1891.

DIEUDONNÉ (A.), conservateur adjoint au département des médailles de la Bibliothèque Nationale, 7, rue Guillaume Lenoir, Suresnes (Seine). — 1898.

* DIEUX, professeur au lycée Charlemagne, 2, quai des Célestins, IVe. — 1889.

DIHIGO (Jean-Michel), docteur, professeur de linguistique et de philologie à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.

DORISON (L.), professeur à la Faculté des Lettres, 1, rue Piron, Dijon. — 1894.

DOSSIN (G.), 16, rue des Ecoles, Wandre-lez-Liège (Belgique). — 1920.

* DOSSIOS (N. G.), docteur ès lettres, 34, rue Duret, XVIe. — 1881.

DOTTIN (Georges), doyen de la Faculté des Lettres, 39, boulevard Sévigné, Rennes (Ille-et-Vilaine). — 1897.

DRAGOUMIS (Etienne), ancien président du Conseil des Ministres, à Athènes. — 1888.

DRESNAY (vicomte DU), château du Dréneuc, Fégréac (Loire-Inférieure). — 1914.

DREYFUS (R.), membre de l'Ecole française d'archéologie, Athènes. — 1920.

DROSINIS (Georges), rue de Polytechnique, à Athènes. — 1888.

DRUESNE, professeur au Lycée Charlemagne, 101, rue Saint-Antoine, IVe. — 1920.

DUCHESNE (Mgr), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.

DUFOUR (Médéric), professeur de littérature grecque à l'Université, 3, rue Jeanne d'Arc, Lille. — 1901.

* DUGAS (Charles), maître de conférences à la Faculté des Lettres, Montpellier. — 1910.

DURAND, chargé de cours à l'Université de Paris, avenue Galois, à Bourg-la-Reine. — 1898.

* DURRBACH (F.), professeur à la Faculté des Lettres, 40, rue du Japon, Toulouse. — 1892.

DUSSAUD (R.), Conservateur-adjoint au musée du Louvre, Professeur à l'Ecole du Louvre, 3, rue du Boccador, VIIIe. — 1907.

EBERSOLT (Jean), docteur ès-lettres, 1, rue Charles Dickens, XVIe. — 1906.

* ECOLE BOSSUET, représentée par M. l'abbé Dibildos, directeur, 6, rue Guynemer, VIe. — 1890.

* ECOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm, Ve. — 1869.

ECOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE, représentée par M. Gaston Trélat, 254, boulevard Raspail, XIVe. — 1915.

* ECOLES PUBLIQUES ORTHODOXES de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.

EDDÉ (Dr), Alexandrie, Egypte (à Paris, chez M. Eukiri, 46, rue de Grenelle, VIIe). — 1920.

EGINITIS (M.), professeur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.

* EICHTHAL (Eugène d'), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, 144, boulevard Malesherbes, XVIIe. — 1871.

ELÈVES (les) de première du collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, VIe. — 1869.

EMMANUEL (Maurice), professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, 42, rue de Grenelle, VIIe. — 1893.

ENKIRI (Jean), 46, rue de Grenelle, VIIe. — 1920.

ERRERA (Paul), avocat, professeur à l'Université libre, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.

ESPY, professeur au Lycée, 23, rue Barbaroux, Marseille. — 1914.

* ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), sénateur, 34 *bis*, rue Molitor, XVIe. — 1872.

EUMORFOPOULOS (Nicolas-A.), 24, Pembridge Gardens, London W. 2. — 1897.

* EXPERT (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, 20, rue du Dragon, VIe. — 1900.

* FALLIÈRES (Armand), ancien président de la République, 19, rue François Ier, VIIIe. — 1886.

FANOURAKIS (Euménios), professeur de religion au gymnase de Candie, Hérakleion. — 1918.

FAUCONNIER, 41, rue Saint-Georges, IXe. — 1907.

FAYE (Eugène de), directeur d'études, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (sciences religieuses), 37, rue de Babylone, VIIe. — 1913.

FAYET (Léon), abbaye de Fontfroide (Aude), par Narbonne. — 1918.

FERTÉ, 180, rue de Rivoli, Ier. — 1916.

FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois, IIe. — 1877.

FITZ-GÉRALD (Augustin). — 1909.

FLANDIN (Marcel), professeur au lycée Rollin, 12, avenue Trudaine, IXe. — 1910.

FLORISOONE, professeur au lycée Janson de Sailly, 106, rue de la Pompe, XVIe. — 1886.

* FLOT (Mme G.), 10, rue des Prouvaires, Ier. — 1918.

FONDATION THIERS, 5, rond-point Bugeaud, XVIe. — 1910.

* FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob, VIe. — 1867.

FOUGÈRES (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 6, boulevard Saint-Michel, VIe. — 1886.

FOURNIER, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux, Talence, 25, rue de Belligny. — 1903.

FRANCISCATO (Sp.), commerçant à Alexandrie (Egypte). — 1906.

FRANÇOIS (Camille), proviseur honoraire, 6, rue Théodule-Ribot, 17e. — 1916.

FRANÇOIS (Louis), professeur au lycée Rollin, 95, boulevard Saint-Michel, V^e. — 1907.

FRANEL (Jean), professeur, square de Gingette, Lausanne (Suisse). — 1905.

FRIIS-JOHANSEN, inspecteur du Musée National, Copenhague. — 1920.
FRITZ-ESTRANGINT (H.), homme de lettres, 40, rue François Ier, VIIIe. — 1918.
* FULLER (S. Richard), 193, rue de l'Université, VIIe. — 1906.

GABARRA (J.-B.), curé de Capbreton (Landes). — 1918.
GACHON, professeur à la Faculté des Lettres, Montpellier. — 1893.
GANDERAX (Louis), 4, rue Boissière, XVIe. — 1891.
GAUDIER (Charles), professeur de première au lycée Janson de Sailly, 15, rue de Plélo, XVe. — 1893.
* GENNADIUS (Jean), ancien ministre de Grèce, 14, De Vere Gardens, London W. 8. — 1878.
GEORGIN, professeur au lycée Henri IV, 46, boulevard de Port-Royal, Ve. — 1899.
GEORGIOU (Paléologue), directeur du gymnase Avéroff et de l'Ecole Tossitsée, 12, rue Masguid el Attarine, à Alexandrie (Egypte). — 1892.
GERNET, docteur ès lettres, professeur au Prytanée, 37, boulevard Latouche, La Flèche (Sarthe). — 1908.
GHIKAS (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.
* GILLON (G.), 1, boulevard Morland, IVe. — 1901.
GILSON (Docteur), 9, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême (Charente). — 1908.
* GIRARD (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 55, rue du Cherche-Midi, VIe. — 1880.
GIRARDIN (Joseph), professeur au collège cantonal, 143, Stalden à Fribourg (Suisse). — 1916.
* GLOTZ (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, Ve. — 1895.
GLYPTI (Georges), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1902.
* GOELZER (Henri), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Guillaume Tell, XVIIe. — 1892.
* GOIRAND (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris, 12, rue Cernuschi, XVIIe. — 1883.
* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, sénateur, 180, rue de la Pompe, XVIe. — 1883.
GRAILLOT (H.), ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. — 1898.
GRAVARIS (Gr.), docteur, à Salonique. — 1902.
GRÉGOIRE (Henri), ancien membre étranger de l'Ecole d'Athènes, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, 12, rue Montjoie, Bruxelles. — 1904.
GREIF (Francisque), conseiller à la Cour d'appel, 4, rue Colbert, Nîmes. — 1908.
GROS (Etienne), maître de conférences suppléant à la Faculté d'Aix, 35, rue de Turenne, Marseille. — 1910.
GROUVÈLE (V.), 3, square Rapp, VIIe. — 1898.
* GRYPARIS (N.), ancien consul d'Odessa, à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie). — 1886.

GSELL (Stéphane), professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, XVIe. — 1893.
* GYMNASE AVÉROFF, à Alexandrie (Egypte). — 1897.
* GYMNASE DE JANINA (Grèce). — 1872.

* HACHETTE et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain, VIe. — 1867.
HALLAYS (André), avocat à la Cour, 33, boulevard Raspail, VIIe. — 1888.
HARMAND (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri Poincaré, 5, rue Dom Calmet, à Nancy. — 1892.
HARRIS (Ch. R. Schiller), 43, High Street, Oxford. — 1919.
HARTER, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc. — 1898.
HATZFELD (Jean), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux, 230, chemin de l'Eglise, Cenon (Gironde). — 1912.
HAUSSOULLIER (B.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile, IXe. — 1881.
* HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes, 18, quai d'Orléans, IVe. — 1869.
HEIBERG (le Dr J.-L.), professeur à l'Université, 13, Classensgade, Copenhague. — 1891.
HELMER (P. Albert), sénateur, 3, place de la Madeleine, VIIIe. — 1920.
HELMER (Ernest), 37, rue d'Altkirch, Mulhouse. — 1920.
* HERIOT-BUNOUST (l'abbé Louis). — 1889.
HEROLD (Ferdinand), 48, rue Nicolo, XVIe. — 1910.
HESSELING (D. C.), professeur à l'Université de Leyde. — 1913.
* HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux, 90, boulevard Exelmans, XVIe. — 1867.
* HODGI EFFENDI (J.), conseiller d'Etat, 101, grande rue de Péra, Constantinople. — 1876.
HOÉG (Carsten), étudiant en lettres, 7, rue Joseph Bara, VIe. — 1920.
HOLLEAUX (Maurice), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 3, rue des Condamines, Versailles. — 1889.
HOMOLLE (Th.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, 8, rue des Petits Champs, IIe. — 1876.
HUBERT (Henri), conservateur-adjoint du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 19, rue Cassette, VIe. — 1897.
HUET (Paul), ingénieur, 8, rue de l'Université, VIIe. — 1916.
HUILLIER (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1874.
HYPÉRIDIS (G.-C.), directeur du journal ΑΜΑΛΘΕΙΑ, Smyrne. — 1903.

* INGLESSIS (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.

* JAMOT (Paul), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, conservateur adjoint au musée du Louvre, 11 *bis*, avenue de Ségur, VIIe. — 1890.
JARDÉ (A.), ancien membre de l'école française d'Athènes, professeur au lycée Lakanal, 10, rue Bobierre de Vallière, Bourg-la-Reine. — 1906.

JARDILLIER (Robert), professeur au lycée, 5, rue de la Monnoye, Dijon. — 1917.

JEANSELME (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, 5, quai Malaquais, VIe. — 1919.

* JORDAN (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne, VIIe. — 1874.

* JORDAN (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 48, rue de Varenne, VIIe. — 1912.

JOUBIN (André), professeur d'archéologie et histoire de l'art, 18, rue Spontini, XVIe. — 1893.

JOUGUET (Pierre), professeur d'histoire ancienne et papyrologie de la Faculté des lettres de Lille, 124, rue Faidherbe, La Madeleine-lez-Lille (à Paris, 11, rue d'Assas, VIe). — 1898.

* JOURJON, professeur honoraire, villa Tranquille, à Grandris (Rhône). — 1908.

KEBEDJY (Stavro-M.), à Athènes. — 1868.

* KELLER (L.-M.), professeur au lycée, 4, rue Rochelle, Niort. — 1908.

KINCH (le Dr K.-F.), St-Annce Plads, 20, Copenhague. K. — 1898.

KOECHLIN (Raymond), 32, quai de Béthune, IVe. — 1898.

* KOUNDOURI (Panaghi), 23, rue de l'Arsenal, Marseille. — 1897.

KUIPER (K.), professeur, 39, Koninginneweg, Amsterdam. — 1911.

LABASTE, professeur au lycée Voltaire, 18, rue des Abbesses, XVIIIe. — 1902.

LABORATOIRE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE de l'Université, Studienstraede 6, Copenhague, K. — 1917.

LACROIX (Maurice), professeur au lycée, Troyes. — 1916.

* LAFAYE (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 126, boulevard Raspail, VIe. — 1892.

* LAGONICO (Théodore J.), 6, rue de Corinthe, Alexandrie, Egypte. — 1904.

* LALOY (Louis), docteur ès lettres, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). — 1897.

LAMRRAKI (Chr.), Hôtel Henri IV, 12, rue Gay Lussac, Ve. — 1920.

* LANGEARD (Paul), 9, rue Férou, VIe. — 1916.

LANGLADE (Ed.), avocat, 21, rue de la République, Montauban. — 1919.

LAPORTE, licencié ès lettres. — 1916.

LASCARIDIS (Spiridion), docteur en médecine, rue de la gare de Ramleh, Alexandrie (Egypte). — 1900.

LAUMONIER (Alfred), élève de l'Ecole Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, Ve. — 1919.

LAURENT (Joseph), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, à Nancy. — 1895.

LA VILLE DE MIRMONT (H. de), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue de Caudéran, à Bordeaux. — 1888.

LAYÉ (L. A.), professeur au lycée, 7, cours d'Angoulême, Aurillac. — 1914.

LAZZARO (Mme E. Hadji), 123, avenue Vassilissa Olga, Salonique. — 1894.
* LEBÈGUE (Henri), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 95, boulevard Saint-Michel, ve. — 1888.
* LECÈNE (Paul), chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 51, boulevard Raspail. — 1920.
* LECHAT (Henri), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 22, quai Gailleton, Lyon. — 1891.
LÉCRIVAIN (Ch.), professeur à la Faculté des Lettres, 37, rue des Chalets, Toulouse. — 1912.
LEFEBVRE (Gustave), inspecteur en chef du service des antiquités d'Egypte, 12, rue Soliman Pacha, Le Caire. — 1904.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 225, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1890.
LEGRAND (Philippe-Ernest), professeur à la Faculté des Lettres, 60, avenue de Noailles, Lyon. — 1892.
LELASSEUR (Mme D.), 7, rue Greffulhe, viiie. — 1915.
* LELARGE (Pierre). — 1907.
LESQUIER (Jean), docteur ès-lettres, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, La Rozière, Saint-Jacques de Lisieux (Calvados). — 1908.
* LÉTIENNE (Dr), La Sauvagère, à Vierville-sur-Mer (Calvados). — 1906.
LÉVY (Georges-Raphaël), membre de l'Institut, 3, rue de Noisiel (rue Spontini), xvie. — 1888.
LEVY (Isidore), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 4, rue Adolphe-Focillon, xive. — 1909.
* LÉVY (Mme Paul), 16, rue Adolphe-Yvon, xvie. — 1910.
LÉVY-WOGUE (Fernand), professeur au lycée Janson-de-Sailly, 36, boulevard Henri IV, ive. — 1917.
LIESSE (André), membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers, 28, avenue de l'Observatoire, xive. — 1918.
LIVINGSTONE (Richard Winn), M. A., Corpus Christi College, Oxford. — 1919.
LOIZON (J.), président honoraire de Tribunal, 22, rue de Russie, Tunis. — 1904.
* LOUBAT (duc de), associé correspondant de l'Institut, 53, rue Dumont-d'Urville, xvie. — 1903.
LOURIOTIS (Mlle Elisabeth), — 1918.
* LUR-SALUCES (comte de), 10, rue Dumont-d'Urville, xvie. — 1895.
LYCÉE CHARLEMAGNE, 101, rue Saint-Antoine, ive. — 1896.
LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, 123, rue Saint-Jacques, ve. — 1907.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, St Martin's Street, London W.-C. — 1878.
MAGNIEN (V.), professeur au lycée, 5, boulevard de Courtois, à Montluçon. — 1914.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire, 3, rue du Sabot, vie. — 1875.
MALBRANCHE (J. M.), Rossinière, canton de Vaud, Suisse. — 1919.

* Manoussi (Démétrius de), 11, rue Villebois-Mareuil, XVIIe. — 1869.
Mantadakis (P.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.
* Manussi (Constantin de). — 1869.
Marcheix, ancien bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, VIe. — 1885.
Marestaing (Pierre), 17, boulevard Flandrin, XVIe. — 1902.
Marguerite de la Charlonie, ingénieur des arts et manufactures, 21, rue Bonaparte, VIe. — 1903.
Marino (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
Marquant (Mlle), 27 *ter*, boulevard Diderot, XIIe. — 1915.
Martha (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagneux, VIe. — 1881.
* Martin (Victor), professeur à l'Université, à Bochet de Pesay par Carouge, près Genève. — 1917.
* Martroye (François), docteur en droit, 131, boulevard Saint-Germain, VIe. — 1910.
Masqueray (P.), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Emile Fourcaud, Bordeaux. — 1893.
Massoul (Mme), céramiste d'art, 100, Grande Rue, Maisons-Alfort. — 1916.
Mathieu (Georges), professeur au lycée, 33, rue du faubourg St-Jean, Nancy. — 1916.
* Maurice (Jules), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 15, rue Vaneau, VIIe. — 1902.
Maury, professeur à la Faculté des Lettres, villa Leo, avenue de l'Hôpital suburbain, Montpellier. — 1895.
Mavroyeni (Démétrius), ancien consul général de Turquie, à Marseille, 89, cours Pierre Puget. — 1891.
* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.
* Mazon (Paul), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 109, rue des Chantiers, Versailles. — 1902.
* Meillet (Antoine), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 89, avenue d'Orléans, XIVe. — 1908.
Ménardos (Dr Simos), professeur de l'Université d'Athènes, ὁδὸς Πατησίων-θήρας, 1. — 1907.
Mendel (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 11, avenue de l'Observatoire, VIe. — 1902.
Méridier (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 16, rue Spontini, XVIe. — 1906.
Messinesi (Léonce), 19, avenue Duquesne, VIIe. — 1903.
* Meunier (le chanoine), docteur ès lettres, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, Corbigny (Nièvre). — 1895.
Meylan-Faure, professeur à l'Université, 5, avenue Davel, Lausanne. — 1904.
Michaelidis C. E.), Rally brothers agency, The Avenue, Bishop Lane, Hull. — 1890.
Michel (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université, 42, avenue Blonden, à Liège. — 1893.
Michel-Lévy (Mme H.), 78, avenue Malakoff, XVIe. — 1919.

* Michon (Etienne), conservateur au musée du Louvre, professeur à l'École de Louvre, 26, rue Barbet-de-Jouy, VIIe. — 1893.
Millet (Gabriel), directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 34, rue Hallé, XIVe. — 1896.
Moazzo (Mlle Dora), 5, rue Solon, à Athènes. — 1918.
* Monceaux (Paul), professeur au Collège de France, 12, rue de Tournon, VIe. — 1885.
Monchanin (Mlle F.), 6, rue Férou, VIe. — 1914.
Morand-Vérel, 48, rue Jacob, VIe. — 1920.
Morand-Vérel (Mme), 48, rue Jacob, VIe. — 1916.
* Morin-Jean, 33 bis, boulevard de Clichy, IXe. — 1912.
Musée (le) du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1905.

Navarre (O.), professeur à la Faculté des Lettres, 57, boulevard Armand Duportal, Toulouse. — 1895.
* Nicolau d'Olwer (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, avocat, Escudillers, 70, 1e, Barcelone. — 1911.
Nicole (George), professeur à l'Université, 2, avenue Weber, Genève. — 1919.
Nicole (Jules), professeur à l'Université, 9, chemin des Roches, Genève. — 1891.
* Nicolopoulo (Jean-G.), 66, rue de Monceau VIIIe. — 1884.
Nihard, professeur à l'Athénée royal, 45, avenue de Spa, Heusy-Verviers (Belgique). — 1918.
Noailles (Pierre), professeur à la Faculté de droit, Grenoble. — 1900
* Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1888.
* Normand (Ch.), directeur de la Revue *L'ami des monuments et des arts*, président de la Société des Amis des monuments parisiens, ancien hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, IVe. — 1889.

Oeconomos (Kyriacos), 43, rue des Arts, Levallois-Perret. — 1918.
Oeconomos (Lysimaque), Strand, London, W, C. 2 (chez M. Oeconomos, 43, rue des Arts, Levallois-Perret). — 1919.
* Olivier (Adolphe), 6, rue de Maubeuge, IXe. — 1907.
* Omont (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, 17, rue Raynouard, XVIe. — 1884.
Ormesson (comte d'), ambassadeur de France, 7, rue Lamennais, VIIIe. — 1911.
* Oursel (Paul), Consul général de France, 68, boulevard Malesherbes, VIIIe. — 1867.

* Paisant (Alfred), président honoraire du tribunal civil, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
* Paix-Séailles (Charles), 278, boulevard Raspail, XIVe. — 1896.
Pallis (A.), Aigburth Drive, Liverpool. — 1915.
* Papadimitriou (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa. — 1893.

PARIS (Pierre), directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, 10, Marqués de la Ensenada, Madrid. — 1894.
PARMENTIER (Léon), professeur à l'Université de Liège, à Hamoir-sur-Ourthe (Belgique). — 1895.
PATON (W.-R.), Vathy, île de Samos, via Pirée. — 1896.
PEINE (Louis), professeur au lycée Louis-le-Grand, 5, rue de Latran, v^e^. — 1894.
PELLETIER (Mgr François), recteur de l'Université Laval, Québec (Canada). — 1902.
PEPIN LEHALLEUR (Adrien), 7, rue Nitot, XVIe. — 1880.
PEPIN LEHALLEUR (Mlle Simonne), 15, rue Soufflot, v^e^. — 1912.
PERDRIGEAT (Amédée), professeur au lycée, 82, rue Lafayette, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure). — 1917.
PERDRIZET (Paul), professeur à la Faculté des Lettres, Strasbourg. — 1889.
PÉREIRE (Henry), 33, boulevard de Courcelles, VIIIe. — 1890.
PERNOT (Hubert), chargé de cours à la Sorbonne, 31, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne. — 1900.
PERSAKI (Mme). — 1918.
* PERSOPOULO (Nicolas), Trébizonde, Mer Noire, poste restante. — 1873.
PÈTRE (Augustin), 31, rue Faidherbe, Saint-Mandé (Seine).
PETRIDÈS (Petro), 30, rue du Faubourg Saint-Jacques. XIVe. — 1918.
* PEYRE (Roger), professeur honoraire du Lycée Charlemagne, 59, rue de la République, Toulouse. — 1879.
PHARMAKOWSKY (B.), membre de la commission archéologique, Palais d'hiver, à Petrograd. — 1898.
PICARD (Auguste), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, VIe. — 1870.
PICARD (Georges), 2 *bis*, rue Benouville, XVIe. — 1903.
PICART (Charles), directeur de l'Ecole française d'archéologie d'Athènes. — 1919.
PICHON (René), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, 28, rue Vauquelin, v^e^. — 1903.
PIERROTET (Paul), directeur du Collège Sainte-Barbe, 2, rue Cujas, v^e^. — 1903.
* PLASSART (André), membre de l'Ecole française d'Athènes.
* POINSOT (Mlle), 5, rue de Vitry, Alfortville (Seine). — 1901.
* POTTIER (Edmond), professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur adjoint des Musées nationaux, membre de l'Institut, 72, rue de la Tour, XVIe. — 1884.
* PUECH (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1, rue du Val-de-Grâce, v^e^. — 1892.
PUPIL, ingénieur des arts et manufactures, 51, rue de Seine, VIe. — 1920.

RADET (G.), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 9 *bis*, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
RADOS (Constantin N.), docteur ès lettres, professeur à l'Université, 55, rue Aristote, Athènes. — 1912.
RAINGEARD, agrégé des lettres, professeur au Lycée, Nantes, Loire-Inférieure. — 1906.

Ralli frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.

Recordon (Edouard), professeur, Clos Daisy, à Corseaux, près Vevey (Suisse). — 1906.

Regard (Paul F.), docteur ès lettres, 51, rue d'Assas, vi^e^. — 1919.

* Reinach (Joseph), 6, avenue Van-Dyck, viiie. — 1888.

* Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. (Seine). — 1878.

* Reinach (Théodore), membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 2, place des Etats-Unis, xvie. — 1884.

* Renauld (Emile), professeur au lycée Condorcet, 152, rue Ordener, xviiie. — 1902.

Ricci (Seymour de), 28, rue Boissière, xvie. — 1901.

Richard (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles, xvie. — 1888.

Rivaud (Albert), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 23, rue Arsène Orillard, à Poitiers. — 1908.

Rizzo (G. E.), professeur à l'Université, correspondant de l'Institut, via Mergellina, 216, Naples. — 1919.

Robin (L.), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 35, rue de l'Arbalète, v^e^. — 1908.

* Rocca (Jean), licencié ès lettres, 28, rue Edouard Delanglade, Marseille. — 1919.

* Rodocanachi (Michel-E.), négociant. — 1867.

Romanos (Athos), ministre de Grèce à Paris, 17, rue Auguste Vacquerie, xvie. — 1891.

* Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, rue du faubourg Saint-Honoré, viiie. — 1884.

Rouillard (Mlle Germaine), licenciée ès lettres, 80, rue de Rome, viiie. — 1915.

Roussel (Pierre), professeur à la Faculté des Lettres, 30, boulevard de l'Orangerie, Strasbourg. — 1913.

Rousselle (Gaston), professeur au lycée de Constantine. — 1914.

Roux (René), étudiant à la Faculté des Lettres, 26, rue La Fayette, Versailles. — 1908.

Saingas (Mme Hélène), 191, rue Saint-Honoré, viiie. — 1917.

Sala (Mme la comtesse), 22, rue Clément-Marot, viiie. — 1901.

Saltas (Jean), 24, rue du Regard, vi^e^. — 1918.

* Sartiaux (Félix), ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 108, rue Caulaincourt, xviiie. — 1909.

* Sayce (A. H.), professeur à l'Université d'Oxford, correspondant de l'Institut, Queen's College. — 1879.

* Scaramanga (Pierre J.), 36, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine. — 1872.

* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 29, avenue Montaigne, viiie. — 1888.

Sciama (Raoul), professeur au lycée, 10, rue des Marcheries, Alençon (à Paris, 15bis, rue Georges Bizet, xvie). — 1914.

Séchan (Louis), professeur au lycée, 4 *bis*, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier. — 1912.

* Segala y Estalella (Dr Luis), professeur de langue et littérature grecques à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université, Argüelles (Via Diagonal), 418, 3o, 2a, Barcelone. — 1908.

Sémélos (D.), 31 *bis*, avenue de la République, xie. — 1918.

Senart (Emile), membre de l'Institut, 18, rue François Ier, viiie. — 1867.

Sensine (Henri), professeur à Lausanne (Suisse). — 1907.

Serefas (Athanasios D.), à Salonique. — 1905.

Serruys (Daniel), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 2, rue Le Regrattier, ive. — 1902.

Seure, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, ancien professeur de première au lycée Saint-Louis, 16, avenue Elisée-Reclus, viie. — 1901.

* Shear (Mme Théodore Leslie), 211 North Broadway Yonkers, New-York. — 1899.

Simas (Madame F.), 220, rue St-Jacques, ve. — 1905.

Simone Brouwer (Dr F. de), professeur, Vico II, Montecalvario, 2. Naples. — 1906

* Sinadino (Michel), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1886.

* Sinano (Victor), 17, rue des Pharaons, Alexandrie (Egypte). — 1884.

Sinoir, professeur au lycée, 20, rue du Britais, Laval (Mayenne). — 1892.

Siotis (Dr), directeur de l'établissement hydrothérapique de Constantinople, 7, rue Télégraphe, Péra, Constantinople. — 1905.

Siret (Louis), ingénieur à Cuevas de Vera, par Almeria (Espagne). — 1909.

Sjöstedt (Mlle), licenciée ès lettres, 159, avenue Malakoff, xvie. — 1920.

Skias (André N.), professeur à l'Université, 7, rue Valtetziou, à Athènes. — 1892.

Skliros (George-Eustache), 289-291, Regent-Street, London W. 1. — 1876.

Sorlin-Dorigny (A.), 32, avenue Félix Faure, xve. — 1911.

Sotiriadis, professeur à l'Université, 21, rue Lucien, Athènes. — 1902.

Sourdille (C.), professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue des Cordeliers, Caen. — 1914.

Stamoulis (Anastase), négociant à Silimvria (Turquie). — 1874.

Stavridi (Sir J.), consul général de Grèce, 33, Lennox, London S. W. 1. — 1908.

Svoronos (J.-N.), directeur du musée numismatique, Athènes. — 1903.

Syllogue (le), **Νέα Ζωή**, à Alexandrie (Egypte). — 1907.

Tafrali, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Jassy, 6 Str. Palade (Roumanie). — 1910.

* Tannery (Mme Vve Paul), 16, rue Bouchut, xve. — 1907.

* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, bibliothécaire du petit séminaire, 41, route de Neufchâtel, à Rouen. — 1867.

Toussaint (R.), 137, rue de Sèvres, vie. — 1920.

TOUTAIN (Jules), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 25, rue du Four, VIe. — 1914.
TRACHILIS (Stephanos), professeur à Candie, île de Crète. — 1906.
* TRAVERS (Albert), inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, villa Kereost, Saint-Pol-de-Léon (Finistère). — 1885.
TRIANTAPHYLLIDIS (G. J.), 127, boulevard Malesherbes, VIIe. — 1894.
* TSACALOTOS (E.-D.), professeur au 1er gymnase Varvakion, à Athènes. — 1873.
TSAPALOS (Milio), ingénieur des mines, 9, rue Saint-Senoch, XVIIe. — 1907.
* TYPALDO-BASSIA (A.), avocat à la Cour suprême, 20, rue Homère, Athènes. — 1895.

* UNIVERSITÉ D'ATHÈNES. — 1868.
* UNIVERSITÉ DE LONDRES (le bibliothécaire de l'), King's College, Strand Londres W. C. 2. — 1919.

* VALLOIS (R.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger. — 1914.
VANDAELE, professeur à l'Université, Besançon. — 1920.
VASSILAKIS (Dr Germanos), archimandrite supérieur de l'Église grecque de Paris, 7, rue Georges Bizet, XVIe. — 1905.
VATELOT (S.), directeur du lycée gréco-français, 10, rue Mekteb, Péra-Constantinople. — 1905.
* VENDRYÈS (Joseph), professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 85, rue d'Assas, VIe. — 1903.
VÉNIZÉLOS, président du Conseil des ministres, Athènes. — 1918.
VÉREL (Mlle), 48, rue Jacob, VIe. — 1916.
VERSINI (Georges), agrégé des lettres, professeur au lycée, Le Havre. — 1919.
VIANEY (J.), doyen de la Faculté des Lettres, 1, boulevard du Peyrou, Montpellier. — 1894.
VILLAT (Henri), professeur à la Faculté des Sciences, 11, rue du Maréchal Pétain, Strasbourg. — 1916.
* VLASTO (Antoine), 22, rue Caumartin, VIIIe. — 1884.
* VLASTO (Antoine P.), 10, cours Pierre Puget, Marseille. — 1919.
VOLONAKI (Michel D.), professeur de philologie, ancien secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, 89, rue Zootocou pigis, à Athènes. — 1909.
VOYAZIS (Marc), 72, rue Charlot, IIIe. — 1919.
* VUCINA (Emmanuel G.), 1, rue Xanthippe, à Athènes. — 1873.

WALTZ (Pierre), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 6, rue d'Amboise, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1910.
WARREN (E. P.), M. A. Fewacres, Westbrock, Maine, U. S. A. — 1919.
WEILL (Raymond), capitaine du génie, docteur ès lettres, 71, rue du cardinal Lemoine, Ve. — 1904.
WINZWEILER, élève de l'Ecole Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, Ve. 1920
* WOODHOUSE (W.-J.), M. A. Professor of Greek at the University of Sydney, New South Wales (Australie). — 1910.

* Xanthopoulos (Démétrius). — 1879.
Xanthoudidis (Etienne), éphore des antiquités, à Héracleion, île de Crète. — 1908.
* Xydias (Nicolas), artiste-peintre. — 1884.

Yon (Albert), professeur au lycée, 19, rue Saint-Martin, Angoulême. — 1911.

Zaïmis (Assemakis), à Athènes. — 1891.
Zalocosta (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
Zanos (Mlle), 5 bis, rue Keppler, XVIe. — 1914.
Zarifi (Georges), chez M. Léonidas Zarifi, banquier, à Constantinople. — 1902.
Zarifi (Périclès), banquier, 10, rue du Coq, à Marseille. — 1867.

PÉRIODIQUES ÉCHANGÉS AVEC LA REVUE

France.

Paris.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances.
Annales du musée Guimet. Série in-4°. Série in-8° (Bibliothèque d'études). Série in-18 (Bibliothèque de vulgarisation).
Bulletin de correspondance hellénique.
Congrès des Sociétés Savantes.
Echos d'Orient.
Ecole Française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire.
Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines.
Polybiblion. Partie littéraire. Partie technique.
Répertoire d'art et d'archéologie.
Revue Critique.
Revue de l'Orient chrétien.
Revue des questions historiques.
Société nationale des antiquaires. Mémoires et Bulletins. Mettensia.

Departements.

Aisne.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Côte-d'Or.

Mémoires de la Commission des antiquités du département.

Doubs.

Mémoires de la Société d'émulation.

Gard.

Mémoires de l'académie de Nîmes.

Gironde.

Revue des études anciennes.

Haute-Garonne.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Hérault.

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Monlpellier.
Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.

Loiret.

Mémoires et Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Meurthe.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

Rhône.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Seine-Inférieure.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.

ÉTRANGER.

Amérique.

American journal of archaeology.
American journal of philology.
Bulletin of the archaeological Institute of America.
Classical Philology.

Angleterre.

Annals of archaeology and anthropology issued by the Liverpool Institute of archaeology.
Annual of British School at Athens.
Journal of Hellenic Studies.

Belgique.

Analecta Bollandiana.
Musée belge et bulletin bibliographique du Musée belge.

Égypte.

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie.
Νέα ζωή.

Espagne.

Institut d'Estudis catalans. Anuari.

Grèce.

ΆΘΗΝΑ.
Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερίς.
Ἀρχαιολογικὸν δελτίον τοῦ ὑπουργείου τῶν ἐκκλησιαστικῶν καὶ τῆς δημοσίας ἐκπαιδεύσεως.
Δελτίο τοῦ ἐκπαιδευτικοῦ ὁμίλου.
Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος.
Διεθνὴς ἐφημερὶς τῆς νομισματικῆς ἀρχαιολογίας (Journal international d'archéologie numismatique).
Λαογραφία.
Mittheilungen des deutschen archaeologischen Instituts.
Νέος ἑλληνομνήμων.
Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρείας.
Φιλολογικὸς σύλλογος Παρνασσός. Ἐπετηρίς

La Havane.

Revista de la Faculdad de Letras y Ciencias.

Italie.

R. Accademia dei Lincei. (Atti, notizie degli scavi di antichità).
R. Accademia di archeologia, lettere e belle Arti, Napoli (Memorie rendiconti).
Bessarione.
Bollettino d'arte del Ministero della P. Istruzione.
Bollettino di filologia classica.
Bullettino dell' Istituto di diretto romano.
Conciliatore (il).
Didaskaleion.
Nuova rivista storica.
Rassegna italiana di lingue e letterature classiche.

Suède.

Eranos. Acta philologica Suecana.
Uppsala Universitets Arsskrift.

Syrie.

Mélanges de la Faculté orientale, Beyrouth.

Turquie.

Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople.
Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1919)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, Édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas, Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα, et M. Valettas, Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων.

1872. Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Julius Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas, *Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*, et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis, Κυκλαδικά, et M. Margaritis Dimitza, Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine.

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier, Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiae tyranni vita ac scriptis ;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne aux Ve et au IVe siècles avant l'ère chrétienne*, et M. Phil. Bryennios, Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome.

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix Zographos. MM. Bayet et Duchesne, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. Aubé, Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français, et M. Victor Prou, Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.

— Prix Zographos. Le *Bulletin de correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Etudes sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*, et M. V. Prou, *Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIe siècle de notre ère.

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens*, et M. P. Girard, Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes.*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, et M. Couat, *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos, Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν, et M. Emile Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III.

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet, *Acta Thomae, partim inedita*, et M. Victor Henry. Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy, *Études sur l'architecture grecque*, et M. Edmond Pottier, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques.*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée Hauvette, *De archonte rege : — Les Stratèges athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Bouché-Leclercq, *Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen* et *G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque.*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin, Thèse pour le doctorat ès lettres sur *les Cavaliers athéniens*, et M. Paul Monceaux, Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Papadopoulos-Kerameus, Ouvrages divers sur l'antiquité grecque, et Paul Tannery, Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque.

1888. Prix de l'Association. M. Homolle, Thèses pour le doctorat ès lettres, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos. — De antiquissimis Dianae simulacris deliacis.*

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*; *Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*, traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henri Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, et M. Spyridon Lambros, Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων.

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au xe siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion, Βιβλιοθήκη Πατμιακή, et M. Latyschev, *Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini.*

1892 Prix de l'Association. Partagé entre M. Costomiris, *Livre XII d'Aétius inédit*, M. P. Milliet, *Etudes sur les premières périodes de la céramique grecque*, et M. A.-N. Skias (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).

— Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé Batiffol, Thèse sur *l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque, et M. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne.*

— Prix Zappas. MM. les abbés Auvray et Tougard, *Édition critique de la petite catéchèse* de Saint Théodore Studite.

1893. Prix Zographos. Partagé entre M. Georges Radet, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis* et *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Jean Dupuis, *Théon de Smyrne*, texte et traduction.

— Prix Zappas. M. Nicole, *Les Scolies genevoises de l'Iliade* et *Le Livre du préfet.*

1894. Prix Zographos. Partagé entre M. Tsountas, Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός, et M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum* et *Les Métèques athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Prix Zappas. M. Cavvadias, Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure*, I.

1895. Prix Zographos. M. A. Bailly, *Dictionnaire grec-français.*

— Prix Zappas. M. V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67), thèse pour le doctorat ès lettres.

1896. Prix Zographos. S. E. Hamdy Bey et M. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon.*

— Prix Zappas. M. Paul Masqueray, *De tragica ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. Defrasse et Lechat, *Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*, et M. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne.*

— Prix Zappas. M. Maurice Emmanuel, *De saltationis disciplina apud Graecos* et *Essai sur l'orchestique grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Médaille d'argent. M. de Ridder, *De ectypis quibusdam quae falso vocantur argivo-corinthiaca* et *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes.*

1898. Prix Zographos. Partagé entre M. D. C. Hesseling, *Les cinq livres de la loi (le Pentateuque)*, traduction en néo-grec et M. Hilaire Vandaele, *Essai de syntaxe historique : l'optatif grec.*

— Prix Zappas. Le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος.

1899. Prix Zographos. Partagé entre M. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ph.-E. Legrand, *Etude sur Théocrite* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Miliarakis, Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου.

1900. Prix Zographos. Partagé entre M. Charles Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, et M. Gustave Fougères, *De Lyciorum communi* et *Mantinée et l'Arcadie orientale* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Politis, Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ. Παροιμίαι. Τόμος Α' (fascicules 68-71 de la bibliothèque Marasly).

1901. Prix Zographos. Partagé entre M. Navarre, *Essai sur la rhétorique grecque* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ouvré, *Les formes littéraires de la pensée grecque.*

— Prix Zappas. M. G Millet, *Le Monastère de Daphni.*

1902. Prix Zographos. Partagé entre M. Couvreur, *Hermiae Alexandrini in Platonis Phaedrum scholia* et M. A. Joubin, *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Svoronos, Ἑρμηνεία τῶν μνημείων τοῦ Ἐλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφία Ἐλευσῖνος καὶ Ἀθηνῶν.

1903. Prix Zographos. Partagé entre M. Hatzidakis, Ἀκαδημεικὰ ἀναγνώσματα T. I. (Bibl. Marasly, fascicules 175-178) et M. Paul Mazon, *L'Orestie d'Eschyle.*

— Prix Zappas. Le général de Beylié, *L'Habitation byzantine.*

1904. Prix Zographos. Partagé entre M. Carra de Vaux, *Les mécaniques ou l'élévateur d'Héron d'Alexandrie* et *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques de Philon*, et M. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque Nationale.*

— Prix Zappas. Le Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

— Médaille d'argent. T. Stickney, *Les sentences dans la poésie grecque d'Homère à Euripide* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Colardeau, *Épictète* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

1905. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. L. Laloy, *Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Alexandre Pallis, Ὁμήρου Ἰλιάς.

— Prix exceptionnel, M. Vendryès, *Traité d'accentuation grecque.*

— Médaille d'argent, M. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie.*

1906. Prix Zographos. Partagé entre MM. Bourguet, *L'administration financière du sanctuaire pythique au* IVe *siècle avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. Colin, *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Cavallera, *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica.*

— Médaille d'argent. Le Λεξικὸν ἐγκυκλοπαιδικόν.

1907. Prix Zographos. Partagé entre MM. Cuny, *Le nombre duel en grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et Méridier, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse* et *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. Le Νέος Ἑλληνομνήμων.

— Médaille d'argent. M. Adhémar d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte.*

— Médaille d'argent. M. Adamantios Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως.

1908. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Lefebvre, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* et M. J. Delamarre, *Inscriptiones Amorgi* (Inscriptiones Graecae, vol. xii, fasc. 7).

— Prix Zappas. M. Léon Robin. *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote* et *La théorie platonicienne de l'Amour* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. Simos Ménardos, Τοπωνυμικὸν τῆς Κύπρου.

— Médaille d'argent. Jean B. Pappadopoulos, *Théodore II Lascaris, empereur de Nicée* (Thèse pour le doctorat d'Université).

1909. Prix Zographos. Partagé entre MM. Hubert Pernot, *Girolamo Germano, grammaire et vocabulaire du grec vulgaire* et *Phonétique des parlers de Chio* Thèses pour le doctorat ès lettres et Paul Perdrizet, *Fouilles de Delphes* (tome V). *Monuments figurés.* (Petits bronzes, etc.).

— Prix Zappas. M. Grégorios Bernardakis, Λεξικὸν ἑρμηνευτικὸν τῶν ἐνδοξοτάτων Ἑλλήνων ποιητῶν καὶ συγγραφέων (Biblioth. Marasly).

— Médaille d'argent. M. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au ve siècle.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Dalmeyda, *Euripide, les Bacchantes.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaile d'argent. M. Eginitis, Τὸ κλῖμα τῆς Ἑλλάδος. Μέρος α' : τὸ κλῖμα τῶν Ἀθηνῶν. Μέρος β' : τὸ κλῖμα τῆς Ἀττικῆς.

— Médaille d'argent. M. G. Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique.*

1910. Prix Zographos, partagé entre MM. Pierre Boudreaux, édition des *Cynégétiques* d'Oppien et Waldemar Deonna, *Les Apollons archaïques.*

— Prix Zappas. M. Papadopoulo-Kerameus. Nombreuses publications de textes inédits; ouvrages divers.

— Prix exceptionnel. M. Paul Vallette, *De Oenomao cynico* (Thèse latine pour le doctorat ès-lettres).

— Médaille d'argent. M. Germain de Montauzan, *La science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'empire romain.*

— Médaille d'argent. M. René Sturel, *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque.*

1911. Prix Zographos, partagé entre M. Gabriel Leroux, *La salle hypostyle de Délos*, et M. Papageorgiou, *Sophocle, Électre.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (coll. Zographos).

— Prix Zappas. M. Vlachoyannis, Ἀρχεῖα τῆς νεωτέρας ἑλληνικῆς ἱστορίας.

1912. Prix Zographos, partagé entre M. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine* et *Papyrus de Théadelphie* (thèses pour le doctorat ès-lettres) et M. Nicole, *Supplément au Catalogue des Vases peints du Musée d'Athènes.*

— Prix Zappas. M. Hépitès, Λεξικὸν ἑλληνογαλλικόν.

— Médaille d'argent. M. Brillant, *Les secrétaires athéniens.*

— Médaille d'argent. M. Georges Duhain, *Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthène.*

— Médaille d'argent. M. Rouffiac, *Les Inscriptions de Priène et le grec du Nouveau Testament.*

— Médaille d'argent. M. Georges Lampakis, Δελτίον *de la Société d'archéologie chrétienne.*

— Mention très honorable. M. l'abbé Nau, publications diverses sur la diffusion des idées grecques en Orient.

1913. Prix Zographos, partagé entre M. Jean Maspero, *Papyrus grecs d'époque byzantine* et *Organisation militaire de l'Egypte byzantine*, et M. Lesquier, *Les institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Magnien, *Le futur grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Tafrali (O.), *Thessalonique au* XIVe *siècle* et *Topographie de Thessalonique* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. le général Boucher, L'*Anabase de Xénophon*, avec un commentaire historique et militaire.

1914. Prix Zographos. Partagé entre M. Bidez, *Vie de Porphyre, avec les fragments des traités* περὶ ἀγαλμάτων et *de regressu animae* et M. Fernand Courby, *Le portique d'Antigone ou du Nord-Est* (Exploration archéologique de Délos, fasc. 5).

— Prix Zappas, La Λαογραφία.

— Médaille d'argent. M. J.-B. Thibaut, *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Eglise grecque*.

1915. Prix Zographos. M. Defourny, *Aristote. Théorie économique et sociale*.

— Prix Zappas. M. Xanthoudidis, éditeur de l'Ἐρωτόκριτος.

— Médaille d'argent. M. Sylvain Molinier, *Les « Maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île* (Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres, t. XXXI).

1916. Prix Zographos. M. P. Cloché, *La restauration démocratique à Athènes en 403 av. J.-C.* et *Etude chronologique sur la troisième guerre sacrée* (356-346 av. J.-C.) (Thèses pour le doctorat ès lettres).

1917. Prix Zographos. Partagé entre M. Alline, *Histoire du texte de Platon* (Bibl. Ec. Hautes Etudes, fasc. 218) et M. Delatte, *Etudes sur la littérature pythagoricienne* (Bibl. Ec. Hautes Etudes, fasc. 217).

— Prix Zappas. M. Boisacq, *Dictionnaire étymologique grec*.

— Prix Zappas. M. Rados, *La bataille de Salamine* (thèse).

— Médaille d'argent. M. Mathieu (Georges), *Aristote, Constitution d'Athènes* (Bibl. Ec. Hautes Etudes, fasc. 216).

1918. Prix Zographos. Partagé entre M. Pierre Roussel, *Délos colonie athénienne* et *Les cultes égyptiens à Délos du* IIIe *au* Ier *siècle av. J.-C.* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. l'abbé Piot, *Un personnage de Lucien, Ménippe* et *Les procédés littéraires de la seconde sophistique chez Lucien, l'Ecphrasis* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. La Société d'Enseignement (Ἐκπαιδευτικὸς Ὅμιλος) d'Athènes.

1919. Prix Zographos. M. Paul Regard, *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament* et *La phrase nominale dans la langue du Nouveau Testament*. (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Lysimaque Oeconomos, *La vie religieuse au temps des Comnènes et des Anges*. (Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris).

— Médaille d'argent. M. Zacharias, *Le recueil des chants et danses grecques (Arion)*.

ACTES DE L'ASSOCIATION

N° 475. Séance du 7 novembre 1918. Présidence du général A. Boucher, président de l'Association.

Allocution du Président. Le Président, avant que soit repris le cours de nos travaux, croit devoir jeter un regard en arrière et rappeler les dernières étapes de la marche vers la victoire. Il envoie l'expression de notre reconnaissance au maréchal Foch et à M. G. Clémenceau, ainsi qu'à tous les chefs et soldats français et alliés.

Nos victoires ont entraîné des pertes douloureuses. Le capitaine Haussoullier, fils de notre éminent confrère, est mort au champ d'honneur : c'était un chef remarquable qui, blessé deux fois, a deux fois repris son commandement. De nouveau blessé par trois éclats d'obus, il est mort en chrétien et en Français.

Henri Alline, sous-lieutenant au 344e régiment d'infanterie, est tombé au champ d'honneur le 3 août. La citation qui lui valut la croix de guerre à la suite d'une blessure reçue le 28 août 1916 à Vaux-Chapitre, rendait hommage « à un courage et à un dévouement dignes de tous les éloges ». Notre Association qui lui avait décerné le prix Zographos pour son *Histoire du texte de Platon*, perd en lui une des plus belles espérances de nos études.

Nous avons eu la douleur de perdre M. Henri Francotte, helléniste distingué, professeur à l'Université de Liège, et M. Gaston Milhaud, professeur à la Faculté des Lettres. Nous lui devons une grande reconnaissance, non seulement pour ses beaux travaux sur la science grecque, mais aussi pour son dévouement à notre Association. Et nos confrères garderont toujours le souvenir de sa parfaite courtoisie, de sa délicatesse, de sa modestie, égale à sa science.

Membres nouveaux. M. Aubert (Jean-René), homme de lettres, présenté par M. Lebègue.

M. Henri Fritz-Estrangint, homme de lettres, présenté par MM. Jouguet et Perdrizet.

Communication. M. Perdrizet. *L'oracle de Bès à Abydos.* Sur les murs du Memnonion d'Abydos, déblayé en 1866 par Mariette, M. Perdrizet, en collaboration avec M. Lefèbvre, a relevé près de 700 textes qui représentent dix siècles de grécité populaire. On trouve là ce qu'on peut appeler des « cartes de visite », noms inscrits au passage, et aussi des proscynèmes ; car le temple de Séti Ier était devenu un lieu de pèlerinage, où l'on venait consulter le dieu pour soi ou

pour autrui. A l'époque ptolémaïque, le dieu qu'on vient visiter est Sarapis ; à l'époque impériale, on vient pour Bès. Une centaine d'inscriptions nous parlent de ce dieu populaire qui, démon inférieur à l'époque pharaonique, est maintenant un oracle véridique, παναληθής, ἄψευστος. Dieu *bifrons*, et même, quelquefois, à quatre faces et à huit yeux, il préserve contre toutes les influences malignes. Ses enfants et sa femme ont le même rôle prophylactique et exécutent des danses de conjuration.

Comment opérait son oracle? On lui adressait des questions détaillées sur papyrus ou sur parchemin. On n'a pas retrouvé ces documents; mais on peut se les représenter par des documents analogues découverts dans certaines localités du Fayoum. Sur les moyens d'obtenir de Bès un ὄνειρος, nous avons deux papyrus du British. Le consultant se consacrait au dieu, se marquait de son calame, avec une encre spéciale, au signe du dieu, sur la main gauche, et se couchait dans un coin d'ombre sur une natte de jonc, la tête posée sur une brique qui portait l'image de Bès. On faisait venir le dieu au moyen d'un hymne au soleil couchant : on priait le soleil d'envoyer le dieu véridique, et ces incantations étaient mêlées d'abracadabra. Pour mettre fin au colloque, on effaçait sur sa main gauche l'image du dieu, et on s'entourait le cou d'un morceau de voile isiaque, pour éviter le couteau de Bès.

Ce dieu parvenu devint mondial : des noms de fellahs sont dérivés de Bès (cf. Bessarion). Les consultants ambitieux durent être assez nombreux. En 359 Constance II eut vent de certaines demandes compromettantes que les prêtres n'avaient pas jetées au feu. Paul dirigea les procès, et cette affaire, que nous rapporte Ammien Marcellin, paraît avoir été funeste à Bès. La destruction finale du paganisme à Abydos fut l'œuvre des moines. C'est un abbé Mousa, dont nous avons la vie en langue copte, qui anéantit le culte de Bès à Abydos : un tremblement de terre y aida sans doute (vers l'an 500). Ainsi graffites, textes magiques, monuments figurés, textes coptes, s'unissent, par bonne fortune, pour nous renseigner sur ce dieu.

Retour de M. J. Maurice. Le Président, au nom de tous nos confrères, exprime à M. J. Maurice, qui est entré dans la salle des séances pendant la communication de M. Perdrizet, la joie que nous cause son retour. M. J. Maurice demande la parole pour faire connaître les circonstances dans lesquelles s'est effectué son retour de Douai. Il montre nos compatriotes jetés sur la route, les Allemands tirant, à Saint-Amand, sur les hôpitaux qu'ils avaient eux-mêmes installés, les convois de blessés et de malades poursuivis par les avions, les populations systématiquement chassées des villages sur les routes de combat, notamment sous le feu anglais, sur la route d'Orchies. Et cette barbarie était peut-être moins cruelle et hypocrite que la barbarie morale. M. J. Maurice ajoute que ce qu'il a pu voir durant ces quatre ans de captivité est en plein accord avec la position de la science allemande dans la tradition juridique : c'est ce que mettront en lumière des études qu'il compte bientôt publier.

Le Président remercie M. J. Maurice, et lui renouvelle l'affectueuse bienvenue de ses confrères.

N° 476. Séance du 5 décembre 1918. Présidence du général A. Boucher, président de l'Association.

Le Président, qui a représenté l'Association aux obsèques du fils de M. Glotz, communique une lettre de notre confrère, qui, forcé d'aller rétablir dans le Midi sa santé ébranlée par le coup qui l'a frappé, s'excuse de ne pouvoir assister à la première séance qui suit la victoire définitive. Le Président renouvelle à M. Glotz l'expression de notre profonde sympathie.

Communications. M. l'Abbé d'Alès : *La tradition apostolique de saint Hippolyte.* Hippolyte, père de l'Église romaine au début du IIIe siècle, a laissé une œuvre littéraire considérable, disparue en partie au lendemain de sa mort. Aujourd'hui on en ressaisit les lambeaux, tantôt dans le grec original, tantôt à travers des traductions en diverses langues. L'état de la question a été résumé en 1906 par A. d'Alès : *La théologie de saint Hippolyte*, Introduction.

En 1905 Hippolyte était apparu comme le père de diverses chroniques répandues en latin au moyen âge. Et voici qu'il apparaît encore comme le père d'une littérature canonique abondante et confuse, jusqu'ici anonyme. Cette littérature comprend notamment le livre VIII des *Constitutions apostoliques*, l'*Epitome* de ce même livre VIII, les soi-disant *Constitutions de l'Église d'Égypte*, conservées dans des versions copte, éthiopienne, arabe et dans une très ancienne version latine (*Fragmenta Veronensia latina*, publiés par Hauler en 1900), les soi-disant *Canons d'Hippolyte*, conservés en arabe, le *Testament de N. S. J.-C.*, publié en syriaque. La parenté de ces divers écrits est manifeste. On a beaucoup discuté sur le lien qui les unit et sur leur antiquité respective.

La découverte des *Fragmenta Veronensia* et le rapprochement opéré entre ces fragments et le catalogue des œuvres d'Hippolyte, gravé sur la base d'une statue exhumée en 1551 au Champ Véran (présentement au Musée de Latran) a permis de faire sur la question une lumière nouvelle. Le document très improprement désigné comme *Constitutions de l'Église d'Égypte* reprend la place qui lui appartient à l'origine de toute cette littérature; on y reconnaît l'écrit d'Hippolyte intitulé Ἀποστολικὴ παράδοσις.

Cette conclusion a été atteinte dès 1910 par Ed. Schwartz, et retrouvée depuis par don Connolly qui n'avait pas connu les travaux de Schwartz, et qui l'a très copieusement motivée dans un fac simile des *Texts and Studies* de Cambridge, en 1916. Les rencontres d'ordre historique, théologique et littéraire entre la *Tradition apostolique* récupérée et l'œuvre incontestée d'Hippolyte lui apportent une solide confirmation. La *Tradition apostolique* renferme la législation de l'Église romaine au début du IIIe s. Quant aux *Canons d'Hippolyte*, que l'on avait souvent vieillis, ils peuvent dater du Ve siècle. On trouvera un exposé succinct de la controverse dans l'article de M. l'abbé d'Alès, *Recherches de science religieuse*, 1918, p. 132-8. — MM. Puech et M. Croiset présentent des observations.

M. Pierre Jouguet. *Les* βουλαί *en Égypte au* IIIe *siècle, d'après les papyrus d'Oxyrhynchos.* En 202, Septime Sévère a donné des βουλαί tant à Alexandrie qu'aux métropoles des nomes qui, jusque là, n'avaient pas de conseil municipal. Sur l'organisation et le rôle, assez mal connus, de ces βουλαί le tome XII des papyrus d'Oxyrhynchos nous apporte des documents nouveaux; les plus importants sont des fragments d'*acta*. Les nouveaux textes mettent particulièrement en

lumière le rôle du prytane, et surtout celui du σύνδικος, qui assiste aux séances, prend la parole et agit comme une sorte de conseiller juridique de la βουλή. Les sénateurs étaient-ils divisés en classes de rangs différents ou en sections qui auraient pu se partager le service? C'est une question qu'on ne peut encore résoudre avec certitude. On ne trouve pas trace, dans les débris conservés, de l'existence d'ordres divers : c'est ainsi que les δεκάπρωτοι, dont certains auteurs ont voulu faire les équivalents des *quinquennalicii* romains, ne figurent pas dans ce qui nous reste des procès-verbaux des séances ; d'autre part, des termes οἱ ἀπὸ τῆς τρίτης φυλῆς, qui se lisent dans un de ces documents, on ne saurait conclure à la répartition des sénateurs de chaque tribu dans des sections différentes ; car ces mots peuvent désigner d'autres personnes que des *bouleutes*. On sait pourtant qu'il y avait des séances plénières et des séances restreintes ; mais les seules séances restreintes que nous connaissions ne paraissent pas être la réunion de sections, de classes, ni de commissions spéciales, mais plutôt des assemblées rapidement convoquées, où n'ont figuré qu'un petit nombre de membres quelconques. C'est une allusion à une réunion de cette nature que Grenfell et Hunt trouvent dans B. G. V., 144 (en amendant l'inintelligible ἐπὶ τοῦ en ἐπὶ τό<πο>υ, et, dans *P. Oxy.*, 1414, où le prytane dit συνάξας τινὰς τοὺς παρ[ό]ντας ἀπὸ τῆς βουλῆς ὠνομάσαμεν τὸν Σαραπίωνα. Enfin c'est encore à une réunion hâtive et restreinte que les sénateurs sont convoqués par le prytane dans *P. Oxy.*, 1412, pièce qui n'est sans doute pas une lettre adressée à chaque sénateur, mais un document destiné à être affiché. L'existence d'une caisse spéciale du sénat dont nous connaissons maintenant le trésorier, ταμίας βουλευτικῶν χρημάτων, suggère, à propos des στεπτικά ou *summa honoraria* payée par les ἄρχοντες, l'idée que, dans certains cas, les frais de ce genre sont supportés, non par les sénateurs élus aux magistratures, mais par la caisse du sénat. En partant de cette idée, on parvient à restituer dans ses grandes lignes, et un peu autrement que ne l'ont fait les éditeurs, un passage de 1413 qui nous renseigne sur la désignation aux magistratures. On apprend aussi par ce passage que c'est généralement le prytane qui propose aux bouleutes la désignation aux ἀρχαί, qu'une partie des archontes à nommer sont désignés par les archontes en charge du même ordre, que le choix des autres ou d'un certain nombre des autres est réservé aux autres ἀρχαί. Les textes nous renseignent aussi sur le rôle administratif de la βουλή. Mais l'analyse de ce qu'ils nous ont appris de nouveau à ce sujet est renvoyée à une prochaine séance.

N° 477. Séance du 9 janvier 1919. Présidence du général A. Boucher, président de l'Association.

Le président communique une lettre de notre confrère M. Typaldo Bassia, avocat à la Cour suprême à Athènes, qui nous adresse de chaleureuses félicitations pour la victoire de nos armes.

Membre nouveau. M. Paul Regard, docteur ès lettres, présenté par MM. Bourguet et Meillet.

Communication. M. Victor Bérard. *Virgile et le texte de l'Odyssée.*

En étudiant certaines réminiscences de l'*Odyssée* dans les *Géorgiques* et dans

l'*Énéide*, on se rend compte que Virgile avait sous les yeux un texte que nous n'avons pas, et la comparaison peut amener à des conclusions intéressantes.

I. *Od.* XV, 125. Δῶρόν τοι καὶ ἐγὼ, τέκνον φίλε, τοῦτο δίδωμι
Μνῆμ' Ἑλένης χειρῶν, πολυηράτου ἐς γάμου ὥρην.

Én. III, 486. *Accipe et haec, manuum tibi quae monumenta mearum*
Sint, puer, et longum Andromachae testentur amorem.

Macrobe donne le vers 125 sous la forme :

Τῇ νῦν καὶ σοὶ τοῦτο, τέκος, κειμήλιον ἔστω.

Le premier texte est le meilleur ; mais Virgile doit avoir sous les yeux le texte unifié (cf. *Iliade*, XXIII, 618, que lisait Macrobe. *Accipe* est l'exact équivalent de τῇ.

II. *Od.* XIII, 79. Καὶ τῷ νήδυμος ὕπνος ἐπὶ βλεφάροισιν ἔπιπτε
Νήγρετος, ἥδιστος, θανάτῳ ἄγχιστα ἐοικώς.

Avec l'orthographe normale ϝήδιστος (cf. μέθυ ϝήδύ), le vers 80 est faux ; d'autre part, si, dans νήδυμος, ν a pris la place d'un digamma, il est étrange que ἥδυμος et ἥδιστος se suivent de si près.

Virgile écrit : *Dulcis et alta quies, placidaeque simillima morti.*

Tous les termes de ce vers ont leur correspondant dans les vers de l'*Odyssée*, sauf *placidae*, qui ne répond pas à ἥδιστος. On peut se demander si Virgile n'aurait pas lu, dans un texte différent du nôtre : Νήγρετος, ἡσυχίῳ θανάτῳ...

III. *Od.* VII, 112-132. Il s'agit des jardins d'Alkinoos. Ils comprennent un verger, un vignoble (peut-être de deux arpents, et en deux parties, semble-t-il), et un potager. Nous trouvons d'assez graves difficultés. Comment dans le verger qui a des δένδρεα μακρά (Athénée lisait δένδρεα καλά) poussent des grappes qui devraient être dans le vignoble ? que représente ἑτέρας, au vers 124, sinon σταφυλάς, qui n'existe pas ? Remarquons d'abord que le texte des vers 120-121 ne nous est pas donné par tous les auteurs anciens : les deux vers n'en font qu'un chez certains d'entre eux :

Ὄγχνη ἐπ' ὄγχνῃ γηράσκει, σῦκον ὀ ἐπὶ σύκῳ.

Il y a donc là une insertion. Mais si l'on supprime σταφυλή, comment expliquer ἑτέρας ?

Comparons le passage parallèle des *Géorg.* II, 518-521. Certains commentateurs entendaient par θειλόπεδον un endroit où sont séchés des raisins coupés : *coquitur vindemia* ne nous tire pas d'embarras ; car on peut entendre vendange sur cep ou déjà coupée. *Saxis* doit-il faire penser à λαίνῳ (au lieu de λευρῷ) ἐνὶ χώρῳ ? De toute manière, il semble utile de substituer à ἑτέρας son exact équivalent σταφυλάς, c'est-à-dire le texte que Virgile paraît avoir eu sous les yeux. On évite ainsi les graves difficultés signalées précédemment.

M. M. Croiset présente des observations.

N° 478. Séance du 6 février 1919. Présidence du général A. Boucher, président de l'Association.

Le président a la douleur d'annoncer la mort de notre confrère Max Egger,

décédé à Arcachon le 10 janvier 1919. Fils d'Émile Egger, notre confrère avait professé au collège Stanislas et aux lycées Charlemagne et Henri IV. Il avait publié un *Essai sur Denys d'Halicarnasse* (thèse de doctorat de l'Université de Paris), une *Histoire de la littérature grecque* dont on a donné récemment la 17e édition, et une traduction du Jugement de Denys d'Halicarnasse sur Lysias. Notre Association, dont il a été membre donateur depuis 1885, et trésorier, du 6 avril 1893 au 3 mai 1906, lui garde une grande reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus avec tant de bonne grâce, d'activité et de dévouement.

Membres nouveaux. La Bibliothèque universitaire de Clermont, présentée par MM. Dalmeyda et Lebègue.

M. Edouard Langlade, bibliothécaire de la Faculté libre de théologie protestante de Montauban, présenté par MM. Dürrbach et Lebègue.

M. Georges Nicole, professeur à l'Université de Genève, présenté par MM. Homolle et Pottier.

M. Jean Rocca, présenté par MM. Haussoullier et Lebègue.

Le président donne lecture d'une lettre adressée à M. Edmond Pottier par le secrétaire-bibliothécaire de l'*Institut français d'archéologie orientale* du Caire, M. Pauthier, qui propose, au nom de M. Foucart, la création au Caire d'une section spéciale de l'Association, distincte de celle d'Alexandrie. L'Institut français du Caire se met à notre disposition pour tous les services qu'il pourrait être en mesure de nous rendre. — La proposition est acceptée.

Communications. M. le général A. Boucher, *Observations sur la valeur de certains termes de tactique grecs.* Lorsque certains termes tactiques se rencontrent chez les écrivains grecs, les traductions leur donnent des interprétations diverses : il faudrait, dans tous les cas, remonter à leur origine. C'est ce que le général A. Boucher entreprend de faire pour ceux des principaux termes qui prêtent le plus souvent à confusion. Son étude l'amène aux conclusions suivantes :

Le terme *énomotie* est particulier à l'organisation lacédémonienne et doit être traduit par *section*.

La formation en *loches droits* est spécialement lacédémonienne Les termes de *loche* et de *taxis* sont communs à l'organisation lacédémonienne, athénienne et macédonienne. Mais *loche* signifie une *compagnie* à Lacédémone, une *section* à Athenes, et une *escouade* ou une *file* en Macédoine.

Taxis désigne un *groupe de deux ou plusieurs compagnies* à Lacédémone, une *compagnie* à Athènes, et une *demi-compagnie* en Macédoine.

Enfin il ne faut pas confondre *phalange*, formation de combat, avec *phalange*, grande unité organique, et admettre, par exemple, qu'une troupe dont on nous dit qu'elle se forme en phalange prenne dans tous les cas une formation sur 16 de profondeur : se mettre en phalange signifie prendre une formation de combat, quelle qu'elle soit.

On se rend compte de la confusion que peuvent produire ces différences de valeur dans les mêmes dénominations : chose curieuse, cette confusion se manifeste déjà dans Arrien. Nous lisons dans sa Τακτική : « On ne convient pas de la valeur du terme *énomotie*. Plusieurs disent qu'il signifie le quart de la file (λόχος); d'autres prétendent qu'il n'a rien de commun avec la file » ; et il conclut que

cette expression représente un nombre de soldats inférieur à la demi-file. Or, ces deux interprétations du terme énomotie sont exactes si λόχος représente une compagnie, comme c'est le cas à Lacédémone. L'erreur commise par Arrien vient de ce que, dans sa pensée λόχος signifie toujours *une file*, alors que Xénophon lui attribue, quand il parle de l'énomotie, la valeur d'une compagnie.

On peut également dire que l'*énomotie* n'a rien de commun avec la file; puisqu'elle représente avant tout une subdivision du *loche lacédémonien*.

Pour conclure, quand un terme comme τάξις, λόχος κ. τ. λ se présente dans un texte, il faut se poser les questions suivantes : 1° s'agit-il d'une division politique ou d'une unité tactique? 2° De quel État est-il question? — Ces deux questions résolues, on peut, d'après les données qui précèdent, attribuer exactement à ce terme la valeur qui lui convient.

MM. Holleaux et M. Croiset présentent des observations.

M. Émile Bourguet. *Sur une inscription de Delphes*. M. Émile Bourguet présente à l'Association une inscription de Delphes qui a été souvent publiée, en particulier par M. Homolle (*BCH*, XX, 678-686) et par Dittenberger (*Syll.*, 2e édit., n° 93; il n'y a aucun compte à tenir de la 3e édit., cf. *Rev. archéol.*, 1918, VII, 209-251). C'est le renouvellement de la promantie des Thouriens, où Dittenberger avait cru découvrir des fonctionnaires delphiens, chargés de parler dans l'assemblée pour des étrangers, et qu'il appelait προαλιῶται. Il faut lire en réalité l. 9 et suiv. : καὶ ἔδ[ο]ξε] Δελφοῖς Θ[ουρί]οις ἀποδό[με]ν τὰν προ[μα]ντηίαν π[ρὸ Ἰτ]αλιωτᾶν [πάν]των, Ταραν[τί]νου]ς δέον [ἐπα]λλ[ήλου ς εἶμε[ν] Θουρίοις. Les derniers mots seront peut-être restitués autrement; mais la signification du texte est fixée : la promantie est bien un tour de faveur que l'on rend aux Thouriens après plusieurs demandes, à condition qu'ils alterneront avec les Tarentins. C'est un fait intéressant à rapprocher de ce que l'on sait sur les bases consacrées par les Tarentins dans le sanctuaire pythique et dont les dédicaces ont été renouvelées à ce moment du IVe siècle. Et il n'est pas impossible que ce texte fournisse un argument de plus pour dater l'archonte delphien Thébagoras de 344-3.

M. M. Croiset présente des observations ; M. Holleaux fait ressortir l'intérêt de la remarquable restitution proposée par M. Bourguet.

N° 479. Séance du 6 mars 1919.

Présidence de M. le général A. Boucher, président de l'Association.

Membre décédé. M. Ferdinand Roux, avocat, ancien magistrat, membre de l'Association depuis 1887.

Membres nouveaux. M. Agnostopoulos (Georges), présenté par M. H. Lebègue.

M. Charles Picard, ancien secrétaire de l'Ecole française d'Athènes, présenté par MM. Holleaux et Pottier.

Communications. — M. Holleaux. *La lettre de Postumius aux Amphiktyons et le sénatus-consulte de 189*. M. Holleaux fait une nouvelle étude de la Lettre du préteur Sp. Postumius, dont il nous a déjà proposé une restitution. Cette restitution, publiée dans la *Revue archéologique* (1917, t. VI, p. 342-7), doit être modifiée sur quelques points à la suite de la découverte (septembre 1914) d'un troisième fragment de la lettre. C'est aux Amphiktyons, et non aux Delphiens, que s'adresse le préteur ; il n'est, du reste, pas douteux qu'il eût aussi écrit aux

Delphiens ; mais de la lettre qu'il leur avait expédiée il ne reste que quelques mots gravés au-dessus de la lettre aux Amphiktyons. Comme l'avait supposé M. Holleaux, il résulte du texte nouvellement découvert que le Sénat avait bien assuré aux Delphiens la possession du port sacré (ἱερὸς λιμήν).

Le nouveau fragment de la lettre de Postumius est suivi d'un fragment (le second) du sénatus-consulte de 189 (?), connu par la copie partielle d'Ulrichs. Ce sénatus-consulte peut être aujourd'hui restitué dans toutes ses parties essentielles. Mais, à l'encontre de ce qu'on avait toujours pensé, il n'a pas été rendu sur la proposition du préteur Postumius. Le nom du magistrat-président se termine par les lettres -β(?)αιος. Il se pourrait, dès lors, que le document, au lieu d'appartenir à l'année 189, comme on l'a cru jusqu'ici, fût d'une date plus récente. La question reste obscure et méritera un nouvel examen.

M. Bourguet présente des observations. M. Holleaux s'étant demandé si nous ne serions pas en présence de documents d'époques successives présentant de l'intérêt pour les Delphiens, M. Bourguet approuve cette hypothèse, conforme aux habitudes des Delphiens.

M. L. François. *Quelques observations sur Dion Chrysostome considéré comme une des sources de notre connaissance du cynisme.* — De la résurrection du cynisme au temps de l'empire romain les Διογενικοὶ λόγοι de Dion Chrysostome sont un témoignage du plus grand prix. Leur importance était déjà reconnue par Chappuis en 1854 dans son livre sur Antisthène : ils ont été, dans ces trente dernières années, en Allemagne, l'objet de nombreux et minutieux travaux (Dümmler. Weber, Haym, Hahn). La thèse inaugurale que ce dernier écrit en 1896 sur les Diogéniques du sophiste de Pruse est l'essai d'une méthode d'interprétation plus sûre qui permette d'atteindre, par une critique vraiment rationnelle, à l'authentique qui se mêle, dans la légende de Diogène, aux inventions de la fantaisie. Peut-on parvenir à ce résultat, ou doit-on se borner à l'espoir de saisir mieux, après enquête, l'esprit du Diogénisme, la lettre ne pouvant être fixée avec assez de certitude ?

A première vue, les détails biographiques que nous rencontrons dans les discours sur Diogène se présentent comme rassemblés par le hasard des souvenirs de l'orateur. Mais cet apparent désordre est voulu, et, en réalité, le choix des anecdotes est le fruit de la méditation du prédicateur. Diogène, c'est le fort, le sage : il s'est vaincu lui-même : qu'on apprenne à son exemple, à gagner le bon combat contre les πόνοι et les δόξαι, effroi ou péril des hommes.

Il en résulte que Dion ne veut point faire œuvre de biographe. C'est le sermon qui est l'essentiel, et non point la description pittoresque. Le 4e Περὶ βασιλείας commence aussi par un conte diogénique, celui de la fameuse entrevue avec Alexandre. Ce qui suit, et ce qui est le principal, c'est un développement du lieu commun stoïco-cynique que le sage est le vrai roi, le vrai noble, le véritable homme libre. Dion se pique si peu de fidélité historique qu'on le voit ailleurs (*Or.* LXXII, 11) déclarer qu'il ne se propose pas de reproduire les discours mêmes de Diogène, mais de parler à la manière du cynique (ὁποῖον). Il reconnaît, d'ailleurs, que prétendre distinguer le primitif des additions postérieures est une entreprise au-dessus de ses forces, et probablement de celles de tous.

Il est donc fort douteux qu'on puisse tirer des Διογενικοὶ λόγοι, ni considérés

en eux-mêmes, ni confrontés avec nos autres sources, les éléments d'une biographie ou d'un portrait authentique de Diogène. Il ne sert à rien de les mettre en parallèle avec Dion Télès ou Bion du Borysthène. Les variantes d'une même anecdote ne sont, quand on les regarde de près, ni plus ni moins diogéniques les les unes que les autres. Aussi peu solide est la méthode qui consiste à démonter les oraisons dioniennes en plusieurs parties dont on tient à relever les caractères différents pour les attribuer à des sources distinctes.

Il importe, d'ailleurs, assez peu. Légendaires ou réelles, ces anecdotes ne sont pour les prédicateurs stoïciens que des symboles voilant une philosophie qu'il est facile d'en extraire. Le portrait de Diogène reste et restera forcément idéal : l'essentiel est la connaissance du cynisme : elle peut nous suffire.

MM. M. Croiset, Glotz, Puech, M. l'abbé d'Alès présentent des observations.

Commission des Prix. La première réunion de la Commission des Prix est fixée au 15 mars, à *5 heures*.

N° 480. Séance du 3 avril 1919.

Présidence de M. le général A. Boucher, président de l'Association.

Membres nouveaux. M. Emile Boisacq, professeur à l'Université de Bruxelles, présenté par MM. Meillet et Vendryès. M. Alfred Laumonier, élève de l'École normale supérieure, présenté par MM. M. Holleaux et P. Girard.

Communications. M. Edmond Pottier. *Une réplique de la Vénus de Médicis*. La jolie statuette de la collection Vlasto, dont M. Pottier a entretenu l'Académie des Inscriptions, offre trois particularités distinctives : sa provenance est sûrement grecque ; la matière est l'albâtre ; le type du visage vient d'un modèle de tradition ancienne. Elle a été trouvée à Livadie, non loin de l'antre de Trophonios. Malgré ses mutilations, elle a gardé, par son modelé, par son expression douce et rêveuse, le charme d'une œuvre très soignée. Il paraît logique de croire qu'un riche Romain de la fin de la République ou du temps de l'Empire, établi en Béotie, a fait exécuter pour lui ce délicat ouvrage d'après un type célèbre de la Vénus pudique. Sa destination était sans doute religieuse.

Deux types bien distincts ont donné naissance aux imitations que nous possédons : la Cnidienne de Praxitèle et la statue de la Tribune de Florence, dite Vénus de Médicis. L'une est une baigneuse qui se déshabille et va entrer dans l'eau ; l'autre est la déesse née de la mer et sortant de l'onde.

Les deux images, devenues populaires, se sont, par la suite, mêlées et confondues. M. Pottier, contestant l'opinion de M. Mahler, pense avec M. S. Reinach que la Vénus de Médicis, inférieure en art et en célébrité à la Vénus de Cnide, a l'avantage de représenter un type plus ancien et plus permanent de la divinité. L'Anadyomène rappelle avec plus de précision la nature essentielle de la déesse : de là vient, sans doute, qu'elle a été plus fréquemment reproduite par les fabricants d'ex-voto religieux. Le chef-d'œuvre de Praxitèle a dû avoir pour effet d'introduire une contamination dans les éléments de la composition.

La statuette de la collection Vlasto se rattache à la Vénus de Médicis, non à la Vénus de Cnide ; mais elle décèle une tradition d'art plus classique et plus ancienne. Elle fait entrevoir le prototype de l'Anadyomène du ve siècle dont M. Jamot avait signalé l'existence probable

MM. Th. Reinach, Michon, De Ridder, Holleaux présentent des observations.

M. Victor Bérard, *Corrections au texte homérique*. Certains vers de l'*Odyssée* sont ou incompréhensibles ou impossibles à scander.

IX, 242 : ἐσθλαὶ τετράκυκλοι ἀπ' οὔδεος ὀχλίσσειαν.

Le vers est faux, et ἐσθλαί n'est guère applicable à ἄμαξαι, car l'épithète suppose une valeur consciente. On a proposé d'allonger l'α. Remède trop facile ! Un second remède consiste à écrire τεσσαράκυκλοι ; mais le mot ne se trouve que dans un vers interpolé de l'*Iliade*. Les chars homériques sont de deux sortes : le char léger, et le char à quatre roues : c'est un char de ce genre qui porte la rançon que Priam va offrir à Achille (*Iliade*, XXIV, 324) ; nous le retrouvons dans l'épisode de Nausikaa (*Od.*, VI, 57-58) ἀπήνην | ὑψηλὴν, εὔκυκλον. On comprend très bien l'épithète ὑψηλήν : les chars à quatre roues ont tout avantage à être montés sur des essieux un peu hauts. Il faut donc écrire au vers 242 du chant IX ὑψηλαί au lieu de ἐσθλαί.

— M. Meillet observe que les trois premières syllabes de τετράκυκλος donnant un crétique, il y a deux procédés de tricherie : allonger artificiellement α, ou abréger la voyelle devant τρ. On trouverait des cas analogues où le poète triche.

Deuxième exemple. Chant XVI, v. 165 et 343 :

ἐκ δ' ἦλθεν μεγάροιο παρὲκ μέγα τειχίον αὐλῆς.

Au vers 343 les prétendants sortent du μέγαρον ; mais le vers 165 présente une difficulté sérieuse; car Eumée n'a qu'un σταθμός. Il faut attribuer la faute à l'unification du texte et lire σταθμοῖο.

MM. Th. Reinach, Vendryes, Pernot, présentent des observations.

N° 481. Séance générale du 8 mai 1919.

Présidence de M. Victor Bérard, premier vice-président de l'Association.

En l'absence du Président, lecture est donnée de son allocution. Le général A. Boucher se félicite que l'année de sa présidence ait été celle de notre grande victoire. Il rappelle les deuils de l'année : MM. Francotte, Milhaud, Max Egger, Roux, Alline. Étaient déjà tombés au champ d'honneur : Déchelette, Boudreaux, J. Maspero, Sturel, G. Leroux, Avezou, Mathis, Adolphe Reinach. Le général Boucher nomme aussi les fils et petits-fils de nos confrères qui ont eu la même fin glorieuse : Pottier, Puech, Girard, Lebègue, Jordan, Haussoullier, Dürrbach, de la Ville de Mirmont. Il exprime, en terminant, le vœu que l'histoire de la guerre antique figure au programme de nos écoles militaires, et que nos recherches dans ce domaine profitent à ceux qui pratiquent les arts de la guerre.

Rapport du Secrétaire. — Le secrétaire, au nom de la Commission des Prix, donne lecture de son rapport sur les travaux et concours de 1918-1919. Une moitié du prix Zographos est attribuée à M. Paul Regard pour ses deux thèses de doctorat : *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament*, et *La phrase nominale dans la langue du Nouveau Testament* ; le prix Zappas est attribué à M. Lysimaque Oeconomos pour sa thèse sur *La vie religieuse dans l'empire byzantin au temps des Comnènes et des Anges* ; M. Zacharias reçoit la médaille d'argent de l'Association pour le recueil de chants et de danses grecques qu'il a publié sous le titre d'*Arion*.

Rapport financier. — M. Henri Lebègue, trésorier-adjoint, donne lecture de son rapport sur la situation financière de l'Association. Ce rapport est approuvé.

Renouvellement du Bureau et du Comité. — Le scrutin donne les résultats suivants :

Premier vice-président : M. G. Fougères.

Deuxième vice-président : M. Emile Bourguet.

Secrétaire-archiviste : M. G. Dalmeyda.

Secrétaire-adjoint : M. P. Roussel.

Trésorier : M. J. Maurice.

Trésorier adjoint : M. H. Lebègue.

Membres du Comité : M. le général A. Boucher, MM. Pottier, Glotz, Mazon, Dussaud, l'abbé d'Alès, Vendryès.

M. Victor Bérard, premier vice-président, passe, de droit, président pour l'année 1919-1920.

N° 482. — Séance du 5 juin 1919.

Présidence de M. Émile Bourguet, deuxième vice-président de l'Association.

Membres nouveaux. — M. Nihard, professeur à l'Athénée Royal de Chimay (Hainaut), présenté par MM. A. Delatte et H. Lebègue.

Mme Henri-Michel Lévy, présentée par MM. Dalmeyda et Robin.

M. le Dr Jeanselme, professeur à la Faculté de Médecine, présenté par MM. Diehl et Glotz

M. L. Oeconomos, lecteur de l'Université de Londres, présenté par MM. Diehl et Glotz.

L'Université de Londres, présentée par MM. Diehl et Glotz.

M. Georges Versini, élève de l'École normale supérieure, présenté par MM. Lacroix et Lebègue.

M. Rizzo, professeur à l'Université de Naples, présenté par MM. Homolle et Pottier.

M. Glotz, de la part de Mme Adolphe Reinach, remercie l'Association de la médaille attribuée à notre très regretté confrère.

Communications. — M. L. François, L'*Hippias major*. Les études publiées dans ces trente dernières années sur l'histoire encore mal connue du cynisme et sur la philosophie d'Antisthène peuvent nous fournir quelques indications utiles sur certains dialogues de Platon. C'est le cas de l'*Hippias major*, dont on a mis en doute l'authenticité. On reproche à cet ouvrage d'être purement éristique, de ne conduire à aucun résultat positif; on le trouve médiocrement écrit, et la langue même en serait suspecte. Des expressions comme ὦ τετυφωμένε ne sauraient être de Platon.

C'est là une affirmation discutable. A regarder les choses superficiellement, il semble bien que Platon ne se propose que de ridiculiser, dans la personne d'Hippias, la vanité et l'assurance des sophistes. Mais il y a la manière, qui vaut qu'on s'y arrête. Hippias, à proprement parler, ne dit pas des choses fausses ; mais ce qu'il est incapable de concevoir, c'est la différence du particulier et de l'universel, du cas individuel et du concept. C'est une distinction aujourd'hui banale,

mais neuve encore au temps de Socrate et même de Platon. Parmi les Socratiques mêmes, il en est qui ne peuvent reconnaître aucune réalité aux Idées et aux Universaux. C'était, notamment, le cas d'Antisthène. Or, la première partie du dialogue sert à montrer à Hippias que, s'il ne sort pas de la considération des cas particuliers, il ne parviendra jamais à établir ce que c'est que le Beau. Quel est donc le relativiste qui est ici visé ? Aristippe ? On l'a cru d'après une comparaison entre l'*Hippias* et la citation d'Héraclite qu'on y lit (287 E — 289 A-B), et les *Mémorables* de Xénophon (III, 8). Mais c'est bien plutôt Antisthène, la question étant posée, non d'un point de vue téléologique comme par l'Aristippe de Xénophon, mais purement logique. Or, Antisthène soutenait qu'on ne peut rien définir, et, moins que tout le reste, les choses complexes telles que le Beau. C'est ce qui explique qu'il n'admette aucune des définitions successivement proposées par Socrate, même celles qui, comme l'a remarqué Apelt, ont un contenu positif et s'élèvent bien au-dessus des balbutiements d'Hippias le sophiste. Le chicaneur, c'est Antisthène, et son vocabulaire classique est sans cesse prêté par Socrate à cet étrange personnage. L'intention de l'*Hippias* est donc de nous montrer à quelles conclusions absurdes on arrive avec la logique d'Antisthène, incapable de concevoir l'existence des Universaux ; le dialogue a sa raison d'être, et il n'y a pas lieu de ne pas le tenir pour authentique.

MM. M. Croiset, J. Maurice, L. Robin, présentent des observations.

M. Pernot. *Grec ancien et Grec moderne.* M. Pernot signale quelques faits de grec ancien qui s'éclairent quand on envisage l'état du grec moderne.

1° En grec moderne, les groupes consonantiques τσ, κσ (ξ), πσ (ψ) sont le plus souvent prononcés en une seule émission de souffle. On n'a pas, alors, deux consonnes distinctes, mais une consonne unique, et attestée comme telle par la phonétique expérimentale. Certains dialectes français connaissent le même phénomène. Cette particularité peut expliquer que les Ioniens aient rendu par un signe simple les groupes κσ et πσ. Les graphies attiques χσ, φσ témoignent d'une phonétique différente : ici le son était senti comme double, et l'aspirée marque peut-être une articulation particulièrement faible du premier élément.

2° Nous donnons à l'η dans nos classes la valeur d'un *e long ouvert*. Cet η est devenu i en grec moderne. Il a donc passé, à un moment donné, par un *e fermé*. À quelle époque ? Le grec moderne prouve que c'est avant la confusion des longues et des brèves, c'est-à-dire, au plus tard, dans les premiers siècles de notre ère. En effet, on ne peut faire, à ce sujet, que trois hypothèses : 1° au moment de cette confusion l'η avait le même timbre que l'ε. Mais ceci est impossible ; car, alors, les deux voyelles, pareilles en durée, pareilles en timbre, auraient été identiques, et il n'y aurait pas eu la divergence d'évolution que nous constatons : ε = *e* assez ouvert, η = i. — 2° l'η était plus ouvert que ε. Mais, alors, en se fermant pour aller vers *i*, il aurait coïncidé, à un certain moment, avec l'ε qui allait vers è, et, ici encore, il y aurait eu fusion. Il ne reste donc que la troisième hypothèse : l'η, à l'époque où il s'est abrégé, était plus fermé que l'ε. On trouve, d'ailleurs, dans la contraction ὁτηλόης → ὁτηλοῖς, et dans les formes du type λειτουργῶ pour λητουργῶ, la preuve que, très anciennement déjà, l'η tendait à se fermer dans certaines conditions Comme, d'autre part, les données tirées du grec

moderne ne nous fournissent qu'un *terminus post quem*, on est autorisé à croire que dès l'époque classique η avait un timbre peu ouvert.

3° On donne couramment comme exemples de crases attiques τἀληθές pour τὸ ἀληθές et ἄνήρ pour ὁ ἀνήρ. La crase n'est, en fait, qu'une contraction d'un mot à l'autre, et ces deux exemples sont contraires aux règles de contraction : seules les formes ioniennes et doriennes τὠληθές, ὠνήρ sont régulières à ce point de vue. On peut, en partant de phénomènes néo-helléniques analogues, considérer τἀληθές comme refait sur le pluriel τἀληθῆ, où la contraction est régulière. Quant au type ἄνήρ c'est simplement une extension du type οὔνος pour ὁ ὄνος. Il ne faut pas oublier, en effet, que la graphie οὔνος recouvre un ancien ΗΟΝΟΣ avec aspiration et o allongé.

MM. M. Croiset et Bourguet présentent des observations.

N° 483. — Séance du 3 juillet 1919.

Présidence de M. V. Bérard, président de l'Association.

M. V. Bérard remercie ses confrères de l'avoir appelé par leurs suffrages aux fonctions de Président, et veut répondre à cet honneur par tout son dévouement.

Il présente à l'Association les deux délégués de Symi à la Conférence de la Paix, et les invite à assister à la séance.

Membres nouveaux. — M. Marc Voyazis, présenté par MM. Bérard et Bourguet.

M. Démosthène Chaviaras, secrétaire général de la Communauté de Symi, inspecteur des Antiquités de Symi, Tilos et Halki, présenté par MM. Bérard et Voyazis.

M. L. François demande la parole à propos du procès-verbal. Sa conjecture l'avait d'abord séduit par son ingéniosité : elle ne le frappe plus, maintenant, que par son peu de consistance, et il la retire. — M. L. Robin ne s'associe pas à tant de sévérité et demande simplement quelques explications, en particulier sur le relativisme attribué à Antisthène. S'il y a un relativisme chez ce philosophe, ce n'est pas celui d'Héraclite, mais plutôt celui qui résulterait d'un morcellement de l'essence, et sa position est voisine de l'éléatisme.

Communication. — M. V. Bérard. *Les scholies et le texte de l'Odyssée.* On peut s'étonner qu'en soixante-cinq ans Dindorf n'ait pas eu de successeur. Il suffit de quelque familiarité avec ses deux volumes de *Scholia graeca in Homeri Odysseam* pour constater les erreurs et les fautes dont le texte est émaillé. Quand on veut user d'une scholie homérique, l'attention doit être éveillée sur deux points en particulier : l'exactitude des noms propres ; l'attribution de telle ligne du commentaire à tel ou tel vers des poèmes. Comme moyens de contrôle nous avons, dans Eustathe, Porphyre, et aussi Strabon, des textes qui permettent une critique littérale de certaines scholies. Le dernier éditeur de l'*Odyssée*, Allen, note aux vers 94-95 de ε : εὐτελεῖς ... οἱ στίχοι *Schol.* On lit, en effet, dans Dindorf, I, p. 251, 94-95 : εὐτελεῖς κατὰ τὴν σύνθεσιν καὶ κατὰ τὴν διάνοιαν οἱ στίχοι. Eustathe (1525, 33) nous donne le nombre des vers (οἱ δύο στίχοι) et aussi l'attribution certaine de ce commentaire aux vers 96-7. Les athétèses d'Aristarque portent seulement sur les allitérations que goûtait un public qui n'était pas toujours composé de délicats : ε, 97 nous offre les allitérations τας, τα, ταρ, τοι, θον, θεα, θεον. C'est peut être cette vulgarité que critiquait le mot εὐτελεῖς... Allégé de

97 et de 98 le discours d'Hermès à Calypso est, par « l'arrangement » bien plus conforme à l'habitude homérique.

M. Bérard cite d'autres ces analogues qui n'ont pas été signalés. Au vers 7 de ε, Allen donne en note : ἐκ τῆς ἐν Ἰλιάδι Νέστορος εὐχῆς μετατέθειται. Nulle prière de Nestor dans l'*Iliade* ne contient ce vers (cf. O, 370-373). Prenons Eustathe p. 1520 : parvenu au vers 8, dans son long commentaire, il rappelle qu'Athéna ne fait ici (8-12) que répéter les imprécations de Mentor contre les gens d'Ithaque (β 230-234). M. Bérard croit, dès lors, qu'il faut reporter à ces vers 8-12 la note que Dindorf attribuait au vers 7, et la restituer ainsi : ἐκ τῆς ἐν Ἰ[θακησίων Ἀγορᾷ] Μέντορος [ὁμιλίας μή τις ἔτι πρόφρων καὶ ἑ]ξῆς μετατέθειται.

L'abréviation ΕΝΙΘ.ΑΓ, qui désignait la rhapsodie β, a pu devenir aisément ἐν Ἰλιάδι. Cette lecture entraîna la correction de Μέντορος en Νέστορος (puisque Mentor ne figure pas dans l'*Iliade*), et l'incompréhensible εὐχῆς de la scholie est sorti de l'ἑξῆς du texte primitif.

Les noms propres surtout ont subi d'étranges métamorphoses. De la scholie de Dindorf au sujet de β 134 on a extrait le fragment de Callimaque (Schneider nº 262 : attribution aux Αἴτια) χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων. Il est à craindre que jamais Callimaque n'ait écrit ces mots; car son nom nous est donné par ces mss. M et V dont M. Bérard a montré d'autres fantaisies, et notre scholie contient une fantaisie toute pareille dans les mots οὐ περὶ Τυνδάρεω, qu'il faut lire, à n'en pas douter, τοῦ Ἰκαρίου. Si le nom de Tyndare a remplacé celui d'Icare sous la plume du scribe, c'est assurément que ΤΟΥΙΚΑΡΙΟΥ et ΤΥΝΔΑΡΕΩ sont graphies analogues; et dans les commentaires alexandrins les deux noms étaient souvent accouplés, Icare passant pour le frère de Tyndare (cf. Scholie de β, 52). Et comment une citation de Callimaque peut-elle amener Aristarque à athétiser comme περισσός le vers 137? Il s'agit, évidemment, d'une *leçon* d'éditeur, et non pas d'un *vers* d'un autre poète (cf. ἡ κατὰ Καλλίστρατον, l'édition selon Callistrate); rappelons-nous que constamment les scholies de l'*Iliade* et celles de l'*Odyssée* unissent ou opposent les deux noms d'Antimaque et d'Aristarque. Restituons donc Ἀντίμαχον ou Καλλίστρατον. M. Bérard penche pour la première correction; χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων doit disparaître des fragments de Callimaque. Comparons, d'autre part, E, 177-178 : nous pourrions restituer la leçon d'[Anti]maque οἴκου ἀπερχομένῃ χαλεπὴ δὲ θεῶν ἔπι μῆνις. Avec cette « apodose », le vers 136 se suffisant à lui-même, le vers 137 peut être athétisé. En outre, au vers 134, M. Bérard, avec ou malgré l'exemple d'Aristarque, écrirait ἐκ γὰρ οὗ πατρὸς...; le texte τοῦ πατρός doit être une de ces nombreuses corrections amenées par l'ignorance ou l'oubli du digamma.

MM. Th. Reinach, Puech, M. Croiset présentent des observations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MAI 1919

ALLOCUTION du GÉNÉRAL Arthur BOUCHER

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

MESSIEURS,

Pour honorer l'armée et prouver votre foi en elle, au moment où le pays courait le plus grand danger, vous avez appelé un soldat qui combattait sur l'Yser à faire partie de votre bureau. Quelle fortune pour ce soldat ! Et l'année de sa présidence a été justement celle où notre héroïque armée a mis fin à la plus sanglante des guerres par la plus éclatante des victoires !

Qui aurait jamais pu espérer que nos angoisses du printemps seraient si vite effacées et que nous verrions un si resplendissant automne ?

Rappelons-nous la situation à la fin de mai 1918. Notre ligne du Chemin-des-Dames, considérée comme inviolable, s'effondrait sous la poussée de l'ennemi qui parvenait d'un seul bond au-delà de la Marne ; Paris directement menacé, remis hâtivement en état de défense ; Paris bombardé non seulement par des avions, mais par des canons tirant à plus de 100 kilomètres ; Paris évacué par une partie importante de la population ; nos richesses nationales transportées en province ; Paris considéré cette fois par le reste du monde comme irrémédiablement perdu !

Tous ces faits et d'autres encore n'ont en rien ébranlé votre confiance ; j'ai pu me rendre compte combien « Gothas et Berthas » vous laissaient indifférents en voyant, lors de notre première séance de juin, avec quel calme et quelle attention vous écoutiez la savante communication de M. Holleaux sur un décret de Magnésie du Méandre.

Admirable pays que la France, me répétaient souvent, deux mois plus tôt, les Américains qui se préparaient à venir à notre secours ! C'est avec bien plus de force encore qu'ils poussèrent ce cri d'enthousiasme quand ils nous virent de nouveau si rapidement tenir tête victorieusement à l'ennemi. Nos deux plus grands succès se sont ainsi produits au lendemain de nos plus grands revers. Quelques jours après Morhange, Virton et Charleroi, Joffre concevait et exécutait cette belle manœuvre de la Marne qui devait transformer une situation, que certains auraient considérée comme désespérée, en une autre qui devait forcer à la retraite un adversaire sûr déjà d'une victoire décisive. Un mois seulement après notre recul du Chemin-des-Dames, Foch dont le génial optimisme est né de ce principe : une armée n'est vaincue que lorsqu'elle se croit vaincue, immortalisait une deuxième fois le nom de la Marne en transformant la « poche » créée sur cette rivière en une souricière que l'ennemi devait s'empresser d'évacuer pour ne pas y rester enfermé. Prenant ensuite l'offensive à son tour, il contraignait l'Allemand à une retraite générale qui ne devait cesser que bien au-delà de notre frontière et se serait certainement terminée par une capitulation, si nous n'avions pas, peut-être un peu trop généreusement, arrêté les hostilités en consentant à un armistice. Avec quel éclat le 11 novembre les Français surent manifester leur joie ! Notre sainte cause était enfin gagnée, et nous ne doutions pas que la paix qui allait venir mît à jamais un terme au fléau de la guerre...

Dès le mois d'août, l'ennemi, pressentant qu'il pourrait être battu, avait commencé à entrouvrir les portes de la prison dans laquelle il tenait enfermées les populations des régions

envahies, et nous eûmes la joie de revoir parmi nous, en même temps que notre secrétaire général, M. Mazon, notre trésorier, M. Maurice, dont nous étions sans nouvelles depuis quatre ans.

Au cours de l'année nous avons eu la douleur de perdre cinq de nos confrères :

M. Francotte (1910) était un des professeurs les plus appréciés de l'Université de Liège. Nous citerons parmi ses écrits : « Les finances des cités grecques », « l'Industrie dans la Grèce antique ». « La polis grecque », « L'organisation de la Cité Athénienne et la réforme de Clisthène », etc... Il avait vu avec quel héroïsme sa cité résista aux Allemands qui en avaient fait le premier objectif de leur criminelle offensive. Il n'aura pas eu la suprême satisfaction de voir les honneurs qui lui furent décernés en récompense de l'immense service qu'elle avait rendu à l'humanité.

M. Milhaud (1913) était un de nos maîtres les plus écoutés et les plus estimés. Agrégé de mathématiques à la sortie de l'École normale, il s'était fait connaître dans le monde philosophique par de belles études sur les origines de la science grecque. Sa thèse sur les conditions et les limites de la certitude logique avait établi sa réputation. La Faculté des Lettres de Montpellier l'appela d'abord à elle, et il y professa avec succès pendant de longues années. Ses travaux et sa carrière devaient le conduire à la Sorbonne, où il occupa avec la plus grande distinction la chaise de philosophie considérée dans ses rapports avec les sciences.

M. Egger (Max) (1885), fils de M. Egger (Émile) qui fut trois fois président de l'Association, avait été notre trésorier du 6 avril 1893 au 3 mai 1906. Professeur d'abord au collège Stanislas, puis aux lycées Charlemagne et Henri IV, M. Egger était l'auteur des ouvrages suivants : « Denys d'Halicarnasse, essai sur la critique littéraire et la rhétorique chez les Grecs au siècle d'Auguste », « Littérature grecque », « Édition et traduction du jugement sur Lysias de Denys d'Halicarnasse »...

M. Roux, ancien magistrat, appartenait à l'Association depuis 1887 comme membre ordinaire.

Enfin M. Alline (1910), sous-lieutenant, a été tué le 3 août en conduisant sa compagnie à l'assaut d'Oulchy-le-Château. Ancien élève de l'École normale, ancien pensionnaire de la fondation Thiers, Alline était en dernier lieu maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux. C'était un esprit vigoureux et d'une grande maturité, qui était appelé à faire honneur aux études grecques. Sa valeur avait été mise particulièrement en évidence par un mémoire sur l'histoire du texte de Platon, qui fut couronné par l'Académie des Inscriptions et par notre Association.

Étaient déjà tombés au champ d'honneur : MM. Déchelette, Boudreaux, Jean Maspero, Sturel, Gabriel Leroux, Avezou, Mathis. A cette liste il faut ajouter le nom d'Adolphe Reinach, sous-lieutenant de dragons détaché à un régiment d'infanterie, jusqu'ici porté seulement comme disparu. Sa mort est aujourd'hui malheureusement certaine. Nous savons quelle puissance de travail, quelle fécondité fut la sienne : il avait rédigé pendant plusieurs années le *Bulletin épigraphique* de la *Revue des Études grecques*. Et c'est toute une bibliographie qu'il faudrait dresser pour énumérer seulement les articles qu'il a prodigués durant sa carrière si courte cependant. Il avait fait paraître en collaboration un volume sur l'Hellénisme aux différentes époques, et il s'était chargé également en collaboration de refaire le travail d'Overbeck et de traduire les textes classiques sur l'histoire de l'art.

Soit au total neuf parmi les membre de l'Association qui ont fait au pays le sacrifice de leur vie. Proportion élevée ! Les mobilisables parmi nous étaient en si petit nombre !

Nous devrions citer aussi les fils et petit-fils de nos confrères qui ont eu la même fin glorieuse. Nous ne les connaissons pas tous. Nommons au moins : Pottier, Puech, Girard, Lebègue, Jordan, Haussoullier, Durrbach, de la Ville de Mirmont.

Il est regrettable que nous ne puissions pas inscrire les noms

de ces héros sur des tables de marbre. Leur souvenir restera au moins profondément gravé dans nos cœurs. Nous dirons d'eux, comme Périclès aux funérailles des défenseurs de la patrie : « La mort a mis au grand jour leur valeur; elle a commencé par la faire connaître et a fini par l'immortaliser ».

Aujourd'hui la paix est signée, et la guerre, la grande guerre, est déjà entrée dans l'histoire. Nous avons le devoir de rechercher quels sont parmi les enseignements ceux qui intéressent plus particulièrement notre Association. L'homme éminent et aimé de tous, auquel j'ai eu l'honneur de succéder, nous rappelait l'an dernier que notre but principal est de faire ressortir l'utilité des études grecques.

Vous avez pu penser que nos travaux ne trouvaient leur emploi que dans les arts de la paix. Quant à moi, dont la tâche professionnelle fut, pendant toute ma vie active, de préparer les œuvres d'exécution et qui ai attendu l'heure de la retraite pour étudier l'histoire militaire de l'antiquité et y trouver des lois éternelles, j'ai pu me convaincre à quel point nos recherches étaient profitables à ceux qui pratiquent les arts de la guerre.

Ce n'est pas ici que cette thèse doit être développée. Je dois cependant, pour conclure, en indiquer un des principaux arguments. Ouvrez les *Mémorables*. Vous y verrez comment Socrate y définit la stratégie, autrement dite l'art de commander. Il n'exige du général qu'une qualité, parce qu'elle résume toutes celles du chef. Savoir faire le bonheur de ses soldats, en se préoccupant avant tout d'assurer au plus haut degré la conservation de leur vie et de leur gloire, par exemple, en n'attaquant jamais qu'un ennemi affaibli. Or, ouvrez le règlement avec lequel nous sommes entrés en campagne. Vous y lirez cette prescription écrite en gros caractères : « L'artillerie ne doit pas préparer les attaques, elle doit « se contenter de les appuyer ». Voilà où peut conduire un enseignement qui ne s'appuie pas sur d'indiscutables principes. Que de vies précieuses eussent été épargnées si les auteurs du règlement s'étaient inspirés des grandes leçons de l'*Anabase* et de la *Cyropédie* !

Ces lois éternelles sont formulées dans les tout premiers livres que nous ont légués les anciens. Naturellement, cette campagne de cinq ans nous a montré que nous les avions un peu oubliées et les a remises en pleine lumière. Aujourd'hui, nous nous rendons compte du prix qui s'attache à la vie du soldat. Aujourd'hui, pour préparer les attaques, nous employons tous les moyens en notre pouvoir et nous cherchons sans cesse à en inventer de nouveaux. Aujourd'hui nous sentons la nécessité de supprimer le rang, produit de la parade, pour y substituer, comme dans le tactique des Athéniens, la file qui permet de mieux « organiser » le courage. Aujourd'hui, nous avons enfin inscrit dans le plus récent de nos règlements : « Un chef doit être aimé de ses soldats ».

Mais il reste encore beaucoup à faire. Comment notre génération a-t-elle pu d'ailleurs oublier que c'est à l'école de Xénophon, d'Alexandre, d'Annibal et de César que notre plus grand capitaine, Napoléon, a formé son génie ! Faire entrer l'étude de la guerre antique dans le programme de nos écoles militaires répond donc à une nécessité. La voix de l'Association pourrait à ce sujet très utilement se faire entendre. Vous permettrez au soldat qui considérera toujours comme une récompense de sa vie d'avoir été votre président, d'en exprimer le désir.

RAPPORT DE M. G. DALMEYDA

SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1918-1919

Mesdames, Messieurs,

A notre séance de rentrée de novembre 1917 Paul Mazon, après trois ans d'absence, revenait prendre sa place parmi nous, et nous nous réjouissions de ce retour à l'ordre d'avant guerre. Sept mois après il quittait ses fonctions de secrétaire, et je n'ai pas à rappeler combien vifs ont été nos regrets. La seule pensée qui les ait atténués, c'est que notre confrère et ami ne s'éloignait de nous qu'en apparence : il ne nous quittait que pour prendre une part plus active encore au développement de nos études. La Société Budé est sœur de la nôtre, et rien ne nous tient tant à cœur que cette œuvre qui doit donner à la science française l'occasion de s'éprouver et de se développer. Quand sortiront des presses ses premières éditions d'auteurs grecs, nous les accueillerons avec joie et serons plus que jamais fidèles à notre mission d' « encouragement ».

Ces espérances peuvent, aujourd'hui, nous faire regarder avec plus de sérénité d'inévitables conséquences de la guerre. On pouvait, à certains moments — par exemple en 1916-1917, où le programme de votre commission des prix fut assez chargé — s'imaginer que la guerre ne portait pas trop de préjudice à nos études. Ce n'eût été là qu'une illusion : en réalité, les ouvrages que vous récompensiez avaient été écrits avant l'été

de 1914 : c'était le cas du livre de M. A. Delatte; c'était celui de la belle *Histoire du texte de Platon* de notre très regretté Henri Alline, qui s'excusait — vous vous le rappelez — de n'avoir pu corriger ses épreuves! Depuis plus d'un an, vous avez pu constater, par la nomenclature des « livres offerts », que les envois d'Amérique, d'Angleterre et même de France s'interrompaient ou devenaient plus rares : absence des travailleurs, difficultés matérielles, toutes les raisons de la « crise » sont trop évidentes et trop sensibles encore pour qu'il soit utile de les énumérer. On n'oserait affirmer qu'elle ne puisse se prolonger encore quelque temps ; mais voici que reviennent nos étudiants et nos jeunes maîtres, et les dures épreuves qui ont trempé leurs forces morales et rendu plus claire la conscience de l'idéal qu'ils défendaient, ont — nous en sommes certains — préparé la renaissance d'une des plus nobles traditions de notre pays.

C'est à trois savants étrangers et amis que sont attribuées aujourd'hui vos récompenses. « Étranger », je ne sais si ce nom convient exactement à M. Paul Regard, dont la *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau-Testament* est tout imprégnée de la doctrine et de l'enseignement de deux maîtres français, F. de Saussure et A. Meillet. La préface de ce livre, pleine d'ardent enthousiasme, de reconnaissante ferveur, est, par moments, une sorte d'hymne à la science française : c'est comme un prélude lyrique à une étude de science rigoureuse. Il est vrai que, dans cette préface même, le lyrisme ne règne pas seul : M. P. Regard nous expose et nous représente graphiquement, au moyen du quadrilatère de de Saussure, la division de la linguistique interne en deux sciences : évolutive ou *diachronique*, et statique ou *synchronique*. Les mots, ici, ont un air moins simple que les choses : l'étude de linguistique *synchronique* que nous offre M. P. Regard est la description d'un état de langue à un moment donné, en l'espèce, au Ier siècle de l'ère chrétienne. Le sujet est très heureusement choisi : le jeu des prépositions, comme celui des particules, reflète le

caractère nuancé de la pensée grecque ; dans les mains des auteurs du Nouveau-Testament il exprimera toutes les nuances de la pensée chrétienne, et le linguiste y pourra découvrir nettement le passage de l'état ancien à l'état moderne de la langue. Mais une difficulté doit être écartée tout d'abord. M. P. Regard fait sien ce principe de F. de Saussure que « *la langue parlée* est la norme pour le linguiste ». Or, s'il est difficile de décrire un état de langue qu'on peut directement observer dans le présent, le seul document, quand il s'agit du passé, est le témoignage écrit, et ce témoignage est imparfait ; les gens peu lettrés eux-mêmes n'écrivent pas exactement la langue qu'ils parlent ; l'état d'une langue écrite est à la fois dominé par le type ancien et entraîné par les tendances nouvelles. De là, pour le linguiste, la nécessité presque constante d'*interpréter* les textes, nécessité d'autant plus forte, en ce qui concerne la κοινή, qu'à l'époque hellénistique et impériale « la séparation entre la langue littéraire et la langue parlée devient générale. » Mais, les auteurs du Nouveau-Testament ne font point profession de littérature : ils n'ignorent pas la langue littéraire ; mais l'action de la langue parlée s'exerce fortement sur eux, et, s'il résulte de là quelques faits contradictoires, le linguiste trouve ici le précieux avantage d'entrevoir ce qu'était à ce moment la langue vulgaire. Le parler du peuple transparaît même dans le texte de Luc, qui a subi jusqu'à un certain point l'influence de la littérature, et les linguistes sont fondés à voir dans cette κοινή du Nouveau-Testament le grec courant du Ier siècle après Jésus-Christ. Cette langue commune est, comme l'appelle justement M. Regard, « du grec local atticisé » : elle a dépouillé les traits trop spéciaux de l'attique, et sa source principale ce sont les parlers grecs d'Asie.

Le sujet traité par M. P. Regard est, de façon générale, d'un grand intérêt linguistique : ce qui nous frappe surtout, c'est de voir du système ancien de la langue, non pas ruiné, mais visiblement atteint, naître le grec moderne. Le fait de plus grande conséquence est l'affaiblissement de la valeur des cas : cette

valeur diminuant, il devient nécessaire de la renforcer par une préposition : l'abondance des prépositions est une suite naturelle de la faiblesse relative des formes de la déclinaison. Dans cet ordre d'observations, le fléchissement du datif est d'une importance toute particulière : avec lui, fléchit la préposition ἐν, et nous voyons la substitution occasionnelle et partielle de εἰς-accusatif à ἐν-datif ; le fait est de grande portée, puisque le grec moderne a complètement perdu le datif. M. P. Regard reste néanmoins modéré dans ses conclusions : sa thèse, qui peut prêter à controverse — il ne l'ignore pas —, est que la κοινή du Nouveau-Testament n'est pas à mi-chemin entre le grec ancien et le grec moderne, mais est encore nettement du grec ancien.

Dans cette étude minutieuse, on a plaisir à trouver, parmi tant de faits patiemment relevés et classés, plus d'une observation d'assez grande portée : nous voyons, par exemple, comment ἐν, la plus fréquente des prépositions dans le Nouveau-Testament, est remarquablement enrichi par le christianisme dans l'usage du sens figuré. Cette même préposition, qui a perdu sa solidité, se développe extraordinairement avant sa disparition, et ce développement lui-même contribue à sa mort, car c'est une loi générale qu'une forme s'use et périt par excès d'emploi. Tel sera le sort de l'infinitif qui, avant de disparaître, prend une extension qui le ruine.

On se représente aisément les difficultés qu'offrait un travail aussi délicat et complexe. L'auteur les a-t-il toujours résolues sans qu'on puisse faire aucune réserve? C'est ce qu'on ne saurait dire et ce qu'on ne pouvait, peut-être, espérer. Tel rapprochement avec le grec classique, au sujet du « groupement de deux prépositions », pourra laisser des doutes sérieux ; l'exposé des raisons de cette substitution si intéressante de εἰς-accusatif à ἐν-datif pourra paraître un peu morcelé et fragmentaire : M. P. Regard nous rappelle, sans doute, à ce sujet qu' « une règle de linguistique générale veut que le changement résulte habituellement, non pas d'une force isolée, mais de la composition de

plusieurs forces » ; pour cette raison même, on souhaiterait que l'exposé fût, sinon plus systématique, du moins plus nettement ramassé et ordonné. Mais si la manière du jeune savant peut encore s'affermir, elle ne saurait gagner en scrupuleuse probité. Au lieu de choisir au hasard des exemples jugés caractéristiques, il s'est donné la tâche — ainsi que l'en a loué M. A. Meillet —, de faire des dénombrements complets ; il a mis tous les faits à l'épreuve pour s'assurer du droit qu'il avait de les classer dans telle ou telle catégorie ; entre des types extrêmes il a noté « toute une gamme de nuances » ; enfin, son livre ne témoigne pas seulement d'une connaissance du grec précise et délicate, mais d'une réflexion approfondie sur les principes de la linguistique, et d'un commerce assidu et profitable avec les meilleures œuvres de l'École française. Les mérites qui distinguent ce travail se retrouvent dans la thèse complémentaire de M. P. Regard, consacrée à *La phrase nominale dans la langue du Nouveau-Testament*. Les résultats de cette autre étude synchronique viennent confirmer l'opinion d'A. Meillet et de Thumb, en montrant dans la κοινή le « double héritage » de l'ionien et de l'attique : la phrase nominale à copule peut, avec vraisemblance, être regardée comme l'apport du premier ; la phrase nominale pure peut être attribuée à l'influence du second. Ici encore, l'auteur fait preuve de la même réserve scrupuleuse, de la même prudence dans l'affirmation. Votre Commission des prix a jugé ces deux ouvrages dignes de récompense, et leur a décerné la moitié du prix Zographos.

Le prix Zappas est attribué à M. Lysimaque Œconomos, docteur ès-lettres de l'Université de Paris, pour sa thèse qui traite de *La vie religieuse dans l'empire byzantin au temps des Comnènes et des Anges*. M. Ferdinand Chalandon, dans les deux gros volumes qu'il a consacrés à l'époque des Comnènes s'est surtout attaché à l'histoire politique et militaire ; M. L. Œconomos apporte une très intéressante contribution à la connaissance de la vie religieuse et sociale du XIIe siècle byzantin. Le christianisme orthodoxe fut, on le sait, la ferme assise de

l'empire d'Orient; mais l'Église, pour sauvegarder son autorité, devait faire face à ses adversaires et à des dangers redoutables : néoplatonisme, hérésie, superstition. M. L. Œconomos a su donner plein relief à la figure intellectuelle et morale de Jean Italos, disciple de Michel Psellos et « consul des philosophes ». Corrigeant l'image un peu rébarbative et grossière qu'Anne Comnène avait tracée de lui dans l'*Alexiade*, M. L. Œconomos nous montre un homme loyal et digne, moins théologien que philosophe, séduisant, par sa doctrine et sa parole, un grand nombre d'ecclésiastiques, et dont les héritiers spirituels, notamment Sotérichos Panteugénos, vont perpétuer, à travers l'histoire de Byzance, l'influence de la pensée platonicienne. Cet autre ennemi de l'Église, la superstition, fait le sujet d'un chapitre très intéressant et nouveau. De tout temps, les sorciers et les astrologues furent en faveur chez les crédules byzantins; mais au temps des Comnènes et des Anges leur zone d'influence s'élargit, et la haute société a constamment recours à leur science ou à leurs pratiques. Les poèmes de Théodore Prodrome et de Jean Camatéros nous donnent une idée du pitoyable fatras des grimoires astrologiques. Axouch, neveu par alliance de Manuel, est enfermé dans un couvent, parce qu'il a le secret de charmes puissants grâce auxquels on peut s'envoler ou se rendre invisible ; Isaac Aaron, Corinthien, pratique l'envoûtement et se fait aider dans ses desseins par des armées de démons. Michel Sikiditis possède ce même pouvoir diabolique. Nicétas Acominate nous conte d'étranges et terrifiantes histoires qui, d'ailleurs, ne le laissent point sceptique; le basileus Manuel est très superstitieux, et Andronic Ier, plein de foi dans la *lécanomantie*, charge d'habiles gens de lire son avenir dans les eaux des baquets. La crédulité d'Isaac II étant « comme un puits sans fond », des moines chiromanciens viennent se gaver à sa table et paient son hospitalité d'inimaginables prédictions ; quand le peuple de Byzance brise en mille morceaux une très belle statue de la Raison sous prétexte qu'elle « jette le mauvais sort » à la cité, Nicétas fait à

bon droit les réflexions que l'on devine. M. Œconomos ne pouvait clore par un fait plus symbolique son chapitre sur la superstition.

Pour parer au danger de ces divagations, qui ne la menaçaient pas moins que l'hérésie, l'Église aurait eu besoin d'une forte discipline morale. Malheureusement, le clergé séculier est faible, et le clergé régulier est dans un déplorable abaissement. M. Œconomos en donne des exemples typiques, notamment l'épisode des bergers valaques du mont Athos. Ces Valaques, en échange de l'hospitalité qu'ils reçoivent à la Sainte-Montagne, apportent aux solitaires du lait, du fromage et de la laine : à certain moment, ils s'avisent d'envoyer à leur place leurs femmes et leurs filles en habits de bergers, et les malheureux solitaires sont bientôt en état de damnation. Le patriarche Nicolas doit se hâter de faire éloigner les Valaques, pour mettre fin au scandale. Les moines athonites, et aussi ceux de Thessalie, sont hantés du désir de courir les villes et de goûter aux délices de Constantinople ; on ne les réfrène pas en les menaçant de leur couper le nez s'ils se rendent dans la capitale sans autorisation de leur supérieur. D'autres causes contribuent encore à cet abaissement du monachisme : les caloyers sont des propriétaires bien vite amenés à donner trop de soin aux biens terrestres ; enfin, au détriment de la moralité des pieuses maisons, les empereurs, pour récompenser certains laïques, leur attribuent des monastères à titre de bénéfices. Jean IV, patriarche d'Antioche, décrit avec tristesse les déplorables effets de ce procédé et se demande où l'on peut, de son temps, « trouver un séminaire de vertu » !

Au milieu de cet abaissement moral se dressent cependant de hautes figures de réformateurs, Christodoulos de Patmos et Eustathe de Thessalonique ; mais les réformes du premier ne lui survivent pas, même dans son propre monastère, et Eustathe échoue pareillement dans son effort de régénération. Il a laissé deux ouvrages *Sur la réforme de la vie monachique* et *Sur l'hypocrisie* où nous apparaît de façon pittoresque le relâche-

ment de la vie conventuelle à la fin du XIIe siècle : il nous montre les moines révoltés contre toutes les règles, habiles à tous les sports, grands chasseurs, pareils à des Centaures et dirigés, d'ailleurs, par des chefs semblables à eux. Rien de plus piquant que la page où Eustathe, dépeignant un chapitre, nous montre l'higoumène rassasiant ses caloyers, non point de la parole de vie, mais de discours dont seuls « des officiers de bouche et des cuisiniers pourraient être charmés ». Le mal était donc trop grave pour que le grand réformateur pût l'enrayer.

Mais l'ouvrage de M. Œconomos ne s'achève pas sur ces tableaux de décadence ou de vains efforts vers le mieux. Si le clergé régulier n'est pas toujours digne de sa mission, en revanche, l'esprit évangélique inspire très heureusement des hommes pieux dans leurs efforts pour soulager les misères humaines. Le couvent du Pantocrator et celui de la Kosmosoteira possèdent des hôpitaux dont l'organisation est si admirable qu'on a peine à croire qu'elle fut conçue il y a huit siècles. L'Assistance publique est, aussi, supérieurement organisée, et rien n'est plus intéressant que l'aménagement de ces hospices d'Alexis Ier, constituant une ville dans la ville, ou de l'hôtellerie et des hôpitaux d'Isaac II. Ce chapitre sur les Institutions charitables est un des plus riches et des plus originaux du livre de M. Œconomos. Ce livre, pour lequel M. Ch. Diehl a écrit une préface élogieuse, se distingue par de sérieuses qualités : rigueur de méthode, sens critique, examen approfondi des sources ; ajoutons une qualité, plus rare dans les ouvrages qui nous sont offerts : l'agrément. L'étude, sans rien perdre de son sérieux, a de la vie et de la bonne grâce : on y trouvera même de l'esprit, notamment dans la jolie note où M. Œconomos montre qu'un personnage au nom original, Hypopsiphios de Théopolis, n'a dû la vie qu'à un adjectif, malencontreusement orné d'une majuscule, et à une faute de ponctuation.

MM. Zacharias et Remantas ont publié à Athènes une brochure qui contient, après un exposé sommaire du système

musical de la Grèce antique et de la liturgie ecclésiastique, 66 chants et danses grecques de provenance et d'époques diverses, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Le recueil porte le titre d'*Arion*, et ce patronage est symbolique, puisque le vieux musicien de Corinthe passe pour l'inventeur de certains rythmes dont on va nous montrer la survivance. L'Avant-propos, tout inspiré de sentiment national, défend la musique grecque contre certains préjugés occidentaux que des Grecs ne craignent pas d'accepter, dans le temps même où les musiciens des autres pays, en quête de nouvelles voies, aspirent à leur insu — disent les auteurs du recueil — à retrouver les fermes assises de la vieille musique des Grecs. Chimiste distingué, homme de science, M. Zacharias, dans sa notation mélodique et rythmique, ne se contente pas d'à-peu-près ; il mesure avec rigueur les intervalles et les temps, les échelles et les durées ; il s'est astreint à danser lui-même les mesures de ses chants orchestiques, et il apporte une contribution solide à l'histoire de certains rythmes qui, jusqu'ici, paraissaient anormaux. Tels sont, par exemple, les épitrites à sept temps premiers, dont il fournit plus de dix exemples indiscutables. Il ne peut pas être question, dans ces exemples, de faire équivaloir en durée les trois premiers temps premiers et les quatre suivants ; M. Zacharias décompose, en les dansant, ces éléments rythmiques qui sont bien égaux et au nombre de sept. Ces épitrites seconds sont précisément le rythme caractéristique de la première *Pythique* de Pindare ; si la pièce présente encore des difficultés, qu'une ou deux corrections suffiraient peut-être à lever, le service rendu par M. Zacharias à l'interprétation de ces strophes fameuses mérite d'être signalé. Nous relevons encore la persistance, dans la rythmique grecque moderne, des choriambes et des ioniques, et la survivance de l'échelle doristi ou mode de mi. On se rendra compte de l'intérêt et de la nouveauté du recueil en comparant pour un même chant, l'interprétation de M. Zacharias à celle de Bourgault-Ducoudray, par exemple pour la jolie pièce qui porte le n° 53 : « Mais que fait ta mère,

que fait ta mère d'une lampe pendant la nuit, puisque dans sa maison elle a le soleil et la lune. Allons, allons, je t'en prie, ne me torture pas, ne me fais pas pleurer ! ». M. Zacharias écrit le refrain à deux temps, et la chanson proprement dite en rythme péonique, c'est-à-dire à cinq temps.

Certaines critiques restent néanmoins à formuler. L'interprétation des pièces antiques ou pseudo-antiques qui figurent en tête du recueil ne semblera pas toujours acceptable, et, faute de s'être référés à Gevaert, qu'ils semblent ignorer, MM. Zacharias et Remantas présentent de la musique grecque antique un raccourci qui prête à discussion. Enfin, et surtout, l'accompagnement de ces chansons et de ces danses les dessert et les dépare : les auteurs montrent dans leur préface qu'ils comprennent la nécessité de *ne pas sortir du mode*, et ils posent des principes excellents : il est regrettable que la réalisation en soit aussi gauche.

Ces réserves faites, il convient de savoir gré à M. Zacharias de ce qu'*Arion* nous apporte de nouveau et d'important : notre éminent confrère, M. Maurice Emmanuel, signalait ici même, à la séance de février 1918, l'intérêt de ce recueil. Votre Commission des prix a cru devoir encourager d'aussi fructueuses recherches, et l'ouvrage reçoit la médaille d'argent de l'Association.

Après ces trois études que vous avez récompensées, je dois mentionner d'intéressants envois dont s'est enrichie notre bibliothèque. Et, d'abord, ceux de nos amis hellènes. Nous ne nous étonnerons pas d'avoir reçu d'eux, dans le courant de cette année, non des ouvrages scientifiques, mais des brochures inspirées par le sentiment national et par le devoir présent. Certaines d'entre elles méritent une mention particulière. M. Kyriakos Œconomos, vice-président de l'Association des démocrates hellènes de Paris, nous offre son discours sur l'*Hellénisme et la nation française* : ce sont des paroles ardentes qui exaltent la vieille amitié franco-hellénique et, par des exemples empruntés à l'histoire et à la littérature, montrent le

sentiment démocratique qui anime et met en communion les deux peuples amis. M. Sotiris Skipis se plaît à rappeler le rôle glorieux des *Petites Hellades* dans le développement et la diffusion de l'hellénisme. On trouvera dans sa brochure le souffle de son récent volume *Le chant Apollinien*, et celui de son poème plus ancien, l'*Impérissable* :

> Non, l'arbre grec n'est pas dans la fosse couché :
> Il revit dans un chœur d'Hellades fraternelles.

Peu de savants furent plus modestes que l'abbé Pédegert, curé-doyen d'un petit village des Landes. Aussi le grand public, à la vue des deux gros in-octavo que lui consacre M. l'abbé Gabarra, curé de Cap-Breton, sera-t-il d'abord tenté de croire que le biographe a péché par excès de zèle. Il changera bientôt de sentiment en voyant se dérouler cette belle vie, toute de piété, de dévouement, de labeur, et en apprenant à connaître un humaniste dont l'érudition fut remarquablement vaste et qui, souvent, eut des vues originales et neuves. Nous n'avons pas à parler ici de ses vers gascons — qui sont excellents — ni de sa prodigieuse activité dans des domaines très divers, mais qui ne sont pas nôtres. Ce qui nous intéresse et nous frappe, c'est son enthousiasme pour tout ce qui touche à l'hellénisme. « Où donc, s'écriait le cardinal Pitra, ce bon curé a-t-il si bien appris le grec ? » Le fait est qu'il le savait fort bien, qu'il faisait des vers grecs avec une étonnante facilité, et que, par sa connaissance des auteurs grecs de toute époque, il semblait appartenir à la génération de nos grands humanistes. Il avait été, d'ailleurs, l'élève préféré de Minoïde Minas. Lorsque, en 1867, le cardinal Pitra publia l'*Hymnographie de l'Église grecque*, l'abbé Pédegert écrivit à l'auteur, au sujet d'une critique du P. Gagarin ; il cribla d'annotations un exemplaire de l'ouvrage, et, depuis, le cardinal ne cessa d'avoir recours aux précieux avis du modeste curé de Sabres. C'est l'abbé Pédegert qui semble avoir reconnu le premier le rôle de l'accent tonique dans la versification des Mélodes. Sur la métrique et la musique

des Grecs, il avait des idées personnelles et même hardies ; il a longuement amassé les matériaux d'un ouvrage qui, malheureusement, ne fut jamais achevé. On éprouve de la tristesse à voir que, par un excès de désintéressement qui les a dispersées, toute cette science et cette sagacité n'ont pas créé une œuvre de longue haleine, qui assure au savant landais un nom scientifique digne de son mérite. Pour cette raison même, nous devons beaucoup de reconnaissance à son biographe. La lecture de ces deux volumes ne semble jamais longue, parce qu'à tout instant une vue originale retient notre attention. Telle remarque sur l'origine du mot « poète » est comme une ébauche de ce qu'Henri Weil établira en 1884 dans un article de notre *Annuaire*. L'ouvrage de M. l'abbé Gabarra est donc un bon livre, et un livre qu'il fallait écrire : c'est aussi, comme l'a dit Mgr l'évêque d'Aire, une bonne action.

D'autres donateurs témoignent à notre Association un intérêt toujours fidèle, et les sujets de leurs envois sont variés à souhait : droit, archéologie, histoire byzantine, néo-grec.

Dans l'ensemble de l'œuvre de R. Dareste, c'est le droit grec qui tient certainement la place la plus considérable. M. B. Haussoullier vous fait hommage de la remarquable étude où il montre notre très regretté confrère marquant ce domaine de son empreinte personnelle et renouant la tradition de ses grands devanciers du XVIe et du XVIIe siècles. Rien n'est plus sain que l'exemple de ce savant qui, comprenant que l'heure des généralisations et des synthèses n'est pas encore venue, ne s'attache qu'à l'étude des textes. Dareste, dit son collaborateur, a toujours entendu de la bonne façon les mots de « droit grec » et n'a même pas jugé nécessaire de réfuter la fable de l'unité prétendue de ce droit.

M. Ét. Michon vous offre un *Catalogue sommaire des marbres antiques du Musée du Louvre*. C'est une refonte du catalogue de 1896 ; allégé de tous les monuments qui ne sont plus exposés, le présent volume a pu être complété par une série de 64 planches reproduisant les sculptures les

plus importantes du Département des antiquités grecques et romaines.

Dans son ouvrage sur *Constantinople byzantine et les voyageurs du Levant*, M. Jean Ebersolt s'est proposé d'extraire de nombreux récits de voyage ce qui peut jeter quelque lumière sur l'aspect, les richesses d'archéologie et d'art, les transformations successives de Constantinople byzantine. Ce sujet n'était pas sans difficulté, car il demandait un auteur également familiarisé avec l'histoire, la topographie et l'archéologie de Byzance. M. Ebersolt s'est acquitté de sa tâche en érudit et en artiste. Il ne s'est pas borné à rappeler sèchement ce qu'avaient vu à Constantinople les très nombreux étrangers qui, du IXe au XIXe siècle, d'Ibn ben Iahja à Edmond About, ont visité la ville autrement qu'en simples passants ; il a choisi et pesé les témoignages, et cette œuvre d'érudition est d'un sentiment et d'un accent très personnels : « Il y a, dit-il, dans la désolation « de ces églises converties en mosquées, de ces palais en ruines, « de ces remparts millénaires, une poésie émouvante négligée « trop souvent par les pèlerins exclusivement dociles aux « attraits de l'islam. De nos jours le spectacle de Constantinople « offre aux voyageurs une si prodigieuse variété de visions et « de souvenirs que le passé est partout inséparable du présent. « C'est ce passé que l'on doit évoquer, si l'on veut comprendre « certaines réalités nouvelles ou renouvelées. Sainte-Sophie, « encore debout dans sa splendeur gigantesque, domine tou- « jours les bâtiments déjà caducs du Vieux-Sérail ». — Nous devions déjà à M. Jean Ebersolt d'importants travaux d'archéologie byzantine : ce nouveau volume n'est pas seulement digne de ses aînés : la personnalité de l'auteur s'y montre sous un jour nouveau, d'une façon plus libre et complète.

Ce fut un Grec, le prince Georges Maurocordato, qui eut l'idée première d'une Bibliographie hellénique. Il s'agissait, dans son esprit, de décrire les ouvrages publiés en grec par des Grecs aux XVe et XVIe siècles. Le prince Maurocordato sut distinguer en notre confrère Émile Legrand l'homme qui était

alors le plus capable de mener cette œuvre à bonne fin. Deux premiers volumes parurent en 1885. Mais, aussitôt après, Legrand, élargissant son cadre, conçut le projet de dresser, année par année, et en joignant à ses descriptions d'ouvrages des notices biographiques sur leurs auteurs, un tableau complet de l'activité intellectuelle des Grecs depuis le xve jusqu'à la fin du xviiie siècle. A la mort de Legrand, en 1903, l'œuvre comptait huit volumes, dont trois consacrés aux xve et au xvie siècles, et cinq consacrés au xviie. La première série se compléta par un quatrième volume, publié par M. Pernot. Mais Legrand laissait encore d'autres notes ; grâce à elles, et grâce à leurs recherches personnelles, Mgr Petit et M. Pernot nous donnent aujourd'hui le premier volume du xviiie siècle. Nous souhaitons un heureux achèvement à cette œuvre française et éminemment philhellénique.

Dans ce domaine du néo-grec j'ai encore à signaler d'autres ouvrages auxquels vous ferez le meilleur accueil. La deuxième série des *Études de littérature grecque et moderne* de M. Pernot vous donne, après deux chapitres sur le roman d'Érotocritos et sur le poète Kalvos, la primeur d'une biographie inédite d'André Laskaratos. C'est une figure singulièrement attachante que celle de ce diable d'homme, à qui son humeur batailleuse fit tant d'ennemis, mais dont la nature était bonne et même généreuse. La publication de ces Mémoires permettra de faire la part de ses torts et de ses qualités.

Ceux qui s'avisaient il y a vingt-cinq ans d'apprendre le grec moderne se trouvaient dans un certain embarras. La grammaire de Legrand leur était, certes, précieuse; mais les ouvrages pratiques faisaient absolument défaut : il est presque inutile de rappeler ce Manuel de conversation que Legrand, dans une préface prudemment écrite en grec pour ne pas éveiller la susceptibilité de son éditeur, regrettait de n'avoir pas été autorisé à écrire en langue vulgaire. Aujourd'hui, les étudiants ont à leur disposition une *Grammaire de la langue parlée*, trois fois revue, une *Chrestomathie*, un *Manuel de conversation*

très simple et pratique, auxquels viennent de s'ajouter récemment un *Recueil de textes en grec usuel* et une *Grammaire de la langue officielle* : tous ces ouvrages (le dernier en collaboration avec M. C. Polack) sont dus à M. Pernot, dont l'activité ne se ralentit pas un instant. Nous devons nous féliciter de voir se multiplier ainsi ces instruments de travail : nos hellénistes perfectionneront leur connaissance de la langue dans son évolution historique, et les deux nations amies gagneront à une pénétration plus intime une entente confiante qui déjouera tout effort de les désunir et sera conforme à leurs affinités et à leurs gloires communes.

Messieurs, j'avais, en commençant, parlé des difficultés qui, dans ces dernières années, ont fait beaucoup plus rares les envois de France et de l'étranger. Et pourtant ce rapport a été, sans doute, moins bref que vous ne l'attendiez. Ce n'est pas — veuillez le croire — que j'aie l'idée peu raisonnable que sa longueur doit être constante et indépendante de son contenu. Mais dans des domaines très variés nous avons relevé des essais intéressants, des recherches nouvelles, des livres utiles ou nécessaires, et, si nos études ont paru plongées dans un demi-sommeil, elles attestent cependant qu'elles sont bien vivantes et qu'on en peut attendre un proche et beau réveil.

G. Dalmeyda.

RAPPORT DU TRÉSORIER-ADJOINT

I. *État comparatif des Recettes en 1917 et 1918.*

A. Intérêts de capitaux.

	1917		1918	
1° Rente Deville 3 %.....	500 »		500 »	
2° Coupons de 153 obligations Ouest.	2,173 70		2,316 20	
3° Coupons de 1 obligation Égypte unifiée.....	20 30		20 30	
4° Coupons de 17 obligations Midi...	242 24		242 24	
5° Coupons de 26 obligations Est.....	365 32		365 32	
6° Coupons de 25 obligations Fusion nouvelle.....	330 86	3,713 06	330 86	3,921 91
7° Coupons de 3 obligations Ouest-Algérien.....	42 74		42 74	
8° Coupons de 1 oblig. 4 %. Orléans.	17 80		17 80	
9° Emprunt national 1917 4 %.....	» »		59 »	
10° Intérêts du compte courant.....	20 10		27 45	

B. Subventions et dons divers.

11° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	300 »	300 »	300 »	817 50
12° Don de l'Université d'Athènes (1)..	» »		517 50	
13° Dons pour l'illustration de la *Revue*.	» »		» »	

C. Cotisations, ventes, recettes diverses.

14° Cotisations des membres ordinaires.....	2,290 »		3,310 »	
15° Souscriptions de membres donateurs.....	100 »	2,394 »	200 »	3,538 85
16° Vente de publications et médailles.	4 »		28 85	
Totaux.....		6,407 06		8,278 26

(1) L'Université d'Athènes n'a pas payé les subventions dues en 1913, 1914, 1915 et 1916.

II. *État comparatif des Dépenses en 1917 et 1918.*

A. Publications.

	1917		1918	
1° *Revue des Études grecques*	1,946 »	2,146 »	» »	200 »
2° Secrétaire adjoint à la rédaction de la *Revue*.....	200 »		200 »	

B. Encouragements.

3° Prix Zographos.....	500 »	719 30	500 »	709 75
4° Prix classiques.....	219 30		209 75	
5° Concours typographique.....	» »		» »	

C. Frais généraux.

6° Impressions diverses.....	59 20		47 70	
7° Loyer, impositions et assurances.	» »		» »	
8° Service du palais des Beaux-Arts..	90 »		90 »	
9° Service de la bibliothèque.....	1,000 »		1,000 »	
10° Droits de garde et frais divers à la Société Générale	63 85		73 47	
11° Distribution de publications.....	292 70	2,120 15	171 30	1,957 07
12° Recouvrement de cotisations.....	45 45		102 60	
13° Frais de bureau, correspondance et divers	330 »		226 95	
14° Nettoyage, éclairage et chauffage.	64 50		64 30	
15° Médailles	54 75		» »	
16° Achat et reliures de livres.....	119 70		180 75	
TOTAUX.....		4,985 45		2,866 82

III. Budget sur ressources spéciales.

1° Fondation Zappas.

Recettes de l'exercice 1916 : 500 francs.
Recettes de l'exercice 1917 : 500 francs.
Montant du prix en 1916 : 500 francs.
Montant du prix en 1917 : 500 francs.
Recettes de l'exercice 1918 : 500 francs.

IV. *Mouvement des fonds en 1918.*

1° Solde en caisse au 31 décembre 1917.....	6,812 06
2° Recettes en 1918 (tableau n° I).....	8,278 26
3° Rente Zappas en 1918.....	500 »
	15,590 32
1° Sorties de caisse (tableau n° II).....	2,866 82
Il reste donc en caisse, au 31 décembre 1918...	7,662 61

somme qui se décompose ainsi :

Solde à la Société Générale.....	6,812 06
En caisse de l'agent bibliothécaire.....	850 55
	7,662 61

Prévisions pour 1919.

V. *Recettes prévues pour 1919.*

A. Intérêts de capitaux.

1° Rente Deville 3 0/0.....	500 »	
2° Coupons de 153 obligations Ouest.	2,326 20	
3° Coupon de 1 obligation Égypte Unifiée.....	20 30	
4° Coupons de 1 obligation Orléans 4 0/0.....	17 80	
5° Coupons de 17 obligations Midi...	242 24	3,903 10
6° Coupons de 26 obligations Est....	365 32	
7° Coupons de 25 obligations Fusion. nouvelle.....	329 50	
8° Coupons de 3 obligations Ouest Algérien.....	42 74	
9° Emprunt national 4 0/0 1917....	59 »	
	3,903 10	

Report.....			3,903	10

B. Subventions et dons divers.

10° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	300	»	795	»
11° Don de l'Université d'Athènes....	495	»		
			4,698	10

C. Cotisations et ventes.

12° Cotisations des membres ordinaires.	3,500	»	3,580	»
13° Vente de publications.....	80	»		
TOTAL.....			8,278	10

VI. *Dépenses prévues pour 1919.*

A. Publications.

1° Impression des n°s 136, 137-138, 139, 140 de la *Revue* de 1917...	2,240	»		
2° Une année de la *Revue* de 1918..	2,240	»	6,860	»
3° Une année de la *Revue* de 1919, moins le dernier numéro.....	1,680	»		
4° Illustration de la *Revue*.....	500	»		
5° Secrétaire adjoint à la rédaction de la *Revue*.....	200	»		

B. Encouragements.

6° Prix Zographos.....	1,000	»	1,200	»
7° Prix classiques.....	200	»		

Report.....			8,060 »

C. Frais généraux.

8° Impressions diverses.....	70	»	
9° Loyer, impositions, assurances...	1,611	75	
10° Service du palais des Beaux-Arts.	90	»	
11° Service de la Bibliothèque.....	1,000	»	
12° Droits de garde et frais divers à la Société Générale.....	75	»	
13° Distribution de publications.....	450	»	3,887 75
14° Recouvrement de cotisations.....	125	»	
15° Frais de bureau, correspondance et divers.....	226	»	
16° Nettoyage, éclairage et chauffage.	70	»	
17° Médailles.....	20	»	
18° Reliure et achat de livres.....	150	»	
			11,947 75
			8,278 10

Le déficit sera de trois mille six cent soixante-neuf francs soixante-cinq centimes.

TOTAL.....	3,669 65

Henri LEBÈGUE.

LE MOT OIKONOMIA

DANS LA LANGUE THÉOLOGIQUE DE SAINT IRÉNÉE

Ce vieux mot cher à Xénophon, presque étranger aux Septante qui l'emploient seulement deux fois (*Is.*, XXII, 19. 21), était destiné à une brillante fortune dans la langue chrétienne, qui l'enrichit d'un sens nouveau. Nous nous proposons d'étudier le premier chapitre de cette histoire.

Les allusions de saint Luc (XVI, 1-4) à l'économe infidèle et à son administration ne présentent, de notre point de vue, rien d'original. En saint Paul, apparaît le sens proprement chrétien. Les évêques et autres ministres de l'Évangile sont οἰκονόμοι μυστηρίων Θεοῦ, I *Cor.*, IV, 1-2, οἰκονόμοι Θεοῦ, *Tit.*, I, 7. A la bonne administration des biens surnaturels se rapporte l'acception du mot οἰκονομία qu'on trouve plusieurs fois en saint Paul, chargé d'une responsabilité dont il a conscience, οἰκονομίαν πεπίστευμαι, I *Cor.*, IX, 7. Mais le sens déborde — et de loin — la responsabilité personnelle de l'Apôtre. Il égale toute l'amplitude du dessein divin, réalisé dans le Christ au jour marqué, pour la restauration de toute créature au ciel et en terre, εἰς οἰκονομίαν τοῦ πληρώματος τῶν καιρῶν, ἀνακεφαλαιώσασθαι τὰ πάντα ἐν τῷ Χριστῷ, τὰ ἐπὶ τοῖς οὐρανοῖς καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς, *Eph.*, I, 10 ; comparer *Eph.*, III, 2. 9 ; *Col.*, I, 25 ; I *Tim.*, I, 4. De la donnée paulinienne, sortira tout le développement ultérieur (1) ; non sans quelques péripéties.

(1) La Vulgate rend normalement οἰκονομία, en saint Paul, par *dispensatio*. La traduction *aedificationem*, I *Tim.*, I, 4, suppose la leçon οἰκοδομίαν.

Saint Ignace d'Antioche reprend l'idée de saint Paul dans trois passages de son épître aux Éphésiens, qui présentent le mot οἰκονομία, *Eph.*, VI, 1 ; XVIII, 2 ; XX, 1. Le second de ces textes mérite d'être remarqué, comme visant le fait précis de la conception virginale par l'opération du Saint Esprit : Ὁ γὰρ Θεὸς ἡμῶν Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἐκυοφορήθη ὑπὸ Μαρίας κατ' οἰκονομίαν Θεοῦ ἐκ σπέρματος Δαυίδ, Πνεύματος δὲ ἁγίου.

Dans le dialogue avec Tryphon, saint Justin emploie onze fois le mot οἰκονομία. Il désigne par là, tantôt le dessein de l'Incarnation, comme principe de salut pour les générations humaines, XLV, 4 ; LXVII, 6 ; LXXXVII, 5 ; CIII, 3 ; CXX, 1 ; tantôt en particulier le mystère de la croix, οἰκονομία τοῦ πάθους, XXX, 3 ; XXXI, 1 ; tantôt les desseins de Dieu en général, CVII, 3 ; CXXXIV, 2 (*bis*) ; CXLI, 4.

Il y a plus de diversité dans le Discours contre les Grecs, de Tatien (1). Οἰκονομία s'y rencontre le plus souvent au sens profane, pour désigner soit les lois de l'organisme humain, XII, 2 (*bis*), 3 ; soit les lois générales de la matière, XVIII, 2, parfois avec une allusion à la Providence, XIX, 4 ; soit une invention humaine, XXI, 3. Mais voici une acception réellement nouvelle, au sujet de la procession du Verbe, V, 1 : Γέγονε δὲ (ὁ Λόγος) κατὰ μερισμόν, οὐ κατὰ ἀποκοπήν. Τὸ γὰρ ἀποτμηθὲν τοῦ πρώτου κεχώρισται, τὸ δὲ μερισθὲν οἰκονομίας τὴν αἵρεσιν προσλαβόν, οὐκ ἐνδεᾶ τὸν ὅθεν εἴληπται πεποίηκεν. C'est là une extension positive du sens chrétien, puisqu'il s'agit d'économie interne à la Trinité divine : communication de l'Être divin à une seconde personne.

Laissons de côté quelques exemples moins instructifs, comme Ép. à Diognète, IV, 5 ; Athénagore, Ambassade pour les Chrétiens, XXI ; Théophile d'Antioche, A Autolycus, II, XII. XV. XXIX. Même le gnostique Héracléon ne s'écarte pas de l'acception commune, dans les exemples conservés par Origène, Commentaire sur saint Jean, l. VI, XXIII ; X, IX ; XIII, IL, éd. Preuschen, p. 148, 12 ; 180, 19 ; 279, 1. Cependant, vers le même temps, des gnosti-

(1) Voir dans l'édition du Discours contre les Grecs par Ed. Schwartz (Leipzig, 1888 ; *Texte und Untersuchungen*, IV, 1), l'*index graecus* au mot οἰκονομία. Le travail que nous tentons ici s'y trouve amorcé.

ques ont dû faire du mot οἰκονομία un usage extensif, en l'appliquant à la description des émanations valentiniennes. C'est ce qui résulte des textes du gnostique Théodote, conservés par Clément d'Alexandrie, *Extraits de Théodote,* LVIII : Ὁ μέγας ἀγωνιστὴς Ἰησοῦς ἐν ἑαυτῷ δυνάμει τὴν ἐκκλησίαν ἀναλαβών, τὸ ἐκλεκτὸν καὶ τὸ κλητόν, τὸ μὲν παρὰ τῆς τεκούσης τὸ πνευματικόν, τὸ δὲ ἐκ τῆς οἰκονομίας τὸ ψυχικόν, ἀνέσωσεν. Comparer *ibid.*, V. XI. XXVII. XXXIII. C'est ce qui résulte plus clairement encore des dépositions de saint Irénée.

Le témoignage de saint Irénée mérite une attention particulière. D'abord c'est le témoignage d'un théologien, qui écrit avec discernement. Puis, Irénée a fait du mot οἰκονομία un usage extrêmement fréquent. Malheureusement le texte des cinq livres Contre la gnose — ou Contre les hérésies — est perdu en majeure partie. Nous ne pouvons, dans la plupart des cas, que le restituer par conjecture, à l'aide d'une traduction latine ancienne. Mais le caractère très littéral de cette traduction permet de désigner, presque à coup sûr, les passages où Irénée a dû employer ce mot (1).

Dans la partie que nous possédons du texte original de saint Irénée, le mot οἰκονομία ne se lit pas moins de 30 fois. De ces 30 exemples, 27 sont rendus en latin par *dispositio* ; les trois autres, par divers équivalents qui n'accusent aucune différence de sens (2) : la diversité paraît simplement fortuite. On peut d'ailleurs

(1) Nous citerons Irénée d'après le texte de Massuet, reproduit par Migne, *P. G.*, VII. — On discute encore la date de la traduction latine qui nous a conservé le texte intégral des cinq livres *Contra Haereses*, et il y a entre les diverses opinions un écart de deux siècles. Sûrement antérieure à saint Augustin, qui la cite fort exactement, *Contra Iulianum Pelagianum*, I, I, 5, cette version pourrait être antérieure même à Tertullien. Et ce qui porte à croire que Tertullien l'avait sous les yeux, c'est la parenté indéniable du traité de Tertullien *Adversus Valentinianos* avec cette version latine. Nous avons repris l'examen de la question dans les *Recherches de Science religieuse*, t. VI, p. 133-137 (1916), et conclu pour l'attribution de l'Irénée latin à la fin du IIe siècle. Ainsi concluaient deux grands éditeurs du *Contra Haereses*, Grabe (Oxford, 1703) et Massuet (Paris, 1710) ; plus près de nous, F. Loofs, *Die Handschriften der lateinischen Uebersetzung des Irenäus* (Leipzig, 1888), F. R. Montgomery, Hitchcock, *Irenaeus of Lugdunum* (Cambridge, 1914). Une date postérieure a été admise par Dodwell (Oxford, 1689), H. Jordan (Leipzig, 1908) et autres.

(2) Ces trois exemples se lisent I, VII, 4 ; I, IX, 2 ; IV, XXXI, 1. Sur quoi il faut observer :

1° I, VII, 4, τὴν κατὰ τὸν κόσμον οἰκονομίαν est rendu : *mundi creationem*. Ce qui,

procéder à une contre-épreuve. Dans la partie de la version latine que nous pouvons confronter avec le grec, le mot *dispositio* se lit 31 fois ; l'original grec est 27 fois οἰκονομία, les 4 autres fois πραγματεία, terme très voisin, par le sens, de οἰκονομία (1). La correspondance οἰκονομία = *dispositio* est donc très ferme ; en prenant pour base la proportion ci-dessus, on peut admettre que, là où nous ne possédons que le latin, un exemple de *dispositio* a environ 7 chances contre 1 de représenter l'original οἰκονομία (2).

Or dans la partie conservée en latin seulement, on relève au moins 85 exemples de *dispositio*, auxquels il est permis de joindre 3 exemples de *dispensatio*, mot si voisin de *dispositio* par le sens et par l'écriture qu'il a chance de représenter le même original, si même il ne procède pas d'une pure confusion graphique. D'après ce qui précède, on est fondé à croire que, dans la partie correspondante du grec, le nombre des exemples de οἰκονομία

d'après une conjecture hautement vraisemblable de Massuet, s'expliquerait par une fausse leçon : τὴν τοῦ κόσμου οἰκοδομίαν.

2° I, IX, 2, ὁ τῆς οἰκονομίας, μεταγενέστερος τοῦ Λόγου, Σωτήρ est rendu : *qui ex omnibus factus et sit posterior Verbo, Salvator.* Les mots *ex omnibus factus* rendent exactement la même idée que *ex dispositione.* On trouve les deux expressions juxtaposées dans un même contexte, III, XI, 3 : Secundum autem illos, neque Verbum caro factum est, neque Christus, neque *qui ex omnibus factus est,* Salvator. Etenim Verbum et Christum nec advenisse in hunc mundum volunt ; Salvatorem vero non incarnatum neque passum, descendisse autem quasi columbam in eum Iesum qui factus esset *ex dispositione.* — Sur la genèse du Sauveur gnostique, voir I, XV, 3, dont nous reproduirons ci-dessous le texte original.

3° IV, XXXI, 1, οἰκονομία est rendu *dispensatio.* On peut se demander s'il ne faut pas lire *dispositio.* Mais assez peu importe, car le sens est exactement le même.

(1) I, VIII, 2; I, XI, 1 ; III, XI, 8 (*bis*). — L'étroite parenté de sens entre οἰκονομία et πραγματεία apparaît notamment dans leur association ; ainsi : I, X, 3 : τήν τε πραγματείαν καὶ οἰκονομίαν τοῦ Θεοῦ, rendu en latin : *instrumentum et dispositionem.*

(2) On peut conjecturer, en certains cas, l'original πραγματεία ; il n'y a pas lieu d'en admettre un autre. Une seule hypothèse divergente s'est produite, à ma connaissance, III, X, 5, sur ces mots : *Novam libertatis dispositionem per novum adventum Filii sui hominibus aperiens,* Massuet conjecture un original διαθήκη, et rapproche III, XII, 14 : *libertatis Novum Testamentum* ; IV, XXXIV, 3 : *Novum libertatis testamentum.* Ziegler, *Irenäus der Bischof von Lyon*, p. 251 (Berlin, 1871), contresigne cette conjecture. Je ne la crois pas plausible. L'équivalent de διαθήκη, dans l'Irénée latin, est constamment *testamentum* : I, X, 3 ; II, XIV, 2 ; III, XI, 8, etc... Par ailleurs, on lit à diverses reprises : *per Moysen Legis dispositio* : III, XI, 7 ; III, XII, 15 (*bis*) ; III, XV, 3 ; aucun indice ne suggère un original : διαθήκη τοῦ νόμου ; toutes les analogies recommandent : οἰκονομία τοῦ νόμου.

dépassait 75. Que l'on ajoute ce chiffre au chiffre des 30 exemples actuellement conservés, on trouve que le mot οἰκονομία a dû se lire plus de 100 fois dans le texte original du traité Contre la gnose. De ces exemples, nous connaissons un quart environ avec une certitude absolue, les autres avec une très forte probabilité. En somme, nous disposons d'une base large et ferme pour étudier l'emploi qu'a fait saint Irénée du mot οἰκονομία.

Il peut être utile de présenter sous forme synoptique les conclusions d'une statistique assez laborieuse (1). Notre première colonne représente le grec original, la seconde représente l'Irénée latin. Nous désignons par une croix dans la première colonne les exemples de οἰκονομία, par une croix dans la seconde colonne les exemples de *dispositio*. Là où se présente un équivalent anormal, nous l'écrivons en toutes lettres. Nous distinguons par un astérisque les exemples spécifiquement gnostiques.

			οἰκονομία	dispositio
I.	VI	1*	+	+
	VII	2*	+	+
		2*	+	+
		4	+	creatio
	VIII	2	πραγματεία	+
	IX	2*	+	ex omnibus
		3*	+	+
	X	1	+	+
		3	+	+
	XI	1	πραγματεία	+
	XIV	6*	+	+
		6*	+	+
		6*	+	+
		9*	+	+
	XV	3*	+	+
		3*	+	+

			οἰκονομία	dispositio
		3*	+	+
	XVI	2*	+	+
		3*	+	+
	XVIII	3	+	+
		3	+	+
	XXII	1		+
	XXIV	4		+
II.	X	1		+
	XVI	1*		+
	XVII	1*		+
	XXX	7*		+
	XXXV	4		+
III.	I	1		+
	X	4*		+
		4*		+
		5*		+

(1) On pourrait élargir la base de cette statistique, en y comprenant les fragments de saint Irénée, et la *Démonstration de la Prédication apostolique*, qui nous a été restituée il y a quinze ans par une version arménienne (Introduction et traduction française par J. Tixeront et J. Barthoulot, dans *Recherches de science religieuse*, 1916). On n'introduirait par là aucun élément nouveau. Aussi croyons-nous pouvoir nous en tenir au *Contra Haereses*.

Un autre exemple de la maîtrise originale exercée par saint Irénée sur les expressions qu'il emprunte de saint Paul, est fourni par le mot ἀνακεφαλαιοῦσθαι, *recapitulare*, qu'il emploie aussi à profusion, et auquel il suspend toute sa théorie de la Rédemption chrétienne. Nous l'avons étudié dans *Recherches de science religieuse*, 1916, p. 185-211 : *La doctrine de la Récapitulation en saint Irénée*.

				οἰκονομία	dispositio
	XI	2*			+
		2*			+
		2*			+
		2*			+
		3*			+
		3*			+
		3*			+
		7			+
		8		πραγματεία	+
		8		πραγματεία	+
		9		+	+
	XII	12			+
		13			+
		15			+
		15			+
	XIII	1			+
	XV	3			+
	XVI	1*			+
		1*			+
		1*			+
		3			+
		6*			+
		6			+
		8			+
	XVII	1*			+
		4		+	+
		4		+	+
	XVIII	2			dispensatio
		5			+
	XXI	1			+
	XXII	3			+
	XXIII	1			+
	XXIV	1			+
		1			+
		2			+
IV.	pr.	4*			+
	I	1			+
	V	5			+
	VII	4			+
	XI	3			+
	XX	7			+
		7			+
		8			+
		10			+
		10			+

				οἰκονομία	dispositio
		11			+
		11			dispensatio
		11			+
	XXI	3			+
		3			+
	XXII	2			+
	XXIII	1			+
		1			+
		2			+
	XXVI	1			+
		5			+
	XXVII	1			+
		2			+
	XXVIII	1			+
	XXX	1			+
		3			+
	XXXI	1		+	dispensatio
	XXXIII	1			+
		7		+	+
		7		+	+
		10			+
		15			+
		15			+
	XXXIV	3			+
	XXXVII	7			+
V.	II	2			+
		3		+	+
	III	2		+	+
	V	2			+
	X	1			+
	XIII	2		+	+
	XIV	2			+
		2			+
	XVII	4		+	+
		4		+	+
	XVIII	1			+
	XIX	2			+
		2			+
		2			dispensatio
	XX	1			+
		2			+
	XXIII	2			+
	XXVI	2			+
	XXXII	1			+
	XXXVI	2			+

Or, si nous examinons un à un ces quelque 120 exemples de οἰκονομία ou de ses équivalents latins, nous les verrons se répartir nettement en deux groupes. Dans un premier groupe — 33 exemples —, Irénée rapporte une doctrine proprement gnostique : οἰκονομία se réfère à l'économie interne du plérôme, et plus particulièrement à la fusion des éons divins d'où résulte la personne du Sauveur. Dans le second groupe, — c'est le plus nombreux,

— Irénée exprime une doctrine catholique (1) : doctrine traditionnelle de l'Incarnation et de la Rédemption. Nous citerons, pour l'un et l'autre groupes, des textes représentatifs.

Voici d'abord une description, selon la formule gnostique, de l'opération par laquelle Jésus procède de la tétrade divine. Nous ne prétendons pas sonder les arcanes de cette théosophie. On lit, I, xv, 3 :

Ἀπὸ τετράδος γὰρ προῆλθον οἱ Αἰῶνες. Ἦν δὲ ἐν τῇ τετράδι Ἄνθρωπος καὶ Ἐκκλησία, Λόγος καὶ Ζωή. Ἀπὸ τούτων οὖν δυνάμεις, φησίν, ἀπορρυεῖσαι, ἐγενεσιούργησαν τὸν ἐπὶ γῆς φανέντα Ἰησοῦν. Καὶ τοῦ μὲν Λόγου ἀναπεπληρωκέναι τὸν τόπον τὸν ἄγγελον Γαβριήλ, τῆς δὲ Ζωῆς τὸ Ἅγιον Πνεῦμα, τοῦ δὲ Ἀνθρώπου τὴν δύναμιν τοῦ Υἱοῦ, τὸν δὲ τῆς Ἐκκλησίας τόπον ἡ παρθένος ἐπέδειξεν. Οὕτως τε ὁ κατ' οἰκονομίαν διὰ τῆς Μαρίας γενεσιουργεῖται παρ' αὐτῷ ἄνθρωπος, ὃν ὁ Πατὴρ τῶν ὅλων διελθόντα διὰ μήτρας ἐξελέξατο διὰ Λόγου εἰς ἐπίγνωσιν αὐτοῦ. Ἐλθόντος δὲ αὐτοῦ εἰς τὸ ὕδωρ, κατελθεῖν εἰς αὐτὸν ὡς περιστερὰν τὸν ἀναδραμόντα ἄνω καὶ πληρώσαντα τὸν δωδέκατον ἀριθμόν, ἐν ᾧ ὑπάρχει τὸ σπέρμα τούτων τῶν συσπαρέντων αὐτῷ καὶ συγκαταβάντων καὶ συναναβάντων. Αὐτὴν δὲ τὴν δύναμιν κατελθοῦσαν σπέρμα φησὶν εἶναι τοῦ Πατρός, ἔχον ἐν ἑαυτῷ καὶ τὸν Πατέρα καὶ τὸν Υἱόν, τήν τε διὰ τούτων γινωσκομένην ἀνονόμαστον δύναμιν τῆς Σιγῆς, καὶ τοὺς ἅπαντας Αἰῶνας. Καὶ τοῦτ' εἶναι τὸ Πνεῦμα τὸ λαλῆσαν διὰ τοῦ Ἰησοῦ, τὸ ὁμολογῆσαν ἑαυτὸν Υἱὸν ἀνθρώπου καὶ φανερώσαντα τὸν Πατέρα, κατελθὸν μὲν εἰς τὸν Ἰησοῦν, ἡνῶσθαι δ' αὐτῷ. Καὶ καθεῖλε μὲν τὸν θάνατον, φησίν, ὁ ἐκ τῆς οἰκονομίας Σωτήρ, ἐγνώρισε δὲ τὸν Πατέρα Χριστόν. Εἶναι οὖν τὸν Ἰησοῦν ὄνομα μὲν τοῦ ἐκ τῆς οἰκονομίας ἀνθρώπου λέγει, τεθεῖσθαι δὲ εἰς ἐξομοίωσιν καὶ μόρφωσιν τοῦ μέλλοντος εἰς αὐτὸν κατέρχεσθαι Ἀνθρώπου. Τὸν χωρήσαντα αὐτὸν ἐσχηκέναι αὐτόν τε τὸν Ἄνθρωπον, αὐτόν τε τὸν Λόγον, καὶ τὸν Πατέρα, καὶ τὸν Ἄρρητον, καὶ τὴν Σιγήν, καὶ τὴν Ἀλήθειαν, καὶ Ἐκκλησίαν, καὶ Ζωήν.

D'autre part, voici une profession de foi catholique à l'œuvre de l'Incarnation, IV, XXXIII, 7 :

Εἰς ἕνα Θεὸν παντοκράτορα, ἐξ οὗ τὰ πάντα, πίστις ὁλόκληρος, καὶ εἰς τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν Κύριον ἡμῶν, δι' οὗ τὰ πάντα, καὶ τὰς οἰκονομίας αὐτοῦ, δι' ὧν ἄνθρωπος ἐγένετο ὁ Υἱὸς τοῦ Θεοῦ, πεισμονὴ βεβαία καὶ εἰς τὸ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ, τὸ τὰς οἰκονομίας Πατρός τε καὶ Υἱοῦ σκηνοβατοῦν καθ' ἑκάστην γενεὰν ἐν τοῖς ἀνθρώποις, καθὼς βούλεται ὁ Πατήρ.

Et voici une profession de foi, également catholique, au mystère de la croix, V, XVII, 4 :

(1) Ou parfois une idée neutre. Nous nous abstenons d'un triage qui ne présente aucun intérêt.

Δι' ἔργου ἔδειξεν ὁ προφήτης ὅτι τὸν στερεὸν λόγον τοῦ Θεοῦ, ὃν ἀμελῶς ἀποβαλόντες οὐχ ηὑρίσκομεν, ἀποληψόμεθα πάλιν διὰ τῆς τοῦ ξύλου οἰκονομίας... Τοῦτον οὖν κεκρυμμένον ἀφ' ἡμῶν ἡ τοῦ ξύλου ἐφανέρωσεν, ὡς προέφαμεν, οἰκονομία. Ἐπεὶ γὰρ διὰ ξύλου ἀπεβάλομεν αὐτόν, διὰ ξύλου πάλιν φανερὸν τοῖς πᾶσιν ἐγένετο, ἐπιδεικνύων τὸ μῆκος καὶ ὕψος καὶ βάθος καὶ πλάτος ἐν ἑαυτῷ, καὶ, ὡς ἔφη τις τῶν προβεβηκότων, διὰ τῆς θείας ἐκτάσεως τῶν χειρῶν, τοὺς δύο λαοὺς εἰς ἕνα Θεὸν συνάγων.

Inutile de souligner l'antithèse de deux conceptions, dont l'une appartient à la plus nébuleuse théosophie, l'autre sort immédiatement de l'histoire évangélique. L'une et l'autre s'exprime un grand nombre de fois dans l'œuvre de saint Irénée ; et sans doute il ne faut pas chercher ailleurs la raison de la vigilance dont témoigne son langage. Car, ayant à distinguer et à opposer deux conceptions si profondément différentes, il devait se garder avec soin de tout ce qui pouvait favoriser une confusion. Voilà sans doute pourquoi, dans l'expression de la doctrine catholique, il s'interdit toute allusion à une économie interne de la Trinité, estimant dangereuse la voie où nous avons vu s'engager Tatien : il laisse aux gnostiques ces façons de parler. Il évite même, ordinairement, comme trop voisine encore de la gnose, l'idée, devant laquelle Ignace d'Antioche n'avait pas reculé, d'une économie intérieure à la personne du Christ (1) : c'est par d'autres aspects qu'il aborde le mystère de l'Incarnation, réservant le nom d'*économie* à la désignation des effets extérieurs de l'Incarnation et de la Rédemption.

Avec un vocabulaire aussi surveillé, Irénée coupait court à beaucoup de malentendus. Tout le monde n'imitait pas cette réserve, et dès la génération suivante on voit deux théologiens qui lui doivent immensément, saint Hippolyte de Rome et Tertullien de Carthage, adapter le mot οἰκονομία ou ses équivalents latins à l'exposition du dogme trinitaire. Novatien suivra cet exemple. Pendant un demi-siècle, on oppose « l'économie »

(1) On lit pourtant V, xx, 1 : Omnibus unum et eundem Deum Patrem praecipientibus et eandem *dispositionem Filii Dei* credentibus et eandem donationem Spiritus scientibus. — Ce texte, d'ailleurs peu explicite, tranche sur l'usage ordinaire d'Irénée.

divine au monarchisme sabellien. Quelques citations caractéristiques mettront ce fait en lumière.

Saint Hippolyte applique le nom d'οἰκονομία soit à la procession du Verbe, soit à celle de l'Esprit saint. Contre Noet, XIV : Εἰ δὲ οὖν ὁ Λόγος πρὸς τὸν Θεόν, Θεὸς ὤν, τί οὖν ; φήσειεν ἄν τις δύο λέγειν θεούς ; δύο μὲν οὐκ ἐρῶ θεούς, ἀλλ' ἢ ἕνα, πρόσωπα δὲ δύο, οἰκονομίαν δὲ τρίτην τὴν χάριν τοῦ Ἁγίου Πνεύματος. — Voir *ibid.*, III. IV. XVI.

Tertullien applique à la distinction des personnes dans la Trinité tantôt le propre nom d'*oeconomia*, tantôt ses équivalents latins *dispositio* et *dispensatio*. Contre Praxéas, III : Simplices enim quique, ne dixerim imprudentes et idiotae, quae maior semper credentium pars est, quoniam et ipsa regula fidei a pluribus diis saeculi ad unicum et verum Deum transfert, non intelligentes unicum quidem sed cum sua oeconomia esse credendum, expavescunt, quod oeconomiam, numerum et dispositionem Trinitatis, divisionem praesumunt Unitatis, quando Unitas, ex semetipsa derivans Trinitatem, non destruatur ab illa, sed administretur. — IV : Vide ergo ne tu potius monarchiam destruas, qui dispositionem et dispensationem eius evertis, in tot nominibus constitutam in quot Deus voluit. — Voir encore II. VIII. IX. XIII. XXIII. XXX.

Novatien, autre théologien de la Trinité, use — plus sobrement — du mot *dispositio*. *De Trin.*, XV : (Christus) calumniosam blasphemiam dispositione legitima congruenter refutavit : Deum enim se sic intelligi vult, ut Filium Dei et non ipsum Patrem vellet intelligi. — Voir encore III. XVIII. XXIV. XXXVII. Dans le même sens, le verbe *dispenso*, XXV.

Donc on s'était relâché, en présence de l'hérésie monarchienne, des précautions de langage jugées opportunes par Irénée dans sa lutte contre la gnose. Ce ne fut d'ailleurs qu'un épisode : la réaction que nous venons de constater coïncidait avec le déclin de la gnose, elle ne devait pas lui survivre, d'autant qu'elle s'était révélée non exempte d'inconvénients. Avant la fin du IIIe siècle, la langue théologique était rentrée dans les lignes tracées par saint Paul. On avait renoncé à employer le mot οἰκονομία pour l'exposition de la doctrine trinitaire, qui désormais s'appelait, de son nom propre, θεολογία. Par contre, οἰκονομία devenait d'un usage courant pour désigner l'Incarnation et les conséquences de l'Incarnation. Le fait est trop constant pour qu'il y ait lieu d'en produire des exemples.

Adhémar D'ALÈS.

UNE OBOLE D'ASTACOS EN ACARNANIE
LA VENTOUSE

Tout le monde a encore présente à la mémoire l'émotion douloureuse dont fut saisi le grand public parisien, lorsque dans la soirée du 12 juin 1918, on apprit que le Dr S. Pozzi venait de succomber sous les coups d'un malheureux malade, atteint de folie, auquel le grand chirurgien donnait charitablement ses soins. Cette mort déplorable ne mettait pas seulement en deuil le monde médical et le personnel des ambulances de la guerre où Pozzi se dépensait avec le plus admirable dévouement ; elle frappait le monde des amateurs d'art et des collectionneurs d'antiquités, parmi lesquels Pozzi occupait l'une des premières places. Les conséquences de cette disparition prématurée ne tardèrent pas à exercer leur répercussion sur le sort des collections qu'avait rassemblées l'infortuné professeur : tableaux, livres, médailles artistiques de la Renaissance ont été dispersés au feu des enchères. Quant au médaillier grec et romain, si exceptionnellement riche, il vient, à son tour, de passer entre les mains d'un marchand étranger. Pouvons-nous espérer, du moins, qu'il se rencontrera un Mécène éclairé qui ne laissera pas se désagréger et tomber en poussière l'œuvre de toute la vie d'un collectionneur intelligent et passionné ?

C'est une pièce de cette collection dont il m'a été donné si souvent d'examiner les tablettes, que je voudrais commenter dans ces quelques pages, à titre d'hommage à la mémoire de Samuel Pozzi. Aussi bien, rappellerai-je que le Dr Pozzi m'avait consulté au

moment d'acquérir cette petite médaille grecque dont, par surcroît, les types se rapportent à l'art de la chirurgie et de la thérapeutique dans lequel le regretté professeur s'est illustré.

En voici l'image et la description :

Tête laurée d'Asclèpios, à droite, la barbe épaisse, la chevelure ondulée et très abondante.

℞. ΑΣΤΑ. Ventouse munie d'un anneau à la pointe ; dans le champ à gauche, un scalpel.

Æ 9 millimètres. Obole, 0gr,475.

La première question qui se pose est celle de l'attribution de cette petite pièce d'argent. Le nom de l'atelier, ΑΣΤΑ (κηνῶν), ne peut désigner que l'une des deux villes du monde grec qui ont porté le nom d'*Astacos*, celle de Bithynie et celle d'Acarnanie.

Astacos de Bithynie, voisine de Nicomédie, sur la côte de la Propontide, a émis, au ve siècle, des monnaies d'argent, qui, toutes, ont pour type, au droit, un homard ou une écrevisse (ἀστακός), emblème parlant du nom de la ville, et au revers, une tête de femme, sans doute la nymphe Olbia, accompagnée ordinairement des lettres ΑΣ, initiales de l'ethnique ΑΣ(τακηνῶν) (1). Le rapprochement de ces monnaies avec l'obole Pozzi suffit à démontrer que celle-ci n'appartient pas à Astacos de Bithynie. Elle ne rentre point dans le même système de taille, les monnaies d'Astacos de Bithynie ayant comme étalon, une drachme de 4gr,95, dont dépend une hémi-obole de 0gr,41. La pièce Pozzi est trop lourde. Et puis, ses types, son style, sa fabrique ne conviennent pas à la Bithynie. Bref, on acquiert ainsi, bien vite, la certitude que l'obole ci-dessus décrite ne saurait être classée qu'à Astacos d'Acarnanie.

(1) Waddington, Babelon, Th. Reinach, *Recueil général des monnaies grecque d'Asie-Mineure*, t. I (2e fasc.), p. 265-266 et pl. XLI, fig. 1 à 6.

Cette ville était située au fond du petit golfe que protège le promontoire de Crithoté, en face des îles Échinades. Sa position topographique, à l'entrée du golfe de Corinthe, en face de Céphallénie, d'Ithaque et de Leucade, explique le rôle stratégique qu'elle joua durant la guerre du Péloponnèse. Alors alliée de Corinthe et de Sparte, elle était gouvernée par un tyran, Evarchos, qui, chassé par les Athéniens dès 431, fut rétabli presque aussitôt par les Corinthiens (1). En 429, l'Athénien Phormion reprit la ville dont le sort fut, dès lors, mouvementé, comme celui de toute l'Acarnanie (2). Puis, son histoire particulière durant le IVe siècle est presque totalement ignorée.

L'obole Pozzi, qui est d'un excellent style, peut-elle remonter jusqu'aux événements que nous venons de résumer, c'est-à-dire jusqu'au temps de la guerre du Péloponnèse ? D'après son aspect et sa fabrique, j'incline à penser qu'elle date seulement de la première moitié du IVe siècle. La comparaison que nous pouvons en faire avec les monnaies des autres villes de l'Acarnanie nous semble concluante sous ce rapport. Si l'on rapproche cette jolie tête d'Asclèpios de l'effigie barbue d'Acheloüs sur une pièce d'argent de Stratos qui se place vers 360, on sera frappé de la parenté du style (3). La conclusion qui s'impose à l'esprit, c'est qu'Astacos a dû frapper, comme Stratos et Œniades, quelques monnaies d'argent, à types autonomes, peu avant le milieu du IVe siècle.

Dans cette période obscure de l'histoire de l'Acarnanie, les villes de cette contrée sont, tour à tour, les alliées d'Athènes, de Sparte ou des Thébains, suivant le sort de Corinthe, leur métropole. Toutes les colonies corinthiennes des côtes d'Acarnanie — Astacos est du nombre — émettent des statères d'argent aux types de Pégase et de Pallas corinthienne. Ceux, bien connus, qui sortent de l'atelier d'Astacos portent les lettres ΑΣ, initiales du nom de la ville et, en outre, une écrevisse (ἀστακός), symbole adjoint qui est ici un emblème parlant, tout comme dans le siècle

(1) Thucyd., II, 30, 1 ; cf. Léon Heuzey, *le Mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 421.
(2) Thucyd., II, 102, 1.
(3) Voyez : *British Museum, Catal. of Greek Coins. Thessaly to Ætolia*, pl. XXIX, 12.

précédent, à Astacos de Bithynie. Rien de plus logique et de plus conforme à l'usage général, que de voir Astacos frapper à la fois des statères corinthiens et de petites divisions d'argent avec des types particuliers. L'obole Pozzi rentre dans cette catégorie. Son poids (0gr,475) en fait bien exactement une obole corinthienne dont le poids normal théorique est de 0gr,48, dépendant du statère de 8gr,72 et de la drachme corinthienne de 2gr,90.

Présentons à présent quelques observations relatives aux types de cette obole inédite.

Si nous donnons à l'effigie le nom d'Asclèpios, c'est à cause du type du revers, la ventouse. Chacun sait combien il est souvent difficile, en numismatique, de distinguer la tête de Zeus de celle d'Asclèpios, lorsque ces têtes ne sont accompagnées d'aucun attribut. Étant donnée l'exiguité de notre pièce qui a, à peine, un module de 9 millimètres, il n'y a guère lieu, pour nous, de rechercher si son type d'Asclèpios se rapproche de la tête de la statue chryséléphantine que Thrasymédès de Paros sculpta dans la première moitié du IVe siècle et dont l'image est conservée sur des monnaies d'Épidaure. Bornons-nous à remarquer, pour mieux affirmer encore la date que nous assignons à notre type monétaire, que cette tête d'Asclèpios est, pour son style, apparentée de très près à la tête du Zeus olympien des admirables tétradrachmes des Éléens que l'on classe entre 402 et 365 environ.

Pourquoi Astacos d'Acarnanie choisit-elle pour type de ses monnaies, Asclèpios et la ventouse ? Aucun indice historique ne nous permet de répondre catégoriquement à cette question. Toutefois, je citerai le grand bas-relief rupestre trouvé par M. Léon Heuzey auprès d'Alyzia, c'est-à-dire à une assez courte distance au nord d'Astacos : il représente Asclèpios et Hygie assis et se regardant (1). Il y avait peut-être dans cette contrée quelque Asclèpieion plus ou moins en vogue, tel que ceux d'Épidaure, de Tricca, de Sicyone, de Cos, d'Athènes, de Pergame, et tant

(1) L. Heuzey, *Le mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 412 et pl. XII.

d'autres. Au surplus, l'Acarnanie paraît avoir été comme une pépinière de médecins, au moins dans le siècle d'Alexandre le Grand. C'est un médecin Acarnanien du nom de Philippe qui sauva la vie à Alexandre après son bain dans le Cydnus. En 322, l'Acarnanien Evénor était directeur du ἰατρεῖον public d'Athènes (1).

Ces témoignages permettent d'affirmer que le culte d'Asclèpios était en honneur dans la contrée d'où notre obole est originaire.

La ventouse figure comme type monétaire dans plusieurs villes grecques et à des époques fort éloignées les unes des autres. On la rencontre, avec la tête d'Asclèpios, sur des monnaies de bronze d'Aegialè, dans l'île d'Amorgos, aux IIIe et IIe siècle av. J.-C. ; sur des bronzes de la ville thessalienne d'Atrax, la patrie d'Asclèpios, vers 350 ; sur des bronzes d'Épidaure du IVe siècle, accompagnant les effigies d'Asclèpios et d'Épione. La ventouse figure aussi en symbole adjoint, indice de l'atelier d'Épidaure, sur des tétradrachmes d'Alexandre le Grand frappés au IIe siècle et sur des drachmes de la Ligue achéenne.

Le nom de la ventouse était σικύα (*cucurbita*) et suivant les habitudes des anciens qui, sur leurs monnaies, avaient souvent recours aux emblèmes parlants (armes parlantes), on peut presque s'étonner de ne pas la rencontrer sur les monnaies de Sicyone. D'après Plutarque, c'est le médecin Cléodème, dont l'époque est inconnue, qui en mit l'usage à la mode (2).

Les représentations de la ventouse sont nombreuses sur les monuments figurés de l'antiquité. M. le Dr Constantin P. J. Lambros les a presque tous rassemblés dans une dissertation très complète qu'il a consacrée à la ventouse, en 1895 (3).

Il cite et reproduit, en particulier, une gemme gravée de la collection du Dr Pozzi dont le sujet est une ventouse accompagnée du forceps.

(1) *C. I. Att.*, t. I, no 187.

(2) Plutarque, *Banquet des Sept Sages*, ch. 10.

(3) Dr Constantin P.-J. Lambros, Περὶ σικύων καὶ σικυάσεως παρὰ τοῖς ἀρχαίοις· Athènes, 1895, in-4.

Le fameux bas-relief Pourtalès, au Musée britannique, qui met en scène le médecin Jason, d'Acharnes, examinant un malade, nous montre, à droite de la scène, une ventouse à anneau, pareille à celle de notre obole (1). Le bas-relief de l'Acropole d'Athènes, trouvé en 1877, qui représente une trousse de médecin, nous montre deux ventouses à anneaux (2).

Sur ces monuments et sur bien d'autres, on constate que cet instrument médical a, le plus ordinairement, la forme que lui donne l'obole d'Astacos : une petite bouteille renversée, à large goulot, le fond arrondi et sensiblement allongé, muni souvent d'un anneau (3) ; parfois, à cet anneau pend une chaînette.

Tandis que, sur les monnaies d'Atrax et sur l'intaille de la collection Pozzi, la ventouse est accompagnée du forceps, nous voyons, au contraire, sur notre obole, un scalpel, d'une forme analogue à celle qui est donnée à cet instrument de chirurgie, soit dans les trousses de médecins figurées sur divers bas-reliefs, soit dans les échantillons en nature que possèdent les musées.

E. Babelon.

(1) Const. Lambros, *op. cit.*, p. 16, fig. 43 ; *Dict. des Antiq.* de Saglio, art. *Medicus* (S. Reinach), p. 1684, fig. 4883.

(2) *Bull. Corr. hellén.*, t. I, p. 212 ; C. Lambros, *op. cit.*, p. 15, fig. 42.

(3) Cf. l'art. *Chirurgia* du *Dict. des Antiq.* de Saglio, fig. 1388 et 1389.

LA MESSE NOIRE DE CIRCÉ

Les magies de Circé et son mélange de drogues ont suscité par milliers les dissertations des philologues. Peut-être ne sommes-nous encore qu'au printemps de cette floraison. Car le chemin, suivi par l'histoire des religions depuis un quart de siècle, conduira tôt ou tard à découvrir dans cet épisode de l'*Odyssée* la première origine des messes noires ou même de la messe tout court : la magie du pain et du vin n'est-elle pas clairement indiquée en κ 235 et 290 ?

οἴνῳ Πραμνείῳ ἐκύκα · ἀνέμισγε δὲ σίτῳ
φάρμακα λυγρά....
τεύξει τοι κυκεῶ βαλέει δ' ἐν φάρμακα σίτῳ.

Pendant qu'il en est temps encore et que l'on peut discuter ces passages sans risquer l'excommunication des uns ni la taboutisation des autres, peut-être doit-on prendre garde que, pour être parfaitement clairs en eux-mêmes, pour n'avoir jamais été soupçonnés dans l'ensemble ni critiqués dans le détail, ces deux vers sont parfaitement incompréhensibles dans le contexte.

*
* *

Le premier fait partie de l'aventure d'Euryloque (κ 203-260), chef de la première escouade qu'a désignée le sort parmi les compagnons d'Ulysse pour monter de la plage au sanctuaire de Circé. On arrive au vallon sacré, devant la grande demeure de pierre :

Le meneur des guerriers. Politès, le premier, prend la parole et dit (de tous mes gens, c'était celui que son bon sens me faisait préférer) : « Mes amis, écoutez ce bruit de grand métier [et cette belle voix : tout le sol retentit] ; femme ou déesse ?... allons ! crions sans plus tarder ! »

Il eut à peine dit qu'à grands cris tous appellent. Elle accourt. Elle sort, ouvre sa porte reluisante et les invite. Et voilà tous mes fous ensemble qui la suivent !... Euryloque, flairant le piège, était resté !... Elle les fait entrer. Ils s'en vont prendre place aux sièges et fauteuils. Elle leur bat alors dans son vin de Pramnos du fromage, de la farine et du miel d'or, *puis mélange à leur pain de ses drogues funestes,* pour leur ôter tout souvenir de la patrie. Elle sert ce breuvage. Ils boivent d'un seul trait. De sa baguette alors, la déesse les frappe et va les enfermer sous les tects de ses porcs : ils en avaient la tête et la voix et les soies, tout l'aspect ; mais en eux survivait leur esprit d'autrefois....

ἐν δέ σφιν τυρόν τε καὶ ἄλφιτα καὶ μέλι χλωρὸν
οἴνῳ Πραμνείῳ ἐκύκα · ἀνέμισγε δὲ σίτῳ 235
φάρμακα λύγρ', ἵνα πάγχυ λαθοίατο πατρίδος αἴης·
αὐτὰρ ἐπεὶ δῶκεν τε καὶ ἔκπιον, αὐτίκ' ἔπειτα
ῥάβδῳ πεπληγυῖα κατὰ συφεοῖσιν ἐέργνυ.

C'est dans le pain que Circé a mis ses drogues funestes : ce n'est pas dans le *kukeion,* ce breuvage, inoffensif par lui-même, dont l'*Iliade* connaît l'usage parmi les héros ; car, en Λ 618-642, Nestor le sert à ses invités qui le boivent et ne s'en portent que mieux. En ce *kukeion* de Nestor, préparé par Hékamèdè,

τοῖσι δὲ τεῦχε κυκεῶ εὐπλόκαμος Ἑκαμήδη,

fromage râpé, farine blanche et miel sont pareillement battus dans du vin de Pramnos ; mais l'opération se fait dans une coupe, δέπας περικαλλές,

ἐν τῷ ῥά σφι κύκησε γυνὴ εἰκυῖα θεῇσιν
οἴνῳ Πραμνείῳ...

Les invités de Nestor boivent, ne mangent pas ; il ne leur en advient aucun mal. Les compagnons d'Ulysse, pour avoir bu pareillement, sont changés en porcs, sans avoir touché, semble-t-il, à ce pain magique où la déesse leur a mélangé de ses drogues funestes, ἀνέμισγε δὲ σίτῳ φάρμακα λυγρά. Les drogues de Circé ont-elles donc agi par leur seule présence et sans être ingérées ?

le Poète a-t-il négligé de nous dire que nos gens avaient mangé et bu tout ensemble ?... Nous sommes en pleine sorcellerie... Ne soyons pas trop méticuleux.

Mais Ulysse monte à son tour chez Circé. Sur le seuil du palais, il trouve en Hermès lui-même un protecteur qui lui donne, avec de bons avis, une plante salutaire pour neutraliser toutes les drogues et magies de la déesse (κ 275-300) :

Je venais de passer par le vallon sacré et j'allais pénétrer dans la grande maison de Circé la sorcière quand, juste sur le seuil, je rencontrai Hermès à la baguette d'or... Il me saisit la main, me dit et me déclare : « Où vas-tu, malheureux, au revers des coteaux ?... tout seul ?... et dans ces lieux que tu ne connais pas..? Mais je vais t'expliquer les desseins de Circé et tous ses maléfices. Ayant fait son mélange, *elle aura beau jeter des drogues dans ton pain* : son charme tombera devant l'herbe de vie que je vais te donner... »,

τεύξει τοι κυκεῶ, βαλέει δ' ἐν φάρμακα σίτῳ·
ἀλλ' οὐδ' ὣς θέλξαι σε δυνήσεται...

Plus haut, Circé *mêlait* des drogues au pain, ἀνέμισγε δὲ σίτῳ φάρμακα : c'est une opération que l'on conçoit à la rigueur. Ici, elle *jette* des drogues dans le pain, βαλέει δ' ἐν φάρμακα σίτῳ... : l'opération est plus difficile ; mais nous sommes en pleine sorcellerie...

Le malheur est que la suite va nous donner une autre version. Ulysse entre chez Circé. Elle l'installe en un fauteuil aux clous d'argent et, comme Hékamèdè plus haut, elle fait son mélange dans la coupe d'or, où il va boire ; c'est dans cette coupe, dans ce mélange qu'elle met alors sa drogue ; elle donne la coupe au héros ; il boit d'un trait ; le charme n'agit pas (κ 316-318) :

τεῦχε δέ μοι κυκεῶ χρυσέῳ δέπᾳ, ὄφρα πίοιμι·
ἐν δέ τε φάρμακον ἧκε, κακὰ φρονέουσ' ἐνὶ θυμῷ·
αὐτὰρ ἐπεὶ δῶκέν τε καὶ ἔκπιον, οὐδέ μ' ἔθελξε....

La déesse étonnée s'écrie : « La surprise me tient ! sans être ensorcelé, *tu as bu cette drogue !* Jamais, au grand jamais, je n'avais vu mortel résister à ces drogues, dès qu'il en *avait bu*, mis la première goutte dans l'enclos de ses dents ! » (κ 326-328) :

θαῦμά μ' ἔχει ὡς οὔ τι πιὼν τάδε φάρμακ' ἐθέλχθης·
οὐδὲ γὰρ οὐδέ τις ἄλλος ἀνὴρ τάδε φάρμακα ἀνέτλη
ὅς κε πίῃ καὶ πρῶτον ἀμείψεται ἕρκος ὀδόντων.

On sait la suite et comment Ulysse et Circé se réconcilient de la plus tendre des façons. Ce n'est qu'après leurs ébats sur le lit splendide de la déesse que Circé offre le pain à son nouvel amant ; mais Ulysse refuse tant que ses compagnons restent aux porcheries (κ 375 et suivants) :

Κίρκη δ' ὣς ἐνόησεν ἔμ' ἥμενον οὐδ' ἐπὶ σίτῳ
χεῖρας ἰάλλοντα...

Il semble donc que les victimes de Circé doivent *boire* la drogue ; c'est dans le breuvage, dans la coupe, et non dans le pain, que la déesse mêle ou jette ses philtres... Le vers 290 en son état actuel, βαλέει δ' ἐν φάρμακα σίτῳ, est encore plus étrange si l'on met en regard tels autres passages fort analogues :

β 329-330 : ἐλθεῖν ὄφρ' ἔνθεν θυμοφθόρα φάρμακ' ἐνείκῃ
ἐν δὲ βάλῃ κρητῆρι...
δ 220-222 : αὐτίκ' ἄρ' ἐς οἶνον βάλε φάρμακον ἔνθεν ἔπινον...
ὃς τὸ καταβρόξειεν ἐπεὶ κρητῆρι μιγείη...
δ 233 : αὐτὰρ ἐπεί ῥ' ἐνέηκε κέλευσέ τ' οἰνοχοῆσαι...

Nous retrouvons ici toutes les expressions de nos vers 235, 290 et 317, βάλῃ, μιγείῃ, ἐνέηκε. Mais, au lieu de l'incompréhensible σίτῳ, nous avons κρητῆρι, οἶνον, *cratère* et *vin*. On peut *jeter* ou *mélanger* des drogues dans une coupe, un cratère ou du vin. C'est l'un de ces trois mots que le sens appelle en notre chant κ, de même qu'en Λ, β, δ, etc. Le mot κρητῆρι ne saurait convenir au mètre. Pareillement, le mot δέπᾳ ne peut entrer en cette fin de vers. Avec le digamma restitué, le mot οἴνῳ donnerait la mesure juste, mais un vers un peu étrange, où le même mot serait deux fois répété :

οἴνῳ Πραμνείῳ ἐκύκα · ἀνέμισγε δὲ [οἴνῳ].

Il serait difficile en outre d'expliquer la faute, σίτῳ pour οἴνῳ, laquelle ne peut être qu'une correction voulue, délibérément intro-

duite par l'un des éditeurs antiques et, de proche en proche, acceptée par tous les autres : elle se retrouve aujourd'hui dans tous les manuscrits ; elle s'est donc imposée pour une raison manifestement impérieuse. Or, on ne voit pas la raison qui aurait fait condamner la fin de vers ἀνέμισγε δὲ οἴνῳ. On ne saurait alléguer le sens : c'est la correction σίτῳ qui est contraire au sens du contexte et au bon sens même. On ne saurait davantage alléguer l'une de ces corrections *digammiques*, qui devinrent si fréquentes à mesure que le vieux ϝ disparut de l'usage parlé, de la notation écrite et de la tradition auditive : en nombre de vers odysséens, οἶνος a subsisté en pareille place, ἐν δέ τε οἶνος..., ἐξέσσυτο οἶνος.

Peut-être un indice subsiste-t-il en quelques manuscrits, qui nous mettrait sur le chemin d'une première hypothèse.

Le texte adopté par tous les éditeurs modernes ne comporte que les vers 233, 234 et 235

εἶσεν δ' εἰσαγαγοῦσα....
ἐν δέ σφιν τυρόν.....
οἴνῳ Πραμνείῳ.....

Mais quelques éditeurs antiques, dont plusieurs manuscrits nous ont conservé le texte, intercalaient entre 233 et 234 un vers « en surnombre », imité de κ 316, si bien qu'ils lisaient

εἶσεν δ' εἰσαγαγοῦσα.....	233
τεῦχε δέ οἱ κυκεῶ χρυσέῳ δέπαϊ ὄφρα πίοιεν	233α
ἐν δέ σφιν τυρόν	234
οἴνῳ δὲ Πραμνείῳ ἐκύκα · ἀνέμισγε δὲ σίτῳ...	235

En ce texte délayé, la présence de χρυσέῳ δέπαϊ en 233α rendait nécessaire la correction σίτῳ, pour remplacer en 235 un mot analogue à δέπαϊ, *coupe*. Parmi les termes homériques de cette catégorie, il en est un qui conviendrait au mètre : c'est ἄλεισον, synonyme habituel de δέπας, et, graphiquement, on comprendrait sans peine le passage visuel, si l'on peut dire, du texte primitif à la correction :

ΑΝΕΜΙΣΓΕΔΑΛΕΙΣΩΙ
ΑΝΕΜΙΣΓΕΔΕ ΣΙΤΩΙ

Mais cette première hypothèse ne serait valable que pour les éditions antiques où figurait le vers 233α ; comment et pourquoi tous nos manuscrits auraient-ils adopté la correction σίτῳ, alors que la plupart d'entre eux repoussaient l'insertion de ce vers « en surnombre » ?

*
* *

Une deuxième hypothèse nous serait fournie par la manie de corrections métriques qui prit certains éditeurs de l'antiquité et dont on a tant d'exemples dans notre *Iliade*, comme dans notre *Odyssée*, d'aujourd'hui. La prosodie homérique avait telles ou telles habitudes et telles ou telles libertés qui ne cadraient plus avec les exigences et les errements de la prosodie classique : dès l'époque des éditeurs athéniens, avant même les recensions alexandrines, on s'était efforcé de corriger ces « licences » du Poète, sans toujours respecter ni la tradition écrite ni le sens évident. J'ai donné ailleurs maints exemples de ces corrections métriques, dont on ne saurait exagérer l'importance dans l'histoire du texte homérique. En voici deux exemples typiques. En χ 143, tous nos manuscrits sans exception nous donnent

ἐς θαλάμους Ὀδυσῆος ἀνὰ ῥῶγας μεγάροιο.

Il s'agit du chevrier Mélantheus allant au *trésor* d'Ulysse chercher des armes pour les prétendants. Dans tout le reste des poèmes homériques, θάλαμος en ce sens n'est jamais employé qu'au singulier : les palais homériques n'avaient qu'un *thalamos-trésor* ; mais ils avaient plusieurs θαλάμους-*chambres à coucher*. En ce même chant χ de l'*Odyssée*, il est souvent question du même *trésor* d'Ulysse, et des mêmes voyages à ce *trésor*, et du même Mélantheus faisant ou refaisant ce même voyage. C'est toujours le singulier ἐς θάλαμον, θάλαμόνδε, qui est employé, alors

que le vers admettrait aussi bien ἐς θαλάμους, θαλάμουσδε. Homériquement, le début du vers 143

ἐς θάλαμον Ὀδυσῆος.....

était juste ; car en cette place, le vers homérique accepte couramment trois brèves pour un dactyle. Mais classiquement, le vers était faux ; d'où, la correction ἐς θαλάμους, qu'ont acceptée tous les éditeurs subséquents et que portent tous nos manuscrits.

Second exemple. En ν 246, tous nos manuscrits portent :

αἰγίβοτος δ' ἀγαθὴ καὶ βούβοτος · ἔστι μὲν ὕλη
παντοίη · ἐν δ' ἀρδμοὶ ἐπηετανοὶ παρέασι.....

Il s'agit d'Ithaque. Athéna, sous les traits d'un jeune berger, en vante les ressources ; Ulysse a été plongé par elle dans une céleste nuée ; il n'a pas encore reconnu son île :

... Athéna, la déesse aux yeux pers, répliqua : « Es-tu fol, étranger ? ou viens-tu de si loin ?... Ici, sur ce pays, c'est toi qui m'interroges ! tout de même, il n'est pas à ce point ignoré ! et combien l'ont connu, aussi bien chez les gens de l'aube et du midi que dans les brumes du noroît, au fond du monde ! Ce ne sont que rochers impropres aux chevaux ; mais, sans être très grands, ses champs ne sont pas pauvres ; ils ont du grain, du vin plus qu'on ne saurait dire, de la pluie en tout temps et de fortes rosées : un bon pays à chèvres ! *et à bœufs !* car il a des bois de toute essence et des eaux toujours vives ! Et voilà, étranger, pourquoi le nom d'Ithaque est allé jusqu'à Troie, que l'on nous dit si loin de la terre achéenne ! »

Le rocher d'Ithaque n'a jamais été célèbre pour ses bœufs. Eumée, dénombrant les richesses du maître au chant ξ (vers 96-108), parle des bandes de cochons, συῶν συβόσια, et des hardes de chèvres, αἰπόλια αἰγῶν, qu'Ulysse possède *ici*, ἐνθάδε, dans son île d'Ithaque ; mais les troupeaux de bœufs sont *là-bas*, en terre ferme, ἐν ἠπείρῳ, ou en d'autres îles. Car du bétail d'Ulysse, une partie est dans Ithaque même, αὐτῆς Ἰθάκης, une partie sur le continent dont on voit la côte noicir à l'horizon, ἠπείροιο μελαίνης.

(*Vers 96-108*) : « Sache que notre maître avait la vie très large ! Ni sur ce continent dont la côte noircit, ni dans Ithaque même, aucun autre héros

n'avait aussi grand train : ils se mettraient à vingt pour égaler son bien !... veux-tu savoir le compte ? En terre ferme, il a douze troupeaux de bœufs, tout autant de moutons, en même nombre aussi les bandes de cochons et les hardes de chèvres, que font paître là-bas des bergers à sa solde ou des hommes à lui. En notre Ithaque, il a toute une armée de chèvres, onze hardes en tout, qu'à l'autre bout de l'île, gardent de braves gens qui doivent chaque jour envoyer une bête... Et tu me vois ici à garder ces cochons contre la dent des fauves, et chaque jour aussi je dois leur envoyer le plus beau de mes porcs. »

Quand le bouvier, le porcher et le chevrier d'Ulysse, Philœtios, Eumée et Mélantheus, se rencontrent au palais, Eumée amène Ulysse des porcheries qui sont sur la Pierre au Corbeau ; Mélantheus amène ses chèvres de l'autre bout de l'île ; mais Philœtios est venu par mer : les passeurs l'ont transporté avec sa vache et ses chèvres, car un passage régulier unit l'île au rivage voisin (υ 187-188).

En Ithaque, sur la Pierre au Corbeau, les pourceaux sont heureux ; ils ont à foison du gland ; la source Aréthuse leur donne son eau noire ; ils ont donc là tout ce qui met les porcs en belle graisse (ν 408-410) :

πὰρ Κόρακος Πέτρης ἐπί τε κρήνῃ Ἀρεθούσῃ
ἔσθουσαι βάλανον μενοεικέα καὶ μέλαν ὕδωρ
πίνουσαι, τά θ᾽ ὕεσσι τρέφει τεθαλυῖαν ἀλοιφήν.

Ces trois vers du chant ν répètent sous une autre forme nos vers 246-247 du même chant : « des bois de toute essence, des ruisseaux toujours pleins, ἔστι μὲν ὕλη παντοίη, ἐν δ᾽ἀρδμοὶ ἐπηετανοὶ παρέασι. » Les bois de toute essence, ὕλη παντοίη, sont favorables à l'élevage des porcs qui vivent en plein air, allant à la glandée et se nourrissant de fruits sauvages, faînes, arbouses ou cornouilles, suivant la saison, « tout ce que mangent les pourceaux qui se vautrent » (κ 242-243) :

πάρ ῥ᾽ ἄκυλον βάλανόν τε βάλεν καρπόν τε κρανείης
ἔδμεναι, οἷα σύες χαμαιευνάδες αἰὲν ἔδουσιν.

Mais les bœufs et vaches n'ont que faire de ces bois et de leurs

fruits : il leur faut, à eux, de bonne herbe, que le rocher d'Ithaque ne porte pas ; ils ne vivent, comme les chevaux, qu'en ces prés d'élevage que possède l'Élide ou la Laconie. Ithaque n'est pas une île à chevaux (δ 601-605) :

ἵππους δ' εἰς Ἰθάκην οὐκ ἄξομαι, ἀλλὰ σοὶ αὐτῷ
ἐνθάδε λείψω ἄγαλμα· σὺ γὰρ πεδίοιο ἀνάσσεις
εὐρέος, ᾧ ἔνι μὲν λωτὸς πολύς, ἐν δὲ κύπειρον
πυροί τε ζειαί τε ἰδ' εὐρυφυὲς κρῖ λευκόν·
ἐν δ' Ἰθάκῃ οὔτ' ἄρ δρόμοι εὐρέες οὔτε τι λειμών...

Ithaque, n'ayant pas de prairies, οὔτε τι λειμών, ne saurait être une île à bœufs, βούβοτος. Ithaque, ayant sur la Pierre au Corbeau des bois de toute essence, est une île à porcs, σύβοτος, et ses rochers du Nord conviennent aux chèvres, αἰγίβοτος. Notre vers 246 du chant ν disait donc à l'origine

αἰγίβοτος δ'ἀγαθὴ καὶ σύβοτος· ἔστι μὲν ὕλη...

Mais, en prosodie classique, ce vers était faux :

αἰγῐβŏτŏς δ' ăγăθῇ καῖ σŭβŏτŏς· ēστῐ μĕν ῡλῇ.

Un éditeur ancien fit « l'ingénieuse » correction βοῦβŏτŏς en ne changeant qu'une ou deux lettres... Mais, en prosodie homérique, le vers était régulier ; il rentre dans la formule :

ăλλ' ŏ μĕν Αἰθῐŏπăς μĕτĕκῐăθĕ τῇλŏθ' ĕŏντăς....
ὣς φăτŏ Τῃλĕμăχŏς φρĕσῐ δ' ăθăνăτῇν θĕŏν ēγνω....
πρῶτŏς δē στăθμŏνδĕ λῐλαῖĕăῖ ăπŏνĕēσθαῖ.

Dans notre épisode de Circé, il est un mot qui conviendrait et à la prosodie homérique et au sens, mais qui rendrait le vers classiquement faux : c'est σκύπφῳ. Les deux fins de vers

..... ἀνέμισγε δὲ σκύπφῳ
..... φάρμακα σκύπφῳ

ne sauraient être des dactyles classiques ; mais, homériquement, nous aurions là des fins de vers régulières. Car la double consonne σκ n'entraîne pas l'allongement homérique de la brève qui

précède : δτός τε Σκάμανδρος, ἠδὲ Σκάμανδρος sont des fins de vers iliaques, et nous avons dans l'*Odyssée*, ε 237 et ι 391 :

δῶκε δ' ἔπειτα· σκέπαρνον.....
..... πέλεκυν μέγαν ἠδὲ σκέπαρνον.

Je crois qu'aux temps classiques, un éditeur corrigea σκύπφῳ en σίτῳ, pour rétablir la mesure en ces deux vers 235 et 290 qui sonnaient d'autant plus faux à son oreille qu'en grec classique, σκύπφος s'écrivant σκύφος, la première syllabe σκυ ne pouvait compter que pour une brève. Mais Athénée savait déjà qu'en langue épique et archaïque, c'est σκύπφος qu'il faut lire ; Athen., XI, 498*a* *seqq.* : Ἡσίοδος δ' ἐν τῷ β' Μελαμποδίας σὺν τῷ π σκύπφον λέγει·

...τῷ δὲ Μάρης θοὸς ἄγγελος ἦλθε δι' οἴκου,
πλήσας δ' ἀργύρεον σκύπφον φέρε, δῶκε δ' ἄνακτι.

καὶ πάλιν·

σκύπφον ἔχων ἑτέρῃ, ἑτέρῃ δὲ σκῆπτρον ἀείρας

ὁμοίως δὲ καὶ Ἀναξίμανδρος ἐν τῇ Ἡρωολογίᾳ..... ὁμοίως δὲ καὶ Ἀνακρέων,..... Πανύασσις...

Dans les poèmes homériques, σκύφος (avec cette orthographe) n'apparaît qu'une fois, chez Eumée, en ξ 112. Les commentateurs antiques tiraient de ce fait les conséquences suivantes, touchant la signification de ce mot : Ἀσκληπιάδης δ' ὁ Μυρλεανός ἐν τῷ περὶ τῆς Νεστορίδος φησὶν ὅτι τῷ σκύφει καὶ τῷ κισσυβίῳ τῶν μὲν ἐν ἄστει καὶ μετρίων οὐδεὶς ἐχρῆτο, συβῶται δὲ καὶ νομεῖς καὶ οἱ ἐν ἀγρῷ...

Si le *scyphos* n'était, comme le voulait Asclépiade, qu'un vase rustique, le mot ne saurait convenir chez Circé qui fait son mélange dans une coupe d'or, χρυσέῳ δέπᾳ (vers 316). Mais Athénée lisait dans Eschyle et Alkman σκυφώματα ἄργυρα et χρυσότευκτα. Varron de même (Gell., III, 44) a connu le *scyphus argenteus*. Le *scyphos* a été défini par E. Pottier, dans le *Dictionnaire des Antiquités* (*sub verbo*), « le vase à boire par excellence », et Stésichore dit σκύπφειον δέπας, ce qui nous ramène au χρυσέῳ δέπᾳ de Circé. Ce vase était propre à faire le mélange ; Martial VIII, 6, nous dit :

Hic scyphus est in quo *misceri* jussit amicis
Largius Aeacides vividiusque merum.

Le *scyphos* pouvait servir à « mélanger les drogues » ; Cicéron, *Tusculanes*, I, 40, 97, nous dit : « Theramenes, conjectus in carcerem Triginta jussu Tyrannorum, *venenum* ut sitiens obduxisset, reliquum sic e *poculo* ejecit... Vadit in eumdem carcerem atque in eumdem paucis post annis *scyphum* Socrates, eodem scelere judicum quo Tyrannorum Theramenes ».

Le *scyphos* avait la forme d'un petit cratère ; c'est le mot homérique κρητῆρα que Martial traduisait plus haut par *scyphus* ; il faisait allusion, en effet, aux vers 202-203 de I :

μείζονα δὴ κρητῆρα, Μενοιτίου υἱέ, κάθιστα·
ζωρότερον δὲ κέραιε, δέπας δ' ἔντυνε ἑκάστῳ.

μείζονα = *largius*, ζωρότερον = *vividiusque merum*, κέραιε = *misceri*, κρητῆρα = *scyphus*. On peut se demander seulement si le *vividius* de Martial n'impliquait pas dans ses lectures ou ses réminiscences une variante ζωότερον. Il est vrai que les scholies de l'*Iliade* nous expliquent :

ζωρότερον · ἀκρατότερον, παρὰ τὸ ζῆν ·οἱ δὲ ταχύτερον.

Je crois donc qu'il faut rétablir ΣΚΥΠΦΩΙ à la place de ΣΙΤΩΙ dans nos vers odysséens. Pourtant, en ξ 112 — le seul passage homérique où paraisse le *scyphos* —, on a

καί οἱ πλησάμενος δῶκε σκύφον ᾧπερ ἔπινεν.

Les scholies nous disent au sujet de ce vers : σκύφος· διχῶς, καὶ ὁ σκύφος καὶ τὸ σκύφος οὐδετέρως. Eustathe nous donne la variante σκύφος ἢ σκύφον, et les manuscrits nous fournissent ces deux lectures. Mais partout nous avons δῶκε σκύφος ou σκύφον, formant dactyle δῶκε σκῦφόν, ce qui implique l'allongement de la brève devant σκύφον, et l'orthographe σκύφος (non σκύπφος) avec la brève σκῦφός (et non la longue σκῦπφός). Cet exemple unique infirmerait donc notre correction, s'il n'était pas facile de rétablir ici la vraie lecture archaïque σκύπφον δῶκ', conforme à la vieille orthographe,

mais que la nouvelle orthographe, σκύφον δῶκ', rendait impropre à tenir sa place dans le vers

καὶ οἱ πλῆσᾰμĕνōς σκῠφōν δῶκ', ᾧπĕρ ĕπῑνēν.

Ici encore, ce fut d'une correction métrique que vint le texte actuel δῶκε̄ σκῠφο̂ν, sur le modèle du vers de Théocrite, I, 43 :

καὶ τὺ δίδου τὰν αἶγα τό τε σκύφος, ὥς κεν ἀμέλξας.

*
* *

Si l'on rejette cette correction et si l'on veut s'en tenir au texte de ξ 112 δῶκε̄ σκῠφŏν, on ne peut pas, non plus, corriger σῑτῷ en σκῠφῷ aux vers 235 et 290 de κ : il faut néanmoins que σίτῳ soit corrigé. J'avais pensé d'abord à une autre hypothèse.

Par l'exemple de Martial, nous venons de voir comment les traductions ou les imitations des poètes latins peuvent nous suggérer des variantes homériques. Si l'on veut un autre exemple, nous lisons aujourd'hui en ν 79-80 :

καὶ τῷ νήδυμος ὕπνος ἐπὶ βλεφάροισιν ἔπιπτεν
νήγρετος, ἥδιστος, θανάτῳ ἄγχιστα ἐοικώς.

Il s'agit du sommeil d'Ulysse à bord du vaisseau phéacien. Ces deux vers ont arrêté les commentateurs anciens et modernes. Amheis-Hentze leur consacre toute une page de son *Anhang* (III, p. 8), que van Leeuwen et da Costa résumaient ainsi dans une note de leur édition de 1890 : « νήδυμος, = ἥδυμος ; ἥδιστος, adj. suspectum propter sententiam et neglectum Ϝ, cum praesertim proxime praecedeat ἥδυμος ; in mentem venit ἀμβρόσιος (cf. B 19), quod tamen proponere nolumus ; vulgatam vertit Verg., *Aen.*, VI, 522,

dulcis et alta quies placidaeque simillima morti.

Fick versum delet. » Il est certain que ἥδυμος et ἥδιστος s'excluent et que c'est ἥδιστος qui doit disparaître, puisqu'il y faudrait un Ϝ qui rendrait le vers faux. Mais il est inexact que Virgile *vertit vulgatam*. Car *dulcis* = ἥδυμος, *alta quies* = νήγρετος ὕπνος, *simil-*

lima morti = θανάτῳ ἄγχιστα ἐοικώς. Mais ἥδιστος n'égale pas *placidae* ; en langage homérique, c'est ἡσυχίῳ qu'il faudrait, et le vers serait juste.

νήγρετος, ἡσυχίῳ θανάτῳ ἄγχιστα ἐοικώς.

C'est ce vers, je crois, que lisait Virgile : tous nos manuscrits portent néanmoins ἥδιστος. Or Ovide en ses *Métamorphoses*, XIV, 271 et suivants, nous décrit ainsi les magies de Circé :

Nec mora ; misceri tosti jubet hordea grani
Mellaque vimque meri et cum lacte coagula passo
Quique sub hac lateant furtim dulcedine succos
Adjecit.

Tous les mots de notre texte homérique sont ici traduits, sauf σίτῳ, et un mot est ajouté à notre texte homérique, *furtim*. Pour traduire ce *furtim* latin, on pourrait songer à δ 92

λάθρῃ, ἀνωϊστὶ, δόλῳ οὐλομένης ἀλόχοιο,

On pourrait donc corriger σίτῳ en λάθρῃ. Mais on verrait difficilement comment et pourquoi la lecture fautive σίτῳ s'est introduite. Un synonyme approximatif de λάθρῃ nous serait fourni par Γ 420 et par tels autres vers iliaques et odysséens ;

βῆ δὲ κατασχομένη ἑανῷ ἀργῆτι φαεινῷ,
σιγῇ, πάσας δὲ Τρῳὰς ἔλαθ'.....

La méprise ΣΙΤΩΙ pour ΣΙΓΗΙ s'expliquerait d'elle-même en 235 et 290, étant donnée la fin du vers 375

Κίρκη δ' ὡς ἐνόησεν ἔμ' ἥμενον οὐδ' ἐπὶ σίτῳ...

Cette correction paraîtra plus simple peut-être. Je m'en tiendrais pourtant à la première, σκύπφῳ, malgré l'objection qu'y peut faire notre texte actuel de ξ 112. De toutes façons, le pain n'est jamais entré dans les magies de Circé, et l'on aurait tort de voir en elle l'officiant de la première messe noire.

Victor Bérard.

LE PHILOSOPHE JAMBLIQUE ET SON ÉCOLE

On ne se lasse pas d'écrire des livres sur l'empereur Julien. Par contre, le mystérieux théosophe qui fut le maître de sa pensée, le chef d'école qui réforma le mysticisme païen au IVe siècle en l'adaptant aux traditions religieuses de l'Orient, Jamblique de Chalcis, continue à être fort négligé. Imperturbablement, on reproduit à son sujet les mêmes banalités qu'il y a cinquante ans.

Il est vrai, dans une monographie très méritoire (1), M. C. Praechter a voulu rompre avec la tradition. On lui doit de mieux constater en quoi, dans ses commentaires de Platon, Jamblique transforma les méthodes de l'exégèse néo-platonicienne. Mais, pour le reste, M. Praechter va trop vite en besogne, et son travail produit plus de fumée que de clarté.

Ce que l'on sait de la vie de Jamblique tient dans quelques pages d'Eunape, assez pittoresques, mais pleines d'imprécision. Ce que l'on ignore de cette même vie et que je voudrais faire connaître, est attesté par une série de morceaux insérés dans la collection des épîtres de l'empereur Julien. Notamment, il est question de Jamblique dans un groupe de lettres qui furent adressées par un inconnu soit à ce philosophe lui-même, soit à certains de ses amis. Depuis que M. Franz Cumont a démontré

(1) *Richtungen und Schulen im Neuplatonismus*, pp. 105 et suiv. du *Genethliakon* offert à C. Robert, Berlin, Weidmann, 1910.

que ces lettres sont faussement attribuées à Julien (1), on leur a témoigné le dédain qui est réservé d'ordinaire aux écrits inauthentiques; on a cessé d'en tenir compte, comme si elles ne pouvaient présenter aucun intérêt. D'autre part, parmi les lettres de Julien découvertes par Papadopoulos-Kerameus dans un manuscrit de Chalcé (2), il en est une qui fournit sur Jamblique des indications que l'on s'obstine à laisser de côté.

1. — Tout d'abord, pour déblayer le terrain, il convient de reproduire le texte exact d'un passage de Julien où il est question de Jamblique et de son élève Sopatros, et dont certaines leçons fautives ont donné lieu à beaucoup d'hypothèses fantaisistes. Peu de temps avant sa mort, écrivant à Libanius et racontant comment il avait été reçu à Hiérapolis, Julien s'exprime comme il suit : καὶ ὑποδέχεταί με ξένος, ὀφθεὶς μὲν ἄρτι, φιλούμενος δὲ ὑπ' ἐμοῦ πάλαι. Τὴν δὲ αἰτίαν αὐτὸς μὲν εὖ οἶδα ὅτι συνείρεις, ἐμοὶ δὲ ἡδὺ καὶ ἄλλως φράσαι (τὸ γὰρ ἀεὶ περὶ αὐτῶν ἀκούειν καὶ λέγειν ἐστί μοι νέκταρ). Ἰαμβλίχου τοῦ θειοτάτου τὸ θρέμμα Σώπατρος ἐγένετο τούτου κηδεστής (3). Il résulte de là tout simplement que, à Hiérapolis, Julien fut l'hôte d'un païen qu'il avait en estime, non seulement à cause de ses opinions, mais aussi parce qu'il était le parent de Sopatros. Le nom de ce personnage continue à demeurer introuvable. Je ne cite ici que pour mémoire un certain Achaeus, qui fut le beau-frère de Sopatros, et qui refusa de quitter sa ville natale pour aller briguer des honneurs dans la cité du Bosphore (4),

(1) *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien,* Gand, 1889. — Je compte démontrer prochainement que, comme M. Cumont l'a fort bien vu, ces épîtres sont d'un seul et même auteur, qui fut le correspondant de Jamblique, et que, d'après l'ordre chronologique, elles doivent être rangées comme il suit (Je cite les nos de l'édition de Hertlein) : 24, 61, 67, 60, 40, 53, 41, 34. — Les autres (8, 15, 16, 18, 19, 28, 32, 54, 57 et 73) semblent avoir la même provenance, mais il est impossible d'en rien dire de plus.

(2) *Rhein. Mus.,* N. F., 42 (1887), pp. 15 et suiv.

(3) *Ep.* 27, p. 518, 9 et suiv., éd. Hertlein. En attendant que nous puissions publier, M. F. Cumont et moi, l'édition nouvelle des lettres et fragments de Julien que nous avons en manuscrit, je dois me borner à renvoyer aux notes que j'ai publiées jadis dans les *Bulletins de l'Académie R. de Belgique,* classe des lettres, 1904, p. 493 et suiv.

(4) Libanius, *Epist.* 1106, éd. Wolff.

mais dont nous ne savons rien de plus. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu de dire que Julien rencontra Sopatros à Hiérapolis, ni que ce passage de l'épître 27 à Libanius est interpolé (1).

2. — D'après Suidas (2), Sopatros, le successeur de Jamblique dans la direction de l'école néo-platonicienne, était d'Apamée. Cette donnée est confirmée par le pseudo-Julien (3). Nous connaissions par les lettres de Libanius un second personnage du même nom, d'Apamée également, qui fut le beau-frère d'Himérius et l'oncle de Jamblique le Jeune (le neveu du philosophe), et qui mourut apparemment vers l'an 364/365 (4). Le pseudo-Julien (5) nous apprend que ce second Sopatros était le fils du précédent et que, comme son père, il connut le grand Jamblique. C'est à ce Sopatros II (un lettré, d'après Libanius) qu'il faut manifestement attribuer l'ἐπιστολὴ πρὸς Ἡμέριον τὸν ἀδελφὸν τὸ (lire περὶ τοῦ·) Πῶς δεῖ πράττειν τὴν ἐγκεχειρισμένην αὐτῷ ἡγεμονίαν, dont Stobée a conservé quelques extraits (6). Quant à Julien, selon toute apparence, il a en vue Sopatros I dans le passage cité plus haut.

3. — M. Praechter affirme que Jamblique établit son école à Chalcis, sa ville natale (7). D'autres, plus circonspects, renoncent à déterminer le lieu où il enseigna (8). Il suffit de lire les lettres du pseudo-Julien pour constater que Jamblique professa durant de longues années à Apamée de Syrie et que c'est de là qu'il fit rayonner son action : c'est là, manifestement, que son correspondant lui adresse les lettres qu'il lui écrit, et c'est là aussi que les deux Sopatros d'Apamée, le père et le fils, suivirent les

(1) Thèse adoptée par W. Schwarz, *Philologus*, t. 51, 1892, p. 629. L'hypothèse de Wilmer Cave France (*The emperor Julian's relation to the new Sophistic*, London, 1896, p. 95 et suiv.), qui avait songé au Sopatros II dont il va être question, doit être abandonnée également.

(2) *S. v.* Σώπατρος.

(3) *Ep.* 40, p. 539, 14 et suiv.

(4) Cf. Seeck, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*, Leipzig, 1906, p. 279.

(5) *L. l.*

(6) *Ecl.*, IV, 5, 51 et suiv.

(7) *L. l.*, p. 108.

(8) G. Mau, *Pauly-Wissowa-Kroll R. E.*, IX, 646, 1 ss.

leçons du philosophe (1). Les indications fournies à cet égard par l'épistolographe anonyme sont d'accord avec une lettre de Libanius où ce rhéteur appelle la ville d'Apamée « la cité aimée de Jamblique et la mère de Sopatros » (2). Elles sont d'accord aussi avec un autre passage de Libanius, où il est question du « chœur des philosophes d'Apamée, dont le coryphée (c'est-à-dire « le divin » Jamblique) ressemblait aux dieux » (3).

4. — Il est admis partout que Jamblique mourut vers l'an 330. En réalité, en 330, il était mort depuis deux ou trois ans au moins. Nous savons en effet que son disciple Sopatros ne quitta définitivement la Syrie pour venir se fixer à la cour de Constantin qu'après le décès du maître (4). Or, d'après Sozomène (5), Sopatros était déjà dans les secrets de Constantin peu après l'assassinat de Crispus et de Fausta (326/327) et il est établi par ailleurs (6) qu'il prit part aux cérémonies inaugurales de la fondation de Constantinople (en 330). C'est donc apparemment vers 325/326, et non vers 330, que Jamblique mourut. Un certain nombre d'années auparavant, vers 320 peut-être, son correspondant anonyme montre, dans ses lettres, que Jamblique était alors déjà fort âgé (7). Il est donc né vers 250 au plus tard. On s'expliquera mieux, de la sorte, que, dès 290/300, Porphyre lui ait fait l'honneur de lui dédier son traité Περὶ τοῦ « γνῶθι σεαυτόν » (8).

(1) Cf. *ep.* 40, p. 538, 10 suiv. et 539, 16 (éd. Hertlein); *ep.* 60, p. 580, 21 suiv. et *ep.* 61, p. 582, 4.

(2) *Ep.* 1447 (éd. Wolff): τὴν Ἰαμβλίχου τε ἐρωμένην καὶ Σωπάτρου μητέρα; il ne peut être question en cet endroit que du premier des deux Jamblique et d'Apamée de Syrie. Cf. Seeck, *Die Briefe des Libanios zeitlich geordnet*, Leipzig, Hinrichs, 1906, p. 184 et 409. Quand Libanius parle d'Apamée sans ajouter d'autre précision, il en a vue la grande cité de ce nom, voisine d'Antioche et capitale de la « *Syria secunda* » : cf. *epist.* 1053, etc.

(3) *Orat.* 52, 21 (éd. Förster). Ce texte a été utilisé par W. Schmid, dans la 5e éd. de la *Griech. Litteratur Geschichte* de Christ, p. 858, note 4.

(4) Eunape, *Vit. Soph.*, 462, 2 ss., éd. Didot.

(5) 1, 5, 1.

(6) Lydus, *De mensibus*, p. 65, 21, éd. Wünsch.

(7) *Ep.* 34, fin; cf. *ep.* 60, p. 580, 15 et suiv.

(8) Cf. J. Bidez, *Vie de Porphyre*, Gand, 1913, p. 109, 52*, 14 et 69*; Stobée, *Ecl.*, III, 21, 26, p. 579, 21 et suiv., éd. Hense.

5. — D'après Eunape, Jamblique « avait des disciples en foule; de toutes parts, on accourait vers lui dans le désir de s'instruire... (1). Aussi, c'est merveille qu'il ait pu suffire à tous, car il se prodiguait à tous... Il passait la plus grande partie de son temps dans la société de ses amis; son régime était frugal et d'une simplicité antique. La conversation qu'il tenait à table en buvant charmait si bien ses convives qu'il semblait les abreuver de nectar. Ses disciples, se trouvant sans cesse avec le maître, jouissaient de sa présence sans pouvoir jamais s'en rassasier » (2). Par contre, suivant Eunape encore, Jamblique dans ses écrits « n'a point sacrifié aux grâces d'Hermès; loin d'attacher ses auditeurs, loin d'attirer ses lecteurs par ses charmes, il semble vouloir les rebuter et écorcher les oreilles » (3).

C'est donc uniquement dans le cours des entretiens qu'il avait avec ses amis que Jamblique fut un charmeur, et il le fut au point d'exercer sur eux une sorte de fascination. De ce temps-là, en effet, le mysticisme était à la mode, et l'on croyait faire plus de bien aux âmes en les soumettant à l'action de sympathies et d'influences plus ou moins occultes, qu'en travaillant à les éclairer et à les émanciper par l'exercice d'une libre critique.

Ici, de nouveau, le pseudo-Julien confirme et complète les renseignements fournis par Eunape. Le correspondant de Jamblique a pour le maître une vraie adoration. Il couvre ses lettres de baisers ; il l'implore en termes enflammés ; il souffre d'être séparé de lui ; il brûle de le revoir ; il voudrait s'attacher à sa tunique, pour ne plus jamais le quitter ; il aspire à ne faire qu'un avec lui (4).

Auprès de ceux qui l'entouraient de cette vénération passionnée, Jamblique dut jouer le rôle d'un directeur de conscience. Dans un passage caractéristique, le pseudo-Julien l'appelle un

(1) Eunape, *Vit. Soph.*, 458, 13 et suiv., éd. Didot.
(2) *Ibid.*, 458, 20 et suiv.
(3) *Ibid.*, 458, 9 et suiv.
(4) Cf. notamment la fin de l'ép. 60.

« illustre guérisseur d'âmes » (1). Et, en effet, Stobée nous a conservé de nombreux extraits d'épîtres morales, que le maître envoyait à ses amis pour leur servir de guide spirituel : à Agrippa et à Dyscole (2) (sur l'exercice du pouvoir ?), à Anatole sur la justice (3), à Arétè sur la tempérance (4), à Asphalius sur la sagesse (5), à Dexippe et à Sopatros sur la dialectique (6) ; à Macédonius, à Pœmenius et à Sopatros sur le destin (7), à Macédonius sur la concorde (8), à Sopatros sur la vertu (9) et sur l'éducation (10). Assez banales en somme, ces lettres sont loin de nous paraître aussi impressionnantes que la belle épître de Porphyre à Marcella.

Grâce à notre anonyme, nous voyons avec quelle condescendante amabilité Jamblique savait plaire à ses correspondants : après avoir reçu une élucubration qui devait être pleine d'une rhétorique ampoulée, le maître remercie son élève par des compliments appropriés. A la manière des Asianistes de l'école d'Himérius, il compare son ami à Pindare et à Orphée, et il le met ainsi dans des transports qui s'expriment avec un lyrisme exalté (11).

Ce serait une erreur de croire que tout était de pure complaisance dans les encouragements donnés par Jamblique aux travaux littéraires de son élève. Dans l'œuvre de ce philosophe, on a trop négligé jusqu'ici la part faite à l'enseignement de la rhétorique. C'est à peine si les traités d'histoire littéraire mentionnent son ouvrage Περὶ κρίσεως ἀρίστου λόγου, dont nous possédons un extrait (12). Nous savons par son disciple préféré,

(1) *Ep.* 40, p. 541, 6, où il faut lire : ὥσπερεὶ ψυχῶν ἐλλόγιμον (ἐλλογίμων ms.) ἰατρόν... ; cf. aussi p. 582, 10 et 524, 2 (σε γνήσιον ἀρετῆς φύλακα) et 13 suiv.
(2) Stobée, *Ecl.*, IV, 5, 74 et suiv.
(3) *Ibid.*, III, 9, 35 et suiv.
(4) *Ibid.*, III, 5, 9 et 45-50.
(5) *Ibid.*, III, 3, 26.
(6) *Ibid.*, II, 2, 5 et suiv.
(7) *Ibid.*, I, 1, 35 ; 5, 17 et suiv. ; II, 8, 43-48.
(8) *Ibid.*, II, 33, 15.
(9) *Ibid.*, III, 31, 9 et IV, 39, 23.
(10) *Ibid.*, II, 31, 122.
(11) Cf. *ep.* 34, notamment au début, p. 523, 12-21 et p. 524, 13 et suiv.
(12) Syrian. *In Hermogen.*, I, p. 9, 11, éd. Rabe.

celui-là même qui lui succéda dans la direction de l'école. Sopatros d'Apamée, qu'il était également habile « à parler et à écrire » (1). et Suidas a conservé une notice où il est appelé sophiste et philosophe (2).

6. — A la différence de Porphyre, Jamblique s'abstint d'attaquer ouvertement le christianisme; il s'occupa néanmoins de propagande religieuse. A un moment donné, considérant que sa présence était nécessaire à Apamée (3). il délégua Sopatros à la cour impériale (celle de Licinius ?) (4). apparemment pour y intervenir en faveur de l'hellénisme. et l'on serait tenté de croire qu'un autre membre du même cercle. le philosophe Euclide. se trouva lui aussi chargé d'une mission analogue (5). Quoi qu'il en soit. de son vivant déjà. Jamblique fut considéré comme le protagoniste et le dieu-sauveur de l'hellénisme. Son correspondant ose même comparer son action bienfaisante à celle d'Hélios et à celle d'Esculape (6).

Reportés à leur vraie date. ces textes gagnent beaucoup en intérêt. Ils nous apprennent que bien des conceptions dont nous pensions trouver le point de départ dans les écrits de Julien sont en réalité plus anciennes. Le renouveau de nationalisme grec qui a amené les champions de l'ancienne culture à s'intituler Hellènes en s'opposant aux « Galiléens », mouvement qui ne se marque point encore dans les écrits de Porphyre. semble s'accuser déjà chez le pseudo-Julien (7). Il faut en dire autant de l'idée d'opposer Esculape au Christ. On a eu tort de croire que ce parallèle date du temps de l'Apostat. Les allusions au rôle philanthropique du dieu guérisseur et sauveur ne sont ni plus fré-

(1) Eunape, *Vit. Soph.*, p. 458, 16, éd. Didot.

(2) *S. v.* Σώπατρος.

(3) Cf. le pseudo-Julien, *ep.* 53 (Ἰαμβλίχῳ), p. 563, 26 et suiv.

(4) Cf. *ep.* 40, p. 539, 6; je devrai faire ailleurs le commentaire détaillé de cette épître.

(5) Cf. la lettre du pseudo-Julien à Euclide le philosophe (*ep.* 73), notamment p. 595, 10 et suiv.

(6) *Ep.* 40, p. 540, 17 et suiv., et 541, 3 et suiv.; *ep.* 61, p. 582, 3 et 583, 4, etc.

(7) P. 540, 17; 582, 3; 595, 14, etc.

quentes ni plus marquantes chez Julien que chez notre épistolographe anonyme (1).

7. — Se défiant à bon droit des constructions hégéliennes de Zeller (« thèse : Plotin et Porphyre ; — antithèse : Jamblique ; — synthèse : Proclus »), M. Praechter remanie à sa façon le tableau de l'évolution du néo-platonisme. D'après lui il n'y aurait notamment pas lieu d'opposer Jamblique à ses prédécesseurs autant qu'on l'a fait jusqu'ici. Comme Porphyre, il aurait été avant tout un philosophe, préoccupé de développer logiquement les conséquences de son système, et ce n'est pas lui qui a mis la métaphysique de Plotin au service de la théologie du polythéisme. Il ne fut pas le fondateur d'une tendance nouvelle en ce sens « qu'il aurait dévié de la science vers la religion, de la théorie de la spéculation philosophique vers la pratique du culte et de la théurgie (2) ».

Malgré les réserves dont elle s'entoure, cette thèse est inconciliable avec des faits bien établis.

Avant Jamblique, on ne considérait la théurgie des oracles chaldaïques que comme l'instrument d'une initiation de second ordre, bonne pour le vulgaire (3). Jamblique le premier, puis, à son exemple, les adeptes des doctrines justifiées dans le *De Mysteriis* exaltèrent cette même théurgie, au point de voir en elle le vrai moyen de ramener les âmes à Dieu et de les faire rentrer dans son sein. C'est à la manière des théurges que Jamblique comprend le rôle de la prière (4) et qu'il légitime le culte des images (5), et c'est aussi parce qu'il est l'adepte de la théurgie des oracles chaldaïques qu'il met ces oracles au tout premier rang des révélations devant lesquelles la pensée doit s'incliner.

(1) P. 541, 3 ; 583, 4 ; 579, 14 ; quant aux passages de Julien, on les trouvera relevés chez R. Asmus, *Julians Galiläerschrift*, etc., Progr. Fribourg en Brisgau, n° 709, 1904, p. 33.

(2) *L. l.*, p. 116.

(3) Cf. ma *Vie de Porphyre*, chap. VIII et IX.

(4) Cf. Proclus, *In Tim.*, I, p. 209, 7 et suiv. ; Zeller, *Philos. der Griechen*, V, p. 699.

(5) Photius, *Bibl.*, *cod.* 215.

L'opposition qui se marqua de la sorte entre Jamblique et Porphyre a été reconnue et affirmée dans l'école sans l'ombre d'un désaccord. « Ἔνθους ὁ Ἰάμβλιχος, φιλομαθὴς ὁ Φοῖνιξ », déclara la Pythie (1), et Julien — pour ne citer que lui — appelle Jamblique un hiérophante (2). Voilà des témoignages que M. Praechter aurait dû se donner la peine de nous expliquer, ainsi que tant d'autres qui représentent Jamblique non point comme un dialecticien opérant avec les méthodes de la philosophie, mais comme un inspiré, vivant dans le commerce des dieux, sacrifiant solennellement aux dates prescrites, faisant apparaître des génies sur les eaux des fontaines, donnant lieu de croire que, quand il priait, ses vêtements prenaient une belle couleur d'or et que son corps s'élevait jusqu'à dix coudées au-dessus du sol (3), acceptant à la lettre enfin tous les récits de miracles que la tradition avait introduits dans la vie de Pythagore (4).

D'après Psellus, qui ne fait que répéter en cela l'assertion de quelque néo-platonicien tardif, dès que Jamblique eût découvert et lu les oracles chaldaïques, il se détourna des sources du savoir hellénique pour se précipiter vers cet espoir nouveau de salut, et et il appela « la méthode grecque du syllogisme » une voie pleine de « tourmentes » (5).

Certainement, Jamblique interprète les oracles chaldaïques à sa façon, et M. Praechter a fort bien décrit ce qu'il y a de systématique et d'outrancier dans ses procédés d'exégèse scholastique. Mais, non moins certainement, Jamblique a préconisé la pratique de la théurgie, et, de son temps, on l'a considéré comme un thaumaturge. Les traits rapportés par Eunape, entre autres,

(1) David, *In Porphyrii Isagogen*, p. 92, 3, éd. Busse. Cf. Marinus, *Vita Procli*, 26; p. 164, 7, éd. Didot; etc. Sur le sens des mots ἐνθουσιῶν, θειασμός, etc., cf. les passages indiqués ci-dessous, et l'*index* du *De mysteriis*, éd. Parthey.

(2) P. 609, 12 et suiv. éd. Hertlein, cf. ma *Vie de Porphyre*, p. 96, n. 2; Vacherot, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 211 et suiv., etc.

(3) Eunape, *Vit. Soph.*, p. 458 et suiv.; il faut noter spécialement ce qui est dit d'Edésius, p. 461, 12 et suiv.: μικρὸν ἀποδέων Ἰαμβλίχου, πλὴν ὅσα γε εἰς θειασμὸν Ἰαμβλίχου φέρει, etc. Sur la portée de ces expressions, cf. *ibid.*, p. 474, 35 et suiv.

(4) Cf. les passages de sa *Vie de Pythagore* mentionnés par Zeller, *l. l.*, p. 698.

(5) Cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1877, p. 319.

sont probants à cet égard, et bien faibles paraissent les arguments dont M. Praechter se sert pour nous rendre ce témoignage suspect. Quoi qu'il en dise (1), Eunape ne donne pas la même idée de Porphyre et bien moins encore de Plotin. Il est loin d'ailleurs de croire avec une foi aveugle à la réalité des prodiges attribués à Jamblique par la crédulité de ses disciples : il se met à couvert avec beaucoup de prudence en déclarant qu'il se contente de répéter les dires de Chrysanthe et d'Edésius (2).

Bref, ce sont bien les ouvrages consacrés par Jamblique à la « très parfaite théologie chaldaïque » et aux oracles de Julien le chaldéen (3) qui ont dévoyé le néo-platonisme en l'entraînant dans les pratiques de la théurgie. Aussi voyons-nous l'empereur Julien rechercher ces ouvrages avec une fiévreuse impatience, lorsqu'il se prépare à son rôle de restaurateur du polythéisme. Voici ce que, vers la fin de son séjour en Gaule, il écrit au philosophe Priscus (4) : « Cherche pour moi tout ce que Jamblique a écrit sur mon homonyme (Julien le Chaldéen). Seul, tu le peux, car le gendre de ta sœur en possède le texte corrigé. Si je ne me trompe, au moment où je t'écris ces mots, il se produit un signe merveilleux (5).... Pour ma part, je raffole de Jamblique en philosophie (6) et de mon homonyme en théosophie, et, pour parler à la manière d'Apollodore (7), j'estime que les autres ne sont rien auprès de ceux-ci. » Platon lui-même passe donc à l'arrière-plan.

8. — Parmi les indications fournies par le texte que je viens de traduire, il en est une sur laquelle il faut insister : du temps

(1) *L. l.*, p. 117. Sur le miracle attribué à Porphyre, cf. ma *Vie de Porphyre*, p. 14 et suiv.

(2) *L. l.*, p. 459, 52 et suiv.

(3) Cf. les textes que j'ai réunis dans mes *Notes sur les lettres de l'empereur Julien*, *Bulletins Acad. R. de Belgique*, classe des lettres, 1904, p. 501 ; cf. *Ibid.*, 1919, p. 418.

(4) *Rhein. Mus.*, N. F., 42, 1887, p. 25, et *Bulletins de l'Acad. R. de Belgique*, 1904, *l. l.*, p. 500.

(5) A l'appui, évidemment, de ce que Julien écrit.

(6) Jamblique donnant la justification philosophique de la théurgie chaldaïque qu'il préconise comme instrument de salut.

(7) Cf. Platon, *Banquet*, 173 C.

de Constance, les ouvrages où Jamblique prônait la théurgie chaldaïque étaient donc rares et difficiles à trouver. En effet, il suffisait d'en posséder un exemplaire pour s'exposer à la plus redoutable des accusations, celle de pratiquer la magie (1). Aussi, lorsque Julien arriva à Pergame, impatient de pénétrer dans les arcanes des mystères païens, eut-il beaucoup de peine à obtenir le contact qu'il cherchait. Edésius se déroba, en alléguant qu'il était trop vieux. Eusèbe ne fit valoir que la dialectique et la purification philosophique, et Julien dut insister beaucoup auprès de Chysanthe et d'Eusèbe pour que, après de longues réticences, et sans d'ailleurs se compromettre en rien, ce dernier se décidât finalement à l'envoyer à Éphèse en lui révélant les pratiques de Maxime (2). On s'explique donc fort bien que, dans l'œuvre de Jamblique, les dissertations philosophiques les plus incolores soient celles que nous connaissons le mieux,

9. — Entre autres destinataires des épîtres morales de Jamblique, nous avons mentionné une certaine Arétè (3). Il est question d'elle, je pense, dans un passage de Julien dont on n'avait pas trouvé la clef jusqu'ici (4). A cause de ses opinions religieuses sans doute, la « merveilleuse » Arétè avait eu à se plaindre des mauvais procédés de ses voisins, et Julien, vers les années 351-352, entreprit un voyage en Phrygie afin de lui venir en aide, quoiqu'il fût mal portant et qu'il risquât de se compromettre.

10. — Je dois réserver pour un autre article ce qui concerne Théodore d'Asiné, et me borner ici à faire une seule remarque à son sujet. M. Praechter aurait dû savoir que, entre ce Théodore et Jamblique, il y eut une rivalité d'influence et des polémiques qui méritent d'être prises en considération. D'après la lettre de Julien citée ci-dessus (p. 38), du temps où Priscus était en Grèce, les

(1) Cf. mon étude *Sur l'évolution de la politique de l'empereur Julien* (*Bulletins de l'Acad. R. de Belgique*, classe des lettres, 1914), p. 415.

(2) Eunape, *Vit. Soph.*, p. 474 et suiv.

(3) Cf. ci-dessus, p. 34 d'après Stobée, *Ecl.*, III, 5, 9.

(4) *Epist. ad Themistium*, p. 336, 8 et suiv., éd. Hertlein.

partisans de Théodore y menaient campagne contre l'autorité du maître d'Apamée; ils lui reprochaient d'avoir été un « ambitieux » (1). Ce reproche ne paraît pas trop extraordinaire, quand on se rappelle, non seulement les flatteries que Jamblique savait adresser aux moindres de ses correspondants, mais aussi ce qu'il y avait d'habilement calculé dans les allures mystérieuses qu'il prenait vis-à-vis de ses disciples (2). Ceci, encore une fois, nous confirme dans l'idée que Jamblique ne laissa pas le souvenir d'un pur théoricien, opérant la purification des âmes à la manière de la philosophie grecque. C'est bien lui qui fut le fondateur des « mystères platoniciens » (3), dont les fantasmagories impressionnèrent si vivement Julien dans les cryptes d'Éphèse.

J. Bidez.

(1) *Rhein. Mus.*, *l. l.* : Ἱκετεύω σε, μὴ διαθρυλλείτωσαν οἱ Θεοδώρειοι καὶ τας σὰς ἀκοὰς ὅτι ἄρα φιλότιμος ὁ θεῖος ἀληθῶς ... Ἰάμβλιχος.

(2) Cf. Eunape, *ll. ll.*

(3) Cf. les « *Platonis mysteria* » mentionnés par Martianus Capella (II, 202-206) dans un passage où l'on retrouve la doctrine des oracles chaldaïques sur l'ascension des âmes à travers les sphères célestes (cf. *Revue de Philologie*, 1903, p. 79, note 1), doctrine reproduite sans doute d'après Jamblique.

Fig. 1. — Dédicace de la base du Cheval.

SUR LES OFFRANDES DES ARGIENS A DELPHES

Le 9 juillet 1914, mon ami F. Courby m'écrivait de Delphes qu'il avait fait, ce même jour, retourner trois pierres de la voie sacrée, un peu plus haut que le trésor d'Athènes. Il avait eu la joie de reconnaître trois morceaux d'une base monumentale — rapprochés ils mesurent un peu plus de $2^{m},47$ — qui avec leur inscription en fort belles lettres (*fig.* 1)

ΑΠΟΓΑΚΕΔΑΙΜΟΝΟΣΔΕΚΑΤΑΝ

lui paraissaient destinés à renouveler la question des bases dédiées par les Argiens. Du premier coup d'œil il avait vu toute la valeur du texte qu'il venait de trouver.

Quelques jours après, M. Courby quittait Delphes, et nous

n'avons pu y retourner qu'en août 1919. Il a bien voulu, avec une générosité dont je le remercie, me laisser l'honneur de publier cette dédicace importante. D'autre part, si je suis en mesure de dire sûrement aujourd'hui à laquelle des bases argiennes il faut la rapporter, c'est grâce au travail dont M. Replat s'est chargé en septembre 1919 : il a retenu environ soixante-dix pierres pour les étudier et les classer avec sa méthode ingénieuse et précise. On retrouvera dans ce qui suit les qualités de celui à qui nous devons la reconstruction du trésor d'Athènes et la découverte des bases à deux colonnes. Les noms de MM. Courby et Replat ne pouvaient pas ne pas être inscrits en tête de ces quelques pages : c'est le résultat de leurs recherches qu'elles essaient d'exposer.

I

Les trois pierres nouvelles devaient d'abord rappeler le souvenir d'un bloc resté jusqu'ici isolé (1), celui qui porte sur sa face antérieure le mot ΑΡΓΕΙΟΙ. Des cinq offrandes d'Argos (c'est le nombre généralement accepté) que Pausanias énumère dans la région inférieure du sanctuaire (2), deux étaient sûrement identifiées, les deux hémicycles, celui des Rois, le plus récent au nord de la voie sacrée, et celui des Épigones, le plus ancien au sud. Pour les trois autres, le cheval colossal en bronze, les Sept contre Thèbes et le char d'Amphiaraos, la fouille ne nous fournissait pas d'indication nette, sauf une qui n'a pas été utilisée et sur laquelle on reviendra. Il était jusqu'ici impossible de dire à laquelle de ces trois bases devait être attribué le fragment de dédicace ΑΡΓΕΙΟΙ.

On pouvait être tenté de rattacher à ce nom, qui est le début d'un texte, les trois mots nouveaux qui sont une fin, en supposant dans l'intervalle une ou plusieurs plaques absentes. Plusieurs raisons autorisaient le rapprochement : même hauteur d'assise ($0^{m},295$), même hauteur de lettres (9^{cm} à $9^{cm},5$, l'Ο seule-

(1) *Fouilles de Delphes*, III, 1, fig. 24, p. 56-57.
(2) Livre X, chap. 9, § 12, et chap. 10, § 3-5.

ment 8), même entraxe (de 9cm à 10); enfin les quatre pierres, du même calcaire de Saint Élie, ont été trouvées à peu près au même endroit dans le dallage de la voie sacrée. Pourtant, quand on examine l'écriture de plus près, on est frappé de la différence du trait. Il est probable que les deux inscriptions, Ἀργεῖοι d'une part, ἀπὸ Λακεδαίμονος δεκάτην de l'autre, sont du même temps, des vingt dernières années du ve siècle ; mais tandis que le graveur de la première a la main très souple, une élégance de dessin qu'attestent les deux branches de l'A légèrement courbes, celui de la seconde conduit son trait tout droit, avec une fermeté partout égale (1).

C'est surtout l'étude des pierres elles-mêmes qui prouve, sans discussion possible, que nous avons affaire aux restes de deux monuments distincts. D'un côté, la pierre ΑΡΓΕΙΟΙ a la face antérieure et la face gauche, elle aussi visible, parfaitement aplanies et lisses sur toute leur étendue ; en outre la face supérieure, coupée transversalement par une rigole, était visible aussi sur toute sa surface, aussi bien en arrière de cette rigole qu'en avant : ce bloc appartient donc à l'assise la plus haute d'une base. De l'autre côté, les trois pierres nouvelles présentent, au bas de leur face antérieure, un bandeau ou liséré en très légère saillie (un millimètre), haut de 0m.025, qui court tout le long du bord inférieur. De plus, le dessus de deux de ces pierres a conservé la trace des scellements qui les unissaient ensemble : enfin sur l'une d'elles, celle du milieu, un trou de tenon témoigne qu'une pierre était fixée au-dessus. Ces trois pierres appartiennent donc à une assise intermédiaire de base. Laissons de côté pour le moment le bloc ΑΡΓΕΙΟΙ, et cherchons les éléments qui peuvent être recomposés avec ces trois pierres.

(1) Le dessin d'A. Martinaud (*Fouilles*, III, 1, fig. 24) et la photographie directe de la pierre ΑΡΓΕΙΟΙ (*ibid.*, pl. IV, 1) suffisent pour qu'on vérifie ce que j'avance. En attendant une reproduction directe des trois pierres nouvelles, on a le dessin de M. Courby (ici fig. 1) qui est d'une rigoureuse exactitude. Je remercie vivement mon ami M. Blot qui a déjà beaucoup travaillé pour Delphes et qui a bien voulu établir, d'après les relevés de M. Replat, les plans et élévations dont cet article est accompagné.

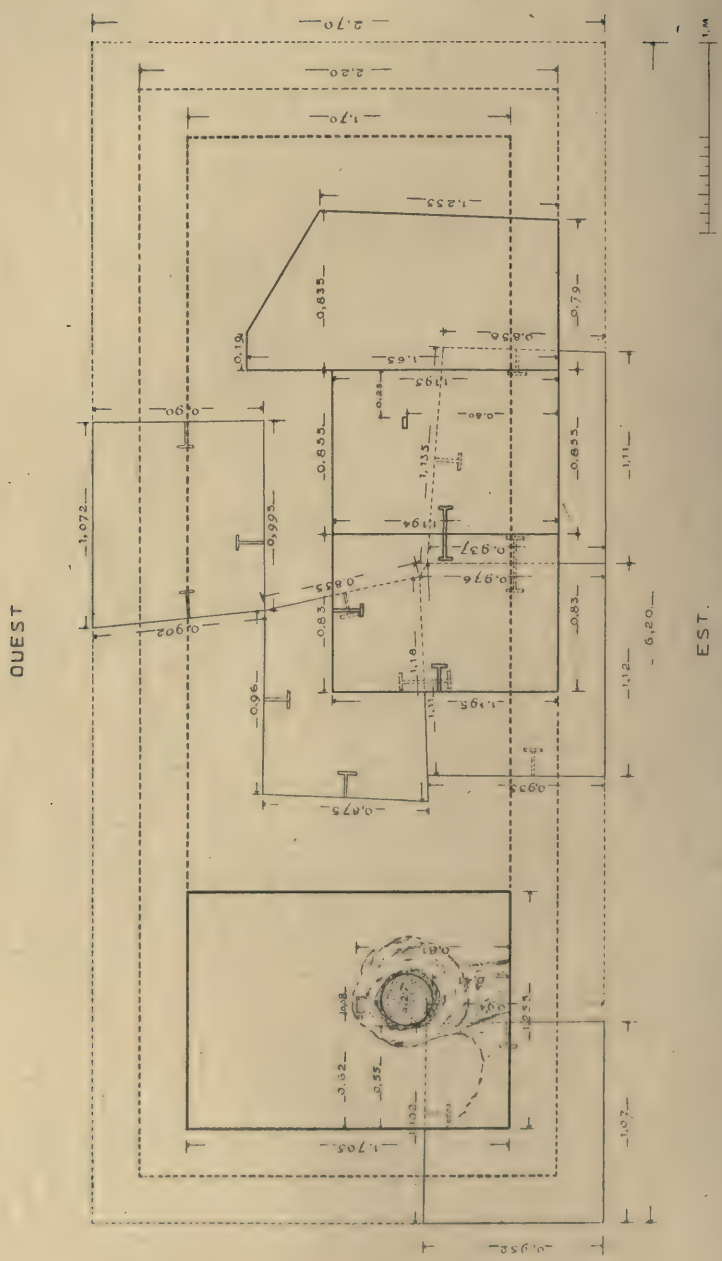

Fig. 2. — Base du Cheval : plan des trois assises supérieures.

Il en est un qui a tout droit à être rapproché d'elles, parce que, comme elles, il est remarquable par ce détail rare, cette curieuse recherche qui dénote le souci du travail parfait, le liséré qui suit le bord inférieur, ici sur les trois faces visibles : c'est le bloc énorme, haut de 0m,39, large de 1m,70, épais de 1m,26, qui se trouve aujourd'hui encore à l'endroit où il a été trouvé, sur la gauche de la voie, quelques mètres avant l'hémicycle des Épigones (1). On y a depuis longtemps reconnu, sur la face supérieure, la trace du pied d'un cheval colossal ; quand la base a été détruite et le scellement de bronze arraché, le trou profond a été élargi, la surface de la pierre endommagée tout autour, mais il ne peut subsister aucun doute, c'est le sabot d'un animal qui était jadis fixé sur ce bloc. Le soin avec lequel les faces ont été polies est le même qui nous a frappés dans les trois morceaux de la dédicace. Ce bloc et la dédicace doivent être rapportés à la base du cheval en bronze, destiné à célébrer une victoire d'Argos en évoquant le cheval de bois qui servit à prendre Troie.

Ce bloc, visible sur trois faces, nous donne la largeur de l'assise supérieure de la base, 1m,70. D'autre part, on a vu (*fig.* 1 et 2) la forme étrange du troisième morceau conservé de la dédicace : plus épais que les deux autres, il a cinq faces latérales dont quatre préparées à joints. Si les pierres de l'assise la plus haute étaient en plan rigoureusement rectangulaires, celle des assises placées au-dessous étaient parfois à joints biais. Cette double constatation nous oblige à étudier avec une attention particulière un reste de construction encore en place à l'extrémité est de l'hémicycle des Épigones. C'est là l'indication fournie par la fouille et dont on n'a tiré jusqu'ici aucun parti : une dizaine de blocs de calcaire gris, plusieurs à joints biais (*fig.* 3), et disposés en deux assises de fondation. La longueur de cette substruction

(1) On le voit ici sur la figure 2, à gauche. M. Bulle en avait donné un dessin assez exact (*Klio*, VIII [1908], p. 107, fig. 6) ; mais il n'avait pas remarqué que ce liséré ou bandeau rendait sa reconstruction impossible : les Argiens n'ont pas travaillé avec un soin si minutieux la face antérieure de ces blocs (il faut noter en effet qu'ils ont dû d'abord aplanir cette face, puis la polir en arrière du liséré) pour cacher ensuite ce bandeau dans un encastrement.

est incomplète : nous n'en connaissons que la partie nord qui touche à la voie sacrée. Mais la largeur en est entière, puisque la pierre la plus à l'est porte encore sur sa face orientale un bossage. La construction est disloquée, les joints se sont ouverts : mais, quand on prend les mesures exactes des blocs, on arrive pour la largeur de cette fondation à $2^{m}.70$. Supposez au-dessus deux assises intermédiaires, et sur le bord supérieur de chacune un retrait de $0^{m},25$ pour l'emmarchement de la base, il faut compter en tout quatre fois cette mesure, deux fois du côté est, deux fois du côté ouest, donc 1 mètre. Le bloc où est creusé le scellement du pied de cheval, et qui est large de $1^{m}.70$, devra être replacé à une extrémité de l'assise supérieure d'une base dont nous avons, selon toute vraisemblance, la fondation conservée en partie.

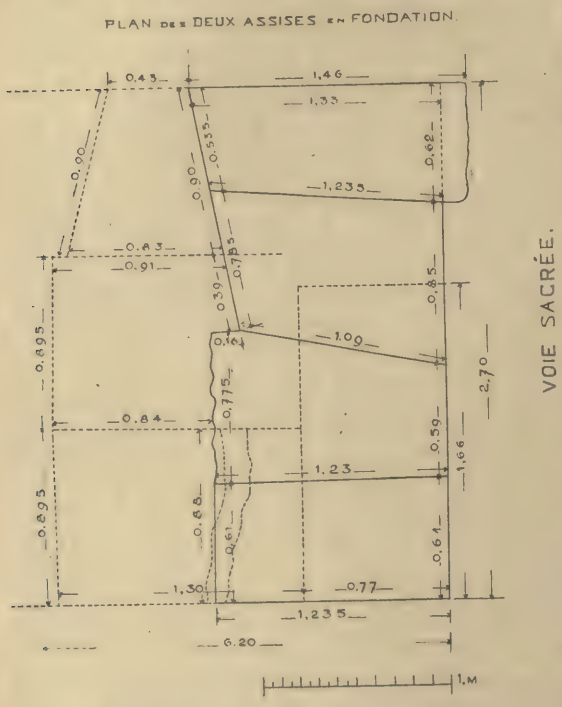

Fig. 3. — Base du Cheval : substructions en place.

Ce qui apparaissait comme une hypothèse très acceptable est devenu certain par l'étude que M. Replat a faite de tous les éléments qui ont appartenu à ce monument.

D'abord ces fondations elles mêmes ont été complétées, sur le papier, par une vingtaine de pierres. Elles ne sont pas toutes en calcaire gris, comme celles que l'on voit en place. Plusieurs sont

de ce calcaire rosé ou rougeâtre qui provient, lui aussi, des carrières de Saint-Elie. On l'a vu, si la largeur de la substruction est entière, nous n'en avons pas la longueur, la base est démolie sur plus de la moitié et, pour conserver la partie que la figure 3 représente, il a fallu l'étayer du côté sud. Mais ces fondations nous ont encore appris un détail important : chacune des deux assises a $0^m,30$ de hauteur, et comme la face externe des pierres y atteste un travail beaucoup moins soigné que celui dont on a noté les traits caractéristiques pour les assises supérieures, on est sûr que la voie sacrée passait, en cet endroit, à un niveau supérieur de $0^m,60$ au niveau actuel. L'assise qui viendra prendre la place où elle doit être, au-dessus de ces deux assises de fondation, par conséquent la troisième en partant d'en bas, est composée de blocs dont la face extérieure est piquée avec moins de finesse que celle des blocs à inscription et du bloc où était fixé le sabot : ici il n'y a pas de liséré. Mais cette face est, d'autre part, mieux polie que dans les restes de substruction en place : c'est que la voie sacrée passait en bas de cette troisième assise qui était déjà en élévation.

De cette troisième assise il reste huit pierres. On peut en laisser de côté quatre, parce que les scellements qu'elles ont conservés ne permettent pas de les rapprocher. Pour éviter la confusion dans le plan des assises superposées, on s'est borné à dessiner (*fig.* 2) le groupe des quatre pierres qui donnent la largeur : trois dont les scellements font un groupe inséparable, lequel mesure $1^m.80$ dans le sens est-ouest, et une quatrième, à joints biais comme les autres, qui complète le groupe. Cette dernière pierre a $0^m.90$, c'est-à-dire l'assise qui se place immédiatement au-dessus des fondations a la même largeur, $2^m.70$, que ces fondations elles-mêmes. Or, sur les huit pierres de cette assise, on voit nettement, au bord de leur face supérieure, une bande polie, large de $0^m,25$: l'emmarchement que l'on admettait à titre d'hypothèse est un fait prouvé maintenant. La quatrième assise, celle à laquelle appartiennent les blocs de l'inscription, mesurera $2^m,70 - (2 \times 0^m,25 =) 0^m.50 = 2^m.20$.

Pour cette assise, nous n'avons que les trois pierres décrites au début (*fig.* 1). Mais l'inscription elle-même doit nous fournir une indication précieuse sur la longueur de cette base. Les vingt-deux lettres conservées peuvent admettre bien des compléments. Pourtant je crois qu'il n'en est que deux très probables, ou bien

[Ἀργεῖοι τἀπόλλονι ἀνέθεν] ἀπὸ Λακεδαίμονος δεκάταν,

ou bien, en supprimant le verbe qui n'est pas indispensable,

[Ἀργεῖοι τἀπόλλονι] ἀπὸ Λακεδαίμονος δεκάταν.

Après la fin du dernier mot, la face de la pierre est vide, l'inscription est terminée, mais la face latérale droite de cette pierre est préparée à joints : à sa droite il s'en trouvait encore au moins une, sans lettres, pour arriver au retour d'angle sur la voie sacrée. On ne peut pas supposer la largeur de ce dernier bloc inférieure à $0^{m},70$, à cause de la dimension des blocs connus, et on est obligé de restituer au début du texte un espace vide au moins aussi long que celui que nous constatons à la fin : on ne comprendrait pas qu'une inscription qui devait être lue de la voie sacrée, quand on montait depuis l'entrée, n'eût pas commencé aussi près de la voie que possible. Il faut ajouter ces deux espaces vides à l'étendue que devait occuper le texte complet, évaluée d'après les entraxes que nous avons sous les yeux. Alors l'assise inscrite, selon que l'on admet 16 lettres absentes ou 22, aura environ $5^{m},70$ ou $6^{m},25$ de long.

Dès maintenant le premier chiffre paraît le plus probable, parce que, les fondations mesurant $0^{m},50$ de plus, une base de $6^{m},75$ serait venue buter au sud contre le mur du téménos. Mais cette considération ne vaut pas qu'on s'y arrête : on se rappelle quelles lourdes et grossières erreurs ont été la conséquence d'une conception tout à fait fausse pour Delphes, à chaque instant démentie par la fouille, et d'après laquelle les anciens se seraient souciés de rendre leurs offrandes accessibles. De même qu'il n'y avait pas d'escalier devant le trésor d'Athènes, ni de communication entre la chambre d'Ægos-potamoi et l'hémicycle des

Rois, de même il était peut-être impossible de faire le tour du cheval de bois par le sud.

Un autre moyen, plus sûr, de déterminer la vraie longueur de la base nous sera fourni encore par l'assise inscrite. On a remarqué (*fig.* 1 et 2) le trou de tenon qui sur la seconde pierre conservée marque la place où s'arrêtait le bloc de l'assise supérieure ; on se rappelle aussi qu'après la fin du texte nous avons constaté un vide, accepté forcément l'existence d'une autre pierre sans lettres et qui ne pouvait avoir moins de $0^m,70$. Passons maintenant à l'assise supérieure, la cinquième en partant d'en bas, celle où étaient scellés les quatre pieds du colosse. Un seul bloc nous en reste, celui qui mesure $1^m,25$. On acceptera sans peine que chacun des quatre pieds ait posé sur un bloc de dimensions à peu près semblables : alors le pied droit de devant venait précisément sur une pierre dont la limite extrême vers le sud nous est donnée par le trou de tenon de l'assise inscrite. Le trou de tenon est à $0^m,22$ du bord droit sur le bloc qui porte les lettres AIMONOΣΔΕ, ajoutons les deux pierres qui terminent l'assise inscrite $0^m,81 + 0^m,70$, enlevons les $0^m,25$ de l'emmarchement, c'est $1^m,48$ que mesurait la première pierre de l'assise supérieure, celle qui venait en bordure de la voie sacrée, et la pierre de $1^m,25$ était la dernière de cette assise vers le sud, c'est celle où reste le scellement du pied gauche de derrière.

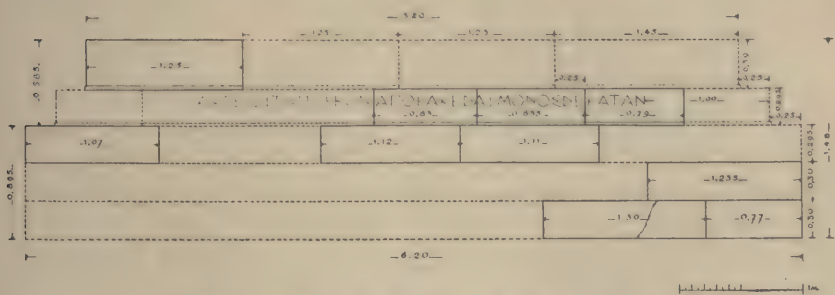

Fig. 4. — Base du cheval : face Est, restaurée.

Trois pierres de $1^m,25$, une de $1^m,48$: $5^m,23$ en tout, telle est la longueur du plus haut degré de la base, celui sur lequel se

dressait le cheval. Avec les $0^m,50$ d'emmarchement aux deux extrémités, on arrive à $5^m,73$ pour l'assise immédiatement au-dessous, celle où est gravée l'inscription. Des deux restitutions proposées, la seconde est la seule admissible (*fig.* 4).

Une construction massive de $1^m,58$ de haut, qui ne dépassait pas d'un mètre la voie sacrée et qui, au niveau de la voie, était longue de $6^m,20$ et large de $2^m,70$: voilà le socle où il faut restituer, perpendiculaire à la voie et la tête tournée vers elle, le cheval consacré par les Argiens.

II

Nous pouvons revenir maintenant à la pierre déjà connue (1), celle qui porte le début de dédicace ΑΡΓΕΙΟΙ. Une trentaine de pierres, groupées avec ce bloc, entrent dans la composition d'une base nouvelle. On constate ici dans la construction des caractères très particuliers qui ne sont pas du tout ceux que la base du cheval nous a fait connaître, et il est utile d'insister sur ces différences.

1° La pierre ΑΡΓΕΙΟΙ a la face antérieure complètement lisse, sans liséré en bas : d'où la possibilité de la restituer au-dessus d'autres blocs où un encastrement profond de $0^m,025$ a été ménagé pour recevoir les pierres de l'assise supérieure. Cette superposition d'une assise encastrée et d'une assise à encastrement sera prouvée tout à l'heure.

2° On constate ici, comme dans toutes les constructions soignées, de légères différences entre la longueur de la face antérieure et celle de la face postérieure, pour les blocs des assises de fondation ($1^m,185$—$1^m,17$; $1^m,192$—$1^m,185$; $1^m,189$—$1^m,193$), mais on est loin de ces joints biais dont on a vu tant d'exemples.

3° Si la fouille n'a pas conservé de traces de la substruction où s'est élevée cette base, on est sûr qu'elle était à l'est de celle du

(1) *Fouilles*, III, 1, fig. 24 et pl. IV, 1 ; ici, fig. 6, c'est la dernière pierre, à gauche, de l'assise supérieure.

cheval, toujours à gauche de la voie pour ceux qui montaient, et il est plus que probable qu'elle s'étendait parallèlement à la voie, entre elle et le mur d'enceinte. Or les trois assises de *fondation*, qui supportaient l'assise à encastrement et au-dessus d'elle l'assise encastrée, ont des dimensions surprenantes : tout en bas, une rangée de pierres de $0^m,61$ de hauteur, puis une de $0^m,385$, enfin une de $0^m,355$. Ces chiffres annoncent une base considérable, et l'intérêt en est grand quand on connaît bien Delphes. Aux yeux de ceux qui entraient dans le sanctuaire, le cheval de profil semblait se dresser au sommet d'une colline. La base argienne que nous étudions en ce moment a été exhaussée autant qu'il était possible, pour qu'elle ne parût pas trop abaissée et comme aplatie aux pieds du colosse. En tenant compte de la déclivité rapide, on peut affirmer que la plate-forme de cette base n'était même pas à un mètre au-dessous de la plate-forme où était posé le cheval.

4° Le terme dont je me suis servi pour désigner ces trois fortes assises est inexact. Elles ne sont pas seulement en fondation, elles font déjà partie de l'élévation, on les voyait sûrement, le travail des faces externes le prouve.

5° Tandis que dans la base du cheval tous les scellements qui réunissaient les pierres ont la forme, |—| ou en double T, ici on constate des variations étranges. L'assise de $0^m,61$, la plus basse, et aussi l'assise à encastrement présentent ce scellement en double T. De l'assise de $0^m,355$ il nous reste quinze pierres : toutes étaient reliées aux pierres posées en arrière par des crampons en double T, mais elles étaient jointes entre elles, sur leurs faces latérales par des scellements en double Γ ⌐, comme ceux que l'on voit, par exemple, sur l'hémicycle des Épigones (inscription dédicatoire, et assise au-dessous des orthostates).

Enfin les huit pierres de l'assise de $0^m,385$ forment un groupe à part : tous les scellements, celui de la face postérieure et ceux des faces latérales, paraissent être en double T, mais d'un examen plus attentif il résulte que ceux des faces latérales sont en réalité d'anciens crampons en double Γ que l'on a modifiés : la

branche qui a été ajoutée de chaque côté au ⊢ pour le transformer en est ⊢ moins large et moins longue que la branche ancienne (*fig.* 5). Remaniement ou remploi, c'est une des nombreuses questions que pose ce monument et auxquelles je crains qu'il ne soit impossible de donner une réponse certaine (1).

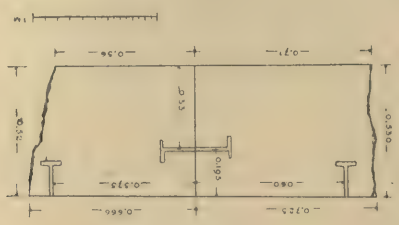

Fig. 5.
Base des Sept et du char : face supérieure de deux pierres de l'assise de $0^m,385$.

Voici comment on peut restituer cette base et en fixer les dimensions.

L'assise de $0^m,61$ est représentée par trois pierres, deux d'angle dont une brisée, et une intermédiaire. Par une heureuse fortune, il semble qu'elles nous donnent la largeur. Un des blocs d'angle a $1^m,22$; l'intermédiaire qui y était relié (les scellements l'attestent) mesure $1^m,187$. Reste l'autre pierre d'angle, cassée du côté où elle était unie au bloc intermédiaire, mais cette pierre mesure déjà $1^m,01$ et on n'y voit pas encore le commencement du scellement. Supposons qu'elle était pareille à l'autre pierre d'angle : la base aurait $2^m,44 + 1^m,187 = 3^m,627$ de largeur.

(1) Il faut prévenir ici une objection. Sur la face supérieure des pierres de $0^m,385$ se trouvent des trous de tenon, dont la distance répond exactement à la longueur des pierres de $0^m,355$ ($1^m,176$-$1^m,177$). Mais le lit de pose des pierres de $0^m,355$ ne présente pas de trou de tenon correspondant. Est-ce un motif suffisant pour rejeter la reconstruction de ces deux assises l'une au-dessus de l'autre ? M. Replat a remarqué que, sur le lit d'attente des pierres de $0^m,385$, le trou de tenon est parfaitement net, intact, comme s'il venait d'être creusé : or, quand un scellement a jadis existé en fait et qu'on en a retiré le métal, les bords du trou présentent toujours des cassures, on a fait éclater la pierre. Nous admettrons donc que ces trous de tenon ont été préparés, mais qu'ils n'ont pas servi : au cours de la construction, on se sera aperçu qu'ils n'étaient pas utiles. M. Replat cite pour Delphes même quelques exemples de ce fait.

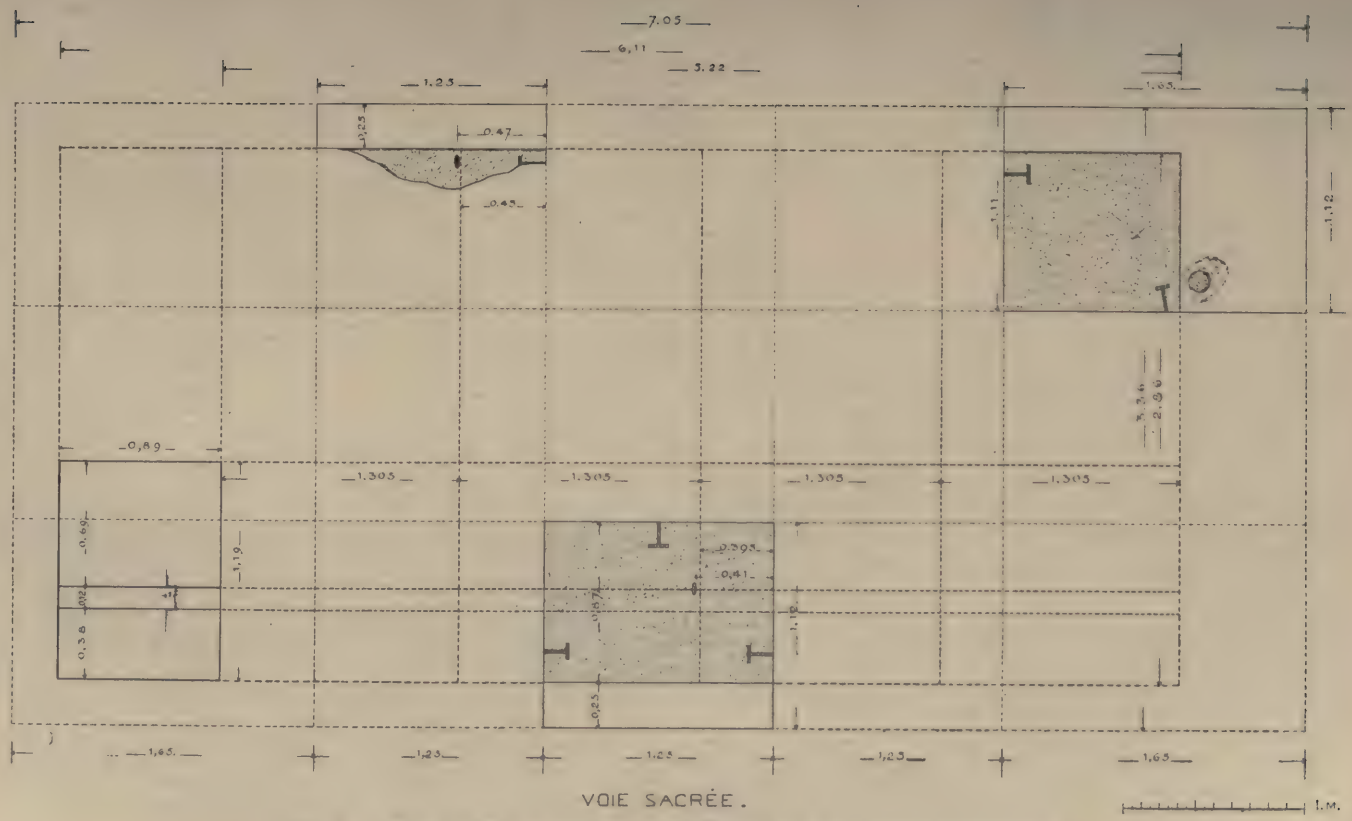

Fig. 6. — Base des Sept et du char : plan restauré des deux assises supérieures.

Remarquons qu'à cette assise de $0^m,61$, la première en bas, c'est l'épaisseur des pierres d'angle qui était visible à l'extrémité du long côté. La même disposition doit se retrouver, à une assise d'intervalle, par conséquent dans la rangée des pierres de $0^m,355$. Or il nous en reste assez d'éléments pour arriver à un résultat probable ; en particulier cinq blocs qui se suivaient immédiatement et dont la longueur est de $1^m,17$-$1^m,19$ donnent une longueur de $5^m,89$, et nous n'avons la fin de l'assise ni à droite ni à gauche. Si on ajoute l'épaisseur moyenne ($0^m,58$) des deux pierres d'angle, qui répétaient à cette assise l'arrangement de celle de $0^m,61$, on aura tout le long côté : $7^m,05$.

Ces deux chiffres $7^m,05 \times 3^m,627$ répondent bien à ce que la hauteur des assises inférieures nous avait fait conjecturer sur les dimensions de la base. Sans doute l'étude des assises supérieures (*fig.* 6) confirmera-t-elle la conclusion vraisemblable où nous étions arrivés.

Trois pierres seulement subsistent, sur le dessus desquelles a été creusé cet encastrement de $0^m,025$ qui est un des caractères de la base. Une était à un angle, une autre est brisée et n'a conservé qu'un scellement, mais dans cette assise les scellements qui unissaient une pierre courante à ses voisines sont à très peu près tous deux à la même distance du bord. On est sûr que ces trois pierres n'étaient pas rapprochées dans la construction.

Plusieurs combinaisons seraient possibles, si le nombre n'en était restreint par les remarques suivantes : le bloc de coin a $1^m,65$ de long, les blocs courants $1^m,25$. Deux pierres d'angle ($3^m,30$) et trois intermédiaires ($3^m,75$) nous donnent précisément ces $7^m,05$ qui étaient la longueur probable des assises inférieures. De plus, les trois blocs conservés ne pouvant être réunis, l'arrangement que représente la figure 6 — la pierre complète attribué à l'une des longues faces et la pierre brisée à l'autre — apparaîtra comme obligatoire quand on aura noté la situation, sur le dessus de ces deux blocs, du trou de pince qui servait à mettre en place les pierres de l'assise supérieure. Elle indique nettement

que ces pierres ont été poussées de gauche à droite, quand on regarde de la voie sacrée, c'est-à-dire de l'est vers l'ouest. Et de plus, la distance qui s'étend de l'un de ces trous de pince à l'autre, $1^m,305$, va nous fournir, avec le moyen de restituer les blocs qui manquent à l'assise la plus haute, la preuve que nous avons suivi une méthode sûre.

Deux raisons s'opposent à ce que nous replacions le bloc de coin, où est gravé le nom Ἀργεῖοι, au-dessus de la pierre d'angle à encastrement : cette pierre d'angle a sur le long côté de la base un rebord aplani et poli de $0^m,25$, le même que l'on observe sur les deux autres pierres de cette assise, tandis que sur le petit côté ce rebord atteint $0^m,69$. La partie creusée pour l'encastrement est donc large de $1^m,65 - 0^m,69 = 0^m,96$. La pierre Ἀργεῖοι a $0^m,89$. Les joints, pour deux assises successives, ne seraient donc séparés que par $0^m,07$, l'intervalle serait trop petit. Mais l'autre argument vaut plus encore. Qu'on explique comme on voudra le trou de scellement visible sur la partie polie du bloc à encastrement (*fig.* 6, en haut à droite), qu'on y voie par exemple le pied de la lance tenue par un des personnages de l'assise supérieure, ou tout autre accessoire, il est en tout cas impossible que ce trou de scellement reste isolé. Or sur le dessus de la pierre Ἀργεῖοι il existe bien une rigole qui traverse toute la largeur, mais pas le moindre scellement (pieds de personnage, etc...) que l'on puisse mettre en rapport avec le scellement de l'assise au-dessous. Si l'une de ces pierres est à un angle de la base, l'autre sera à l'angle diamétralement opposé.

Ce rebord poli de $0^m,69$, cet emmarchement plus large dont l'existence nous est attestée à l'extrémité ouest de la base, celle qui regarde vers le cheval et les Épigones, il n'est nullement nécessaire de supposer qu'il s'en trouvait un pareil, symétriquement correspondant, à l'extrémité est, celle qui regarde vers l'entrée. Que des raisons exceptionnelles aient amené le constructeur à prolonger d'un côté la seconde assise, nous ne l'expliquons pas, nous le constatons ; mais si nous revenons pour le quatrième côté à la bordure de $0^m,25$ que nous savons être celle du second

et du troisième, la pierre d'extrémité ayant $1^m,65$ et le bloc Ἀργεῖοι $0^m,89$, il restera $1^m,65 - (0^m,89 + 0^m,25 =) 1^m,14 = 0^m,51$ de distance entre les joints pour les deux assises : c'est un intervalle normal.

L'assise supérieure, celle qui portait les personnages, devait mesurer $7^m,05$ moins les deux emmarchements : $0^m,25$ à l'est, $0^m,69$ à l'ouest, donc $6^m,11$. Mais nous avons vu que la distance entre les trous de pince sur la deuxième assise était de $1^m,305$, ce qui nous permettait d'affirmer que telle avait été la largeur des pinces posées au-dessus. Quatre pierres de $1^m,305$ occupaient $5^m,22$: il reste donc, précisément, pour atteindre les $6^m,11$ de l'assise encastrée, les $0^m,89$ de la pierre Ἀργεῖοι.

Un détail vient garantir, sans qu'aucune discussion soit possible, l'insertion, à la place où il est fixé, de ce bloc inscrit. Les pierres de l'assise supérieure ont été poussées, on s'en souvient, de gauche à droite quand on regarde de la voie sacrée. Un premier bloc de $1^m,305$ a donc été encastré à l'extrémité ouest, du côté du cheval, puis les trois autres blocs de $1^m,305$, et en dernier lieu la pierre de $0^m,89$. Or il faut enfin dire que, si cette pierre mesure $0^m,89$ de largeur *en haut*, la largeur en bas de la face antérieure est moindre de cinq millimètres. Cette diminution a été réalisée le long de la face de joint ; elle avait pour but de faciliter l'encastrement du bloc qui devait être posé le dernier, quand tous les autres étaient déjà à leur place, dans la partie creusée de $0^m,025$ pour le recevoir.

La reconstruction dont j'ai tenté de marquer les principaux caractères eût paru, je pense, certaine, même si ce détail étonnant n'était venu définitivement la confirmer. On accueillera cette suprême vérification avec la même satisfaction que l'on éprouva jadis à la découverte du scellement unique qui, sur une autre base argienne, l'hémicycle des Rois, a donné la preuve péremptoire que la restauration de M. Replat était exacte (1).

(1) *BCH*, XXXIV (1910), p. 225-226.

III

Des deux bases qui viennent d'être étudiées, la première, celle du cheval, portait une inscription dédicatoire qui a été sûrement restituée. Il n'en est pas de même de la seconde. Nous avons seulement une pierre de l'assise inscrite avec les sept lettres du début. Si l'espace laissé vide à la fin du texte n'était pas plus grand que celui que nous voyons avant le commencement, il est aisé de calculer qu'il manque une cinquantaine de lettres environ. Pouvons-nous, sans descendre au jeu des restitutions fantaisistes, conjecturer du moins ce qui a été gravé ?

Cette question ne peut se séparer d'une autre qu'on semble avoir pris plaisir à embrouiller. Pausanias parle d'abord du cheval (1), puis il situe, par rapport au cheval, la base athénienne pour Marathon, et, quand il reprend le catalogue des œuvres d'art dédiées par les Argiens, la première qu'il désigne (2), c'est celle des chefs qui ont fait avec Polynice l'expédition contre Thèbes. Si on examine ces quelques lignes sans prévention, on y reconnaîtra le style habituel de notre guide, affecté parfois jusqu'à la gaucherie, mais le passage n'est pas plus enchevêtré que beaucoup d'autres. Six chefs sont d'abord nommés, d'Adraste à Hippomédon ; puis « tout auprès est représenté le char d'Amphiaraos, et sur le char Baton... » ; enfin le dernier (des chefs) est Alithersès. Comment a-t-on pu conclure qu'il y avait ici deux groupes séparés, les Sept et le char ? Les mots ἐγγὺς πεποίηται peuvent signifier que Pausanias, arrivé au sixième chef, voit mieux le char grâce à un vide ménagé entre Hippomédon et Alithersès. Pausanias continue : Tous ces chefs (οὗτοι μὲν δή, c'est-à-dire les statues de ceux qui ont été énumérés) sont l'œuvre d'Hypatodoros et d'Aristogiton ; il ne met pas à part de l'ensemble le char, pour lequel

(1) X, 9, 12.
(2) X, 10. 3-4.

nous n'aurions alors aucune indication de date et d'auteur. Parce qu'Amphiaraos n'est pas mentionné expressément, je ne prétends pas qu'il était absent du groupe, et je ne cherche pas non plus si Pausanias a compté ou non Amphiaraos parmi les Sept. Je me borne à noter que Pausanias ne s'est pas servi une fois de l'expression consacrée : *les Sept*, et à réclamer le droit de supposer qu'une seule base a pu supporter les chefs et le char.

Toutes les difficultés ne sont pas résolues par là même, il s'en faut. Il reste malaisé de concilier avec les faits que l'étude de la ruine atteste les renseignements précis que donne Pausanias sur l'occasion pour laquelle on dédia la base et sur les sculpteurs qui y travaillèrent. Une expression de Pausanias a paru si étrange (Ἀθηναίων ἐπίκουροι) qu'on a cru (1) à la citation tronquée d'une dédicace métrique. Un texte de soixante lettres tout au plus, dont Ἀργεῖοι est le premier mot, que ce texte fût métrique ou non, n'a pu contenir, avec les mentions obligatoires du dieu et de la δεκάτα, le nom des alliés, celui du peuple vaincu, celui de l'endroit où la bataille a eu lieu, et enfin ceux des artistes. Il est possible, ici comme pour l'hémicycle des Rois par exemple, que Pausanias ait trouvé ailleurs, dans un livre, les détails particuliers des traditions argiennes qu'il transmet. Encore ici est-on sûr qu'une dédicace avait été gravée, tandis que la base des Rois n'en avait pas, celle des Épigones, en face, a suffi pour les deux hémicycles. Restituer sur la base des chefs

Ἀργεῖοι [ἀπὸ Λακεδαιμονίων Ἀπόλλωνι δεκάταν τᾶς ἐν Οἰνόαι μάχας],

ce n'est qu'une des hypothèses que l'on peut faire, et il n'est pas assuré que le nom d'Œnoa ait été inscrit.

De plus, si Pausanias a combiné ses souvenirs personnels avec des emprunts littéraires, sa critique manque de rigueur. On a daté la bataille d'Œnoa, où Argiens et Athéniens triomphèrent

(1) C. Robert, *Die Marathonschlacht in der Poikile*, 18es *Hallisches Winckelmannsprogr.*, 1895, p. 7.

des Lacédémoniens, de l'été de 460 ou du printemps de 459 (1); plus généralement on la date de 456 (2); en tout cas, la signature d'Hypatodoros et d'Aristogiton sur une autre base à Delphes prouve que les deux artistes ont travaillé dans la première moitié du Ve siècle. Or le mot ΑΡΓΕΙΟΙ, le seul qui reste du texte, indique une date plus basse. Des trois dédicaces argiennes que nous avons, celle des Épigones est sûrement la plus ancienne, celle du cheval viendrait ensuite, celle du char et des chefs en dernier lieu, mais ces deux dernières très près l'une de l'autre, et toutes deux séparées de la première par un assez long intervalle. Ces lettres sont des vingt dernières années du Ve siècle.

Faut-il alors croire à un remaniement, à une réfection? A l'argument fourni par les inscriptions, doit-on ajouter maintenant celui que nous donnaient les scellements, de forme et d'âge différents, relevés sur les pierres de cette base? Je suis très tenté de répondre affirmativement, mais il est périlleux d'aller plus loin. Cette réfection aurait-elle précisément consisté à dresser sur la même plate-forme les chefs et le char, qui étaient peut-être antérieurement séparés, les chefs sur une base linéaire, le char entre eux et le mur du téménos sur une base rectangulaire? Il ne reste du degré le plus haut de la base nouvelle qu'une seule dalle qui ne porte pas un scellement de pied (un trou, où était fixé un accessoire, subsiste seulement sur l'assise au-dessous) et, ce qui complique le problème, une rainure ou rigole courait sur la face supérieure, très probablement tout le long du grand côté. On ne sait à quoi cette rigole a servi. Une suite de plaques de marbre y a-t-elle été insérée? Si l'on veut insister sur cette hypothèse, il faudra retenir que ces plaques avaient tout au plus comme épaisseur les $0^{m},12$ que mesure la rigole en largeur; sur les deux bords il n'existe aucune trace.

(1) C. Robert, *ibid.*, p. 8. — Pour la signature des deux artistes, connue depuis Dodwell, on peut se contenter, en attendant mieux, de la reproduction *Klio*, VIII, p. 188, bien qu'elle ait été faite d'après un estampage charbonné (cf. *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 340-341).

(2) Voir Busolt, *Griech. Gesch.*, t. III, 1, p. 323.

Reprenons pied sur le terrain solide. Le fragment d'inscription qui reste des chefs et du char est contemporain de la dédicace du cheval. Or, pour dater le cheval, on s'en tenait à la très ingénieuse critique de Brunn (1) qui avait découvert la confusion chronologique commise ici encore par Pausanias. La bataille de Thyréa pour laquelle le cheval a été consacré à Delphes n'est pas la bataille indécise dont parle Hérodote et qui date de 546 (2), mais une bataille de 414 av. J.-C. dont Thucydide (3) dit que les Argiens retirèrent un butin considérable. Les trois pierres découvertes par M. Courby sont venues apporter pour la première fois la preuve formelle que Brunn avait vu juste.

Nous avons donc maintenant les quatre bases des Argiens, et il est possible que le butin de Thyréa ait permis non seulement de dresser le cheval, mais d'établir sur une base nouvelle les chefs et le char. Pausanias s'est trompé sur les dates, il a cru que la bataille de Thyréa était celle du VIe siècle et que la dédicace qu'il lisait sur la base du char et des chefs était de quarante-cinq ans plus ancienne qu'elle ne l'est en fait. On sait de reste que, quand son témoignage est contredit par l'étude sérieuse des ruines, il faut relever avec netteté ses erreurs topographiques. Quand il dit que l'ex-voto des Arcadiens est *en face* de celui des Lacédémoniens, ou que les amiraux sont *derrière* les dieux et Lysandre, la réalité montre qu'il s'est trompé. On est d'autant plus à l'aise pour reconnaître que sa description des offrandes d'Argos est topographiquement exacte. Quand on venait d'entrer dans le sanctuaire, il était très naturel de signaler d'abord le cheval qui se dressait au sommet de la première pente de la voie sacrée. L'offrande des Athéniens, du même côté de la voie, est à un niveau très inférieur, en contre-bas : c'est ce qu'indiquent les mots τῷ βάθρῳ τῷ ὑπὸ τὸν ἵππον τὸν δούρειον. Après avoir décrit les statues athéniennes, Pau-

(1) H. Brunn, *Künstlergesch.*, I, p. 283.

(2) Hérodote, I, 82. Sur la date de la prise de Sardes, à peu près contemporaine de cette bataille de Thyréa, G. Radet, *la Lydie et le monde grec*, p. 140-141 et 250, n. 7.

(3) VI, 95 : λείαν τῶν Λακεδαιμονίων πολλὴν ἔλαβον (Ἀργεῖοι) ἡ ἐπράθη, ταλάντων οὐκ ἔλασσον πέντε καὶ εἴκοσι.

sanias groupe les autres bases argiennes auprès du cheval comme repère antérieurement fixé : πλησίον τοῦ ἵππου. Ce que l'étude de la base du char et des Sept nous a appris confirme cette impression. On a voulu que cette base ne parût pas aplatie aux pieds du colosse, et c'est là qu'il faut chercher la vraie raison du remaniement que je n'affirme pas, mais qui me paraît très probable.

Emile Bourguet.

A PROPOS D'UN DOCUMENT NOUVEAU SUR LES ORTHAGORIDES

Le tome XI des papyrus d'Oxyrhynchos contient un court fragment d'historien relatif aux Orthagorides (1). Le principal intérêt du document est que, rapproché des *Hellenica Oxyrhynchia* et d'autres fragments parus depuis dans le tome XIII de la même collection (2), il pose à nouveau les questions relatives à Éphore. Sur l'histoire des Orthagorides il n'apporte qu'une certitude importante : il montre qu'Andréas fut bien le père d'Orthagoras et celui-ci le fondateur de la dynastie.

Mais le document ne pouvait manquer de faire remuer de nouveau les passages antérieurement connus sur les Orthagorides. On l'a fait, sans arriver à se mettre d'accord (3). La principale difficulté est suscitée, là comme ailleurs, par une date olympique. J'ai proposé ailleurs une explication qui me semble lever les difficultés de ce genre (4). Je voudrais la vérifier ici sur un cas concret.

Le tour des textes relatifs aux tyrans de Sicyone est, hélas ! vite fait. Deux ou trois seulement sont de quelque ampleur. Outre les passages d'Hérodote sur Clisthène (5), il faut citer avant tout le fragment 61 de Nicolas de Damas (6), qui donne

(1) Grenfell et Hunt, *Oxyrh. Pap.*, XI, n° 1365.

(2) *Ibid.*, XIII, n° 1610.

(3) *Atti dell' Accad. di Torino*, t. LI (1915-6), p. 290 sqq. (art. de M. Lenchantin de Gubernatis) et p. 1219 sqq. (art. de M. Denicolai).

(4) *Hist. de l'Ant.*, t. I, 2e partie, p. 333 sqq.

(5) Hérod., V, 67 sqq ; VI, 126 sqq.

(6) F. H. G., t. III, p. 394.

quelques détails sur la façon dont le pouvoir passa de Myron à Clisthène, avec la durée des deux règnes : 7 ans pour le premier, 31 ans pour le second. Résumons la chronologie à laquelle conduisent nos documents.

Le personnage le mieux connu de la dynastie est Clisthène. Qu'il ait conduit la guerre sacrée (600-590) et célébré aux Pythies de 582 la conclusion victorieuse de cette guerre (1), c'est ce qu'on accorde généralement. On sait encore qu'il maria à Mégaclès sa fille Agariste, laquelle avait une fille nubile vers 550 (2) et donna aussi le jour à Clisthène, le réformateur athénien de 507. Tout ceci concorde à placer le règne de Clisthène en 600-570, à quelques années près en deçà ou au delà.

Sur ce qui suit, Hérodote nous apprend que les noms de tribus introduits par Clisthène subsistèrent à Sicyone, soit de son vivant, soit encore après sa mort, durant 60 ans (3). On a depuis longtemps rapporté leur disparition à la chute du dernier Orthagoride, Eschine, sous les coups de Sparte. Selon qu'on comprendra le règne de Clisthène dans les 60 ans ou qu'on l'en exclura, on arrivera pour cet événement à la date de 540 environ ou de 510 environ. Si l'on admet que les 60 ans partent de la date exacte (inconnue pour nous) de la réforme de Clisthène, on adoptera une date intermédiaire. Sans serrer le texte d'Hérodote de plus près qu'il ne mérite, disons que la chute des Orthagorides se place aux environs de 525, à dix ou quinze ans près en plus ou en moins.

Il ne faut pas, je crois, la faire descendre beaucoup plus de 30 ans après la mort de Clisthène (4). En effet, Aristote donne pour la durée totale de la dynastie 100 ans (5) : 30 ans du règne

(1) Paus., X, 7, 7.

(2) De Gubernatis, *l. c.*, p. 301.

(3) Hér., V, 68 : τούτοισι τοῖσι οἰνόμασι τῶν φυλέων ἐχρέοντο οἱ Σικυώνιοι καὶ ἐπὶ Κλεισθένεος ἄρχοντος καὶ ἐκείνου τεθνεῶτος ἔτι ἐπ' ἔτεα ἑξήκοντα.

(4) Un papyrus récemment édité (*Catal. of Gr. Pap. of J. Rylands Library*, n° 18) la rapporte à l'éphorat de Chilon (556) et au règne d'Anaxandridas (vers 560-520) à Sparte.

(5) Arist., *Politique*, VIII, IX, 21.

de Clisthène, plus 30 ans après sa mort, laissent une quarantaine d'années libres pour ses prédécesseurs, et nous allons voir qu'on meuble facilement ces années.

Nicolas de Damas indique un court intervalle entre Myron et Clisthène, et 7 ans pour le premier : disons 610-603. Or, avant Myron, il faut encore de la place pour Orthagoras le fondateur, et probablement pour Aristonymos, le père de Myron, ou pour quelqu'un de sa génération (1). En sorte que, la date 600 étant admise pour l'avènement de Clisthène, on ne peut guère faire descendre le début de la dynastie plus bas que 640 ou 630.

Bref, on est conduit à dresser un tableau comme le suivant :

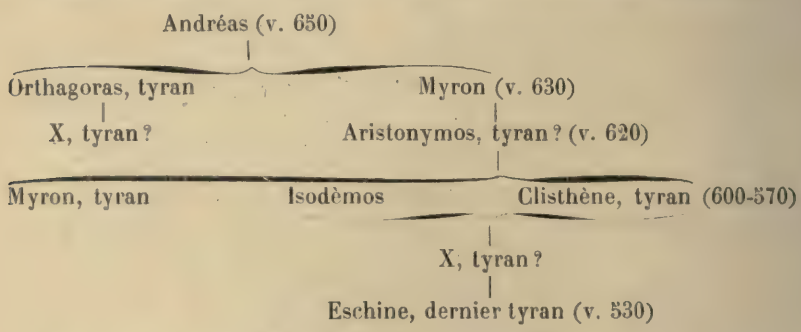

Nos données, trop vagues, ne s'accordent pas trop mal, et la question, je crois, n'eût jamais fait couler tant d'encre, si l'on n'avait voulu tenir compte d'une date olympique. Pausanias nous apprend que Myron remporta le prix de la course de chars à la 33e olympiade (2), et les détails qu'il donne sur l'offrande ne permettent guère de douter qu'il s'agisse du tyran. S'il s'agissait du premier Myron, on comprendrait difficilement l'opulence de l'offrande, à si petite distance de l'origine de la dynastie, et l'association à un particulier, dans la dédicace, du « peuple de Sicyone ». Or la 33e olympiade, dans la chronologie reçue, tombe en 648, et nous voilà au rouet. Et cela se reproduit pour toutes les dates olympiques antérieures au VIe siècle !

(1) J'adopte sans hésiter le tableau généalogique de M. Denicolai (*l. c.*, p. 1225).
(2) Paus., VI, 19, 2.

M. Beloch, irrité de ces difficultés, s'en débarrasse en n'admettant les dates olympiques qu'à partir de 576 ou 572, et en jetant par-dessus bord toute la liste d'olympionikes qui précède (1). J'ai dit ailleurs qu'à mon sens, pour cette liste comme pour celle des consuls romains, on ne comprendrait pas qu'un auteur (Hippias d'Élis ou un de ses successeurs) ait forgé tant de noms et d'ethniques divers. Passe encore pour les Spartiates, mais on n'invente pas des Hypérésiens ! J'ai donc admis qu'Hippias disposait bien d'une cinquantaine de noms authentiques pour la période antérieure à 572, mais que l'erreur avait consisté à imaginer la fête olympique quadriennale dès le début. Pour moi, la fête quadriennale est sortie, quand Olympie commença à acquérir une réputation panhellénique, d'une fête plus locale, annuelle celle-là, et qui d'ailleurs a continué à vivre humblement à côté de la grande panégyrie (2). Il s'agit ici de vérifier sur l'exemple suggéré par le papyrus cette hypothèse, la seule qui permette de sauver la liste olympique archaïque, sans se perdre dans les difficultés inextricables qu'elle soulève dès qu'on la rapproche d'autres faits.

Donc, le triomphe hippique du tyran Myron était consigné sous l'olympiade où Gylis de Sparte triompha à la course du stade, olympiade que les chronographes ont ultérieurement numérotée 33 d'après le début adopté pour la liste. Or, Myron a régné dans les dernières années du VIe siècle : supposons, uniquement pour fixer les idées, que sa victoire olympique soit de 609. Il suffira pour expliquer les 19 noms qui séparent Gylis de Sparte du vainqueur de 572, d'admettre que la fête est restée annuelle encore 12 ans après, et que c'est en 596 qu'elle est devenue quadriennale (3). Il reste bien entendu qu'il y a un jeu de quelques années pour la victoire de Myron. Mais, qu'on la déplace vers 619 ou vers 599, il n'y aura qu'à rectifier en conséquence la date de l'introduction de la pentétéris, le principe restant le même.

(1) Beloch, *Griech. Geschichte*, I, 2e partie, éd. 1913, p. 148 sqq.
(2) Cf. *Hist. de l'Ant.*, I, 2e partie, p. 333 sqq.
(3) Vers cette date, elle était connue en Égypte (Hér., II, 160).

Au reste, ce n'est pas la date exacte de la victoire de Myron qui nous importait, mais la question de méthode. Il s'agissait, une hypothèse étant suggérée pour l'explication des plus anciennes dates olympiques, de la vérifier sur un cas particulier. Si je ne me trompe, on pourrait faire des vérifications semblables dans d'autres cas, par exemple pour la 8e olympiade et Phidon d'Argos, pour les olympiades où interviennent les tyrans de Pise. Partout, les données olympiques comptées de 4 en 4 ans aboutissent à des impossibilités *dans le même sens* (dates trop hautes). Partant, je crois que mon explication, tout en respectant la vénérable liste d'Hippias, donne des résultats satisfaisants.

E. Cavaignac.

ALBION REMOTA

Les régions du Nord-Ouest de l'Europe constituant aujourd'hui, en quelque sorte, le centre de l'univers, on ne peut sans peine, à première vue, s'imaginer et comprendre l'ignorance extrême où en étaient encore à leur sujet les habitants du monde gréco-romain vers le début de notre ère. La figure de notre pays, même dans ses grands traits, échappait aux savants, et l'étroit Pas de Calais isolait à ce point les Celtes des Bretons qu'on savait très vaguement la forme et l'étendue du rivage opposé à celui du Nord de la Gaule. Les poètes du siècle d'Auguste (1), parlant comme Catulle (2), un peu antérieur, avaient une sorte de dédain pour ces gens aux demeures si reculées [*remotis* (3), *penitus toto divisos orbe* (4)], en quelque sorte noyés dans leur Océan mystérieux et lointain [*aequoreos* (5)], et à qui leur éloignement même valait la noire réputation dont nous avons le tardif écho chez Isidore de Séville, par l'absurde étymologie que voici : *Brittones quidam Latine nominatos suspicantur, eo quod bruti sint, gens intra Oceanum interfuso mari quasi extra orbem posita* (6).

Les seuls auteurs qui nous apportent quelques aperçus géographiques sur cette Albion, avant qu'elle ne devînt la *provincia*

(1) R. M. Gummere, *The Bretons in Roman Poetry* (*Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, XXXIX [1908], p. XXIX-XXX), a réuni les textes qui reflétaient l'impression générale à l'époque indiquée.

(2) XI, 12 : *ultimos Britannos* ; cf. XXIX, 4.

(3) Horat., *Carm.*, IV, 14, 47 ; cf. *ultimi Britanni* (*Carm.*, I, 35, 29-30).

(4) Virg., *Eclog.*, I, 66.

(5) Ovid., *Metam.*, XV, 752.

(6) Isid. Hisp., *Orig.*, IX, 2, 102.

Britannia, sont Diodore de Sicile et Strabon, contemporains à très peu près. Le second semble n'avoir eu à sa disposition que les données fournies, trois siècles auparavant, par l'audacieux voyage du Massaliote Pythéas. Les résultats de cette entreprise, tels qu'on les entrevoit à travers des critiques violentes, suscitent tellement la controverse et l'hypothèse qu'ils ont donné matière à une masse d'études, dont M. Camille Jullian (1), avec une pointe d'exagération, évaluait la somme à une centaine au moins, rien qu'au XIXe siècle. En vérité, la bibliographie du sujet est abondante, et je ne songe pas à la reconstituer (2) : l'énumération, encore qu'incomplète, n'aurait d'abord pour suite que de faire paraître plus superflu un examen supplémentaire, un apport nouveau à l'entassement des conjectures. J'oserai néanmoins revenir sur le très petit nombre de textes qui les ont provoquées; mais je ne m'attacherai point à ceux qui concernent les observations du voyageur sur la nature du pays et ses habitants, voulant me restreindre à ce qui touche la situation de la Bretagne et ses dimensions.

Qu'était ce Pythéas? Un homme pauvre (πένης) et un simple particulier (ἰδιώτης), déclare, avec quelque mépris et pour rendre indignes de foi les témoignages du navigateur, Polybe (3), qui cependant, au dire de Strabon (4), ne lui a que trop fait confiance. Il importe peu de savoir où finissait la pauvreté, pour cet homme à son aise qu'était assurément Polybe, et la qualité d'homme privé, volontairement ou non à l'écart des affaires publiques, ne donnait que plus de loisirs à Pythéas pour sa longue pérégrination. Reçut-il une mission de sa patrie, aux frais de la cité, ou d'un groupe de négociants, d'armateurs? Ne nous attardons pas, dans le silence absolu des textes, à tout ce qui a été supposé à ce

(1) *Himilcon et Pythéas* (*Journal des Savants*, 1905, p. 95-104).

(2) On trouverait la plus récente, depuis 1871 environ, dans le répertoire de Rud. Klussmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum graecorum et latinorum*, I, 2, Leipzig (1911), p. 271. La plupart de ces travaux se réfèrent à la question de Thulé, ou à des points de détail.

(3) Ap. Strab., II, 4, 2, p. 104 C.

(4) II, 4, 1, p. 104 C.

sujet. L'essentiel est sa réputation de savant, de cosmographe : Strabon ne la conteste pas, quand il rappelle d'un mot l'opération à laquelle se livra cet astronome, mesurant avec son gnomon l'ombre solsticiale, pour déterminer la latitude de Marseille. Plutarque (1) fait allusion, sans y rien comprendre, à ses recherches sur le mouvement des marées. Nous savons par ailleurs qu'il avait émis une opinion sur la position occupée dans l'espace par l'étoile polaire (2) et qu'il composa au moins deux ouvrages, dont les titres indiquent suffisamment l'ordre de ses travaux : un traité Περὶ Ὠκεανοῦ (3) et un *Périple* (4), qui semble se rapporter au même objet, mais d'une façon plus compréhensive ; tous deux, sans doute, avaient trait au voyage vers les mers du Nord.

Que devons-nous penser de la justesse de ses observations et de ses calculs ? Hipparque, ayant de son côté cherché la latitude de Byzance, la trouva identique à celle que Pythéas avait fixée pour sa ville. Strabon (5), qui nous donne ce renseignement et qui part d'une idée préconçue sur laquelle ses commentateurs ont fait toute la lumière (6), s'indigne et place Byzance bien plus au Nord. Nous savons de reste qu'il n'en est rien et qu'une différence de deux degrés et au delà met cette ville à 250 kilomètres environ plus au Sud que Marseille. Une information précieuse nous manque : lequel s'était trompé — ou, pour mieux dire, le plus gravement trompé — ? Car on ne nous dit point à quel parallèle, exprimé en chiffres, chacun des deux savants avait abouti. Je serais tenté de donner l'avantage à Hipparque, qui, plus récent de deux siècles, a pu bénéficier des progrès accomplis par les sciences mathématiques dans ce long intervalle. Mais, si Pythéas a fait erreur, opérant « chez lui », à loisir, avec toute

(1) *De placitis philosophorum*, III, 17, 2.

(2) Hipparch., *In Arati Phaenomena Commentarii*, éd. Manitius, I, 4, 1.

(3) Geminus, *Elem. astronom.* (éd. Manitius, p. 70), VI, 9 ; mentionné également par Cosmas Indicopleustès ; cf. *The Christian Topography of Cosmas Indicopleustes*, edited with geographical notes by E. O. Winstedt, Cambridge, 1909, p. 117 A.

(4) *Schol. in Apoll. Rhod.*, IV, 761 ; Marcian., dans les *Geogr. minores*, I, 63.

(5) I, 4, 4, p. 63 C.

(6) Cf. spécialement Marcel Dubois, *Examen de la Géographie de Strabon*, Paris, 1891, p. 253-266.

liberté de répétition et de contrôle, sous un ciel qui rarement tamise la lumière, que pouvait-il ajouter de sûr aux connaissances de son temps dans les conditions si médiocres qu'il rencontrait en voyage? Il y a là un élément d'appréciation et un motif de doute, qu'on a par trop perdus de vue.

Ce qui passionnait avant tout Strabon, au sujet de la Bretagne, c'était la place à lui donner sur la carte. La théorie, qu'il croyait démontrée, de l'amincissement général des formes terrestres à l'Ouest de l'Europe, rendait inacceptables les indications de latitudes et de distances que l'on prêtait à Pythéas. La Calédonie (l'Écosse, pour lui rendre son nom actuel), bien mieux, le cœur même de la grande île, eussent été des contrées glaciales, inhabitables — car on ne savait point l'influence réchauffante des grands courants tropicaux. Donc Pythéas avait menti.

Dès lors, en bonne logique, il s'imposait d'écarter entièrement ses chiffres et de s'abstenir — à moins qu'on n'eût par ailleurs des données plus véridiques, dont il était indispensable de préciser l'origine. Or ce n'est point ce que fit Strabon, dont l'attitude n'est ni franche ni claire.

Sa *Géographie*, en deux endroits, propose des mesures pour la Bretagne. Dans le chapitre descriptif réservé à cette seule contrée, il se borne à estimer la longueur du rivage méridional, lequel fait face à la Celtique, depuis le promontoire de Κάντιον (Kent) jusqu'à celui de Βελέριον (Cornouailles). Il l'évalue, sans plus de rigueur, à 4 300 ou 4 400 stades (1). Ce flottement, bien qu'il se réduise à 100 stades (soit quelque 18 kilomètres), paraît exclure une mise en place par les procédés astronomiques. Nous ne savons, il est vrai, de quels stades il s'agit (2), et peut-être l'au-

(1) IV, 5, 1, p. 199 C. Alfred Klotz, *Cäsarstudien*, Leipzig, 1910, p. 132, estime que 4 300 concerne le rivage Nord (Bretagne) et 4 400 le rivage Sud (Gaule) : mais cela ne ressort nullement du texte. Les informations de Strabon sur la Bretagne lui seraient venues de Timagène, par Artémidore, et celles de Diodore seraient dues à Posidonios. Toutes ces reconstitutions sont d'une extrême fragilité.

(2) Normalement, Strabon semble employer le stade romain, qui a très près de 185 mètres. Mais on s'est assuré qu'il s'écartait fréquemment de cette règle et ne prenait pas toujours la peine de ramener à cette unité des distances qu'il trouvait chez des auteurs se servant d'une autre mesure (M. Dubois, *op. cit.*, p. 354).

teur a-t-il voulu laisser une marge suffisante pour que, partant d'unités légèrement inférieures où supérieures à la sienne, on pût considérer son total comme exact. Mais le plus grave est qu'il ne cite point sa source et semble tabler sur une information personnelle.

Ailleurs, dans les Prolégomènes, livre de théorie générale (où, pour ce qui nous touche plus particulièrement, il s'en prend à Ératosthène, coupable d'avoir utilisé Pythéas), il s'exprime autrement, en termes qui dénotent, chez un critique, une surveillance médiocre de soi-même (1) : αὐτή τε ἡ Βρεττανικὴ τὸ μῆκος ἴσως πώς ἐστι τῇ Κελτικῇ παρεκτεταμένη, τῶν πεντακισχιλίων σταδίων οὐ μείζων καὶ τοῖς ἄκροις τοῖς ἀντικειμένοις ἀφοριζομένη. Cette fois la forme est dubitative (ἴσως πῶς) et le chiffre approximatif (5000), et il s'écarte des précédents de 6 à 700 stades ; en revanche, il est nettement posé, ou approuvé, par l'auteur, bien que celui-ci, quelques lignes plus haut, ait rejeté sans phrases les allégations sur Thulé de ce Πυθέας ἀνὴρ ψευδίστατος. En effet il poursuit : καὶ τάγε ἑῷα ἐγγὺς ἀλλήλων [les rivages celtes et bretons] ἐστὶ μέχρις ἐπόψεως, τό τε Κάντιον καὶ αἱ τοῦ Ῥήνου ἐκβολαί (confusion évidente avec des rapports véridiques sur le spectacle qu'offre, en des jours d'exception, la partie la plus étranglée du détroit)· ὁ δὲ πλειόνων ἢ δισμυρίων τὸ μῆκος ἀποφαίνει τῆς νήσου, καὶ τὸ Κάντιον ἡμερῶν τινων πλοῦν ἀπέχειν τῆς Κελτικῆς φησι. Ces dernières lignes paraissent accuser une citation textuelle ; car elles font naître une amphibologie dont Strabon ne s'est point avisé. Dans le premier passage reproduit, la longueur de la Bretagne (ἡ Βρεττανικὴ τὸ μῆκος....) désignait sa largeur (εὖρος, πλάτος), ou la longueur du côté sud (τὸ μεσημβρινὸν πλευρόν) ; maintenant la longueur de l'île (τὸ μῆκος.... τῆς νήσου) s'entend comme nous l'entendrions nous-mêmes, de la plus grande dimension. Encore les choses sont-elles ici un peu compliquées ; car la Bretagne est un triangle, et nous verrons plus loin des mesures différentes pour les trois côtés.

Mais d'où provient la citation ? De Pythéas lui-même, ou de

(1) I, 4, 3, p. 63 C.

ceux (Ératosthène, Hipparque) qui l'ont copié sans lui rien objecter? Plutôt, croirions-nous, de Polybe, critiqué à son tour (1) pour sa confiance trop grande, bien qu'elle n'aille pas sans de graves réserves, envers ce Pythéas, ὑφ' οὗ παρακρουσθῆναι πολλούς, ὅλην μὲν τὴν Βρεττανικὴν ἐμβαδὸν ἐπελθεῖν φάσκοντος, τὴν δὲ περίμετρον πλειόνων ἢ τεττάρων μυριάδων ἀποδόντος τῆς νήσου.... — Ἐμβαδόν? Au cours d'une croisière, si longue qu'elle ait pu être, Pythéas aurait parcouru *à pied* « toute la Bretagne », vaste pays auquel il attribue encore des dimensions exagérées? On ne saura jamais à quand remonte la première « galéjade »; mais nous ne mettrons point celle-là au compte de Pythéas; c'est bien Strabon qui la lui prête, de son chef ou par psittacisme.

L'impression d'ensemble qui se dégage de cet examen des textes est que les auteurs de l'antiquité nous ont donné le mauvais exemple de travailler « de seconde main ». Les renseignements consignés par le grand voyageur passaient d'un livre à l'autre, déformés peut-être à chacune de ces transmissions. Un voile épais nous dérobe ce qu'Ératosthène, Dicéarque, Hipparque, Polybe lui-même en avaient réellement transcrit et leurs responsabilités respectives dans ces travestissements dont l'évidence nous frappe. Dans une dissertation, d'ailleurs très érudite (2), Hergt en a voulu faire retomber la plus grande part sur Timée de Tauroménion, un des premiers assurément qui aient utilisé Pythéas, et parce qu'on a constaté son goût prononcé pour les mythes et son penchant au merveilleux. Mais l'argument n'a rien d'impératif, et l'affirmation demeure indémontrable. Ce travers de Timée ne suffirait pas à expliquer comment, de fantaisie en fantaisie, il aurait adopté des chiffres — ceux qu'on trouve dans

(1) *Id.*, II, 4, 1, p. 104 C.

(2) Gustav Hergt, *Die Nordlandfahrt des Pytheas*, dissertation inaugurale de Halle, 1893; cf. p. 43-44. Il est plaisant de rapprocher ses soupçons de l'avis tout contraire exprimé par Joachim Lelewel dans un estimable travail, *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps*, publié par Joseph Straszéwicz, Paris, 1836, p. 45; lui estime que personne n'a répété aussi exactement que Timée les récits de Pythéas. Pourquoi ne pas reconnaître que nous ignorons radicalement quel fut, en la circonstance, le rôle de Timée? Pline seulement (*Hist. nat.*, IV, 104) lui prête une assertion un peu nébuleuse sur la position de l'île d'Ictis.

Strabon — qui posent pour la Bretagne un impossible problème (1) : construire un triangle, connaissant son périmètre (40 000 stades) et la longueur de deux côtés (20 000 stades, et 5 000 [ou 4 300]). Si Timée a le premier — et lui seul — bouleversé les chiffres de Pythéas, du moins ne lui en aura-t-il pas imputé qui soient inconciliables ; la méprise était plus facile au commentateur tardif, qui a oublié de rapprocher ceux qu'il cite, qui n'en accepte qu'un, avec légères variantes, et repousse les autres pour des motifs où la géométrie n'a rien à voir (2).

Au surplus, si Timée a fait divaguer Strabon, il n'a pas eu le même effet sur Diodore, en qui personne ne voit un grand esprit, mais qui s'est abstenu de polémique. Ses chiffres sont faux : du moins ils « se tiennent », catégoriques et sans variations. L'île est triangulaire, de côtés inégaux, déterminés par trois caps : Κάντιον, Βελέριον, qui délimitent le plus petit côté (le plus grand, prétendait Strabon), faisant face au continent, et Ὄρκας, lequel s'avance, dit-on, dans la mer (lointaine). Longueurs respectives : 7 500 stades pour le rivage sud, 15 000 du détroit à la pointe nord, 20 000 pour le côté ouest. Le tout fait 42 500 stades (3). Et ces données ont un grand mérite : elles respectent en gros les proportions relatives, si l'on tient compte des principales échancrures, insignifiantes dans la Manche, plus prononcées dans la mer du Nord, particulièrement nombreuses dans l'Atlantique et la mer d'Irlande.

D'autre part, ces 42 500 stades de périmètre (7 860 kilomètres, en prenant le stade romain) se rapprochent sensiblement des 4 875 milliers de pas (7 125 kilomètres) que, selon Pline (4),

(1) Hergt, *ibid.*, p. 25. Il ne suffit pas non plus de rappeler que Timée est *l'une des sources* auxquelles ont puisé les divers écrivains qui sont ici en cause.

(2) L'imprécision de Strabon est d'ailleurs flagrante en d'autres endroits : ἐκ Μασσαλίας δὲ εἰς μέσην τὴν Βρεττανικὴν οὐ πλέον τῶν πεντακισχιλίων ἐστὶ σταδίων (I, 4, 4, p. 63 C). Devant ce chiffre si faible de 5 000 stades pour toute la longueur de la Gaule et la demi-longueur de la Bretagne, on se demande, en dépit du texte et malgré ce qu'on sait de la doctrine générale de l'auteur, s'il n'a pas voulu désigner, non le centre de l'île, mais le milieu du « grand côté » de celle-ci, le côté méridional, le seul pour lequel, au livre IV, il se hasarde à une indication de distance.

(3) Diod. Sic., V, 20, 3-4.

(4) *Hist. nat.*, IV, 102. Pline a dû être copié par Solin (22), qui ne donne que dix milles de moins — erreur de copiste, apparemment, et l'on est tenté d'expliquer de

Pytheas et Isidorus tradunt; et, suivant la théorie ingénieuse de Hergt, le désaccord se résoudrait aisément : le circuit défini par Diodore engloberait la circumnavigation des îles Shetland ; celui de Pline l'exclurait ; la différence ressort à 3 500 stades environ. L'idée est plausible ; elle suppose d'ailleurs une transmisssion tardive et détaillée des renseignements de Pythéas, s'écartant de celle qu'aura connue le géographe d'Amasée. Elle laisse toutefois un scrupule : à la façon dont on nous parle de la longueur « de l'île » proposée par l'explorateur massaliote, il semblerait que ce dernier n'ait pas considéré les Orcades comme un archipel indépendant, pas plus que les Shetland ; il aura fallu un nouveau périple de la Calédonie pour préciser le rivage au Nord de la Bretagne ; or nous savons bien que la flotte d'Agricola l'accomplit en 83 ; mais à cette date Pline était mort, suffoqué par l'éruption du Vésuve.

On raisonne toujours, il est vrai, comme si les contours de la Bretagne n'étaient connus, au temps d'Auguste, que par Pythéas; le parti arrêté de Strabon de critiquer celui-ci « par l'absurde » et sans lui opposer une autre tradition, porte à croire en effet qu'il n'en existait pas. Pourtant Himilcon avait navigué anciennement dans les mêmes parages, et quand, dans l'*Ora maritima*, Rufus Avienus célèbre une telle audace, il ne paraît pas s'inspirer de quelque vague ouï-dire ; il aura tenu en mains, non la relation originale du Carthaginois, mais quelque adaptation hellénistique (1) ; celle-ci aura donc été oubliée, négligée, un certain temps ? Malheureusement nul ne saurait dire quel fut l'itinéraire d'Himilcon, ni s'il se risqua à des évaluations métrologiques.

Pour en revenir à Diodore, Hergt (2), très raisonnablement,

même le chiffre, bien inférieur, de 3 825 milles qui se lit dans Martianus Capella (VI, 666) ; car cet auteur transcrit, pour la longueur et la largeur de la Bretagne, les données de Pline (d'après Agrippa) : 800 milles et 300 milles ; ce dernier nombre est trop faible pour la côte de Manche ; cette *latitudo* est erronée, ou prise plus au nord.

(1) Marx (*Rhein. Mus.*, L [1895], p. 321-347) placerait ce modèle grec entre 240 et 160 avant J.-C.

(2) *Op. cit.*, p. 44.

propose, renversant l'opération des anciens exégètes, de convertir les milliers de stades en journées de voyage. Il est très remarquable que, pour les traversées souvent faites de Celtique en Bretagne, c'est presque toujours sous cette dernière forme que s'expriment les distances. Et cependant c'est bien celles-là qu'on eût pu traduire en stades ! Des expériences multipliées, des observations solaires plus faciles auraient écarté le risque d'erreurs graves ; or, prudemment, les géographes s'en tiennent d'habitude au comput par journées de navigation. Comment, dès lors, concevoir qu'un explorateur, exposé à des temps pluvieux, à un régime de vents nouveau pour lui, déconcerté par les marées, eût osé traduire en chiffres, même approximatifs, les distances couvertes par lui ? Hergt insiste néanmoins sur l'usage constant que Pythéas aura fait du polos, cet instrument des astronomes antiques qui, contrairement au simple gnomon, était utilisable chaque jour, *falls der Himmel unbedeckt war* (1). Quiconque a voyagé en Angleterre, même l'été, sait à quoi s'en tenir sur cette dernière condition. Le fameux récit sur le « poumon de la mer » dénote évidemment quelque hallucination due à une brume intense, à un brouillard compact, effarant pour cet Hellène des pays ensoleillés. Qu'il ait souhaité d'observer les positions du soleil, nous en serions convaincus même sans connaître le passage, manifestement altéré, où Strabon (2), d'après Pythéas, attribue à Hipparque une détermination de latitude qui du reste concerne l'Irlande et se trouve erronée. Mais l'a-t-il pu ?

Poussant toujours vers le Nord, Pythéas finit par apprendre qu'aucune terre n'existait plus dans cette direction. Il voulut « faire le point », mais fut réduit à questionner les indigènes. Φησὶ γοῦν ἐν τοῖς περὶ τοῦ ὠκεανοῦ πεπραγματευμένοις αὐτῷ, ὅτι ἐδείκνυον ἡμῖν οἱ βάρβαροι, ὅπου ὁ ἥλιος κοιμᾶται· συνέβαινε γὰρ περὶ τούτους τοὺς τόπους τὴν μὲν νύκτα παντελῶς μικρὰν γένεσθαι, ὡρῶν οἷς μὲν β' οἷς δὲ γ', ὥστε μετὰ τὴν δύσιν μικροῦ διαλείμματος γινομένου ἐπανατέλλειν εὐθέως τὸν

(1) *Ibid.*, p. 49.
(2) II, 1, 18, p. 75 C.

ἥλιον (1). Information flottante, on le voit (οἷς μὲν... οἷς δὲ...), et l'on a suggéré (2) que les dernières lignes, depuis συνέβαινε, étaient interpolées. Il n'y a pas concordance, du reste, avec le passage de Cosmas Indicopleustès mentionné plus haut (3).

On ne fonde pas un calcul précis sur de tels renseignements ; comment montrer l'endroit exact où le soleil se couche, sur un horizon marin dont l'uniformité ne procure aucun repère ? Au IIe siècle de notre ère, le grand géographe Ptolémée établissait encore ses graduations, non point d'après des observations astronomiques, mais d'après des distances d'itinéraires.

Il importe donc assez peu que le rapport entre les côtés est et sud ne soit pas dans la réalité de 2 à 1, comme dans les nombres de Diodore, et il ne serait pas indispensable de corriger avec Hergt cette erreur en ajoutant à la Calédonie Orcades et Shetland. Les golfes, les baies, plus ou moins rares et suivis de plus ou moins près, devaient rendre fort élastiques les estimations de Pythéas. Lelewel avait déjà pressenti une confusion dans les mesures ; mais il évaluait la journée à 500 stades, tablant sur les dimensions vraies de l'Angleterre (4). Hergt (5) s'en tient au chiffre 1 000, parce que la correction est ainsi bien plus simple, et parce qu'on admettait couramment chez les Grecs qu'en 24 heures de navigation ininterrompue un navire pouvait franchir 1 000 stades (185 kilomètres ; moins de 8 à l'heure). Faible moyenne, certes, mais, ajoute-t-il, très admissible pour Pythéas, dont la marche a été ralentie : il lui fallait longer les côtes pour ne point s'égarer, veiller aux bancs de sable et aux récifs, surtout dans les gros temps, et pratiquer par suite de nombreux coups de sonde.

J'irais plus loin : n'aura-t-il pas, autant que possible, évité de tenir la mer pendant la nuit ? Les longues journées d'été lui

(1) Geminus, *loc. cit.*

(2) Max Schmidt, *Jahrbucher für klassische Philologie*, CXXXIX (1889), p. 826-828.

(3) P. 69, note 3. Πυθέας δὲ ὁ Μασσαλιώτης φησὶν ἐν τοῖς περὶ Ὠκεανοῦ ὅτι παραγενομένῳ αὐτῷ ἐν τοῖς βαρειοτάτοις τόποις ἐδείκνυον οἱ αὐτόθι βάρβαροι τὴν ἡλίου κοίτην, ὡς ἐκεῖ τῶν νυκτῶν ἀεὶ γενομένου (sc. γενομένων) παρ' αὐτοῖς.

(4) *Op. cit.*, p. 72.

(5) *Op. cit.*, p. 27.

auront généralement permis de franchir, de l'aube au crépuscule, tout l'intervalle entre deux criques et de gagner pour le soir quelque havre, fût-il à peine habité. Son périple devenait ainsi une sorte de petit cabotage, seulement pour quérir, au lieu de denrées, des renseignements. Puisqu'il était parti pour voir, étudier, non pas uniquement la mer, mais aussi la terre et les hommes, la navigation ne lui importait pas plus que les relais, et je me demande si son journal de bord aura été vraiment distribué en journées de navigation plutôt qu'en milliers de stades. Je le concevrais mieux consignant les étapes, étapes qui du reste, et en fait, correspondaient à peu près à un nombre égal de journées de mer, celles-ci de longueur inégale. La dernière, même, sur le détroit n'aurait été qu'une demi-étape, vu sa brièveté. Mais sous quel nom aura-t-il désigné ses étapes ?

Cet Isidore, que Pline cite avec Pythéas, a écrit des Σταθμοὶ παρθικοί ; sans doute il y est question d'étapes terrestres ; le mot σταθμός, cependant, a une large portée : il désignait les campements nocturnes chez les Perses et accessoirement, dans la langue classique, des lieux de station pour les navires (1). Pourquoi Pythéas ne l'aurait-il pas adopté ?

Les érudits de l'âge alexandrin, préoccupés de la rigueur des chiffres, fût-ce aux dépens de l'exactitude, auront d'autorité, et sans se tromper d'ailleurs sur la lecture, corrigé σταθμῶν en σταδίων χιλίων, encouragés à le faire par une vague assonance. Ils le pouvaient d'autant mieux qu'il n'y avait — car il ne nous est transmis — aucune évaluation de distance entre les lieux d'habitation sur la côte. Même sans examen du soleil, le voyageur aura pu connaître les trois sommets du triangle : les indigènes lui auront indiqué celui qui se rapproche le plus de la côte celtique, et celui du Nord où certaines nuits sont si courtes ; le promontoire de Cornouailles, au bout d'une presqu'île très allongée, était par lui-même évident.

Les relais de Pythéas atteignent au nombre de 43. Remarquons

(1) Euripid., *Rhes.*, 42, 43 ; Lycophron, *Alexandra*, 291 et 1371.

bien que Ptolémée traçait sa carte (1) en reliant par des lignes droites les 65 jalons que lui donnaient des ports, des baies ou des estuaires ; c'est, quatre siècles et demi plus tard, une moitié en plus simplement. Faible progrès en somme, malgré le temps écoulé et la conquête romaine. On ne s'étonnera pas, en le résumant ainsi, des énormes erreurs que répétaient encore, sur cette *terra remota*, des auteurs de bien plus basse époque. Ceux qui partaient de Ptolémée se rendaient-ils compte de ce qu'eût été pour lui la « longueur » de la Bretagne? Une ligne coudée, en équerre.

Victor Chapot.

(1) Voir la reconstitution qu'en donne H. Bradley dans l'*Archaeologia*, XLVIII (1885), p. 380, et l'article de Flinders Petrie, *Ptolemy's Geography of Albion*, dans les *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, LII (1918), p. 12-26.

EN LISANT XÉNOPHON...

(ESQUISSE D'UNE RÉHABILITATION)

La critique moderne se montre volontiers sévère pour les vieilles réputations : Homère est sa victime la plus célèbre ; mais Xénophon non plus n'a pas été épargné. Les anciens l'avaient surnommé la *Muse* ou l'*Abeille attique* : et, à nous-mêmes, il nous est apparu pendant longtemps avec la double auréole du général qui, à force d'énergie et de souplesse, est parvenu à assurer une retraite difficile, et de « l'honnête homme » qui, ayant des clartés de tout, occupe ses loisirs à écrire d'un style facile des livres agréables ou utiles. Aujourd'hui, pour le caractériser d'un mot, on nous le présente comme un « commandant retraité » (1), un « vieil officier en inactivité », on dit même parfois un « adjudant » (2) ; et ces jugements ont beau venir d'Allemagne ou d'Autriche, pays où la carrière militaire est spécialement honorée, j'ai peine à croire qu'ils constituent un éloge à son adresse.

Veut-on d'ailleurs quelques appréciations sur les principales de ses œuvres ? « Ce brave sportsman, devenu condottiere, puis hobereau, a raconté avec humour et dans un style plastique, mais pauvre en pensées, ses exploits aventureux (3). » Ceci est pour l'*Anabase*. — « Il a bien fallu le caprice à la fois le plus drôle et le plus attristant du hasard qui préside aux choses litté-

(1) Wilamowitz, *Die griech. Literatur des Altertums.*
(2) Gomperz, *les Penseurs de la Grèce* (trad. Reymond).
(3) Id., *ibid.*

raires pour que ses œuvres devinssent pour nous une des sources de l'histoire de la philosophie (1). » Voilà pour les ouvrages dits *socratiques*. — Quant à la *Cyropédie*, ce qu'elle nous enseigne, c'est « l'organisation intelligente du despotisme... On s'est complu à l'assimiler au *Télémaque* et à rapprocher les sages maximes de l'un et de l'autre livre. On a fait là à la *Cyropédie* beaucoup d'honneur. Le but de Xénophon, comme celui de Machiavel, est d'indiquer aux souverains tout à la fois les moyens de faire des conquêtes et les moyens de les conserver... Ne comparons même pas la *Cyropédie* au *Prince*, sous les étranges maximes duquel se cache peut-être une grande idée nationale, qui serait sans équivalent dans l'œuvre de Xénophon ; ne la comparons qu'à la *Vie de Castruccio* » (2). Bref, si nous tenons à goûter Xénophon, il faut nous reporter à ses traités les plus spéciaux, ceux qu'on a le moins l'habitude de lire. « Il était expert en matière de sport, chasseur et cavalier accompli ; et les trois petits ouvrages qu'il a consacrés à ses occupations favorites, la *Chasse*, l'*Équitation* et le *Commandant de cavalerie* sont, en effet, les meilleures productions de sa plume (3). »

Il y a, je crois, dans les attaques dont on l'accable, plus d'une erreur et plus d'une injustice. Par exemple, c'est une erreur manifeste que de prétendre tirer, sur ses préjugés, ses rancunes ou ses haines, aucune conclusion du traité de la *République d'Athènes* (4). Comme celui-ci n'a pu être écrit que dans la première partie de la guerre du Péloponnèse, Xénophon sûrement n'en est pas l'auteur (5).

Voici maintenant ce que j'appelle les injustices. A propos des *Mémorables*, on lui en veut de ne pas nous y donner deux choses

(1) Id., *ibid.*
(2) Courdaveaux, *Eschyle, Xénophon et Virgile.*
(3) Gomperz, *loc. laud.*
(4) Cf. Courdaveaux.
(5) On a voulu parfois en attribuer la paternité à Thucydide. Ne pourrait-on pas songer à Antiphon, surtout si on admet l'identité du sophiste et de l'orateur de ce nom? (cf. A. Croiset, *Les nouveaux fragments d'Antiphon*, dans *Rev. d. Ét. gr.*, XXX, 1917).

qui nous manquent, la biographie détaillée de Socrate et l'exposé exact de sa doctrine. La question ainsi posée, on a raison. Mais d'abord, n'est-ce pas oublier que la présentation purement objective des faits ou des idées est un procédé tout moderne, et rare même de nos jours? Et puis surtout, supposons que Xénophon ait cru sincèrement rendre un hommage plus pieux à la mémoire de son maître en atténuant ses hardiesses, comme faisaient, en somme, les Solitaires de Port-Royal en arrangeant les papiers de Pascal; qu'il se soit proposé, non de fournir des documents complets aux futurs historiens de la philosophie, mais de choisir, parmi ses souvenirs sur Socrate, ceux d'où il ressort le mieux que la conduite et l'enseignement de ce juste n'avaient rien de subversif: s'il en est bien ainsi, n'y a-t-il pas quelque naïveté à nous écrier qu'un Socrate, comme celui des *Mémorables*, n'eût jamais dû exciter les soupçons de personne (1)?

Pour l'*Anabase*, on triomphe quand on a remarqué que Diodore ne s'en sert pas pour raconter à son tour l'Expédition des Dix Mille. J'observerai seulement qu'il néglige aussi bien Thucydide, et qu'il lui préfère Éphore, quand il veut exposer les causes de la Guerre du Péloponnèse. Le résultat n'est pas à son honneur; et je suis assez disposé là dessus à me défier du sens critique et des procédés de travail... de Diodore (2).

Xénophon me paraît encore être la victime de la tendance que nous éprouvons, si nous n'y prenons pas garde, à juger les

(1) J'accorderai sans peine qu'il a pu arriver à Xénophon de ne pas saisir toute la pensée de Socrate, et de le rapetisser de bonne foi, comme Platon spontanément le grandit (cf. Robin, *les Mémorables de Xénophon et notre connaissance de la philosophie de Socrate*, dans l'*Année philosophique*, XXI, 1910). Mais était-il nécessaire, pour justifier cette vue, de reproduire, et surtout d'adopter, toutes les critiques adressées au caractère de Xénophon?

(2) N'y avait-il pas quelque excès de sévérité chez M. Durrbach (*l'Apologie de Xénophon dans l'Anabase*, dans *Rev. des Ét. gr.*, VI, 1893)? En tout cas, il se trouve encore des gens pour vanter dans l'*Anabase* une exactitude parfaite (colel A. Boucher, *l'Anabase de Xénophon*); d'autres, en étudiant certaines parties des *Helléniques*, y voient la plus sûre de toutes nos sources anciennes (P. Cloché, *la Restauration démocratique à Athènes en 403 av. J.-C.*); et il n'est pas jusqu'à la *Cyropédie* où il y aurait moins de fantaisie qu'on ne croit (Scheil, *le Gobryas de la Cyropédie et les textes cunéiformes*, dans *Rev. d'assyriologie et d'archéologie orientale*, XI, 1914).

anciens d'après nos idées modernes. Assurément, c'est notre droit de regretter chez lui telle façon de penser qui nous choque; cependant, pour être équitables, ne devons-nous pas examiner si ses défauts lui sont propres, ou si, au contraire, ils sont simplement la marque de son pays d'origine? Or, serait-il difficile de montrer que, si Xénophon est volontiers content de lui, cette vanité est précisément un des traits caractéristiques de la race grecque? que les préoccupations d'intérêt sont constantes chez elle, au point de se refléter couramment jusque chez les héros de la tragédie (1)? ou que la subtilité — disons, si l'on veut, la finasserie — a toujours obtenu, dans le pays d'Ulysse, beaucoup d'indulgence et même d'admiration (2)? Il n'est pas jusqu'à la présence de Xénophon à Coronée pour laquelle ses compatriotes et ses contemporains aient été sûrement moins sévères que nous (3).

Je passe sur toute cette défense, pour ainsi dire négative, de Xénophon. J'aime mieux insister sur les qualités que je lui trouve, en m'appuyant sur un certain nombre de citations relevées au cours d'une lecture rapide de son œuvre. Je conviens qu'il a un tour d'esprit naturellement utilitaire. Il est donc facile,

(1) Je pense, par exemple, dans l'*Antigone* de Sophocle, à la scène fameuse où l'héroïne oppose à la loi de l'État la loi non écrite, éternelle, infaillible de sa conscience, qui lui ordonnait d'ensevelir le corps de son frère; ce passage est dans toutes les mémoires. Mais ensuite Antigone s'acharne à établir qu'elle a *bénéfice* à mourir : le mot κέρδος revient coup sur coup.

(2) On en veut fort à Xénophon de la façon dont, étant bien décidé à prendre part à l'expédition des Dix Mille, il demande à l'oracle de Delphes, non pas s'il doit partir ou rester, mais « à quel dieu il doit offrir ses sacrifices et ses prières pour amener à la plus belle et à la meilleure fin le voyage qu'il a en tête, et pour revenir sain et sauf après y avoir réussi » (*Anab.*, III, 1, 6). Là-dessus, on s'indigne, et on conclut : « Cet art de la réticence, dont le pieux Xénophon n'a pas craint de se servir en face du trépied de la Pythie, soyez sûrs qu'il ne s'est pas fait faute d'en user abondamment dans ses relations avec les autres hommes, et aussi avec ses lecteurs » (Gomperz). Je me borne à signaler une consultation tout à fait semblable adressée à Zeus Naïos (Carapanos, *Dodone et ses ruines*, I, p. 78, n° 18) : « A la bonne fortune. Est-ce que j'ai chance de réussir en faisant du commerce de la façon qui me semblera avantageuse, et en exportant des marchandises où il me paraîtra bon, en y mettant d'ailleurs toute mon adresse ? »

(3) Athènes finit par rapporter la sentence d'exil dont elle l'avait frappé ; et, lorsqu'il eut perdu son fils Gryllos à Mantinée, il reçut des hommes les plus illustres de tout le monde grec maints témoignages de sympathie (Diog. Laërce, II, 6, 55).

sur tout sujet ou à peu près, de noter chez lui quelque passage où apparaissent les considérations d'intérêt. On n'y manque point. Pourtant il est bien trop Attique pour rester toujours l'homme d'une opinion une fois exprimée : s'il n'est pas satisfait de ce qu'il a dit d'abord, il se reprend, il se corrige, il ajoute une réserve, qui est capitale. Il peut y avoir de très jolies choses dans ces retouches ; pourquoi nous en tiendrions-nous seulement à la forme déplaisante de sa pensée ?

Prenons la question de l'amitié. Il a, il est vrai, une façon fort égoïste de la vanter : « Quel cheval, quel attelage est aussi utile qu'un excellent ami ? quel esclave est aussi dévoué, aussi attaché ? est-il une autre possession aussi parfaitement avantageuse (1) ? » Mais ceci, d'autre part, vaut beaucoup mieux : « Dès que nous sommes aimés, n'est-ce pas ? ceux qui nous aiment ont plaisir, si nous sommes là, à nous voir et à nous obliger ; ils nous regrettent à la moindre absence ; ils sont tout heureux de nous accueillir à notre retour ; ils partagent notre joie pour tout ce qui nous arrive d'heureux, et se mettent à notre disposition pour nous aider, s'ils nous voient éprouver quelque malheur (2). » — Songeons aussi que Xénophon a créé, dans le personnage d'Abradate, le type de l'ami capable de se dévouer jusqu'à la mort pour le prince auquel il s'est donné. — Mieux encore : personnellement, n'a-t-il pas ressenti, pour Cyrus le Jeune, pour Agésilas et pour Socrate, de profondes et sincères amitiés ? On prétend démontrer qu'il n'a jamais connu Socrate (3) ! Comment expliquer alors cette page curieuse de la *Cyropédie* ? Usant de la demi-fantaisie que lui permet le cadre de son roman, il imagine de placer auprès de Tigrane, fils du roi d'Arménie, un philosophe, son précepteur, pour qui le jeune homme se prend d'une affection si vive que son père en conçoit de la jalousie et le fait périr. Cyrus n'était pas sans avoir remarqué ce personnage ; il s'informe de son sort : « Dis-moi, Tigrane, où est donc cet homme qui chassait avec

(1) *Mém.*, II, 4, 5.
(2) *Hiéron*, 3, 2.
(3) Richter, *Xenophon-Studien*.

nous, et que tu semblais fort admirer? — Eh! reprit Tigrane, mon père ici présent ne l'a-t-il pas fait périr? — De quelle faute l'avait-il convaincu? — Il l'accusait de me corrompre. Et pourtant, ô Cyrus, c'était un si parfait honnête homme que, même sur le point d'expirer, m'ayant appelé auprès de lui, il me dit : « Tigrane, ne témoigne à ton père nul ressentiment de ma mort; « car ce n'est pas la méchanceté qui le fait agir ainsi, c'est l'igno- « rance; or, les fautes que les hommes commettent par ignorance, « je les estime toutes involontaires. » Et Cyrus là-dessus de conclure : « Funeste aventure que celle de cet homme (1)! » L'évocation de la figure de Socrate est, je pense, assez nette. Pour moi, je sais gré à Xénophon d'avoir glissé là, sans insister, cette page d'une émotion discrète; et il me semble que ce n'est pas trop le fait d'un de ces cœurs secs pour qui l'amitié est simplement un commerce d'intérêt bien entendu.

De tous les sujets qu'aborde Xénophon, il n'en est pas un peut-être où l'on ne puisse, en le parcourant sans prévention, trouver ainsi à glaner quelques pensées fines ou délicates. Veut-il nous recommander la vertu? trop souvent, j'en conviens, il attire notre attention sur l'intérêt, présent ou futur, que nous avons à la pratiquer. Voici cependant une phrase où il a l'air de sentir la valeur absolue du bien moral : « Tout immortelle que tu es, dit la Vertu personnifiée à sa rivale la Volupté, les dieux te rejettent, et les hommes de bien te méprisent. Jamais tu n'as entendu le son le plus doux de tous, ton propre éloge; jamais non plus tu n'as contemplé le plus ravissant de tous les spectacles, une bonne action faite par toi (2). » Qu'on ne dise pas que Xénophon se borne à rapporter là un apologue de Prodicos; car ailleurs c'est bien lui qui écrit : « Penses-tu que, de toutes nos entreprises où nous réussissons le mieux, nous retirions autant de plaisir que de la conscience de devenir meilleurs nous-mêmes, ou de rendre meilleurs nos amis (3)? »

(1) *Cyr.*, III, 1, 38.
(2) *Mém.*, II, 1, 31.
(3) *Ibid.*, I, 6, 9; cf. *ibid.*, IV, 8, 6

De même, il est aisé de nous montrer Xénophon fort attaché à la fortune : qu'il s'agisse d'Ischomaque ou de Cyrus, tous deux tiennent à leur richesse, et le disent bien haut. Mais ils ont soin de spécifier, l'un comme l'autre, que cette richesse doit avoir une source honorable et servir à un noble usage (κτᾶσθαι πλεῖστα σὺν τῷ δικαίῳ, χρῆσθαι πλείστοις σὺν τῷ καλῷ) (1) : « Ainsi donc, ô Ischomaque, tu as à cœur de t'enrichir, et, une fois à la tête d'une grande fortune, de te donner bien du tracas pour la gérer? — Assurément, dit Ischomaque, j'ai fort à cœur ce que tu me demandes; car il me paraît doux, ô Socrate, d'honorer magnifiquement les dieux, d'assister mes amis en cas de besoin, et, autant qu'il dépend de moi, d'assurer à ma patrie tout l'éclat que donne la richesse (2). » Un tel programme, il me semble, est fort acceptable; et aucun honnête homme n'aurait à en rougir.

Xénophon me paraît encore s'élever au-dessus de la moyenne de ses contemporains dans la façon dont il envisage les rapports des maîtres avec leurs esclaves. Sans doute, quand Ischomaque recommande à sa femme de veiller à l'éducation de ses servantes, il songe au bénéfice qu'elle en retirera par la suite (3); et, s'il lui fait un devoir de soigner tous ses gens en cas de maladie, elle répond elle-même qu'elle pense bien de la sorte se les attacher davantage (4). Allons-nous en conclure qu'il n'est jamais question, dans ce ménage, que d'égoïsme et d'hypocrisie? Mais d'abord, je le demande, quelle est de nos jours, la maîtresse de maison — j'entends la plus chrétienne et la plus charitable — qui, en se montrant bonne autour d'elle, n'espère pas en être récompensée par un peu plus de stabilité parmi ses domestiques? Et ce souci d'humanité n'est-il pas spécialement méritoire dans l'antiquité, où l'esclave souvent comptait pour si peu? La boutade célèbre du vieux Caton devrait nous faire apprécier les senti-

(1) *Écon.*, 7, 15; *Cyr.*, VIII, 2, 23.

(2) *Ibid.*, 7, 9. Ces paroles d'Ischomaque font songer au discours du vieux Céphalos, vers le début de la *République* de Platon (I, p. 331 *a*).

(3) *Écon.*, 7, 41.

(4) *Ibid.*, 7, 37.

ments de l'écrivain grec : « Que le laboureur vende le bœuf vieilli, la laine, les peaux, les attirails hors de service, la ferraille, l'esclave vieux, l'esclave malade; et, s'il lui reste encore quelque chose d'inutile, qu'il le vende! » — D'ailleurs, dès le début de l'*Économique*, Xénophon suggère nettement que la rigueur n'est pas le seul système imaginable pour tenir en respect toute cette population dont s'entourent les familles riches : « Si je te montre, d'un côté, des esclaves enchaînés, tous ou à peu près, et cependant parvenant souvent à s'enfuir; d'un autre côté, des esclaves aussi, mais sans entraves et consentant à travailler et à rester où ils sont, ne crois-tu pas que c'est te faire voir un phénomène intéressant d'économie domestique (1)? » Dans le *Banquet*, son Socrate proteste contre les exercices périlleux imposés aux esclaves qu'on mène dans les festins pour amuser les convives (2). Au milieu de son éloge de l'agriculture, il songe à remarquer que les travaux des champs sont, entre tous, les plus accueillants pour l'esclave (τίς τέχνη οἰκέταις προσφιλεστέρα;) (3); et, lorsqu'il veut former son intendant, il s'avise que des esclaves peuvent être sensibles aux bons procédés, et offrir, comme les autres hommes, de nobles instincts à encourager : « Ceux que je vois, malgré mes bons traitements, s'efforcer encore d'être infidèles, je les considère comme atteints de cupidité incurable, et je leur retire leur emploi. Mais, si j'en trouve pour qui les avantages pratiques de l'honnêteté ne sont pas le seul mobile qui les excite à être honnêtes, et qui, au contraire, ont le désir de mériter mes éloges, je ne me borne pas à les enrichir; j'ai pour eux les égards dus aux braves gens, aux honnêtes gens (4). »

Il y a aussi beaucoup de délicatesse et de sagesse dans les vues de Xénophon sur le rôle de la femme à la maison. Ischomaque, c'est entendu, a fait un mariage de raison (5) (espérons-nous

(1) *Écon.*, 3, 4.
(2) *Banq.*, ch. 7.
(3) *Écon.*, 5, 10.
(4) *Ibid.*, 14, 8.
(5) *Ibid.*, 7, 11.

trouver chez un Grec du IVe siècle, et chez Xénophon en particulier, notre conception du mariage d'amour?) — Mais, cette union une fois conclue, quelle est donc son attitude? Il a épousé une toute jeune fille qui ne sait rien de l'existence; il pourrait, selon l'usage, la reléguer dans le gynécée, et la laisser s'y occuper uniquement de futilités. Au lieu de cela, en l'installant chez lui, il commence par l'associer à ses sacrifices et à ses prières; il demande aux dieux de présider à l'éducation qu'il veut lui donner, et de favoriser l'œuvre qu'ils doivent accomplir en commun (1). Encore prend-il garde de rien brusquer : il attend, avant d'entamer une conversation sérieuse, qu'elle se sente bien à l'aise avec lui (2). Alors, à propos d'un objet égaré, il lui montre avec patience les avantages de l'ordre (3); s'il la voit recourir à de vains artifices de toilette, il lui fait comprendre que c'est une forme de l'honnêteté que de renoncer à ces supercheries (4). Mais, le point le plus intéressant à mes yeux, c'est la place qu'il lui fait auprès de lui. Par une comparaison ingénieuse, il l'assimile à la reine des abeilles qui, sans quitter sa ruche, y joue le rôle essentiel (5); ou encore, pour rehausser sa mission, il évoque à son propos les rouages les plus importants de la cité. « Je l'engageais à penser que la femme, elle aussi, joue, dans les choses du ménage, le rôle du magistrat préposé à la garde des lois; qu'elle passe en revue, quand il lui plaît, le mobilier, comme le commandant d'une garnison passe en revue ses troupes; qu'elle vérifie si chaque objet est en bon état, comme le Sénat inspecte les chevaux et les cavaliers; qu'elle accorde, comme une reine en vertu de ses pouvoirs, des éloges et des honneurs à qui les

(1) *Écon.*, 7, 7.
(2) *Ibid.*, 7, 10.
(3) *Ibid.*, ch. 8.
(4) *Ibid.*, ch. 10.
(5) *Ibid.*, 7, 32 et sqq. Cette comparaison est certainement, dans l'esprit de Xénophon, tout à l'honneur de la femme : car ailleurs il l'applique à son monarque idéal, le Cyrus de la Cyropédie (*Cyr.*, V, 1, 24). Elle se retrouve, dans Platon, à propos du philosophe que sa supériorité intellectuelle désigne pour gouverner l'État (*Rép.*, VII, p. 520 *b*).

mérite, ou gourmande et punit qui en a besoin (1). » Notons enfin la récompense suprême qu'il lui promet pour tant de soins, la considération croissante de tous ceux qui la voient à l'œuvre : « Le charme le plus doux pour toi, ce sera de te montrer supérieure à moi, de faire de moi ton serviteur, et de n'avoir plus à craindre qu'en avançant en âge tu sois moins estimée chez toi. Au contraire, tu auras l'assurance qu'en vieillissant, à mesure que tu deviendras pour moi une meilleure compagne, et, pour tes enfants, une meilleure gardienne de la maison, plus aussi tu seras considérée dans ton ménage. Car une réputation parfaite ne dépend pas des charmes de la jeunesse, mais du mérite; c'est ainsi qu'elle grandit en ce monde, au cours de la vie (2). »

Évidemment, tout en faisant de la femme son associée et son égale, Xénophon n'envisage pas un instant son activité comme susceptible de s'étendre au delà de l'administration de leurs propriétés. Il ne nie pas que la femme ne soit capable, à l'occasion, des qualités viriles : dans le *Banquet*, à propos d'une jongleuse qui passe sans hésiter à travers des cerceaux garnis d'épées, il le remarque expressément (3); et il a créé, dans la Panthée de sa *Cyropédie*, un personnage de femme qui est, pour le moins, aussi héroïque que son mari (4). Mais ce sont là des exceptions. A ses yeux, la nature a marqué nettement la différence des sexes, et ce serait irriter les dieux que d'aller contre l'ordre qu'ils ont ainsi réglé eux-mêmes : « Comme les doubles fonctions de l'intérieur et de l'extérieur demandent du travail et du soin, la divinité, à ce que je crois, a d'avance approprié la nature de la femme aux travaux et aux soins de l'intérieur, celle de l'homme aux travaux et aux soins du dehors. Froids, chaleurs, voyages, campagnes militaires, elle a disposé le corps et l'âme de l'homme pour avoir mieux la force de les endurer : ce sont donc les occupations du dehors qu'elle lui a attribuées. Quant à la femme, en lui don-

(1) *Écon.*, 9, 15.
(2) *Écon.*, 7, 42.
(3) *Banq.*, 2, 9 et 12.
(4) *Cyr.*, VI, 4 et VII, 3.

nant pour tout cela un corps moins résistant, il l'a désignée semble-t-il, pour les travaux de la maison..... Si nous voulons agir contrairement à la nature que les dieux nous ont donnée, il y a chance pour qu'ils ne soient pas sans s'apercevoir que nous dérangeons l'ordre des choses; et nous en serons punis pour négliger nos propres devoirs ou pour faire œuvre de femmes (1). » Platon, dans la *République*, souhaite, au moins dans la classe supérieure, que la femme partage entièrement l'éducation de l'homme, pour s'occuper ensuite, comme lui, de guerre et de politique : c'est le féminisme intégral. Oserions-nous bien affirmer, après tout, qu'ici le genre de Platon soit supérieur au solide bon sens de Xénophon?

Pour terminer, voici encore quelques réflexions intéressantes sur l'attitude qu'un chef d'armée doit observer vis-à-vis de ses hommes et vis-à-vis de l'ennemi. Là comme ailleurs, il est toujours possible de relever chez Xénophon des contradictions. Aristocrate de naissance et de tempérament, et du reste grand admirateur de la discipline rigoureuse de Sparte, il serait assez disposé à distinguer dans un peuple deux races pour ainsi dire distinctes, la première qui commande et à qui sont réservés les privilèges, la seconde destinée simplement à être l'instrument de la première (2). Mais, d'autre part, il n'a pas été en vain le disciple de Socrate. Il se souvient donc que toute autorité doit se fonder sur la raison : « Pour moi, je crois que ceux qui cultivent la sagesse et qui se jugent capables d'éclairer leurs concitoyens sur leurs intérêts ne sont pas du tout des gens violents; ils savent que la violence engendre les haines et les dangers, tandis que la persuasion, sans péril et en inspirant l'amitié, obtient les mêmes résultats... Recourir à la violence n'est donc pas le propre des hommes sages; c'est le fait de ceux qui possèdent la

(1) *Écon.*, 7, 22-23 et 31.

(2) *Cyr.*, VIII, 5, 79. On remarquera que Xénophon tient du moins à assurer le bien-être matériel de la classe inférieure. Il admet aussi, au moins par exception, qu'un homme de basse naissance puisse arriver à une situation supérieure : c'est le cas de Phéraulas dans la *Cyropédie*.

force sans la raison (1). » Nous l'avons déjà vu rêver, pour le maître de maison, une autorité librement acceptée de ses serviteurs; il fait de même de l'ascendant moral la première qualité du général : « Les grands généraux ne sont pas, entre tous les soldats, ceux qui ont le corps le plus robuste, qui manient le mieux le javelot ou la flèche, ou qui, sur un cheval excellent, affrontent le danger au premier rang comme le meilleur cavalier ou le meilleur peltaste, mais ceux qui peuvent inspirer à leurs soldats la volonté de les suivre à travers les flammes et au milieu de tous les dangers. On aura raison de reconnaître une grande âme à celui qui inspire de tels sentiments à beaucoup d'hommes, et qui les entraîne derrière lui; il est puissant, dira-t-on à bon droit sur son passage, le bras du héros à l'intelligence de qui tant de bras consentent à obéir; et celui-là est vraiment un grand homme, qui sait accomplir de grandes choses par la puissance de son esprit plus que par la force de son corps (2). »

S'agit-il maintenant de la façon de mener les guerres? Comme, au IVe siècle, les armées grecques ont cessé de combattre par patriotisme pur, mais commencent à être fort préoccupées du butin qu'elles peuvent réaliser, Xénophon (et je le regrette) reflète plus d'une fois les maximes courantes. Dans les *Mémorables,* Socrate fait cette déclaration à un stratège nouvellement nommé : « Tous les soldats qui entreprennent une expédition veulent s'assurer ainsi la vie la plus agréable possible; et, quand ils choisissent des généraux, c'est pour qu'ils les mènent à ce but. C'est donc, pour le général, un devoir de procurer de tels avantages à ceux qui l'ont élu (3). » Ou bien voici son conseil à un jeune homme qui aspire à diriger l'État : « Celui qui veut être libre de décider à quels peuples il faut faire la

(1) *Mém.*, I, 2, 10. Platon, dans sa fière conviction de la supériorité des philosophes sur les autres hommes, n'était pas loin d'admettre, en dépit de la fâcheuse expérience des Pythagoriciens, le droit d'employer la force au service des intelligences d'élite pour faire le bonheur du monde; Xénophon, ici encore, est plus sage que Platon.

(2) *Écon.*, 21, 7.

(3) *Mém.*, III, 2, 3.

guerre doit connaître les forces militaires de son pays et celles de l'ennemi, afin que, si celles de sa patrie sont supérieures, il l'engage à entreprendre la guerre, et, dans le cas contraire, il lui recommande la circonspection (1). » Un précepte semblable autorise n'importe quelle guerre de conquêtes : c'est la porte ouverte à tous les impérialismes. Dans la *Cyropédie*, un des officiers de Cyrus expose sans ambages pourquoi il ne désire nullement le retour au temps de paix : « Maintenant j'occupe les châteaux-forts des ennemis ; je n'ai pas peur d'eux ; je fais bombance à leurs dépens, et je bois leur vin. Ce qui était dans mon pays une campagne est ici une fête ; je ne trouve donc pas qu'il y ait lieu de rompre la société que nous formons présentement (2). » Et Cyrus lui-même paraît disposé à jouir sans beaucoup de restrictions des droits du vainqueur : « Nous occupons aujourd'hui une contrée vaste et fertile, avec des habitants pour la cultiver et nous nourrir ; ses maisons aussi sont à nous avec leur mobilier. Que nul de vous, en détenant ces possessions, ne s'avise de les regarder comme propriétés d'autrui. Car c'est, chez tous les hommes, une loi éternelle que si, dans une guerre, une ville est prise, tout ce qui s'y trouve, corps et biens, appartient aux vainqueurs. Il n'y aura donc pas, de votre part, injustice à garder ce que vous tenez ; mais ce sera faire acte d'humanité que de laisser quelque chose à l'ennemi sans l'enlever pour vous (3). »

On le voit, Xénophon est loin de se dégager, comme nous l'aimerions, des idées admises en général autour de lui. Cependant n'en restons pas sur cette impression ; car, en d'autres passages, il exprime des sentiments très différents ; et, même s'il a l'air de se contredire, encore devons-nous lui savoir gré d'avoir, au moins à certaines heures, douté de la légitimité de ce qui semblait si bien établi, et proposé à ces graves problèmes des solutions plus satisfaisantes. Par exemple, Xénophon incontestablement aime la guerre : il y voit l'application idéale des exercices

(1) *Ibid.*, III, 6, 8.
(2) *Cyr.*, VI, 1, 10.
(3) *Ibid.*, VII, 5, 72.

physiques qui lui sont chers, et il ne manque pas de reproduire, pour l'exalter, les arguments en usage chez toutes les nations belliqueuses. Cependant, dans une conversation entre Cyrus encore jeune et Cambyse, il fait marquer finement par le premier l'opposition qui existe entre les pratiques ordinaires de la guerre et les principes de la morale : « Pour l'emporter sur les ennemis, quel est, ô mon père, le meilleur moyen ? — Par Zeus, répondit Cambyse, ce n'est plus une petite chose, une chose simple que ta question. Sache bien qu'il faut, pour y réussir, être insidieux, dissimulé, trompeur, voleur, pillard, et, en chaque occasion, prêt à prendre l'avantage sur l'ennemi. — Cyrus là-dessus se mit à rire et dit : Par Hèraclès ! quel homme, mon père, tu veux faire de moi ! — Mais, ô mon fils, un homme tel qu'il n'y en puisse avoir de plus juste et de plus loyal. — Pourquoi donc alors, répliqua-t-il, tant que nous étions dans l'enfance et dans l'adolescence, nous enseigniez-vous le contraire de tout cela (1) ? »

Chose curieuse, qu'il s'agisse pour lui de roman ou d'histoire, qu'il rapporte les exploits de Cyrus ou ceux d'Agésilas, Xénophon prend plaisir à parer ses grands conquérants de sentiments délicats qu'on n'attendait pas d'eux à première vue. Dans la campagne de Cyrus contre les Chaldéens, « on lui amène les prisonniers enchaînés, dont quelques-uns d'ailleurs étaient blessés. Dès qu'il les voit, tout de suite il ordonne de leur enlever leurs chaînes ; et, pour les blessés, ayant appelé des médecins, il les fait soigner (2). » Agésilas a des attentions du même genre. « Souvent il prescrivait à ses soldats de ne pas maltraiter les prisonniers comme des criminels, mais de les garder comme des hommes. Souvent encore, quand il changeait de camp, s'il apercevait de petits enfants abandonnés par les marchands, et qu'on vendait en grand nombre dans l'idée qu'il serait impossible de les emporter et de les nourrir, il prenait soin de les faire rassembler en quelque lieu. Quant aux prisonniers qu'on laissait là à cause de leur vieillesse, il donnait l'ordre de veiller à ce qu'ils ne fus-

(1) *Cyr.*, I, 6, 27.
(2) *Ibid.*, III, 2, 12.

fent pas déchirés par les chiens ou par les loups (1). » Ailleurs, il conserve, au cours de ses opérations militaires, des ménagements pour la religion. « Agésilas respectait les temples, même chez les ennemis, convaincu qu'il n'est pas moins nécessaire, en territoire ennemi qu'en territoire ami, d'avoir les dieux pour alliés. Il s'interdisait aussi toute violence envers les suppliants des dieux, fussent-ils ennemis, jugeant absurde d'appeler sacrilèges les voleurs des temples, et de regarder comme des hommes pieux ceux qui arrachent les suppliants des autels (2). » Veut-on même, dans ces temps lointains, la préoccupation du sort des non-combattants? Quand Cyrus marche sur Babylone, « il ordonne à tous les ennemis qu'il relâche de dire au roi d'Assyrie, — et il le lui fait lui-même confirmer par un héraut, — qu'il est prêt à épargner les travailleurs et à ne pas leur causer de tort, si, lui aussi, accepte de laisser à leurs travaux les ouvriers agricoles chez les peuples qui sont passés de son côté ». Les Assyriens apprécient fort ce moyen de « réduire le plus possible les maux de la guerre »; et on en arrive à convenir « qu'il y aura paix pour les cultivateurs, et guerre seulement pour les gens en armes (3) ». Enfin, chez ce même Cyrus, que nous voyions tout à l'heure affirmer d'une façon si tranchante les droits du vainqueur, je relève un mot qui, dans un autre sens, vaut la peine d'être cité : « Oui, par Zeus, dit-il un jour, pour sûr, j'aime beaucoup mieux faire preuve, dans mes actes, d'humanité que de science militaire (4). » Sans entrer dans une comparaison déplaisante, on m'accordera, j'imagine, que les fiers représentants de la *Kultur* de notre XXe siècle se sont montrés singulièrement en recul sur le « vieil officier » — Athénien, il est vrai — du IVe siècle avant notre ère.

(1) *Agés.*, I, 21.

(2) *Ibid.*, II, 1.

(3) *Cyr.*, V, 4, 24 et sqq. Platon, dans la *République* (V, p. 469 *b* et sqq.) a quelques pages fort belles sur les adoucissements qu'il conviendrait d'introduire aux usages de la guerre, telle qu'elle se fait de son temps ; mais il n'envisage que les luttes entre Grecs. Xénophon a le mérite de poser la question d'une façon plus large.

(4) *Cyr.*, VIII, 4, 8.

Il n'est pas jusqu'à l'idée de notre conférence de la Haye dont nous aurions tort de revendiquer l'honneur. Bien avant nous, et bien avant le bon abbé de Saint-Pierre, Xénophon esquisse déjà son *projet de paix perpétuelle*. « Du moment où il semble évident que, pour faire produire à la cité tous ses revenus, l'état de paix est nécessaire, ne serait-il pas à propos d'instituer un tribunal de la paix ? la création d'une telle magistrature rendrait notre ville bien plus chère au monde entier, et y attirerait une plus grande affluence. Certains esprits pensent peut-être qu'une paix perpétuelle diminuera notre puissance, notre prestige et notre renom en Grèce; c'est, à mon avis, une conception mal raisonnée... Aujourd'hui, avec le trouble qui règne en Grèce, l'occasion, je crois, se présente pour notre cité de reconquérir sans peine, sans danger, sans dépense l'affection des Grecs. Nous pouvons essayer de réconcilier les villes en guerre les unes contre les autres, et aussi de rapprocher les partis qui divisent ces villes... Qu'on nous voie manifestement soucieux d'assurer la paix partout, sur terre et sur mer; chacun, j'en suis persuadé, fera des vœux non seulement pour sa propre patrie, mais, en même temps, pour la plus grande prospérité d'Athènes (1). »

Je n'ai pas ici le loisir de multiplier ces citations (2); j'en ai

(1) *Revenus*, 5, 1-2, 8, 10.

(2) Il en reste pourtant encore d'assez curieuses. Si on aime à chercher dans l'antiquité des rapprochements avec nos idées modernes, on pourra trouver chez Xénophon — sans parler du tableau anticipé du Versailles de Louis XIV (*Cyr.*, surtout aux livres VII et VIII) — la conception de nos ordres et de nos décorations, pour récompenser non seulement les services militaires, mais aussi les services civils, et chez les étrangers aussi bien que chez les nationaux (*Cyr.*, XVIII, 4, 4 ; *Hiér.*, 9, 6, 9-10 ; *Rev.*, 3, 4-6, 14). Il expose fort nettement les avantages de la division du travail (*Cyr.*, VIII, 2, 5); et, à propos des réfugiés de guerre, il démontre avec beaucoup de bon sens qu'il n'y a pas déshonneur pour eux à travailler (*Mém.*, II, ch. 7). En un temps où les luttes des classes s'exacerbent, il est intéressant de voir les défauts graves qu'il reproche déjà aux ouvriers (αἱ βαναυσικαὶ καλούμεναι τέχναι): il se méfie de leur égoïsme, suspecte leur patriotisme, et préfère nettement à leur esprit celui des populations rurales (*Écon.*, 4, 2-4 ; 6, 5-10. Certains critiques déclarent ces passages apocryphes; je n'en vois pas la raison, d'autant que Platon, dans la *Rép.*, VI, p. 495 *a*, aborde les mêmes questions : il déclare, lui aussi, que les ouvriers ne sont pas préparés pour la politique, et que, s'ils prétendent s'en mêler, on ne peut attendre d'eux que des sophismes, des vues sans élévation ni solidité)- Xénophon a encore l'idée de l'État-patron : il songe à nationaliser les mines de l'Attique ; seu-

fait assez cependant pour conclure que, malgré ses défauts, malgré ses faiblesses, Xénophon est loin d'être méprisable, et comme homme et comme auteur. Je n'ai pas dissimulé les fluctuations de sa pensée; mais convient-il de l'en accabler? Quand il s'en tient aux idées courantes, il me semble entendre en lui comme l'écho de ce que devait penser sur bien des points, je ne dis pas le vulgaire, mais « l'honnête homme » du IVe siècle : il est pour nous un témoin précieux de la mentalité de son époque. En outre, il est aussi quelque chose de mieux. Il ne se borne pas à enregistrer passivement l'opinion moyenne: il réfléchit aux questions qui s'agitent autour de lui: il y revient volontiers à plusieurs reprises; il ajoute de son fonds aux solutions proposées par d'autres (1), et généralement dans un esprit de douceur, d'humanité, de charité, qui lui fait parfois dépasser Platon lui-même. Tout cela, je l'avoue, m'inspire à son égard beaucoup d'indulgence : sans en faire un génie de premier ordre, je persiste donc à voir en lui, dans l'ensemble, une figure intéressante, sympathique, et nullement indigne d'Athènes.

G. Colin.

Nancy, 16 février 1920.

lement il y apporte une prudence dont nos extrémistes pourraient faire leur profit. Il prévoit une sorte d'assurance mutuelle pour limiter les risques de son expérience, il admet que des exploitations particulières pourront subsister à côté de celle de l'État, et il recommande de n'agir que progressivement (*Rev.*, ch. 4).

(1) Pour l'établir d'une façon précise, il faudrait mieux connaître les dates où ont paru les principales œuvres du IVe siècle. Mais enfin, sans parler des *Helléniques* qui ont manifestement la prétention de continuer l'histoire de Thucydide, les *Mémorables* sont, après l'*Apologie* platonicienne, une nouvelle réfutation des accusateurs de Socrate, avec une réponse aussi au pamphlet de Polycrate ; le *Banquet* ne s'explique guère sans celui de Platon comme modèle ; les théories politiques de la *Cyropédie* et du *Hiéron* répondent à celles de la *République* ; et il pourrait bien y avoir de même un lien entre le traité des *Revenus* et le *Discours sur la paix* d'Isocrate.

LA SCÈNE JUDICIAIRE
REPRÉSENTÉE SUR LE BOUCLIER D'ACHILLE

M. Glotz, dans son beau livre sur la *Solidarité de la famille en Grèce* (p. 115 et suiv.), a étudié de la manière la plus précise et la plus pénétrante ce passage obscur de l'Iliade (XVIII, 497 et suiv.), qui touche à des problèmes juridiques importants, mais mal connus dans le détail, et qui prête à discussion quant au sens littéral des mots essentiels. On me pardonnera donc d'exposer ici quelques scrupules qui me restent sur l'interprétation exacte des points litigieux et de soumettre à l'auteur lui-même mon doute ; car il s'agit d'un doute plutôt que d'une affirmation positive.

L'obscurité réside dans trois vers. Le poète vient de dire qu'on voit dans l'agora une foule nombreuse et qu'il s'élève une dispute bruyante; il continue ainsi :

498. ..... δύο δ' ἄνδρες ἐνείκεον εἵνεκα ποινῆς
ἀνδρὸς ἀποφθιμένου· ὁ μὲν εὔχετο πάντ' ἀποδοῦναι,
δήμῳ πιφαύσκων· ὁ δ' ἀναίνετο μηδὲν ἑλέσθαι.

Et il ajoute très clairement (v. 501) :

ἄμφω δ' ἱέσθην ἐπὶ ἴστορι πεῖραρ ἑλέσθαι.

Que signifient les trois premiers vers ? On a longtemps compris que l'un des adversaires prétendait avoir versé la compensation (ποινή) et que l'autre affirmait n'avoir rien reçu : l'objet du procès serait donc d'établir un fait affirmé par l'un et nié par l'autre. Récemment, une interprétation nouvelle a été proposée, suivant laquelle le premier plaideur soutiendrait qu'il est prêt à verser

une compensation dont il indiquerait au tribunal le montant (δήμῳ πιφαύσκων), tandis que le second, la trouvant insuffisante, refuserait de la recevoir.

M. Glotz a raison de dire que le choix entre ces deux traductions, pourtant si différentes, ne peut être déterminé par des raisons uniquement grammaticales et philologiques. Les infinitifs aoristes, en effet, d'où vient la difficulté, peuvent se rapporter, suivant les circonstances, soit à un fait déjà accompli, soit à un fait à venir. Nous avons un exemple de la seconde acception dans le vers 501 de ce même passage, où ἑλέσθαι (le même mot qu'au vers précédent) s'applique à un fait qui n'est pas encore accompli au moment où l'accord intervient. Quant à la première acception, elle est des plus fréquentes. D'ordinaire, le contexte suffit à indiquer laquelle doit être choisie et aucune hésitation n'est possible; dans le présent passage, il n'en est pas de même. Est-ce à dire que le passage fût obscur pour les premiers auditeurs des poèmes homériques? Nullement. Il s'agit ici d'une scène qui devait se reproduire souvent dans la réalité et les auditeurs n'avaient aucune peine à se la représenter : ils savaient à merveille si, dans les procès de ce genre, il s'agissait d'établir la matérialité d'un fait ou d'apprécier des intentions. Mais l'obscurité se fit dès que les institutions eurent changé, de sorte que la tradition antique elle même manque à cet égard d'autorité. C'est donc en examinant le fond des choses qu'on peut arriver aujourd'hui à une conclusion vraisemblable.

M. Glotz écarte à la fois les deux interprétations dans leur teneur stricte et en propose une troisième qui aurait un caractère intermédiaire. Il écarte la première en faisant valoir que, s'il s'agit simplement d'établir la matérialité d'un fait, on comprend mal l'agitation tumultueuse de la foule. Sur ce point j'aurais à faire une réserve sur laquelle je reviendrai. Mais je crois aussi que cette première interprétation, malgré sa simplicité apparente, prête à des objections. L'inexécution d'un accord relatif à une ποινή devait être rare, parce qu'il était difficile de la dissimuler, vu l'importance matérielle des dons stipulés; et, pour la même

raison, si l'exécution avait eu lieu, il était difficile à l'autre partie de la nier, car elle devait avoir eu beaucoup de témoins. Un dissentiment à ce sujet implique la mauvaise foi évidente d'une des parties et rendrait peu probables les longues discussions préliminaires qui aboutissent ici à l'accord sur la désignation d'un arbitre (ἑσθην ἐπὶ ἴστορι).

M. Glotz écarte aussi la deuxième interprétation, celle qui ramène le procès à une appréciation par le tribunal de la compensation proposée par la famille du meurtrier et refusée par la famille de la victime. Cette appréciation, dit-il, ne regardait que les deux familles, les deux γένη, et il n'appartenait pas encore à la cité, au temps de l'Iliade, de prononcer sur ce point. L'arbitrage pouvait porter sur un détail d'exécution peut-être, non sur le fond même du débat. Et il propose en conséquence une troisième interprétation, intermédiaire entre les deux autres, d'après laquelle il s'agirait non du fond, ni de la simple constatation d'un fait, mais d'une appréciation par l'arbitre de la manière dont certaines conditions accessoires de la convention auraient été remplies, par exemple l'observation des délais fixés. Un procès de ce genre, dit M. Glotz, était de nature à soulever l'émotion populaire malgré la petitesse apparente du sujet discuté, puisqu'il en pouvait sortir une guerre de *vendetta* entre les deux familles. C'est vrai; mais il me semble que l'on pourrait dire la même chose en faveur de la première interprétation, écartée par M. Glotz comme « peu dramatique »; la guerre privée pouvait sortir aussi d'un débat sur un fait. Quoi qu'il en soit de ce détail, la solution acceptée par M. Glotz est une tentative ingénieuse pour concilier l'indépendance traditionnelle des γένη avec l'existence de tribunal arbitral que nous montre le poème.

J'hésite pourtant à considérer cette solution comme certaine. Si l'indépendance des γένη s'accommodait d'un arbitrage sur une question de délai observé ou non observé, pourquoi n'aurait-elle pu accepter aussi un arbitrage sur une question de fond, alors que les deux familles n'arrivaient pas à s'entendre et qu'elles pouvaient y trouver toutes deux leur intérêt? Quelle est en effet

la situation? Le meurtre aussitôt commis, le meurtrier a dû s'exiler volontairement pour échapper à une vengeance immédiate, ou du moins se mettre à l'abri. Les deux plaideurs sont les deux représentants des familles adverses. Si l'accord se fait sur la compensation, la famille lésée touchera une large indemnité et la famille du meurtrier verra revenir l'exilé. Pour peu que la passion ne domine pas des deux côtés, l'avantage pour les uns et les autres est évident. Or la passion domine si peu que les deux représentants ont longuement discuté ensemble et que, ne pouvant arriver à s'entendre, ils ont préféré un arbitrage à une rupture qui eût été le signe d'une guerre immédiate. L'autonomie des γένη subsiste certainement alors dans une large mesure; mais elle n'est plus absolue, puisque la cité existe, avec ses arbitres auxquels on s'adresse. Il suffit que l'intervention du tribunal se produise uniquement sur l'appel des parties pour que l'antique autonomie soit encore quelque chose de plus qu'un souvenir. Et d'ailleurs la cité dépeinte dans le XVIIIe chant est-elle contemporaine de l'âge préhistorique où le monde ionien ne connaissait que des γένη autonomes? Ce tribunal, enfin, a-t-il le droit d'imposer sa sentence? on ne le voit pas. Il semble jouer plutôt le rôle d'un διαιτητής, qui cherche à concilier les adversaires quand ceux-ci l'en prient, mais qui les laisse libre de recourir à d'autres voies si sa décision ne leur plaît pas. Les autres voies, dans le cas présent, c'était probablement la *vendetta,* mais celle-ci pouvait être moins tentante après que la δήμου φάτις s'était prononcée par la voix des juges, et ainsi le pouvoir du tribunal, sans exercer de contrainte proprement dite, pouvait avoir un effet utile.

J'inclinerais donc, pour ma part, vers la deuxième des interprétations indiquées au début, celle qui admet une intervention des juges dans le fond même du débat, c'est-à-dire dans l'appréciation de la ποινή, étant bien entendu que cette intervention ne se produit que sur la demande des adversaires et qu'elle n'entraîne aucune opération de contrainte pour l'application de l'avis rendu.

Alfred Croiset.

LE ROLE D'APOLLON
DANS LES *EUMÉNIDES* D'ESCHYLE

Des trois pièces dont se compose l'*Orestie* d'Eschyle, la dernière, qui forme le dénouement de la trilogie, est en somme, malgré d'admirables scènes, celle qui en général satisfait le moins le lecteur moderne. Cela ne tient pas seulement à ce que l'intérêt du sujet traité dans les *Euménides* est plus spécialement athénien, et par conséquent moins universel. Car, à côté de l'institution de l'Aréopage et de l'établissement du culte des Euménides, qui sont de simples faits de l'histoire d'Athènes, cette tragédie met en scène le jugement d'Oreste, problème moral plein d'angoisse et d'obscurité qui ne peut laisser aucun lecteur indifférent. Mais, précisément, cette scène du jugement est celle qui nous trouble et nous embarrasse le plus. Le langage que le poète y prête au dieu Apollon nous étonne, nous scandalise presque, par endroits. La plupart des critiques qui ont eu à s'en occuper ont exprimé ce sentiment ou l'ont laissé percer. S'il s'explique en partie par certaines différences profondes entre nos idées et celles des contemporains d'Eschyle, il pourrait bien cependant provenir aussi, pour une part, d'une certaine méconnaissance des intentions du poète. C'est ce que je voudrais essayer d'éclaircir rapidement. Il ne s'agit, d'ailleurs, que de déterminer plus exactement l'importance relative et le caractère de certains éléments de la scène en question. Mais cette simple détermination me paraît de nature à modifier quelque peu le jugement qu'on a l'habitude d'en porter.

On admet en général que tout ce qui est dit par Apollon dans cette scène constitue un plaidoyer en faveur d'Oreste. Et, partant de cette idée, on ne peut guère s'empêcher de constater que ses arguments sont médiocres, subtils, presque étrangers au fond de la cause, quelques-uns même déplaisants à entendre. Or la scène, par sa contexture, me paraît démontrer que cette manière de l'interpréter est loin de s'accorder avec les intentions du poète. Bien loin de vouloir présenter une apologie en règle, le dieu s'y refuse au contraire expressément. Et ses prétendus arguments sont simplement des ripostes aux attaques injurieuses de ses ennemis, ripostes qui n'ont qu'un rapport indirect avec la cause.

Remettons-nous devant les yeux le rôle qui lui a été attribué par Eschyle. Il est caractérisé dans tous ses détails avec la netteté vigoureuse qui est un des traits distinctifs de son génie. Ayant adopté résolûment la tradition déjà mise en honneur par Stésichore, d'après laquelle Oreste était censé avoir reçu d'Apollon l'ordre formel de venger son père sur ses deux meurtriers, Égisthe et Clytemnestre, il n'a rien négligé dans les *Choéphores* pour l'imposer au public. Oreste y rappelle, avec un véritable sentiment de terreur, le caractère impérieux de cet ordre divin ; il frissonne encore à la pensée des menaces effrayantes qui l'ont accompagné. Et à la fin de la pièce, lorsque les Érinyes, visibles pour lui seul, lui troublent l'esprit, le chassent du palais paternel, il n'a pas un instant d'hésitation. C'est à Delphes, auprès d'Apollon, qu'il ira chercher un refuge. Le secours doit lui venir d'où lui est venu l'ordre épouvantable. Une question se pose alors pour le spectateur. Oreste ne s'est-il pas trompé ? Le dieu a-t-il bien ordonné le parricide ? En acceptera-t-il la responsabilité ?

Cette question est tranchée dès le début de la dernière pièce. Apollon, en personne, y confirme l'affirmation d'Oreste. Nous le voyons aider la fuite du suppliant ; nous l'entendons lui ordonner de se rendre à Athènes. « Là, dit-il, nous aurons des juges et là nous trouverons des paroles persuasives, des moyens de salut, qui mettront fin à tes souffrances ; car c'est moi qui t'ai décidé à tuer ta mère (v. 84, καὶ γὰρ κτανεῖν σ' ἔπεισα μητρῷον δέμας). » Quel-

ques instants après, lorsqu'il chasse les Érinyes de son temple, la même affirmation est répétée : « O roi Apollon, lui disent-elles, tu n'as pas seulement ta part dans l'acte d'Oreste, c'est toi seul qui en es l'auteur ; tu en portes toute la responsabilité. »

199 Αὐτὸς σὺ τούτων οὐ μεταίτιος πέλει,
ἀλλ' εἷς τὸ πᾶν ἔπραξας, ὢν παναίτιος.

Et Apollon, bien loin de chercher à s'en défendre, revendique nettement cette responsabilité : « Oui, je lui ai commandé de venger son père » (203). Ces passages ne permettent pas de douter qu'Eschyle n'ait tenu à représenter le parricide comme un acte de la justice divine, dont Oreste n'a été que l'instrument. C'est l'idée qu'il veut imposer à son public, parce qu'elle doit, dans sa pensée, dominer tout le dénouement de sa trilogie.

Apollon reparaît, comme on sait, dans la scène du jugement. Le poète a même fait de son apparition un admirable coup de théâtre. Il nous a montré auparavant le misérable Oreste réfugié sur l'Aréopage auprès de l'autel d'Athèna. Les Érinyes l'ont rejoint. Elles l'assiègent, l'obsèdent de leurs plus épouvantables menaces, de toutes les terreurs dont elles disposent. L'arrivée de la fille de Zeus, sa majesté sereine, sa parole persuasive, ne leur permettent pourtant pas de refuser l'arbitrage que la déesse propose. Mais leur fureur, loin de s'apaiser, en est plutôt accrue ; il s'y mêle une inquiétude qui la stimule et l'exaspère. Tandis qu'Athèna s'est éloignée pour choisir et rassembler ceux qui vont juger le procès, elles se complaisent à rappeler dans leurs chants les lois inéluctables dont elles sont les gardiennes. Oreste les écoute, terrifié, sans protecteur.

Mais voici les juges, conduits par la déesse. Celle-ci les installe. Elle invite le héraut à commander le silence. Elle annonce qu'elle va faire une déclaration au sujet du nouveau tribunal institué par elle. Sur son ordre, une sonnerie de trompette éclate et remplit le théâtre tout entier. L'audience va commencer. Le public est en suspens.

C'est alors qu'Apollon entre à l'improviste dans l'orchestra et

s'avance vers le tribunal. Il faut nous bien représenter l'allure fière et hautaine que le poète a voulu certainement prêter à son personnage et que le jeu de l'acteur devait traduire conformément à ses instructions. Son entrée est celle d'un vainqueur. Les Érinyes, ses adversaires, en ont immédiatement l'impression. Elles l'accueillent par un cri de colère, qui trahit leurs craintes : « O roi Apollon, contente-toi de commander là où tu es le maître ! En quoi cette affaire te regarde-t-elle ? » (574-5). Et lui, sans même tourner les yeux vers elles, s'adresse à Athèna : « Je viens ici en témoin. Selon la loi, cet homme est mon suppliant, il s'est assis à mon foyer ; je l'ai purifié du sang versé par lui. » Et, non sans quelque ironie dédaigneuse, il ajoute : « Je viens aussi prendre ma part dans ce procès. Je suis responsable du meurtre que celui-ci a commis sur sa mère » (v. 579, καὶ ξυνδικήσων αὐτός· αἰτίαν δ' ἔχω τῆς τοῦδε μητρὸς τοῦ φόνου). La situation est donc aussi nette que possible. C'est Apollon qui se charge de justifier Oreste, ou plutôt c'est lui qui prend à son compte l'acte dont Oreste est accusé.

Cet acte, évidemment, il ne peut être question ni de le nier ni de le pallier. Il importe même que cela d'abord soit bien compris de tous. S'il s'agissait d'une action purement humaine, il y aurait lieu d'en reconstituer la psychologie, d'y chercher des explications ou des atténuations. Mais ici, c'est l'ordre d'un dieu qui est en cause. Le fait ne peut qu'être adéquat à cet ordre. Il est cet ordre même réalisé. Voilà pourquoi Apollon n'intervient pas dans l'interrogatoire auquel Oreste est soumis par les Érinyes et pourquoi Oreste n'atténue rien. Il a tué sa mère ; il l'a frappée de sa propre main ; il a ainsi vengé son père. C'est seulement quand les Érinyes invoquent contre lui la loi de la nature qu'il se tourne vers Apollon et implore son appui. « A toi maintenant, lui dit-il, de témoigner pour moi. Parle, Apollon ; explique en mon nom si c'était mon devoir de la tuer. Que je l'aie fait, cela est certain ; je ne le nie pas. Mais ce sang a-t-il été versé justement ou non ? C'est à toi d'en décider, pour que je le dise ensuite à ceux-ci. » Appel particulièrement solennel, qui devait exciter vivement

l'attente du public. Apollon était mis en demeure par son suppliant de se prononcer sur le fond de la cause, c'est-à-dire en somme de trancher cette terrible question, moins pour les juges fictifs qui siégeaient sur la scène que pour le public lui-même. Le poète n'indiquait-il pas par là, aussi clairement qu'il le pouvait, que la réponse du dieu devait contenir le mot décisif ? C'est faute d'en avoir bien compris toute l'importance qu'on s'est, je crois, mépris souvent sur ce qui vient ensuite.

Eschyle a pris soin ici de dessiner, pour ainsi dire, l'attitude du dieu. Oreste répondait aux Érinyes. Apollon ne daigne pas leur adresser la parole. Il se tourne vers les juges, tribunal d'institution divine ; et sa parole, grave et majestueuse, loin d'être celle d'un plaideur, bien moins encore celle d'un accusé, prend l'accent d'une révélation divine :

« C'est à vous que je veux parler, comme il est juste, à ce tribunal auguste institué par Athèna. Je suis le dieu prophète, dont le verbe est vérité. Jamais, sur le trône fatidique, je n'ai dit à propos ni d'une femme, ni d'un homme, ni d'une cité, une seule parole qui ne fût l'ordre même de Zeus, le père des Olympiens. Combien vaut ce que j'ai déclaré juste, je vous le révèle par là, et aussi votre devoir, qui est de vous conformer à la pensée de mon père. La formule d'un serment ne saurait prévaloir contre lui. »

Ainsi, point d'explication. Tout se réduit à ceci : « Zeus s'est prononcé ; il a fait connaître sa volonté par mon organe. Vous, juges, vous ne devez pas en demander davantage. »

La plupart des critiques semblent avoir considéré cette déclaration du dieu comme une simple entrée en matière. Ni le ton du personnage, ni la pensée elle-même ne se prêtent à cette manière de voir. Bien loin d'annoncer d'autres arguments, elle les exclut d'avance, en alléguant une autorité qu'il ne saurait être permis de discuter. Faut-il donc la tenir pour une tentative malheureuse d'éluder le débat ? Et devons-nous croire que, dans la pensée du poète, Apollon, n'ayant pas obtenu de cette revendication d'infaillibilité l'effet qu'il en attendait, se déciderait ensuite, bien

malgré lui, à essayer d'y suppléer par un plaidoyer proprement dit? Ce serait vraiment se faire une trop médiocre idée de l'art d'Eschyle. Et il faut avouer que son dieu, après une entrée à grand fracas, se serait préparé à lui-même une sortie passablement piteuse.

Mais quand nous apprécions ainsi ce que dit Apollon, nous jugeons inconsciemment d'après nos sentiments à nous, et non d'après ceux du public pour qui cette scène fut faite.

Il s'agit de savoir quelle était l'autorité de cette fière déclaration pour Eschyle et pour les Athéniens. Elle équivalait, en somme, à dire que l'acte d'Oreste ne relevait pas des jugements humains, mais qu'il devait être justifié du moment que Zeus, dans sa divine sagesse, l'avait estimé nécessaire. Une pareille proposition n'avait rien d'insolite de la part d'Eschyle et n'était pas non plus de nature à étonner ses contemporains. Zeus n'était-il pas, pour eux comme pour lui, le dieu dont les desseins demeuraient souvent impénétrables aux mortels, mais s'accomplissaient en dépit de toute résistance? C'est ce qu'affirmait, dans ses *Suppliantes*, le chœur des filles de Danaos : « Rien ne peut s'opposer, disaient-elles, à la grande pensée insondable de Zeus (1). » Et, avec plus d'éclat encore, dans la même pièce : « Le désir de Zeus échappe à qui veut le connaître. Mais toujours il s'illumine, jusque dans l'obscurité, par l'événement sinistre, pour les peuples mortels (2). » D'ailleurs, cette volonté toute-puissante était aussi pour eux une volonté de justice. Déjà Hésiode, autrefois, avait fait de Dikè la fille chérie de Zeus, celle qui protégeait et vengeait au besoin. Et cette paternité, Eschyle l'avait rappelée lui-même dans ses *Choéphores* : « C'est assurément la fille de Zeus qui a tenu le glaive dans ce combat, celle que nous, mortels, nous appelons la Justice, nom qui est vraiment le sien (3). » Il n'est guère douteux qu'il ne s'appropriât aussi l'affir-

(1) *Suppl.* 1059 : Διὸς οὐ παρβατός ἐστιν μεγάλα φρὴν ἀπέρατος.

(2) *Ib.*, 89 ss. : Διὸς ἵμερος οὐκ | εὐθήρατος ἐτύχθη. | παντᾷ τοι φλεγέθει | κἀν σκότῳ μελαίνᾳ | ξὺν τύχᾳ μερόπεσσι λαοῖς.

(3) *Choéph.*, 948.

mation de son Hermès dans le *Prométhée enchaîné* : « La bouche de Zeus ne sait pas mentir. Tout ce qu'il dit, il le réalise (1) » Ces idées étant acceptées, la déclaration d'Apollon coupait court à toute discussion. Elle imposait d'autorité la justification d'Oreste et l'obligation pour les juges de le déclarer innocent.

Notons tout particulièrement, à ce point de vue, les dernières paroles du dieu. Elles sont bien remarquables par leur étrangeté même. « La formule d'un serment, dit-il, ne saurait prévaloir contre Zeus » (v. 624, ὅρκος γὰρ οὔτι Ζηνὸς ἰσχύει πλέον). Qu'entend-il par là ? Le serment dont il s'agit est visé un peu plus loin par Athèna en termes plus précis. Les juges ont juré de voter ἀπὸ γνώμης (v. 674), d'après ce qui leur paraît juste. Leur décision dépend en définitive d'une appréciation personnelle. Un scrupule excessif pourrait donc leur faire croire qu'ils n'auraient pas le droit de se conformer au jugement de Zeus, s'ils ne pouvaient en conscience l'approuver. C'est ce scrupule qu'Apollon repousse énergiquement. Aucun serment ne peut autoriser un homme à substituer son appréciation personnelle à celle de Zeus, c'est-à-dire, en somme, à se croire plus sage que lui. La cause est jugée, du moment que la volonté divine s'est prononcée. Après cela, il n'y a vraiment rien à ajouter (2).

Pourquoi donc Eschyle ne s'en est-il pas tenu là ? Et à quelle intention de sa part répond la prolongation du débat ?

C'est qu'il n'a pas voulu mettre sur la scène une question de droit ou de morale sous forme abstraite. Il en a fait une lutte entre des personnages qu'animent des sentiments passionnés. Or, de ce que la question est tranchée il ne résulte pas que les passions soient apaisées. Ses Érinyes ne seraient plus les déesses violentes et furieuses qu'il avait imaginées, si elles s'inclinaient sans combattre devant la déclaration du jeune dieu, de cet

(1) *Prom.*, 1032 : ψευδηγορεῖν γὰρ οὐκ ἐπίσταται στόμα | τὸ Διῖον, ἀλλὰ πᾶν ἔπος τελεῖ.

(2) Wecklein, dans son édition annotée de l'*Orestie*, au v. 624, paraît croire que ce vers vise le serment de juger κατὰ τοὺς νόμους, qui était celui des juges athéniens. Le vers 674 réfute cette manière de voir. Il est d'ailleurs inutile de faire remarquer que la loi athénienne n'a rien à faire avec le jugement d'Oreste.

Apollon qui les a humiliées, insultées, chassées de chez lui, et qu'elles détestent. La fin de la scène est une querelle personnelle entre les deux parties. Apollon ne défend plus la cause d'Oreste ; il repousse avec colère des objections injurieuses qui s'adressent, non à son protégé, mais à lui-même. Ainsi compris, le débat prend un tout autre caractère.

Insolemment, les Érinyes mettent en doute la véracité de leur adversaire. Elles se refusent à admettre que Zeus ait été réellement l'inspirateur de l'ordre donné par le dieu de Delphes. Et, pour autoriser ce doute, elles prêtent en fait à cet ordre, par la forme absolue qu'elles lui donnent, une portée qu'il ne pouvait avoir. « Quoi ! s'écrient-elles, Zeus, selon ce que tu prétends, t'a fait dire à Oreste par ton oracle, qu'appelé à venger son père assassiné, il ne devait plus rien à sa mère. » Ainsi mis en cause, il faut bien qu'Apollon se défende. Mais, ici encore, il a soin de dire expressément que, s'il répond, c'est par égard pour Athèna et pour les juges. En quelques paroles indignées il rappelle l'abominable piège tendu à Agamemnon par sa femme, la gloire et la noblesse de la victime, la lâcheté de l'épouse criminelle. Il laisse entendre par là que Clytemnestre s'était mise elle-même en dehors du droit naturel et, par conséquent, que Zeus, en commandant à son propre fils de la tuer, n'a visé qu'une monstrueuse exception. En repoussant l'injure des Érinyes, il a été amené à mieux expliquer la portée de l'ordre qu'il a transmis. Il l'a fait, non pour excuser Oreste, mais pour défendre son honneur personnel. En même temps, il se réjouit de mettre ainsi au cœur des juges quelque chose de la colère qu'il éprouve lui-même : « J'ai dit ce que fut cette femme, afin que soient mordus au cœur par l'indignation ceux qui ont à juger cette cause (1). »

Ici s'accuse plus vivement encore l'intention d'Eschyle. Les Érinyes, dans leur riposte, ne cherchent pas à faire ressortir la culpabilité d'Oreste. Il semble qu'elles l'aient oublié. C'est de plus en plus à Apollon personnellement qu'elles s'en prennent.

(1) 658 : τὴν δ'αὖ τοιαύτην εἶπον, ὡς δηχθῇ λεώς, | ὅσπερ τέτακται τήνδε κυρώσαι δίκην.

Elles s'obstinent à le convaincre de mensonge, en cherchant à prouver que Zeus n'a certainement pas commandé le meurtre, comme il le prétend. Et, par un argument tiré de l'histoire mythologique, elles nient qu'il eût pu ériger en maxime la priorité absolue des droits du père, ce qu'Apollon en fait n'a aucunement prétendu ; Zeus, disent-elles, n'a-t-il pas, en effet, enchaîné son propre père, Kronos ? Il est manifeste que cette objection vise un principe général, qu'elles veulent arbitrairement déduire de l'oracle, mais qu'elle ne touche plus directement à la question particulière posée devant le tribunal. Il en est de même, naturellement, de la réponse d'Apollon. Celui-ci, transporté de colère, laisse alors déborder, en termes violents et injurieux, son horreur pour ces êtres de sinistre malveillance, odieux aux habitants du ciel, qui osent attenter à la majesté de son père. Pour les réfuter, il laisse entrevoir la réconciliation possible entre Zeus et Kronos. Rien, pour le dieu qui peut tout, n'est irréparable, sauf la mort. En tout le reste, il mène les choses à sa guise, agissant sans précipitation, comme sans effort. Allusion à la légende mentionnée par Pindare, selon laquelle Zeus, ayant délivré Kronos à l'heure fixée par lui, l'avait installé dans les îles des bienheureux. Est-il besoin de faire remarquer encore qu'il n'y a rien là qui ressemble à un plaidoyer en faveur d'Oreste ?

Mais voici le passage le plus scabreux. Les Érynies, renonçant à discuter l'oracle, attaquent Apollon, sur un point de droit religieux. Si Oreste, disent-elles à peu près, est acquitté, il rentrera dans sa demeure, il sacrifiera sur les autels de sa phratrie et de sa cité, lui qui a versé un sang identique au sien (αἷμα ὅμαιμον). Sacrilège épouvantable, bouleversement des lois les plus saintes. Remarquons bien qu'ici la question de culpabilité morale n'est plus en jeu. Il s'agit uniquement d'interpréter une antique coutume, de décider si elle est applicable au cas présent. C'est ce qu'on semble avoir trop souvent perdu de vue.

On sait quelle est la réponse d'Apollon (1). Il énonce, comme un

(1) 657 : Καὶ τοῦτο λέξω καὶ μάθ' ὡς ὀρθῶς ἐρῶ.

dogme, comme une vérité indubitable, que la part de la mère, dans la génération, se réduit à recevoir le germe, à le laisser grandir en elle-même, à le conserver jusqu'au jour de la naissance. Il la compare à une simple dépositaire, dont le rôle serait seulement de garder ce qui lui a été confié. Nous savons, par un passage du *Traité de la génération des animaux* d'Aristote (1), que cette théorie, réfutée par lui et si contraire à ce que l'embryogénie moderne nous apprend, avait été soutenue par Anaxagore et par d'autres physiologues. Il n'est guère douteux, en fait, qu'elle ne fût beaucoup plus ancienne. Anaxagore sans doute a seulement été le premier qui ait essayé de la fonder sur des observations ou des raisonnements. On peut admettre qu'au temps où fut jouée l'*Orestie*, elle était généralement tenue pour vraie. Mais ce qui importe ici, c'est de bien comprendre l'emploi qu'en a voulu faire le poète. Lorsque l'on considère toute la scène comme un plaidoyer d'Apollon en faveur d'Oreste, on est naturellement incliné à croire que le dieu, par cette théorie, cherche à disculper ou à excuser d'une manière générale le meurtre de la mère par son fils. Chose manifestement absurde autant que scandaleuse. En réalité, il n'en est rien. La question de l'innocence d'Oreste est résolue pour Apollon ; elle l'est, nous l'avons vu, par de tout autres raisons. Celle qui a été soulevée par les Érinyes est bien différente. C'est la question des conséquences d'un acquittement qu'elles prévoient. Il s'agit de savoir si une certaine loi religieuse, celle de la communauté du sang, n'interdit pas au parricide, quand même son acte serait reconnu non coupable en droit, d'accomplir certains rites esssentiels de la vie de famille et de la vie publique. Elles donnent de cette loi une certaine interprétation. Apollon en donne une autre. Il n'y a rien de plus dans ce passage. Il est vrai qu'Euripide l'a entendu autrement. Dans son *Oreste*, la même idée prend une valeur toute différente. Oreste, essayant de se justifier devant son grand-père maternel Tyndare, allègue formellement que son devoir envers son père l'emportait

(1) L. IV, ch. 1.

sur son devoir envers sa mère. « Mon père, dit-il, m'avait donné la vie, ma mère m'avait seulement mis au jour, semblable à une terre qui reçoit d'ailleurs la semence (1). » C'est incontestablement le souvenir de ce passage qui a contribué à la fausse interprétation de celui d'Eschyle. On en peut trouver la preuve dans la note qu'il a suggérée à Henri Weil lui-même. « Dans les *Euménides* d'Eschyle, dit cet excellent helléniste, Apollon se sert du même argument en plaidant la cause d'Oreste. » Il y a là une véritable erreur. Apollon se sert bien du même argument, mais ce n'est aucunement en plaidant la cause d'Oreste. Il faut laisser à Euripide la responsabilité de l'emploi malheureux qu'il en a fait.

Pour en revenir à Eschyle, la raison qui lui a fait introduire cette discussion, peu intéressante pour nous, est manifeste. Elle lui a servi à préparer le passage qui suit, où Apollon, poursuivant son idée, affirme que le concours d'une mère n'est même pas strictement indispensable à la naissance de l'enfant et en donne pour preuve celle de la glorieuse déesse issue du cerveau de Zeus, Athèna, qui préside le tribunal. Si l'on se rappelle quelle importance nationale les Athéniens attachaient à cette légende, combien ils en étaient fiers, et avec quelle joie orgueilleuse ils devaient, quelques années plus tard, la faire sculpter en marbre au fronton oriental du Parthénon, on se représentera sans peine les acclamations qui ont dû saluer la démonstration imprévue et victorieuse du dieu de Delphes.

Je n'ai pas à m'occuper de la fin de la scène qui comprend la déclaration d'Athèna au sujet de l'avenir du tribunal institué par elle et le vote des juges. Pendant ce vote, Apollon et les Érinyes échangent encore quelques paroles en forme d'altercations. Ce sont des reproches, des menaces, des propos méprisants, qui ne touchent plus à la cause elle-même. Finalement, Athèna fait savoir qu'elle donne son suffrage à Oreste, parce que, fille de Zeus, elle est de cœur et de pensée avec lui, et qu'elle ne peut

(1) Eurip., *Oreste*, 552-3.

sacrifier les droits du père. C'est donc encore une raison en quelque sorte surnaturelle, en tout cas plus divine qu'humaine, qui détermine son jugement. On compte les voix. Elles sont en nombre égal de part et d'autre. Oreste est acquitté. Mais, comme on le voit, il l'est moins par les hommes que par les dieux. Et c'est ce qui est dit plus loin aussi clairement que possible, lorsqu'Athèna s'efforce, après l'acquittement, d'apaiser les Érinyes. « Il y avait, dit-elle, un témoignage éclatant, émané de Zeus lui-même. Celui qui avait rendu l'oracle venait en personne attester qu'Oreste en agissant ainsi n'encourait aucune peine (1). » C'est donc bien, d'après elle, la déclaration d'Apollon, et non ce qui a été dit ensuite, qui a déterminé l'acquittement. Eschyle, par ce dernier trait, confirme ce que la première partie de la scène nous avait fait pressentir. Il fait entendre que, là où la conscience humaine se sent incapable de porter un jugement, elle n'a qu'à s'incliner avec respect devant celui que les dieux ont daigné exprimer.

Il me semble qu'ainsi interprétée, la scène manifeste une fermeté de dessin tout à fait digne du grand poète. Son Apollon n'est aucunement un plaideur embarrassé qui défend une cause douteuse avec des arguments médiocres. C'est un dieu qui veut être cru, et qui n'entend pas laisser discuter ni mettre en doute la volonté de son père, dont il est le représentant. Mais ce dieu n'est pas une froide apparition, un *deus ex machina*. Il est hautain, prompt à s'irriter, impatient de la contradiction. Il a en face de lui des divinités dont la nature cruelle est contraire à la sienne, des divinités jalouses, qui sont ses ennemies personnelles, et qui cherchent à l'embarrasser dans leurs sophismes malveillants. Un conflit violent s'engage entre lui et elles ; à propos d'Oreste sans doute, mais au-dessus de sa tête. Il ne plaide pas. Il repousse avec indignation des doutes injurieux, des insinuations blessantes, des scrupules dont on abuse. Il fait appel

(1) 796 : Ἀλλ' ἐκ Διὸς γὰρ λαμπρὰ μαρτύρια παρῆν, | αὐτός θ' ὁ χρήσας αὐτὸς ἦν ὁ μαρτυρῶν | ὡς τοῦτ' Ὀρέστην δρῶντα μὴ βλάβας ἔχειν.

enfin à l'appui fraternel de la fille de Zeus, en qui il sent une alliée, confidente elle aussi des pensées de leur père commun. Nous avons toute raison de croire que, dans l'opinion du public d'Eschyle, son personnage ne paraissait pas indigne de celui d'Athèna, auquel le poète l'avait si étroitement associé.

Maurice Croiset.

COMMENT PLOTIN DÉTOURNA PORPHYRE DU SUICIDE

Tandis que Porphyre à l'école de Plotin s'éprenait d'un mysticisme qui plaçait l'idéal de la perfection dans le détachement complet du corps et le renoncement absolu aux plaisirs des sens, il fut saisi d'un dégoût profond de la vie et songea au suicide. Sans doute voulait-il pousser l'abstinence jusqu'à se laisser mourir de faim (1). Mais son maître, qui s'aperçut de son dessein, vint le trouver à l'improviste dans le logis où il s'enfermait et lui remontra qu'un pareil désir n'était pas le fruit d'un esprit sain, mais le produit d'une mélancolie morbide, et il l'envoya restaurer en Sicile sa santé ébranlée (2). Eunape, dans sa *Vie des sophistes*, ajoute ce détail important que Plotin reproduisit « dans un livre de ses écrits » les discours qu'il tint à son disciple et que Porphyre, dans un commentaire qu'il publia, éclaircit l'obscurité de cette rédaction philosophique (3).

Ce livre de Plotin est le neuvième de la première Ennéade;

(1) Eunape, *Vit. Soph.*, p. 9: Τροφήν τε οὐ προσιέμενος καὶ ἀνθρώπων ἀλεείνων πάτον. Ce témoignage aurait par lui-même peu de valeur (cf. note 3), mais il paraît être confirmé par un passage du *De Abstinentia* (I, 38) où Porphyre, songeant sans doute à son propre cas, enseigne que le philosophe ne doit point se priver de toute nourriture et périr ainsi d'inanition.

(2) Porph., *Vit. Plot.*, 11; cf. Bidez, *Vie de Porphyre*, 1913, p. 52 s.

(3) Eunape, p. 9, se méprenant sur le sens du texte qu'il avait sous les yeux, a cru que Plotin suivit Porphyre en Sicile pour le sauver et que c'est là qu'eut lieu l'entretien entre le maître et l'élève. Ces détails romanesques sont dus à l'imagination trop vive du sophiste; mais ils ne doivent pas nous faire douter du fait littéraire qu'il affirme, à savoir de l'existence d'un ὑπόμνημα de Porphyre sur le suicide. Cf. Bidez, *op. cit.*, p. 53 s.

mais le commentaire de Porphyre n'a point été conservé. Cependant il n'est peut-être pas entièrement perdu.

Macrobe, dans son explication du « Songe de Scipion » (1), interprétant les mots de Cicéron : « *Piis omnibus retinendus animus est in custodia corporis...* », expose d'abord brièvement la doctrine de Platon dans le *Phédon*, puis il rapporte, plus au long, les arguments que Plotin, dit-il, fit valoir contre la mort volontaire. En réalité, l'antiquaire romain n'a consulté directement ni Platon, ni Plotin. On a noté depuis longtemps qu'il ne se borne pas à reproduire les idées exprimées dans les Ennéades, mais qu'il les éclaircit en les formulant autrement et les complète par des développements qui leur sont étrangers (2). Il apparaît ainsi clairement que Macrobe n'a pas sous les yeux le texte même de Plotin, dont la concision obscure l'eût rebuté, mais un commentaire rédigé par un philosophe capable de penser par lui-même.

Or, on constate que le contenu du chapitre de Macrobe concorde avec les idées exprimées par Porphyre, même là où il s'écarte de celles qui sont formulées dans les Ennéades.

1° Macrobe commence par affirmer que Platon distingue dans l'homme une double mort. La première se produit lorsque l'âme abandonne le corps qui se dissout conformément aux lois de la nature, la seconde est celle qui résulte d'un détachement complet des plaisirs et des passions charnelles. Le sage doit aspirer à obtenir la seconde, il ne peut par un acte de sa volonté causer la première.

Cette opposition de la mort physique et de la mort spirituelle ne se rencontre nulle part dans Plotin, elle n'est pas davantage indiquée par Platon, du moins sous cette forme : pour celui-ci la vertu, qui affranchit des passions, n'amène point une mort anticipée, mais est seulement une préparation à la mort. Ce n'est ni dans les Ennéades, ni dans le Phédon que Macrobe a puisé une pareille conception, mais on la retrouve exactement dans

(1) Macrobe, *Somn. Scip.*, I, 13.

(2) La remarque en a été faite par Creuzer, *Plotini opera*, t. III (1835), p. 83. Cf. Bouillet, *Les Ennéades*, t. I, p. 443.

Porphyre. « La nature, dit-il, délie l'âme du corps, l'âme se délie elle-même du corps. La mort est donc double : la première, connue de tous, survient lorsque le corps se détache de l'âme ; la seconde, celle des philosophes, lorsque l'âme se détache du corps, et l'une ne suit pas nécessairement l'autre (1). »

2° Macrobe affirme que les âmes de ceux qui périssent de mort violente sont par cette violence même liées davantage à leur corps et par suite ne peuvent s'en éloigner. Elles restent longtemps dans le voisinage du cadavre ou de la sépulture. Plotin, peu enclin à admettre les croyances populaires, ne fait aucune mention de cette doctrine superstitieuse. Mais Porphyre l'adopte sans réserve, et elle est pour lui, comme pour Macrobe, une des raisons qui doivent détourner l'homme d'attenter à sa vie (2).

3° Enfin Plotin a sur le suicide une doctrine moins intransigeante que celle de Porphyre et de Macrobe. Subissant l'influence de la morale stoïcienne, il admet que le sage peut se donner volontairement la mort en cas de nécessité absolue, par exemple pour échapper à la folie ou à des souffrances intolérables (3). On ne trouve aucune restriction de ce genre dans l'exposé de Macrobe, pas plus que chez Porphyre.

(1) Comparer Macrobe, I, 13, 5 et Porphyre, *Sentent. ad intell.*, 8-9 : « Plato duas mortes hominis novit... quarum unam natura, virtutes alteram praestant. homo enim moritur cum anima corpus relinquit solutum lege naturae : mori etiam dicitur, cum anima adhuc in corpore constituta corporeas inlecebras philosophia docente contemnit. » Φύσις λύει σῶμα ἐκ ψυχῆς, ψυχὴ δὲ ἑαυτὴν λύει ἐκ τοῦ σώματος. Ὁ γοῦν θάνατος διπλοῦς· ὁ μὲν συνεγνωσμένος, λυομένου τοῦ σώματος ἀπὸ ψυχῆς, ὁ δὲ τῶν φιλοσόφων λυομένης τῆς ψυχῆς ἀπὸ τοῦ σώματος. Cf. Olympiod., *In Phaedonem*, A, 1, 2, γ', A, III, 13, IV, 1 ; B, νη'.

(2) Macr., I, 13, 9 : « Mortem debere, ait (Plotinus), animae a corpore solutionem esse, non vinculum, exitu autem coacto animam circa corpus magis magisque vinciri. et re vera ideo sic extortae animae diu circa corpus eiusve sepulturam vel locum, in quo iniecta manus est, pervagantur. » Comparer Porphyre, *De Abstin.*, I, 38 : Βίᾳ μὲν ἑαυτὸν ὁ φιλοσοφῶν οὐκ ἐξάξει· βιαζόμενος γὰρ οὐδὲν ἧττον ἐκεῖ μένει, ὅθεν ἀπελθεῖν βιάζεται. οὐ μὴν γὰρ τὸν δεσμὸν παχύνων ἀδιάφορόν τι πράττειν ἡγήσεται. II, 47 : ψυχὴ φαύλη καὶ ἄλογος, ἢ τὸ σῶμα ἀπέλιπε συληθεῖσα, προσμένει τούτῳ, ὅπου γε καὶ τῶν ἀνθρώπων αἱ τῶν βίᾳ ἀποθανόντων κατέχονται πρὸς τῷ σώματι, ὅ καὶ τοῦ μὴ βίᾳ ἑαυτὸν ἐξάγειν ἦν κωλυτίκόν. Porphyre cite en tête de ce chapitre ὁ Αἰγύπτιος. Mais il est peu probable que Plotin soit ainsi désigné, comme le voulait Reiske. Comparer Grégoire de Nysse, *De anima*, P. G. 46, col. 88 B.

(3) Cette exception est indiquée dans le chapitre sur le suicide (I, 9 : Πρὸ τούτου

Celui-ci, comme nous le notions plus haut, est beaucoup plus que son maître influencé par les croyances religieuses de son temps. Or, non seulement le judaïsme romain (1) et le christianisme, mais le paganisme de la Syrie (2), patrie du philosophe, interdisaient le suicide. Il est remarquable que Plotin lui-même, au début du chapitre consacré à ce sujet, cite un vers des *Oracles Chaldaïques* (3). Ce vers exprime l'idée, développée par lui comme par Macrobe, que si l'âme est arrachée par la force de son corps, elle emporte une portion de matière et est par suite impure. Étant nécessairement au moment suprême en proie à une passion violente, elle est ainsi troublée et polluée à l'instant même où se détermine son sort futur.

Il paraît donc certain que Macrobe a utilisé, non le texte condensé des Ennéades, qu'il eût eu peine à comprendre, mais le commentaire qu'en avait donné Porphyre. On peut même affirmer qu'il n'a pas eu en main l'édition que celui-ci avait publiée du grand ouvrage de l'illustre chef d'école ; sinon, il n'eût pas introduit comme des citations (*inquit, ait, addit*) des phrases dont non seulement la forme, mais le contenu sont étrangers à Plotin. Dans quel livre de Porphyre a-t-il donc trouvé un exposé des raisons qu'avait invoquées le vieux philosophe pour détourner du suicide son élève préféré, frappé d'une crise de neurasthénie ? La citation de Platon pourrait faire songer au commentaire de Porphyre sur le *Phédon* (4), que Macrobe aurait utilisé

[εἱμαρμένου χρόνου] οὐκ εὐτυχές, εἰ μή, ὥσπέρ φαμεν, ἀναγκαῖον), comme en d'autres passages des Ennéades (I,4 § 8 : τί χρὴ ποιεῖν βουλεύσεται, I, 4 § 16 : Κύριος αὐτὸς ὢν τοῦ βουλεύσασθαι περὶ τούτου), et il ne semble pas que la doctrine de Plotin ait varié sur ce point. Cf. Zeller, *Philos. Gr.*, V⁴, p. 656.

(1) La loi mosaïque ne contient aucune prohibition explicite du suicide ; mais Josèphe qui combat celui-ci dans un long discours philosophique (*Bell. Jud.*, III, 8, 5), nous apprend (§ 377) que, chez les Juifs, le corps de ceux qui s'étaient tués étaient privés de sépulture et jetés dans un charnier avant le coucher du soleil. Leurs âmes sont, suivant lui, précipitées dans les ténèbres de l'Hadès.

(2) Dans le roman d'Héliodore, qui a pour auteur un prêtre d'Émèse, le héros dit (c. 29, p. 69, 10), ἐμαυτὸν οὐκ ἐξάγω τοῦ βίου τοῖς θεολογοῦσιν ὡς ἀθέμιτον τὸ πρᾶγμα πειθόμενος.

(3) Μὴ ἐξάξῃς ἵνα μὴ ἐξίῃ ἔχουσά τι, cf. Psellus dans Migne, P. G., 122 col. 1126, qui rappelle dans son commentaire la citation de Plotin.

(4) Ce commentaire, dont M. Bidez publiera les extraits dans son grand recueil

à côté de celui sur le *Timée*. Mais il indique lui même, si je ne me trompe, une autre source dans le passage (§ 16) où il rapporte incidemment une comparaison tirée, dit-il, d'*arcanae de animae reditu disputationes*. C'est une allusion assez claire au traité de Porphyre « Sur le retour de l'âme » au ciel (Περὶ ἐπανόδου τῆς ψυχῆς), qui comprenait au moins deux livres et dont saint Augustin nous a conservé de précieux extraits (1). Il est tout à fait conforme aux habitudes de l'érudition romaine de ne mentionner qu'en passant le titre d'un ouvrage qui est mis largement à contribution, mais de nommer soigneusement les auteurs qui s'y trouvaient cités. Cette science de seconde main expose à des bévues comme celle que commet Macrobe à propos de Plotin (2).

Porphyre dut composer le Περὶ ἐπανόδου ψυχῆς peu de temps après son retour de Sicile (3). Il avait, au moment de son départ, été hanté par l'idée de la mort ; pendant son absence Plotin, son sauveur, s'était éteint en Campanie (270), s'efforçant, disait-il, « de faire monter ce qu'il y avait de divin en lui vers ce qu'il y a de divin dans l'univers ». Ces circonstances expliquent la rédaction de l'ouvrage, dont les fragments trahissent la préoccupation maîtresse de montrer comment l'âme purifiée peut obtenir sa libération. Dans ce traité étendu, qui se composait, nous l'avons dit, d'au moins deux livres, Porphyre a dû nécessairement aborder la question du suicide, qui, suivant lui, en prétendant délivrer l'âme, l'assujettit au contraire à la matière, et il y faisait très naturellement mention des entretiens de Plotin.

des fragments de Porphyre, est cité par Olympiodore, *In Phaed.*, B, 2, p. 85, 4 Norvin. Il y était naturellement question du suicide que Platon condamne dans ce dialogue. Cf. Olymp. A, 3, p. 2, 29 et *passim*.

(1) Publiés par Bidez, *Vie de Porphyre*, p. 28* ss. Sur le titre, cf. *Ibid.*, p. 166 s.

(2) Jamblique, « qui fut presque en tout l'émule de Porphyre », avait composé un ouvrage Περὶ καθόδου ψυχῆς (Bidez, *l. c.*). On pourrait croire que c'est celui dont s'est servi Macrobe, qui y aurait trouvé les idées de Plotin empruntées par Jamblique au commentaire de Porphyre. Pourtant κάθοδος n'est point *reditus*, mais au contraire *descensus*, et le titre rappelé par Macrobe ne s'appliquerait qu'inexactement à l'œuvre de Jamblique. Augustin dit *regressus*, qui est une traduction plus précise encore que *reditus* d'ἐπάνοδος.

(3) La chronologie est incertaine ; mais on peut affirmer que cet ouvrage est antérieur au *De Abstinentia* ; cf. Bidez, p. 90 ss.

Mais il n'est pas douteux que Plotin et Porphyre n'ont guère fait que reprendre, pour condamner la mort volontaire, des raisons alléguées avant eux par la secte qui, depuis son origine, y fut le plus décidément contraire, celle de Pythagore (1). Cette origine pythagoricienne se trahit encore nettement dans un passage de Macrobe, où il est dit que « les âmes sont unies au corps par des rapports numériques fixes et invariables. Tant que ces nombres agissent, le corps reste animé; lorsque leur action cesse, la force mystérieuse qui maintenait cette union se relâche, et c'est là ce qu'on appelle destin et durée fatale de la vie ». Les Pythagoriciens enseignaient, en effet, que des lois numériques et harmoniques régissaient la durée de la gestation comme celle de l'existence terrestre, et le terme qu'elles fixent à celle-ci est l'εἱμαρμένος θάνατος (2).

La pensée la plus caractéristique développée par Plotin et Porphyre est que l'âme du suicidé doit souffrir parce que, comme nous le disions plus haut, au moment du décès elle a été agitée par une passion violente et est par suite en état d'impureté. Il est certain que cette idée fut empruntée à l'école qui plus que toute autre affirma la nécessité de la purification pour obtenir un sort bienheureux dans l'au-delà. De fait, nous la trouvons dans un fragment de Porphyre mise en rapport avec la doctrine pythagoricienne par excellence, celle de la métempsycose. Après avoir exposé, dans son livre sur le Styx, comment les âmes qui s'abandonnent à leurs instincts sauvages et querelleurs s'enferment,

(1) Zeller, *Philos. Gr.*, I⁵, p. 451, 458 ; Diels, *Vorsokratiker*, I, p. 315 s. (Philolaos, fr. 14, 15), cf. Abel, *Orphica*, fr. 221.

(2) Diog. Laerce, VIII, 29 ; Censorin, c. 9 ss., etc. — cf. Philon, *De somniis*, I, 22, § 139 : Ψυχαὶ ἀνέρχονται διακριθεῖσαι (ἀπὸ τῶν σωμάτων) κατὰ τὰς ὑπὸ φύσεως ὁρισθέντας ἀριθμοὺς καὶ χρόνους. C'est aux Pythagoriciens que le Pseudo-Hermès Trismégiste a emprunté cette doctrine (dans Stobée, *Anth.*, LII, 47, t. V, p. 1087 Wachsm.) : Θάνατος γίνεται διάλυσις καμόντος σώματος καὶ τοῦ ἀριθμοῦ πληρωθέντος τῶν ἁρμῶν τοῦ σώματος· ἀριθμὸς γάρ ἐστιν ἡ ἁρμογὴ τοῦ σώματος ; cf. Ps.-Apul., *Asel.*, c. 27, p. 65, 18 Thomas. Cette doctrine de l'εἱμαρμένος θάνατος est à la base de toute la théorie relative aux ἄωροι καὶ βιαιοθάνατοι, dont les suicidés sont une catégorie. Sur cette doctrine pythagoricienne, cf. Norden, *Aeneis Buch* VI p. 11 ss.

lorsqu'elles renaissent, dans des corps de loups ou de lions, il ajoute : « C'est pourquoi il faut surtout au moment de la mort se purifier, comme dans une initiation aux mystères, éloigner de son âme toute passion mauvaise, y calmer tout désir malveillant, en bannir les jalousies, les rancunes, les colères et sortir ainsi du corps en êtres raisonnables (1). »

Si l'on se demande maintenant quel auteur pythagoricien Porphyre a suivi de préférence, on songera avant tout à Numénius, qu'il a en général beaucoup lu et beaucoup reproduit. De fait, nous savons que Numénius avait commenté le passage du *Phédon*, qui sert d'introduction au développement rapporté par Macrobe et y avait interprété la prison (φρούρα) dont parle Platon comme étant le plaisir (ἡδονή). Or, des traces de cette interprétation sont apparentes dans un des passages cités plus haut du *De Abstinentia* (2). Numénius avait écrit un traité en deux livres « Sur l'immortalité de l'âme » (Περὶ ἀφθαρσίας ψυχῆς) (3), où Porphyre n'a pu manquer de puiser largement pour son ouvrage analogue Περὶ ἐπανόδου ψυχῆς.

Mais ici se pose une question plus large que nous ne pouvons qu'indiquer en terminant. Les chapitres x, 8 à xii, qui précèdent immédiatement dans le Commentaire du *Songe de Scipion* celui du suicide, forment une longue digression où Macrobe rapporte successivement les opinions diverses des Orphiques et des Pythagoriciens sur la descente de l'âme ici-bas et sur son ascension au ciel. On peut démontrer par une comparaison avec des citations de Porphyre et de Proclus (4) que cet exposé historique remonte à Numénius et probablement au traité de celui-ci Περὶ

(1) Porphyre dans Stobée, *Ecl.*, I, 49, 60 (I, p. 447, 20 Wachsm.).

(2) Numénius dans Olympiodore, *In Phaed.*, Bβ' (p. 85, 1, Norvin = fr. 43 Thedinga), interprète la φρουρά de Platon comme étant ἡ ἡδονή. Cf. Porphyre, *De Abstin.*, II, 47 : ἐμφιληδεῖν τὰς ψυχὰς τοῖς ἀπολείπουσιν ,.. ἡδονήν <ἣν> ἔχει πρὸς τὰ σώματα ἐξ ὧν ἀπεσπάσθη ; Pseudo-Philolaüs dans Diels, *Vorsokratiker*, I, p. 320 (frg. 22) : « Diligitur corpus ab anima quia sine eo non potest uti sensibus. »

(3) Thedinga, *De Numenio philosopho*, 1875, fr. 44 ss. Trois de ces fragments sont tirés de Porphyre.

(4) Porphyre, *De Antro Nymph.*, 28 ss. Proclus, *In Remp.*, II, 128, 26 Kroll. Nous espérons pouvoir examiner bientôt cette question plus en détail.

ἀφθαρσίας. D'autre part, si la conjecture que nous venons de formuler est exacte, c'est de cette même source qu'est dérivé dans son ensemble le développement qui suit sur le suicide; seulement il est parvenu à Macrobe par l'intermédiaire du *De regressu animae* de Porphyre. Mais alors il en est probablement de même de ce qui précède et nous retrouverions ainsi un morceau nouveau, considérable par son étendue et par sa signification de cette œuvre perdue.

Franz Cumont.

OBSERVATIONS
SUR LES PROLOGUES D'EURIPIDE

L'étude des prologues d'Euripide offre des problèmes nombreux et complexes : c'est un sujet dont la « littérature », déjà très abondante, semble, cependant, ne devoir jamais s'épuiser. Nous voudrions présenter ici certaines observations qui se rattachent à celles que nous avons déjà faites au sujet d'*Ion* et des *Bacchantes* (1).

En étudiant les prologues de ces deux tragédies, nous nous étions surtout proposé de rechercher les nouveautés qu'elles apportaient au public ; mais nous avions, en même temps, relevé des procédés qui nous semblaient dignes d'attention pour qui voudrait étudier dans son ensemble la question de l'intérêt de curiosité. Cette question est importante : on peut s'étonner de la voir ou simplement effleurée, ou inexactement résolue.

On justifie d'ordinaire les prologues d'Euripide — comme certains autres procédés de ses tragédies — par le fait que le poète écrivait pour un public assez mélangé. Le fait lui-même n'est pas douteux. En 431 (c'est la date de *Médée*) la population libre de l'Attique peut être évaluée — sans certitude, il va sans dire — à 135 000 citoyens et à 70 000 métèques (2). Tels éléments de cette

(1) *R. E. G.*, XXVIII, n° 126.

(2) J. Beloch, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, p. 73, arrive aux résultats suivants : « Si l'Attique, en 424, comptait 30 à 35 000 hommes libres [au-dessus de 18 ans], elle doit en avoir compté, en 431, 40 à 47 000, correspondant à une population libre de 120 à 140 000 âmes. »

population, notamment la démocratie du Pirée, et, dans la ville même, le prolétariat des petits salariés, devaient constituer un public plus détaché des traditions, moins familier avec la matière mythique de la tragédie, que la classe riche, mi-campagnarde mi-citadine, que cette classe moyenne dont Euripide fait le soutien de l'État (1), et que la démocratie rurale, pieusement fidèle aux vieilles coutumes (2). Que certaines particularités de la tragédie d'Euripide s'expliquent par le caractère mélangé de cette population, c'est ce qui paraît assez vraisemblable. Certaines redites, dans *Alceste*, montrent que le poète, avant de poursuivre le développement de son drame, veut s'assurer qu'il est bien suivi, et, comme l'a très bien dit M. Masqueray, que son navire, en s'ébranlant, ne laisse sur le rivage aucun retardataire (3). Euripide, comme Molière, peut « s'en remettre au jugement de la multitude » : tous les éléments du public que nous venons d'énumérer trouvent dans sa tragédie l'intérêt que chacun d'eux va chercher au théâtre.

S'il en est ainsi, le poète va-t-il, de propos délibéré, renoncer à l'intérêt de curiosité qui, pour une grande partie de son public, est un des plus puissants attraits du drame ? Qu'un chroniqueur, heureux d'étonner son public par un fait paradoxal, affirme que dans le théâtre grec le dénouement est « presque toujours » révélé dès la première scène, nous ne songeons pas à nous en étonner : cette affirmation lui permettra de comparer notre public à celui d'Athènes, de constater que celui-ci « eût été peu sensible aux suspensions palpitantes de nos romans-feuilletons » et de conclure avec esprit : « Je vous dis que ce fut un peuple extraordinaire » (4). On est plus surpris de trouver des généralisations

(1) *Suppliantes* 244 : τριῶν δὲ μοιρῶν ἡ 'ν μέσῳ σώζει πόλεις
κόσμον φυλάσσουσ' ὀντιν' ἂν τάξῃ πόλις.

(2) M. Maurice Croiset (*Aristophane et les partis à Athènes*, p. 3 et suiv.), distingue avec netteté les éléments qui composent la majorité du public d'Aristophane et marque bien la physionomie de ces démocrates-paysans dont Euripide (*Oreste* 917) nous fait « un portrait idéalisé ». Ce public faisait meilleur accueil à Eschyle et à Sophocle qu'à Euripide. Le poète lui sourirait-il à dessein ?

(3) *Euripide et ses idées*, p. 41.

(4) J. Lemaître, *Impressions de théâtre*, VI, p. 6.

analogues dans des études approfondies, dans les ouvrages d'érudition les plus classiques. M. de Wilamowitz, commentant le prologue de l'*Hèraklès* (1), nous dit d'abord qu'Euripide commence par exposer à son public toutes les données de son drame. Rien de plus exact. Mais il ajoute : « Le poète dédaigne d'intriguer son public par ce vulgaire intérêt de curiosité qui consiste à se demander : que va-t-il arriver ? Le spectateur ne doit pas savoir moins que les personnages agissants : il doit savoir davantage (2). » Il serait déjà très décevant de tenter l'application de ce principe à l'*Hèraklès*. Amphitryon, qui est prologue, sait que Lykos veut le faire périr avec les enfants et la femme d'Hèraklès. Que saurions-nous de plus que lui, puisque nous savons tout par lui ? Quant au retour du héros, rien ne nous le fait pressentir, sinon l'espoir d'Amphitryon en des jours meilleurs (3). Veut-on appliquer la formule au meurtre des enfants ? Il est bien vrai que ce meurtre nous est annoncé dans la scène entre Iris et Lyssa ; mais, entre cette scène et le récit du messager, les « personnages agissants » *ne paraissent pas*. Aussi bien ne saurait-il être ici question d'un dédain du poète pour l'intérêt de curiosité : un accès de folie que rien ne laisse prévoir et que fait éclater brusquement une vengeance divine peut être difficilement ménagé, ou, comme on dit, « filé » par le poète. C'est un événement qui passe la logique ordinaire des choses. La fureur d'une Médée peut produire une émotion progressive, parce qu'elle est l'effet d'une passion humaine. Il s'agit ici d'une sorte de « mal divin ». Le poète l'annonce, et il se déchaîne aussitôt (4) : la formule citée plus haut ne trouve donc pas ici son application.

Elle paraît, évidemment, se vérifier dans certains cas. Euripide n'ignore pas que l'intérêt pathétique est singulièrement accru quand la confidence du malheur qui se prépare a été faite au

(1) Euripide, *Herakles*, II, p. 9.

(2) « *Der Zuschauer soll nicht weniger wissen als die handelnden Personen, sondern mehr.* »

(3) V. 95-106.

(4) Cf. 875-905.

spectateur. Dans les deux derniers vers du prologue d'*Hippolyte*, Aphrodite nous fait savoir que son ennemi mourra le jour même : « ... il ne sait pas que les portes de l'Hadès sont ouvertes pour lui, et que ce jour est le dernier dont il doit voir la lumière (1). » Mais une confidence de ce genre exclut-elle, véritablement, l'intérêt de curiosité, et, sachant *ce qui doit arriver*, n'avons-nous plus, comme on le dit, qu'à nous intéresser au *comment*? Rien n'est moins certain. Ce qui reste en nous, tandis que l'action se déroule, ce n'est pas, constamment présente à notre esprit, une certitude sur son issue, mais une impression générale de tristesse ou d'attendrissement. Ce que la confidence a modifié, c'est beaucoup moins notre attente que notre façon de sentir. On voit combien il est difficile, en tout état de cause, de s'en tenir aux formules communément admises. Dira-t-on qu'il s'agit seulement de la façon vulgaire d'intriguer le public ? (2) Il convient alors de bien poser la question. L'intérêt de curiosité est, dans son fond, toujours identique à lui-même, et cette question : « que va-t-il arriver ? » (*was wird daraus?*) — que le public d'Euripide, confident du poète, n'aurait pas, nous dit-on, à se poser, — l'exprime, en somme, assez exactement ; mais à cette curiosité se mêle, ou non, l'intérêt psychologique. Il est trop évident qu'Euripide ne saurait concevoir de drame sans cet intérêt, ni se borner à mettre en branle un simple mécanisme de faits. Si les formules dont nous parlons n'avaient d'autre sens en dernière analyse, elles n'auraient pas valu d'être énoncées. Elles vont, en réalité, beaucoup plus loin, et la matière qu'elles prétendent embrasser les déborde.

* *

Le difficile, et sans doute aussi le chimérique, est, en effet, d'assujettir à l'unité d'un principe une production dramatique aussi variée et complexe. Euripide a écrit pour la scène pendant

(1) V. 56-7.
(2) *...die gemeine Spannung des Publikums zu erregen.* Wilamowitz, *l. c.*

un demi-siècle : comment, au cours de ce long travail, un esprit aussi souple, curieux, mobile, ne chercherait-il pas à se renouveler ? C'est ce qui doit rendre la critique assez prudente sur les généralisations. Si les prologues d'Euripide donnent, au premier regard, une impression de monotonie, il n'en faut pas conclure à leur uniformité.

En ce qui concerne l'annonce du dénouement ou de l'événement essentiel, nous pouvons faire la constatation suivante : dans la période de production qui va d'*Alceste* à *Hippolyte*, c'est-à-dire de 438 à 428, le dénouement nous est annoncé d'une manière plus ou moins formelle. Dans le prologue d'*Alceste* le poète le dit en peu de mots, car, manifestement, il veut aller vite (1) ; il a été très bref sur la plus importante des données initiales (la ruse par laquelle Apollon a trompé les Parques (2)), il l'est aussi sur l'événement final. C'est de façon moins claire, mais avec plus d'insistance, qu'il fait entrevoir le dénouement de *Médée* : c'est qu'une action contre nature a besoin d'être préparée et motivée ; à plusieurs reprises la nourrice nous dit ses appréhensions, elle parle de l'exaspération de Médée et de la démesure des grands. L'insistance n'a pas, ici, le même motif que celle qu'on relève ailleurs avec raison (3) : il ne s'agit pas de faciliter au public populaire l'intelligence de ce qui va suivre, mais de le préparer au forfait monstrueux de Médée : le poète a pu juger la préparation encore plus nécessaire, s'il est vrai, comme on l'a supposé, qu'il ait imaginé le premier de faire tuer les enfants par leur mère (4). Ce meurtre n'est qu'une partie du dénouement : le reste est annoncé de façon très vague et voilée (5) : Euripide s'en tient

(1) Ce qu'il traite, en effet, avec le plus de complaisance, c'est l'ἀγών d'Apollon et de Thanatos.

(2) Vers 12 : Μοίρας δολώσας, dit-il seulement. Eschyle avait précisé : οἴνῳ παρηπάτησας ἀρχαίας θεάς (*Euménides*, 728).

(3) Masqueray, *o. l.*, p. 41-2.

(4) Wilamowitz, *Hermes*, XV, p. 487. Le poète fait encore entrevoir ce meurtre dans la *Parodos*, v. 110-4, 112-4, 116-8.

(5) Cf. 114 : πᾶς δόμος ἔρρει, 163 et suiv. : ...ὃν ποτ' ἐγὼ νύμφαν τ' εἰσίδοιμ' || αὐτοῖς μελάθροις διακναιομένους. Les vers 374-5 annoncent la mort de Jason, que Médée ne tuera pas : ses projets de vengeance, dit Weil, varient au gré de sa passion.

à l'essentiel. — Le prologue d'*Hippolyte* appartient au même système : le dénouement nous est annoncé par Aphrodite, mais d'une façon très particulière, sur laquelle nous aurons à revenir plus loin. Dans les tragédies qui vont suivre, le poète suit manifestement une tout autre méthode : il ne réserve pas seulement à notre curiosité le *comment* des faits qui se déroulent, mais aussi leur aboutissement. On sait, toutefois, que la date de deux tragédies de cette période, les *Hèraclides* et *Andromaque*, ne peut être fixée avec certitude. La première a vraisemblablement été jouée entre 429 et 427 ; la seconde, d'après la scholie du vers 445, paraît avoir été jouée « dans les commencements » de la guerre du Péloponnèse : on la place entre 430 et 424. Si les observations qui précèdent pouvaient nous fournir un critérium, les *Héraclides*, ainsi qu'*Andromaque*, se placeraient après *Hippolyte* ; l'examen des formes lyriques ne contredirait pas cet ordre : il tendrait plutôt à le confirmer (1). Mais sans vouloir aller jusqu'à fixer la date précise du changement dont nous parlons, nous constatons qu'à partir de 428 le prologue laisse absolument sauf l'intérêt de curiosité, et même qu'avec les années le poète semble attacher de plus en plus de prix à cet intérêt. Dans telle tragédie qui paraît faire exception, dans *Ion*, par exemple, certaines révélations d'Hermès sembleront nous égarer à dessein pour nous préparer une surprise. Remarquons en passant que ce n'est pas pour annoncer plus commodément l'issue de son drame qu'Euripide introduit des dieux-prologues : la nourrice de *Médée* nous donne du dénouement une intuition beaucoup plus claire que le Dionysos des *Bacchantes* : loin de détruire l'intérêt de curiosité, ces dieux-prologues la ménagent au contraire avec soin.

Déjà dans le prologue d'*Hippolyte* l'annonce de l'avenir est faite (évidemment à dessein) avec une brièveté et une imprécision qui peuvent dérouter le spectateur.

(1) Voir, par ex., dans *Andromaque* la complication du chant épirrhématique (v. 501-544), et le premier exemple de chant alterné en κόμματα inégaux ; dans les *Héraclides* « l'enchevêtrement du dessin épirrhématique ». Cf. Masqueray, *Formes lyriques*, pages 224, 235, 161.

Δείξω δὲ Θησεῖ πρᾶγμα κἀκφανήσεται

dit Aphrodite (v. 41). Hiller a fait observer avec raison que ce vers est en contradiction avec la suite de la tragédie ; au surplus, mettons-nous à la place du spectateur : comment, après le départ de la déesse, se résume-t-il à lui-même ce qu'il vient d'entendre ? « Thésée, se dira-t-il, sera instruit de l'amour de Phèdre pour Hippolyte : celui-ci périra par les malédictions de son père, et Phèdre mourra en femme d'honneur. » Ce spectateur éprouvera quelque embarras : car il n'y a guère de lien logique entre la révélation qui serait faite à Thésée de l'amour de Phèdre et la mort à laquelle le père condamne son fils : et quand on dit que Phèdre va mourir εὐκλεής, que faut-il entendre ? Le même spectateur comprendra : « sans céder à sa passion criminelle », et le vrai sens, que précisera la suite du drame, est : « en sauvant sa réputation (1) ». Si le poète voulait nous mettre sur une fausse piste, il ne s'exprimerait pas autrement. Sans doute ne veut-il pas aller jusque-là ; mais il a manifestement souci de ne donner du dénouement qu'une révélation vague et incomplète.

*
* *

Si nous poursuivons l'examen des tragédies — très peu nombreuses — où, selon la formule citée plus haut, « le spectateur sait plus que l'acteur », il en est deux surtout auxquelles il est intéressant de s'arrêter : *Ion* et *Les Bacchantes*. La tragédie des *Troyennes*, où Poseidon est prologue, est un tableau plutôt qu'une action : le dieu nous annonce des attributions de captives et promet à la vengeance d'Athèna le « retour amer » de l'armée grecque ; tout ce que nous verrons n'est pas prédit ; mais la pièce ne comporte guère d'intérêt de curiosité. — L'ombre de Poly-

(1) Cf. 1310,.. εἰς ἔλεγχον μὴ πέσῃ φοβουμένη. L'indication brève et ambiguë du vers 45 est une allusion à la ruse de Phèdre et n'est pas exactement intelligible à qui ne connaît pas encore la suite du drame.

doros, dans *Hécube,* annonce les deux moments de la douloureuse passion de la mère : Polyxène sacrifiée, le cadavre de Polydoros apporté par les flots. Ce prologue a une double fin : il sert, comme on l'a dit, à lier entre elles les deux parties du drame, et il nous prépare à une de ces rencontres d'événements que la critique du XVIIe siècle rangeait, d'après Aristote, dans « le vraisemblable extraordinaire (1) ». Euripide est, ici, très bien inspiré : il nous évite une surprise violente qui nuirait à l'effet dramatique, loin de l'augmenter ; ce qu'il ne dit pas (laissant l'intérêt de curiosité en partie sauf et réservant une action importante qui, malgré son horreur, atténue l'impression douloureuse), c'est le piège tendu à Polymestor dont on crève les yeux et dont on égorge les enfants.

Le prologue d'*Ion* est de tous, peut-être, le plus original. En apparence, Hermès nous dit tout : passé, présent, avenir ; en réalité, le poète ménage encore avec soin l'intérêt de curiosité, et va même jusqu'à nous tromper, sous un air de simple négligence, pour nous faire mieux apprécier l'ingénieuse conception de son drame. De tout ce qui nous est annoncé, deux faits seulement demandent la prescience divine : le nom que doit porter le fils d'Apollon et le sort glorieux qui lui est réservé. Le reste n'est qu'une suite de déductions et de conjectures, ingénieuses sans doute, mais qui supposent uniquement la connaissance de la faute de Créuse. Nous avons, ailleurs (2), mais en vue d'une autre conclusion, insisté sur ce fait, dont il faut se bien rendre compte si l'on veut entrer dans le véritable esprit du prologue. Hermès est dans le secret de la maternité de Créuse : il sait que Xouthos vient, avec elle, demander à Apollon si leur vœu d'avoir des en-

(1) « ...Or qu'une mère aille laver le corps de sa fille sur le rivage, et que la mer y en jette un autre, ce sont des choses qui, considérées séparément, n'ont rien qui ne soit ordinaire ; mais qu'au même lieu et au même temps qu'une mère lave le corps de sa fille elle voie arriver celui de son fils, qu'elle croyait plein de vie et en sûreté, c'est un accident tout à fait étrange, et dans lequel deux choses communes en produisent une extraordinaire et merveilleuse » (*Sentiments de l'Académie sur le Cid*).

(2) *Article cité,* p. 2.

fants doit se réaliser. Sur ces simples données, le dieu sagace échafaudera toute la suite des événements, et ses prévisions seront *à peu près* exactes : ce pèlerinage de Xouthos, c'est une ruse d'Apollon qui ne saurait, comme il l'imagine, tromper le flair subtil de son frère (κοὐ λέληθεν, ὡς δοκεῖ); l'adyton est un piège, où va donner Xouthos : le dieu-prophète, sans plus de scrupule, lui fera croire qu'Ion est son fils. Et l'ingénieux Hermès, poursuivant ses conjectures, se représente ce qui doit suivre selon la vraisemblance : Ion partira pour Athènes, et, dans le palais des Érechthéides, il sera reconnu par sa mère.

Hermès se trompe, ainsi que le montre la suite de la tragédie. Cette erreur d'un dieu a choqué Vitelli, qui a cru devoir corriger le texte scandaleux. Sa pieuse conjecture (1), que ne peut justifier aucune raison paléographique, intervertit l'ordre des faits donné par le prologue et ramène d'Athènes à Delphes la reconnaissance de la mère et du fils. C'est ne pas comprendre l'intention d'Euripide. La grande originalité de la tragédie était — nous croyons l'avoir démontré (2) — d'avoir fait reconnaître Ion à Delphes, aussitôt après la révélation de l'oracle. Pour le spectateur avisé, la fausse conjecture d'Hermès mettait en relief cette nouveauté. Ce moyen détourné de faire valoir une invention personnelle est bien dans la manière du poète. Nous constatons une fois de plus que sa tragédie, et en particulier ses prologues, ne s'adressent pas seulement au public populaire, mais souvent aussi au « bon entendeur » et à celui qui sait apprécier comment un auteur ingénieux renouvelle un sujet déjà traité. Le prologue d'*Ion*, à l'examiner de près, est donc tout autre chose que ce qu'il paraît être tout d'abord. Il est, pour ainsi dire, plus humain que divin, et diffère beaucoup moins qu'on ne pourrait croire des prologues dont le poète donne la charge à un simple mortel. D'autre part, le dénouement étant artificieusement présumé — et non pas annoncé — sous une forme qu'il n'aura pas, l'intérêt de curiosité

(1) Il écrit, au vers 71, ἔλθῃ et au vers 72, γνωσθείς.

(2) M. Colardeau, reprenant l'étude de la tragédie (*R. E. G.*, XXIX, p. 430 et suiv.) a confirmé notre thèse par de nouveaux arguments.

ne reste pas seulement sauf : il s'accroît d'une surprise. Il est peu de tragédies où se laisse voir avec plus d'évidence le soin que met le poète à le ménager.

A plus de quinze ans d'intervalle, dans les *Bacchantes,* Euripide use du même procédé. Dionysos se dit prêt à engager une lutte armée contre les Thébains au cas où ils voudraient de force ramener les Bacchantes de la montagne (1). Le poète ne donnant dans sa pièce aucune suite à cette hypothèse, on a, cette fois, non pas écarté les vers gênants, mais imaginé une explication qui semble au moins aventureuse. Euripide, en écrivant le prologue, aurait eu dans l'esprit un autre dénouement : au cours de son travail il aurait modifié le plan primitif et négligé ensuite de supprimer les vers qui ne s'accordaient plus avec son nouveau scénario (2). Quant au spectateur, on admet « qu'il ne s'en avisait guère ». On peut n'être pas aussi aisément persuadé qu'Euripide s'en remît ainsi à la distraction de ses auditeurs (3). Nous pouvons penser, tout au rebours, qu'il comptait quelquefois sur leur sagacité. A mentionner la forme de la légende qui, sans doute, était la plus répandue, et que d'autres tragiques avaient rendue familière à son public, Euripide trouve un double avantage : par l'effet de ce rappel, la légende reprend vie dans l'esprit des auditeurs, et les plus avisés d'entre eux sauront, au dénouement, plus nettement apprécier les nouveautés du drame. En outre, par un procédé dont le retour nous empêche de penser à une négligence, l'intérêt de curiosité se trouve encore une fois ménagé et avivé. Dionysos doit faire voir à Penthée et à tous les Thébains « qu'il est un dieu (4) ». Le poète ne nous dit rien de plus, et nous mène par un autre chemin que celui qu'il semblait nous montrer d'avance.

(1) V. 50-2.

(2) Ewald Bruhn, *Die Bakchen*, p. 25.

(3) On le peut d'autant moins que les prologues devaient, selon toute vraisemblance, être récités sur un mouvement assez lent. On n'imagine guère les « données » de l'action, et notamment les généalogies, débitées par l'acteur avec volubilité.

(4) *Bacchantes*, v. 47-8.

*
* *

Dans une étude limitée et sommaire, on vient, une fois de plus, de voir à l'œuvre le souple génie qui se montre dans chaque partie du drame d'Euripide. Nous n'avons, ici, considéré le prologue que dans ses rapports avec l'intérêt de curiosité ; mais nous avons pu constater qu'il était loin d'être une forme rigide, figée, où la « manière » s'exagérerait avec le temps. Euripide, qui semble s'ingénier à en pallier les défauts (1) et à en varier habilement les avantages, n'est pas plus vieilli ni raidi dans ses derniers prologues que dans les admirables chœurs de ses *Bacchantes*. On se serait épargné de vaines hypothèses sur *Iphigénie à Aulis* si l'on avait simplement admis que, même à l'extrême fin de sa carrière, Euripide pût chercher à renouveler la forme de son prologue. Ce qui, de toute manière, ressort des observations qui précèdent, c'est que le drame d'Euripide brise encore une fois les formules dans lesquelles on prétend l'enserrer.

Georges Dalmeyda.

(1) C'est ainsi qu'il semble, quelquefois, vouloir atténuer la sécheresse de certaines généalogies. On remarquera, par exemple, les fioritures du prologue de l'*Oreste* (qui est de 408) : au lieu de se borner à nommer Tantale parmi les ancêtres de ses personnages, Euripide, dans les dix premiers vers, raconte, sans nécessité, sa légende, dont il tire la moralité.

SAURIENS ET BATRACIENS

I

SAURIENS ANDROPHAGES

Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève a exhumé récemment de ses anciens dépôts un petit monument que la grossièreté de la facture et les réparations subies y avaient fait reléguer jadis, mais dont le directeur général, M. A. Cartier, a compris l'intérêt typologique (*fig.* 1-2). Ce vase italiote en terre cuite, du IIIe siècle avant notre ère, est constitué par le groupe d'un jeune garçon aux prises avec un saurien, que surmonte un goulot en forme de cornet évasé (1).

La Bibliothèque Nationale de Paris possède un exemplaire semblable, à ceci près que l'ouverture du récipient est trilobée comme celle des œnochoés. M. de Ridder reconnaît dans les acteurs un jeune Égyptien et un crocodile (2). Nous citons sa description qui convient aussi au monument genevois : « L'enfant, allant à droite, est tombé sur le genou droit; le bras droit levé, le coude pris dans la gueule du saurien, la main posée sur le côté droit, le bras gauche baissé à droite, la main passée dans les spires recroquevillées du corps de l'animal. Celui-ci, qui est dressé, serre entre ses deux pattes le ventre de l'enfant. »

(1) *Ville de Genève, Musée d'Art et d'Histoire, Compte rendu pour 1918*, 1919, p. 28. Sans provenance précise, n° d'inventaire 7702. Haut. 0,165; long. 0,114 ; largeur 0,054. Le vase proprement dit, c'est-à-dire la base, le goulot, est recouvert d'un vernis noir passé par endroit au brun-rouge.

(2) De Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, 1902, II, pl. XXXIII, n° 1252, p. 673, ancienne collection Janzé, n° 157.

Rien cependant n'autorise à reconnaître dans le jeune garçon les traits caractéristiques de la race égyptienne, et cette dénomination a été sans doute influencée par la présence du saurien. La queue de celui-ci convient bien à un crocodile, mais il n'en a point le museau effilé, qui, court et obtus, ressemble plutôt à la

Fig. 1-2. — Vase du Musée de Genève.

gueule d'un poisson, d'un batracien ou d'un lézard. Si le modeleur a voulu représenter l'animal du Nil, il faut convenir qu'il ne fut pas observateur fidèle, et qu'il en a dérivé un monstre bâtard. S'il s'agit dans sa pensée d'un lézard, on s'étonnera que celui-ci soit mangeur d'homme, et que sa taille soit sensiblement égale à celle de sa victime. On supposera donc, plutôt qu'un être réel, un animal monstrueux et surnaturel. Mais, quelle qu'en soit la nature précise, c'est bien un saurien qui, la queue recourbée sur son dos, a saisi par le bras droit le jeune garçon et s'apprête à le dévorer.

Quel sens attacher à cette représentation ? Le thème est-il originaire d'Égypte, et le céramiste s'est-il inspiré d'un de ces accidents fréquents où le crocodile qui hantait les eaux du Nil entraînait quelque malheureux pour en faire sa pâture ? Les relations

du crocodile et de l'Égyptien ont plus d'une fois inspiré l'artiste ancien (1), et l'on connaît, entre autres, la statue du British Museum où un bateleur se tient en équilibre sur le dos de l'animal apprivoisé (2).

Cette scène nous transporte peut-être hors de la vie réelle, dans l'au-delà, et la lutte de l'humain contre l'animal dévorant est peut-être symbolique. A plus d'une reprise déjà, nous avons combattu (3) la tendance trop facile qui, par crainte de renouveler les anciennes exagérations (4), se refuse à reconnaître plus que de simples scènes de genre dans des motifs qui avaient pour leurs destinataires et leurs auteurs une signification profonde. Aujourd'hui une réaction se dessine; elle insiste avec raison sur le symbolisme funéraire de nombreux thèmes de l'art grec et de l'art romain, perpétuelles allusions à la destinée de l'âme, à son passage et à sa vie future dans l'au-delà (5). Le symbolisme des catacombes et des siècles ultérieurs n'est pas une création originale du christianisme : il ne fait que continuer des pensées très anciennes, en les adaptant à des croyances nouvelles. « Le paganisme a connu à son déclin, dit M. Bréhier (6), une iconographie funéraire dans laquelle se reflétaient les nouvelles croyances à la vie future qui se répandaient dans le monde. » Ce n'est pas seulement à son déclin, c'est pendant toute son existence même.

(1) Ex. les reliefs de terre cuite de la série dite Campana, Rohden-Winnefeld, *Architectionische römische Terrakottenreliefs der Kaiserzeit*, 1911.

(2) Clarac-Reinach, I, p. 535.

(3) Cf. mes articles : *Le groupe d'enfants autrefois à la Bibliothèque de Vienne*, *Rev. arch.*, 1913, I, p. 301 sq. ; *Éros jouant avec un masque de Silène*, *ibid.*, 1916, I, p. 74 ; *Aphrodite à la coquille*, *ibid.*, 1917, p. 392 sq. ; *Groupe en marbre de la collection Dattari et Aphrodite Anadyomène*, *ibid.*, 1918, VIII, p. 129 sq. ; *Quelques gestes d'Aphrodite et d'Apollon*, *Rev. hist. rel.*, 1919, etc., et la série de mes articles *Questions d'archéologie religieuse et symbolique*, *ibid.*, depuis 1913.

(4) Creuzer, Guignaut, Biardot, plus récemment Milani, Houssay, Siret, etc.

(5) Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane*, 1909 ; Id., *Mem. d. r. Acad. d. arch. lett. e arti Napoli*, 1911 ; Id., *Sur le symbolisme de la céramique étatiste*, *Neapolis*, 1913, I, p. 30 sq ; Défense de ses idées contre Pascal et Cultrera, *ibid.*, 1914, nos 3-4 ; Strong, *Apotheosis and after life*, *Three lectures on certain phases of art and religion in the Roman Empire*, 1915 ; Cumont, *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1917, p. 325 sq. ; Cagnat-Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, I, 1917, p. 611 sq., etc., etc.

(6) Bréhier, *L'art chrétien*, 1918, p. 18 sq.

La céramique italiote dépeint avec insistance la mise au tombeau et la vie future (1) : grands vases aux images de l'héroon, de la stèle, et des rites funèbres, vases plus modestes du type dit de Gnathia, vases plastiques, tel le nôtre, dont les motifs sont les accessoires que l'on utilisait dans les funérailles ou font allusion à l'au-delà et à l'immortalité (2). Le plus souvent, cette céramique provient des nécropoles ; faut-il croire qu'on y déposait de simples sujets de genre, des motifs purement décoratifs, sans se préoccuper de les adapter à leur destination ? La question est ancienne, qu'il s'agisse des vases ou des figurines (3), et il semble qu'on l'ait résolue jadis dans un sens trop absolu, en « laïcisant » quantité de sujets dont nous cherchons aujourd'hui à pénétrer de nouveau le sens symbolique.

Le saurien carnivore des vases de Genève et de Paris appartient-il à la série fort riche de ces êtres, humains ou animaux, qui signifient l'action de la mort, de la tombe, de la terre, de l'enfer, anéantissant le corps humain comme s'ils l'avaient dévoré ?

*
* *

Cette notion est universelle, parce que l'esprit humain ne peut s'empêcher de concrétiser toute idée abstraite suivant les lois de l'analogie, et elle revêt des apparences diverses suivant les lieux et les siècles. Le sarcophage est le « mange-chair », épithète qui, usitée en Grèce déjà, dérive vraisemblablement de ces vieilles croyances populaires, d'après lesquelles les divinités infernales se repaissent de la chair des morts (4). Ces dévoreurs de trépassés sont tantôt des animaux, chiens, loups, lions (5), vautours,

(1) Macchioro, *Intorno al contenuto oltremondano della ceramografia italiota*, *Neapolis*, 1913, I, p. 30 sq.

(2) Ex. in *Littérature et art figurés*, *La coupe du soleil* (pour paraître in *Mélanges Bouvier*, Genève, 1920).

(3) Pottier, *Les statues de terre cuite*, p. 263 sq., *La destination des terres cuites*.

(4) Dieterich, *Nekyia*, p. 53 ; *Dict. des ant.*, s. v. Sarcophagus, p. 1065.

(5) Ex. : fragment de diadème d'une tombe du Dipylon, homme à genou, dont la tête est dans la gueule du lion. *Ath. Mitt.*, XVIII, p. 126-7, fig. 24 ; plaque d'or d'Éleusis, diadème de Copenhague, même motif. *Arch. Zeit.*, 1884, pl. 9, 2. Compa-

baleines et poissons, monstres marins, chevaux (1), tantôt des dieux à forme humaine, Hécate σαρκοφάγος, qui « a son repas dans les tombeaux » (2), Silène infernal (3), etc. (4).

Ce thème, inspirateur de nombreux monuments et légendes, a été étudié pour l'antiquité classique, pour les arts ionien, celtique, gallo-romain, par MM. S. Reinach, Hubert, Welter, Grenier, A.-J. Reinach, etc., dont j'ai résumé les travaux en signalant le motif spécial du Silène androphage (5). On voudra bien s'y référer pour d'autres exemples qu'il est facile de multiplier, car les textes littéraires, les contes, le folklore, les monuments figurés, permettent encore une riche moisson.

Le moyen âge a continué l'antiquité sur ce point comme sur tant d'autres. Le carnassier androphage se perpétue dans l'art roman; mainte cathédrale montre des fauves, des monstres divers, tenant des humains entre leurs pattes ou leurs mains ou les dévorant (6). C'est au diable qu'incombe ce rôle d'ogre (7). Et Dante, s'inspirant d'images et de récits populaires (8), donne

rer avec la prière chrétienne : « Libera me, Domine, de ore leonis... » Divers lions androphages de l'antiquité et du christianisme, *Quelques gestes d'Aphrodite et d'Apollon*, *Rev. hist. des rel.*, 1919, LXXX, p. 61.

(1) On sait que plusieurs populations anciennes et modernes faisaient dévorer réellement leurs morts par les animaux sacrés. Chez les Galates, ce sont des vautours qui remplissent ce rôle. Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 170.

(2) Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, *l. c.*

(3) Sur ce rôle du Silène, *Rev. arch.*, 1916, I, p. 87-9.

(4) Chez les demi-civilisés, Réville, *Les religions des peuples non civilisés*, II p. 94, 152.

(5) *Rev. arch.*, 1916, I, p. 89 sq., 91 (référ.), Éros jouant avec un masque de Silène.

(6) Ex. cathédrale de Zurich, *Mitt. Ant. Gesell. Zurich*, II, 1844, pl. IV, 1 ; I, 1841, pl. XII, 12 ; Coire, *ibid.*, XI, 1856-7, pl. V ; Nevers, Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, III, p. 24, fig. ; Tournai, Maeterlinck, *Le genre satirique dans la peinture flamande* (2), p. 18-9, fig. 17-8, etc. — Cf. encore mon article : *Quelques gestes d'Aphrodite et d'Apollon*, où je rattache à des prototypes antiques quelques-uns de ces motifs.

(7) L'Enfer, diable étendu sur un gril, qui avale les damnés, petites formes humaines. Miniature des Très Riches Heures du duc de Berry, Mâle, *L'art chrétien de la fin du moyen âge*, p. 511.

(8) Il est inutile de rattacher ce diable androphage de Dante à l'imagerie indienne, comme le veut de Gubernatis. *Le type indien du Lucifer chez Dante*, 10e Congrès des Orientalistes, Genève, 1897, I, p. 77 sq. L'art européen en fournit assez de prototypes.

au roi des Enfers une triple tête, dont chaque mâchoire dévore sans se lasser les malheureux.

De nos jours le poète et l'artiste modernes répètent ce thème séculaire, parce que leur pensée s'apparente à la pensée mythique des primitifs et des anciens (1). Blake, l'artiste anglais visionnaire du XVIIIe siècle, trace la figure d'un vampire anthropomorphe, tenant un humain entre ses dents (2); un contemporain, Karl Itschner, de Kussnacht (Zurich), illustre la Fontaine de Jouvence : en haut paraît une tête de mort dont la bouche laisse pendre à ses coins les jambes des trépassés (3); un artiste munichois conçoit le tombeau comme une énorme tête silénique, dont la mâchoire s'entr'ouvre pour engloutir la jeune femme qu'on lui apporte (4).

Cette communauté de pensée entre l'antiquité et les temps modernes, due à des coïncidences et parfois à des filiations réelles, se révèle encore dans de menus détails identiques. Souvent le carnassier androphage ne laisse plus sortir de sa gueule qu'un membre humain, jambe (5), tête (6), ou main gauche (7). Aux exemples qu'on a donnés ailleurs, on peut en ajouter de nouveaux. Voici une complainte moderne : un enfant a été dévoré par un chien, lequel vomit une main de la victime (8). Voici la romance de Don Fadrique (9) : le roi a fait mettre à mort son vassal; mais le chien du défunt rapporte entre ses dents la tête inanimée, et la reine, à cette vue horrible

« Voile de ses deux mains son visage si beau
Et soupire : Ah ! l'horreur ! c'est le démon, cher sire ! »

(1) On sait que cette parenté psychique a été prouvée par de nombreux travaux, spécialement par la psychanalyse de Freud et de son école.

(2) Benoit, *Blake le Visionnaire*, 1907, p. 40, fig.

(3) *Die Schweiz*, 1914, p. 464, pl.

(4) *Rev. arch.*, 1916, I, p. 90, fig.

(5) Situles ioniennes.

(6) Ex. l'histoire de Phlégon, citée par M. Reinach, *Cultes*, I, p. 296, note 4. Ex très nombreux.

(7) Ex. *Rev. arch.*, 1916, I, p. 93.

(8) Rossat, *La chanson populaire dans la Suisse romande*, 1917, p. 37.

(9) Leconte de Lisle, *Poèmes tragiques*.

Par ces paroles ne reconnaît-elle pas le caractère infernal du carnassier androphage?

Les textes anciens assimilent le tombeau à une bouche avide. « La bouche du puits l'a dévoré », disent les récits bibliques (1). « Ouvre-toi, grande bouche du sépulcre », disent les Todas de l'Inde. Les poètes et les littérateurs modernes répètent cette image : « C'est un sarcophage, la bouche de pierre rouge qui mange la forme de l'homme et qui dévore la femme la plus aimée (2). »

*
* *

Revenons à notre saurien. Reconnaîtrons-nous en lui un monstre infernal?

Il nous ramène en Égypte, où les dieux crocodiles furent vénérés jusqu'à une date tardive de la civilisation romaine (3). Entre autres fonctions, l'animal symbolise les puissances mauvaises, infernales, qui cherchent à nuire aux humains, à les faire périr (4); il est l'incarnation de Set, de Typhon. C'est lui que combat Horus, sous forme de cavalier légionnaire (5), ou d'enfant triomphant du monstre et le foulant aux pieds (6). Divinité protectrice des morts, le crocodile Souchos est invoqué dans des épitaphes et des sculptures funéraires, encore à l'époque grecque (7). Et voici que, dans l'au-delà égyptien, « celui qui dévore les morts » est formé de trois animaux, le crocodile, le lion et l'hippopotame (8).

(1) Vincent, *Canaan*, 1907, p. 243 (tombes cananéennes en forme de puits).

(2) André Suarès, *Voyage du Condottiere, Vers Venise*, 1914, p. 172.

(3) Toutain, *Le culte du crocodile dans le Fayoum sous l'empire romain*, *Rev. hist. rel.*, LXXI, 1915, p. 171 sq. ; Roussel, *Le titre de λεσώνης et le culte des dieux crocodiles*, *Rev. des ét. grecques*, 1916, p. 173 sq. ; Foucart, *Mélanges Boissier*, p. 201 sq. ; Roscher, *Lexikon*, s. v. Sobk, p. 1093 ; s. v. Set, p. 779 (c. Krokodil).

(4) Le crocodile dévoreur d'hommes joue un grand rôle dans les cartes populaires égyptiens, dans les récits magiques. Ex. Maspéro, *Les castes populaires de l'Égypte ancienne* (3), p. 26, 175, etc.

(5) Roscher, s. v. Horos, p. 2748-9 ; s. v. Set, p. 779 ; Bénédite, *Une nouvelle représentation d'Horus légionnaire*, *Rev. arch.*, 1904, III, p. 111 sq.

(6) Moret, *Horus sauveur*, *Rev. hist. rel.*, LXXII, 1915, p. 213 sq. ; Lefébure, *Rites égyptiens*, p. 14, etc.

(7) Roscher, s. v. Sobk, p. 1099. Souchos assimilé à Mercure, Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, p. 67, note.

(8) Naville, *Religion des anciens Égyptiens*, p. 160. A Bornéo, le crocodile est le

*
* *

On a remarqué que le saurien de nos vases italiotes semble être un compromis entre le crocodile et le lézard, animaux parents, souvent confondus par l'imagination populaire ne percevant entre eux qu'une différence de taille. La confusion est d'autant plus justifiée ici que le lézard, se glissant dans les interstices du sol, a, parmi les divers sens de son symbolisme (1), un caractère chthonien et infernal. C'est à ce titre qu'il paraît, dans la sculpture funéraire de Rome, où, par exemple, il rampe à côté de l'Éros endormi (2). Ce rôle funéraire du lézard n'est du reste pas spécial aux peuples européens, pas plus que celui du crocodile. En Polynésie, Mélanésie, Micronésie, Archipel Indien, etc., tout comme dans l'antiquité classique, il peut incarner le dieu de la lumière et du beau temps, le dieu de la nuit (3), et les âmes des décédés (4).

Le voit-on dans l'antiquité jouer le rôle d'un animal anthropophage? Je n'en connais à vrai dire pas d'exemples. Toutefois le sculpteur romain a pu vouloir exprimer cette idée d'une façon détournée et moins grossière. Le groupe d'enfants, jadis à la Bibliothèque de Vienne, aujourd'hui disparu (5), illustre une

serviteur des bons esprits souterrains qui prennent sa forme pour visiter la terre. *L'anthropologie*, 1892, p. 719.

(1) Sur le symbolisme du lézard dans l'antiquité : Roscher, *Lexikon*, s. v. Sauroktonos, p. 352, référ. ; de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. Regnaud, 1874, II, p. 392 sq., La grenouille, le lézard vert et le crapaud ; Delatte, *Études sur la magie grecque*, *Musée belge*, 1914, p. 65 (du tirage à part), amulettes au lézard, symbole du soleil ; symbole du sommeil, accompagnant Mercure ὀνειροπομπός, Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, I, p. 284, note 8 ; lézard mantique, attribut d'Apollon, *ibid.*, p. 147-8 ; Lemke, *Die Eidechse in der Volkskunde*, *Verein f. Völkerkunde*, 20 oct. 1917 ; chez les demi-civilisés, Giglioni, *La lucertola nell' etnologia della Papuasia, dell' Australia e della Polinesia*, *Arch. p. l'antropologia e la etnologia*, 1889, n° 1, p. 113 ; Wilken, *De Verspreide Geschiften*, La Haye, 1912, chap. XXXI ; Meyners d'Estrey, *Étude ethnographique sur le lézard chez les peuples malais et polynésiens*, L'Anthropologie, 1892, III, p. 711 sq.

(2) Collignon, *Les statues funéraires*, p. 344-5 ; *Dict. des Ant.*, s. v. Cupido, p. 1610.

(3) Meyners d'Estrey, *L'Antropologie*, III, 1892, p. 712 sq.

(4) *Ibid.*, p. 714, 716, 717, 718.

(5) *Le groupe d'enfants autrefois à la Bibliothèque de Vienne*, *Rev. arch.*, 1913, I, p. 301 sq.

triple lutte engagée sous forme humaine entre deux garçonnets, dont l'un mord cruellement son camarade au bras, entre un serpent qui cherche à atteindre un oiseau, entre un lézard qui guette un papillon. J'ai cherché à montrer que ces trois apparences concrétisent une même idée, et qu'en particulier le lézard chthonien guette l'âme-papillon.

Bien des siècles plus tard, le saurien mangeur d'hommes est un thème de l'iconographie et de la légende chrétiennes. L'imagerie symbolique représente volontiers l'enfer sous l'aspect d'un diable humain avalant les damnés, ou d'un monstre animal qui les engloutit dans sa gueule largement ouverte (1). Ce monstre, souvent fantastique, a parfois une gueule caractérisée de saurien. Sur la partie droite du Parement de Narbonne, au Musée du Louvre, peint entre 1364 et 1374 (2), Jésus descend aux Limbes. De sa longue croix en guise de lance, il transperce le démon terrassé et, de sa main gauche, il saisit le couple humain que vomit la gueule d'un saurien infernal, à la denture terrifiante. On songe, à cette vue, au dieu Horus perçant de sa lance le crocodile typhonien, et à la filiation historique qu'on a établie, par l'intermédiaire des premières œuvres de l'art chrétien d'Égypte, non seulement entre ce thème antique et ceux de Saint Georges (3) et

(1) Ci-dessus; *Rev. arch.*, 1916, I, p. 91-2.

(2) Bonne reproduction donnée par M. Mâle, *L'iconographie française et l'art italien au XIVe et au commencement du XVe*, *Revue de l'art ancien et moderne*, 1920, XXXVII, p. 13, pl.

(3) Filiation d'Horus à Saint-Georges : Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 81-2, 78 sq. Le mythe d'Horus et de Saint-Georges : id., *Rev. arch.*, 1876, 32, p. 196, 372; 1877, 33, p. 23 sq.; *Comptes rendus Académie des Inscr.*, 1880, juillet ; *Rev. hist., rel.*, II, 1880, p. 238 ; Goblet d'Alviella, *Migration des symboles*, p. 111 ; *Croyances, rites, institutions*, I, p. 112 ; *Rev. arch.*, 1916, II, 419, note 3; *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1894, p. 283; 1903, p. 449; *Rev. hist. rel.*, 1908, 58, p. 31 ; Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I. p. 76; *Rev. hist. rel.*, 1894, XXX, p. 230 ; Clermont-Ganneau, *Études d'arch. orientale*, I, p. 187 sq., Dioclétien et Saint-Georges ; Bréhier, *L'art chrétien*, 1918, p. 113; sur le mythe de Saint-Georges, Aufhauser, *Das Drachenwesen des heiligen Georg in der griechischen und lateinischen Ueberlieferung*, 1911, Leipzig.

Remarquer que le type iconographique de Saint-Georges a pu s'inspirer aussi du type de Persée délivrant Andromède, Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, I, p. 78 ; Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 190 ; Hartland, *The legend of Perseus*, III, p. 175 sq. ; *Rev. arch.*, 1916, II, p. 419, note 3, référ., etc.

de Saint Michel (1) au dragon, mais encore entre lui et le thème de Jésus foulant au pied le monstre infernal (2).

On aimait à suspendre en ex-voto dans les églises de petits crocodiles empaillés ou des carapaces de sauriens que les voyageurs rapportaient sans doute de leurs voyages exotiques (3) et que le peuple dénommait et dénomme encore « gros lézards ». Une curieuse légende (4), relative au « lézard » de Saint-Vulfran d'Abbeville, atteste de façon formelle le caractère infernal de cet animal, et, ce qui nous intéresse particulièrement ici, son rôle androphage, analogue à celui du crocodile de l'enfer égyptien. Ce « lézard » avait élu domicile dans un caveau de l'église qu'il partageait fraternellement avec un énorme crapaud. La nuit venue, le crapaud soulevait la dalle en se gonflant, et son compagnon allait enlever les corps récemment enterrés dans l'église; tous deux se partageaient le butin et se nourrissaient de la chair des défunts, jusqu'au jour où l'on découvrit leur manège et où l'on mit impitoyablement à mort les deux carnassiers.

Ces divers exemples nous autorisent-ils à supposer le rôle infernal et androphage du saurien qui a saisi le jeune garçon sur les vases italiotes de Paris et de Genève ?

*
* *

II

BATRACIENS ET SAURIENS

L'association du lézard et du crapaud dans la légende de Saint-Vulfran d'Abbeville, unissant leurs efforts pour dévorer les cadavres, est curieuse. Ce n'est certes pas la seule fois que le crapaud joue des tours désagréables aux gens d'église : un prêtre le

(1) Filiation d'Horus à Saint-Michel : *Rev. hist. rel.*, XV, I, 1887, p. 55 ; Mâle, *Journal des Savants*, 1911, p. 261-2.

(2) Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 190 ; Mâle, *Rev. arch.*, 1909, II, p. 440; Bréhier, *L'art chrétien*, 1918, p. 76.

(3) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, LIX, 1914, p. 546, 731, 782 (ex. divers).

(4) *Ibid.*, LXX, 1914, p. 214-6; *Rev. Picarde*, 15 avril 1899.

trouve dans une cruche de vin ; des moines le découvrent dans le ventre d'une poule (1), etc. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque le christianisme accorde un rôle funeste et diabolique à ce batracien, comme à sa sœur, la grenouille (2); il incarne le démon, il est l'habituel compagnon des sorciers (3); il mord le sexe, les seins et le ventre des réprouvés (4), ou sort par leur bouche. D'une façon générale, il occupe une grande place dans la superstition populaire (5).

Le crapaud et la grenouille sont en étroites relations avec d'autres animaux dont la nature est voisine de la leur, le serpent, le lézard. Si le lézard s'attache au serpent pour l'aider ou le combattre (6), dans certains récits il se substitue au crapaud (7). Cette association des deux êtres dans la légende d'Abbeville est donc naturelle, et, de plus, elle est confirmée par des monuments.

Il existe à S. Lorenzo fuori le Mura, à Rome, un chapiteau ionique, dont les yeux des volutes sont ornés, l'un d'une grenouille, l'autre d'un lézard. Ce document, que l'on a parfois cru antique, date en réalité du XIIIe siècle, ainsi que l'ont prouvé MM. Thiersch et Giovannoni (8). Les deux animaux sont aussi unis

(1) Gubernatis, *op. l.*, II, p. 406, note ; légendes de crapauds qui dévorent le beurre, vivant dans les pierres, etc.

(2) Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 150.

(3) Bodin, *De la Démonomamie des sorciers*, éd. 1587, p. 126 sq.

(4) Dans l'iconographie des cathédrales, dans les légendes et dans les visions des mystiques. Ex. : *Rev. arch.*, 1853, X, p. 395; Mâle, *l'Art religieux de la fin du moyen âge*, p. 516, note 1 ; Bréhier, *L'art chrétien*, 1918, p. 208 ; Maury, *La magie et l'astrologie* (4), p. 383 ; id., *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 150.

(5) Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. Regnaud, II, 1874, p. 401 sq. ; Sébillot, *Folklore de France*, III, p. 263 sq. ; Handelmann, *Krötenaberglauben*, *Zeitsch. f. Ethnologie*, 1882, p. 22 ; relations entre le crapaud et la matrice féminine, Thilenius, *Kröte und Gebärmutter*, *Globus*, 1905, LXXXVII, n° 7; même sujet, Andrée, *Votive und Weihegaben d. kathol. Volkes in Süddeutschland*, p. 129 sq. ; Hein, *Opferkröten*, *Sitzungsber. d. Anthropol. Gesell. in Wien*, 1901 (ex-voto des Bavarois actuels) ; Friedel, *Ueber symbolische Kröten und Verwandtes*, *Zeitschr. f. Ethnol.*, 1885, p. 145 sq.

(6) Déjà dans l'antiquité, *Rev. arch.*, 1913, I, p. 302 et note 5 ; dans les croyances modernes, Sébillot, *Le Folklore de France*, III, p. 263 ; Gubernatis, *op. l.*, II, p. 409.

(7) Gubernatis, *op. l.*, II, p. 407, 410.

(8) Thiersch, *Zu Sauras und Batrachos*, *Mitt. d. arch. Instituts in Rom*, XXIII, 1908, p. 153 sq., fig. ; Giovannoni, *L'Arte*, XI, IV.

à S. Giovanni in Laterano (1). On connaît, mais seulement d'après un dessin de Piranesi, qui l'attribue au temple de Jupiter du Portique d'Octavie, une base de colonne ionique, ornée de rinceaux, parmi lesquels se jouent un lézard et un animal qui, au dire de l'auteur, serait une grenouille, mais que sa queue désigne plutôt comme une salamandre (2). Ces quelques monuments peuvent être mis en relation avec la légende précédemment citée.

On peut remonter plus haut encore. Selon Pline, Batrachos et Sauras (3), architectes qui avaient participé à la construction des temples de Jupiter Stator et de Juno Regina enclos dans le Portique d'Octavie à Rome, ne pouvant inscrire leurs noms sur la dédicace, s'avisèrent d'un moyen détourné pour parvenir à leurs fins: ils sculptèrent sur les bases des colonnes une grenouille et un lézard. Quelle que soit la créance accordée à ce récit, il n'en résulte pas moins qu'il devait exister, au premier siècle de notre ère, une ou plusieurs bases de colonnes ornées d'un lézard et d'une grenouille (4), prototypes du thème chrétien signalé plus haut. L'union des deux animaux remonte donc à l'antiquité, et c'est à celle-ci qu'il convient d'en demander le sens; s'il est analogue à celui de la légende d'Abbeville, la filiation spirituelle, ou historique, n'est-elle pas admissible?

*
* *

Le chapiteau de S. Lorenzo, du XIIIe siècle, imite assurément un chapiteau antique de même aspect. Dans l'œil de chaque volute s'enroule une tige végétale cannelée que des nœuds de feuillage séparent de distance en distance, et qui se termine par une tor-

(1) Giovannoni, *op. l.*, p. 15; Thiersch, *op. l.*, p. 166.

(2) Thiersch, *op. l.*, p. 160 sq., fig. 3.

(3) Sur Batrachos et Sauras, et le chapiteau de S. Lorenzo qu'on a parfois mis en relation avec ces artistes, cf., outre les travaux précédents : Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, s. v. Batrachos ; Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, III (2e éd.), p. 231, n° 343 ; Raoul-Rochette, *Questions de l'histoire de l'art*, 1846, p. 11 sq. ; Winkelmann, *Mon. ined.*, 205, p. 269 ; id., *Hist. de l'art*, trad. Jansen, II, p. 589 ; *Gaz. arch.*, 1880, VI, p. 216.

(4) Thiersch, *op. l.*, p. 162.

sade, stylisation habituelle d'une flamme. C'est ainsi que l'art romain conçoit un type fréquent de flambeaux et de torches (1), et les prototypes de cette représentation doivent être cherchés dans la Grèce (2), plus anciennement encore dans l'art oriental, dans le thème si répandu de l'arbre cosmique, de l'arbre de vie (3). On a montré à ce propos le sens de cette conception, qui est symbole de vie, de lumière, d'immortalité, et symbole chthonien, notions étroitement apparentées (4).

A toute époque la tige végétale porte souvent à son sommet un être vivant, dieu assyrien dans le disque ailé, globe ailé, figures humaines en pied ou en buste (5), ou animal symbolique en relation avec le sens du support (6). Sur le cippe funéraire d'Ain-Maja (Tunisie), de l'époque romaine, le flambeau végétal est surmonté par une colombe, « non certes, dit avec raison l'éditeur de ce monument, par pure fantaisie, mais pour accroître la valeur symbolique de la représentation (7) », et, citant d'autres exemples, j'ai montré ailleurs, à propos de la colombe attachée au mât qu'Énée dresse lors des jeux funéraires d'Anchise et du prodige éclatant survenu alors, le sens cosmique et lumineux de ce thème (8).

Ici la grenouille saisit de ses deux pattes antérieures la flamme de la tige végétale, et le lézard semble la mordre. Quelle peut être la valeur symbolique de ces deux animaux ?

(1) Divers exemples cités in *Rev. des ét. anciennes*, 1916, p. 132-3, pl. II, cippe funéraire d'Ain-Maja ; *Dict. des ant.*, s. v. Candelabrum, p. 874 ; s. v. Sebaciaria ; Reinach, *Répert. de reliefs*, II, p. 468, 1 ; 146, 1 ; III, p. 353, 395, etc. Il semble que ce genre de torches est plus spécialement affecté à Cérès, *Rev. des ét. anciennes*, *l. c.*

(2) Cf. mon article, *Danseurs et danseuses au calathiscos de Trysa et de Delphes*, *Rev. hist. rel.*, 1913, LXVIII, p. 345 sq.

(3) *De quelques monuments inspirés du type oriental de l'arbre sacré*, *Rev. hist. rel.*, 1914 (cf. fig. 2, exemples divers), et l'article cité à la note précédente.

(4) Cf. les précédents articles.

(5) Ex. figure 2 précédemment citée ; Reinach, *Répert. de vases*, I, p. 54, 258, 261, 266, 267, 327, 562 (vases italiques).

(6) Déjà dans l'art oriental.

(7) *Rev. des ét. anciennes*, 1916, p. 183.

(8) *L'épisode d'Aceste au Ve livre de l'Enéide*, *Rev. des ét. anciennes*, 1917, p. 101 sq.

Dès l'Égypte, la grenouille (1) est emblème d'immortalité (2), et elle le demeure à l'époque chrétienne; à ce titre, elle sert d'amulette, assure la vie d'outre-tombe, et donne son aspect à des divinités de résurrection, aussi en relation avec le feu céleste, et qui président à la naissance du soleil (3). Symbole d'immortalité et de lumière, elle donne encore sa forme aux lampes d'époque chrétienne, qui confirment son caractère par l'inscription : « Je suis la résurrection et la vie » (4). Quoi d'étonnant à ce que ce batracien prolonge sur le chapiteau de S. Lorenzo la flamme qui termine le végétal de vie?

S'il est chthonien (5), le lézard est aussi dans l'antiquité classique, symbole du soleil (6). Comme tel, il orne des amulettes gréco-romains, accompagné du croissant lunaire ou de disques solaires; le nom Εὔλαμω, inscrit auprès, est celui d'un dieu infernal souvent confondu avec le dieu solaire Osiris (7). On a pensé que, s'il est l'attribut d'Apollon Sauroctone (8), c'est en cette qualité, et, bien que d'autres explications aient été proposées, celle-ci ne saurait être négligée. Aujourd'hui encore, en Sicile, on croit qu'il ne faut pas tuer les petits lézards, parce qu'ils allument

(1) Keller, *La grenouille et le crapaud dans l'antiquité classique*, *Kulturgeschichtliches aus der Tierwelt*, 1906 ; cf. *Mélusine*, XI, 1912, p. 96.

(2) Wiedemann, *Die Amuletten der aelter Aegypter*, 1910 ; A. Reinach, *Catalogue des antiquités égyptiennes recueillies dans les fouilles de Koptos*, 1913, p. 122 ; Jacoby et Spiegelberg, *Der Frosch als Symbol der Auferstehung bei den Aegyptern*, Sphinx, VII, 1903, p. 215 sq. ; *Rev. hist. rel.*, 1905, 51, p. 239 ; *Rev. arch.*, VIII, 1851, p. 23 ; Moret, *Mystères égyptiens*, p. 218, note 1 ; Perdrizet, *Bronzes de la Collection Fouquet*.

(3) Dieux à la tête de grenouille, en Égypte, Brugsh, *Religion und Mythol.*, p. 132 sq. ; Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 135 ; Spiegelberger, *l. c.* ; à Chypre, Cesnola, *The antiquities of Cyprus*, 1873, pl. VII ; id., *Cyprus*, p. 51 ; Perrot, *Hist. de l'Art*, III, p. 605, fig. 413 ; *Bull. Corr. hell.*, 1899, p. 636 ; déesse sur une grenouille, p. 862, fig. 629.

(4) Lampes en forme de grenouilles : *Rev. arch.*, 1879, 37, p. 187, 243 ; Le Blant, *Comptes rendus Acad. Inscriptions*, 1879, 21-2, 28 ; Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire* (3), 1914, p. 538.

(5) Sur le rôle infernal du lézard, ci-dessus.

(6) Sur le lézard solaire, Porphyre, *Abst.*, IV, 16 ; *Physiologus* de Moscou, Drexler, *op. l.*, p. 611 ; Delatte, *Études sur la magie grecque*, Musée belge, 1914, p. 65-7 (tirage à part); lézard solaire dans les légendes, Gubernatis, *op. l.*, II, p. 407 sq.

(7) Delatte, *l. c.*, pl. 3.

(8) Roscher, *Lexikon*, s. v. Sauroktonos, p. 532.

dans le ciel la lampe du Seigneur (1). Si le lézard est accosté de disques solaires sur des amulettes, sur le chapiteau de S. Lorenzo, non seulement il mord la flamme de la tige végétale, mais il est accompagné d'une rosace. Celle-ci n'était pas nécessaire pour meubler le champ de la volute, et le corps de l'animal, autrement disposé, aurait suffi; de plus, elle rompt la symétrie de la composition, puisque la grenouille à gauche en est privée. Il semble donc qu'elle n'est pas seulement décorative, mais qu'elle est la rosace au sens solaire connu, équivalant aux disques des amulettes précédemment citées. La parenté, et le sens du lézard et de la grenouille, que prouvent ces rapprochements, sont encore affirmés par leur commune attribution à Apollon, dieu lumineux (2).

Cette association antique persiste dans l'art et dans la légende chrétiennes, où le lézard et la grenouille confondus avec le crapaud ont tous deux un rôle infernal, qui n'est pas en contradiction avec le sens céleste, lumineux et d'immortalité. Car la parenté des notions de mort et de vie, de résurrection, de lumière céleste et de ténèbres souterraines, est conforme aux lois de la pensée antithétique, commune aux anciens et aux modernes.

L'animal infernal et androphage est en même temps céleste, et ces deux notions sont unies dans des monuments antiques et chrétiens dont on a donné ailleurs des exemples (3).

III

SAURAS ET BATRACHOS

On a souvent discuté l'assertion de Pline, rapportée plus haut. Les architectes Sauras et Batrachos ont-ils réellement existé?

(1) Gubernatis, *op. l.*, II, p. 407-8.

(2) Grenouilles dédiées à Apollon, Lang, *Mythes, Cultes*, p. 517 ; parmi les grenouilles votives, plusieurs sont dédiées à ce dieu ; *Jahrbuch*, 1886, I, p. 48 sq. ; *Dict. des ant.*, s. v. Donarium, p. 374, note 159, 1, fig. 2537 ; *Ath. Mitt.*, 1912, p. 203, n° 3, fig. (relief de Samos).

(3) Dieu solaire accompagné de l'animal androphage ; lion androphage surmonté du disque solaire, etc. *Quelques gestes d'Aphrodite et d'Apollon*, *Rev. hist. rel.*, 1919, LXXX, p. 59 sq.

Certains le pensent, et parmi eux M. Thiersch, rappelant que l'on connaît des artistes aux noms d'animaux, et que l'on a aimé, dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, à transposer ceux-ci sous une forme imagée (1). Cela est incontestable. Sur des monnaies, Crassipes est représenté par un pied difforme; Pansa, par un masque de Pan (2). Sur un denier à l'effigie de Cérès, les bœufs d'Hercule dérobés par Cacus ou Cæcius sont une allusion à Lucius Cassius Cæcianus (3). Sur des pierres gravées, l'homophonie entraîne l'image : Victor a une Victoire, et Dracontius un dragon (4). On a trouvé à Ostie un modius surmonté d'un coq, avec l'inscription : M. Modius Maximus archigallus coloniæ ostiensis : double jeu de mots, le coq symbolisant l'archigalle, et le modius le gentilice (5). Sur les pierres funéraires, Asper est un sanglier, et une fillette Porcella devient un petit cochon (6). De tels exemples sont nombreux.

Toutefois, l'opinion généralement admise est que ces deux artistes n'ont eu d'existence que dans l'imagination de Pline ou de ceux qui l'ont inspiré. C'est ce qui paraît, en effet, le plus vraisemblable. Si l'on ne saurait s'étonner de rencontrer isolément des artistes portant des noms d'animaux (7), le doute est permis quand des noms aussi voisins l'un de l'autre que ceux de la grenouille et du lézard sont portés par des humains ayant la même profession, et collaborant de plus au même ensemble. Il y a là de fâcheuses coïncidences.

Tout, dans le récit de Pline, est suspect. On refuse aux architectes l'autorisation de mettre leurs noms sur l'inscription dédi-

(1) Thiersch, *op. l.*, p. 163-4.

(2) Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II, p. 55.

(3) *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1890; cf. *Rev. hist. rel.*, 1890, XXI, p. 356-7.

(4) Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, *Mém. Acad. Inscr.*, 1898, 36, p. 35.

(5) Vaglieri, *Ostia*, 1914 ; *Rev. arch.*, 1914, II, p. 159.

(6) *Dict. des ant.*, s. v. Sepulcrum, p. 1237 ; *Jahreshefte d. k. oester. Instituts in Wien*, V, p. 4.

(7) Thiersch cite le nom du peintre Saurias de Samos. Brunn, *op. l.*, II, p. 4. Saura est aussi un nom romain. Batrachos est le nom d'un sycophante d'Athènes, Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, s. v. Batrachos, 1.

catoire (*inscriptionem sperantes*); mais c'est avec raison qu'on a relevé les difficultés de cette assertion, bien que Thiersch essaie de les écarter (1). Ne reconnaît-on pas plutôt ici un thème légendaire tiré à plusieurs exemplaires : celui de l'artiste qui, désireux de perpétuer son nom sur une œuvre, et rencontrant une résistance, recourt à un moyen détourné? N'est-ce pas ainsi que procède Phidias, lorsqu'il sculpte sur le bouclier de la Parthénos son portrait et celui de Périclès, ce qui fut considéré comme sacrilège? J'ai montré ailleurs le caractère légendaire de ce prétendu portrait de Phidias, et j'ai cité d'autres exemples analogues auxquels on ajoutera celui-ci (2).

En réalité, comme on l'a supposé, Pline a pris le Pirée pour un homme, tout comme lui ou ses prédécesseurs ont pris le nom de la ville d'Agrigente, dont les monnaies étaient insérées au fond de coupes de métal, pour celui d'un ciseleur fameux, Akragas (3). Ne lui faisons pas un reproche d'avoir commis une telle erreur; car celle-ci est fréquente. Rappelons-nous que, par la mythologie iconographique, fausse interprétation d'images, les anciens et les modernes ont créé nombre d'individus, artistes ou saints, qui n'ont jamais existé, et qu'on a beaucoup de peine à faire rentrer dans le néant. Ce ne sont pas les architectes Sauras et Batrachos qui ont sculpté l'association du lézard et de la grenouille sur une colonne de temple; c'est une colonne ainsi ornée qui a fait naître les artistes de ce nom et qui les a rapprochés dans une entreprise commune, sans doute par le commentaire erroné des visiteurs et des ciceroni (4); et cette ornementation elle-même s'explique par la relation que les religions et les croyances populaires ont établies entre le saurien et le batracien.

W. Deonna.

Février 1920.

(1) Thiersch, *op. l.*, p. 164.

(2) *Le portrait de Phidias*, pour paraître in *Rev. des ét. grecques*.

(3) Th. Reinach, *Akragas ou le Pirée pris pour un homme*, *Rev. arch.*, 1894, XXIV, p. 170 sq.

(4) Comme pour Akragas, *Rev. arch.*, 1894, XXIV, p. 179-80.

STATUETTE D'ATHLÈTE

Parmi les visiteurs du Louvre, ceux dont l'œil est sensible à la beauté de la patine antique connaissent tous, dans la vitrine des bronzes grecs, la statuette d'éphèbe 187. Il en est de plus parfaites. L'artiste qui l'a modelée, malgré l'évidente habileté dont témoigne son œuvre, a dû travailler vite et a négligé les détails pour ne s'appliquer qu'à l'essentiel : si l'on met à côté nos deux figurines polyclétéennes 183-4, l'exécution en paraîtra, par comparaison, hâtive et heurtée. L'épiderme, en revanche, est à peu près intact, cas fort rare, on le sait, parmi les bronzes antiques, non seulement au Louvre, mais dans tous les musées du monde. La couleur olivâtre, assez claire, tirant par endroits sur le gris, ailleurs presque bleuâtre, se rencontre par exception dans la Grèce propre, mais est fréquente à Dodone et surtout dans l'Italie méridionale, d'où il est vraisemblable que provient la statuette, la collection Bourguignon, dont elle faisait partie, ayant été formée à Naples et les éléments qui la composaient ayant, autant que nous le savons, été recueillis dans la Grande-Grèce.

Le bronze, malheureusement, n'est pas intact. Non seulement la tête fait défaut, mais le bras droit est cassé au-dessus du poignet et la jambe de même sens un peu au-dessous du genou. Enfin, lorsque j'ai publié la figurine en 1913 (1), le bras gauche était brisé au coude. Il ne l'est plus aujourd'hui, grâce à un don que M. Sambon a fait au Louvre le 23 décembre 1915 (2). Le

(1) *Bronzes antiques du Louvre*, in-4, Leroux, I, p. 34-5, pl. 19. *Bronzes antiques*, in-16, Braun, p. 50, fig. 27 (la mention « Grèce », dans le titre de la planche, doit être suivie d'un point d'interrogation, comme le montrera la suite de cet article).

(2) Inv. M. N. D., 1043.

catalogue de la première vente Bourguignon, qui comprenait notre petit monument, ayant été rédigé par ses soins (1), il avait conservé par devers lui un certain nombre de fragments dont l'appartenance n'avait pas été reconnue tout d'abord : parmi eux se trouvait un avant-bras dont la patine exceptionnelle était celle de la statuette. Comme les morceaux rapprochés se rajustent exactement, il n'est pas douteux que le membre donné par M. Sambon soit celui-là même qu'avait perdu l'éphèbe. La vignette ci-contre fait connaître pour la première fois la figurine reconstituée et, sinon intacte, du moins plus complète qu'elle n'était précédemment.

Si l'on observe de près cet avant-bras, on y remarque des détails assez curieux. Qu'il soit presque horizontal, on le savait ou l'on pouvait le prévoir à cause du retrait que fait le coude, porté sensiblement en arrière du corps. Mais on ne pouvait s'attendre qu'un trou fût percé à la partie interne du poignet et communiquât, par un canal direct, avec un orifice s'ouvrant dans le dos de la main, assez près de la ligne qui réunirait les attaches des doigts. Comme la main est renversée, le conduit est sensiblement oblique par rapport au fil à plomb et se rapproche de l'horizontale. De plus les doigts sont rapprochés et courbés en dedans, l'index et le pouce venant s'opposer aux trois autres de telle manière qu'un nouveau tuyau s'ouvre dans le creux de la main, tuyau qui a le sens général du premier, mais qui est encore plus éloigné de la verticale. Comme l'index est plié, tandis que le pouce, plus court, est seulement allongé, un vide devrait logi-

(1) *Collection d'antiquités provenant de Naples* (mars 1901), n° 233. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1901, II, 106, p. 356 et p. 12 du tirage, H. de Villefosse et Michon.

quement être ménagé entre les deux doigts : l'intervalle pourtant est plein et le bronzier s'en est tenu, sans doute intentionnellement, à ces deux canaux parallèles. En dehors de ces particularités, le nouvel avant-bras surprend par la rudesse de sa charpente et par ce qu'il présente à la fois de dur et de heurté. Les proportions élancées du corps, surtout dans les parties basses, l'allongement en particulier de la cuisse faisaient attendre une main plus fine, à l'attache moins grossière et plus dégagée. On ne peut s'en prendre à la hâte que l'artiste a mise à modeler sa cire : si rapidement qu'ait été donné son coup de pouce, il faut une raison pour que cette main soit massive et forte et ce n'est pas sans dessein que nous voyons ainsi mettre en évidence la vigueur de ce poing à demi fermé.

Comment expliquer les deux trous de l'avant-bras, l'un qui est naturel, formé par les doigts recourbés, l'autre qui est percé dans le poignet ? Comment concilier avec l'existence de ces deux conduits parallèles ce caractère de brutale énergie que l'artiste a su imprimer au membre et à la main qui le termine ? Je ne vois guère qu'une hypothèse qui puisse résoudre la difficulté et qui s'accorde avec ces données diverses, c'est de considérer la figurine comme la représentation d'un pugiliste, qui porte, en conséquence, le ceste des athlètes. Il ne serait pas question de ce gant rembourré, à l'armature aussi formidable que compliquée, que nous montre la statue bien connue du musée des Thermes (1), ni même de ces σφαῖραι que connaissait déjà Platon (2), et qui avaient, comme le nom l'indique, une forme globulaire, mais de cette sorte plus ancienne de ceste que les Anciens appelaient μαλακώτεραι et qui se composait de simples lanières enlacées. Celles-ci, à vrai dire, étaient très longues, de sorte qu'elles revenaient plusieurs fois sur elles-mêmes, allant parfois jusqu'au poignet et recouvrant toute la main, mais de manière qu'elle pût s'ouvrir à volonté, le pouce étant toujours distinct et séparé des

(1) Norman Gardiner, *Greek athletic sports*, fig. 136, p. 408.
(2) *Lois*, VIII, p. 830 *b*.

autres doigts (1). Je verrais fort bien des courroies passant par les deux tuyaux ménagés par le bronzier, sans que ce dernier fût forcé d'indiquer tout le réseau de cordes qui risquait d'alourdir l'avant-bras et dont il suffisait de donner l'illusion au moyen de deux ou trois bandes en saillie. Peut-être d'ailleurs la main n'était-elle pas entourée du ceste. Des coupes à figures rouges nous montrent de jeunes éphèbes avant l'exercice et portant des paquets allongés de cordes (2), dont, sur d'autres représentations (3), ils entourent et protègent leurs poings et leurs avant-bras. Il est possible que l'agoniste figuré par le bronzier eût ce filet suspendu au poignet : l'attribut suffisait pour le faire reconnaître et était la marque du pugiliste.

Je ne méconnais pas l'objection qu'on ne manquera pas de faire à cette conjecture : nul ne contestera qu'elle puisse être recevable, ni même qu'elle s'accorde avec la charpente robuste de la main, qui est bien celle d'un athlète, mais on peut à la rigueur imaginer, pour expliquer les deux canaux parallèles, des combinaisons qui diffèrent de la nôtre et qui, si elles ne peuvent s'appuyer sur des preuves positives, ne laissent pas de se défendre par d'assez bons arguments. Moi-même, avant de m'arrêter à l'hypothèse que je propose aujourd'hui, j'en ai tour à tour étudié et écarté plusieurs, sur lesquelles il serait trop long d'insister et dont je fais grâce au lecteur. Pour qu'on pût parler ici de certitude, il faudrait que l'avant-bras droit fût conservé comme le gauche : il est clair que si la main présentait la même disposition caractéristique, il serait bien difficile de l'expliquer autrement que par

(1) Sur le ceste antique, voir Jüthner (*Antike Turngeræthe*, p. 65 et suiv.), mon article *pugilatus* dans Daremberg-Saglio (*s. v.*, III, p. 755-7) et Norman Gardiner, *Greek athletic sports*, p. 402-413.

(2) *Catal. Vas. Brit. Mus.*, III, pl. III, E 63, p. 84-5 ; *ibid.*, E 39, p. 64-5 (Norman Gardiner, *l. l.*, fig. 133, p. 404 ; Murray, *Designs of gr. vases*, 24).

(3) Furtwængler-Reichhold, *Gr. Vasenmalerei*, I, pl. 52, p. 262-7 (amphore de Munich : Jahn, *Cat.*, 411, p. 142 et Jüthner, *l. l.*, fig. 55, p. 69) ; *Arch. Epigr. Mitteil.*, V (1881), p. 139-40, pl. IV (pélikè de la collection Lichtenstein à Vienne) ; Murray, *Designs of gr. vases*, pl. XIV, 55 (*Cat. Vas. Br. Mus.*, III, E 78, p. 105) ; Gerhard, *Auserl. Vasenb.*, IV, pl. 272, 1 (coupe de Pamphaios à Berlin : Furtwaengler, *Cat.*, II, 2262, p. 534-6), etc.

la présence d'un ceste, or le bras droit est cassé un peu avant le poignet, précisément à l'endroit où devrait être percé le trou qui correspondrait au premier orifice qui s'ouvre dans le membre donné par M. Sambon.

Encore connaissons-nous au moins un cas où le sculpteur n'avait donné au pugiliste qu'il représentait qu'un ceste à la main gauche. Il s'agit d'un agoniste qui faisait partie de cette famille colossale (1) d'athlètes rhodiens dont Pindare a chanté le chef dans sa septième olympique. D'après le scoliaste, la statue dressée dans l'Altis au second fils de ce Diagoras, Akousilaos, portait le ceste dans la main gauche, tandis que la droite était levée et tendue dans un geste de prière (2). Pour expliquer que cette dernière fût nue, ce que dit implicitement le texte, on peut supposer que l'avant-bras gauche de l'athlète n'était pas entouré de courroies, mais qu'il portait seulement un filet suspendu, comme sur les coupes du British Museum que nous avons citées plus haut (3). L'olympionike dès lors n'était plus figuré au moment de la lutte, mais avant ou après le combat et le ceste lui servait moins d'arme que d'attribut. Non que je prétende voir dans le bronze l'image d'Akousilaos : pour être sûr du contraire, il suffirait de remarquer que la main droite ne pouvait y être levée comme le demanderait le texte du scoliaste. Il faut donc renoncer à voir

(1) Diagoras, d'après Pindare, est πελώριος (*Ol.*, VII, 15). De fait sa statue d'Olympie, sans égaler les 2m,25 du Babylonien vaincu par le frère d'Alcée (Bergk-Hiller, fr. 36-7, 6-7), a quatre coudées et cinq doigts de haut, soit en chiffres ronds 1m,95. Son fils aîné, le pancratiaste Damagetos, a cinq doigts de moins que son père, soit encore 1m,85. Dorieus, le plus jeune, d'après l'anecdote à vrai dire suspecte racontée par Pausanias (VI, 7, 2, 5), est absous par les Athéniens à cause de son caractère sacré d'olympionike et de sa grande taille (οὕτω μέγαν). Le petit-fils Eukles, sur la base de Naukydes (*Inschrift. v. Olymp.*, 159, p. 275-8) a 0m,33 de longueur de pied, ce qui, comme le remarque Furtwængler (*Meisterwerke*, p. 502, 3) dépasse la commune mesure. Restent Akousilaos et Peisirhodos, dont on ne nous parle pas et dont les bases n'ont pas été retrouvées à Olympie : on peut conjecturer à priori qu'ils ne devaient pas déparer cette famille de poids lourds.

(2) Τῇ μὲν ἀριστέρᾳ ἱμάντα ἔχων πυκτικὸν, τὴν δὲ δεξίαν ὡς πρὸς προσευχὴν ἀνατείνων,

(3) C'est déjà ce que je soutenais en 1907 dans l'article du Daremberg-Saglio (p. 755, 15 : il va sans dire que la statue d'Akousilaos se dressait à Olympie et non à Delphes, comme il a été imprimé par lapsus).

dans le bronze Bourguignon une reproduction de la statue d'Olympie, mais la main droite, sans faire le geste d'un orant, pouvait tenir une couronne d'olivier, une bandelette ou une palme (1). Ce qui reste de l'avant-bras ne nous permet aucunement d'en juger, pas plus qu'il n'interdit de supposer que les deux mains fussent également armées du ceste (2). Que le poing gauche ne soit pas entièrement fermé, il n'importe pas en l'espèce : l'attitude de l'agoniste n'est pas celle d'un athlète au moment d'engager la lutte et l'ancien ceste permettait, nous l'avons vu, à la main de s'ouvrir et de s'infléchir à volonté. L'état où la figurine nous est parvenue empêche de rien conclure sur ce point. L'essentiel est que, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, nous ayons devant nous un pugiliste. Le meilleur argument qui nous porte à le croire, c'est moins encore le double orifice ménagé dans le bras Sambon que le caractère massif et fruste, vraiment athlétique, du membre. Sans être, nous le répétons, certaine, la solution du problème à laquelle nous nous sommes arrêté s'accorde avec les deux données qui nous ont servi de points de départ et je n'en aperçois aucune qui puisse mieux ou aussi bien y satisfaire.

Même si l'on devait rejeter cette conjecture, je me féliciterais d'avoir attiré l'attention sur l'un des plus beaux bronzes et des moins connus que renferme la collection du Louvre. L'étude n'en serait pas complète si nous ne cherchions pas à le dater approximativement et, sinon à retrouver son centre de fabrication, du moins à le rattacher à l'une des écoles et des directions principales que l'on distingue dans l'histoire de l'art antique. La tâche, en l'absence de la tête brisée, ne laisse pas d'être malaisée, et peu d'indices, ici encore, peuvent nous mettre sur la bonne piste.

Comme, en dehors de MM. Héron de Villefosse et Michon, qui

(1) Cet attribut est prêté à un athlète par Eupompos de Sicyone vers 400 av. J.-C. (Pline, 37, 75). Cf. *Classical Philology*, IV (1908), p. 264-278, Tarbell (*Palm of Victory*).

(2) La coupe E 39 du British Museum (Norman Gardiner, *l. l.*, fig. 133, p. 404), comme je l'ai noté dans le *Dictionnaire des Antiquités* (*l. l.*, p. 755, 16) montre un éphèbe tenant un filet dans chaque main : notre bronze pouvait présenter la même particularité.

ont rédigé le précieux bulletin d'acquisition, je suis le seul, à ma connaissance, qui aie parlé du petit bronze, force m'est bien de rappeler ici le jugement que j'en ai porté dans mon petit catalogue des bronzes antiques. J'y disais (p. 50) que, par opposition à d'autres figurines relativement archaïques, « les proportions élancées et le style plus libre de la statuette paraissent annoncer l'époque et l'art de Lysippe. » Je n'ai pas changé d'avis sept ans plus tard et je crois fermement que le bronze appartient, selon toute vraisemblance, à la seconde moitié du IVe siècle. Il me reste à donner les raisons de mon opinion : je le ferai brièvement.

Si l'on examine, même superficiellement, le modelé du corps et en particulier la manière dont le bronzier a rendu la cage thoracique, on ne peut manquer d'être frappé par l'absence, presque complète, de tout signe d'archaïsme. Rien qui ressemble à cette mise en carreau de l'épigastre, assez conventionnelle, que présentent les « Apollons » ou les « Kouroi ». Plus de ce pubis en accolade qu'on rencontre assez tard encore dans le Ve siècle. Même les fortes hanches aux courbes savantes et la carrure des statues polyclétéennes n'apparaissent plus ici : à peine en reste-t-il un souvenir et un faible indice, comme si la tradition était périmée. L'artiste semble avoir négligé à dessein ces procédés d'école, déjà passés de mode, et son exécution rapide n'a mis en valeur que les caractères essentiels. Le point et le demi-cercle qui marquent seuls le nombril sont à cet égard un indice caractéristique. Par contre la statuette est bien « balancée » et s'équilibre dans un rythme savant. La jambe gauche est en retrait et porte sur la partie antérieure du pied, à peu près comme chez Polyclète ; mais la légère inflexion du genou et la demi-obliquité du pied ont leur contrepartie dans le rehaussement assez sensible et certainement intentionnel de la hanche droite. C'est la pose de l'Hermès de Praxitèle et déjà celle du Sauroctone : si l'inflexion est bien plus forte dans l'Apollon juvénile du sculpteur, la raison doit en être cherchée dans le choix qu'il a fait d'un corps tendre, d'une mollesse presque féminine : dans le pugiliste Bourguignon, plus viril, le mouvement est moins prononcé et il n'apparaît que comme un

souvenir affaibli du motif primitif. Il se combine avec les formes élancées que nous retrouvons dans les statues de Lysippe. Non que la figurine reproduise quelque chef-d'œuvre ignoré du grand bronzier : on y sent seulement l'influence de son art, d'où suit que l'éphèbe ne saurait être de beaucoup postérieur à l'époque d'Alexandre, ce qui nous mène à la dater, comme nous l'avions proposé, vers la fin du IVe siècle avant notre ère.

Nous connaissons, dans la Grèce propre, un certain nombre d'œuvres qu'on peut attribuer à peu près à la même période et qui présentent le même mélange d'influence praxitélienne et de style lysippéen. M. Collignon avait justement reconnu dans l'Hermès d'Andros l'une de ces productions éclectiques (1), dont l'auteur, par le fait seul qu'il est venu après de grands maîtres, imite, plus ou moins inconsciemment, les chefs-d'œuvre qu'ils ont laissés. Entre l'Hermès et notre petit bronze on ne peut signaler sans doute qu'une analogie assez lointaine; mais l'existence simultanée de la statue et de la statuette nous prouve que plus d'une combinaison était possible entre les motifs chers aux grandes écoles du IVe siècle. Si les ateliers régionaux « contaminaient » déjà leurs procédés dans la Grèce propre, à plus forte raison devait-ce être le cas dans cette Italie où a été recueillie la figurine et où je ne mets pas en doute, pour ma part, qu'elle ait été fabriquée. Ce qui le prouve pour moi est sa patine particulière, patine dont on a sans doute quelques exemples dans l'Hellade, mais qui se rencontre surtout dans la Grande-Grèce.

On ne sera pas étonné de trouver sur le versant occidental de la mer Ionienne des artistes capables d'imiter et de reproduire les grands chefs-d'œuvre helléniques. Il suffit d'ouvrir le premier recueil venu de types monétaires pour constater que toutes ou presque toutes les petites cités de la Grande-Grèce ont su frapper des pièces qui ne le cèdent pas en beauté, si elles ne sont pas supérieures, à celles de la Grèce propre. Or le petit bronzier ou le modeleur de figurines n'était pas sans ressembler à l'artiste moné-

(1) *Hist. de la Sculpture grecque*, II, p. 382-3, fig. 201.

taire ou au lithoglyphe (1) : comme eux il se déplaçait aisément et n'avait besoin que d'une installation mobile et facilement transportable. On peut, sinon en supposer en tous lieux, du moins admettre comme vraisemblable et même comme certaine l'existence d'un très grand nombre d'ateliers locaux, plus ou moins achalandés et plus ou moins temporaires, où l'on accommodait au goût du public régional les modèles et les types venus de la Grèce orientale. Les artistes pouvaient y être parfois fort habiles, comme leurs collègues de l'Étrurie (2) ; mais on sent souvent dans leurs œuvres un air emprunté et comme un accent de province. Sans sortir du Louvre, il me suffira de citer comme exemples à cet égard le guerrier 125 venant de la Grande-Grèce et le cavalier 191 trouvé à Capoue (fig. 10 et 28 de mon petit catalogue). Notre figurine d'athlète se rapproche à coup sûr davantage des modèles helléniques ; mais il suffisait que son auteur ne vécût pas en terre grecque pour qu'éloigné par ce fait seul des grands maîtres créateurs, il fût moins porté à subir leur influence exclusive et directe. La variété, sinon l'opposition, des modèles dont il pouvait s'inspirer, le forçait en quelque sorte à un éclectisme dont devait s'accommoder fort bien sa clientèle composite et un peu barbare. Non qu'il faille cependant modifier la date que nous proposions plus haut pour l'exécution de la figurine. D'un versant à l'autre de la mer Ionienne les relations étaient faciles et fréquentes et les changements de la mode et du goût se transmettaient aussi aisément que le vin, l'huile et les denrées du commerce. L'on devra par suite attribuer la statuette de l'ancienne collection Bourguignon aux dernières années du IVe siècle, à l'aube de ce qu'on est convenu d'appeler la période hellénistique.

A. DE RIDDER.

(1) François Lenormant (*La Monnaie dans l'Antiquité*, III, p. 267) a déjà remarqué les rapports que présentent et que présentaient surtout dans l'antiquité l'art de fabriquer les monnaies et la toreutique. Cf. d'ailleurs Babelon, *Traité des monnaies*, I, p. 845.

(2) Voir mon petit catalogue, p. 58 (bronzes de la Falterona).

UNE CRISE MONÉTAIRE AU VIe SIÈCLE

Aux environs de l'année 536, l'Égypte byzantine était fort troublée : troublée au point de vue religieux, — les monophysites, retranchés dans la province comme dans une forteresse, y étaient en révolte ouverte contre l'orthodoxie ; troublée au point de vue administratif, — le désordre y était tel que, selon l'expression d'un document officiel, « on ne savait même pas à Constantinople ce qui se passait là-bas (1). » Une réforme s'imposait, d'autant plus nécessaire que cet état de trouble rendait assez incertaine la rentrée des impôts que rapportait la fertile et riche vallée du Nil. Or on sait quels besoins d'argent exigeait la politique ambitieuse de Justinien et combien l'empereur avait souci de faire acquitter exactement par tous ses sujets « le cens dû à l'État, comme il disait, et l'impôt juste et légitime (2). » De cette préoccupation sortit la grande ordonnance de 538-539, qui réorganisa toute l'administration de l'Égypte, et dont l'objet essentiel fut d'assurer, par les prescriptions les plus minutieuses et sous les sanctions les plus sévères, la rentrée exacte de tout ce que, en nature ou en argent, la province devait payer au fisc. Il ne semble pas, à considérer les témoignages que nous ont conservés les papyrus postérieurs à cette date, que la réforme ait réalisé toutes les espérances qu'on en attendait ; et Justinien lui-même dut, en 559, intervenir à nouveau dans les affaires de la province, pour porter remède à une autre cause de malaise qui

(1) *De dioecesi aegyptiaca lex ab imp. Justiniano lata*, éd. Zachariae de Lingenthal, p. 10.

(2) *Nov.* 8, *praef.*

s'ajoutait aux anciens éléments de désordre : c'était la crise monétaire qui, depuis quelque temps, sévissait en Égypte, et plus particulièrement dans la grande ville commerçante d'Alexandrie, au détriment du trésor public aussi bien que des transactions des particuliers (1).

*
* *

L'édit de 559 (édit XI), où est exposée la situation que l'empereur voulait assainir, est un document fort intéressant, d'intelligence parfois assez difficile et qui demande à être analysé avec quelque précision.

A en croire les indications qu'il renferme, il existait alors en Égypte, et surtout à Alexandrie, une monnaie frappée à un titre inférieur, et qu'on appelait à Alexandrie τὸ ἀπέλυτον χάραγμα (2). La circulation de cette monnaie dépréciée avait eu pour conséquence naturelle que l'or fin, ce que l'on nommait ὄβρυζη, *obryzum*, et où étaient taillées les monnaies ordinaires de l'empire, faisait prime et que la livre d'or, normalement évaluée à 72 sous, était cotée à 81 ; une prime de 9 sous d'or était exigée, spécialement à Alexandrie, pour obtenir une livre d'or fin : c'était ce qu'on appelait la prime pour l'or pur, διάφορον ὕπερ ὀβρύζης. De cette hausse du change était née une crise fort grave, dont Justinien dit expressément qu'elle était aussi dommageable aux intérêts du trésor que fâcheuse pour les transactions particulières (3), sur qui, de ce fait, pesait une lourde gêne (ζημία) (4). Il faut examiner attentivement le texte pour déterminer les raisons de ce double effet de la crise.

D'abord, en ce qui regarde l'État, Justinien se plaint vivement que les peseurs et essayeurs d'or (ζυγοστάται καὶ χρυσῶνες), — fonc-

1. Ed. XI, 3 : ὅλῳ τῷ πολιτεύματι λυμαινόμενον ; *praef.* : ὡς ἂν μὴ μέλλῃ καὶ τῷ δημοσίῳ λυμαίνεσθαι καὶ τοῖς τῶν ὑποτελῶν παρενοχλεῖν συναλλάγμασι.
(2) Ed. XI, 1.
(3) Ed. XI, *praef.*
(4) Ed. XI, 3.

tionnaires chargés d'apprécier sur leurs balances le poids réel des monnaies d'or souvent assez usées (1) et d'estampiller (σφραγίσαι) les lingots d'or, — aient pris depuis quelque temps de très fâcheuses habitudes. Ils inscrivaient, pour l'or qui leur était présenté, une valeur supérieure au poids réel de cet or, πλέον τοῦ ταῖς ἀληθείαις ἐμβεβλημένου σταθμοῦ τοῖς σφραγῖσιν ἐγγράφειν (2); en d'autres termes, ou bien ils comptaient à leur valeur nominale, au taux officiel de 24 *keratia*, les sous d'or dépréciés ou frappés à un titre inférieur, ou bien ils évaluaient, en raison du change, à 81 *nomismata* la livre d'or qui, au poids, ne valait que 72 sous. D'autre part, dans les remises d'or qu'ils faisaient aux divers agents du fisc, augustal, alabarque, préposé des trésors sacrés, ils réclamaient la prime au change de 9 sous à la livre.

Quelle était la conséquence de ces pratiques ? Les contribuables, qui avaient à verser de l'argent au trésor, s'acquittaient en pièces dépréciées comptées pour leur valeur officielle : d'où une perte nette pour le fisc. Ou bien ils payaient l'impôt en calculant la livre d'or à raison de 81 sous au lieu de 72, et les remises d'or faites à l'administration des finances étaient comptées au même taux. En conséquence, l'État, en Égypte, recevait la livre d'or au cours de 81 sous : mais cette livre d'or, une fois transférée dans les caisses du fisc à Constantinople, ne représentait plus que 72 sous. D'où une autre cause de perte pour le trésor.

Ce n'est pas tout. Les employés des finances aussi, administrateurs de l'alabarchie, préposés des largesses sacrées, spéculaient sur cette hausse du change, réclamaient aux contribuables la prime pour l'*obryzum* (3). Les papyrus du VIe siècle nous ont conservé la trace de ces pratiques : dans le papyrus du Caire 67.139, on voit que l'impôt dû s'élève à 4 nomismata ; mais, comme il est acquitté en monnaie dépréciée, en *nomismata* comptés à 20 *keratia* seulement au lieu de 24, l'administration réclame, de ce fait, pour la somme due, 5 *nomismata* moins

(1) *Cod. Theod.*, 12, 7, 2 ; *Cod. Just.*, 10, 73, 2.
(2) Ed. XI, 2.
(3) Ed. XI, 3.

14 *keratia* (1). De là des exactions dont souffraient les contribuables, et cet autre inconvénient, — plus grave encore aux yeux de Justinien, — que les agents du fisc, exigeant la prime pour l'*obryzum*, touchaient 81 sous à la livre, mais n'en versaient que 72 à Constantinople. D'où une nouvelle source de perte pour le trésor.

En ce qui touche les intérêts particuliers, la crise monétaire avait d'autres conséquences. Les gens d'affaires, ὅσοι τὰς ἐμπορίας ποιοῦνται (2), avaient, eux aussi, l'habitude, dans toutes les transactions, de réclamer ou de compter la prime pour l'or (ἐν τοῖς συναλλάγμασιν ὕπερ ὀβρύζης λαμβάνοντες ἢ ὑπολογιζόμενοι) : d'où il résultait naturellement, avec l'augmentation du prix de toutes choses, une gêne réelle — ζημία — pour le commerce et les affaires.

*
* *

Avant d'expliquer par quelles mesures Justinien s'efforça d'assainir la situation, il faut examiner quelques documents qui complètent et éclairent les renseignements fournis par l'édit XI.

Les papyrus montrent clairement la diversité et l'instabilité du régime monétaire dans l'Égypte du VIe siècle. Les paiements qui y sont mentionnés sont faits en monnaies évaluées de trois façons différentes, qui sont respectivement dénommées δημόσιον ζυγόν, ζυγὸν Ἀλεξανδρείας et ἰδιωτικὸν ζυγόν. Il faut sans doute entendre par le premier de ces termes le *nomisma* au titre légal (24 keratia), tandis que le troisième désigne probablement ces systèmes locaux de poids et mesures que l'autorité impériale ne put jamais détruire en Égypte, monnaies à un titre inférieur et variable, sur lesquelles on reviendra tout à l'heure (3). Quoi qu'il en soit, plu-

(1) J. Maspero, *Papyrus grecs du Caire*, II, 54 et 26.

(2) Ed. XI, 3.

(3) Sur cette difficile question, voir *Pap. de Munich*, p. 36-38, et en général, sur le sens du mot ζυγόν, Kubitschek dans *Numism. Zeitung*, t. 29 (1897), p. 163 sqq., et Wessely, *Führer Pap. Erz. Rainer Samml.*, 114.

sieurs textes nous font connaître avec précision le rapport entre ces diverses manières d'évaluer les monnaies (1). Ainsi 36 nomismata $\frac{7}{32}$ δημοσίῳ ζυγῷ équivalent à 36 nomismata $\frac{15}{32}$ ζυγῷ Ἀλεξανδρείας ; 23 nomismata δ. ζ. équivalent à 23 nomismata, 4 keratia ζ. Ἀλ. ; 9 nomismata δ. ζ. équivalent à 9 nomismata $7\frac{1}{2}$ keratia ζ. Ἀλ. Entre le δημόσιον ζυγόν et le ζυγὸν Ἀλεξανδρείας l'écart était donc minime, le second valant simplement un peu plus que le premier. Au contraire, entre le δημόσιον ζυγόν et l'ἰδιωτικὸν ζυγόν, l'écart est plus sensible et surtout plus variable : ainsi 40 nomismata $\frac{22}{96}$ ἰδ. ζ. équivalent à 36 nomismata $\frac{7}{32}$ δ. ζ. ; 14 nomismata $\frac{2}{3}$ ἰδ. ζ. équivalent à 13 nomismata $\frac{17}{48}$ ζ. Ἀλ. L'ἰδιωτικὸν ζυγόν avait donc une valeur assez inférieure aux deux autres titres. Ailleurs il est question de toute une série de systèmes locaux existant à Syène, à Hermonpolis, à Antinoè, à Aphrodito, etc. (2) ; et les textes montrent, par exemple, qu'à Aphrodito le nomisma était compté à 22 keratia (3), ailleurs à 20, et à Antinoè, seulement à 18 (4). C'est pour cela que, dans beaucoup de papyrus, on trouve une double indication de la somme à payer, d'une part au taux officiel, et d'autre part suivant ce qu'on nomme « l'usage du village » πρὸς τὴν συναλλαγὴν τῆς κώμης (5). Et ceci explique l'intérêt qui s'attache aux pièces de poids légal (εὔσταθμα) (6), par opposition aux pièces de poids faible (παράσταθμα) (7), et le soin avec lequel certains contractants stipulent qu'ils seront payés « en bon or, en pièces anciennes de

(1) Pap. Oxy., nº 154. Gizeh, nº 10134.

(2) Voir les textes rassemblés dans Pap. de Munich, p. 36-38, auxquels on en pourrait joindre d'autres encore.

(3) Pap. Caire, 67139, fº VI, verso, l. 4.

(4) *Ibid.*, 67156. On trouvera d'autres exemples de cette dépréciation, variant de 22 jusqu'à 17 keratia, dans l'article de Kubitschek, *loc. cit.*, p. 167-169.

(5) Pap. Caire, 67127.

(6) J. Maspero, *les Papyrus Beaugé*, p. 8, nº II, l. 15.

(7) *Cod. Just.*, 10, 27, 2, 6.

poids légal (1) » et que le paiement se fera « en nombre et en poids » (ἀριθμῷ καὶ σταθμῷ) (2), c'est-à-dire en comptant à la fois et en pesant les pièces. Il faut noter enfin que plusieurs papyrus, sur lesquels on reviendra tout à l'heure, opposent, de même que dans l'édit de Justinien l'ἀπόλυτον Αἰγύπτιον χάραγμα à l'ὀβρυζον χάραγμα (3) et font mention de la prime à payer ὕπερ ὀβρύζης (4).

*
* *

On a quelque peine aujourd'hui à comprendre une telle complication du régime monétaire. On en sentait déjà, on l'a vu, les inconvénients au VIe siècle. Il faut revenir maintenant à l'édit de Justinien pour voir par quels moyens il s'efforça de porter remède à la situation.

Comme mesure essentielle, l'empereur prescrivit de retirer de la circulation la monnaie dépréciée, l'ἀπόλυτον χάραγμα, et de frapper désormais, « conformément à l'ancien usage », de la monnaie d'or de bon aloi. De cette sorte, il n'y aurait plus lieu, sous prétexte d'*obryzum*, ὕπερ τῆς κακῶς ἐπινενοημένης ὀβρύζης, de réclamer aucune prime au change : dans toutes les transactions, la monnaie d'or serait comptée désormais au cours de Constantinople (5), c'est-à-dire à raison de 72 sous à la livre.

Mais, en attendant que cet assainissement de la monnaie fût réalisé, l'ἀπόλυτον χάραγμα demeurait forcément la monnaie courante en Égypte (6) et des mesures transitoires s'imposaient pour en régler la circulation et le cours. Il importait avant tout que l'État n'y perdît rien. Justinien ordonna en conséquence que les peseurs et essayeurs d'or inscriraient désormais, pour les pièces

(1) Pap. Munich, 15, l. 2 ; 16, l. 24-25 : χρυσοῦ δοκίμου νομισματίων παλαιοχαράκτων εὐστάθμων.

(2) *Ibid.*, 15, l. 4 ; 16, l. 28.

(3) Pap. Oxy., 144.

(4) *Id.* 144 et Pap. Caire, 67057.

(5) Ed. XI, 1 : τὸ κατ' Αἴγυπτον πολιτευόμενον χρυσίον οὕτως ἐν τοῖς συναλλάγμασι συλλογίζεσθαι, ὡς τὸ κατὰ ταύτην τὴν μεγάλην χαραττόμενον πόλιν.

(6) Ed. XI, 2 : Justinien prescrit en effet aux ζυγοστάται et χρυσῶνες, ὡς δι ἀπολύτου χαραγμάτος ὑπουργήσωσι τοῖς συναλλάγμασι.

qui leur seraient présentées, non plus la valeur nominale, mais le poids d'or réel, et qu'ils feraient leurs remises d'or aux agents du trésor sans réclamer aucune prime pour l'*obryzum*. De même, les employés de l'administration des finances furent invités à ne plus rien exiger des contribuables à ce titre. Le duc-augustal d'Alexandrie fut chargé de veiller, par une surveillance attentive, à l'exécution de ces prescriptions, et des sanctions rigoureuses — confiscation des biens, châtiments corporels, destitution — furent promulguées contre les contrevenants.

Ainsi, dans le régime provisoire qu'il instituait, Justinien, très habilement, assurait les intérêts du fisc. L'État, en acceptant la monnaie dépréciée, ne la recevait que pour une valeur correspondant au poids d'or réel. Il mettait fin par ailleurs à la spéculation onéreuse qui lui faisait encaisser en Égypte, au cours de 81 sous, la livre qu'il ne réalisait à Constantinople qu'au cours de 72. Et Justinien, bon ménager des intérêts publics, dut, selon son habitude, être fort satisfait des mesures qu'il venait d'édicter.

Il régla de manière assez différente ce qui concernait les transactions particulières. La monnaie dépréciée, l'ἀπόλυτον χάραγμα, dut être comptée au cours de la bonne monnaie frappée à Constantinople (1), et il fut sévèrement défendu à tous gens d'affaires, sous les peines les plus rigoureuses, de prélever désormais la prime pour l'or, si gênante et si dommageable aux transactions. Ainsi, tandis que, pour le paiement des impôts, l'État ne recevait la monnaie dépréciée que pour son poids d'or réel, il lui attribuait, au contraire, pour les transactions commerciales, une valeur nominale, fixée à un cours déterminé. C'était un véritable cours forcé qu'on établissait, pour les affaires traitées à l'intérieur de la province, en faveur de l'ἀπόλυτον χάραγμα : mesure transitoire assurément, mais qui semble avoir pu, malgré les bonnes intentions de l'empereur, léser assez gravement beaucoup d'intérêts respectables.

(1) Ed. XI, 1 : ἐν τοῖς συναλλάγμασι συλλογίζεσθαι.

*
* *

Il reste à se demander quel fut l'effet de la réforme, et si la crise monétaire que traversait l'Égypte en fut conjurée. Il ne le semble pas. Dans des papyrus postérieurs à l'ordonnance de 559 datés, l'un de 572, l'autre de 580, il est question de paiements faits, partie ἐν ὀβρύζῳ χαράγματι, et partie ἐν ἀπολύτῳ Αἰγυπτίῳ χαράγματι (1) : ainsi, 21 ans après la promulgation de l'édit, la monnaie dépréciée subsistait toujours à côté de la bonne monnaie. Il est pareillement fait mention du rapport qui existe entre cette bonne monnaie et celle qu'on appelle maintenant « la monnaie au poids légal » (δημοσίῳ ζυγῷ) : 22 $\frac{1}{2}$ keratia d'or fin (ὀβρυζιακά) équivalent à 24 keratia ou à un nomisma δημοσίῳ ζυγῷ (2). Le sou d'or courant gardait donc une valeur nominale supérieure à son poids d'or fin, et en conséquence, malgré les prescriptions de Justinien, on continuait à réclamer une prime au change. Dans le reçu de 580, pour un paiement de 720 nomismata en ἀπόλυτον χάραγμα, il est exigé, ὑπὲρ ὀβρύζης, une somme de 45 nomismata (3), ce qui fait ressortir la prime au change à $4\frac{1}{2}$ nomismata par livre. Ailleurs (4), il est question d'un paiement de 48 nomismata, auxquels sont ajoutés 2 nomismata pour l'*obryzum*, ce qui représente une prime de 3 sous d'or par livre. Ces chiffres, évidemment fort inférieurs à la prime de 9 nomismata par livre signalée en 559, attestent une relative amélioration ; et la présence aussi d'une quantité notable de monnaie d'or fin à côté de l'ἀπόλυτον, — 1440 nomismata ἐν ὀβρύζῳ contre 720 ἐν ἀπολύτῳ (5) — indique que la réforme n'avait

(1) Pap. Oxy., 144.
(2) Pap. Oxy., 126.
(3) *Ibid.*, 144.
(4) Pap. Caire, 67057, col. I, l. 23.
(5) Pap. Oxy., 144.

pas été absolument vaine. L'or fin cependant continuait à faire prime et la monnaie dépréciée à être en usage : un papyrus de 570 d'Antinoé (1), un texte de 602 d'Hermoupolis (2), montrent le nomisma compté pour 18 keratia seulement ; ailleurs, à Arsinoè, il ne vaut même, à la fin du VIe et au VIIe siècle, que 17 ou $16\frac{1}{2}$ keratia (3). En cette affaire, comme en tant d'autres d'ordre administratif, Justinien avait apporté ses bonnes intentions, son souci du détail, son désir égal, — et souvent contradictoire, — de défendre les intérêts du trésor et de protéger les contribuables contre les exactions (4) ; ici, comme ailleurs, il avait cru prendre les mesures les meilleures et en assurer l'exécution par les sanctions les plus sévères (5) : ici encore, comme dans la plupart des réformes qu'il tenta (6), il n'avait que fort incomplètement réussi.

Ch. Diehl.

(1) Pap. Caire, 67156.
(2) Kubitschek, *loc. cit.*, p. 168, n° 10.
(3) Kubitschek, *loc. cit.*, 169-170.
(4) Voir mon *Justinien*, p. 274-276.
(5) *Ibid.*, p. 276-279.
(6) *Ibid.*, p. 291-295.

LA ΙΕΡΑ ΣΥΓΓΡΑΦΗ DE DÉLOS

En juillet 1914, le troisième fascicule du tome XI des *Inscriptiones Graecae* était en cours d'impression, et une douzaine de feuilles — le tiers environ — déjà tirées ; il devait contenir, avec la fin des actes des hiéropes, les lois, règlements et devis compris dans les limites de 314 à 166. On sait comment la guerre a rompu toutes relations entre les deux Académies dont l'entente avait permis l'édition du volume. Ignorant le sort que l'avenir réserve à notre publication des inscriptions déliennes, je me décide aujourd'hui à extraire des textes qui devaient composer le fascicule interrompu le document connu sous le nom de ἱερὰ συγγραφή : c'est le titre autorisé par les actes des hiéropes eux-mêmes (1), et devenu courant pour désigner la loi qui réglait le régime des fermages des domaines sacrés. M. Homolle l'a mentionnée dans ses *Archives de l'intendance sacrée* (1885), App. II, p. 119, sous le n° XIII ; un peu plus tard, il en a détaché quelques clauses qu'il a insérées dans les notes d'un article du *Bull. de corresp. hellén.*, XIV (1890), p. 431-433 et p. 452 ; d'autres ont été communiquées par lui à P. Guiraud, qui en a fait usage dans sa *Propriété foncière en Grèce* (1893), p. 436, 440 et 441. Il faut le dire tout de suite : cette publication parcellaire, qui semblait grosse de promesses et a fait attendre non sans quelque impatience le complément du texte, a du premier coup livré au public, ou peu s'en faut, les seules phrases qui présentassent un sens suivi ; le reste, en dépit de mes efforts qui se sont ajoutés à

(1) Cf., par exemple, *IG*, XI, 287, *A*, l. 143.

ceux de M. Homolle, est dans un état de mutilation lamentable ; en sorte qu'il me faut abdiquer d'avance, en mettant sous les yeux du lecteur le document dans son entier, tout amour-propre d'éditeur. Tel qu'il est, je pense qu'il y a intérêt à le présenter dans sa teneur. Il n'est pas indifférent de saisir la suite des différentes stipulations, publiées jusqu'ici dans un ordre arbitraire et sans qu'on ait pu apercevoir le lien qui les rattache ; l'étendue même des lacunes n'est pas un élément d'interprétation inutile ; et enfin il me sera bien permis de faire valoir que j'ai réussi à améliorer certaines leçons des phrases déjà connues, comme aussi à ajouter quelques bribes aux parties restées inédites.

La stèle, qui porte aujourd'hui dans le catalogue du musée de Délos le numéro d'inventaire Γ 478, est d'un marbre blanc à gros grain, épaisse, intacte, sauf une ébréchure aux deux angles de gauche. Hauteur $1^{m},17$ et, avec ce qui reste du pied, $1^{m},21$; largeur $0^{m},605$; épaisseur $0^{m},135$ (les dimensions indiquées aux *Archives* sont toutes, je ne sais pour quelle raison, sensiblement inférieures). Lettres de $0^{m},005$, serrées, d'une gravure profonde dans les lignes les mieux conservées ; les formes sont celles des textes qui se datent de la fin du IVe siècle et du commencement du IIIe : le M et le Σ ont généralement, mais non toujours, leurs branches divergentes ; l'O et l'Ω sont moindres que les autres ; l'Υ, parfois aussi le B et le P, très allongés et dépassant l'alignement. — La surface du marbre est complètement usée dans le haut et dans le bas : les 50 lignes que je reproduis couvrent environ $0^{m},50$ en hauteur, soit un peu moins de la moitié de la hauteur totale de la stèle ; mais il semble qu'elle n'ait pas été inscrite jusqu'au bas et que les dernières lignes lisibles n'étaient pas loin de la fin du texte ; au-dessus de ma l. 1, il peut manquer de 20 à 25 lignes environ, qui ne présentent plus que des traces éparses et indistinctes de caractères. — J'ai à peine besoin de faire remarquer que ce qui reste de l'inscription est d'une lecture extrêmement malaisée, notamment dans la première moitié. Après M. Homolle, et aidé de sa copie, j'en

ai fait une étude prolongée en 1908 ; j'ai vérifié mes lectures sur l'estampage ; et si le résultat demeure bien imparfait, ce n'est pas, on voudra bien m'en croire, faute d'y avoir employé mon temps et ma peine.

. . . . . τα τους . . . . .
. . . . . .
. . . . . τῶι κυ[ρί]ωι . . . . . .
. . . . . του αρνα . . . . ταρον εἰσπρασσόντων . . . . . .
5 . . . . . [ο]ἱ ἐγγυηταὶ . . . . . .
. . . . ου . . . . . τον . . . .
. . . . . το . . . . . αρατ . . α . . . . .
. . . . . ιυλ — — (35-40 l.) — — τὸ ἀργύρ[ιον] — — (20-22 l.) — — αι · οἱ δὲ ἱεροποιοὶ . .
. . . . . ἐγγύους — — (25 l.) — — ωμα — — — (25 l.) — — — [τῶν μισθω]σαμένων καὶ τῶν ἐγγ[υ-]
10 [ωμένων] ου . ν — — (30 l.) — — ερας — — (15 l.) — — [ἐ]φ' ἑκάστοις αἱ ἀπο . . . . των τῶι δήμω[ι]
τοὺς τῆι ύ — — (15 l.) — — ς τοῦ μηνὸς τοῦ — — (15 l.) — — απ . . . . τοῦ μηνὸς κατὰ ἀπ[λ]οῦν ἀποτινόντων εἰσ.
. . . . . σε . . . . ου . λ . . . σ . ατ . . τῶγ . . . . [ω]ν τὰ τεμένη, ἐξέστω τοῖς κληρονόμοις ἢ τοῖς ἐγγυηταῖς π . . .
. . . ιηι πα — — — — — (45-50 l.) — — — — — ἱεροποιῶν· εἰὰν δὲ — (10 l.) — ωται . . .
— — — (25 l.) — — — τοῖς . . . . . κυ — (11 l.) — μισθωθέντος τοῦ τεμένους . . . . . [τοῖ]ς
15 ἐγγυηταῖς ἐπὶ ὀρφάνου . λ . . ωσσάτω τὸν η . . . φρασ . . . . . ὁ ἔξοχος? αὐτοῦ . . τῆς ἐγδείας · εἰὰν δέ τις κατα-
μαστα? . . ηι παῖδας ἄρσενας, [εἶναι] τὴμ πρᾶξιν τῆς ἐγδείας καθάπ[ερ] ἐκ τοῦ μισθωσαμένου · εἰὰν δέ τις τῶν ἐγγύω[ν]
— — — (20-25 l.) — — — σάτω ὁ μισθωσάμενος — (13 l.) — πρὸς τοῦ ὑοῦ εὐθὺς δοὺς δέκα ἡμερῶν α . . . .
. λλω — — (15 l.) — — ηρασ . . . ε . . . . μισθούντων — — (15 l.) — — εἰὰν ἔλασσον εὕρει, εἰσπρασσόντων ἐκ τοῦ
ἐγγ[ύου?] — — (18-20 l.) — — ιε . . ν εἰς τὴν σ . . . . . υλε . . θ . . ατος ἀποδ[ώ]σουσι τοῖς ἱεροποιοῖς τὰ μ . . . οστ.
20 . . . ω . , ἐὰν τ[ὰ] πρόβατα τρέφωσιν, τοῦ μηνὸς τοῦ Ἀρτεμισιῶνος κατὰ τὸ πρόβατον ἕκαστον, πάντων δὲ[ἂ]ν τρέφωσ[ι]
. . . . . οντα ἀκίνδυνον παν[τὸς κιν]δύνου · — οἱ δὲ ἱεροποιοὶ τοῦ μηνὸς τοῦ Γαλαξιῶνος ἐξετάσαντες τοὺς βοῦς κατον

. . . ειαι περὶν τοῦ μηνὸς (τοῦ) Μεταγειτνιῶνος τέμενεσι . . . . .
ιρεαν . κ . . παντὸς αὐτὸς ημε . . . . . κγ . υ . . .
—(12 l.)— πρώτου . . . . . εκλ . υσ . . μηδὲ — — —(20-25 l.)— — —
τεμένεσιν · εἰὰν δέ τις τρέφει, ἐπομοσ[ά-]
σθ[ω]ν αὐτὸν ἱεροποιοὶ τὸ μὴ εἶναι ὑπόλογον τῶι τρέφοντ[ι] ἐπὶ τὸ μίσθωμα ·
[ἐ]ξα . ρε . . ειν δὲ ἐξέστω τῶι βουλομένωι
25 παραλαμβάνειν τὸ ἥμυσυ τῆς τιμῆς τῶμ πραθέντων · — εἰὰν δέ τις βούλεται
τῶν γεωργῶν ἀποδόμενός τι τῶν ἐγκε . . . -
μένων βοσκημάτων ὅσα ἐδεῖτο καταστῆσαι, ἐξέστω αὐτῶι ἐγγυητὴν καταστήσαντι
τῆς τιμῆς ἧς ἂν ἀποδώ-
σωσι?, [τὸ δ]ὲ λοιπὸμ μίσθωμα ἀ[ποδ]ῶσι τοῦ μηνὸς τοῦ Ληναιῶνος τῆι
ἐκλησίαι, τῶι δὲ ἐσχάτωι ἐνιαυτῶι τοῦ μηνὸς τοῦ
Μεταγειτονιῶνος · ὅσοι ἂμ μὴ τρέφωσι πρόβατα, ἀποδώσουσιν ἅπαν τὸ μίσθωμα
ἀκίνδυνον τοῦ μηνὸς τοῦ Μεταγειτονιῶνος · εἰσφέρειν δὲ τοὺς ἱεροποιοὺς . . . . . π . . πάντων τὰς τοῦ
μηνὸς ἐν τοῖς ἱεροῖς τεμένεσιν εἰσ . . νκ . . . . τ . .
30 [τὸ μίσ]θωμα ἅπαν τὸ γινόμενον τῶι θεῶι κατὰ τὴν συγγραφήν· — εἰὰν δὲ μὴ
ἀποδῶσιν οἱ μισθωσάμενοι ἐν τοῖς χρόνοις τοῖς
γεγραμμένοις ἢ μὴ παραδιδῶσι τοὺς καρπὸς εἰς τὸ κυριεύειν τοῖς ἱεροποιοῖς,
ἡμιόλιον ἀποτινόντων [ἐ]ν τ[ε]τ[α]γμένοις
χρόνοις? τοὺς καρποὺς σωτ . . παραστησ . . ηστωι το ε . . ωτον ανθων μηδὲν?
π[ω]λοῦντες τῶμ μεμισθωμένω[ν],
πρὸς τῶν ἠγγυωμένων εἰσπραξάσθων ἡμιόλιον τῶι θεῶι τὸ ὀφ|ειλόμε|νον τοῦ
μισθώματος· — εἰὰν δέ τι ἐλλείπει τοῦ μι-
σθώματος πραθέ(ν)των τῶγ καρπῶν, [ἀπ]οδόσθων πρὸς τὸ ἐλλεῖπον τοὺς βοῦς
[κα]ὶ πρόβατα καὶ τὰ ἀνδράπ[οδα]· εἰὰν <εἰὰν>
35 δέ, κ[αὶ] τούτων πραθέντων, ἔτι ἐλλείπει τι τοῦ μισθώματος, εἰσπρασσόντων τὸ
ἐλλεῖπον ἐκ τῶν ὑπαρχόντων τοῖς
μεμισθωμένοις καὶ τοῖς ἐγγυηταῖς· εἰὰν δὲ μὴ δύνωνται πρᾶ(ξα)ι, ἐξομόσαντες
ἐπ[ὶ] Δι[ὶ] ἀγοραίωι [μ]ὴ δυνατοὶ εἶναι πρᾶ-
[ξ]αι, ἀναγραφόντων αὐτοὺς εἰς τὴν στήλην πατρόθεν ὀφείλοντας τῶι θεῶι καὶ
αὐτοὺς καὶ τοὺς ἐγγυητάς, καὶ ἀνα-
μισθούντων τὸ τέμενος · εἰὰν δέ τις ἔγδεια γίνηται τοῦ μισθώματ[ο]ς, ἐγγραφόντων
αὐτοὺς καὶ τοῦτο ἡμιόλιον· — ἀπ[ο-]
τινόντων δὲ καὶ οἱ ἱεροποιοὶ τῶι θεῶι τὸ ἥμυσυ τοῦ μισθώματος οὐ ἂμ μὴ
εἰσπράξωσιν ωνας τοὺς ἐγγυητὰς αὐτῶν πρά-
40 ξωνται · τοῖς δὲ ἐγγραφεῖσιν ἐγγυηταῖς τοῦ μισθωσαμένου μὴ ἐξέστω μερίσαι τῶι
καταστήσαντι τοῦ ἐγγραφ[έν-]
τος ἀργυρίου εἰς τὴν στήλην, ἀλλ' εἶναι τὸ ἀπότεισμα ἅπαν τοῖς ἐγγυηταῖς κατὰ
τὸ ἐπιβάλλομ [μέρο]ς ἑκάστω[ι],

εἰὰμ μὴ ὁ καταστήσας ἀποτίνει ὑπὲρ αὐτῶν· — ὅ τι δ'ἄν τις τῶν ἐγγυητῶν
εἰσπραχθεῖ τοῦ μισθώματος ὑπὸ τῶν ἱερο[ποι-]
ῶν ἢ αὐτὸς ἀποδῶ(ι) ὑπὲρ τοῦ καταστήσαντος αὐτὸν ἐγγυητήν, ἐγγραφέτω ἡ
βουλὴ κυρία οὖσα τῶι ἐγγυητῆι τὸν
καταστήσαντα τὸ ἀποτεισθὲν ἀργύριον ἡμιόλιον καθά[π]ερ τοὺς ὠφληκότας· καὶ
εἶναι τοὺς ἐγγραφέντας ὑπε[ρ-]
45 ημέρους κατὰ τὸν νόμον· εἰὰν δὲ μὴ ἐγγράψει ἡ βουλή, διπλάσιον ἀποτινέτω
τῶι ἐγγυητῆι τοῦ ἀποτεισθέντ[ος]
ἀργυρίου· — ὑποκεῖσθαι δὲ τῶι θεῶι τὰ βοσκήματα καὶ τὰ ἀνδράποδα καὶ τὰ
ἐνοικεῖα [καὶ] τὰ [ὑπάρχοντα] πάντα
ὅσα ὑπάρχει τοῖς μεμισθωμένοις· — ὑποκεῖσθαι δὲ καὶ τὰ τοῖς ἐγγυηταῖς ὑπάρχοντα
πάντα τῶι θεῶι καθάπερ τὰ
τοῦ μεμισθω<σα>μένου· — εἰὰν δὲ πράξαντες οἱ ἱεροποιοὶ — — (18 l.) — —,
ὑποκεῖσθαι τὰ ὑπάρχοντα τοῖς
[ἱεροποιοῖς πάντα τῶι θεῶι]. . . . . .
50 τὸ δὲ γενόμενον μίσθωμα . . ντα πλ . ισηκου . . . . . .
. λοτ . . τῶν ὑποκειμένων τῶι θεῶι . . . . . .

Ce document, qui présente encore un très vif intérêt malgré ses mutilations, appellerait un commentaire approfondi que je n'ai point l'intention d'entreprendre aujourd'hui. Pour l'interprétation des différents articles antérieurement édités, il me suffira quant à présent de renvoyer soit aux commentaires esquissés par M. Homolle et par P. Guiraud, soit aux allusions qui ont été faites et aux rapprochements qui ont été indiqués en différentes études, comme celles des *Inscriptions juridiques grecques*, p. 251 et suiv., et p. 504 ; de J. Partsch, *Griech. Bürgschaftsrecht*, I (index IV, s. v. *Delos*) ; etc. Je m'en tiendrai à quelques brèves remarques presque exclusivement critiques. — Pour les parties restées jusqu'ici inédites — soit, à quelques mots près, les 25 premières lignes —, on me dispensera d'indiquer les variantes qui distinguent ma copie de celle que m'a transmise M. Homolle ; l'énumération serait fastidieuse et sans profit ; elle paraîtrait presque une inconvenance à l'égard de celui qui a le premier abordé ce texte difficile, et qui sans doute ne considérait son propre déchiffrement que comme une ébauche ;

il n'eût pas manqué de la retoucher, s'il eût voulu la rendre publique ; je demande créance pour les cas où je me suis séparé de lui, et d'un mot je me borne à avertir que j'ai pu faire d'assez nombreux gains sur les lacunes, sans qu'il y paraisse, j'en conviens, dans l'état où je présente aujourd'hui le résultat de beaucoup d'efforts. En revanche, quand il s'agira de phrases ou de parties de phrases déjà éditées, je crois opportun de signaler, comme il est d'usage, les leçons nouvelles que j'introduis.

A n'en pas douter, le début du texte fixait les conditions générales des contrats de fermage, la durée des baux, les obligations imposées aux fermiers, par exemple, celles qui sont relatives à l'entretien et à l'exploitation des propriétés, la constitution des cautions, etc.

L. 12 : les mots ἐξέστω τοῖς κληρονόμοις ἢ τοῖς ἐγγυηταῖς sont déjà publiés par M. Homolle, *BCH*, article cité, p. 432, note 1 : il en conclut, avec raison sans doute, que le règlement envisageait à cet endroit le cas où le fermier serait décédé au cours du bail : cette interprétation est aujourd'hui confirmée par les mots ἐπὶ ὀρφάνου qu'on lit à la l. 15 (cf. à la ligne suivante παῖδας ἄρσενας) ; je ne puis malheureusement parvenir à une lecture satisfaisante de la suite de la phrase, et je préviens que le mot ἔξοχος, fort étrange, n'est rien moins qu'assuré : il est douteux qu'il y ait un intervalle suffisant pour insérer un ο entre le ξ et le χ ; mais alors la leçon deviendrait tout à fait inintelligible ; ensuite peut-être αὐτοῦ[ς] τῆς ἐγδείας.

L. 15-16 : je ne réussis pas à découvrir le verbe qui occupe la fin de la première ligne et le début de la suivante ; le sens de la clause paraît clair : au cas où le défunt aurait laissé des héritiers mâles, on recouvrera sur eux, comme on l'eût fait pour le fermier lui-même, l'arriéré du versement. — Les ll. suivantes, 16-18, paraissent se rattacher immédiatement au cas envisagé : en cas d'insolvabilité de l'héritier, c'est la responsabilité du garant qui est mise en cause ; c'est ce que paraissent indiquer les mots πρὸς τοῦ ὁοῦ εὐθὺς δοῦς, dont je crois la lecture assez nette ; ensuite, au lieu de δέκα ἡμερῶν, peut-être faut-il lire δ.ἡμέρας. — L. 18 : les

mots εἰὰν ἔλασσον εὕρει, εἰσπρασσόντων sont reproduits *BCH*, *ibid.*, p. 432, note 3, et dans Partsch, *ouvr. cité*, p. 329, note 5 ; ἐκ τοῦ ἐγγ[ύου ou υησαμένου] qui suit indique qu'il s'agit d'un recouvrement sur la caution, probablement dans le cas visé par la clause précédente.

L. 20 : il est question ici de moutons, comme il sera question de bœufs à la ligne suivante. Je trouve, dans l'ouvrage de P. Guiraud, p. 436, note 5, la remarque suivante : « Le texte encore inédit de la ἱερὰ συγγραφή de Délos contient un passage très mutilé que M. Homolle interprète ainsi : le fermier a le droit d'entretenir des moutons et des bœufs sur son bien : mais le nombre en est fixé par le contrat : s'il le dépasse, il commet un délit et paye une amende de tant par tête supplémentaire. » Cf. *Inscr. jur. gr.*, p. 504. Le passage visé par cette note ne peut être que celui de nos ll. 20-21. Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une stipulation de ce genre ; mais j'avoue n'être pas en mesure de fournir une explication plausible du passage, non plus que des lignes qui suivent jusqu'au début de la l. 27. Je laisse à de plus habiles le soin d'éclaircir le sens, en bornant mon rôle à transcrire, le plus sincèrement possible, ce que je crois lire. — L. 21 : le tiret qui sépare les deux phrases est une ponctuation du texte lui-même, comme aussi aux ll. suivantes (25, 30, etc.), où ce même signe se présentera. A la fin de la même L., j'avertis qu'il y a lieu de lire τοὺς βοῦς, et non τὰς βοῦς, aussi bien qu'à la l. 34. Après ces mots, on attendrait ici καὶ πρόβατα, mais je ne vérifie pas cette leçon et me résigne à laisser l'énigmatique κατον que je crois apercevoir. Enfin je dois faire une constatation assez troublante : entre les ll. 18 et 23, dans chacun des interlignes, il m'a semblé discerner, au moins à certaines places, des traces de lettres : y aurait-il, dans ces intervalles, des clauses additionnelles, ou simplement çà et là quelques mots omis d'abord par le lapicide, et surajoutés ? c'est une difficulté qui s'ajouterait alors pour l'interprétation de ce texte si maltraité par l'usure ; mais je n'affirme rien, et suis peut-être dupe d'une apparence trompeuse.

Ll. 24-25 : après μίσθωμα, c'est une nouvelle phrase qui com-

mence et que le sens rattache d'ailleurs étroitement à ce qui précède. Elle débute, à ce qu'il semble, par un verbe que je ne retrouve pas ; mais la présence, dans un si court membre de phrase de ces deux infinitifs, dont l'un dépendrait alors de ἐξέστω et l'autre de βουλομένωι, ne laisse pas d'être assez surprenante.

Ll. 25-26 = *BCH, ibid.*, p. 452, note 1. Le texte est ainsi donné par M. Homolle : εἰς ἂν δέ τις βούληται τῶγ γεωργῶν ἀποδόμενός τι τῶν.....κτημάτων..... ἐξέστω, puis conforme au mien jusqu'à τιμῆς, où s'arrête la citation. Indépendamment de βοσκημάτων au lieu de κτημάτων, je crois pouvoir répondre des compléments que j'apporte, bien que la répétition de καταστήσαντι et de καταστῆσαι à un si court intervalle étonne un peu. De plus, la construction de la phrase, telle que je la donne, est bien singulière : il faut admettre d'abord que l'infinitif καταστῆσαι dépend de βούλεται, puis est remplacé par le participe du même verbe dans la proposition principale. Puis il est également anormal qu'aux singuliers τις et αὐτῶι succède brusquement le pluriel ἀποδώσωσι.

L. 27-28 = *BCH, ibid.*, p. 432, note 4 (jusqu'à Μεταγειτονιῶνος). Texte conforme, sauf au début où, au lieu de τὸ δ]ὲ λοιπόμ μίσθωμα, M. Homolle écrit τὸ μίσθωμα : la variante a son intérêt, puisqu'il s'agit, non d'un versement total, mais d'un complément. Par là se trouve modifiée l'opinion que l'on s'était faite jusqu'ici de l'époque où se faisaient à Délos les versements des fermages sacrés (1). Si l'on compare les lignes qui précèdent et la clause qui suit (ὅσοι ἂμ μὴ τρέφωσι...), on voit en somme que les locataires sont, à cet égard, divisés en deux catégories : ceux qui entretiennent du bétail sur leurs terres, et ceux qui n'en nourrissent pas. Pour ceux-ci, le paiement se fait chaque année, en une seule fois, et l'échéance est fixée au huitième mois de l'année délienne, Métageitnion. Pour les autres, que visent les cas spécifiés aux ll. 20-26, ils sont tenus de faire un premier versement en Artémision, quatrième mois, au cours de chacune des années que comprend leur bail ; le second versement n'est exigible qu'en

(1) Cf. *Inscr. jur. grecques*, p. 266.

Lénaion, premier mois, — ce qui doit s'entendre manifestement du mois Lénaion qui suit l'année en cours ; la dernière année du bail seulement, ce second versement doit s'effectuer en Métageitnion, soit à la même époque qui était fixée pour les fermiers de l'autre catégorie. — Je conserve le graphie ἐκλησίαι, qui ne paraît pas un lapsus, car elle se retrouve ailleurs à Délos (cf. *IG*, XI, 2, 287, *A*, l. 10) ; de même Μεταγειτονιῶνος, qu'on lit ici deux fois (l. 27, 28), alterne dans nos textes avec Μεταγειτνιῶνος (*supra*, l. 22).

Les ll. 28 à 30, depuis ὅσοι jusqu'à συγγραφήν, sont inédites. Ἀκίνδυνον : cf. l. 21 ἀκίνδυνον παν[τὸς κιν]δύνου ; il faut entendre, je pense, des valeurs nettes, en particulier des espèces, et à l'exclusion, par exemple, de tout titre de créance que pourraient offrir en paiement les fermiers ; cependant nous voyons, à la l. 31, qu'ils pouvaient s'acquitter en nature, par l'abandon des récoltes. — La construction de la phrase, telle que je la donne, est boiteuse : [τὸ μίσ]θωμα ἅπαν (l. 30), paraît bien être le complément du verbe εἰσφέρειν ; mais d'autre part l'article -άς (l. 29) fait supposer un substantif féminin qui occupait la lacune, donc un premier complément du même verbe. Je n'explique pas non plus, à la l. 29, τοῦ μηνός. A la fin de cette même ligne, peut-être εἰς [τὴ]ν κ[ιέω]τ[ὸν] ?

Ll. 30-31, depuis εἰὰν δέ jusqu'à ἀποτινόντων inclus = *BCH*, *ibid.*, p. 433, note 1 : texte conforme, à l'exception des mots εἰς τὸ κυριεύειν, que je suis parvenu à lire non sans difficulté et que je crois acceptables : à défaut de numéraire, le fermier abandonne ses fruits aux hiéropes « pour qu'ils en disposent ». — Ce qui suit, jusqu'à τοῦ μισθώματος de la l. 33, est inédit. L'état du texte, à la l. 32, ne permet pas une restitution ; le sens est clair : si la vente des fruits ne couvre pas la dette, les hiéropes recouvreront sur les répondants une fois et demie le montant du déficit. Je transcris sous toutes réserves [ἐ]ν τ[ε]τ[α]γμένοις | χρόνοις, qui reproduit presque textuellement l'indication donnée une ligne auparavant.

Ll. 33-36, depuis εἰὰν δέ τι jusqu'à ἐγγυηταῖς = *ibid.*, p. 433,

note 2 : texte identique avec quelques variantes insignifiantes ; je ne les indique pas par le menu ; je note simplement que la première édition insère à tort, devant πρόβατα l'article τά, et, en revanche, n'indique pas, à la fin de la l. 34, la répétition erronée de εἰάν. — L. 34 : dans πραθέ(ν)των, le ν est omis.

Ll. 36-38, depuis εἰὰν δέ jusqu'à ἀναμισθούντων = *ibid.*, p. 433, note 3 ; et ensuite, en reprenant à ce mot jusqu'à ἡμιόλιον = *ibid.*, p. 432, note 3, fin ; cf. Partsch, *ouvr. cité*, p. 329, note 5. Après δύνωνται, M. Homolle laisse une lacune jusqu'à ὀμόσαντες : la pierre offre très nettement ΠΡΑΙΕΞ, ce que j'interprète πρᾶ(ξα)ι ἐξομ. — Immédiatement après, ἐπὶ δὲ ἀγορᾶι..... μὴ δύνωνται Hom. : je crois assurée ma lecture ἐπ[ὶ] Δι[ὶ] ἀγοραίωι [μ]ὴ κτλ.

Ll. 38-40, depuis ἀπ[ο]τινόντων jusqu'à πράξωνται = *ibid.*, p. 431, note 2. La phrase publiée présente ici une variante importante : οὗ ἂμ μὴ ἐγγρά[ψ]ωσιν ὠναξίους ? ἐγγυητὰς. Je réponds d'abord de la lecture εἰσπράξωσιν. Quant à l'étrange ὠναξίους, que Partsch accepte en l'interprétant dans le sens de ἀξιόχρεως (*ouvr. cité*, p. 142, note 3), je n'hésite pas d'abord à en détacher les dernières lettres, où je vois l'article τούς qui doit précéder ἐγγυητάς ; reste ωνας, qui est d'une parfaite netteté, mais que je renonce à interpréter d'une manière plausible ; la construction grammaticale de cette fin de phrase est anormale, et les lectures étant assurées, peut-être faut-il supposer quelque erreur du copiste. — Tout le reste de la l. 40 est inédit, ainsi que le début de la l. 41 jusqu'à ἀλλ(ά).

L. 41, depuis εἶναι = *ibid.*, p. 431, note 1, et Partsch, *ouvr. cité*, p. 254, note 4 : τὸ ἐπιβαλλόμενον ἑκάστωι Hom.

Ll. 42-45, depuis ἄν τις (sans ὅ τι δ', qui commence la phrase) jusqu'à τὸν νόμον = P. Guiraud, *ouvr. cité*, p. 441, note 4 (d'après Homolle) ; *Inscr. jurid.*, I, p. 504 ; J. Partsch, p. 183, note 2. Variantes : l. 43, ἡ βουλὴ [ὀφείλοντα] τῶι ἐγγ., Hom. ; l. 44, τοὺς ἐγγραφέντας εἰς ὑπερημ., *idem*.

L. 45 : la clause εἰὰν δὲ μὴ — ἀργυρίου est inédite. — Ll. 46-47 : depuis ὑποκεῖσθαι jusqu'à μεμισθωμένοις inclus = P. Guiraud. p. 440, note 4 (d'après Homolle) ; J. Partsch, p. 267, note 1. Variante : τὰ ἀνδράποδα καὶ τὰ... εια... πάντα Hom. Je n'hésite pas à retenir

ma lecture ἐνοικεῖα, bien que certaines lettres soient un peu indécises, et que le terme lui-même ne me soit pas connu ; il paraît bien formé, et d'une interprétation facile : il doit désigner le contenu de la maison, le mobilier.

Ce qui suit μεμισθωμένοις (l. 47) est resté inédit. J'ai souligné les deux dernières lignes, comme je l'ai fait çà et là pour quelques lettres au cours de l'inscription, pour indiquer qu'elles ont complètement disparu depuis les lectures de M. Homolle. Au-dessous de la l. 48, il n'y a plus rien de visible aujourd'hui sur la pierre.

Ainsi que je l'ai spécifié au début, je n'ai pas discuté les questions, si nombreuses, que pose ce texte difficile. Mon espoir est que cette édition, si imparfaite qu'elle soit, invitera à les aborder et servira à en éclaircir quelques-unes. Je me contenterai, pour finir, de donner mon impression sur la date où ce document a été rédigé. M. Homolle fait, à cet égard, la remarque suivante : « date probable, mais incertaine, époque de Pyrrhidès [297] ; pas d'autres indices que l'écriture et la nature du marbre (1). » J'ai souscrit moi-même, en somme, à cette opinion dans les observations consignées plus haut à propos de la paléographie ; mais je ne vois aucune raison pour prononcer le nom de l'archonte Pyrrhidès plutôt que celui d'un archonte voisin ; il y a même des présomptions pour choisir une autre année. On sait, d'après les comptes de Sosisthénès, que les fermages étaient conclus pour dix ans, et que l'année initiale avait pour millésime un nombre terminé par zéro ; le régime en vigueur était celui de la ἱερὰ συγγραφή : ἐμισθώσαμεν — τὰ τεμένη — εἰς ἔτη δέκα κατὰ τὴν ἱερὰν συγγραφήν (2). Or, pendant les premières années de l'indépendance délienne, le régime décennal n'était pas encore établi ; on constate une période de cinq ans (3) ; il y en a eu aussi de moindre durée ; car, de 314 à 300, les baux n'ont pas été renouvelés moins de quatre fois (4).

(1) *Archives*, p. 120.
(2) *IG*, XI, 2, 287, *A*, l. 142-143.
(3) *Ibid.*, 143, *B*, l. 1-2.
(4) Cf. mes remarques *BCH*, XXXV (1911), p. 31, note 2 (en rectifiant les dates que j'avais, à ce moment, indûment majorées de deux ans). — La première période attestée paraît être de quatre années : *IG*, XI, 2, 135, l. 1-2.

C'est donc la ἱερὰ συγγραφή qui a institué le régime de la durée décennale, et il est clair qu'il a dû commencer dès la promulgation de la loi. Nous aurions le choix entre 300 et 290 ; mais l'année 290 me paraît un peu basse pour l'écriture, et j'inclinerais à croire que c'est en 300 que le règlement a été mis en vigueur ; il daterait donc, soit de cette année-là, soit de l'année précédente.

F. Dürrbach.

ADDENDUM

L. 15-16. Au moment du tirage, mon ami G. Glotz me suggère la conjecture [λίπ]ηι παῖδας ἄρσενας, qui me semble, en effet, tout indiquée. Mais que devient καταμαστα? Glotz se rappelle κατάμαστρος (= ὑπεύθυνος) usité à Delphes (Michel, n° 263, l. 21 ; cf. ὑπόμαστρος à Andanie, n° 694, l. 51, 58) ; mais nous sommes d'accord pour penser que ce terme détonne à Délos, surtout en la circonstance, et je ne vois pas de place pour κατάμαστρ[ος ὢν λίπ]ηι.

L. 24. G. Glotz me propose [ἐ]ξα[γο]ρε[ύ]ειν, avec le sens de « dénoncer » ; ce serait une désignation nouvelle pour la procédure de la φάσις. J'avais pensé tout d'abord moi-même saisir sur la pierre les traces du verbe ἐξαποφαίνειν, qui aurait le même sens et concorderait mieux avec le nombre de lettres requis. Je n'ai pas maintenu cette lecture, faute d'avoir pu la vérifier sur l'estampage ; mais elle mérite peut-être d'être signalée.

L. 25-26. Je crois, avec G. Glotz, qu'on peut restituer : τῶν ἐγκε[κλει]|μένων βοσκημάτων, les bêtes *parquées* dans le τέμενος par le fermier et qui sont hypothéquées avec le reste.

L. 31. Ma lecture εἰς τὸ κυριεύειν est confirmée par un texte que me communique G. Glotz, *Pap. Oxyrh.* n° 101 : τὴν μεμισθωκυῖαν .... καὶ κυριεύειν τῶν καρπῶν ἕως τὰ κατ' ἔτος ὀφειλόμενα κομίσηται.

L. 48. G. Glotz pense à la restitution [μὴ πάντα εἰσπράξωσιν] : elle complète bien le sens de la phrase, rappelle la clause de la l. 39 et s'adapte exactement à la lacune. J'y souscris volontiers.

F. D.

LE CORPS DE L'HARMONIE
D'APRÈS ARISTOTE

Dans le Περὶ Μουσικῆς de Plutarque, Sotérichos, le disert Alexandrin, après avoir [c. 23] textuellement cité Aristote : « L'Harmonie est céleste ; sa nature est divine, et belle, et merveilleuse,... », emploie, dans l'exposé qui suit, où il présente en abrégé la doctrine aristotélicienne et malheureusement la défigure, une expression créée par le maître lui-même. Il désigne, d'après Aristote, les *sons fixes* de l'échelle musicale, ceux qui en constituent l'ossature rigide, par les mots : τὸ σῶμα [τῆς ἁρμονίας]. C'est une de ces formules précises et imagées dont le Stagirite a été prodigue et qu'il marqua de son génie : elle a conservé sa plénitude.

Deux espèces d'échelons constituent le diagramme général des sons, chez les Grecs : les uns fixes, en effet ; les autres mobiles, et qui engendraient, par leurs déplacements, les divers *genres* de l'échelle. Dans l'ensemble des quatre tétracordes organiques du Système Parfait, les sons fixes sont au nombre de six :

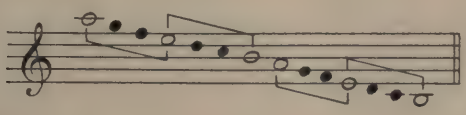

Les sons mobiles (points noirs) installés ici à la place qu'ils occupent dans le *genre diatonique*, pouvaient se rapprocher plus ou moins de la base, au grave, en chaque tétracorde, et engen-

drer, par ce déplacement, les genres *chromatique* et *enharmonique*.

Si l'on isole l'octave-type, incluse entre les deux *mi*, et qui constitue l'Harmonie Doristi, nationale, directrice des autres, le Corps sur lequel elle s'appuie se présente sous l'aspect suivant :

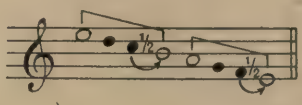

C'est la formule du *Mode Mineur absolu*, défini par ce fait que, à partir du son le plus grave de l'échelle, tous les intervalles fournis par les sons mobiles sont, dans le genre diatonique, *mineurs* (1).

Opposons à cette figure, la représentation de notre Mode Majeur Moderne :

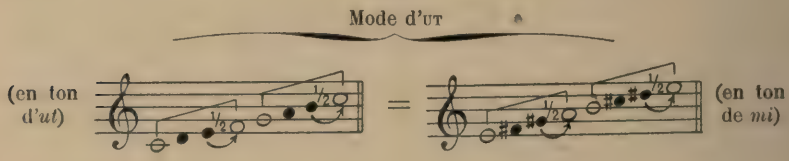

On reconnaît aisément qu'il est le *Mode Majeur absolu*, défini par ce fait que, à partir du son le plus grave de l'échelle, tous les intervalles correspondant aux intervalles de la Doristi hellénistique, haussés d'un demi-ton, sont majeurs (2).

Et l'on peut, incidemment, tirer de cette double constatation un aperçu de l'évolution générale de la langue parlée par les musiciens, depuis près de trois mille ans : la musique antique et une bonne part de la musique médiévale s'organisent autour du Mineur

(1) *Mi — fa* = seconde mineure ; *mi — sol* = tierce mineure ; *mi — ut* = sixte mineure ; *mi — ré* = septième mineure.

(2) (*ut — ré*) *mi — fa dièse* = seconde majeure ; (*ut — mi*) *mi — sol dièse* = tierce majeure ; (*ut — la*) *mi — ut dièse* = sixte majeure ; (*ut — si*) *mi — ré dièse* = septième majeure.

Absolu, qui est le mode(1) de MI, l'*harmonie Doristi*; la musique moderne a pour centre le Majeur Absolu, autrement dit le mode d'UT, qui est l'inverse du mode de Mi. Il suffit de les superposer pour s'en rendre compte :

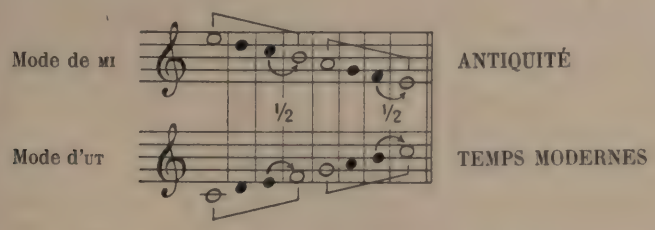

La place occupée par les demi-tons (1/2) détermine l'orientation mélodique des deux échelles. Leurs *pentes* sont opposées, mais symétriques. Les cadres fournis par les sons fixes du Mineur (MI) et par les *notes tonales*(2) du Majeur (UT) sont identiques dans les deux systèmes : deux *quartes justes*, séparées par un ton disjonctif en constituent les « compartiments ».

Telle est la structure théorique de l'échelle-type dans l'art hellénique aussi bien que dans le nôtre. Les théoriciens en effet se sont obstinés à voir dans la quarte l'agent essentiel du jalonnement sonore.

*
* *

L'analyse élémentaire des fragments de l'art grec et des plus anciennes cantilènes liturgiques permet cependant de constater que les musiciens de l'Antiquité divisaient pratiquement l'octave, non en deux tétracordes séparés par un ton disjonctif, mais en

(1) Les *modes diatoniques*, appelés *Harmonies* par les Grecs, sont des échelles musicales constituées par des séries où cinq tons et deux demi-tons remplissent la capacité de l'octave. Ils appartiennent non seulement à la musique hellénique, mais au chant chrétien et à tout l'art populaire occidental. Ils se lisent directement sur le clavier des touches blanches d'un piano, abstraction faite des touches noires, et s'installèrent à peu près dans l'ordre chronologique suivant : MI, LA, SOL, FA, RÉ, UT, sur les six degrés du clavier dont la quinte (touche blanche) est juste. La quinte « fausse » *si — fa*, ne porte point de mode.

(2) Ainsi sont désignés, dans nos solfèges, les degrés I, IV et V de l'échelle.

quinte plus quarte ou en quarte plus quinte, à partir du grave et sans disjonction ; la quinte étant, dans les deux cas, la région maîtresse de l'échelle, et le son grave de cette quinte s'affirmant comme le centre harmonique et, le plus souvent, comme la finale mélodique du Mode. C'est ce qu'Aristoxène (*Elem. harm.*, p. 6) et le même, commenté par Gaudence (*Isagoge,* Meibomius, pp. 18-20), a clairement énoncé. Si l'on applique à l'octave *Doristi* cette double division :

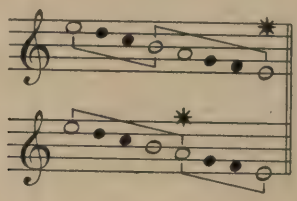

on voit que, *dans la pratique,* c'est-à-dire d'après les monuments, le mode national hellénique [et le IIIe mode ecclésiastique] ont deux fondamentales, deux centres d'attraction, vers l'un desquels, à l'exclusion de l'autre, et suivant que le μελοποιός a choisi l'un ou l'autre, convergent tous les sons de la pièce.

Les Anciens ont reconnu que la capacité de l'octave, remplie par deux tétracordes, n'est pas divisible par 2 : les deux tétracordes sont séparés par un ton entier, intangible. D'ailleurs aucun intervalle sonore ne tolère le partage égal. C'est donc par l'observance d'une sorte de loi naturelle que les musiciens grecs, sinon les musicistes, ont divisé l'octave en 5 + 4, sans disjonction, ou en 4 + 5 (*id.*). Suivant que l'on part du *mi* ou du *la* on obtient quatre « compartiments » différents à l'intérieur d'une même octave, et la quinte devient la région principale de la série diatonique octocorde.

Ce ne sont point les théoriciens qui ont assigné à la quinte ce rôle prééminent. Ils se sont au contraire obstinés à leur préférer la quarte, à voir en elle la procréatrice de l'échelle musicale, alors que les citharistes, tout comme nos violonistes, savaient recourir

à la quinte pour accorder leurs instruments, et la préféraient à tout autre intervalle. Ainsi la quinte n'était pas seulement la partie centrale de chaque Harmonie (1) modale, elle était l'étalon de la justesse et c'est par son ministère que, dans tous les systèmes musicaux de l'Antiquité et des temps modernes, en Orient comme en Occident, la justesse en effet s'édifie, dans les lignes mélodiques et dans les accords qui les superposent.

*
* *

Si l'on se reporte aux exemples on voit que, par les deux variétés de Doristi, qu'on pourrait appeler *Doristi*-MI et *Doristi*-LA, sont confirmés les cadres du Corps de l'Harmonie ; c'est sur les sons fixes que s'établit la double division de l'octave-type, en les utilisant, successivement, trois à trois. Asistote a dû reconnaître ce fait.

Bien que Sotérichos-Plutarque commente à tort et à travers les paroles qu'il cite du maître physicien, on peut, avec exactitude, se représenter le Corps de l'Harmonie tel qu'Aristote le concevait.

Les sons limitatifs de l'octave-type, l'Hypate (I) et la Nète (VIII)

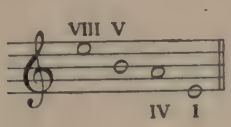

autrement dit les *extrêmes* (οἱ ἄκροι), sont situés à distance de quinte et de quarte de la Mèse (IV) et de la Paramèse (V) qui sont les *moyens* (αἱ μεσότητες). Ces quatre degrés sont les *sons fixes*. Il y a consonance entre les extrêmes d'une part, et entre les extrêmes et les moyens : de I à VIII, octave ; de I à V, quinte ; de I à IV, quarte ; de VIII à IV, quinte ; de VIII à V, quarte ; et ces « symphonies », consonances parfaites, inégales en grandeur,

(1) Les trois *consonances parfaites* de nos traités de Contrepoint sont l'octave, la quinte et la quarte.

correspondent aux membres dissemblables (ἀνόμοια μέρη) constitués par les sons fixes. La sagacité de MM. Weil et Reinach a relevé la sottise de Sotérichos, qui déclare consonants les sons moyens, Mèse et Paramèse, entre lesquels existe la « diaphonie » de seconde majeure (1), et l'édition critique a proposé les corrections nécessaires. Les subtilités de Plutarque, qui se perd dans le calcul des longueurs de cordes, masquent le rôle et l'importance des consonances parfaites énumérées ci-dessus : mais un musicien ne peut s'y tromper, et il ne rendra pas Aristote responsable de ce galimatias. Il admirera au contraire la définition du Corps de l'Harmonie telle que, par le contrôle de la figure précédente, on peut la dégager d'un texte plein d'erreurs.

Ce qui est sûr c'est que Plutarque n'a pas inventé ce mot, si riche de sens, τὸ σῶμα τῆς ἁρμονίας, dont la plénitude décèle l'origine aristotélicienne.

*
* *

Le Corps de l'Harmonie paraît être une des plus solides traditions de la race aryenne. Il régit encore les 72 échelles modales de l'Inde contemporaine. La vieille langue musicale s'y est perpétuée aussi fidèlement que les rites religieux, dont elle semble d'ailleurs, faire partie intégrante, et l'exposé de M. J. Grosset (2) nous permet de ramener à deux séries de types ces échelles multiples. Les unes s'orientent vers l'aigu, les autres vers le grave. En sus de *toutes les échelles occidentales* de l'Antiquité et des Temps Modernes, qui s'y retrouvent, sous leur forme diatonique et sous leurs divers aspects chromatiques, il y a là une mine modale d'une inépuisable richesse ; et il faut que les musiciens soient bien peu soucieux, de renouveler leur langage, au milieu du désordre chromatique, monotone, où ils se complaisent de nos jours, pour ne pas s'assimiler des formules aussi variées et aussi fécondes.

(1) Συνεστάναι δ'αὐτῆς τὸ σῶμα ἔλεγεν ἐκ μερῶν ἀνομοίων, συμφωνούντων μέντοι πρὸς ἄλληλα, ἀλλὰ μὴν καί τὰς μεσότητας αὐτῆς... συμφωνεῖν [§ 232].

(2) *Encyclopédie de la Musique* [Delagrave], I, 1, p. 257 sqq.

TABLEAU DES TÉTRACORDES (1)

Constitutifs des 72 Modes de l'art hindou.

Échelles orientées vers le grave : 1/2 ton au grave de chaque tétracorde.

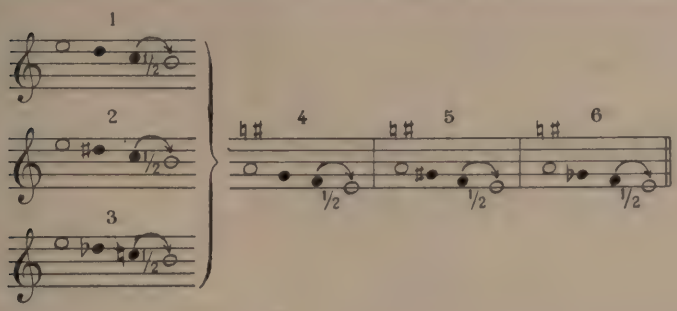

Échelles orientées vers l'aigu : 1/2 ton à l'aigu de chaque tétracorde.

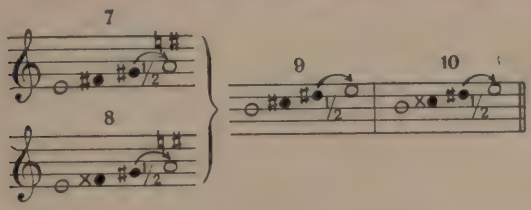

Échelle de pente nulle (abstraction faite du *la dièse*) : 1/2 ton au centre de chaque tétracorde.

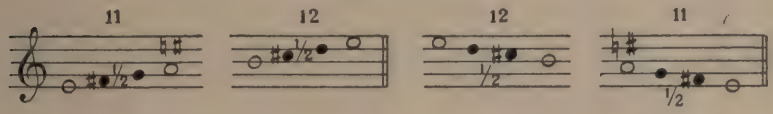

En combinant deux à deux un tétracorde aigu et un tétracorde grave, on obtient 36 combinaisons modales dans lesquelles le Corps de l'Harmonie demeure identique à celui qu'a défini Aristote :

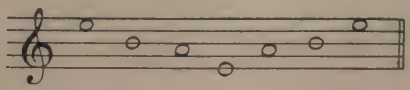

(1) On y a adopté la fondamentale MI, pivot des modes helléniques.

Mais il faut observer que l'art hindou admet que le tétracorde inférieur s'agrandisse d'un 1/2 ton chromatique et devienne :

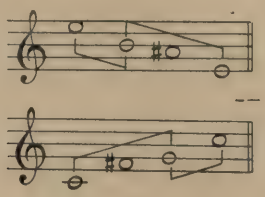

Et tel est le sens qu'il faut attacher à la juxtaposition du bécarre et du dièse, au-dessus du *la*, dans le tableau des tétracordes.

Il en résulte 36 combinaisons nouvelles ; ce qui porte à *soixante-douze* le nombre total des Modes, ou, dans le langage des Anciens, des Harmonies hindoues.

Le 4e degré à partir du grave est donc un son fixe, mais dimorphe ; le 5e degré, seul des deux μεσότητες, reste immuable, et la suprématie de la quinte sur la quarte, dans l'ossature modale, se trouve ainsi spécifiée de manière éclatante : les musiciens de l'Inde sont d'accord avec les musiciens grecs pour faire prévaloir la quinte, dans le Corps de l'Harmonie et la décréter immuable.

*
* *

La Quinte n'est pas seulement l'étalon de la justesse et l'intervalle diviseur essentiel de l'octave modale. Elle est, dans tous les régimes musicaux, la génératrice des « tons », c'est-à-dire le facteur des modulations, autrement dit, des transpositions de la série-type. De l'Inde au Pays de Galles, à travers tous les temps et dans tous les systèmes musicaux, la quinte est directrice. Les musiciens savent que, à l'occasion, la quarte qui est son « renversement », c'est-à-dire son complément dans l'octocorde, peut lui servir de suppléante. Mais le nombre des cas où cette substitution est possible est très limité ; c'est d'ailleurs un expédient. Pratiquement, pour les Grecs comme pour nous, la quinte prévaut.

*
* *

Toutes les échelles modales helléniques, dans les deux genres diatonique et chromatique, se retrouvent dans le tableau des modes hindous. Les chiffres attribués aux tétracordes sont ceux du tableau précédent.

Mode de MI ou Doristi — MI

Mode de LA ou Eolisti

Mode de SOL ou Iasti

Mode de FA ou Hypolydisti

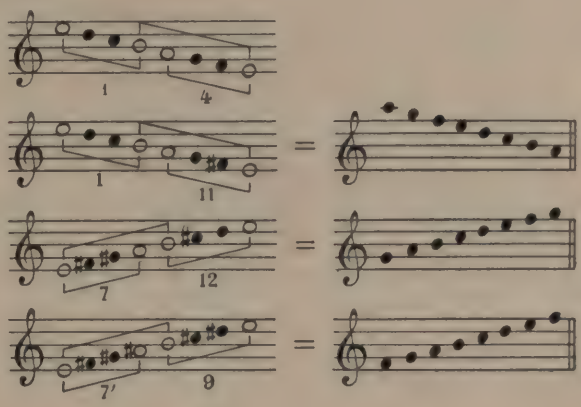

On sait que les « harmonies » qui ont la quinte modale à l'aigu (Mixolydisti, Doristi-LA, Phrygisti, Lydisti), sont constituées respectivement par les mêmes tétracordes que les précédentes, mais *conjoints*: la fondamentale est commune, en effet; et les huit modes helléniques se réduisent analytiquement à quatre.

Il est fort remarquable que les échelles chromatiques grecques trouvent aussi, dans le tableau général des modes hindous, leur expression adéquate.

Mode de MI ou Doristi MI chromatique.

Mode de LA ou Doristi LA chromatique.

Mode de FA ou Hypolydisti chromatique.

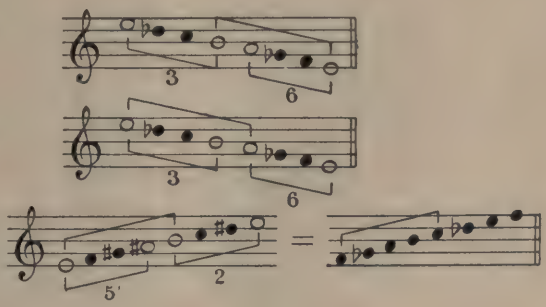

Le mode de SOL n'est pas représenté dans ce genre, pour la raison que ce degré du diagramme sonore s'évanouit en chromatique grec : le mécanisme producteur du *genre* ne consiste pas en effet, comme dans l'art moderne, en une intercalation, entre les degrés diatoniques, d'autant de dièses et de bémols qu'il y a de sons « naturels ». C'est un *chromatique de substitution* dans lequel les sons mobiles se déplacent vers le grave, laissant entre les deux degrés supérieurs du tétracorde un intervalle de seconde augmentée [ou de tierce mineure], par abaissement, donc par

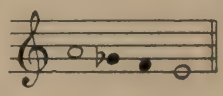

évanouissement, du *sol* diatonique. Or les modes grecs ne s'appuient que sur les sons du Diatonique.

*
* *

La pratique musicale des Grecs, plus riche que la théorie, nous a révélé, malgré la pénurie des monuments, plus de combinaisons tétracordales que les théoriciens n'en admettaient.

L'un des hymnes delphiques exhumés par Homolle présente une remarquable variété de tétracordes :

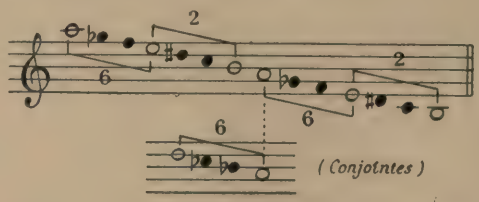

Les chiffres adjoints renvoient le lecteur au tableau des tétracordes et lui signalent ce fait que l'Harmonie hindoue de la forme

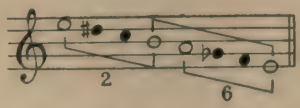

a été pratiquée par les Grecs, il y a plus de deux mille ans.

*
* *

N'est-ce pas la même tradition qui se perpétue? et n'y a-t-il pas là une manifestation des instincts profonds de la race aryenne? Celle-ci a voulu que les sons musicaux, merveilleusement mobiles, acceptassent pourtant d'être limités, dans leurs oscillations, par des jalons, qui constituent une armature rigide, régulatrice. Elle a fait du Diatonique la norme de ses échelles musicales et elle a préféré que, en abandonnant leur place première, les sons mobiles inclus dans la quarte ne se multipliassent pas : 7 degrés à l'octave en chromatique, sans plus; quelle que soit la disposition des degrés mobiles, enserrés dans l'ossature du Corps de l'Harmonie.

Sans médire du chromatisme contemporain qui, oubliant ces antiques préceptes, ne se satisfait plus de 12 1/2 tons tempérés à l'octave et, reléguant les VII sons parmi les vieilles choses, abolit la notion du mode heptacorde, on peut se demander si, malgré ses trouvailles, il ne s'expose point à parler un langage aussi monotone que riche. L'aède hindou qui fait vibrer encore les Harmonies par lesquelles Eschyle et Sophocle secouaient les spectateurs de leurs drames, possède des ressources dont nos artistes, par méconnaissance de richesses en sommeil, ont le grand tort de se priver. Le Corps de l'Harmonie, dont Aristote a senti l'efficace et qu'il a doté d'un nom si expressif, n'est pas un butoir contre quoi le musicien se heurte : c'est un moyen de diversifier et de rendre significatives toutes les échelles sonores, en donnant plus de mobilité aux degrés inclus dans ses compartiments.

Puisse un musicien se trouver qui sache allier les chatoiements de l'Harmonie simultanée, et les raffinements de notre polyphonie aux souples délicatesses de l'Harmonie successive, telle que l'entendaient les Anciens! Ce ne serait point là sévère besogne d'érudit, mais œuvre d'art vivante; car les modes helléniques se prolongent par les diverses liturgies et les chants populaires, et les Aryens de l'Inde semblent avoir pris à tâche d'inventorier et de développer, de nos jours même, les forces latentes de antiques séchelles

Maurice Emmanuel.

LA FÊTE DES ÉLEUSINIA

La Thessalie, depuis qu'elle a été réunie à la Grèce, a fourni un très grand nombre d'inscriptions nouvelles que M. Arvanitopoulos a publiées dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική. L'une d'elles en particulier a retenu mon attention. C'est un décret de la ville thessalienne de Gonnoi, dans lequel est cité et reproduit un décret athénien qui date du IIe siècle avant notre ère. D'une part, ce texte nouveau ajoute à nos connaissances quelques détails intéressants sur la théorodoquie ; de l'autre, il contient une mentiona décisive sur un point important de la religion d'Éleusis, mention qui prouve définitivement que les deux fêtes des Éleusinia et des Mystères sont absolument distinctes et appartiennent à deux cycles différents du culte de Déméter.

Nous donnons ci-dessous le texte tout entier du décret d'après la transcription de M. Arvanitopoulos (1).

Ἔδοξε τῆι πόλει τῆι Γοννέων [θεω-
ροδόκον ἑλέσθαι κατὰ τὸ ψήφι[σ-
μα, ὃ ἤνεγκον οἱ θεωροὶ τῶν Ἀθην[αί-
ων Σωσιγένης καὶ Ἀρχεπτόλεμο[ς
5 καὶ ἀναγράψαι τὸ ψήφισμα εἰστή-
λην λιθίνην καὶ θεῖναι εἰς τὸ ἱε-
ρὸν τῆς Ἀθηνᾶς · θεωροδόκος Νί-
καιος Ἀριστοράτους ἑκὼν προσ-
εδέξατο · κύριον · Εὐκλῆς Εὐκλέου

(1) Ἐφημ. ἀρχαιολ. 1914, p. 10.

10 Ποτάμιος εἶπεν · ἐπειδή τινες τοὺς
ὑπὸ τῆς πόλεως ἐκπεμπομένους
σπονδοφόρους θεωροδοκοῦντες
φανερὰν καθιστᾶσι τὴν πρὸς τὸ[ν
δῆμον εὔνοιαν καὶ φιλανθρωπίαν,
15 καθήκει δὲ τῶι δήμωι μηθενὸς λεί-
πεσθαι τῶν εἰς τιμὴν καὶ χ̣άριν ἀνη-
κόντων πρὸς τοὺς εὐεργετεῖν τὸν
δῆμον αἱρουμένους · τύχ̣ῃ ἀγαθῆι ·
δεδόχ̣(θ)αι τῆι βουλῆι · τοὺς προέ-
20 δρους, οἵτινες ἂν λ(ά)χ̣ωσιν προεδρεύ-
ειν εἰς τὴν ἐπιοῦσαν ἐκκλησίαν
χ̣ρ[η]ματίσαι περὶ τούτων, γνώ-
μην δὲ ξυμβάλλεσθαι τῆς βουλῆς
εἰς τὸν δῆμον ὅτι δοκεῖ τῆι βου-
25 λῆι · ὅσοι θεωροδοκοῦντες τυγ-
χ̣άνουσιν ἐν ταῖς πόλεσιν ταῖς
ἀποδεδεγμέναις σπονδὰς
τῶν τε Ἐλευσινίων καὶ Παναθη-
ναίων καὶ Μυστηρίων ὑπάρ̣χ̣ειμ
30 μὲν αὐτοὺς ἤδη προξένους
τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, εἶναι
δὲ αὐτοῖς, φιλοτιμουμένοις
εἰς τὴν πόλιν, καὶ ἄλλο ἀγαθὸν
εὑρέσθαι παρὰ τοῦ δήμου, ὅτου
35 ἂν δοκῶσιν ἄξιοι εἶναι · τοὺς δὲ
σπονδοφόρους τοὺς ἐπαγγέλλον-
τας τά τε Ἐλευσίνια καὶ τὰ Πα-
ναθήναια καὶ Μυστήρια προσαπο-
φέρειν εἰς τὸ Μητρῶιον ἐν τ[οῖ]ς λό-
40 γοις τὰ ὀνόματα τῶν θεωροδο-
κούντων πατρόθεν, ὅταν καὶ
τὰς πόλεις τὰς ἀποδεξαμένας
τὰ]ς σπονδὰς ἀποφέρ̣ωσιν, ὅπως
καὶ] τούτων γινομένων οἵ τε φιλο-
45 τίμως πρ]ὸς τὴν πόλιν διακείμε-
νοι γνωστο]ὶ [κα]θιστῶνται καὶ ὁ δῆ-
μος πᾶσι φιλάνθρωπος] φαίνηται.

Pour mieux comprendre le sens du décret, il est nécessaire de donner quelques éclaircissements sur l'institution des théores,

qui a tenu une place de plus en plus considérable dans les relations entre les cités grecques (1).

Les Grecs, comme on le sait, n'entretenaient pas d'ambassade permanente. Était-il besoin de traiter une affaire avec un autre État, le peuple élisait un certain nombre de citoyens, avec le titre de πρεσβευταί, qui n'avaient d'autre mission que cette affaire. Ils négociaient avec l'autre partie, conformément aux instructions qui leur avaient été données au départ et rapportaient la réponse qu'ils avaient reçue pour la soumettre au Conseil et à l'assemblée, qui décidaient par leur vote; en même temps, ils leur rendaient compte de leur mission avec toute la responsabilité qu'elle comportait.

Les choses se passaient de même pour les affaires religieuses; mais les ambassadeurs qu'un État envoyait aux dieux étaient appelés θεωροί. Le même titre s'appliqua à deux classes qui se distinguaient par le rôle qu'elles avaient à jouer. Les uns se rendaient dans des sanctuaires étrangers pour représenter la cité pendant les fêtes de la divinité qu'on y adorait, lui consacrer les offrandes de leur ville et lui offrir des victimes en son nom. Quelques-unes de ces théories déployaient un grand apparat et entraînaient des dépenses considérables, auxquelles subvenait la générosité pieuse du citoyen désigné pour son chef. Celle que Nicias conduisit à Délos était restée célèbre. Les inscriptions découvertes à Delphes dans les fouilles de l'École française ont permis de reconstituer les Pythiades que les Athéniens envoyaient à Apollon et de marquer la place qu'y tenaient les nombreux théores députés par la république, par certaines familles nobles de l'Attique, la Tétrapole de Marathon et la corporation des artistes dionysiaques (2).

On appelait également θεωροί les ambassadeurs qu'une ville envoyait aux cités et aux princes helléniques pour leur annoncer la célébration d'une fête nationale et les inviter à y prendre part.

(1) Les textes ont été réunis dans la monographie de Paul Boesch, Θεωρός, Berlin, 1908.

(2) Colin, *Culte d'Apollon Pythien*, 1905.

C'était leur unique fonction, moins éclatante que celle de l'autre classe de théores, mais plus active et de plus longue durée. Il fallait, en effet, traiter séparément avec chacune des villes, si petite fût-elle, et mener l'affaire dans les formes d'une véritable ambassade. A cet effet, les théores désignés partaient munis d'instructions et de frais de route, porteurs d'un décret adressé à chacune des villes et d'une lettre d'introduction qui les accréditait. Après avoir présenté ces pièces au Conseil, ils étaient introduits dans l'assemblée du peuple. Là, un ou plusieurs d'entre eux développaient les thèmes résumés dans le décret. Il leur était répondu par des discours non moins longs et non moins éloquents. Le tout finissait par un vote presque sans exception favorable, accompagné d'éloges et d'honneurs pour les théores. Près de soixante-dix réponses, sur plusieurs centaines, ont été retrouvées à Magnésie du Méandre (1); elles permettent de constater avec quelle facilité les théores de la ville firent accepter par tout le monde grec la création d'une grande fête quinquennale sur le modèle des jeux Pythiens en l'honneur d'Artémis Leucophryne et la reconnaissance des privilèges demandés pour le pays qu'elle protégeait. Bien d'autres villes grecques, à l'époque hellénistique, s'ingénièrent à trouver un prétexte à créer de nouvelles fêtes solennelles pour leur divinité protectrice, et de nombreuses inscriptions témoignent qu'elles y réussirent.

Un seul groupe n'aurait pas toujours suffi à visiter toutes les villes, et, de bonne heure, on avait partagé les régions à parcourir en plusieurs sections. Chacune d'elles avait alors son ambassade de théores qui allait de ville en ville, la première fois, négocier l'acceptation de la fête, et, dans la suite, porter l'annonce de sa célébration et une invitation à y assister. Une inscription d'Épidaure du IVe siècle nous a conservé la liste complète des hôtes qui, dans chaque cité, hébergeaient les théores envoyés en Acarnanie pour annoncer officiellemenl la grande fête d'Asclépios et porter les invitations. Il n'y avait pas moins de quinze villes. On

(1) Otto Kern, *Inschriften von Magnesia*, 1900, n. 18-87.

avait allongé la tournée primitive de cette théorie en y ajoutant les seize villes de l'Épire, et au delà des mers, treize autres de la Sicile et de l'Italie ; en partant, elle s'était déjà arrêtée dans six villes qui étaient les étapes du voyage d'Épidaure en Acarnanie. En tout cinquante villes à visiter pour la seule région de l'Ouest (1). M. Bernard Haussoullier, dans ses fouilles de Delphes qui ont préparé et commencé dès 1880 les grands travaux de l'École française, a découvert plusieurs fragments d'une liste encore plus considérable (2). D'autres morceaux du même marbre, en partie inédits, ont été trouvés, paraît-il, par ses successeurs à Delphes. Si les éléments sont suffisants pour reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, cette table géographique des théarodoques des Pythia, nous aurons les itinéraires des théories que les Delphiens envoyaient tous les cinq ans dans chacun des États helléniques pour les inviter à prendre part à la grande fête de leur dieu. Leur nombre n'était pas inférieur à plusieurs centaines, depuis Marseille jusqu'à Chersonésos dans le Pont-Euxin.

La fréquence de ces missions itinérantes de théores sillonnant sans relâche les voies du monde grec et visitant jusqu'aux plus petites cités soulevait une question matérielle qui ne manquait pas d'importance. A qui incombait-il de donner l'hospitalité à ces ambassadeurs sacrés ? Le principe qui prévalait sans contestation et qui est la solution la plus naturelle fut que la charge devait être supportée par la cité qui recevait leur visite ; elle y pourvoyait par la création d'un hôte des théores, θεωροδόκος, qu'elle désignait ou qui s'offrait volontairement à supporter la dépense. Ainsi la ligue acarnanienne, en répondant à la demande de Magnésie du Méandre, décidait « que chacune des villes d'Acarnanie aurait à instituer des théarodoques pour recevoir les théores qui viendraient de la part des Magnètes ». Même décision de la ligue des Épirotes (3). C'est aussi pour assurer la réception de ses théores

(1) *Inscriptiones graecae*, IV, n. 1504.
(2) *Bull. de Corr. hellén.*, 1883, p. 191.
(3) *Inschr. von Magnesia*, 31 et 32.

par les villes étrangères que la république athénienne vota un décret, dont une copie a été retrouvée à Gonnoi, afin de récompenser ou de stimuler la pieuse générosité des habitants qui voudraient bien accepter une charge assez onéreuse. « Attendu que certaines personnes en se faisant les hôtes des spondophores envoyés par la ville, mettent en lumière leurs bons sentiments et leur générosité envers notre peuple... » le Conseil propose et l'assemblée vote « que tous ceux qui se trouvent les hôtes des théores dans les villes qui ont accepté la *trêve des Éleusinia, celle des Panathénées et celle des Mystères* seront, dès ce moment, proxènes du peuple athénien..... Les spondophores qui annoncent *les Éleusinia, les Panathénées et les Mystères*, ajouteront dans leurs comptes déposés au Métroon le nom de ces théorodoques avec celui de leur père, lorsqu'ils apporteront la liste des villes qui ont accepté la trêve ».

L'étranger auquel Athènes conférait le titre de proxène devenait, dans sa patrie, l'hôte officiel de la république, défendant ses intérêts, rendant toute sorte de bons offices aux particuliers ; en échange, il était placé sous la protection d'Athènes, jouissait de certains avantages personnels en temps de guerre ; outre des honneurs, tels qu'un éloge public et une couronne, il recevait quelques privilèges positifs, tels que le droit de posséder des immeubles en Attique. S'il faut interpréter ἤδη à la rigueur, le théorodoque devenait proxène, par le fait même qu'il remplissait cette fonction, sans avoir besoin de solliciter ce titre, de faire les démarches pour obtenir le vote d'un décret le conférant. La possession lui en était garantie par le compte rendu des spondophores dans lequel ils inscrivaient son nom et celui de son père ; cette pièce officielle, déposée aux archives, faisait foi en cas de contestation. Bien que la proxénie, prodiguée par les villes grecques, eût perdu beaucoup de sa force première, c'était un honneur vivement recherché, et elle avait conservé assez d'avantages réels pour compenser les charges de la théorodoquie. Aussi voyons-nous que la promesse du décret athénien eut un effet immédiat à Gonnoi : un habitant s'empressa de s'offrir comme hôte des ambassadeurs reli-

gieux ou théores. L'usage de joindre la proxénie à la théorodoquie était assez répandu chez les Grecs. On a trouvé à Épidaure une série de décrets conférant en même temps l'une et l'autre à un même étranger (1), et, en d'autres villes, des fragments de listes dans lesquels des personnages sont qualifiés de proxènes et théorodoques.

L'importance du décret athénien trouvé à Gonnoi consiste en ce qu'il établit définitivement que les Éleusinia et les Mystères étaient deux fêtes distinctes et indépendantes l'une de l'autre. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la question ne s'était même pas posée et, par un accord assez rare, les savants étaient unanimes à rapporter aux Mystères tout ce que les anciens avaient dit des Éleusinia. Cette opinion se fondait sur quelques passages d'auteurs où le terme Ἐλευσίνια est employé incontestablement pour désigner les mystères d'Éleusis. Il faut savoir grand gré à Aug. Mommsen d'avoir montré que ces témoignages manquent d'autorité. Ils sont empruntés ou à des scholiastes d'assez basse époque ou à des écrivains de l'époque impériale qui étaient étrangers à l'Attique (2). Les inscriptions athéniennes qui mentionnent les Éleusinia ne firent qu'augmenter l'embarras des commentateurs qui s'attardaient à les rattacher aux Mystères (3). J'ai repris la question dans deux mémoires (4) et essayé de démontrer la distinction des deux fêtes par des arguments nouveaux que plusieurs savants étrangers ont adoptés et renforcés (5). Il serait inutile de les reproduire ici. Quelque probants que puissent paraître les raisonnements, ils n'ont pas la force décisive d'un témoignage direct et positif, comme celui que le décret de Gonnoi

(1) *Inscr. gr.*, IV, n. 916 et suiv.

(2) Aug. Mommsen, *Feste der Stadt Athen*, 1898, p. 180-181.

(3) Voir les notes de Dittenberger dans sa *Sylloge*, t. II, p. 313, n. 171 ; p. 415, n. 27 ; p. 458, n. 9.

(4) P. Foucart, *Les Grands mystères d'Éleusis*, 1900. p. 143, complétés dans *Mystères d'Éleusis*, 1914, p. 48.

(5) Rutgers van der Loeff, *De ludis eleusiniis*, Leyde, 1903, p. 74 ; Pringsheim, *Arch. Beitraege zur Geschichte des eleus. Kults*, Munich, 1905, p. 102.

a mis à notre disposition. Aux lignes 28 et 37, sont énumérées les fêtes que les théores athéniens viennent annoncer aux gens de Gonnoi et successivement à chacune des cités de leur tournée. Elles sont au nombre de trois : Éleusinia, Panathénées, Mystères. La liste figure identique en deux passages, ce qui exclut toute hypothèse d'une faute du rédacteur ou du graveur. L'ordre suivi n'est pas celui de la célébration des fêtes, mais de leur fondation. Ainsi, dans le calendrier, les Panathénées précédaient les Éleusinia, mais celles-ci avaient été instituées plus anciennement. Si l'annonce des trois fêtes est confiée à une seule ambassade, c'est qu'elles se succédaient dans l'espace de deux mois. On évitait ainsi l'envoi de théories à des intervalles trop rapprochés : l'invitation était faite en même temps pour les trois solennités. Les envoyés athéniens sont appelés *théores* dans le décret de Gonnoi, ce qui est le terme général pour les ambassades de ce genre ; dans le décret athenien, *spondophores,* parce que les fêtes qu'ils annonçaient étaient accompagnées d'une trêve sacrée (σπονδαί). La trêve des Mystères est bien connue par les auteurs et par les inscriptions, surtout par le décret athénien du ve siècle qui en réglait la durée et les conditions. Nous sommes moins bien renseignés sur les deux autres. Les Athéniens employaient de préférence le terme de spondophores pour cette classe de théores, comme étant plus précis et aussi parce que cette appellation et la trêve sacrée mettaient la fête de leur patrie sur le même pied que les quatre grands jeux de la Grèce. A leur exemple, les cités qui créèrent des fêtes nouvelles sur le modèle des Olympia ou des Pythia prirent soin d'en relever la dignité par l'institution d'une trêve et l'envoi de spondophores (1).

Le décret de Gonnoi ne laisse donc rien subsister de la confusion qui s'était longtemps perpétuée entre les Éleusinia et les Mystères ; nous sommes certains que, dans tous les documents épigraphiques ou littéraires de l'Attique, le terme Ἐλευσίνια désigne toujours la fête des Éleusinia et jamais celle des Mystères. Nous

(1) Voir dans Boesch (p. 14) la liste de ces fêtes nouvelles de 279 à 100 avant notre ère.

pouvons donc tirer parti des nombreux renseignements que les inscriptions fournissent sur ce sujet et aboutir à des résultats certains.

La liste chronologique qu'Aristote avait dressée des plus anciens jeux de la Grèce mettait les Éleusinia au premier rang et les Panathénées au second. Πρῶτα μὲν Ἐλευσίνια διὰ τὸν καρπὸν τῆς Δήμητρος, δεύτερα δὲ τὰ Παναθήναια (1); c'est l'ordre suivi dans le décret. La Chronique de Paros, au contraire, plaçait la fondation des Panathénées en 1505 et près d'un siècle plus tard celle des Éleusinia (2). Il serait vain de discuter les deux systèmes qui opposaient les prétentions rivales d'Athènes et d'Éleusis. Tout ce qu'on peut retenir, c'est que les érudits grecs qui avaient entrepris de reconstituer l'histoire de ces âges reculés s'accordaient à faire remonter au temps des plus anciens rois l'institution des Éleusinia.

L'objet de la fête n'était pas douteux. Les Athéniens voulaient par ces honneurs témoigner leur reconnaissance à la Déesse qui leur avait enseigné la culture des céréales et s'assurer sa protection. Διὰ τὸν καρπὸν τῆς Δήμητρος, disait Aristote ; et de même les deux scholies de Pindare (*Ol.* IX, v. 150 et 166): ἐν τῇ Ἐλευσῖνι τῆς Ἀττικῆς ἀγὼν ἐτελεῖτο Δήμητρος καὶ Περσεφόνης τὰ καλούμενα Ἐλευσίνια. — Τὸν τῶν Ἐλευσινίων ἀγῶνα λέγει · ἔπαθλον δὲ κεῖται κριθαί. Ce dernier détail est confirmé et précisé par les comptes d'Éleusis en 328. Nous savions déjà par Pausanias que Triptolème ensemença pour la première fois la plaine Rharia aux portes de la ville et que la récolte de ce domaine, resté la propriété du temple, était affectée à des usages sacrés (3). L'orateur Hypéride qui en fut locataire pendant les années 332-328 versait en nature son fermage annuel, et les médimnes d'orge qui en provenaient furent tous employés à des dépenses sacrées et, en particulier, aux prix remportés dans les Éleusinia (4). De même, aux Panathénées,

(1) *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. II, p. 189.
(2) Marmor Parium, l. 21, 25 et 30 (*Inscript. gr.*, t. XII, fasc. v, n. 444).
(3) Pausanias, I, 38.
(4) Dittenberger, *Sylloge*², 587, l. 253-264.

les vainqueurs ne recevaient ni couronne ni somme d'argent, mais une certaine quantité d'huile provenant des oliviers sacrés, μορίαι, qui descendaient de l'arbre donné par Athéna.

Quant à la place dans le calendrier de l'année, le scholiaste de Pindare dit d'une manière un peu vague qu'on célébrait les Éleusinia après la rentrée des récoltes, μετὰ τῶν Δημητριακῶν καρπῶν συλλογήν. Nous arriverons à une plus grande précision en tirant parti des comptes que l'orateur Lycurgue rendit de son administration financière. Ce document, qui était d'une étendue considérable, nous est connu seulement par les fragments de la stèle sur laquelle il avait été gravé. Le chapitre appelé δερματικόν comprenait les recettes qu'avait produites la vente des peaux des victimes immolées aux frais de l'État dans le cours de l'année. On mentionnait, en suivant l'ordre chronologique de leur célébration, le nom de la fête, les magistrats qui avaient offert le sacrifice au nom de l'État et le produit de la vente des peaux, qui était versé dans le trésor public. Voici le fragment de cette liste depuis le commencement de l'archontat de Nicétès (Ol. 112, 1 = 332 : [ἐκ τῆς] θυσίας τῆι Εἰρήνηι [παρὰ στρατ]ηγῶν — [ἐκ Πα]ναθηναίων παρὰ ἱερο[ποιῶν] — [ἐξ Ἐλε]υσινίων παρ' ἱεροποιῶ[ν — [ἐκ τῆς θ]υσίας τῆι Δημοκρατία[ι παρὰ στρατη]γῶν — [ἐξ Ἀσκλ]ηπιείων παρὰ βοωνῶν (1).

Le sacrifice annuel à la Paix fut institué en 374 pour commémorer la paix avantageuse que les succès de Timothée permirent aux Athéniens d'imposer à Sparte (2). Il était offert au commencement d'Hécatombéon depuis 374. Les Panathénées avaient lieu dans les derniers jours du même mois, qui était le premier de l'année athénienne. Les Éleusinia dont il est fait mention ici sont la grande fête quinquennale, la seule dont les hiéropes eussent à s'occuper. Elles étaient postérieures aux Panathénées, c'est-à-dire à la fin du mois Hécatombéon. D'autre part, elles étaient antérieures au sacrifice que les stratèges offraient annuellement à Démocratia ou plutôt à Athéna Démocratia : c'était l'anniversaire de la rentrée à Athènes de l'armée du Pirée, lorsque Thra-

(1) C. I. A., II, 745 *c* (Ditt. 620).
(2) Paul Foucart, *Étude sur Didymos*, p. 149 ; *Mystères d'Éleusis*, p. 49.

sybule et les bannis montèrent en armes à l'Acropole pour rendre grâces à la Déesse qui avait rétabli dans sa cité le pouvoir du Démos. Suivant le témoignage formel de Plutarque, cette solennité avait eu lieu le 12 Boédromion. Les Asclépieia, appelés plus tard Épidauria, étaient d'origine assez récente, La fête fut instituée en 423, lorsque fut introduit à Athènes le culte du dieu d'Épidaure ; célébrée le 17-18 Boédromion par l'archonte éponyme, au nom de la cité, elle marquait la fin de la partie des Mystères qui se passait à Athènes. Par conséquent, il est certain qu'il faut placer les Éleusinia entre les derniers jours d'Hécatombéon et le 12 Boédromion (troisième mois de l'année), probablement dans le courant du deuxième mois, Métagitnion.

Comme la plupart des fêtes très anciennes, celle des Éleusinia fut d'abord célébrée chaque cinquième année, suivant la manière de compter des Grecs, c'est-à-dire après un cycle de quatre années révolues. Aristote la compte parmi les pentétérides dont le soin était remis à un collège de dix magistrats appelés ἱεροποιοὶ κατ' ἐνιαυτόν (1). Leurs fonctions n'avaient rien de sacerdotal ; ils avaient à veiller, au nom de l'État, à l'organisation matérielle de la fête, à l'exécution régulière des cérémonies, principalement aux sacrifices dont la ville faisait les frais. Plus tard, à une date inconnue, on ajouta une triétéris. Il y eut donc alors, et cela dès le IVe siècle, deux célébrations des Éleusinia par Olympiade, la pentétéris dans la première année (2), la triétéris dans la troisième. On marqua la plus grande solennité de la pentétéris par l'adjonction d'une épithète, Ἐλευσίνια τὰ μεγάλα. Il faut se garder de la confondre, comme on l'a fait longtemps, avec μυστήρια τὰ μεγάλα : ceux-ci avaient lieu chaque année, ainsi que les Petits Mystères auxquels on les opposait.

Les Éleusinia ne consistaient pas seulement dans les jeux. C'était une fête complète, d'un caractère très simple, dont la

(1) Aristot., Ἀθ. πολιτ., 54.

(2) Voir plus haut les comptes de l'archontat de Nicétès. La mention [ἐξ Ἐλευσινίων] dans la seconde année de la même Olympiade est une mauvaise conjecture, à remplacer par [ἐκ Παναθηναίων].

signification apparaît clairement, et sans aucune cérémonie mystérieuse. Il y avait une procession escortée par les éphèbes, sous la conduite de leur cosmète (1) ; des chants accompagnés de cithare (2), des canéphores, jeunes filles de noble famille, qui portaient les corbeilles sacrées (3) et que des suivantes abritaient d'une ombrelle contre les ardeurs du soleil (4). Ces détails tirés de sources variées suffisent à prouver l'existence d'une procession ; mais elles n'en donnent qu'une idée fort incomplète.

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur les sacrifices. Le document le plus ancien et le plus instructif est un décret du Conseil des Cinq Cents et de l'assemblée du peuple qui remonte à la première moitié du ve siècle (5). Le monument a été, à plusieurs reprises, estampé, dessiné et commenté. La fin de la première ligne avait donné lieu aux hypothèses les plus fantaisistes. Elles ont cédé la place à une restitution très simple, publiée par Michel, dans son *Recueil d'Inscriptions grecques* (n. 670). On n'a pu arriver à compléter avec une aussi grande certitude les lacunes des lignes suivantes. Néanmoins il en subsiste assez pour reconnaître que le décret avait en vue les Éleusinia, et uniquement les Éleusinia. L'État chargeait τοὺς ἱεροποιοὺς Ἐλευσινίων de veiller, en son nom, sur le sacrifice quinquennal de la pentétéris, le seul dont ils eussent à s'occuper ; il marquait en détail à qui ils devaient sacrifier et quelles victimes immoler. Le premier groupe réunit Gé, Hermès, les Charites, groupe auquel on adressait également des vœux dans les Thesmophoria (6). L'épithète ἐναγώνιος ajoutée ici au nom d'Hermès a pour but de préciser le rôle du dieu dans cette fête et de le distinguer de l'Hermès Chthonios ou Psychopompe. Poseidon et Artémis figurent dans la liste, non que leurs attributions les rapprochent des Deux Déesses, mais parce qu'ils possédaient des temples à proximité de la plaine

(1) *Corpus inscr. attic.*, t. II, add., p. 409, n. 46^a^ *b*, l. 8.
(2) Dinarch., I, 23,
(3) *Corpus inscr. attic.*, III, 916.
(4) Schol. Aristoph., *Aves*, 1508.
(5) Ziehen, *Leges Graec. sacrae*, n° 2, avec bibliographie et commentaire.
(6) Aristoph., *Thesmoph.*, 296.

Rharia. Triptolémos était le héros principal de la fête ; Télésidromos, d'après son nom, paraît avoir été un héros agonistique qui veillait spécialement sur les concours de courses. Ces personnages divins n'étaient pas, à vrai dire, les titulaires de la fête des Éleusinia ; ils s'y rattachaient en raison des rapports qu'ils avaient avec Déméter et Coré ou pour des raisons de voisinage ou à cause du rôle qu'ils jouaient dans la célébration des jeux. Aussi la république athénienne jugeait-elle bon de leur faire une part dans la cérémonie ; mais on ne leur immolait que de petites victimes (chèvres, béliers) et les sacrifices étaient qualifiés de *préliminaires* (προτέλεια θύειν, l. 2). C'était dans la fête propement dite, ἐν τῇι ἑορτῇι, qu'avait lieu le grand sacrifice : trois animaux dont le premier était un bœuf. La ligne 6 désignait les divinités auxquelles il était offert. Malheureusement, le commencement est mutilé et aucune restitution satisfaisante n'a été proposée : [Πλούτω]νι pour le premier nom serait assez vraisemblable, s'il n'était suivi de quelques lettres qui restent une énigme (1). En revanche nous trouvons à la suite la mention très lisible des Deux Déesses, Θεοῖν ; c'était donc en leur honneur qu'était célébrée la fête des Éleusinia. Les hiéropes que l'État avait chargés de l'organiser et d'y pourvoir existaient encore au temps d'Aristote. Mais leurs attributions avaient été étendues à toutes les autres fêtes pentétériques, à l'exception des Panathénées. Ils étaient alors au nombre de dix, désignés par le sort pour chaque année : de là, le titre ἱεροποιοὶ κατ' ἐνιαυτόν qui les distinguait des autres commissions, si nombreuses, de hiéropes, temporaires ou permanentes.

Les jeux étaient le complément ordinaire des fêtes principales des divinités. Ceux des Éleusinia étaient les plus anciens de la Grèce, suivant Aristote ; la Chronique de Paros plaçait sous le règne de Pandion II l'institution du concours gymnique (2). Il fut probablement le seul à l'origine ; mais les jeux ne cessèrent de se développer. Au IVe siècle, ils comprenaient la triple série des con-

(1) La restitution [Ἰάκ]χωι, qui avait trouvé faveur, a dû être abandonnée à la suite de constatations matérielles.

(2) *Marmor Parium*, l. 30.

cours gymniques, hippiques et musicaux et, en outre, un concours que l'inscription appelle πάτριος, qui remontait à la plus haute antiquité et dont nous ignorons complètement la nature (1). Peut-être était-ce un concours de labourage dans la plaine Rharia, en commémoration du premier labour de Triptolème ; mais je dois avouer que je n'ai aucun argument positif à présenter à l'appui de cette conjecture.

La fête des Éleusinia se terminait par une panégyrie qui réunissait un grand concours de monde, comme les foires du moyen âge. Elle est connue par le décret en l'honneur de Démainétos (320-317) qui fut stratège de la région d'Éleusis pendant trois années. Γινομένης δὲ καὶ τῆς πανηγύρεως τῶν Ἐλευσινίων τῶν μεγάλων ἐν τοῖς ἔτεσιν οἷς ἐστρατήγησεν, ἔθυσεν ταῖς θεαῖς μετὰ τῶν ἐξ Ἐλευσῖνος περὶ τῆς τοῦ δήμου σωτηρίας· ἐπεμελήθη δὲ καὶ τῆς τῶν μυστηρίων τελετῆς καθ' ἑκαστὴν στρατηγίαν, ὅπως μετὰ πάσης ἀσφαλείας συντελεσθεῖ (2). Ici encore les deux fêtes sont nettement distinguées. Celle des Mystères revenait tous les ans et, en vertu de sa charge, le stratège eut à assurer par trois fois la sécurité de ceux qui venaient se faire initier. Par contre, les Ἐλευσίνια μεγάλα n'avaient lieu qu'une fois par Olympiade ; lorsqu'elles coïncidèrent avec une des trois stratégies de Démainétos, celui-ci témoigna de sa pieuse générosité en offrant, de concert avec les habitants d'Éleusis, un sacrifice aux Deux Déesses.

Les Athéniens ne cessèrent pas d'ajouter à l'importance de leurs Éleusinia. Vers 330, à la suite d'une disette, un décret institua une ἱπποδρομία supplémentaire en l'honneur des Deux Déesses qui avaient mis un terme au fléau (3). Au IIIe et au IIe siècle avant notre ère, les couronnes décernées par le peuple n'étaient plus proclamées seulement aux Dionysia et aux Panathénées, mais aussi au concours gymnique des Éleusinia, ce qui mettait cette fête sur le même pied que les plus grandes de l'Attique (4).

(1) Dittenberger, *Sylloge*, 587, l. 258-261.
(2) *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 163; Michel, 609; Dittenberger, 246.
(3) Dittenberger, 587, l. 261.
(4) *Corpus inscr. attic.*, II, 341, 403, 444, 446, 464-7, etc.

Enfin la proclamation d'une trêve sacrée et l'envoi de spondophores au lieu de théores, dont l'inscription de Gonnoi nous a fait connaître le plus ancien exemple, leur donnait le même caractère international qu'aux quatre grands jeux de la Grèce.

La fête et surtout les jeux des Éleusinia ont été un excellent moyen de propagande pour répandre une croyance qui était chère aux Athéniens : c'était sur leur sol qu'était née l'agriculture, et, avec elle, la vie civilisée. D'autres peuples élevaient la même prétention : Crétois, Argiens, Siciliens. Si les Athéniens l'emportèrent devant la postérité et dans l'opinion générale de la Grèce, ils le durent pour une large part aux Éleusinia. Tous les cinq ans, il n'était pas une seule ville hellénique qui ne reçût la visite des spondophores athéniens lui annonçant la trêve sacrée des jeux et l'invitant à participer à la fête. Dans les discours qu'ils adressaient à l'assemblée réunie pour délibérer sur leur mission, il était des thèmes qu'ils développaient sans se lasser et sans lasser les auditeurs : l'arrivée de Déméter errante à Éleusis, l'accueil empressé des habitants récompensé par le don des céréales ; la mission de Triptolème portant dans le monde entier le présent de la Déesse, la piété d'Athènes, bienfaitrice de l'humanité, qui perpétuait ce glorieux passé par une fête grandiose à laquelle elle conviait tous les Grecs. A force d'être répétées périodiquement, ces légendes entraient dans la tête de tous et faisaient partie des idées courantes.

Encore plus forte était l'impression de ceux qui se rendaient à Éleusis de tous les points de la Grèce, non seulement les théores envoyés par les villes, mais les particuliers heureux d'un voyage en Attique, attirés par l'éclat de la fête, par l'antique renommée des jeux. La vue des monuments et des lieux eux-mêmes donnait une sorte de réalité aux faits et à l'histoire des dieux que la légende rapportait s'y être déroulés. Autre chose était d'avoir entendu raconter que Déméter avait pour la première fois fait pousser l'orge dans la plaine Rharia ; autre chose de fouler aux pieds ce domaine resté la propriété du temple, d'y voir l'aire

sacrée sur laquelle Triptolème avait battu la première récolte et qui, depuis des siècles, soigneusement entretenue aux frais du temple, servait encore à battre l'orge réservée pour les gâteaux sacrés et les prix des vainqueurs. Comment douter de la mission de Triptolème au milieu des nombreux bas-reliefs qui en faisaient revivre les épisodes les plus frappants : tantôt le héros debout entre Déméter, qui lui remet la glane du blé en lui donnant ses instructions, et Coré, qui pose la main sur la tête en signe d'une protection maternelle ; tantôt au moment du départ, assis sur son char ailé qui va l'emporter à la conquête pacifique du monde (1)? Toutes ces images du héros athénien, que la peinture sur vases et la sculpture multipliaient, étaient la preuve sensible que c'était bien Athènes qui avait généreusement communiqué à l'humanité les bienfaits de Déméter. Et si quelques visiteurs avaient encore conservé des doutes et songeaient aux prétentions rivales des peuples qui revendiquaient cet honneur, ils ne pouvaient plus hésiter lorsqu'ils parcouraient les offrandes élevées avec le produit de la vente des prémices des récoltes et qu'ils lisaient dans les dédicaces de ces monuments le nom des Hellènes qui les avaient envoyées (2). N'était-ce pas, de la part de ceux-ci, la reconnaissance du droit qu'avait Athènes d'être proclamée μητρόπολις τῶν καρπῶν ?

Une fois dissipée la confusion qui a longtemps persisté entre les Éleusinia et les Mystères, il nous sera permis de marquer avec plus d'assurance deux périodes dans l'histoire de la religion de Déméter à Éleusis (3). Les anciens en avaient eu un soupçon assez vague, et Isocrate s'en est fait l'écho dans son *Panégyrique* § 28. La déesse, pour reconnaître le bon accueil des habi-

(1) Voir *Dictionnaire des antiquités*, Saglio-Pottier, au mot *Triptolemos*.

(2) Ἐπιγράφειν τοῖς ἀναθήμασιν ὅτι ἀπὸ τοῦ καρποῦ τῆς ἀπαρχῆς ἀνετέθη, καὶ Ἑλλήνων τὸν ἀπαρχόμενον. Décret du cinquième siècle (*Corpus inscr. attic.*, t. IV, 3, p. 60, l. 43).

(3) Je renvoie pour toute cette partie à mon livre sur les *Mystères d'Éleusis*, 1914.

tants d'Éleusis, leur a accordé deux bienfaits : l'agriculture qui les a fait passer de la vie sauvage à la vie civilisée et l'initiation qui leur donne une ferme espérance de bonheur dans la vie future. Transposons cette indication du mythe dans l'histoire. Les deux bienfaits dont parle Isocrate correspondent à deux stades successifs de la religion de Déméter séparés par un long intervalle de temps. Le premier bienfait de la déesse, l'agriculture et la civilisation qui en est la conséquence, est lié à l'introduction de son culte en Attique. Les anciens s'accordaient à le faire remonter au règne des Cécropides. Je crois avoir montré que cette date reculée n'a rien d'invraisemblable, si on la rapproche des faits qui constatent l'influence des Pharaons de la XVIIIe Dynastie dans le bassin occidental de la mer Égée. De cette période date la fête des Éleusinia qui est purement agraire, sans aucun caractère mystérieux. Les rites secrets des Haloa, des Thesmophoria, qui sont contemporains, ne paraissent non plus avoir aucun rapport avec la vie future ; les symboles grossiers des cérémonies expriment surtout l'idée de la fécondité de la nature cultivée et aussi celle de la race humaine. La nouvelle religion, fondée sur l'agriculture, eut comme conséquence la substitution de la vie sédentaire à la vie nomade et la fondation des villes, le progrès de la morale familiale par l'institution du mariage régulier et le respect des parents prescrit aux enfants, les soins donnés aux animaux domestiques, associés au travail de l'homme et à la culture des arbres fruitiers. Pendant cette première période, le culte de Déméter est réservé exclusivement aux femmes mariées de condition libre. L'autorité religieuse appartient à la prêtresse de la Déesse, et elle la conserva sur les fêtes les plus anciennes (Thesmophoria, Haloa, etc.), résistant avec succès aux empiétements du hiérophante ; et ce fut elle, en raison de la priorité de son sacerdoce, qui resta, jusqu'à la fin, l'éponyme du temple d'Éleusis.

Le second bienfait de Déméter, l'initiation, n'est venu que beaucoup plus tard, vers le VIIe ou le VIe siècle à la suite d'un nouveau contact avec l'Égypte. Il consiste dans l'introduction

de mystères, imités de ceux d'Isis; il diffère profondément du culte de la Déméter Καρποφόρος et Θεσμοφόρος des premiers âges. En effet, il apporte des croyances nouvelles sur la vie future; à ceux qui se seront liés aux Deux Déesses par l'initiation est garanti un bonheur sans fin dans l'autre monde. L'accès des Mystères est ouvert aux deux sexes. Un corps sacerdotal s'organise à Éleusis, recruté dans les familles sacrées aux ancêtres desquelles Déméter elle-même avait enseigné les rites de son culte. Deux d'entre elles parviennent à une prééminence incontestée : les Eumolpides et les Kéryces, parmi lesquels sont choisis les deux chefs du sacerdoce éleusinien, le hiérophante et le dadouque.

Paul Foucart.

LE PROBLÈME DE LA FRISE DU PARTHÉNON

Le Parthénon est-il aussi inintelligible que l'affirment quelques écrivains subtils, surpris — mais non déçus — de n'avoir à noter, devant la merveille du paganisme, que l'inconcevable faillite de leur compréhension ? Le moyen le plus sûr de ne point comprendre un monument, n'est-ce pas la prétention de l'expliquer sans s'être donné la peine de le connaître ? Aussi, moins ambitieuse que les interrogatoires transcendants de nos beaux esprits, l'enquête méthodique des archéologues sur le Parthénon a du moins le mérite de nous enrichir de quelques conclusions positives. Deux beaux livres (1), dus à la science élégante et sobre de notre regretté maître Maxime Collignon, et publiés peu de temps avant la guerre, ont résumé avec une clarté précise l'état actuel de nos connaissances. Mais résumer n'est pas clore une question. De pareilles « sommes » servent, au contraire, à orienter de nouvelles recherches, en faisant mieux apparaître, à côté du connu, la part de l'inconnu, voire de l'inconnaissable.

Les observations suivantes ont trait à ce qu'on pourrait appeler le problème de la frise des Panathénées, ou du moins à l'un des aspects de ce problème ; car il est fort complexe et soulève nombre de questions particulières et même de séries de questions. Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle tentative d'interprétation des

(1) *Le Parthénon*. L'histoire, l'architecture et la sculpture. Introduction par Maxime Collignon, 136 planches en phototypie de Frédéric Boissonnas et W.-A. Mansell. Eggimann, 1913, in-f°. — *Le Parthénon*, Hachette, 1914, in-4.

détails du sujet. C'est le caractère général ou, plus exactement, spécifique de la frise, en tant que monument figuré, que nous essaierons de préciser et de classer. Une solution archéologique n'est satisfaisante que si elle aboutit à un classement par espèce. Étant donné la force de la tradition dans l'évolution si logique de l'art grec, et particulièrement de l'art religieux, un monument reconnu anormal ne peut guère être qu'une pièce imparfaitement identifiée. Or, dans l'état actuel de la discussion, la frise du Parthénon, cataloguée comme une frise ionique insérée dans une ordonnance dorique, n'est encore pourvue que d'un état civil irrégulier. Sans doute elle est définitivement classée parmi les chefs-d'œuvre ; mais cette inscription honorifique ne suffit pas à lui conférer une personnalité archéologiquement normale. Elle se présente toujours comme une création insolite. L'historien de l'art a-t-il le droit d'admettre l'insolite sans autre contrôle ? Ne lui faut-il pas retrouver la « série » où la frise du Parthénon se classerait régulièrement ? Simple opération d'inventaire, qui ne risque pas de déclasser le chef-d'œuvre, mais offre l'intérêt, en précisant son identité, de dissiper une incertitude et de prévenir quelques erreurs d'interprétation.

Le grand relief des Panathénées est universellement qualifié de frise. On a toujours vu en lui un motif décoratif d'ordre architectural. Aucune réserve n'infirme cette opinion invétérée. Ce serait le cas de dire qu'ici la répétition aurait créé le fait, si accréditer équivalait à créer et si la répétition de ce sophisme impudent avait elle-même réussi à en faire une franche vérité. On a bien noté une dérogation aux règles de l'architecture dans l'application assez fantaisiste de ce motif ionique à une ordonnance dorique. On a reconnu là un trait de l'atticisme éclectique de Phidias, ajouté à ceux que révélait le dispositif mi-ionique et mi-dorique du Parthénon. On a aussi relevé une autre anomalie : cette frise ionique n'occupe pas au Parthénon sa place canonique à l'extérieur du monument, mais elle est plaquée aux murs du sécos. On a expliqué ces deux anomalies comme des faits de transformisme justifiés par les circonstances : de ces partis exceptionnels Phidias

aurait tiré une idée d'innovation régulière, prenant son bien où il le trouvait, mais le trouvant toujours hors de lui-même. Mais, même quand il s'agissait de motifs purement plastiques, tels que l'assemblée des dieux et la procession d'adorants, c'était toujours dans la série des compositions architecturales, frontons ou frises, qu'on recherchait ses modèles.

Ce faux point de départ a fait dévier et même échouer les solutions. La discussion n'a cessé de glisser à côté de la question essentielle, qui eût livré la clef du problème de la frise. Au-dessus des anomalies secondaires qu'on a constatées, il y a une anomalie capitale qui les explique, et qu'on a négligée : celle du sujet même du relief de Phidias. Ce sujet ne provient pas et ne pouvait provenir du fonds commun de l'iconographie monumentale : il est emprunté au répertoire de l'iconographie purement sculpturale. La frise du Parthénon est la transposition en un motif grandiose de décoration architecturale d'un tableau de piété couramment exécuté dans les ateliers de praticiens, spécialistes de la petite imagerie religieuse à l'usage du public dévot. Phidias est, avant tout, un sculpteur. Toute sa conception du Parthénon procède d'une idée de sculpteur qui s'est subordonné les règles les plus dogmatiques de l'architecture. La frise des Panathénées est un élément étranger aux conceptions d'un architecte : les critiques qui l'ont qualifiée de « hors d'œuvre » en ont eu l'impression, mais sans l'expliquer congrûment. Elle est sortie, par la force du génie, des traditions de la sculpture populaire et s'est imposée, comme une impérieuse synthèse, au monument chargé d'exprimer les aspirations collectives de l'âme attique.

Aucun des prototypes proposés n'explique le choix du sujet ni ne justifie la place qu'il occupe, par conséquent ne résout aucune des difficultés du problème. Parmi les sculptures attiques antérieures à Phidias, le *Fronton d'Iris* ou *Apothéose d'Hèraklès* (fronton oriental de l'Hékatompédon *in antis* contemporain de Solon) offrirait le plus ancien exemple d'une Assemblée des dieux assis, thème repris par l'auteur de la frise du Trésor des Siphniens à Delphes. Phidias aurait donc trouvé ce motif dans le répertoire

de la sculpture archaïque, et l'aurait transmis à l'auteur de la frise du temple d'Athèna Nikè. Cette filiation n'a rien d'invraisemblable : elle est conforme aux traditions de l'art religieux à toutes les époques. Mais ce n'est qu'une question de détail, d'où aucun argument ne sort pour expliquer le sujet et le caractère général de la frise du Parthénon.

Quant à l'idée de la procession, c'est dans un autre fronton de même nature et de même époque, le *Fronton de l'Olivier,* qu'elle aurait son antécédent. La figure ci-dessous en reproduit la reconstitution actuellement exposée au Musée de l'Acropole, sous

le n° 52 (1). Ce monument, en tuf polychromé, se révèle, en vérité, comme une œuvre fort originale tant par le sujet que par les détails de la composition. On notera la hardiesse réaliste qui osait inscrire dans le cadre triangulaire d'un fronton l'image fidèle d'un autre édicule sacré, à toit faiblement incliné, avec tuiles, couvre-joints, corniche et larmier dorique. Pour retrouver en sculpture grecque un tel scrupule de vérité, resté pendant la période clas-

(1) Elle est plus complète et plus exacte que le dessin reproduit dans notre *Athènes,* p. 35. — Sur ce fronton, cf. Lechat, *Sculpture attique avant Phidias,* p. 63, et Wiegand, *Porosarchitektur der Akropolis,* p. 197, pl. XIV. — J. Harrison. *Primitive Atheus,* p. 57, fig. 20.

sique l'apanage de la peinture céramique, ne faut-il pas descendre jusqu'aux bas-reliefs votifs de l'Asklèpieion d'Athènes (1), aux reliefs hellénistiques (2), à ceux du proscénion du théâtre de Dionysos, aux peintures pompéiennes ainsi qu'aux monnaies? Mais il y a plus. Si la reconstitution de la partie gauche en retrait est exacte — et cela paraît résulter des indices matériels relevés par Wiegand (3) — on doit reconnaître dans le mur bas qui enferme l'olivier l'enclos sacré du Pandroseion. On en a déduit que l'édicule attenant ne pouvait être que le temple archaïque d'Athéna Polias avant sa transformation en Érechtheion par l'adjonction de la cella de Poseidon-Érechtheus. Mais n'est-il pas une autre identification plus plausible? Cet édicule occupe juste la place du Cécropion. Sa faible hauteur, sa disposition en auvent n'indiquent-elles pas, plutôt qu'un temple, un porche saillant, une *prostasis*, c'est-à-dire l'équivalent archaïque de la future « tribune des Caryatides », superstructure de l'hérôon de Cécrops? (4).

En tout cas, le surcroît de pittoresque qu'ajoute à l'ensemble la présence, par-dessus l'enclos, de cet arbre qu'on voit berçant sa palme, réjouit l'œil. Ce n'est qu'un rappel de nature, très simple, mais si inattendu et si rare, qu'il n'est pas interdit d'y reconnaître la survivance d'une époque où la stylisation n'était pas encore de règle. Associé à l'étrange envolée des cigognes et des aigles pêcheurs ainsi qu'à la floraison de lotus qui décoraient les rampants de l'ancien Hékatompédon, ce coin de paysage attique est tout à fait dans le goût du naturalisme créto-mycénien (5). L'olivier du fronton attique rappelle les arbustes qui, sur des gemmes et des bagues crétoises et sur le sarcophage de Haghia Triada, émergent au-dessus des parois d'un édicule sacré (6). Cet arbre, l'art de Phidias l'a retenu, en l'isolant à l'état de symbole

(1) Musée national d'Athènes, salle XX, nos 1330-1377, notamment le no 1377.

(2) Collignon, *Sculpture grecque*, II, p. 653.

(3) Wiegand, *Porosarchitektur der Akropolis*, p. 228 et suiv.

(4) Cf. M. Collignon, *L'emplacement du Cécropion à l'Acropole d'Athènes*.

(5) Ce rapprochement, en ce qui concerne la décoration de l'Hécatompédon, a été joliment noté par M. Henri Lechat (*Sculpt. attique avant Phidias*, p. 43).

(6) Cf. Dussaud, *Civilisations préhelléniques* (2e éd. p. 404-413).

stylisé, dans le groupe central du fronton Ouest du Parthénon.

C'est sous cette forme desséchée que l'idéalisme du ve siècle concevait le paysage. Mais il ne s'ensuit pas que, dès les siècles précédents, le style géométrique eût déjà étouffé tout sentiment de la nature dans l'art postérieur à l'invasion dorienne. Le pittoresque créto-mycénien, prolongé par le naturalisme floral et animalier de l'Ionie, de Rhodes et des Iles, poussa quelques rejetons sur le sol de l'Attique archaïque, avant de refleurir, en sa fraîcheur native, dans l'art alexandrin. Ainsi, le principe de l'évolution, trop violemment contredit par la théorie absolue de l'hiatus post-dorien, est sauvegardé par la logique des faits, d'où l'on peut conclure que rien ne se perd définitivement et que l'art attique à ses débuts a continué, dans une certaine mesure, quelques-unes des traditions de l'art mycénien. Le dogme de l'autochthonie apparaît, pour l'Attique, comme un paradoxe historique (1).

Quant à l'interprétation de la scène du fronton de l'Olivier, les hypothèses de MM. Wiegand et Sotiriadis appellent de sérieuses réserves (2). Il s'agirait d'une procession religieuse, composée de porteuses d'eau lustrale ou hydrophores et d'adorants. Ce serait à la fois le prototype des Canéphores du Parthénon et des Caryatides de l'Érechtheion. M. Sotiriadis reconnaît une porteuse de siège ou *diphrophore* dans la figure isolée en tête du cortège. Mais l'attribution de cette grossière statue au fronton de l'Olivier est très sujette à caution, ainsi que M. Lechat l'a démontré par des arguments encore valides (3). En vérité, on ne sait où placer ni de quel côté tourner ce xoanon en ronde bosse, et la rusticité

(1) Les souvenirs de l'influence crétoise, niée à tort par de Sanctis dans son *Atthis*, abondent dans la légende attique (cf. Adolphe Reinach, *Atthis*, p. 10-13, 25). Le mythe de Dédale héros attique (Phérécyde. *Fragm. hist. græc.* I, 97, fr. 105. — Platon. *Ion*, p. 153. — Diodore, IV, 76. — Plutarque. *Thésée*, 19. — Pausanias, I, 21, 9; IX, 3, 2) paraît assez significatif, si on l'interprète comme une de ces fables *régressives*, où le point d'arrivée d'un dieu, d'un héros ou d'un envahisseur étranger est converti en point de départ par l'amour-propre national.

(2) Wiegand, *op. l.* — Sotiriadis, Ἡ Ἀκρόπολις, p. 80. Cf. nos réserves antérieures dans notre *Athènes*, p. 40, n. 2, p. 78, n. 1, et p. 104.

(3) H. Lechat, *op. l.*, p. 64.

de sa facture détonne auprès de la fine exécution de la figure en relief accolée au mur. Sa place et sa position dans la restauration du fronton sont tout à fait arbitraires. De plus, la suite des autres personnages n'indique pas obligatoirement une procession de mortels ni une cérémonie analogue à celle des Panathénées. Les figures peuvent appartenir au monde des dieux ou des héros. A en juger par les proportions du morceau de jambe nue qui s'avance derrière la figure drapée, le possesseur de cette jambe avait la stature d'un être divin. Par analogie avec le fronton de l'*Apothéose d'Hèraklès,* on peut donc songer à une scène mythologique du cycle local de l'Acropole, représentant l'introduction d'un dieu nouveau, Hèraclès, Hèphaistos, Poseidon-Érechtheus, ou d'un héros tel que Boutès ou Pandion dans le sanctuaire de Cécrops ou celui d'Athéna-Polias, sous la conduite d'une prêtresse ou d'une Arrhéphore. Rien n'autorise un rapprochement avec le sujet et le sens de la frise du Parthénon ; l'hypothèse de la diphrophore, tirée de cette frise, se résout en une pétition de principe.

Reste une dernière combinaison imaginée par Dœrpfeld et Schrader (1) : M. Collignon l'approuve et la déclare « riche en conséquences (2) ». Elle le serait assurément pour peu que sa validité fût hors de conteste. Or, ce n'est pas le cas de cette ingénieuse, mais fragile construction, dont les intentions semblent, au surplus, tendancieuses et influencées par le désir de reconstituer au Parthénon un arbre généalogique.

Schrader prétend reconnaître les éléments d'une frise dans une série de quatre reliefs archaïques en marbre pentélique, de la fin du VIe siècle ou du début du Ve, découverts sur l'Acropole (3), à savoir : *Divinité* (?) *montant en char, Hermès* (?) *au pétase*, tête et encolure d'un cheval, restes d'un siège avec les plis du vêtement d'un personnage qui y était assis tourné vers la gauche.

(1) Schrader, *Athen. Mitteilungen*, XXX, 1905, p. 305-322, pl. XI-XII. — Dörpfeld, *ib.*, XXXVI, 1911, p. 41.

(2) Collignon, *Le Parthénon* (Hachette, 1914), p. 13.

(3) Musée de l'Acropole, n°s 1340, 1342, 1343, 1344. — Cf. Collignon, *Sculpt. gr.*, I, p. 377, fig. 194, et p. 378, fig. 195.

Cette frise aurait représenté une procession panathénaïque se déployant sur le sécos de l'Hékatompédon périptère des Pisistratides, construit entre 520-510. On aurait donc là le modèle direct dont se serait inspiré « ce pauvre Phidias, qui, décidément, n'avait rien inventé », selon le mot attribué à Furtwängler. Mais ce n'est pas tout. Il fallait justifier la présence anormale de cette frise ionique dans une ordonnance dorique. Voici l'explication. En remaniant l'Hékatompédon *in antis* en temple périptère, les Pisistratides auraient substitué aux deux colonnes doriques *in antis* du pronaos et de l'opisthodome deux colonnades amphiprostyles ioniques : ce qui donnait un sécos ionique enfermé dans la nouvelle péristasis dorique. Ainsi, le motif de la frise ionique, d'accord avec l'ordonnance de ce sécos, ne formait pas un solécisme.

Ce n'est pas tout encore. Les plaques de cette frise portent les stigmates d'un séjour de plusieurs siècles à l'air libre. Comment les intempéries auraient-elles pu marquer ainsi de leurs morsures des marbres abrités sous les portiques de la péristasis ? C'est fort simple : cette érosion prouverait que l'Hékatompédon périptère, détruit en 480 par les Perses, fut restauré provisoirement, pour les besoins du culte, sans péristasis, c'est-à-dire réduit à sa cella ionique amphiprostyle : ce provisoire aurait duré même après la construction de l'Érechtheion, jusqu'à l'époque de Pausanias. Il aurait masqué sans vergogne, pendant des siècles, de son encombrante vétusté, la fraîche jeunesse des Caryatides ! Conclusion qui suffirait à ruiner la vraisemblance de cette logique un peu dure !

Mais les matériaux eux-mêmes de la théorie se révèlent assez inconsistants. D'abord, l'interprétation de la frise est fort douteuse. Le sexe du personnage en char se dérobe aux investigations, ainsi que sa qualité : est-il homme ou femme, dieu (Apollon ?) ou déesse (Athèna ? Nikè ?), ou un aurige mortel, présumé panathénaïque ? Toutes les préférences restent licites et se sont affirmées tour à tour contradictoirement, autorisées par l'imprécision du costume ionien qui habillait indistinctement les

deux sexes. Quant au personnage au pétase, il est, sans conteste, viril de par sa barbe, son anatomie, son costume. Mais est-il mortel ou dieu? Par rapport à l'aurige, il joue le rôle d'appariteur précédant à pied le char: donc, appariteur panathénaïque, si l'aurige n'est qu'un vainqueur à la course de chars aux Panathénées, mais appariteur divin, c'est-à-dire Hermès, si l'aurige est dieu ou déesse. Sans parti pris, il faut bien convenir que l'homme au pétase ressemble à Hermès autant que maint Hermès ressemble à un homme au pétase. En sorte qu'une interprétation mythologique de ces reliefs se maintient parfaitement plausible parmi ces indécisions. Aucun argument péremptoire n'intervient pour ruiner l'ancienne conjecture, qui proposait de reconnaître dans ces sculptures la décoration d'un piédestal d'ex-voto élevé après 500 av. J.-C. (1). Cette œuvre n'a suggéré à Phidias ni le sujet ni le parti monumental de la frise du Parthénon. D'autre part, la reconstitution de l'ordonnance ionique du sécos de l'Hékatompédon périptère ne s'appuyant sur aucun indice matériel autre que sa prétendue frise, qui pouvait aussi bien être placée ailleurs, reste donc imaginaire. Toute cette laborieuse construction, « riche en conséquences » plutôt désastreuses, s'effondre, au plus grand soulagement du bon sens et du bon goût. Nous n'en retiendrons qu'une leçon. Les plus ingénieux dessins n'ont pas le pouvoir de créer rétrospectivement la réalité. L'archéologie a tout intérêt à se libérer de maintes crédulités injustifiées.

Que ressort-il de cet examen des prétendus antécédents de la frise des Panathénées? Assurément ce fait que la série antérieure des sculptures décoratives n'offre aucun exemple d'un sujet analogue. Nous en donnerons plus loin la raison. Ce n'est donc pas dans la lignée monumentale qu'il convient de rechercher l'équivalent et le prototype de ce genre de tableau. Existe-t-il, en dehors de cette classe, une famille de monuments figurés dont le thème ordinaire et l'inspiration s'apparente avec celui de Phidias? c'est-à-dire une série de représentations de cortèges d'adorants

(1) H. Lechat, *op. l.*, p. 142. — Furtwängler (*Münchener Sitzungsberichte*, 1906 p. 143) les attribuait au grand autel d'Athèna.

amenant à la divinité des victimes et des offrandes, tableaux ciselés en relief dans le marbre et destinés à être consacrés dans un sanctuaire en vue d'y perpétuer le souvenir d'un acte de piété collectif et d'y constituer un hommage permanent qui vaille à ses auteurs la réciprocité permanente de la bienveillance divine ? Or, cette série existe ; elle est même l'une des plus abondantes de l'imagerie religieuse des Grecs : c'est la classe des reliefs votifs, particulièrement la série des bas-reliefs consacrant le souvenir d'un sacrifice de famille ou de communauté religieuse. La richesse de cette série, dont l'effectif s'accroît sans cesse, atteste qu'elle correspond à une coutume très ancienne et très populaire, voire banale, de la dévotion antique. Toute une salle du Musée national d'Athènes lui est consacrée ; les musées locaux des grands sanctuaires grecs en possèdent maints exemplaires, et les musées d'Europe en foisonnent aussi.

Le thème en est bien connu. Une théorie de sacrifiants plus ou moins nombreux, parfois accompagnés d'un joueur de flûte, amène à la divinité, reconnaissable à sa taille élevée, une ou plusieurs victimes, brebis, porc, veau, chèvre, coq, et diverses offrandes, liquides ou solides, gâteaux, boissons, couronnes. Le Musée de l'Acropole a recueilli, sous le n° 581, l'un des exemplaires les plus anciens et l'un des plus représentatifs de toute la série (1). C'est un relief archaïque de la seconde moitié du VIe s. Il représente une famille composée d'un couple de deux époux et de trois enfants, amenant à Athèna une truie pour le sacrifice. Parents et enfants se tiennent et se suivent dans l'attitude de l'adoration, les mains levées. Deux des enfants sont en tête du cortège familial, comme chargés d'approcher la Vierge de plus près, en vertu du privilège d'ingénuité et de pureté qui confère aux enfants le rôle de desservants de l'autel. L'un des enfants semble tendre une offrande ronde, gâteau ou patère (2).

(1) Collignon, *Sculpture grecque*, I, p. 379, fig. 196. — Cf. l'analyse de H. Lechat, *op. l.*, p. 283.

(2) Le dessin un peu tourmenté des doigts, noté par M. Lechat, s'expliquait peut-être par quelque autre attribut figuré en peinture.

L'attitude générale est bienséante, mais nullement guindée. C'est une cérémonie de famille, simple et naturelle. La déesse reçoit ce petit monde debout, en tenue « civile », sauf qu'elle est casquée ; mais elle est attifée d'une jolie toilette ionienne, qu'elle porte avec la coquetterie d'une dame patronesse accueillant ses protégés d'un sourire aimable et de gestes un peu précieux ; d'une main elle tient sa robe retroussée ; l'autre se présente en avant, dans l'attitude de recevoir l'offrande. Ce ne sont pas là pures minauderies de *coré* aristocratique, mais signes d'affectueuse bienvenue à de braves gens bien pensants. Le charme tout attique de cette gracieuse composition exprime ingénuement le sentiment d'intimité respectueuse et confiante qui unit les adorateurs à leur Protectrice.

« *Magna licet componere parvis* » est pour l'archéologie plus qu'une licence autorisée ; c'est une méthode si courante, qu'on est surpris de constater son abstention en cette occurrence. On ne diminue pas le chef-d'œuvre de Phidias, si l'on reconnaît qu'il est jailli du fonds commun de l'art et de la piété populaire. N'en est-il pas de même au moyen âge ? Si le grand art réagit sur les arts mineurs, l'inverse est encore peut-être plus constant. L'originalité propre de Phidias se manifeste moins dans l'invention de tel ou tel thème, — mérite, en somme, secondaire en art — que dans l'esprit de synthèse qui, chez lui, élargit et idéalise la réalité. L'idée de génie, ce fut de transposer le thème populaire et familial de l'ex-voto sacrificiel en un thème national. Le relief de Phidias est l'ex-voto officiel de toute la Cité athénienne, figurée dans l'accomplissement rituel de l'acte le plus solennel du culte de la communauté, synthèse des familles particulières. La place d'un tel ex-voto était toute marquée sur le monument destiné à exprimer la suprême pensée de la piété athénienne. C'est alors que Phidias conçut cet ex-voto pour ainsi dire à l'échelle du donateur. Il eut l'idée de l'intégrer dans l'harmonie générale du temple nouveau, sous l'aspect et sur le modèle plastique d'une composition décorative monumentale, à l'instar d'une frise. Mais, d'origine, d'inspiration, de caractère, ce majestueux tableau de

piété est un relief votif appliqué à un édifice. Il n'est pas né dans un cerveau de constructeur, où le motif de la frise se crée spontanément comme un organe de l'anatomie architecturale; il a été apporté du dehors par une pensée de sculpteur, qui en avait pris l'idée dans le répertoire spécial de son art et l'a dédiée sur le monument au nom de la Cité, comme un acte de foi et comme une parure. Ce relief votif est, à tout dire, une fausse frise.

Son caractère en quelque sorte congénital d'ex-voto explique certaines particularités qui ont un peu surpris la critique. Le sujet obéit à la loi du genre votif, et en garde l'esprit. Qu'est-ce en somme que ce sujet ? Une grande famille de sacrifiants, groupée dans la pompe d'un hommage officiel à la divinité, mais une famille de mortels: la scène n'a rien de mythologique. C'est un épisode de la vie religieuse actuelle, mais une cérémonie tout humaine, qui se célèbre sur terre, sous l'œil des dieux, sans doute, mais de dieux lointains, assemblés à l'écart dans le mystère de leur retraite, en spectateurs intéressés, mais en principe invisibles. Les Olympiens assistent; ils ne se manifestent pas. Quant aux acteurs, ce sont des vivants, non des héros. C'est pourquoi, jusque dans le protocole d'une telle solennité, l'attitude générale garde cet air de naturel, d'aisance et même de familiarité que le relief archaïque nous montre si agréablement associé à la bienséance rituelle. Le fond de réalité s'unit à une atmosphère d'idéalisme éparse sur toute la composition : cette harmonie morale est précisément le chef-d'œuvre de l'atticisme, simple dans le sublime. Que n'a-t-on pas dit sur le sans-gêne des scènes de préparatifs qui occupent le côté Ouest de la frise, et sur l'absence d'apparat dans la remise du péplos entre deux porteuses de chaises? « Scènes de vestiaire », a-t-on écrit. On oublie que les préliminaires de la cérémonie font partie de la réalité vivante: l'empressement est un premier hommage, agréable à la divinité, qui pardonne le désordre en faveur du zèle. Le sens précis de la scène finale échappe à notre ignorance: nous ne savons rien des détails du rite qu'elle symbolise; mais, comme sur le relief archaïque, c'est à un enfant qu'est dévolue la charge de présenter

l'offrande. Quant aux « scènes de vestiaire », le rite catholique ne les consacre-t-il pas sous nos yeux, sans que les fidèles soient choqués d'assister au déshabillage d'un prélat au cours d'une messe de cathédrale ? L'attitude des dieux invisibles est elle-même exempte de contrainte : ils se tiennent comme chez eux, chacun selon son tempérament, sans souci de représentation.

Ainsi, le caractère votif de l'œuvre de Phidias, sans lui rien ôter de sa grandeur idéaliste, la rapproche davantage de la vie et de la vérité naturelle, qu'elle doit à ses rapports avec l'art populaire.

D'autre part, on gagne à cette interprétation une solution claire et positive d'une question toujours débattue : celle du choix de l'emplacement de la frise. Cet emplacement a souvent été blâmé comme le plus défavorable à la bonne présentation d'un chef-d'œuvre. Noyée dans l'ombre, à une hauteur que le manque de recul aggrave, sa magnificence est quasi perdue pour le spectateur, dont la jouissance se change en torture.

M. Lechat (1) s'est inscrit en faux contre ces reproches par de très fines observations de goût : « Grâce à l'heureuse place (parfois critiquée à tort) qu'occupait la frise dans l'édifice, nulle apparence de vanité vulgaire ne déparait le triomphal spectacle : il ne s'étalait pas ; il laissait le premier rang et la pleine lumière aux belles histoires divines ou héroïques ; mais tout promeneur passant près du Parthénon, de quelque côté que ce fût, apercevait entre les colonnes, comme un pan de ciel entre les arbres, un des traits, tantôt l'un, tantôt l'autre, du rayonnant tableau de la cité. » On ne saurait dire mieux ; mais il est possible de dire un peu plus, et d'appuyer la parfaite justesse de ce jugement sur des arguments archéologiques.

En fait, Phidias n'avait pas d'autre parti à prendre : celui-là résultait d'une obligation rituelle, découlant du caractère votif de la frise. Du même coup, les convenances techniques y trouvaient la plus complète satisfaction : ce parti, le rite obligeait

(1) H. Lechat, *Phidias*, p. 107.

la religion du maître à l'adopter; l'art incitait son goût à le choisir.

En architecture religieuse, la convenance rituelle prime toute autre considération. Elle impose le plan et répartit les éléments de la décoration suivant un protocole où l'ostentation esthétique n'a pas la préséance sur la règle canonique. En principe, l'intérieur du sanctuaire est réservé « aux belles histoires divines ou héroïques », chez les païens aux épisodes mythologiques, chez les chrétiens aux images de la divinité, des anges, des prophètes, des apôtres, des saints et aux scènes de l'Écriture. Sur les côtés extérieurs, les temples n'admettaient également, à la pleine lumière des frontons, des métopes et des frises ioniques (1), que des scènes tirées de la sainte légende du paganisme, c'est-à-dire les épisodes mythologiques, les exploits héroïques et les animaux fabuleux. Une scène d'actualité humaine, même d'ordre religieux, comme la procession des Panathénées, était exclue des parties de l'édifice réservées à l'iconographie mythologique. C'est pourquoi il était illusoire de chercher dans la décoration monumentale les prototypes d'un pareil sujet. Celui-ci rentrait dans le répertoire des ex-voto, de ces bas-reliefs commémoratifs dont la place était hors de la cella, dans l'opisthodome, le pronaos, les portiques de la péristasis et, hors du temple, le long des voies du téménos. De même chez les chrétiens, les colonnes et parois intérieures de la nef centrale et du chœur admettent les images de prophètes, de saints et d'apôtres, les chemins de croix et les scènes de miracles; mais les portraits de donateurs et les épisodes dont les acteurs n'ont pas de caractère sacré sont relégués, en principe, autour des jubés, dans les bas côtés ou sur les vitraux extérieurs.

Le relief des Panathénées ne pouvait donc occuper ni l'intérieur de la cella, ni l'une des parties de l'ordonnance extérieure. Il ne restait, pour les ex-voto qu'on voulait approcher le plus possible

(1) Exemples de frises ioniques: Assos (cycle d'Hèraklès), Trésor des Siphniens à Delphes (combats de Grecs et de Troyens, Gigantomachie, Dioscures), Temple d'Athèna Nikè (combats héroïques indéterminés), Érechtheion (divinités féminines).

de la divinité, que les parois extérieures du sécos, pronaos, opisthodome, portiques de péristasis. Dans la cella du Parthénon, le seul relief décoratif signalé est celui du piédestal de la statue chryséléphantine d'Athèna : son sujet est mythologique (Naissance de Pandore). Au temple de Bassae, Ictinos, voulant transporter le motif de la frise ionique du Parthénon à l'intérieur de la cella, dut choisir dans le répertoire mythologique la banalité la moins compromettante : une Amazonomachie (1). Cette prudence fut imitée même par les auteurs des frises du Théseion et du temple de Sounion, qui, pourtant, occupaient la même place qu'au Parthénon.

Ainsi, le caractère votif de la frise des Panathénées explique la place qu'elle occupe, et, inversement, cette place confirme le caractère votif du relief. L'audace de Phidias, non suivie au Théseion et à Sounion, était toute, non dans le choix de cet endroit, mais dans le développement monumental d'un sujet de piété érigé à la dignité des frises réservées aux gestes fabuleuses. Aucun scrupule rituel n'interdisait cet agaandissement au Parthénon ; la qualité du donateur et le désir d'une glorification patriotique l'autorisaient.

Au point de vue technique, nulle autre place n'était admissible. La frise à relief continu est un motif de l'ordonnance ionique extérieure ; mais le Parthénon avait été conçu sur le type, usuel en Grèce propre, du temple dorique. Il était impossible à Phidias et à Ictinos de répéter la faute de goût commise en Asie par l'architecte du temple d'Assos, savoir : l'introduction d'une frise ionique plaquée sur l'architrave entre la frise dorique à triglyphes et à métopes et la colonnade extérieure. Éclectisme cacophonique, d'où résulte une discordance rythmique entre la dynamique giratoire, horizontale et continue de cette zone sculptée et la cadence statique, verticale et alternative de la frise et de la colonnade doriques.

(1) Réserve d'autant plus significative que, à Bassae, l'idole était isolée dans un adyton séparé de la cella proprement dite (Fougères, *Grèce*, p. 456).

En supposant l'intérieur de la cella acceptable rituellement — ce qui n'était pas, pour un tel sujet —, Phidias ne l'eût pas choisi, à moins de renoncer à son idée la plus chère. Car il lui eût fallu sacrifier le dispositif enveloppant de sa composition qui lui permit de dédoubler le cortège en deux files parallèles et identiques courant le long des grands côtés comme les deux bras d'un « fleuve vivant (1) ». Artifice qui n'est, somme toute, qu'un retour à la vérité exempte de convention et, du même coup, symbole discret d'affectueuse piété. Or, à l'intérieur de la cella, les quatre sections du relief se seraient forcément opposées face à face, et non plus dos à dos ou côte à côte. C'était retomber dans le parti conventionnel des sujets sans réalité, des Amazonomachies, Gigantomachies, Centauromachies, et sacrifier tout effet d'unité de mouvement et de direction : ce fut la solution adoptée par Ictinos à Bassae.

Les seules objections techniques au choix des parois extérieures du sécos restent celles-ci : 1° solécisme architectural résultant de l'amalgame des ordres ionique et dorique ; 2° défectuosité de l'éclairage et de la présentation.

Le solécisme architectural est indéniable ; il est même avoué par l'expédient employé pour l'atténuer, par ce rappel du motif dorique des *regulae*, dont nous avons ailleurs expliqué les intentions (2). Ainsi, cet artifice de pseudo-dorisation accuse le caractère de fausse frise du relief, et confirme notre interprétation. Ictinos ne l'avait accepté sans doute qu'à contre-cœur. Reprenant à son compte, mais en toute liberté, au temple de Bassae, l'idée éclectique de Phidias, que fait-il ? Il rectifie, il met doublement sa conscience d'architecte en règle, à la fois avec le rite en choisissant un sujet mythologique, et avec les canons de l'architecture en *ionisant* toute l'ordonnance intérieure de la cella à l'unisson de la frise, tandis qu'au Parthénon c'est la frise ionique qu'on

(1) H. Lechat, *Phidias*, p. 102.

(2) Hommage à Louis Olivier, Fougères, *Les origines du Parthénon et l'influence de l'ionisme sur l'architecture dorique à Athènes*. Paris, 1911. — Cf. Fougères, *Athènes*, p. 75-78.

avait essayé de *doriser* à l'unisson de l'ordonnance. De même, l'imitateur de Phidias au Théseion retourne à la correction en *ionisant* la plinthe extérieure des murs de cella qui portaient sa frise. En tout état de cause, si l'éclectisme de Phidias offusquait le purisme dorique, ce n'était qu'un solécisme véniel contre la théorie, et non un barbarisme flagrant d'esthétique, comme celui d'Assos. Or, un tel solécisme ne pouvait s'abriter plus discrètement ailleurs que sous les péristyles.

La question d'éclairage se résout, en vertu d'une longue tradition rituelle, dans la plupart des édifices religieux, par le parti des ténèbres. Le culte a toujours recherché avant tout le mystère et la demi-obscurité, propice au recueillement et à l'exaltation. Que de chefs-d'œuvre noyés dans l'ombre, depuis les peintures sacrées des cavernes quaternaires jusqu'aux jubés et autres merveilles des cathédrales médiévales ! Il est admis que la richesse et la beauté des iconographies sont un hommage à la divinité plutôt qu'elles ne doivent être un régal profane pour l'humanité. Une église, un temple n'obéissent pas aux mêmes préoccupations ostentatoires qu'un Musée ou un Salon de peinture. Par la frise de Phidias, la Cité avait la satisfaction de se savoir recommandée à la bienveillance divine sous les dehors les plus flatteurs ; mais il ne convenait pas de renverser les rôles. Étalée en plein jour, l'image à la fois réelle et idéale eût offert un miroir trop complaisant aux tentations de l'orgueil profane. L'hommage se serait retourné au profit du donateur. Il lui suffisait de se laisser voir dans l'harmonie fondue et un peu distante d'un rayon de lumière glissant par les entrecolonnements. Cette parcimonie lumineuse était une leçon de pieuse modestie.

Quant à la difficulté pratique de contempler la frise, à cause de sa hauteur et du manque de recul, elle est surtout imputable aux défectueuses habitudes du spectateur moderne. S'obstiner à regarder perpendiculairement un ruban de sculpture monté à 12 mètres au-dessus du sol, avec un recul moyen de 4 mètres, c'est se condamner à une torsion du col de 70 degrés au moins en hauteur. Aussi les habitués des cymaises de Salons ne man-

quent-ils pas de maudire Phidias, coupable d'avoir ignoré l'art de présenter ses œuvres. Au moins, au Louvre et au British Museum, les panneaux de la frise, situés à hauteur de l'œil, sont-ils accessibles sans douleur ! Il est vrai que là, avec la facilité de les regarder de face et pour ainsi dire en géométral, on les voit précisément comme ils ne devaient pas être vus. La perspective réelle de la frise était fuyante, oblique, en enfilade, et non perpendiculaire. Elle était calculée pour un promeneur en marche, s'associant à son mouvement, à la manière du curieux qui suit un cortège sur le trottoir. Le point de départ était aux angles, dans le sens de la marche. Le regard, portant à quelque distance en avant, avait assez de recul pour ne pas exiger d'effort ; il fixait des ensembles, non des figures isolées ; il en percevait les groupements synthétiques et la progression. Au surplus, le sculpteur avait pris soin de ponctuer ce mouvement de quelques allures de repos. Les jalons en sont les figures d'ordonnateurs, placées de distance en distance, tournées vers l'arrière du cortège, comme pour signaler au spectateur les haltes où il peut lui-même se retourner pour s'offrir une bonne vue régressive du défilé.

Ce rythme savant qui alterne les attitudes de mouvement tantôt précipité et tantôt ralenti avec des moments de pose, semble une transposition du lyrisme en sculpture ; il rappelle la majestueuse allure des odes de Pindare. Mouvement et repos, équilibrés par un sens suprême de la vie et de la vérité, sans parti pris d'attribuer à l'un la prépondérance sur l'autre, voilà le grand progrès de l'art de Phidias sur celui de ses prédécesseurs. Il les résume tous, les concilie, et des vérités particularistes que chacun avait exprimées il dégage une vérité générale qui les dépasse. Il détend et régularise la dynamique à ressorts de Myron ; il anime la froide statique de Polyclète, dont il assouplit en naturel le schématisme anatomique et transpose en libre abondance la quadrature du volume. Ionien et dorien à la fois, son atticisme domine les écoles et les fond en un éclectisme qui en exclut les singularités et les dogmatismes.

Avec Phidias, l'art grec possède enfin un cerveau de haute

culture, un νοῦς organisateur et souverain. L'intelligence, attentive à tirer de l'œuvre d'art le maximum d'expression naturelle, mais permanente, domine la superstition des partis pris d'atelier et infuse une âme vivante à la matière. Au Parthénon il a semblé à Phidias que l'image de la cité moderne devait trouver sa place dans l'harmonie générale d'un monument consacré à la déesse des temps nouveaux. Dans cette pensée, il a conçu, en s'inspirant des modèles spontanément jaillis de la ferveur populaire, le type d'un ex-voto grandiose. Le caractère et le rôle de cette œuvre ressortent clairement de cette pieuse et patriotique pensée. Si, au cœur de la cella, l'idole chryséléphantine concentre l'idée profonde de la divinité, au dehors les métopes et les frontons en exaltent l'épanouissement. La frise des Panathénées, discrètement insérée entre cette personnalité et cette glorification, représente la voix humaine du corps des fidèles, l'élan de la Cité vers la Protectrice fixé dans l'hommage d'adoration perpétuelle d'où la Cité tire elle-même, indirectement, l'apothéose de sa propre immortalité.

Gustave Fougères.

« L'ANNÉE A PERDU SON PRINTEMPS »

On sait que, si Périclès fut un grand orateur, nous ne possédons aucun spécimen de son éloquence. Il n'avait, d'après Plutarque, rien laissé d'écrit, à part les décrets votés sur sa proposition par l'Assemblée du peuple (1). Quelques mots de lui, pourtant, vivaient dans les mémoires, se transmettant de génération en génération (2) ; l'un des plus heureux est cette jolie comparaison qu'il avait faite un jour en prononçant l'éloge funèbre de la jeunesse d'Athènes moissonnée sur les champs de bataille : « L'année a perdu son printemps. »

Aristote, qui, à deux reprises, mentionne ce trait dans sa *Rhétorique* (3), ne nous dit pas à quelle oraison funèbre nous devons le rapporter ; mais l'expression dont il se sert dans la première de ses citations, τὸν ἐπιτάφιον λέγων, indique qu'il s'agit d'un discours célèbre, dont le souvenir était resté, durable, dans les esprits. C'est précisément le caractère que Plutarque attribue à l'éloge funèbre prononcé après la guerre de Samos ; Périclès, à ce qu'il semble, y avait remporté un de ses plus beaux succès oratoires. Lorsqu'il était descendu de la tribune, les femmes l'avaient entouré, le saluant de la main, et le parant de couronnes et de bandelettes comme un athlète vainqueur (4). Aussi bien la guerre avait été rude contre l'oligarchie samienne ; Athènes y avait vu sa suprématie navale sérieusement menacée ; de sanglants com-

(1) *Périclès*, 8.
(2) *Ibid.* : ἀπομνημονεύεται ὀλίγα παντάπασιν.
(3) *Rhétorique*, I, 7, 34 ; III, 10, 7, éd. Bekker, Oxonii, 1837.
(4) Plutarque, *Périclès*, 28.

bats avaient été livrés sur terre et sur mer, justifiant le magnifique hommage rendu aux morts athéniens par leur général, désigné pour être, le jour des funérailles, leur panégyriste. Je ne sais ce qu'il faut penser du propos d'Ion de Chios, qui nous montre Périclès s'enorgueillissant de cette victoire et rappelant qu'Agamemnon avait mis dix ans à prendre une ville barbare, tandis que lui, en neuf mois, était venu à bout des premiers et des plus puissants des Ioniens (1). Ce qui paraît certain, c'est qu'il avait eu le sentiment de l'énorme effort à accomplir, et qu'il ne saurait y avoir de rapprochement possible, pour le danger couru et les pertes subies, entre la guerre de Samos et les débuts de la guerre du Péloponèse, qui donnèrent lieu à l'oraison funèbre placée dans la bouche de Périclès par Thucydide. Wilamowitz, qui a le premier, si je ne me trompe, rapporté les allusions d'Aristote à la guerre de Samos, observe justement que la première année de la guerre du Péloponèse ne fut marquée que par des engagements peu nombreux et peu meurtriers (2). Si donc la poétique image recueillie par Aristote est authentique — et nous n'avons aucune raison d'en douter —, c'est dans l'oraison funèbre de 439 qu'elle figurait, et non dans celle de 430 (3).

Or, quarante-deux ans plus tôt, Gélon, tyran de Syracuse, dans sa réponse aux Grecs qui le sollicitaient de s'unir à eux contre le Perse menaçant, avait usé, suivant Hérodote, d'une image toute semblable. Cette coïncidence constitue un petit problème d'histoire littéraire sur lequel la critique s'est souvent exercée ; je ne crois pas que, jusqu'ici, elle en ait trouvé une solution pleinement satisfaisante. Reportons-nous au récit d'Hérodote.

(1) *Id., ibid.*

(2) *Hermes*, XII, 1877, p. 365, note 51. Les actions dont parle Thucydide se réduisent, en effet, à quelques combats de cavalerie dans la plaine de Thria et sur les confins de l'Attique et de la Béotie, à quelques débarquements sur les côtes du Péloponèse et en Locride, et à l'incursion, en Mégaride, d'une armée commandée par Périclès, qui pilla et détruisit plus qu'elle ne combattit (Thuc., II, 19, 2 ; 22, 2 ; 25, 1-3 ; 26 ; 31).

(3) A. Kirchhoff, *Entstehungszeit des herodot. Geschichtswerks*, 2e éd., Berlin, 1878, p. 19, note 1. Cf. Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Gesch.*, II, 1899, p. 221-222. Cette attribution est encore confirmée par le témoignage si précis de Stèsimbrotos, sur lequel je reviendrai (Plut., *Périclès*. 8).

Xerxès se prépare à franchir l'Hellespont, et tous les Grecs d'Occident, ceux qui lui ont donné « la terre et l'eau », comme ceux qui forment le parti de la résistance, ont les yeux fixés sur cette armée innombrable qui lentement s'achemine vers Abydos.

Dans les premiers mois de l'hiver de 481, des ambassadeurs de Sparte, d'Athènes et des villes leurs alliées se présentent devant Gélon, et lui adressent une de ces harangues collectives, d'un caractère, pour nous, si conventionnel, mais qui étaient chères aux historiens de l'antiquité, à en juger par la facilité avec laquelle ils y ont recours. « Tu n'es pas sans savoir, lui disent-ils en substance, que le Roi, sous prétexte de marcher contre Athènes, a conçu le projet d'asservir la Grèce tout entière. Tu es puissant, tu es fort ; sois avec ceux qui défendent la liberté ; il y va de ta sécuriié, de ton existence ; s'il en est parmi nous qui trahissent, nous sommes tous perdus ; en nous secourant, c'est toi-même que tu sauveras. » Βωθέων γὰρ ἡμῖν σεωυτῷ τιμωρέεις (1).

Gélon prend très mal cette suggestion patriotique. Il faudrait, pour rendre la vivacité de sa réplique (πολλὸς ἐνεκέετο, dit le texte) et la couleur de tout ce qui suit, se départir de nos habitudes, un peu guindées parfois, de traduction ; qu'on veuille bien m'excuser si je le tente, au moins par endroits.

« Vraiment, Messieurs les Grecs, s'écrie-t-il, vous ne manquez pas d'audace ! Comment, vous avez le front de me proposer d'être votre allié contre le Barbare ? Mais vous-mêmes, naguère, quand j'avais sur les bras une guerre barbare, et que je vous demandais un coup de main — c'était le temps de mes démêlés avec les Carthaginois, quand je vous adjurais de venger sur ceux d'Égeste le meurtre de Dôrieus, fils d'Anaxandridès (2), que je vous offrais de libérer avec moi les ports, où il y a tant à gagner pour vous (3), vous ne vous êtes dérangés ni pour me secou-

(1) Hérodote, VII, 158.

(2) Sur l'Héraclide Dôrieus, fils du roi de Sparte Anaxandridès et frère de Léonidas, sur ses aventures en Libye et sa mort en Sicile, voy. Hérodote, V, 39-46.

(3) Les principaux ἐμπόρια de la Sicile étaient aux mains des Phéniciens et des Carthaginois ; il semble, d'après ce passage, qu'ils étaient fermés au commerce grec.

rir ni pour venger Dôrieus, et ce n'est pas votre faute si tout le pays n'est point aux mains des barbares. Heureusement mes affaires se sont arrangées, et maintenant que la guerre se montre à l'horizon, qu'elle vient sur vous, ah ! ah ! on se souvient de Gélon », οὕτω δὴ Γέλωνος μνῆστις γέγονε !

Pourtant, il sera bon prince, et le voici qui énumère, avec une complaisance de parvenu, fier de l'empire qu'il a fondé, toutes les forces, toutes les ressources qu'il est prêt à mettre au service de la coalition : 200 trières, 20000 hoplites, 2000 chevaux, 2000 archers, 2000 frondeurs, 2000 hommes de cavalerie légère, enfin le ravitaillement assuré pour toute l'armée grecque jusqu'à la fin des hostilités ; mais à une condition, c'est qu'il aura le commandement suprême ; autrement, il n'y a rien de fait, il restera chez lui et n'enverra pas un homme.

Là-dessus violente protestation de Syagros, l'envoyé de Sparte, dont le principal argument est celui-ci : quelle ne sera pas, dans l'autre monde, la douleur d'Agamemnon, descendant de Pélops, lorsqu'il apprendra (πυθόμενος) que les Spartiates ont été dépouillés du commandement par un Gélon et ses Syracusains ! Non, cela ne sera pas ; si Gélon veut combattre aux côtés des Grecs, ce sera sous les ordres de Lacédémone. — « Mon hôte spartiate, reprend le tyran (je résume), tu n'es pas aimable ; toutefois, je ne te rendrai pas la pareille. Bien que j'aie plus de soldats et plus de vaisseaux que vous, je veux bien vous faire une concession : commandez l'armée de terre, je commanderai la flotte, ou, si vous le préférez, nous adopterons la disposition contraire, mais ce sera cela ou rien. » L'Athénien, alors, intervenant — Hérodote ne le nomme pas, et c'est dommage —, fait doucement remarquer au roi de Syracuse — c'est le titre dont il décore Gélon — que les députés sont venus lui demander une armée, et non un général. Pour ce qui est du commandement de la flotte, Athènes le céderait aux Lacédémoniens, s'ils le réclamaient, mais à eux seuls. Serait-ce donc en vain que la République, au prix des plus lourds sacrifices, se serait constitué une marine de guerre ? Les Athéniens, d'ailleurs, sont le plus vieux peuple

de la Grèce, un peuple autochtone, duquel Homère a dit qu'il avait envoyé jadis devant Troie un homme qui excellait « à ranger des troupes en bataille » (1).

L'entretien ne pouvait se prolonger longtemps sur ce ton ; Gélon y met brusquement fin par ces paroles que je traduis aussi fidèlement que possible : « Mon hôte athénien, vous me paraissez, tous tant que vous êtes, plus riches en commandants qu'en commandés. Donc, puisque, sans céder sur rien, vous voulez tout garder pour vous, déguerpissez, et au plus vite, et dites à la Grèce que, pour elle, le printemps est retranché de l'année » (2), ce qui signifie évidemment : « Ne comptez pas sur mon armée, laquelle, de même que le printemps contient en germe tous les espoirs de l'année, représentait pour vous les meilleures chances de succès. Vous ne l'aurez pas ; vous serez donc comme une année qui aurait perdu son printemps. »

Telle est du reste l'explication donnée par Hérodote lui-même, avec un peu de cette négligence dans la forme dont il est coutumier, et qui a porté la critique moderne à douter de l'authenticité du passage, que l'éditeur Abicht n'hésite pas à condamner en bloc. C'est là, j'ai hâte de le dire, une exagération manifeste. Si l'on veut bien se reporter au texte de cette courte exégèse dont l'historien fait suivre le mot de Gélon (3), on reconnaîtra que seul le groupe τὸ ἐθέλει λέγειν y est suspect, et doit être attribué à quelque lecteur qui, sachant qu'Hérodote emploie volontiers cette formule, a trouvé bon de la rapprocher de οὗτος δὲ ὁ νόος, par quoi Hérodote rend ici la même idée. Stein, mieux inspiré, se borne à mettre entre crochets les trois mots parasites τὸ ἐθέλει

(1) Ménestheus. Cf. *Iliade*, II, 552-554.

(2) Hérodote, VII, 158-162.

(3) Οὗτος δὲ ὁ νόος τοῦδε τοῦ ῥήματος, τὸ ἐθέλει λέγειν· δῆλα γὰρ, ὡς ἐν τῷ ἐνιαυτῷ ἐστὶ τὸ ἔαρ δοκιμώτατον, τῆς δὲ τῶν Ἑλλήνων στρατιῆς τὴν ἑωυτοῦ στρατιήν. στερισκομένην ὦν τὴν Ἑλλάδα τῆς ἑωυτοῦ συμμαχίης εἴκαζε ὡς εἰ τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξαιρημένον εἴη. « Voici le sens de cette parole, [elle veut dire] : de même que dans l'année le printemps est la saison dont on fait le plus de cas, de même il était clair que, de l'armée des Grecs, sa propre armée était la meilleure part. Aussi représentait-il la Grèce privée de son alliance comme une année dont on eût retranché le printemps. »

λέγειν. Le reste n'offre point de difficulté : δῆλα γὰρ appelle un infinitif qu'il est aisé de suppléer, et qui a pour sujet τὴν ἑωυτοῦ στρατιήν, et le δέ qui suit l'article τῆς n'est autre que le δέ *im Nachsatze,* dont Homère, dans diverses propositions, notamment dans les comparatives, comme celle que nous avons sous les yeux, fait un si fréquent usage (1).

Hérodote a donc jugé nécessaire d'expliquer le mot de Gélon. Le fait est à retenir ; c'est un nouvel exemple de ce goût de précision qu'il porte dans ses enquêtes. Sa curiosité, parfois crédule à l'excès, mais toujours éprise de clarté, ne se contente pas de recueillir des paroles, de décrire des mœurs, elle en donne le sens, que ce sens ait été révélé à l'historien voyageur par ceux auprès desquels il prenait ses informations, ou qu'il le tire de son propre jugement (2). Visiblement la savoureuse expression de Gélon l'avait intéressé. Était-elle une trouvaille du tyran de Syracuse? N'était-elle pas plutôt un vieux dicton de Sicile, grand pays agricole, riche en blé, riche en vin, riche en fruits de toute espèce, dont les habitants furent renommés dans l'antiquité tout entière pour leur esprit caustique, patrie de la comédie d'Épicharme, des mimes de Sophron et des φλύακες? Peu importe, le mot lui avait plu, et il l'avait serti avec bonne humeur dans son récit de la démarche des Grecs, qui égale les plus charmants que contient son histoire.

Et il le tenait, ce mot, notons-le, de sources siciliennes ; c'est ce qu'on oublie trop lorsqu'on disserte sur le mot de Gélon. Hérodote fait très explicitement allusion à ces sources à propos du refus du tyran de marcher contre Xerxès. « La version des Siciliens, écrit-il (λέγεται δὲ καὶ τάδε ὑπὸ τῶν ἐν Σικελίῃ οἰκημένων), est que, même avec la perspective d'être commandé par les Lacédé-

(1) Kühner-Gerth, *Ausführl. Gramm. der griech. Sprache,* 2e partie, II, pp. 275 et suiv. (1904).

(2) Le livre II, sur l'Égypte, foisonne de preuves de ce besoin d'expliquer. Cf. IV, 149 et les chapitres précédents, sur l'origine du nom Οἰόλυκος ; VI, 37, sur la signification de πίτυος τρόπον ἐκτρίβειν ; 84, sur l'origine du mot ἐπισκυθίζειν à Sparte ; 138, sur l'extension du sens de Λῆμνια après le crime fameux des Lemniennes.

moniens, Gélon eût secouru la Grèce (1) » ; mais, ajoute Hérodote, il se sentait menacé, à ce moment, par une formidable coalition barbare ; la bataille d'Himéra, qui fut livrée, non le même jour que celle de Salamine (2), mais, semble-t-il, un peu auparavant, lui apparaissait déjà inévitable (3). Elle fut pour lui le triomphe que l'on sait ; la prudence, néanmoins, lui conseillait de ne pas disperser ses forces. C'est alors qu'ayant appris que le Roi avait franchi l'Hellespont, il envoya ses trésors à Delphes, par l'intermédiaire de l'honnête Cadmos, ancien tyran de Cos, avec ordre, si Xerxès était vainqueur, de les lui offrir, en y joignant l'hommage « de la terre et de l'eau », et, s'il était vaincu, de les rapporter à Syracuse. Cadmos, après Salamine, les rapporta, sans qu'il y manquât rien, au grand étonnement, mêlé d'admiration, du bon Hérodote (4).

Ainsi, le mot de Gélon, le fameux mot qui ressemble tant à celui de Périclès, était d'origine sicilienne. Dès lors, pourquoi, depuis nombre d'années, la critique persiste-t-elle à y voir un souvenir de l'oraison funèbre prononcée en l'honneur des morts de Samos (5) ? Les raisons qu'elle allègue en faveur de cette hypothèse sont variées. Une des plus fortes, assurément, est la sympathie très vive d'Hérodote pour Périclès, qu'il ne nomme qu'une fois, mais en des termes tels, qu'on ne peut se méprendre sur les sentiments qu'il lui inspirait (6). Hérodote fut certainement, au cours de ses divers séjours à Athènes, en relations sui-

(1) VII, 165. Cf., sur les sources siciliennes d'Hérodote, Jacoby, *Real-Encyclopaedie, Suppl.*, par W. Kroll, Stuttgart, 1913, *s. v. Herodotos*, p. 454.

(2) Hérodote, VII, 166 ; Aristote, *Poétique*, 23, p. 1459 *a* 25. Cf. Niese, *Real-Encycl.*, *s. v. Gelon*, p. 1010.

(3) V., pour les raisons qui purent détourner Gélon de l'alliance grecque, ainsi que pour la chronologie et la réalité même des faits historiques évoqués dans tout ce récit par Hérodote, la longue note, copieusement documentée, de Busolt, *Griech. Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia*, II, 2e éd. (1895), pp. 790-791.

(4) VII, 163-164.

(5) V. Wecklein, *Ueber die Tradition der Perserkriege*, München, 1876, p. 10 ; Wilamowitz, *l. c.*, p. 365 ; Kirchhoff, *op. c.*, p. 20 ; Ed. Meyer, *op. c.*, p. 222. Cf. la longue et intéressante note de R.-W. Macan, *Herodotus*, I, p. 226, London, Macmillan, 1908.

(6) Hérodote, VI, 131.

vies avec l'illustre homme d'État; il connut la plupart des penseurs, des savants, des artistes que groupait autour de Périclès et d'Aspasie l'éclat de la puissance athénienne, et il se peut que, de ces fréquentations, il ait tiré pour son histoire bien des renseignements utiles. Je ne vois, pour ma part, nul inconvénient à ce que Périclès en personne l'ait instruit du passé de la noble famille à laquelle il appartenait par sa mère, à ce qu'il lui ait conté la chance de ce Mégaclès, fils d'Alcméon, à la modestie duquel Clisthène, tyran de Sicyone, avait jadis rendu hommage en le préférant pour gendre à l'un de ses compatriotes, danseur trop enivré de son art (1). Si l'on veut même que Périclès, poussant plus loin ses confidences, ait révélé à Hérodote l'origine, ou l'une des origines, de l'immense fortune des Alcméonides, en lui narrant la burlesque aventure d'Alcméon, père de Mégaclès, dont Crésus avait récompensé le zèle à le servir en lui accordant à l'avance tout l'or qu'il pourrait, en une fois, emporter du trésor royal, je n'en serai choqué en aucune façon. Il y a, dans ces récits bien connus, et exquis, d'Hérodote, beaucoup d'esprit, dont une part reviendrait sans doute à Périclès, si nous étions sûrs qu'il en fût la source, et nous connaîtrions de la sorte un Périclès intime, autrement séduisant que l'austère personnage, distant, ennemi du rire, réservé dans son attitude comme dans son langage, dont Plutarque a tracé le portrait. Peut-être serait-il plus vrai que le Périclès de Plutarque, mais qui ne voit le danger de pareilles reconstructions de la réalité possible?

Il n'y a pas moins de fantaisie à tenir Hérodote, en ce qui concerne le mot de Gélon, pour un plagiaire de Périclès. Il aurait, nous dit-on, cueilli ce mot sur les lèvres même du grand orateur, en assistant aux funérailles publiques des soldats athéniens qui avaient péri dans la guerre de Samos, et, du coup — puisque nous savons à quelle date furent célébrées ces funérailles —, voilà réglée la question si délicate du séjour, ou de l'un des séjours, d'Hérodote à Athènes. Il faut avouer que, pour un fait

(1) Hérodote, VI, 129-130.

de cette importance, la conjecture à laquelle on se rallie est un bien frêle support.

Il y a plus, les partisans de cette conjecture reconnaissent avec raison qu'Hérodote, en transportant l'expression de Périclès dans la réponse de Gélon aux coalisés grecs, a commis une faute de goût. Ni les circonstances, en effet, ni les hommes, ni les sentiments qui les animent, ne peuvent se comparer. Hérodote était trop fin pour ne point s'apercevoir du peu de convenance d'un semblable procédé. Pourquoi, de gaieté de cœur, lui prêter une maladresse dont son œuvre ne nous donne guère d'exemples ?

Hypothèse pour hypothèse, je préférerais de beaucoup celle qu'a proposée, il y a longtemps déjà, l'éditeur Stein, d'après laquelle ce serait Hérodote qui aurait fait connaître à Périclès le mot de Gélon, entendu, nous ne savons quand, de quelque bouche sicilienne (1). Cette solution a pour elle des arguments auxquels Stein ne semble pas avoir songé, et qui méritent de retenir un instant notre attention.

On a vu que le mot de Gélon se présente comme une sorte de dicton populaire. Ce devait être un proverbe local, qu'ignorait Hérodote ; de là son empressement à le recueillir. Mais ce proverbe ne figure point dans la riche collection des parœmiographes grecs. C'est le cas de beaucoup d'autres (2). Cependant, le printemps fut de bonne heure, en Grèce, source de proverbes. Pour m'en tenir aux plus notables parmi ceux qu'il suggéra, les Grecs du ve siècle disaient déjà : « Une hirondelle ne fait pas le printemps (3) », et : « Il lui faut le printemps, car sa tunique est bien vieille (4) ». Aristophane, dans les *Oiseaux*, combine spirituellement ces deux adages, lorsqu'il nous montre Peisétairos

(1) Hérodote, VII, 162, t. IV de l'édition annotée, Berlin, Weidmann, 1866.

(2) Un exemple : l'expression citée plus haut, οὕτω δὴ Γέλωνος μνῆστις γέγονε, a incontestablement une allure de proverbe, et peut-être en fut-elle un durant un temps, mais rien ne l'atteste, tandis que l'impertinente réponse d'Hippocleidès au tyran de Sicyone, scandalisé par ses acrobaties : οὐ φροντὶς Ἱπποκλείδῃ, en devint un, au témoignage d'Hérodote, VI, 129. Cf. *Parœmiogr. gr.* de Leutsch et Schneidewin, I, p. 132 et 289.

(3) *Parœmiogr. gr.*, I, p. 120, II, pp. 123 et 531.

(4) *Ibid.*, I, p. 394.

murmurant à la vue d'un sycophante dépenaillé qui vient offrir ses services au fondateur de la cité des Coucous : « En voici un qui aurait besoin de plus d'une hirondelle (1). »

Le mot de Gélon n'a pas l'honneur de faire partie de ce trésor de constatations élémentaires qui est peut-être encore ce qu'il y a de plus raisonnable dans ce que nous appelons ambitieusement la sagesse des nations. Je crois pourtant qu'il aurait droit à y avoir sa place ; l'anecdote suivante, que nous devons à Hérodote, paraît le prouver.

Miltiade, non le vainqueur de Marathon, mais le fils de Cypsélos, fuyant Athènes, était devenu tyran de la Chersonèse, et comme il guerroyait contre les gens de Lampsaque, ceux-ci, un jour, lui tendirent une embuscade et le firent prisonnier. Heureusement pour lui, il était l'ami de Crésus, qui, instruit de sa mésaventure, envoya dire à ceux de Lampsaque qu'ils eussent à le remettre immédiatement en liberté, faute de quoi lui, Crésus, raserait leur ville « comme un pin ». Longtemps on se demanda, à Lampsaque, ce que pouvaient bien signifier ces paroles. Un des anciens de la cité parvint, non sans peine, à déchiffrer l'énigme : le pin était le seul arbre qui, rasé, ne produisait plus de rejeton (2). Cette explication vaut-elle pour les botanistes ? Là n'est pas la question ; ce qui importe, c'est que l'expression πίτυος τρόπον (ou ὄίκην) ἐκτρίβειν est un proverbe, dûment catalogué celui-là (3), et qui semble avoir été totalement inconnu de toute une partie du monde grec, jusqu'au jour où, une circonstance favorable l'ayant mis en lumière, il se répandit et s'acclimata là où jusqu'alors on l'avait ignoré.

Cet exemple est instructif ; il nous introduit, si l'on peut dire, dans la vie des proverbes, nous laisse entrevoir les hasards de leur destinée. Ils avaient, ils ont encore leurs privilégiés et leur malchanceux. A la seconde catégorie appartient le mot de Gélon.

(1) *Oiseaux*, 1417, éd. van Leeuwen, Lugduni Batavorum, 1902.

(2) Hérodote, V, 37. Cf., pour la chronologie de Miltiade, fils de Cypsélos, Busolt, *op. c.*, II, p. 316, note 3, et pour les principaux textes relatifs à ce personnage, Kirchner, *Prosop. att.*, II, p. 89.

(3) *Paremiogr. gr.*, II, p. 30.

Mais c'était un proverbe ; il est difficile de lui refuser ce caractère.

On aperçoit maintenant quelle transformation lui fit subir Périclès, ou plutôt quelle signification nouvelle il sut lui donner. En assimilant la jeunesse athénienne tombée sur les champs de bataille pour le salut et la gloire de la patrie, il conféra au vieux proverbe sicilien une noblesse qu'il n'avait pas dans la bouche de Gélon. Sans doute, l'image n'était pas neuve. On la trouve en germe dans les *Perses,* quand le messager annonce au chœur et à la reine mère que « la fleur des Perses a péri (1) », et cette figure ne désigne pas seulement l'aristocratie perse, qualifiée de même, plus haut, par le coryphée (2), elle vise aussi, elle vise surtout les jeunes hommes dont les épouses, depuis de longs mois, « trempent de larmes leur couche solitaire (3) ».

Au surplus, la jeunesse et le printemps sont si naturellement frères, que l'on concevrait fort bien Périclès n'ayant eu besoin d'aucun modèle pour traduire comme il convenait la pitié nationale, au souvenir de tant de jeunes vies sacrifiées. Mais l'influence d'un modèle se trahit dans les citations d'Aristote ; elle se trahit à la ressemblance des termes d'Aristote avec ceux dont use Hérodote en faisant parler Gélon. D'un côté comme de l'autre, ici avec plus de force, là plus mollement, on cherche à nous donner l'idée d'un printemps arraché de l'année par quelque main mystérieuse et toute-puissante (4). Périclès, dont nous n'avons pas textuellement la phrase — « l'année a perdu son printemps » est une traduction libre — Périclès n'avait donc presque rien changé au mot de Gélon, et c'est seulement l'application qu'il en avait faite qui constituait sa trouvaille. Dès lors ce mot lui appartient, il est son œuvre, et lorsque, plus tard, l'orateur Démade,

(1) *Perses,* 252.
(2) *Ibid.,* 60.
(3) *Ibid.,* 133 et suiv.
(4) Hérodote, VII, 162 : ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ τὸ ἔαρ ...ἐξαραίρηται. — Aristote, *Rhétorique,* I, 7, 34 : ... τὴν νεότητα ἐκ τῆς πόλεως ἀνῃρῆσθαι ὥσπερ τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ εἰ ἐξαιρεθείη. — *Ibid.,* III, 10, 7 : Περικλῆς ἔφη τὴν νεότητα τὴν ἀπολομένην ἐν τῷ πολέμῳ οὕτως ἠφανίσθαι ἐκ τῆς πόλεως ὥσπερ εἴ τις τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξέλοι,

politicien et homme de parti, dira des éphèbes qu'ils sont le printemps du peuple (ἔαρ τοῦ δήμου), c'est à Périclès qu'il rendra hommage, non à Gélon, dont le mot était inconnu de lui, comme il l'était probablement aussi d'Aristote.

Quand l'oraison funèbre des morts de Samos ne nous aurait valu que cet atome d'éloquence du « premier homme d'Athènes », nous devrions nous féliciter du choix que les Athéniens firent de Périclès pour la prononcer. On a relevé dans le peu que nous connaissons de ce discours une tendance au développement sophistique. Stèsimbrotos nous a transmis, par l'intermédiaire de Plutarque, un passage où le grand orateur déclarait ces morts glorieux, tombés pour la patrie, immortels à la façon des dieux, « que nous ne voyons pas, disait-il, mais dont l'immortalité nous est attestée par les honneurs qu'ils reçoivent de nous et par les bienfaits dont ils nous comblent (1) ». La pensée est assurément belle, mais un peu précieuse dans la forme comme dans le fond. L'évocation du printemps ne me paraît pas mériter ce reproche, peut-être parce que, aujourd'hui, nous comprenons mieux tout ce que peut recéler de tragique ce gracieux symbole.

Paul Girard.

P.-S. — Cet article était achevé, quand l'idée me vint, un peu tardive, de rechercher si mon très cher et très regretté ami Amédée Hauvette, dans son grand ouvrage, *Hérodote historien des guerres médiques*, n'avait point consacré quelques lignes à l'entrevue de Gélon et des envoyés grecs. Il l'avait fait. On peut lire, p. 337, à propos du mot sur le printemps dont l'invention serait due à Périclès : « Nous croyons plutôt qu'une formule analogue, empruntée à quelque poète, avait cours en Grèce comme une sorte de proverbe ; l'historien la reproduisit telle que Gélon

(1) Plutarque, *Périclès*, 8.

l'avait employée, ou telle du moins que la tradition la lui attribuait. »

Que cette remarque, qui confirme ma manière de voir, soit la bienvenue en ce volume destiné à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, dont l'ami et le savant que nous avons perdu fut le secrétaire, qui doit tant à son zèle, et qu'honorent ses travaux trop tôt interrompus.

P. G.

UN TRANSPORT DE MARBRE

POUR LE THÉATRE DE DÉLOS (269)

Parmi la masse de renseignements que contiennent les comptes des hiéropes déliens, il convient de mettre en bonne place ceux qu'apportent les textes relatifs aux travaux du théâtre. M. Homolle l'a bien compris, et, aussitôt après avoir fait déblayer le monument par M. Chamonard, il a réuni les passages des inscriptions qui permettent d'en suivre l'histoire pendant plus d'un siècle. Ces extraits, qu'il a lus à l'Institut de Correspondance hellénique dans la séance du 12 février 1894, ont été publiés dans le *Bulletin de Correspondance hellénique,* t. XVIII (1894), p. 162 et suiv. La plupart des documents ainsi dépouillés figurent maintenant, au complet, dans le fascicule II des *Inscriptiones Deli* édité par M. Durrbach.

Comme le gros œuvre était achevé au début du IIIe siècle, c'est aux gradins et à la scène que l'administration consacre dorénavant ses efforts et ses fonds. L'activité est grande dans les années qui suivent 276. Les textes qui en témoignent abondent surtout dans les comptes de 274 et de 269. Malheureusement, ils ne sont pas toujours en bon état.

Il y en a un particulièrement mutilé dans les comptes de 269. Le voici, tel qu'il a été édité par M. Durrbach (n° 203, B, l. 10-16) :

10 λίθων τῶν εἰς τὸ θέατρον
11 [- ἀπαγαγόντι πόδας

θεατρικ]ούς? τετταράκοντα δύο ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : [⊢IIII] : τὸ πᾶν : ΡΔΔΡΗ[...] κελεύον-

12 [τος ἀρχιτέκτονος - - - - - - - - - - - - - ἀπαγαγόντι πόδας - - κοντ]α δύο ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : Η⊢III : τὸ πᾶν : ΔΔΔΔII : Διοσκουρίδει ἀπαγαγόντι πό-

13 [δας - ἀπαγὰγ]όντ[ι] πόδας θεατρικοὺς πεντήκοντα ὀκτώ· ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIII : τὸ πᾶν

14 [ΗΡ⊢II : κελεύοντος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν - - - - - - - - - - - -] τ . . κωι ἀνακομίσαντι εἰς τὸ θέατρον λίθους : ΡΔΔIII : τὸν λίθον ἕκαστον : IIIC : τὸ

15 [πᾶν : ΔΔΔΔ⊢IIIC : -] IIICT : ἔδομεν τὸ πᾶν : Ρ. : κελεύοντος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν Δημέ-

16 [ου καὶ τοῦ δεῖνος].

Dès avant la publication de l'inscription, quand M. Durrbach m'en avait communiqué les dernières épreuves, j'avais été frappé des rapports que les lignes 11 et 12 présentent avec la ligne 13 : je lui proposai des restitutions qu'il a cru devoir accueillir non sans réserve. C'est une restitution plus complète que je voudrais tenter, en combinant le raisonnement et le calcul.

*
* *

Si l'on examine l'ensemble de ce texte avec quelque attention, on s'aperçoit aisément qu'il se rapporte tout entier aux pierres désignées dans le titre (λίθων τῶν εἰς τὸ θέατρον) et qu'il comprend deux séries de dépenses :

1° jusqu'au commencement de la l. 14, on paie le fret (ναῦλον) aux entrepreneurs qui ont débarqué ces pierres (ἀπαγαγόντι) (1) ;

2° depuis la seconde partie de la l. 14, on paie le transport par terre aux entrepreneurs qui les ont montées du port au théâtre (ἀνακομίσαντι).

Dans la première partie, la formule employée est fixée par le

(1) Les pierres apportées par bateau sont appelées ailleurs ὁλκάδες (n° 199, A, l. 79 ; voir p. 5, n. 1).

rapprochement des l. 12 et 13. Les mots Διοσκουρίδει ἀπαγαγόντι πό- sont exactement continués par -όντ[ι] πόδας θεατρικοὺς πεντήκοντα ὀκτώ · ἔδομεν ναῦλον τοῦ πόδος : ⊢IIIII : τὸ πᾶν--. Cette formule a dû être répétée dans quatre rubriques : premier ναῦλον à la l. 11 ; deuxième ναῦλον à la l. 12 ; 3° Διοσκουρίδει ἀπαγαγόντι à la l. 12 ; quatrième ναῦλον à la l. 13.

Pour la première de ces rubriques, aucune hésitation n'est possible. Elle commençait par le nom de l'entrepreneur au datif (τῶι δεῖνι), accompagné de ἀπαγαγόντι πόδας θεατρικούς (1). Je ne vois pas pourquoi M. Durrbach n'admet cette restitution qu'avec un signe dubitatif. Il est vrai que M. Homolle avait lu [πόδας].. ΛΟΥΣ ; mais M. Durrbach lui-même n'a pu discerner que les trois dernières lettres ΟΥΣ, et c'est lui qui, à la ligne 13 où M. Homolle avait lu πόδας..... ΜΟΥΣ, est arrivé à θεατρικούς. Le rapport du prix total ΓΔΔΓ⊢⊢ (77 dr. = 462 ob.) au nombre des pièces (τετταράκοντα δύο) fixe le fret à la pièce à 462 : 42 = 11 ob., et ce prix à la pièce ([⊢IIIII]) certifie l'identité des pierres avec celles dont le fret est mentionné à la l. 13. Nous restituons donc avec certitude : [τῶι δεῖνι ἀπαγαγόντι πόδας θεατρικ]οὺς τετταράκοντα δύο ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : [⊢IIIII] : τὸ πᾶν : ΓΔΔΓ⊢⊢ (2).

La seconde rubrique présente des difficultés plus sérieuses. Le prix à la pièce, tel que le donne la lecture de M. Durrbach, serait de ⊢⊢III (2 dr. 3 ob. = 15 ob.). De 11 à 15 ob., l'écart est grand (3). De plus, le prix total ΔΔΔΔII (40 dr. 2 ob. = 242 ob.) n'est pas multiple de 15. Il est, au contraire, divisible par le prix de 11 ob. donné dans la première et la quatrième rubriques. Or,

(1) Cette expression πόδας θεατρικούς, qui indique avec une concision insolite la mesure des pierres destinées au théâtre, se retrouve plus de vingt ans après, dans une inscription inédite : elle y est répétée deux fois sous cette forme légèrement différente : πόδας τῶν θεατρικῶν (n° 291, *b*, l. 30-31).

(2) La justification qui suit, κελεύον[τος ἀρχιτέκτονος], doit être complétée par καὶ ἐπιμελητῶν, comme le veut la longueur de la lacune et comme l'indiquent les l. 14 et 15 (cf. l. 5, 6, 8, etc.).

(3) La même année, de gros envois de marbres, également destinés au théâtre, reviennent à 4 dr. 4 ob. et 7 dr. le pied cube rendu à quai (n° 203, A, l. 88-93, 95-97), ce qui semble indiquer un prix d'achat de 3 dr. et de 5 dr. avec un fret de 10 ob. et de 2 dr. Un écart de 1/11 est normal ; on n'en dira pas autant d'un écart de 4/11.

précisément là où M. Durrbach a lu ⊢⊢III, M. Homolle n'avait rien pu lire : l'écriture à cette place n'est donc pas nette. J'ai constaté par maints exemples que dans les comptes le signe ⊢ se confond facilement avec I ou II (1). Il est donc probable, d'une probabilité qui touche à la certitude, qu'ici encore le fret est de ⊢IIIII. En ce cas, les pieds cubes sont au nombre de 242 : 11 = 22. Il faudrait donc restituer, au commencement de la rubrique : [εἴκοσι] δύο. M. Durrbach a bien lu δύο. Devant ce mot, il est vrai, il a cru discerner un Α ; mais il n'en est pas sûr. D'ailleurs, $242 = 2 \times 11^2$, et, par conséquent, n'est divisible par aucun autre nombre se terminant par δύο que 22. On peut donc encore restituer avec certitude : [τῶι δεῖνι ἀπαγαγόντι πόδας θεατρικοὺς εἴκοσι] δύο ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIIII : τὸ πᾶν : ΔΔΔΔII.

De la troisième rubrique, la seule qui donne un nom d'entrepreneur, nous ne pouvons rien dire provisoirement. La quatrième est intacte, sauf le nom propre et le prix total, qui est facile à restituer : [τῶι δεῖνι ἀπαγαγ]όντ[ι] πόδας θεατρικοὺς πεντήκοντα ὀκτώ ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIIII : τὸ πᾶν|[: HF⊢II : κελεύοντος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν τοῦ δεῖνος καὶ τοῦ δεῖνος].

Le fret a donc été payé pour :

42	pieds	cubes.
22	—	—
x	—	—
58	—	—
$x + 122$	—	—

Quant au transport par terre, il s'est effectué en deux fois. Le rapprochement des deux prix IIIC et IIICT (3 ob. 1/2 et 3 ob. 3/4) permet d'affirmer qu'il s'agit bien là de dépenses analogues : la formule de la l. 14 (ἀνακομίσαντι τι εἰς τὸ θέατρον λίθους : - - : τὸν λίθον ἕκαστον - - :) a dû être répétée à la l. 15.

La première fois, les hiéropes ont remis à - - t.. cos, pour

(1) Voir par exemple, *Rev. des Ét. gr.*, 1913, p. 32-33, 37, 38 ; 1914, p. 142-143 (nº 159, A, l. 14 ; 203, A, l. 59 ; 240, l. 2 ; 287, A, l. 100).

73 pierres, à raison de 3 ob. 1/2 pièce, une somme de 42 dr. 3 ob. 1/2.

La seconde fois, ils ont déboursé, à raison de 3 ob. 3/4, une somme qui est notée dans le *Corpus* comme supérieure à 50 dr. (𐅵.) et qui ne peut être que de 55 dr. pour 88 pierres (330 ob. : 3,75 = 88) ou de 60 dr. pour 96 pierres (360 ob. : 3,75 = 96). Mais, après une revision de son estampage qu'il a bien voulu faire à ma prière, M. Durrbach m'écrit que le chiffre encadré de ses deux points est aujourd'hui à peu près illisible, que « l'espace dont on dispose pour loger : 𐅵 : κελεύοντος n'impose pas l'obligation de supposer une lacune après le 𐅵 ». Or, le prix de 50 dr. va aussi bien que ceux de 55 et de 60 dr. : pour 300 ob., à 3 ob. 3/4, on a transporté 80 pierres. Trois hypothèses sont donc possibles, mathématiquement : 80, 88 ou 96 pierres. Pour choisir, essayons de comparer les pierres du transport par terre aux pieds cubes du fret.

Sans doute, rien ne dit *a priori* qu'il n'y ait pas du distinction à faire entre le mode d'évaluation par pieds cubes, employé pour le fret (ναῦλον τοῦ ποδός) et le mode d'évaluation par pierres, employé pour le transport terrestre (τὸν λίθον ἕκαστον). Il faut cependant admettre, croyons-nous, que chacune de ces pierres mesurait exactement un pied cube et qu'il n'y a ici, entre les πόδες et les λίθοι, qu'une différence de mot, tenant aux habitudes du transport maritime. Cette identité ressort de plusieurs faits. D'abord, les hiéropes réunissent les deux séries de dépenses sous le titre de λίθων τῶν εἰς τὸ θέατρον, sans s'astreindre, comme ils le font ailleurs (1), ni à spécifier que les matériaux débarqués sont

(1) On pourrait multiplier les exemples. Voici un passage des comptes de 274 où sont mentionnés successivement un transport par terre et un transport par mer : Ἀριστοκλῆι τῶι ἐγλαβόντι ἀγαγεῖ[ν ἐκ Κεσ]τρείου εἰς τὸ Πύθιον λίθους ὀκτώ, τὸμ πόδα · 𐅹𐅹𐅹𐅹, ἀπομετρησάμενοι μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος καὶ τοῦ ἐπιμελητοῦ πόδας πεντήκοντα ἕξ, ἀπέδομεν τὸ συλλογισθέν · 𐅹𐅹𐅺𐅺𐅹𐅹[𐅹𐅹] κελεύοντος ἀρχιτ[έκτον]ος καὶ ἐπιμελητοῦ · ναῦλλον Στ[ράτ ?]ωνι τῶν λίθων [ἀπο]μετρήσαντι πόδας ὁλκάδων κατὰ τὴν συγγραφὴν τριάκοντα πέντε τοῦ ποδὸς τὸ γινόμενον · 𐅹 . . (n° 199, A, l. 77-79). Cf. n° 161, A, l. 78 : ἀπαγαγόντι καὶ ἀπομετρήσαντι ; n° 287, A, l. 90 et 93 : ἀπαγαγὼν τοὺς λίθους καὶ ἀπομετρήσας.

mesurés, ni à indiquer le volume des pierres transportées. Ensuite, le prix de 3 ob. 1/2 ou 3 ob. 3/4 par pierre est bien le prix qui convient par pied cube ; car, le théâtre étant situé entre le temple et le Cynthe et à mi-côte entre les deux, le transport du port au théâtre doit être d'un prix intermédiaire entre le transport du port au temple, qui coûte, en 250, 1 ob., et le transport du port au Cynthe, qui vaut, en 274, 5 ob. (1). Enfin — argument décisif —, si l'on rapproche les $73 + 80$ (ou 88 ou 96) pierres des $42 + 22 + x + 58$ pieds cubes, on s'aperçoit que les $22 + 58$ pieds des deuxième et quatrième expéditions par mer donnent au total un des nombres possibles pour le second transport par terre (2). On doit donc admettre que les pierres du transport équivalent aux pieds cubes du fret : pour le transport on a tout simplement groupé deux à deux, et le plus également possible, les cargaisons apportées par des bateaux de tonnage différent.

En même temps, des trois hypothèses possibles sur la quantité et le prix total du second transport, il n'en reste plus qu'une : 50 dr. pour 80 pierres. On restituera donc la l. 15 comme suit : [τῶι δεῖνι ἀνακομίσαντι εἰς τὸ θέατρον λίθους : ΡΔΔΔ : τὸν λίθον ἕκαστον :] ΙΙΙΙCT : ἔδομεν τὸ πᾶν : Ρ : κελεύοντος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν Δημέ|[ου καὶ τοῦ δεῖνος].

Par conséquent, le transport par terre a été payé pour :

73 pierres.
80 —
153 —

Dès lors, nous pouvons revenir à la rubrique du fret que nous avons laissée en souffrance. Elle comprend autant de pieds cubes qu'il en faut ajouter à 122 pour faire le total de 153, ou bien autant de pierres qu'il en faut ajouter à 42 pour parfaire les 73 du premier transport par terre. Dioscouridès a donc débarqué 31 pieds cubes. Précisément, vers le commencement de la longue

(1) Nos 287, A, l. 91-92 ; 199, C, l. 27-37.

(2) Par là est encore confirmée après coup la restitution proposée pour la deuxième rubrique de fret.

lacune où doit venir le mot τριάκοντα, M. Homolle avait lu ces lettres que M. Durrbach n'a plus retrouvées : - - ΓΟΝΤΑ. Nous arrivons ainsi, pour la l. 12, à notre dernière restitution : Διοσκουρίδει ἀπαγαγόντι πό|[δας θεατρικοὺς τριάκοντα ἕνα ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς; : ⊢IIIII : τὸ πᾶν : ᴾF'⊢IIIII].

*
* *

Le texte que nous sommes parvenus à rétablir presque intégralement ne doit pas servir seulement aux études économiques, comme document sur les prix du transport ; il peut encore être utile à l'histoire monumentale de Délos. Il n'est pas interdit de se demander quelle a bien pu être la destination de ces 153 blocs d'un pied cube chacun.

Le nombre 153 frappe par son aspect bizarre. Pour les travaux considérables, les achats de pierres et les adjudications de λιθεία se font par nombres ronds. En cette même année 269, les travaux d'un parascénion sont adjugés à raison de 500 pieds et exécutés par moitiés (1) ; la fourniture des dalles à revêtir les gradins se fait à raison de 1 000 (2). Même quand les travaux importants traînent, on achète et on emploie les matériaux en petites quantités, mais par centaines de pieds. En 250 et peu après, la λιθεία εἰς τὸ θέατρον, l'ἐργασία τοῦ ἐπιθεάτρου et la συντέλεσις τῶν θεατρικῶν sont adjugées par 200 pieds (3) ; en 246, l'extraction et le transport des pierres destinées à différentes parties du théâtre se font séparément, 100 pieds par 100 pieds (4). Un nombre exact et anormal de pierres ou de pieds ne convient qu'à un travail spécial, restreint, exécuté en une fois. C'est le cas de nos 153 pierres mesurant 153 pieds.

Recourons à la méthode que nous avons déjà appliquée et qui, dans l'explication des comptes, donne souvent de bons résultats,

(1) N° 203, A, l. 88-90.
(2) *Ibid.*, l. 95-96.
(3) N°s 287, A, l. 92, 94-95 ; 291 (inédit), *b*, l. 30-31
(4) N° 290 (inédit), l. 130 ss.

la décomposition du nombre en ses facteurs premiers. $153 = 3^2 \times 17$. Dans quelle partie du théâtre 3 séries de 51 pierres, ou 9 séries de 17, ou 51 séries de 3, ou 17 séries de 9, ont-elles trouvé leur emploi ?

Nous n'avons actuellement à notre disposition qu'une description du théâtre délien, celle qu'en a donnée M. Chamonard après les fouilles de 1893 (1). Vingt ans après lui, M. Vallois a complété son exploration ; mais les résultats de ce travail ne sont pas encore publiés. J'ai donc été réduit à consulter l'article de M. Chamonard et à demander quelques renseignements complémentaires à M. Vallois, qui a obligeamment répondu à mes questions. Dans ces conditions, je ne suis pas arrivé à une certitude ; je me borne à indiquer une hypothèse que je soumets aux investigations des archéologues.

Je ne vois dans le théâtre de Délos qu'une partie où ait pu trouver place un nombre de pierres multiple de 17. « Le *koilon*, dit M. Chamonard (2), est divisé intérieurement, comme d'ordinaire dans les théâtres grecs, en deux parties séparées par le promenoir ou *diazôma*. On compte, au-dessous du *diazôma*, une rangée de sièges et 26 rangées de gradins ; au-dessus, 17 rangées de gradins. » Rien, il est vrai, dans les détails donnés sur les gradins mêmes de l'épithéatron, ne se rapporte à des dalles d'un pied cube (3). Mais voici qui est intéressant. Les gradins étaient divisés en travées ou *kerkides* par des escaliers. Ces escaliers, « larges de $0^m,66$ », étaient formés de marches « hautes de $0^m,16$ et profondes de $0^m,30$ en moyenne » (4). On a tout de suite l'impression que chacune de ces marches constitue à peu près un pied cube, à raison de 2 pieds pour la largeur, de 1/2 pied pour la hauteur et d'un pied pour la profondeur. Cependant une objection se présente. M. Vallois, dans ses *Nouvelles Recherches sur la salle hypostyle* (5), évalue le pied délien du IIIe siècle à $0^m,334$.

(1) *Bull. de corr. hell.*, t. XX (1896), p. 256-318 et pl. XIX-XXIII.
(2) *L. c.*, p. 269.
(3) Voir *l. c.*, p. 273-274.
(4) *L. c.*, p. 275.
(5) P. 37, n. 1.

Les marches, si elles mesuraient un pied cube, devaient donc avoir à l'équarissage $0^m,668 \times 0^m,167 \times 0^m,334$. En largeur et en hauteur, la différence avec les mesures de M. Chamonard est insignifiante et s'explique par l'épannelage et le ravalement exécutés sur le chantier. Quant à la profondeur, elle a beau nous être donnée en chiffre rond, comme une moyenne : de $0^m,30$ à $0^m,334$, l'écart est un peu fort. Mais M. Vallois pense, à ce qu'il m'a écrit, que M. Chamonard « a mesuré seulement la foulée, c'est-à-dire la surface de la pierre qui reste à découvert dans l'ouvrage : chaque marche pénétrant sous la suivante, sa profondeur vraie est voisine du chiffre désiré ». Rien ne semble donc s'opposer, sous réserve d'une vérification à faire sur place, à ce qu'on considère les marches de l'escalier comme ayant mesuré, à pied d'œuvre, un pied cube.

Combien en fallait-il, de ces marches, pour les escaliers de l'épithéatron ? Des huit escaliers qui menaient de l'orchestre au promenoir, quatre seulement se prolongeaient au delà du promenoir entre les travées supérieures. D'un gradin à l'autre, on montait par deux marches (1). Il fallait donc, à ce qu'il semble, 8 séries de 17 pierres. Mais alors pourquoi une 9e série ?

Là surgit une difficulté dont je ne me charge pas de fournir la solution. Je vois seulement que le plan de l'épithéatron n'apparaît pas encore très clairement et qu'on pose la question de savoir s'il ne joignait pas aux quatre escaliers principaux des dégagements supplémentaires. M. Chamonard croyait discerner les traces d'un escalier intermédiaire vers le centre (2). M. Vallois, dans la communication qu'il a bien voulu m'adresser, se demande s'il n'y en avait pas un de quelques marches qui menait du promenoir supérieur au terrain situé en arrière du théâtre. Ces hésitations sont suffisantes pour que l'existence d'une 9e série de 17 pierres ne soit pas d'emblée un démenti péremptoire à une hypothèse qui assigne leur place aux 8 autres séries. Aux archéologues à voir. Peut-être réussiront-ils à élucider un problème

(1) *L. c.*, p. 275.
(2) *L. c.*, p. 276.

obscur à l'aide du texte que je leur offre. Si, au contraire, après de nouvelles recherches, ils ne trouvent pas l'emplacement des 17 pierres en surnombre, c'est que, probablement, les 136 autres n'avaient pas la destination qu'on peut provisoirement leur supposer.

En prononçant leur sentence sur l'interprétation du texte, les archéologues aideront par surcroît à combler la lacune qui subsiste au commencement de la l. 11. Cette lacune est forte. En dehors du passage ici discuté, les lignes intactes de l'inscription contiennent, y compris les signes de ponctuation, de 135 à 170 places. Notre restitution des l. 12, 13 et 15 occupe 127, 140 et 126 places, laissant tout l'espace nécessaire pour le nom, et peut-être l'ethnique, de l'entrepreneur. Mais, à la l. 11, depuis ἀπαγαγόντι jusqu'à la fin, nous ne comptons que 87 places prises ; mettons, en tenant compte d'une courte *rasura*, 90. La différence avec les autres lignes où manque également le nom de l'entrepreneur est donc de 36, de 37 et de 50 lettres. Ce nom, si long qu'on le suppose, et dût-on y adjoindre l'ethnique, ne saurait combler la lacune ; il nous faut donc admettre qu'avant ce nom il y a place pour au moins 36 ou 37 lettres. Comme la formule pour les entreprises d'ἀπαγωγή est fixée par les lignes suivantes, ce n'est pas elle qui peut fournir de quoi remplir le vide. C'est donc le titre de la l. 10 qui se prolonge par un complément ou un sous-titre. Ailleurs, quand il est question de pierres pour le théâtre, on en indique tantôt la provenance (par exemple, ἐπὶ τὸ θέατρον λίθους τῶν ἐκ Τήνου (1)), tantôt la destination exacte (par exemple, dans notre inscription, εἰς τὸ παρασκήνιον, εἰς τὰς κρηπῖδας (2)). Ni l'une ni l'autre de ces indications ne suffirait à elle seule. La première prend peu de place. D'après les inscriptions, les marbres du théâtre furent achetés à Tènos (3) et à

(1) N° 199, A, l. 39.

(2) A, l. 88, 95.

(3) Voir n. 1. « Les marbres de la περίοδος et des sièges viennent de Ténos. Il en est peut-être de même des marches d'escalier ; je crois pourtant me rappeler

Paros (1). Quand on nous aura dit d'où proviennent les marches de l'escalier, τῶν ἐκ Τήνου ou τῶν ἐκ Πάρου ne fournira jamais que dix lettres. L'indication de l'emploi n'est pas bien longue, non plus, dans les exemples cités plus haut ; mais, s'il s'agit de désigner les escaliers de l'épithéatron, εἰς τὰς τοῦ ἐπιθεάτρου κλίμακας donne 27 lettres. Les deux indications réunies assureraient toute satisfaction à l'épigraphiste. Mais il doit attendre que vienne de Délos une parole décisive. *Sub judice lis est.*

*
* *

Voici, en résumé, notre restitution. Elle commence par deux questions posées aux futurs explorateurs de l'île ; mais elle continue par des comptes que l'histoire économique peut tenir pour certains :

10 λίθων τῶν εἰς τὸ θέατρον,
11 [τῶν ἐκ Τήνου? εἰς τὰς τοῦ ἐπιθεάτρου κλίμακας?· τῶι δεῖνι ἀπαγαγόντι πόδας θεατρικ]οὺς τετταράκοντα δύο ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIIII : τὸ πᾶν : ᴾΔΔΓ⊢⊢ : κελεύον-
12 [τος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν· τῶι δεῖνι ἀπαγαγόντι πόδας θεατρικοὺς εἴκοσι] δύο ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIIII : τὸ πᾶν : ΔΔΔΔII : Διοσκουρίδει ἀπαγαγόντι πό-
13 [δας θεατρικοὺς τριάκοντα ἕνα ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIIII : τὸ πᾶν : ᴾΓ⊢IIIII : τῶι δεῖνι ἀπαγαγ]όντ[ι] πόδας θεατρικοὺς πεντήκοντα ὀκτώ ἔδομεν ναῦλον τοῦ ποδὸς : ⊢IIIII : τὸ πᾶν
14 [: ⊢Γ⊢II : κελεύοντος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν τοῦ δεῖνος καὶ τοῦ δεῖνος· - -]τ . . κωι ἀνακομίσαντι εἰς τὸ θέατρον λίθους : ᴾΔΔIII : τὸν λίθον ἕκαστον : IIIC : τὸ
15 [πᾶν : ΔΔΔΔ⊢⊢IIIC : τῶι δεῖνι ἀνακομίσαντι εἰς τὸ θέατρον λίθους : ᴾΔΔΔ : τὸν λίθον ἕκαστον :] IIICT : ἔδομεν τὸ πᾶν : ᴾ : κελεύοντος ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν Δημέ-
16 [ου καὶ τοῦ δεῖνος].

Gustave Glotz.

qu'elles présentent un aspect un peu différent, du moins comme couleur » (communication de M. Vallois).

(1) Dans notre inscription, les trois épimélètes du théâtre touchent 60 dr. pour frais d'un voyage à Paros (A, l. 70), et Philandridés de Paros livre le marbre pour les κρηπῖδες du théâtre (l. 95).

A NEW PAPYRUS

CONCERNING THE REVOLT OF THE THEBAID IN B. C. 88

This letter of the late Ptolemaic period, which measures 33 × 13.5 centimetres, was the first papyrus which I ever obtained in Egypt, having been bought at Luxor in March 1894. Subsequently it passed to the British Museum, where it is Greek Papyrus 465; but owing to its imperfect condition the text was not published either in *P. Grenfell* I or in *P. London* II, where a brief description of it was given by Sir F. G. Kenyon on p. xli. The document however becomes quite intelligible, and most of the lacunae can be restored with tolerable certainty, when it is studied in connexion with a papyrus of the Mission française d'archéologie au Caire edited by P. Jouguet in *Bull. de corr. hell.*, XXI (1891), pp. 141-142 (= U. Wilcken, *Chrestomathie*, 12). That was a letter of encouragement from a certain Plato to the priests and other inhabitants of Pathyris (near Gebelên, about 30 kilometres south of Thebes) in B. C. 88, announcing the arrival of king Ptolemy Soter II at Memphis and the despatch of troops under the command of Hierax to quell a revolt in the Thebaid, which is thus described by Pausanias, I, 9. 3: τοῦ δὲ ἔργου (sc. the murder of Cleopatra III) φωραθέντος καὶ Ἀλεξάνδρου φόβῳ τῶν πολιτῶν φεύγοντος, οὕτω Πτολεμαῖος κατῆλθε καὶ τὸ δεύτερον ἔσχεν Αἴγυπτον, καὶ Θηβαίοις ἐπολέμησεν ἀποστᾶσι, παραστησάμενος δὲ ἔτει τρίτῳ μετὰ τὴν ἀπόστασιν ἐκάκωσεν, ὡς μηδὲ ὑπόμνημα λειφθῆναι Θηβαίοις τῆς ποτε εὐδαιμονίας... P. London 465 is another letter from evidently the same Plato to the inhabitants of Pathyris, and of similar import, being

an exhortation to stand firm (on the side of the king) in view of the efforts being made by the writer to help them. Allusion is made in l. 11 to a person bearing the Egyptian name of Nechoursis as the military commander of Pathyris (ὁ ἐφ' ὑμῶν τεταγμένος), and in l. 13 to the approaching arrival of Plato himself. The handwriting is a large, rather formal cursive, and presumably identical with that of the Cairo papyrus, which I have not seen.

The date of the Cairo papyrus is Phaophi 19 of the 30th year (Nov. 1, B. C. 88), very soon after the expulsion of Ptolemy Alexander and the return of Soter II. *P. Amherst* 51, written at Pathyris on Mesore 26 (Sept. 4) of B. C. 88, is still dated in the 26th year of Ptolemy Alexander; but *P. Strassburg dem.* 8 (ed. W. Spiegelberg, p. 32), which is also from Pathyris, is apparently dated on Thoth 21 of the 27th year (sc. of Ptolemy Alexander) which = the 30th of Soter II (Oct. 4, B. C. 88), and *P. Strassburg dem.* 12 (*Op. cit.*, p. 34), which refers to the same transaction and was written on the next day, Thoth 22 (Oct. 5), is dated in the 30th year (sc. of Soter II). The date in l. 16 of the London papyrus is imperfectly preserved, and the regnal year, which was probably given before Φα]με(νὼθ) ις, is lost; but the restoration Φα]με(νώθ) can hardly be doubted, for that abbreviation is common, while the usual abbreviation of Μεσορή is Μεσο(ρή) and that of Μεχείρ is Μεχ(είρ). The day of the month in the London papyrus may therefore be regarded as fixed at Phamenoth 16, which = March 28 in B. C. 87-86. With regard to the lost regnal year, the general similarity of the two letters of Plato to each other renders it undesirable to make the interval between them longer than is necessary, and in assigning a year to March 28 in the London papyrus the choice lies primarily between B. C. 88 and 87. If B. C. 88 be adopted, the London papyrus is about seven months earlier than the Cairo papyrus, and since it would be earlier than *P. Amherst* 51 also, (ἔτους) κς, sc. of Ptolemy Alexander, would in conformity with the Amherst papyrus have to be restored in l. 16. A consequence of this would be that the revolt of the Thebaid began before the expulsion of

Ptolemy Alexander took place, or at any rate before that event was known in Upper Egypt, from which Plato was presumably writing. The contents of the two letters of Plato do not provide any definite indication on the question which of the two was the earlier, and the Thebaid had probably been in a rather disturbed condition for some time before B. C. 88 (cf. V. Martin, *Épistratèges*, pp. 55-56); but since Pausanias connects the revolt of Thebes with the return of Soter II and states that the capture of the city took place in the third year afterwards, the London papyrus was probably written on March 28, B. C. 87, in the same regnal year as that of the Cairo papyrus (the 30th), but about five months later. The evidence of Pausanias would indeed be compatible with the hypothesis that the regnal year in question was the 31st, or even the 32nd; but a shorter interval between the dates of the two letters is preferable, as has been stated. The Cairo papyrus being then regarded as the earlier by two months, it may be concluded from the London papyrus that the expedition of Hierax was unsuccessful, and that the Pathyrites, though still in communication with the king's supporters, remained in imminent danger of an attack by the insurgents. The official rank of Plato continues to be uncertain. Martin, who (*Op. cit.*, p. 56, n.2) in ll. 12-16 of the Cairo papyrus Ἱέρακα δὲ προκεχειρίσθαι μετὰ δυνάμεων μυρίων ἐπὶ καταστολὴν τῆς Θηβαΐδος regards προκεχειρίσθαι as middle, meaning « has made his preparations » considers that Hierax was probably epistrategus (governor) of the Thebaid; but he admits that if προκεχειρίσθαι is passive in its ordinary sense of « has been appointed », the reference to Hierax indicates a specially selected general, not an epistrategus. That προκεχειρίσθαι there is passive, not middle, seems much more probable; and there is therefore room for the hypothesis that Plato, not Hierax, was the epistrategus of the Thebaid in B. C. 88-87. The general tone of the London papyrus, in which the writer takes upon himself the responsibility for dealing with the whole situation, rather suggests that he was in supreme command of the Thebaid.

Greek papyri of Soter II's reign from B. C. 88-81 are very

rare. Besides the two letters of Plato, I know only *P. Tebtunis* 54 and a contract from the Fayûm, which I obtained in Cairo last winter for the Rylands Library.

[Π]λάτω[ν τοῖς ἐν] Παθύρει
[κ]ατοικ[οῦσι χαίρει]ν καὶ
[ἐ]ρρῶσθαι. [τεθαρρη?]κότες,
πάντων πόν[ων] ἀντιληψό-
5 [μενοι τῶν ἐν[εστη]κότων
[κα]τὰ τὸ συμφ[έρον] τοῖς
[π]ράγμασι, ἐκρ[ίνα]μεν σημῆναι,
καὶ παρακαλέσαι εὐψυχο-
[τ]έρους ὑπάρχοντας
10 ἐφ' ἑαυτῶν εἶνα[ι], καὶ συν-
γίνεσθαι Νεχούρσι τῶι
ἐφ' ὑμῶν τεταγμένωι
μέχρι τοῦ [ἡμᾶ]ς ὅτι
τάχο[ς παρεῖ]ναι τοῖς
15 τόπο[ις.]
ἔρρ(ωσθε). [(ἔτους) λ? Φα]με(νὼθ)ις.
On the verso
τοῖς ἐν Παθύρει
[κατοι]κοῦσι.

« Plato to the inhabitants of Pathyris, greeting and good health. Being full of confidence(?), and intending to undertake every exertion now required in the interests of our affairs, I decided to inform you, and exhort you to take courage and act by yourselves and assist Nechoursis your appointed commander until I arrive with all speed. Goodbye. The 30th year (?), Phamenoth 16. (Addressed) To the inhabitants of Pathyris. »

3-5. The construction is not clear owing to the lacuna in l. 3. πάντων πόν[ων] might be governed, not by ἀντιληψόμενοι, but by [.....]κότες, and if so, τῶν ἐν[εστη]κότων instead of being in agreement with πόν[ων] would be neuter; cf. *P. Tebtunis* 7, 6-7 τὰ ἐπ' αὐτῶν ἐνεστηκότα and *P. Società Italiana* 392, 4 δι' ἄλλα ἐνεστηκότα ἀναγκαῖα. [τεθαρρη]κότες was suggested by Hunt.

7. ἐκρίναμεν σημῆναι also occurs in ll. 19-20 of the Cairo papyrus, where it

is preceded by ὅπως οὖν εἰδότες εὐθαρσεῖς ὑπάρχητε, corresponding to ll. 8-10 here.

10. ἐφ' ἑαυτῶν εἶνα[ι] seems to be parallel to e. g. Herodotus ii. 2 ἐπ' ἑωυτῶν κεῖσθαι, rather than to mean « keep at home », like μένε ἐπὶ ἑαυτοῦ in *P. Giessen*, 21, 13.

13. [ἡμᾶ]ς, though rather short for the lacuna, which could contain one or two letters more, is the obvious restoration.

Bernard P. Grenfell.

BACCHANTES MILÉSIENNES

Ἐκεῖ δὲ Βάκχαις θέμις ὀργιάζειν.
Euripide, *Bacchantes*, 415.

L'inscription suivante, gravée sur la base d'une statue, provient de Milet et du lieu que les savants allemands ont dénommé *Löwenbucht*, parce qu'ils y ont retrouvé les restes de deux grands lions de marbre qui marquaient vraisemblablement de part et d'autre l'entrée d'un port (1). Elle a été publiée dans le *IVe Rapport sur les fouilles de Milet* (2) en caractères courants, et l'éditeur la qualifie sans plus d'épigramme de basse époque hellénistique. Les deux noms propres milésiens qu'elle renferme nous étant inconnus, force nous est d'accepter la date très approximative proposée par M. Th. Wiegand, qui a vu la pierre. Le texte nous a semblé intéressant : il est peu connu, il a échappé par exemple à l'auteur d'un utile mémoire paru en 1913 sur le culte de Dionysos en Asie-Mineure (3), enfin il est à rapprocher d'autres inscriptions de Milet ou d'Ionie.

Τὴν ὁσίην χαίρειμ πολιήτιδες εἴπατε Βάκχαι
ἱρείην· χρηστῇ τοῦτο γυναικὶ θέμις.
Ὑμᾶς κεῖς ὄρος ἦγε καὶ ὄργια πάντα, καὶ ἱρὰ
ἤνεικεμ πάσης ἐρχομένη πρὸ πόλεως.
Τοὔνομα δ' εἴ τις ξεῖνος ἀνείρεται· Ἀλκμειῶνις
Ἡροδίου, καλῶν μοῖραν ἐπισταμένη.

(1) R. Kekule von Stradonitz, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1900, p. 106.

(2) Th. Wiegand, *ibid.*, 1905, p. 547.

(3) W. Quandt, *de Baccho ab Alexandri aetate in Asia minore culto*, dans les *Dissertationes philologicae Halenses*, XXI, p. 171.

Bacchantes de la cité, vous avez dit adieu à la sainte prêtresse: juste hommage rendu à une femme de bien! C'est elle qui vous conduisait à la montagne et à toutes les orgies; qui, marchant en avant de toute la cité, portait les objets sacrés. Si quelque étranger demande son nom: Alcméonis (1), *fille d'Hérodios, qui sait* [*maintenant*] *la destinée réservée aux bons.*

I

On n'a pas retrouvé les ruines et l'on ignore l'emplacement exact du sanctuaire de Dionysos à Milet. Les savants allemands qui ont dirigé les fouilles se fondent sur la découverte dans un même quartier de plusieurs inscriptions relatives au culte de Dionysos (dédicace, règlement des sacrifices et des initiations, liste de femmes) pour placer le sanctuaire du dieu entre le théâtre et le palais du Conseil (2).

La plus ancienne inscription — une dédicace en l'honneur de Dionysos — remonte au ve siècle (3), mais il est très probable qu'un calendrier religieux, retrouvé dans l'enceinte d'Apollon Delphinios et qui date de la fin du vi^e^ siècle, mentionnait les Dionysia (4). La haute antiquité du culte milésien ne saurait être contestée et il suffira de citer les noms de deux mois du calendrier de Milet, Lénæon et Anthestérion (5).

Le règlement religieux cité plus haut n'est pas antérieur au iiie siècle: il date exactement de l'année 276/75 et a été publié avant le septième mois de l'année (6). Il nous fournira les principaux éléments du commentaire de notre inscription et nous

(1) Tel est en effet son nom. Il a été allongé en Ἀλκμειῶνις, comme ξένος en ξεῖνος, pour les besoins du vers.

(2) Th. Wiegand, VIe Rapport, *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1908, p. 22 du tirage à part.

(3) Id., *ibid.*

(4) *Milet*, III, n° 31^a^, p. 163, l. 1 et 3.

(5) Lénæon et Anthestérion sont consacrés à Dionysos. Pendant ces deux mois, le prêtre de Dionysos Phléos, à Priène, est autorisé à porter une couronne d'or (Hiller von Gaertringen, *Inschriften von Priene*, n° 174, l. 20-21, iie siècle av. J.-C.).

(6) Th. Wiegand, *ibid.*, p. 22 du tirage à part.

apprendra d'abord comment s'acquérait le sacerdoce de Dionysos. Les prêtres et les prêtresses de Dionysos-Bacchios sont nombreux à Milet, mais la loi de 276 met hors de pair « le prêtre et la prêtresse », c'est-à-dire les deux personnages qui tiennent le sacerdoce de la cité même, qui la représentent dans le temple de la cité, qui sont les intermédiaires officiels entre la cité et le dieu. Alcméonis a rempli l'un de ces rôles.

Le prêtre et la prêtresse ont acheté le sacerdoce à la cité, et la loi leur accorde un délai de dix ans pour en payer le prix, à raison d'un dixième par an. Ces conditions sont insérées dans la loi, à la suite d'un article sur les sacrifices, aux l. 5 et suiv.

5 [Ἐὰ]ν δέ τις ἀνὴρ ἢ γυνὴ βούληται θύειν τῶι Διονύσωι,
[πρ]οιεράσθω ὁπότερον ἂν βούληται ὁ θύων καὶ λαμβανέτω
[τὰ] γέρη ὁ προιερώμενος. Τὴν δὲ τιμὴν καταβάλλειν ἐν ἔτεσιν
[δέ]κα, δέκατομ μέρος ἐτους ἑκάστου, τὴμ μὲν πρώτην κατα-
[βολὴν] ἐμ μηνὶ Ἀπατουριῶνι τῶι ἐπὶ τοῦ θεοῦ τοῦ μετὰ
10 [Πο]σείδιππον τῆι τετράδι ἱσταμένου, τὰς δὲ λοιπὰς ἐν τοῖς
[ἑπο]μένοις ἔτεσιν μηνὸς Ἀρτεμισιῶνος τετράδι ἱσταμένου.

Quiconque, homme ou femme, veut offrir un sacrifice à Dionysos choisira pour remplir les fonctions de prêtre celui des deux qu'il voudra ; celui qui remplira les fonctions de prêtre aura droit aux redevances. Le prix du sacerdoce devra être versé dans le délai de dix ans, à raison d'un dixième par an ; le premier versement aura lieu au mois Apatourion [*VII*] *de l'année où le dieu est en charge après Poseidippos* [*276/75*], *le 4e jour du mois, et les autres dans les années qui suivront, le 4 du mois Artémision* [*XII*].

On pourrait certes souhaiter plus d'ordre dans une loi, et l'acte de vente du sacerdoce de Dionysos Phléos, à Priène, est rédigé avec plus de soin (1). Mais la loi de Milet était plus compliquée, puisqu'il lui fallait fixer les droits et attributions du prêtre et de la prêtresse, puisqu'elle avait affaire aussi à un culte plus impor-

(1) Διαγραφὴ Διονύσου Φλέου, *Inschr. von Priene*, n° 174, IIe siècle av. J.-C. A la fin de l'acte sont inscrites les conditions du paiement, immédiatement avant le nom de l'acquéreur et le montant du prix de vente.

tant, où les initiations s'ajoutaient aux sacrifices. L'explication de l'article relatif au paiement ne présente d'ailleurs aucune difficulté. Il n'en est pas de même de celui qui précède.

Les mots προιεράσθω ὁπότερον ἂν βούληται ὁ θύων rouvrent une discussion que M. L. Ziehen, particulièrement compétent en matière de *leges sacrae,* croyait close en 1904 (1). Quel sens faut-il donner à la préposition πρό dans le verbe προιερᾶσθαι ? Puis, comment entendre ὁπότερον ? Il s'agit d'un choix entre deux personnes, également qualifiées pour accomplir un même acte. Ces deux personnes ne sont-elles pas le prêtre et la prêtresse ? C'est l'interprétation que je propose. Quiconque se présente à l'autel pour offrir un sacrifice, homme ou femme, a le choix entre le prêtre ou la prêtresse, et les redevances sont dues à celui qui est choisi. Si cette interprétation est exacte — et elle me semble confirmée par l'attribution des redevances —, nous devons en conclure qu'ici, dans le verbe προιεράσθω, πρό ne peut signifier « à la place de », « en remplacement de ».

Comment expliquer alors que, dans une inscription milésienne qui date vraisemblablement des premières années du IIIe siècle, dans un règlement religieux qui est par conséquent antérieur à celui que nous étudions, le verbe προιερᾶσθαι ait un sens différent (2) ? On y lit aux l. 6 et suiv. :

6 . . . .Ἐν ξένος ἱεροποιῆι τῶι Ἀπόλλωνι, προιερᾶσθαι τῶ[ν]
7 ἀστῶν ὃν ἂν θέλῃι ὁ ξένος, διδόναι δὲ τῶι ἱερεῖ τὰ γέρεα κτλ.

Si un étranger offre un sacrifice à Apollon, celui qu'il voudra parmi les citoyens fera fonctions de prêtre, mais c'est au prêtre que seront données les redevances.

(1) Voy. L. Ziehen, *Rheinisches Museum*, 59, 1904, p. 401. Cf. Max. Fränkel, *die Inschriften von Pergamon*, I, 1890, p. 167 et suiv.

(2) L'inscription est conservée au Musée du Louvre, et Olivier Rayet, qui l'a découverte, l'a publiée le premier dans la *Revue archéologique*, 1874, II, p. 105 ; mais il s'est laissé tromper par l'élégance un peu raffinée des caractères et l'a attribuée au Ve siècle. Ch. Michel (*Recueil*, nº 726) propose la fin du IVe siècle. Je doute qu'il faille remonter plus haut que les premières années du IIIe. Cf. W. Dittenberger, SIG², nº 627.

A n'en pas douter, le citoyen choisi par l'étranger est bien le remplaçant, le représentant du prêtre, mais celui-ci garde son droit sur les redevances. Πρό ne peut signifier ici que « en remplacement de », « à la place de ».

Voilà donc deux textes de même provenance, de même ordre et qui ont été rédigés à environ vingt ans d'intervalle seulement, où nous sommes obligés de reconnaître deux significations différentes à une même préposition dans un même verbe. La langue n'est certes pas tout à fait la même dans les deux règlements ; à ἱεροποιεῖν dans le plus ancien correspond θύειν, de même que βούληται à θέλῃι. Mais ce sont nuances, sur lesquelles il faut se garder d'insister, parce que tel terme et telle forme (ἱεροποιῇι et plus loin ὁ ἱέρεως), qui ont encore une apparence d'archaïsme, peuvent avoir été empruntés à un règlement plus ancien dont on a reproduit des articles sans aucun changement. Faut-il s'étonner davantage du double sens de la préposition dans le verbe προιερᾶσθαι ? Il n'y aurait lieu de le faire que s'il en résultait quelque confusion dans l'un ou l'autre texte. Or tous deux sont parfaitement clairs : dans le règlement, plus ancien, du culte d'Apollon, c'est bien un remplaçant du prêtre qui célèbre le sacrifice, mais les redevances sont dues au prêtre ; dans le règlement du culte de Dionysos, c'est le prêtre ou la prêtresse qui célèbre le sacrifice pour celui qui l'offre, et c'est au célébrant que vont les offrandes. Le contexte rend toute confusion impossible (1).

Nous n'avons pas, à Milet même, un troisième exemple de l'emploi du verbe προιερᾶσθαι, mais nous pouvons affirmer que le sens qui prévaudra est bien celui que Max. Fränkel et L. Ziehen ont mis en lumière : « in Stellvertretung das Priestertum verwalten — stellvertretend das Priesteramt ausüben ». Nous le retrouvons dans deux décrets d'une colonie de Milet, Cyzique, qui a

(1) Il n'eût pas suffi, dans la loi de 276, de dire ἱεράσθω et ἱερώμενος, au lieu de προιεράσθω et προιερώμενος. Le verbe simple nous est connu par l'inscription du Musée du Louvre que j'ai citée plus haut : καὶ τῶν ἄλλων θεῶν τῶν [ἐνε]εμενίων ὅσων ἱερᾶται ὁ ἱέρεως (l. 4-5), mais il n'y est pas employé pour désigner un acte particulier, on ne peut le rendre ici que par ἱέρεώς ἐστι. Ὅσων ἱερᾶται ὁ ἱέρεως = ὅσων ἱέρεώς ἐστιν ὁ ἱέρεως (scil. τοῦ Ἀπόλλωνος).

emprunté tant d'institutions à la mère-patrie (1), — et à Pergame, dans une lettre du roi Attale II. Le roi autorise Sosandros, à qui Eumène II a conféré le sacerdoce de Διόνυσος Καθηγεμών, à se faire remplacer pour cause de maladie par son fils Athènaios (2).

Nous allons voir que le remplacement du prêtre et de la prêtresse est admis pour les initiations, comme il l'est pour les sacrifices.

II

Les différents articles de la loi de 276 relatifs à l'initiation ne sont pas également bien conservés. Aux l. 13-14 il était question des droits d'initiation (τέλεστρα) dus à la prêtresse, mais le texte n'en est pas encore établi avec certitude. Les l. 18-20 sont au contraire très nettes :

... ... Καὶ ἐάν τις γυνὴ βούληται τελεῖν τῶι Διονύσωι
τῶι Βακχίωι ἐν τῆι πόλει ἢ ἐν τῆι χώραι ἢ ἐν ταῖς νήσοις,
20 διδότω τῆι ἱερείαι στατῆρα κατ' ἑκάστην τριετηρίδα.

Le texte ne présente pas de difficultés. Si bref qu'il soit, il nous apprend quel développement avait pris l'initiation à Dionysos « dans la cité, sur le territoire ou dans les îles ». La prêtresse n'y pouvait suffire seule, et la loi, très libérale, autorise toute femme qui le voudra à la suppléer. La suppléante est tenue de payer un statère à la prêtresse, à chaque fête triennale : on sait que les mystères de Dionysos se célébraient tous les deux ans (3).

(1) Ch. Michel, nos 537 et 538. Le premier autorise une association de femmes, formée de différents groupes, à élever sur l'agora des hommes une statue en l'honneur de Κλειδίκην Ἀσκληπιάδου ἱερωμένην Μητρὸς τῆς ἐκ Πλακίας καὶ προιερωμένην Ἀρτέμιδος Μουνυχίας. Le second autorise les κοσμοφύλακες à placer un portrait de la même Kleidikè dans le sanctuaire de la Mère des dieux et contient aussi la formule de l'inscription : Κ. Ἀ. ἱερωμένην Μητρὸς Πλακιανῆς καὶ Κόρης καὶ Μητρὸς καὶ Ἀρτέμιδος Μουνυχίας. Dans l'intervalle des deux décrets, les titres de Kleidikè se sont accrus, et de προιερωμένη Ἀρτέμιδος Μουνυχίας elle a été promue ἱερωμένη Ἀρτέμιδος Μουνυχίας.

(2) *Die Inschriften von Pergamon*, I, no 248, l. 13-14 : τὸν υἱὸν αὐτοῦ Ἀθήναιον ἐκρίν[αμε]μ προιερᾶσθαι.

(3) Nous ignorons si l'agrément de la prêtresse était exigé à Milet, comme il l'était à Cos. Voy. L. Ziehen, *Leges Graecorum sacrae*, II, 1906, no 133, p. 333, l. 24-26 : [μὴ ἐξ]έστωι δὲ ἄλλα[ν ἱ]ερᾶσθαι μηδὲ τελ[εῖν τῶι Θυλλοφόρ]ωι Διονύσωι [π]λὰν ἢ ἥν κα

Donc pendant deux ans les suppléantes peuvent initier à leur aise sur toute l'étendue du territoire milésien, ce qui n'allait pas sans quelque profit. Selon toute vraisemblance, on les désignait simplement par leurs fonctions : αἱ τελοῦσαι τῶι Διονύσωι. On trouve de même dans une ordonnance de Ptolémée Philopator τοὺς τελοῦντας τῶι Διονύσωι (1).

Voilà donc, en dehors du prêtre et de la prêtresse, deux catégories nombreuses d'officiants : ceux qui remplacent prêtre et prêtresse lors du sacrifice, puis ceux qui les remplacent lors des initiations. Tous ces officiants, la loi de 276 les reconnaît. Elle s'efforce de les distinguer du prêtre et de la prêtresse, auxquels elle assure le premier rang et dont elle maintient les privilèges, mais nous voyons dans le dernier article conservé qu'elle en vient à qualifier ces remplaçants, eux aussi, de prêtres et de prêtresses.

21 Τοῖς δὲ Καταγωγίοις κατάγειν τὸν Διόνυσον τοὺς ἱερεῖ[ς
καὶ τὰς ἱερείας τοῦ [Διονύ]σου τοῦ Βακχίου μετὰ τοῦ [ἱερέως
[κ]αὶ τῆς ἱερείας πρ[ὸ τ]ῆ[ς] ἡμέρας μέχρι τῶν....
[τῶν πρὸ τ]ῆς πόλεως...

Lors de la fête du Retour, Dionysos sera ramené par les prêtres et les prêtresses de Dionysos Bacchios qui accompagneront le prêtre et la prêtresse, avant le jour, jusqu'aux ... . sis en avant de la ville.

J'ai restitué [τῶν πρὸ τ]ῆς πόλεως (2), mais laissé en blanc le nom du lieu où doit s'arrêter le cortège avant de faire son entrée dans la ville : il ne reste que la partie supérieure des quatre premières lettres, et je n'en sais rien tirer. La fête même des Καταγώγια nous

ἱέ[ρεια ἀποδείξηι...]. La restitution μηδὲ τελ[εῖν est due à L. Ziehen et a été pleinement confirmée par la loi milésienne de 276.

(1) Sur l'édit de Ptolémée Philopator qui a été publié par M. W. Schubart (*Einführung in die Papyruskunde*, Berlin, 1918, p. 352), voyez l'étude de M. Pierre Roussel dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1919, p. 237 et suiv.

(2) Il n'était pas rare en Ionie que Dionysos eût un sanctuaire en dehors de la ville, ou que des fêtes en son honneur se célébrassent ἔξω τείχεος. Voy., pour Smyrne, Hérodote, I, 150 ; pour Magnésie du Méandre, Ch. Michel, n° 858. Des trois Ménades envoyées par Thèbes à Magnésie, Baubô réunissait son thiase « en avant de la ville » (l. 33-35 : συνήγαγεν θίασον... τὸν πρὸ πόλεως).

est connue par deux inscriptions de Priène et d'Athènes, dont on a rapproché avec raison le tableau de la grande mascarade qui en l'an 41 escorta le nouveau Dionysos débarquant à Éphèse sous les traits d'Antoine (1). A Milet, comme à Priène, c'est le prêtre et la prêtresse de Dionysos qui président au cortège et le conduisent. On lit aux l. 21 et suiv. de l'acte de vente du sacerdoce de Dionysos Phléos, à Priène :

> Καὶ τοῖς Καταγωγίοις καθηγήσεται τῶν συγκαταγόντων τὸν Διόνυσον, στολὴν ἔχων ἣν ἂν θέλῃ καὶ στέφανον χρυσοῦν (2).

Au premier rang de ceux qui ramènent Dionysos à Milet se pressent les officiants que nous avons énumérés plus haut et qui sont ici qualifiés de prêtres et de prêtresses. Leur concours prend fin à l'endroit dont le nom nous manque et qui est sis en avant de la ville. Jusque-là le cortège s'est déroulé dans la nuit. Le jour brille derrière le mont Latmos, et ce sont les représentants de la cité qui vont maintenant faire escorte au dieu. En avant marche la prêtresse, la tête ceinte d'une couronne d'or, les objets sacrés dans les mains : πάσης ἐρχομένη πρὸ πόλεως, est-il dit au v. 4 de notre épigramme. Ainsi se trouvent solennellement consacrés ses privilèges.

III

De tous les rôles tenus par la prêtresse de Dionysos, celui qui excite le plus vivement notre curiosité est aussi celui que nous connaissons le moins. Alcméonis a conduit régulièrement à la montagne son thiase de Bacchantes. Tous les deux ans, les

(1) Priène, inscription déjà citée. — Athènes : règlement du thiase des Iobacchoi, vers 175 après J.-C., Ch. Michel, *Supplément*, n° 1564, l. 113-114. L'inscription a été traduite par E. Maass, *Orpheus*, 1895, p. 18 et suiv., et c'est Maass qui a eu l'idée de citer Plutarque, *Antoine*, 24, dans la note 61 de la p. 56. Pour le culte que les Éphésiens rendirent dès l'année 40 à Antoine-Dionysos, voy. les monnaies publiées par E. Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées consulaires*, I, 1885, p. 179, nos 60 et suiv.

(2) Le prêtre de Dionysos Phléos à Priène est en même temps prêtre de Dionysos Καταγώγιος (*ibid.*, l. 4-5).

femmes de la cité qui en faisaient partie — jeunes, vieilles et vierges (1) — ont abandonné navettes et quenouilles (2) pour escorter les objets sacrés qu'elle portait (3) et célébrer loin de la ville ce culte mystérieux que nous ne connaissons guère que par les poètes. Il serait impertinent de chercher dans la brillante tragédie d'Euripide le commentaire des vers 2 et 3 de la médiocre inscription de Milet, et pourtant l'esprit dionysiaque qui soufflait en Macédoine où le poète a composé les *Bacchantes,* au Cithéron où il place les exploits des femmes thébaines, est le même qui agitait la montagne de Milet dans les nuits des orgies (4). Je me bornerai à quelques observations.

D'abord où se rendaient les Bacchantes milésiennes? Le premier éditeur a supposé qu'elles ne dépassaient peut-être pas la hauteur désignée dans trois inscriptions sous le nom de τὸ Ἄκρον (5). C'est un plateau, de 150 à 200 mètres d'altitude, qui s'adosse, dans la direction du N.-E. au S.-O., à l'extrémité du mont Grion. Il n'est éloigné de Milet que de moins de 5 kilomètres, et la Voie Sacrée, de Milet à Didymes, le traversait dans toute sa largeur. C'est aujourd'hui un désert, qu'Olivier Rayet a

(1) Euripide, *Bacchantes,* 694 : νέαι παλαιαὶ παρθένοι τ' ἔτ' ἄζυγες.

(2) *Ibid.*, 1236 : τὰς παρ' ἱστοῖς ἐκλιποῦσα κερκίδας. Cf. 118 : ἀφ' ἱστῶν παρὰ κερκίδων τ'.

(3) Cf. Virgile, *Énéide,* IV, 301 :

Bacchatur, qualis commotis excita sacris
Thyias, ubi audito stimulant trieterica Baccho
Orgia nocturnusque vocat clamore Cithaeron.

Les mots « commotis sacris » sont très clairement expliqués par M. P. Lejay dans son édition des *Œuvres de Virgile,* 1919. Cf. *Géorgiques,* IV, 521 :

Inter sacra deum nocturnique orgia Bacchi

et les vers 3-4 de l'inscription en l'honneur d'Alcméonis : ἱρὰ ἤνεικεμ.

(4) *Bacchantes,* 726 : ... πᾶν δὲ συνεβάκχευ' ὄρος.

(5) Pour la région de Milet on peut encore citer la carte remarquable à plus d'un titre qu'a dressée Olivier Rayet en 1874 : *Carte de la vallée inférieure du Méandre et des parties adjacentes du vilayet d'Aïdin*, dans *Milet et le golfe Latmique*, Planches, 1877, pl. I et II. La carte plus récente de M. Paul Wilski (1900) est l'œuvre d'un ingénieur ; elle est beaucoup plus précise et détaillée, mais rendrait plus de services encore si elle comprenait une plus grande partie de la région N. et de la région E. Elle a paru en 1906 et forme le premier fascicule du grand ouvrage consacré par les Musées de Berlin aux Fouilles de Milet : *Milet*, I, *Karte der milesischen Halbinsel* (1 : 50 000).

admirablement décrit (1). Il est, comme dans l'antiquité, couvert de buissons de chênes verts et d'arbousiers: c'est encore le δρυμός mentionné dans une inscription du début du ve siècle avant notre ère (2); on y trouve bien quelques vallons verdoyants (3), mais, pas plus dans l'antiquité que de nos jours, les grands arbres, les pins par exemple, n'y offraient l'abri de leur feuillage (4). Les pins, les mélèzes et les chênes abondent au contraire dans le mont Grion, dès l'extrémité S.-O. de la chaîne, à une altitude moyenne de 400 à 500 mètres (5). La distance de Milet est beaucoup plus considérable, puisqu'elle atteint approximativement 12 kilomètres, mais les femmes de Thèbes ne faisaient guère moins de chemin pour se rendre au Cithéron.

C'est donc sur les pentes du Grion que les Bacchantes milésiennes menaient pendant quelques jours la vie décrite dans un chœur fameux de la tragédie d'Euripide (6); c'est là qu'elles pratiquaient le rite bizarre qui consistait à manger la chair crue d'animaux mis en pièces: αἷμα τραγοκτόνον, ὠμοφάγον χάριν, est-il dit au v. 139 de l'épode. M. H. Diels a déjà rapproché avec raison de ce vers les ὠμοφάγια mentionnés à la l. 2 de la loi de 276 (7). La partie conservée de la loi commence par l'article suivant:

1 ... ... Ὅταν δὲ ἡ ἱέρεια ἐπι[τελέσ]ῃι τὰ ἱερὰ ὑπὲρ τῆς πόλ[εω]ς
[ὄργια], μὴ ἐξεῖναι ὠμοφάγιον ἐμβαλεῖν μηθενὶ πρότερον
[ἢ ἡ ἱέ]ρεια ὑπὲρ τῆς πόλεως ἐμβάλῃι. Μὴ ἐξεῖναι δὲ μηδὲ
[συν]αγαγεῖν τὸν θίασον μηθενὶ πρότερον τοῦ δημοσίου.

Pour la hauteur appelée τὸ Ἄκρον je me permets de renvoyer le lecteur à un article sur *la Voie Sacrée de Milet à Didymes* que j'ai donné au volume destiné à célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École des Hautes Études.

(1) Olivier Rayet et Albert Thomas, *Milet et le golfe Latmique*, II, 1880-1885, p. 27.

(2) *Das Delphinion in Milet* (*Milet*, III), n° 133, l. 28, p. 279.

(3) *Bacchantes*, 1048 : ποιηρὸν νάπος.

(4) *Ibid.*, 1052 : πεύκαισι συσκιάζον.

(5) Olivier Rayet et Albert Thomas, *op. cit.*, I, p. 16. Cf. Wilamowitz-Moellendorff, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1906, p. 636 (compte rendu de la carte de P. Wilski). Wilamowitz-Moellendorff admet aussi que les femmes de Milet se rendaient au mont Grion.

(6) V. 135 et suiv.

(7) H. Diels, dans une note du VIe Rapport sur les fouilles de Milet, *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1908, p. 23 du tirage à part.

Qu'on se représente, rassemblés autour d'un lieu consacré, des prêtres et des citoyens, hommes et femmes, tenant à la main un quartier de bête qu'ils doivent y jeter à tour de rôle. Foule grouillante, avide du premier rang, plus difficile à contenir que les âmes des morts qui s'amassent autour du sacrifice d'Ulysse (1). La scène ne se passe plus dans la montagne éloignée, mais vraisemblablement dans la ville même, et la prêtresse qui agit au nom de la cité, dans l'intérêt de la cité (ὑπὲρ τῆς πόλεως), ne doit être devancée par personne : elle sera la première à faire le geste rituel.

Pareillement nul n'a le droit de réunir son thiase (2) avant qu'ait été réuni le thiase « public », entendons le thiase formé de femmes de la cité et présidé par la prêtresse : c'est le thiase qu'Alcméonis conduisait à la montagne, ce sont les πολιήτιδες Βάκχαι de notre épigramme.

Enfin me sera-t-il permis de reconnaître dans le dernier vers de l'inscription milésienne une allusion à l'enseignement des mystères dionysiaques? Ce n'est certes pas l'écho des belles strophes où le grand poète athénien célèbre la béatitude réservée par le dieu à ses fidèles (3), mais, simplement exprimée — sans un souci suffisant de la prosodie! — c'est l'affirmation du bonheur dont jouit maintenant Alcméonis. La sainte prêtresse, la femme de bien sait aujourd'hui, puisqu'elle la goûte, la part réservée aux

(1) Odyssée, XI, 36 et suiv. — Même tableau à Érythrées, le jour où la cité offre le sacrifice solennel à Asclèpios, même concours de personnages officiels et de particuliers :

25 ....Ὅταν δὲ ἡ πόλις τὴν θυσίην
τῶι Ἀσκληπιῶι ποιῆι, τὰ τῆς πόλεως
προτεθύσθαι ὑπὲρ πάντων, ἰδιώτης δὲ
μηδεὶς προθυέτω ἐν τῆι ἑορτῆι, ἀνὰ δὲ
τὸν ἄλλον χρόνον προθυέτω κατὰ τὰ
30 προγεγραμμένα.

L'inscription, qui est du IVe siècle, a été publiée par M. U. von Wilamowitz-Moellendorff : *Nordionische Steine*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1909, p. 40 du tirage à part.

(2) Sur ces réunions des thiases qui avaient lieu d'ordinaire à l'occasion du sacrifice ou des fêtes, voy. F. Poland, *Geschichte des griechischen Vereinswesens*, 1909, p. 247 et suiv.

(3) *Bacchantes*, 72 et suiv. ; 370 et suiv.

bons. L'inscription s'achève ainsi sur un acte de reconnaissance bien fait pour encourager les fidèles Bacchantes à poursuivre leurs pieuses pratiques de purification (1).

J'ai déjà dit que nous ignorions à quelle époque avait vécu Alcméonis. Par contre, la période où tombe la loi de 276 nous est bien connue. C'est la seconde période ptolémaïque qui commence en l'année 279/78. Milet change une fois de plus de maître ou de protecteur. L'année d'avant, le stéphanéphore n'était autre que le roi Antiochus fils de Séleucus. En 279/78 Ptolémée Philadelphe inaugure le nouveau régime par un acte de générosité qui fut sensible aux Milésiens et qui est trois fois mentionné dans les inscriptions de Delphinion : il donne à ses amis et alliés « un territoire » sur lequel nous ne sommes pas renseignés, il assure la paix au peuple et lui procure de nombreux avantages (2). La paix durait encore en 276, la paix chère à Dionysos et favorable à ses mystères :

Ὁ δαίμων ὁ Διὸς παῖς
χαίρει μὲν θαλίαισιν,
φιλεῖ δ' ὀλβοδότειραν Εἰ-
ρήναν, κουροτρόφον θεάν (3).

Bernard Haussoullier.

(1) *Ibid.*, 75 et suiv. :

καὶ θιασεύεται ψυχὰν
ἐν ὄρεσσι βακχεύων
ὁσίοις καθαρμοῖσιν.

(2) Cf. *Milet*, III, n° 123, p. 259, l. 37 et suiv. :

Ἀντίοχος Σελεύκου [280/79].
Ἀντήνωρ Ξενάρους· ἐπὶ τούτου ἐδό-
θη ἡ χώρα τῶι δήμωι ὑπὸ τοῦ βασιλέως
40 Πτολεμαίου [279/78].

Il est fait deux fois mention du « territoire » dans le n° 139 (*ibid.*, p. 300, l. 3 et 30). On lit aux l. 30 et suiv. du décret de Milet : χώραν τε ἐπιδιδοὺς καὶ τὴν εἰρήνην παρασκευάζων τῶι δήμωι καὶ τῶν ἄλλων ἀγαθῶν πα[ρ]αίτιος γινόμενος τῆι πόλει.

(3) *Bacchantes*, 416 et suiv.

DE CODICIBUS PAULI AEGINETAE OBSERVATIONES

I

Nullius operis Graeci antiqui, exceptis libris biblicis et scriptis quorundam Patrum ecclesiae, tot exstant codices veteres, quot collectionis medicinalis, quam initio saeculi septimi edidit Paulus Aeginetes. Praeter fragmenta nonnulla duorum minimum codicum saeculi noni hodie dispersa, ex saeculis X-XII plus quam, decem codices aut totius operis aut partium eius noui. unde statim adparet, renascentibus post furores theologicos bonis litteris opus Pauli ad manus fuisse cultioribus medicis Byzantinorum. Et hoc erat, quod voluerat Paulus, qui in praefatione de proposito suo haec dicit : πάσας δὲ τὰς ἰατρικὰς μεθόδους ἢ τὴν κατὰ μέρος πᾶσαν ὕλην διὰ μνήμης ἔχειν τῶν χαλεπωτάτων ἢ καὶ παντάπασιν ἀδυνάτων ἐστίν· διόπερ τήνδε τὴν ἐπίτομον ἐκ τῶν ἀρχαίων ἐνεστησάμην συναγωγήν. οὔτε γὰρ ἐμὰ παρεθέμην ἐν αὐτῇ γεννήματα πλὴν ὀλίγων δή τινων, ὅσαπερ ἐν τοῖς τῆς τέχνης ἔργοις εἶδόν τε καὶ ἐπείρασα, πλείοσι δὲ τῶν ἐνδόξων ἐντετυχηκὼς καὶ μᾶλλον Ὀριβασῳ καὶ αὐτῷ πᾶσαν ἀπανθίσαντι βίβλον, ἐν ᾧ πᾶσαν τὴν ὑγιεινὴν διήλθομεν ὑποτύπωσιν (τῶν γὰρ μετὰ Γαληνὸν καὶ ἔτι νεωτέρων ἐγένετο) τὰ κάλλιστα τούτων ἐπελεξάμην μηδὲν ὡς οἷόν τε νόσημα παραδραμών. ἡ μὲν γὰρ ἑβδομηκοντάβιβλος αὐτοῦ τοῦ Ὀριβασίου πᾶσαν ἐν ἑαυτῇ περιέχει τῆς τέχνης ὑπόθεσιν, ἀλλ' οὐκ εὐπόριστος ἅπασιν ἡ πραγματεία πολύστιχος ὑπάρχουσα· ἡ δὲ ταύτης ἐπιτομὴ πρὸς Εὐστάθιον τὸν υἱὸν αὐτοῦ γραφεῖσα πολλῶν εἰς τὸ παντελὲς λειπομένη νοσημάτων ἀτελῆ τὴν τῶν λοιπῶν περιέχει θεωρίαν, πῇ μὲν αἰτιῶν πῇ δὲ διαγνώσεων ἐνίοτε δὲ καὶ τῆς αὐτάρκους ἐστερημένη θεραπείας, ὥσπερ οὖν ἑτέρων εἰς μνήμην μόνον ἐληλυθότων. nec opus Pauli hoc fauore indignum est ; et bonos auctores sequitur, Oribasium, in priore

maxime parte, Philumenum, Galenum, Dioscoridem aliosque, et sermone utitur simplici et perspicuo. nobis ideo imprimis utilis est quod solus fere testis chirurgiae antiquae « a capite ad calcem » relictus est (in libro sexto). et fama operis iam saeculo decimo non modo ad Arabes sed etiam, quod magis mireris, in occidentem pervenerat; nam et Arabes medici interpretatione ab Hunaino ben Ishak facta studiose usi sunt, et liber tertius in Italia inferiore Latine uersus extat (edidi Lipsiae MCMXII) et in schola Salernitana adhibebatur. ceterum iuuenes medicinae studentes Uniuersitas Parisiensis anno MDCVII libro sexto eius in chirurgia discenda uti iussit, et nostris quoque temporibus medicus ocularius peritissimus praecepta eius de morbis oculorum summopere admiratus est. constat igitur hoc certe Pauli meritum, ut, quae ex antiquioribus auctoribus excerpserit, haud inepte composuerit. quae de suo addidit, ut ipse ingenua modestia profitetur, pauca sunt et pleraque omnia ad usum medendi referuntur. uelut in tumore glandularum lacrimalium tractando compluribus remediis commemoralis hoc addit (VI 22) : ἡμεῖς δὲ ἠρκέσθημεν τῇ καύσει μόνον, curam πόσθης λιποδέρμου ab Antyllo diligenter descriptam dicit se κεφαλαιωδῶς tantum exposuisse, quippe quae suis temporibus uix unquam desideretur (VI 53), in fistulis ani curandis casum commemorat, in quo instrumento quod uocatur διαστολεύς ipse uti non potuerit (VI 78), Hippocratis in luxationibus curandis methodos se adhibuisse saepius significat (VI 112 : τούτῳ τῷ τρόπῳ καὶ ἡμεῖς πολλάκις ἐχρησάμεθα ; VI 121 : ὅπερ δὲ αὐτὸς, Hippocrates scilicet, ἐπὶ μόνων τῶν δακτύλων συμβουλεύει, τοῦτο ἡμεῖς κατὰ τῶν λοιπῶν ἄρθρων ποιεῖν πειρασόμεθα), fracturam cranii unius anni tempore sanatam (VI 90 οἶδα) et calculos in sanguinis excreatione secretos (III 28 εἴδομεν) se uidisse contendit. uerumtamen in uerbis eiusmodi, ubi ipse loqui uidetur, cautione opus est; possunt enim ab opere alieno, quo utitur, imprudenter transsumpta esse ; uelut : ἐγὼ δὲ μίγνυμι κτλ. (I 46) ad uerbum ex Oribasio petita sunt, qui rursus Antyllum exscribit, ita ut ἐγώ Antyllus sit, uel : ταῦτα μὲν ὁ Γαληνός, ἡμεῖς δὲ κτλ. (VI 37) ex Oribasio descripta.

si uerbis fides est, Paulus Alexandriam uisitasse uidetur; nam collyrium quoddam nominat ὃ ἔλαβον ἐν Ἀλεξανδρείᾳ (IV 49), et aliud nouit, quo ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ὡς καταπλάσματι χρῶνται (IV 25). morbum colicum κατὰ τὴν Ἰταλίαν καὶ ἐν ἄλλοις πολλοῖς τῆς τῶν Ῥωμαίων πολιτείας τόποις commemorat III 33. quod circumcisionem διὰ σέβας ἐθνικόν fieri dicit (VI 57), cum Oribasius, quem ibi exscribit, δι' ἀθεότητα dicat, monstrare uidetur, Christianum eum fuisse, ut etiam ipsum nomen significat et aetas suadet. quare miramur, eum alicubi ex auctore suo retinuisse haec: μίξις δὲ ἡ ἐξόπισθεν δοκεῖ πρὸς κύησιν συμφέρειν, quae uerba homini Christiano grauissimum scandalum esse oportuit; et in interpretatione Latina uerecunde omissa sunt.

II

Praeter eos, qui excerpta tantum breuia continent, codices noni plus sexaginta, sed nonnulli eorum partes tantum operis continui praebent. horum inter bibliothecas occidentales distributio mire inaequabilis est. longe maximum numerum possidet bibliotheca Parisiensis. ex codicibus XXV circiter, qui nunc in eam confluxerunt, complures, ut exspectandum erat, in occidente ex codicibus adhuc exstantibus, descripti sunt, uelut 2047 ex 2208, 2214 ex 2206, 2192 ex2191; ab 2212 pendent 2209, 2215, suppl. 924, a cod. Marciano app. V 1 codex Paris. 2213; codices Pariss. 2216 et 2217, qui re uera partes eiusdem codicis sunt olim in duos diuisi et male habiti, e cod. Paris. 2047 suppleti sunt, qui ipse e Paris. 2208 descriptus est. sed restant praeter Coisl. 168 et suppl. 446, qui Vindobonensis est (Gr. med. 19 apud Nesselium; fol. 1ʳ in mg. inf.: Augerius de Busbecke comparauit Constantinopoli), undecim codices ex oriente asportati, id quod demonstrat codices eius generis dedita opera ab iis conquisitos esse, qui collectiones bibliothecae Parisiensis condiderint. horum undecim quinque Medicei sunt e bibliotheca Ridolfi cardinalis prouenientes (2205, 2207, 2212, 2216 + 2217) et Florentiae quoque medicinae Graecae opera dabatur; bibliotheca Laurentiana

sex codices orientales Pauli habet, cum neque in Vaticana neque in Ambrosiana ullus exstet codex eius antiquus, et Bessario unum solum possederit, Marc. 292, unde Marc. 293 describendum curauit.

ceterum etiam inter codices in oriente scriptos sunt, quorum archetypa hodie quoque habeamus, uelut cod. Laurent. 74, 2 saec. XI e codice Paris. 2216 + 2217 nondum mutilato, cod. Paris. 2207 saec. XIII e codice Patmiaco saec. XI descriptus est, cod. Coislin. 168 anno 1355 a Petro Telemacho scriptus a codice Athoo Laurae 330 Γ 90 saec. XI pendet, intermedio, ut uidetur, codice Salamantico 1-1-14 saec. XIII-XIV. partes antiquas codicis Laurent. 74, 26 saec. XIV (nam liber sextus saeculo decimo quinto e Laurent. 74, 2 suppletus est) aliquo modo a Paris. 2206 pendere necesse est : in hoc enim folium, quod nunc numero 302 signatum est, post fol. 308 collocari debuit, et in Laurentiano 74, 26 eandem transpositionem inuenimus ; sed archetypum Laurentiani manum correctricem passum erat.

codex Paris. 2206, pulchre et perspicue scriptus saeculo XI, omnino creberrimam propaginem generauit, quae transpositione illa duorum foliorum facile agnoscitur, indeque ordinatio falsa in editiones antiquas, quae ad hunc diem solae totum opus Pauli exhibent, non animaduersa penetrauit. nam editio princeps Aldina a. 1528 ad codicem Marcianum app. V 1 facta est, qui apographum est codicis Paris. 2206, et codex Johannis Ruellii medici « uetustissimae fidei », cuius ope Gemusaeus editor Basileensis (1538) se editionem principem renouasse plus iusto gloriatur, ipse ille Paris. 2206 fuit. codex Marcian. app. V 1 saec. XV-XVI tunc temporis Patauii iacebat in bibliotheca S. Johannis in Viridario, ita ut facile intellegatur, eum Francisco Asulano editori Veneto ad manum fuisse ; codice Bessarionis antiquiore (Marc. 292) uti non poterat, quia bibliotheca cardinalis illius de litteris Graecis optime meriti post mortem eius complures annos in scriniis sepulti erant nouam domum digniorem exspectantes, quam anno demum 1529 Sansouinus architectus ad finem perduxit. sed certis uestigiis confirmatur, scribam codicis Patauini etiam Marciano 292 usum esse.

III

Quoniam uidimus, quanto studio uiri litterarum codicumque periti, qui renascentibus in occidente studiis Graecis bibliothecas orientis scrutabantur, codices Pauli conquirerent, non possumus non mirari, quod tot codices eius, et ii quidem magna ex parte boni et antiqui, adhuc in bibliothecis orientis latent. praeter codicem Patmiacum (monast. S. Johannis 208 s. XI), quem supra significauimus, monasteria Athoa, unde complures codices, Parisienses maxime, in occidentem migrauerunt, ad hunc diem octo codices, quorum duo antiquissimi sunt (cod. Vatopedi 535 saec. X, Laurae 330 Γ 90 saec. XI), conseruauerunt. cuius rei causa uix alia esse potest, quam quod monachi in morbis curandis non destiterant Paulum consulere ideoque omnibus codicibus eius privari noluerunt. et haec suspicio multis rebus confirmatur.

ridiculi causa adfero,me in cod. Paris. 2292 maculam cerae proditricem obseruasse in uicinia capitis XXII libri tertii, ubi aduersus pediculos superciliorum remedium indicatur. ob oculos mihi uersabatur monachus sordidus uesperi cum cereo opem aduersus bestiolas istas molestas quaerens.

uerum hoc leue sit ; at in compluribus codicibus notas posteriorum, etiam recentissimorum, temporum in margine reperimus, quae eos ad uitae usum perpetuo consultos esse apertissime testantur. ex magna copia potiores adferam. in cod. Paris. 2206 ad uocabulum κώνιον (h. e. κώνειον) manu recentissima adscriptum : ἐρότισον τὸν καλιγὰν διὰ τὸ κόνιον. calceolarium igitur monasterii ut herbarum scilicet peritum interrogare uoluit. eodem pertinet, quod in cod. Paris. 2205 manu recenti nomina herbarum aliarumque rerum interdum lingua uulgari explicantur, uelut γαλῆ] ἡ κάτα ζόον ἡ νυν φήτζα λεγομένη, Κιμωλία] ὁ λουστικὸς πιλός, γλήχων] ἡ βλησκοῦνη, ἐρυθρόδανον] τὸ ριζάριν ἐστὶ τὸ βάφον τὰ ὀξέα μετάξια, ἰσάτις] ἡ λεγομένη χημική, κώνειον] κώνιον δὲ λέγεται ἡ μαγκούνα τὸ ἐσικὸς τὸν ἀμάραντον τὸ μέγα, μήκων] ὁ μάκος λεγόμενος, Κυρηναῖος] ὁ λεγόμενος σκορδολάζαρος. quodsi eadem manus haec adnotauit : πράσιον] ὅπερ

με ἔδιξεν ὁ χαάσανης εἰς τὸν χάντακαν τὸ ἐοικὸς τὸ δίκταμον καὶ ἔχον μέσον τὸν φύλον ὃς σφερία κολιτζήδας τὸ λεγόμενον πισσιρίκεια et σάμψυχον] τὸ ἴδον ἧς τὴν βεροίαν ἧς τοῦ χαρτοφύλακος τοῦ δρουγουβιτίας μετὰ τοῦ χασάνη τὸ ἐοικὸς δήκταμον, adparet, eam esse medici haud indocti, qui herbas a Paulo commemoratas cognoscere studuerit. idem ex Galeno, Alexandro Tralliano, Aetio in margine multa remedia suppleuit. fol. 155r mg. inf. legitur καβάσιλας μάρκος ἰητρός, sed alia manu, quae pauca admodum adnotauit. codex noster igitur compluribus deinceps medicis inseruiit, inter quos etiam aliquis Italus fuit; nam ad λοιμῷ alicubi manu saeculi XIV adscriptum est: *tempore pestis*, ad ἡμιόνων: *mulorum*, ad διὰ μόρων: ἡ δια 'μόρων: *syropo dhiamoron*; cfr. quod alibi legitur: τὸ κάγχρι λέγεται παρὰ τῶν λατίνων καρδαμώμιον. etiam manus prima nonnulla huius generis addidit: ἁλὸς ἄνθος] καταρή (h. e. καταρρεῖ) μὲν τῶν ἡλωποταμῶν ἐφίστατε δὲ λήμναις τησὶ ἐκλέκτως δὲ τὸ κροκήζοντι χρῶ, ἀμπέλου λευκῆς] τὸ χουμελοβότανον, ἀνδράχνη] τὸ τραῦβλον, θρίδαξ] τὸ μαρούλην, προύμνον] τὰ λεγόμενα στάφουρνα. in Paris. 2206 quoque manus prima quaedam addidit, quae medici usum sapiunt; uelut cum ad IV 59, ubi uermis Medinae quem uocant primum, quod sciamus, describitur, haec adnotauit: τοῦτο καὶ ἡμεῖς μονονουχὶ ἴδομεν ἐν κληρικῷ τινι καὶ γενήθὲν καὶ νεκρὸν διεκπεσόν, uel alibi: σημ. ξένον, ὃ καὶ ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς χρόνοις οὐκ ἐφ' ἑνὸς μόνον ἀλλὰ καὶ ἐπὶ δύο παρὰ τῶν ἑωρακότων ἠκούσαμεν κτλ.

similia habet a manu recenti codex Vatopedi 535, uelut ad σίλφιον: σηλφίου ὀπὸς οἱ δὲ κυρινναϊκον οἱ δὲ συριακὸν οἱ δὲ λάσαρον — σήλφιον οἱ δὲ μαχάδαρην οἱ δὲ μασπέταν καλοῦσιν, ἄμυλον] κατάστατος, σίγκου] ὁ σκήνκος ζῶον ἐστιν ἐοικὸς ἀσπίδαν γίνεται δὲ εἰς ἀλεξάνδριαν. alicubi adscribitur ad medicamentum quoddam: πεπείραται i. e. probatum est.

codex Paris. 2292 manu posteriore nomina nonnulla herbarum neograeca et arabica adscripta praebet, uelut ἀδρότονον] ἐλχολέφ, γλαύκιον] χιὰφ μαμηδ ἤγουν γλαυκίου χυλός, ἑρμοδακτύλου] σολητζάν, κισθός] τὸ στίβιδιν, σκάνδιξ] σαδίνατζ, σμύρνα] μούρνις. idem in Marciano 292 a prima manu factum uidemus, uelut ἄγχουσαι] χάς ἐλχέμφ, αἴγειρος] τζευξροῦμ ὁ πεκκελάτος οὐχὶ ὁ ἐλάτης, βρύον θαλάσσιον] τάχλεπ πάχρε. et codex Marcianus in insula Creta a. 1306

scriptus est a Michaele Lulluda, qui anno ante a Turcis Epheso patria expulsus erat, ut ipse in subscriptione explicat : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ εὐτελοῦς ἀναγνώστου καὶ αἰχμαλώτου Μιχαὴλ τοῦ Λουλλούδη τοῦ ἀπὸ τῆς Ἐφέσου μηνὶ αὐγούστ. ἰνδ. δ' ἔτους, ͵ϛω τεσσαραισκαιδεκάτῳ μετοικισμίου εὑρισκομένου μου ἐν τῇ νήσῳ Κρήτῃ διὰ τὸ τὴν ἐμὴν πριδα ὑπὸ τῶν ἀθέων αἰχμαλωτισθῆναι Περσῶν ἐν τῷ μηνὶ ὀκτωβρίῳ κδ ἰνδ. γ' ἔτους ͵ϛωτρισκαιδεκάτου περσαρχοῦντος τοῦ Σασᾶ.

sicut haec propinquitatem orientis prae se ferunt, ita cum occidente commercium ostendunt glossae latinae codicis Laurent. 74, 26, quales sunt πευκεδανοῦ] *cauda porcina*, ἐλατήριον] *semen catapucie*, et postea supra scriptum : *sucum cucumeris siluestris*. et in codice Paris. 2208 manu recenti non modo notatur, quo modo οἱ Ἰταλοί scillam praeparent, sed etiam Italice praecepta de eadem traduntur « *secundo mesue* ». quod quo modo factum sit, facile intellegitur ex adnotatione praemissa : χειρίζο ἐγὼ ἀντονίως τοῦ μεγάλου κοντοσταύλου τὸ παρὸν βιβλίον τοῦ κὺρ ἀνδρέου ἐπάρχου ἰατροῦ κορυφῶν καὶ βεβέσσα ἐκεῖνο ἰδίῳ χειρογράφῳ μου. erat igitur codex familiae Eparchorum, quorum complures Corcyrae medicinae operum dabant. unus eorum, Antonius Eparchus bibliopola notissimus, librum Francisco I dono dedit (in primo folio legitur : κτῆμα Ἀντωνίου τοῦ Ἐπάρχου ὃ δέδωεν εἰς εὐχαριστίας σημεῖον τῷ ἐπιφανεστάτῳ Φραγκίσκῳ τῷ κραταιῷ Κελτῶν βασιλεῖ). notas manu recenti adscriptas medico deberi inter alia haec uerba demonstrant : στήλη τροφίσκων οὓς συνεθέμην εἰς πόνον σπληνὸς καὶ εἰς τὴν συμβαίνουσαν αὐτῷ σκληρότητα οὓς καὶ πεπείραμαι.

etiam in codice Paris. 2207 librum Pauli sequi possumus ab oriente in occidentem migrantem et per centum annos uel plures ad morbos curandos adhibitum. codicem e codice Patmiaco descripsit Michael Lulludes septem annis ante codicem Marcianum 292 (subscribitur : τέλος σὺν θεῷ ἁγίῳ. ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Μιχαὴλ τοῦ Λουλλούδου μηνὶ φευραρίῳ ἰνδ. ιγ' ἔτους ͵ϛωζ siue 1299) sine dubio Ephesi, unde 1305 demum fugere coactus est et ad Patmum insulam facilem accessum habebat. ex notis quibusdam familiaribus, quales etiam nostri proaui in Biblia sua inscribere solebant, et Lulludes quoque in Marciano 292

scripsit (μηνὶ ἰουνίῳ ιγ' ἐγεννήθη ἡ μαρία ἐν ἡμέρᾳ τρίτῃ ἔτους ,ϛωιε siue 1307), fata codicis posteriora comperimus. anno 1374 Nicosiae in urbe Cypri erat, sicut ex his notis coniunctis adparet : μηνὶ νοεύριου στὰς ιε ἥμερα ε στὰς ε ορας ἐγενιθὴν ο υιος μου ἀλεξανδρος εἰς τὴν λευκωσυάν, et : ἐτους ,ϛωπὸ μηνη αὐγούστου εις τας ιϛ ἥμεραν .... ωραν ὀγδωὴν τῆς νυχτος η ἐγενιθὴν ὁ γυως μου ὁ ταρωνίτης eadem manus glossas scholiaque nonnulla Graece et Arabice addidit, uelut haec : ὑποκὶστίς ἀραβὴστη χολανε καὶ αφεστίτηδος, et alibi : μαρσϋνῖται πρωπολις βασακ ἐλχαλαγε sequentibus litteris Arabicis. ex adnotatiunculis Graeco-latinis hanc adfero : μυρίκη] *tamariscus... murice* φραγαηκα τραμαρϊζε τὴν μερϊχϋαν. Cypri saeculo XIV haec confusio quattuor linguarum nihil onisi habet. saeculo XV codex etiamtum in manibus hominum Graecorum erat, qui haec adnotauerunt : ἡ κορι μου ἡ αρχοντια εγενίθη σεπτεύριον στάς κβε ετούς ,ϛπια (h. e 1403), postea additum : ἥμερα παρασκευῆς, deinde : ὁ λυγι (h. e. Luigi, Louis) ὁ γυίος ἐγένεθη ἡμέρα δευτρ. εστὰς κ ἀγουστου ἐγχρονη ,αυκε (h. e. 1425), μῆνη ἀγουστ. ης τας ι ημερα τετραδη ης τας ιδ ορες ορες της ημερας εν χρονηα του χυ ,αυκθ (h. e. 1429), et eodem tempore complures notae Latinae ad medici usum adiectae sunt.

IV

Iam saepius commemorauimus, plerosque Pauli codices in marginibus additamenta plurima praebere, qualia medicis eos consulentibus commodum esset ad usum prompta habere, aut excerpta ex aliis operibus, ut in codice Paris 2205 indicauimus, aut praecepta medendi medicamentaque praeparandi ab ipso scholii auctore inuenta uel aliunde sumpta. quae ratio quanto opere interpolandi libidini obnoxia sit, neminem fugiet, praesertim in opere usui soli destinato et cuius formae litterariae a lectoribus non multum tribueretur. et re uera haud raro demonstrari potest, eiusmodi interpolationes satis antiquo tempore e margine in uerba Pauli irrepsisse ; interdum enim in uno uel compluribus codicibus antiquis exstant, in ceteris prorsus omittuntur, interdum, quae alii in uerbis Pauli habent, in aliis pro scholio in margine

sunt. in Laurent. 74, 31 ad finem multorum capitum singula additamenta inueniuntur, quale est post I 98 : πρὸς ὕπνον. ἀελωὼχ νεθαμικὼψ λωχινὼ ἀελὼν θειωσύμ· ταῦτα γράψας ἐν πιττακίῳ τίθε εἰς τὰ προσκέφαλα ἀγνωσοῦντος αὐτοῦ, a Paulo minime superstitioso alienissima. post II 13 excerptum satis amplum e Theophilo de urinis sub titulo περὶ οὔρον γαλινοῦ interpolatum est. hoc quoque fit, ut pars aliqua prorsus retractata sit. quod quo modo factum sit, notula codicis Paris. 2217 significatur, ubi ad VII 3 legitur : νὰ τὸ συγκρούσω μετὰ τῶν διοσκορίδου. imprimis male habitus est liber VII in Laurent. 74, 2, sed ita, ut nonnullae mutationes eius eaedem in codicibus Pariss. 2210 et 2292 reperiantur, unde sequitur, retractationem huius partis satis antiquo tempore inceptam sensim propagatam esse, donec nihil fere genuini reliquum esset.

V

Cur plurimi codices Pauli mutili sint, eius rei causa est, quod, ut uidimus, solito diutius in monasteriis orientis iacuerunt usu triti et muribus, humiditati, neglegentiae omnis generis expositi. qua re factum est, ut uno uel duobus codicibus Athois omnium antiquissimis maxima ex parte priuaremur.

in codice enim Coisliniano 8 (ἱερᾶς καὶ ἁγίας Λαύρας S. Athanasii Athoi) primum et ultimum folium e codice Pauli saec. IX euulsum est, et inter chartas Millęri (Paris. suppl. 1156) tria folia eiusdem, ut uidetur, codicis seruata sunt. praeterea ad eundem pertinere uidetur folium codici Coisl. 123, ipsi quoque olim Laurae S. Athanasii, praepositum ; et per se ueri simile est. etiam quinque folia in tres codices Mosquenses ex eadem Laura prouenientes distributa (haec non uidi ipse) eiusdem codicis reliquias esse. horum enim omnium foliorum genus scripturae simillimum est, et utique imaginem codicum nostrorum uetustiorum archetypi repraesentare existimandi sunt. compendiis scripturae utuntur plurimis, et generis uere antiqui suspensionis quam uocant determinatione omissa et hieroglyphicis technicisque, ut ita dicam, quae in solis libris medicinae occurrunt. praeterea

orthographia corruptissima est, ut saepius quam alibi in codicibus medicorum obseruari potest, id quod ostendit, medicos Byzantinos doctrina politiore caruisse (nec medicina in Uniuersitate enopolitana docebatur). adparet, quot laqueos hoc genus scripturae scribis indoctis rerumque imperitis posuerit; suspensiones sensu grammatico deficiente homines sermone uulgari adsuetos in errores inducebant, compendia ignota permutabant; quantum pronuntiatio uulgaris ignorantiaque orthographiae nocuerit, his exemplis illustratur : pro οὐκ ἐδεήθην scribunt οὐκ αἰδέσθην, ἐρθοῖς pro εὐθύς, pro ἰδιαίτερον ἤδη ἕτερον, καὶ καύμενος pro κεκαυμένος, πρηνῆ pro πρὶν ἤ; monstra uocabulorum praebent, ut ὁμυος (ὁμοίως), ἀκριδος γὰρ διτε (ἀκριβῶς γὰρ δεῖται), τύνοιν (τοίνυν), uocabula diuersissima permutant, interdum cum periculo aegrotantium, uelut cum οἴσυπον scribunt pro ὕσσωπον, κωνίον pro κώνειον, ἧσσον, pro ἴσον, περίφυξις pro περίψηξις. eiusmodi errores in codicibus nostris antiquioribus haud rari sunt. quod uero μίλιον scribunt pro βίαιον, ἀνέχθηται pro ἀνέχονται, uel καυστήρ et κλυστήρ, κλύσαντες et καύσαντες permutant, uel pedem in luxatione eius ὑπὲρ τῶν στέρνων poni iubent pro ὑπὶρ τὸν ἕτερον, ad ignorantiam et rei et scripturae uncialis referri debet.

in codicibus saec. XIII-XIV errores eiusmodi plerumque correcti sunt, sed non semper scribae contigit, ut uerum inueniret. omnino codices illius temporis, ubi sub Comnenis studia in summis rei familiaris angustiis rursus coli coepta sunt, alii generi errorum obnoxii sunt, interpolationum emendationumque doctarum semidoctarumque. nam si quis homo doctus librum aliquem sibi comparare uoluit, plerumque paupertate sua coactus est sua manu eum describere nec a corrigendo quae falsa uidebantur abstinere poterat. rursus, ut erat rerum peritus, operam dabat, ut bonum archetypum eligeret; quare summa recensendi difficultas exoritur in discernendo, quae suo ingenio confisus mutauerit, quae ex archetypo optimo hauserit. ex codicibus Pauli huius generis imprimis est Paris. 2208, qui saepe audacissimae licentiae argui potest, sed idem haud raro uerum solus seruauit.

Scripsit J. L. Heiberg Hauniensis.

ÉRASME

ET LES

ORIGINES DE LA PRONONCIATION ÉRASMIENNE

Le dialogue intitulé *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione* est, parmi les œuvres d'Érasme, une des plus universellement connues. Pour mesurer le prestige dont elle jouit dès son apparition, il suffit de constater que, moins de cent ans après et à la suite d'une lutte d'ailleurs violente, le système qu'Érasme y avait exposé était adopté en France, en Angleterre, en Hollande et dans une partie de l'Allemagne. A en juger par les éditions de ce dialogue, on peut même dire que la théorie érasmienne produisit ses fruits en une trentaine d'années. En effet, il a été imprimé treize fois de 1528 à 1558 (1). A partir de cette date il garde sa renommée ; mais le nombre des lecteurs diminue à tel point qu'on ne le réédite plus qu'à des intervalles éloignés (1643, 1704, 1740, 1832 (2). Il ne paraît pas avoir été jamais traduit. C'est maintenant un ouvrage dont tous ceux qui se sont occupés de grec connaissent le titre, qu'on mentionne encore fréquemment, mais qu'on ne lit autant dire plus.

(1) *Bibliotheca erasmiana* (Répertoire des œuvres d'Érasme), Gand, 1893, 1re série, p. 75-76.

(2) Cette dernière édition fut donnée à Potsdam par Siedhof. La Bibliothèque de la Sorbonne en possède un exemplaire. Nous citerons ici les pages d'après l'édition de Haverkamp, *Sylloge altera scriptorum qui de linguae graecae vera et recta pronunciatione commentarios reliquerunt*, Leiden, 1740. Le Dialogue y occupe les pages 7-180.

Nous voudrions, dans les pages qui vont suivre, tout d'abord remettre en lumière les passages les plus intéressants du traité en question, sans toutefois nous attacher à les discuter en détail, puis examiner quelle part revient à Érasme dans la réforme à laquelle son nom est resté attaché.

I

Il s'agit, comme on sait, d'un dialogue allégorique. Deux amis, un lion et un ours, se trouvent en présence. Le lion est père depuis peu et se demande comment son fils apprendra à parler convenablement. Mais l'allégorie n'est pas poussée très avant; bien que ce soient les deux mêmes interlocuteurs qui conversent jusqu'à la fin, l'auteur s'est en somme peu soucié de garder strictement son image, et le lionceau sera un enfant quelconque, qu'on instruira en latin et en grec.

C'est un plan complet d'enseignement qu'Érasme a esquissé dans la première partie de son dialogue: choix des maîtres; critique des écoles de son temps, y compris les Universités, et des méthodes qu'on y emploie; connaissances indispensables à l'enfant. Le programme auquel s'arrêtent les deux pères de famille et qui suffira à l'enfant jusqu'à sa dix-huitième année est d'une louable simplicité. On lui apprendra d'abord à articuler clairement, puis à lire aisément; après quoi, on lui inculquera les principes d'une jolie écriture. On surveillera avec le plus grand soin la formation de son caractère. Il devra savoir le latin, le grec, la géographie, posséder quelques notions de dialectique et de rhétorique, ainsi que des rudiments d'arithmétique, de musique, d'astronomie, de médecine, de physique pratique. Prédécesseur en ceci de Rabelais et de Montaigne, Érasme est ennemi de la scolastique; dans la plupart de ces sciences ce n'est pas le détail qui importe, mais la substance; Érasme n'oublie pas non plus cette remarque essentielle que l'élève devra acquérir ces diverses connaissances comme en se jouant. Quelques aphorismes se rapportant à la religion et aux devoirs de la vie courante compléteront son éducation.

Sans s'astreindre dans son exposé à la progression qu'il vient d'indiquer, l'auteur traite en premier lieu de l'écriture, ou plus exactement de la calligraphie; car il déplore les conséquences de l'imprimerie dans la façon dont ses contemporains manient la plume. C'en est fait des pages soignées. On ne se donne plus la peine d'écrire. Il y a des savants qui ne peuvent se relire sans le secours d'un secrétaire. D'autres dictent jusqu'à leurs lettres, et la correspondance prend ainsi un caractère impersonnel qui lui enlève un de ses charmes. Érasme voudrait réagir par l'enfant contre ces tendances regrettables (qu'aurait-il dit, s'il avait vécu à notre époque?), et il donne à ce propos, sur le tracé des lettres, des détails minutieux qui ne sont pas sans intérêt: le tout émaillé de plaisanteries, de calembours, de digressions, qui nous amènent au tiers de l'ouvrage.

Passons sur ce qui concerne la lecture, et arrivons à la prononciation: non pas encore celle du latin et du grec, mais la prononciation en général, sur laquelle il est manifeste qu'Érasme a beaucoup réfléchi.

Il existe, dit-il en substance, indépendamment des temps et des pays, une prononciation correcte; et cette opinion n'est nullement absurde, pourvu qu'on lui donne le sens esthétique qui était dans la pensée de l'auteur. Les défauts de prononciation qu'on devra s'efforcer de combattre chez l'enfant, dès qu'il commence à parler, sont généraux ou particuliers; on les trouve, soit chez des peuples entiers, soit seulement chez certains individus.

Un des plus fréquents est la mauvaise articulation de l'*r* et son remplacement par une autre lettre (p. 65). On dit par exemple *pellucidum* pour *perlucidum*, *pellegere* pour *perlegere*, et les petites dames de Paris (*mulierculae Parisinae*) prononcent *ma mèse*, au lieu de *ma mère*, *Masia* au lieu de *Maria* (1). Elles font le contraire des Érétriens, qui disaient σκληρότηρ pour σκληρότης, et des Latins qui ont changé *Fusius*, *Valesius* en *Furius*,

(1) Cette prononciation affectée, qui fut celle de beaucoup de Parisiens au XVIe siècle, a laissé des traces dans la langue française: *chaise* pour *chaire*, *bésicles* pour *béricles* (venu de *béryl*).

Valerius (1). « Et, dit le Lion, y a-t-il un remède à ce défaut? — Oui, répond l'Ours. N'était le danger de toucher aux veines, on pourrait couper les liens de la langue (*retinacula plectri*), conformément à l'adage τὰ ἀκίνητα κινεῖν. Mais l'exercice, les assemblages de mots difficiles, peuvent donner aussi de bons résultats. » Τὰ ἀκίνητα κινεῖν, sans médecine opératoire toutefois, c'est ce que les phonéticiens d'aujourd'hui recommandent aux Anglais par exemple, pour leur faire articuler l'*r* français.

Après avoir dit quelques mots du blèsement, Érasme traite du bégaiement, qu'il décrit et dont il recherche les causes. On bégaie d'ordinaire par le commencement, mais aussi quelquefois par la fin des mots. Cette infirmité s'aggrave momentanément, sous l'émotion ou pour d'autres motifs : un sujet observé par Érasme pouvait à peine articuler quelques paroles, quand soufflait le vent du Sud. Le bégaiement tient à des raisons physiologiques et aussi à une mauvaise accoutumance de l'enfant. « Y a-t-il un remède à cela? demande l'Ours. — Excellent. — Quel est-il? — Se taire (2). Ou recourir encore à l'exercice : prononcer lentement en chantant un peu ; tel professeur, affligé de ce défaut dans la conversation ordinaire, articule parfaitement dès qu'il parle en public. — La médecine est-elle ici impuissante? — Je pense qu'elle pourrait quelque chose, si on connaissait tous les petits muscles qui concourent à la production de la voix. — Mais, à défaut de la médecine, il existe une déesse secourable. — Laquelle? — Eulalie. »

Viennent ensuite quelques pages où l'auteur signale des défauts de détail : prononciations affectées ; articulation du bout des lèvres chez les Hollandais du peuple ; inversement, chez les Allemands du Nord, souffle *penè ab umbilico* ; voix de ventriloque ;

(1) A ce même passage Érasme cite le changement inverse de *honor* en *honos*. On sait aujourd'hui que la forme primitive fut *honos* et que *honor* est analogique. Nous ne relèverons pas les erreurs de ce genre, qu'un lecteur moderne rectifie sans peine et qui n'infirment pas l'argumentation d'Érasme.

(2) Ceci n'est pas une simple plaisanterie. Cf. Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale*, Paris, 1901-1908, tome II, p. 1157-8 : « 3° s'arrêter net si une syllabe quelconque fait obstacle, respirer tranquillement et ne reprendre la parole que quand l'équilibre aura été complètement rétabli. »

sons gutturaux ; manque de netteté ou acuité extrême des finales ; nasillement ; sans compter le travers qu'ont certaines gens, à leur retour de France, de prendre dans leur diction latine les Français pour modèles, si bien qu'on les comprend à peine, parce qu'ils parlent avec volubilité, mettent mal l'accent tonique, et mêlent continuellement à leur conversation latine des mots interjectifs sans aucune signification.

Érasme en arrive ainsi à l'objet principal de son Traité. Presque toute la prononciation des Grecs, dit-il, aussi bien que des Latins, est altérée présentement ; et cela tient, en partie à la difficulté de transcrire les sons avec les lettres de l'alphabet, en partie à des corruptions populaires ; car rien chez le peuple n'est stable ni durable (p. 76). Quelle a donc été la prononciation de ces deux langues ?

A. — Des voyelles.

Il va de soi que la description phonétique donnée par Érasme des différentes voyelles n'ajoute rien à nos connaissances actuelles ; mais elle est minutieuse et précise dans l'ensemble. Nous le signalons sans insister, et nous ne nous arrêterons qu'aux points qui méritent une attention particulière.

L'A correct est l'*a* italien. — Défauts. *a* westphalien, avec la bouche trop arrondie ; les Ioniens disaient de même θωῦμα pour θαῦμα.

L'E correct est l'*e* italien. — Défauts. Hollandais : *e* ⟹ *a*, *pervius* comme *parva*, πέρθω comme παρθένος (1). Français : *quendam, valent, tempus* ⟹ *quandam, valant, tampus* ; ἔμπορος, ἔντερα ⟹ ἄμπορος, ἄντερα ; on retrouve cette faute dans les manuscrits copiés par eux ; mais les Picards ne tombent pas dans cette erreur.

L'H grec est une voyelle intermédiaire entre les deux précédentes : on la voit permuter avec α (ἰατρός ⟹ ἰητρός, τὰν ⟹ τὴν), et les Latins ont transcrit η par *e* ; Κρῆτες Cretes, σπλήν, splen.

(1) Cette prononciation s'est conservée dialectalement et on dit couramment *paarl* « perle ».

L'η a dû sonner comme l'*a* des Écossais et de certains Hollandais, qui tient le milieu entre *a* et *e* (1).

Description de l'I correct, qui est un *i moyen*. — Défauts. Gens du Brabant, tout au moins ceux de la campagne : *i* ⋙→ *ei* (diphtongue), *via, pia* ⋙→ *veia, peia* (2). Inversement, chez les Écossais : *e* ⋙→ *i, faciebat* ⋙→ *faciibat*; cette habitude était si invétérée chez Jean Colet que, malgré les avertissements de ses amis, il ne s'en débarrassait ni en parlant, ni en écrivant. Ailleurs : ἰατρός, ἴαμβος, avec *i consonne*, et même *iecit, maiestas* ⋙→ *gecit, magestas*.

L'O correct est celui des Grecs et des Italiens. L'Ω ne diffère de l'*o* que par la longueur. — Défauts. Hollandais : la bouche trop contractée (donc *o* trop fermé), *tondere* confondu avec *tundere* ; de plus la voyelle *o* a chez eux différents sons, l'articulation en est plus arrondie dans *nos, omen*, que dans *nonne, omne*, c'est presque un *u* westphalien (3).

L'Υ se prononçait comme l'*ü* de France et de Bergame. L'U latin sonnait *u*, mais avec quelques réserves : dans des mots tels que *optumus, pessumus*, on entendait un son intermédiaire entre *u* et *i* ; à l'initiale de *vanus, vinum* et dans le groupe *qu* de *aequus*, l'*u* était consonne et répondait au digamma. — Défauts. Allemands : *rotundiore mugitu sonant, immodicè Wesphali* ; ceux des Hollandais qui affectent de les imiter ne peuvent soutenir longtemps pareil effort. Hollandais : ils ne sont pas conséquents avec eux-mêmes : *nullum, Tullius* ont *ü* à l'initiale et *u* à la finale ; *illud* et *pluma* se prononcent avec *ü*, et *illum, plumbum* avec *u*.

(1) L'*a* sonne encore de cette façon dans le hollandais côtier (Katwijk, Noordwijk, Scheveningen) et en Zélande.

(2) Ce renseignement sur la diphtongaison de l'*i* en Brabant, au XVIe siècle, est intéressant. Il ne peut être question que de l'*i long*, bien que l'auteur ait choisi comme exemples deux mots latins avec *i bref*. En hollandais l'*i long* est devenu diphtongue (*ij* = *ěi*) ; mais ce n'était pas encore le cas dans le parler d'Érasme : à la page 113 il dit expressément que *wijd* (latum) et *wijn* (vinum) ont un *i long*. Voir Franck dans *Tijdschrift voor Nederl. Taal- en Letterkunde*, XXIX, p. 263 sqq., et Salverda de Grave, *ibid.*, XXI, p. 43 sqq.

(3) Dans notre transcription nous noterons l'*u* allemand par *u* et l'*u* français par *ü*. Érasme n'emploie que la lettre *u*, en disant *u allemand* ou *westphalien* et *u français*.

B. — Des diphtongues.

L'Ours distingue à juste titre (p. 87) les diphtongues proprement dites, c'est-à-dire la réunion en une seule syllabe de deux voyelles qui gardent chacune leur son particulier (hollandais *ei*, œuf) des diphtongues improprement dites, où deux lettres correspondent à un son unique (gr. mod. ει = *i*). Il est évident, ajoute-t-il, que la prononciation des diphtongues et de beaucoup de voyelles, telle que la pratiquent les Grecs modernes, est erronée; les Grecs lettrés ne le sauraient nier. Les signes η, ι, υ, υι, ει, οι sont superflus, s'ils répondent à un son unique. De plus, comment peut-on appeler diphtongue une voyelle suivie d'une consonne, comme c'est le cas de *ef* dans βασιλεύς ? L'Ours va rapporter à ce propos ce qu'il a entendu dans une assemblée de grammairiens (*in senatu grammaticorum*), où l'on parlait, entre autres choses, des langues qui, si corrompues soient-elles, gardent des traces d'anciennes diphtongues. Comme plus haut, nous résumerons brièvement son argumentation.

AY, EY et AU, EU. — Les Grecs modernes prononcent παῦλος, Εὔιος, avec υ = *v*, mais la bonne tradition est celle des Latins : *Paulus, Euius* (avec diphtongues *au, eu*) ; aujourd'hui encore on fait sonner les deux voyelles dans *audio, euge*.

OI. — C'est la diphtongue courante chez certains Français, lorsqu'ils disent, à la manière vulgaire, *moi, toi, soi* ou *foi, loi, roi* ; on entend alors clairement un *o* et un *i* (1).

AI. — On observe cette diphtongue quand les Allemands désignent l'empereur (*Caesar, Kaiser*) ; mais ici les Hollandais, fidèles à leur habitude de prononcer l'*a* presque comme un *e*, disent *Keizer*.

(1) Érasme signale deux prononciations françaises de *oi* : l'une sous cette rubrique, l'autre sous celle de œ latin. La diphtongue qu'il a prise pour *oi* était *oè*, à la rigueur *oé*, dont il a pu assimiler la seconde voyelle à un *i ouvert* hollandais : *moè*, *toè*, etc. Celle qu'il compare à œ latin était *oa*. Voir page 285, note 6 et comparer Rousselot dans *Revue de phonétique*, I (1911), pag. 357 sqq.

EI. — Hollandais *ei* dans (*ei* (1), *bereid, mei, feit, verleid, vleis* (2) (œuf, prêt, mai, fait, séduit, viande) (3). Cette diphtongue est rare en français.

OY. — Analogue à la diphtongue hollandaise de *oud, koud, goud, mouw* (vieux, froid, or, manche) (4).

AE et OE latins. — Hollandais *quaet, gaet, raet, smaec* (aujourd'hui *kwaad, gaat, raad, smaak* (5), mal, va, conseil, goût). Hollandais *brood, bloot, rood,* etc. (pain, nu, rouge, etc.); fran- çais *trois fois* ; anglais *snow* (neige) (6).

Diphtongues différentes de celles du grec et du latin. — EU. Français, *peu, fâcheux, périlleux, fleur*, etc. (7) ; hollandais *leugen, peul* (8), *deur, Jeud* (9) (mensonge, traversin, porte,

(1) La diphtongue hollandaise *ei* a aujourd'hui un *e ouvert*. Cet *e* était fermé au temps d'Érasme.

(2) Aujourd'hui *vlees*, avec *e long*. Les vers rimés prouvent que la diphtongue était encore courante dans ce mot au XVIIe siècle ; mais pag. 113 Érasme note la prononciation *vlees* en Flandre.

(3) Érasme cite les mots en latin. L'édition d'Haverkamp donne quelquefois, mais rarement, la traduction hollandaise ou française au bas des pages. Dans l'édition de Paris de 1547, que nous avons eue également sous les yeux, les mots traduits sont mis en marge et plus nombreux. Souvent cependant, c'est le lecteur qui doit chercher, d'après le latin, quel est le terme visé par l'auteur. Nous avons fait ces traductions, sans tenir compte, sauf cas spéciaux, de l'orthographe de l'époque.

(4) L'*o* de cette diphtongue était fermé au temps d'Érasme et encore au XVIIe siècle ; voir HESSELING, *Het negerhollands der Deense Antillen*, Leiden, 1905, p. 85. Il est ouvert aujourd'hui. Dans les grammaires grecques publiées en Allemagne, celle de Gustav Meyer par exemple, on dit que la diphtongue *ou* a sonné comme l'*ou* hollandais, en entendant par là qu'il s'agit d'un *o* fermé. C'est, semble-t-il, la comparaison érasmienne qui se perpétue.

(5) Le double *a* marque un *a long ouvert*. On ne peut croire qu'au temps d'Érasme les mots cités avaient une diphtongue ; aujourd'hui encore, en flamand, le groupe *ae* marque un *a long*. L'auteur s'est ici contenté d'un à peu près ; p. 113 il indique en propres termes que dans *gaet* et *raet* on a affaire à un *a long*.

(6) Il est très possible que l'*o long* de *brood, bloot*, etc., ait été diphtongué à cette époque ; on perçoit encore une diphtongue dans la Hollande méridionale. La comparaison avec l'anglais *snow* est donc justifiée. Celle avec le français *troa foa* est d'autant moins à rejeter que les premiers mots de ce type adoptés par les courtisans et qui scandalisaient H. Estienne furent *troas moas* (trois mois). L'observation d'Érasme indique un *a* très fermé, intéressant à noter.

(7) On admet que, dans la région de Paris, le groupe *eü* s'était réduit à une voyelle simple avant le XVIe siècle, mais Érasme ne semble pas de cet avis.

(8) Aujourd'hui *eu* est, en hollandais comme en français, une voyelle simple. *Peul* existe encore dans la langue courante ; hollandais littéraire *peluw*.

(9) Hollandais commun *Jood* ; mais *Jeud* est encore connu, surtout au Brabant,

Juif). — IE. Hollandais *riet, Griet* (1) (roseau, Marguerite) ; à Cologne *gruet* (salut). — UI. Hollandais *huis, muis* (2) (maison, souris) ; français *bruit, fruit*. Quand les Hollandais disent *zoet, goed* (3) (doux, bon), on perçoit une diphtongue nouvelle, impossible à transcrire : c'est un son qui tient le milieu entre *o* et *u*. — Il arrive qu'on prononce trois voyelles en une seule syllabe : français *beau-père*, avec *e*, *a* et *u* (4). — Certains peuples diphtonguent toutes les voyelles.

C. — De la quantité et des accents.

Le chapitre où Érasme parle de la quantité et des accents (pp. 91-120), toujours sous le couvert de l'Ours qui est censé répéter ce qu'il a entendu ailleurs, n'est pas le moins bon de l'ouvrage. L'auteur l'a traité avec une compétence indéniable et en même temps avec une grande ardeur. On sent que ce sont là deux points auxquels il attachait une importance particulière et pour lesquels il prévoyait une grande résistance de la part de ses contemporains.

A cette époque, les Français accentuaient sur la finale, comme ils le font encore aujourd'hui, les mots latins et probablement aussi les mots grecs. Dans les pays où l'accent n'est pas aussi fixe qu'en France, on le mettait d'ordinaire à la bonne place, mais sous forme d'un accent de longueur : toute syllabe tonique était longue, toute syllabe atone était brève, suivant l'usage des Italiens et des Grecs modernes.

Érasme, qui considère à juste titre l'accent ancien comme

(1) La diphtongue de ces mots s'est depuis longtemps simplifiée. Cependant Érasme est catégorique : « audis enim *i* ante *e* ».

(2) L'ancien *ü long* de ces mots est resté intact dans beaucoup de dialectes. Dans la province de Hollande et dans la langue commune il s'est diphtongué en *œ ouvert* (fr. *leur*) suivi de *ü fermé*. Quand Érasme dit « audis *i* post *u* in eadem syllaba » il ne peut être question d'un *i* identique à celui du français *bruit*, mais ce pouvait être quelque chose comme un *i très ouvert*.

(3) Aujourd'hui *oe* = *u*. Il se peut qu'Érasme signale ici une particularité de son propre parler ; il était né à Gouda.

(4) La remarque est exacte, peut-être seulement avec une légère erreur sur le son de l'*u* qui paraît avoir été *o fermé* ; cf. Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, *Dict. général*, § 456.

exclusivement musical, montre d'abord que l'acuité et la longueur sont des phénomènes bien distincts. Une foule de gens, dit-il, les confondent dans la prononciation, rares sont les savants qui font pratiquement la différence ; et cependant les ânes pourraient servir de modèles, puisque dans leur braiment ils abrègent le son aigu et allongent le son grave. Toute musique suppose cette distinction. Pourquoi ne l'observerait-on pas dans le langage, qui n'est lui aussi qu'une modulation rythmique des sons ?

En ce qui concerne spécialement la quantité, l'argumentation d'Érasme atteste des connaissances peu courantes. On prétend, dit-il, que la longue est le double de la brève ; cela est vrai en théorie, mais en fait la question est complexe, et Quintilien l'a déjà remarqué. Il y a longues et longues, comme il y a brèves et brèves. En outre, à côté de la quantité de la voyelle proprement dite, on doit aussi considérer celle de la syllabe et l'influence des différentes consonnes à ce point de vue. Bref, Érasme tente de résoudre, à l'aide des textes et de la méthode auditive, des problèmes qu'a repris plus tard la phonétique expérimentale et dont quelques-uns se posent toujours devant elle.

Revenant ensuite à l'accent tonique, il n'a garde de l'emprisonner dans des règles rigides. Il en montre la diversité. L'élévation de la voix peut être d'un demi-ton ; elle peut aussi attendre deux, quatre, cinq tons, et même davantage, suivant le sentiment qu'on exprime. Cependant au sujet du circonflexe il commet une erreur : celui-ci ne se distinguerait de l'aigu que par une acuité moindre, conséquence de la longueur.

Et dans ce chapitre encore, Érasme emprunte des exemples aux parlers de son temps. Le hollandais lui fournit des voyelles brèves et longues ; à l'habitude qu'on a dans cette langue de marquer la longueur en redoublant la voyelle (*vel*, peau — *veel*, beaucoup) il compare un ancien usage latin : *uaanus* pour *uanus*, *rees* pour *res* (1). Il signale aussi le défaut français d'allonger presque toutes les syllabes finales (*caput*, *audit*, *dicit*), principalement quand le

(1) Corssen, *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der latein Spr.*, 2e édit., Leipzig, 1868, t. I, p. 15.

mot se termine par un *s* ; d'où il suit que la quantité de *fructus,* bien indiquée au génitif, devient fausse au nominatif, et que, si *mos, flos,* sont réguliers à cet égard, il n'en va pas de même de σοφός, καλός, κύριος. Enfin il reproche encore aux Français (p. 118) de dire *mama* pour *mamma, aduco* pour *adduco, valo* pour *vallo,* etc., en réduisant les consonnes doubles.

D. — Des consonnes.

Les observations de l'auteur sont précises dans l'ensemble, avec une réserve cependant en ce qui concerne les aspirées. Trompé, en partie sans doute par le sens du latin *adspirare* et en partie par des prononciations qui seront indiquées tout à l'heure, Érasme désigne, sous le nom d'aspirées, des consonnes spirantes, c'est-à-dire soufflées ou continues, telles que le φ, le χ et le θ prononcés à la façon des Grecs modernes.

B. — La prononciation correcte est celle du *b* latin. En effet, les Anciens n'ont rien dit d'un β qui sonnerait *v*, Cicéron a attesté l'identité phonétique de *bini* et de βίνει, et l'on trouve *bos* en regard de βοῦς, *balneum* en regard de βαλανεῖον. — Défauts. Grecs : βάτραχος *vatrachos* ; ἔμπορος *emboros,* par changement abusif de *p* en *b* ; et, ce qui est encore plus blâmable, ἐν πυρί *embyri.* Espagnols (et quelques Français) : *vivit* pour *bibit.* Allemands : *pipere* pour *bibere.*

K et C. — Prononciation correcte : *k,* quelle que soit la voyelle suivante. Érasme rappelle *Kaiser* = *Caesar* et cite deux étymologies dont la première au moins fut longtemps en faveur : ἐκεῖ = fr. *ici* prononcé à la picarde, κῦσαι = angl. *kiss* (1). — Défauts. Grecs : son trop palatal du κ devant *e* et *i*. Italiens *c* ⋙ *tch* devant *e* et *i, Cicero* ; *sc* ⋙ *ch* devant *e* et *i, scio.* Hollandais : *Cilicem* comme *silicem* ; *scio* sans faire sentir le **c** ; *scando, scutum* ⋙ *sχando, sχutum* (2).

(1) Elles ne sont probablement de lui ni l'une ni l'autre. On retrouve la seconde sous la plume de Stephen Gardiner, en 1542 (Haverkamp, p. 198).

(2) Érasme écrit ces mots avec *ch* conformément à l'usage hollandais. Pour éviter la confusion avec le *ch* français, nous nous servirons de la lettre X, qui représentera

Γ et G. — Prononciation correcte : *g dur*. — Défauts. Grecs : γ continu de θεολόγος, θεολόγε. Hollandais : *g continu* dans *vaga*. Allemands *gaudeo* ⋙ *caudeo*.

X. — Prononciation correcte : χ, dans toutes les positions. — Défauts. Grecs : sons différents devant *a*, *o*, *u*, et devant *e*, *i*. Hollandais : ὑπόχρυσον ⋙ ὑπόκρυσον, *χrisma* ⋙ *crisma*. Allemands du Nord : *cribrum* ⋙ *χribrum*. Flamands du Sud : *c* où il faudrait χ, et réciproquement.

Flamands : *humilis* ⋙ *umilis*, *ulula* ⋙ *hulula*. Hollandais : *mii* ⋙ *mihi*, *mihi* ⋙ *miχi*. Italiens : *homo* ⋙ *omo* (1).

N devant gutturale. — Érasme signale, d'après les Anciens, l'existence d'un son mi-nasal et mi-guttural, dans les formes des types ἐγχειρίδιον, ἄγγελος, λύγξ, ἀνάγκη, *magnus*, *agger*, *anchora*, *acquiro*, et d'un son intermédiaire entre *m* et *n* dans *ampulla*, *Lycambes*, *Amphimachus*.

Θ, T, Δ. — Pour T la prononciation correcte est *t*, mais les Latins paraissent avoir changé *t* en *s* dans *Laurentius*, *patientia* (2), ce que ne faisaient pas les Grecs. — Défauts. Grecs : ἐντός, ἔντερα ⋙ *endos*, *endera*. Hollandais : *David* ⋙ *Davit* (3), *ad Petrum* ⋙ *at Petrum*, *abs te* ⋙ *aps te*.

La bonne prononciation du Θ est celle des Anglais, qu'on imite grossièrement en disant *ts*. — Défauts. Hollandais : *theologus* ⋙ *teologus*, surtout devant consonne : θνητός ⋙ τνητός, θρέφω ⋙ τρέφω.

Pour le Δ et le D, l'exposé, d'ailleurs fragmentaire, manque de clarté. Érasme distingue le Δ du D latin (p. 160) et qualifie le premier de *crassior* (p. 121, 132, 133). Comme ce terme a souvent chez lui le sens de « soufflé, continu », on peut se de-

donc le χ grec moderne devant *a*, *o*, *u*. Il ressort de l'observation d'Érasme que de son temps on ne disait plus *skuit* « bateau », comme c'est encore le cas dans plusieurs patois et chez les Boers, mais déjà *sχuit*.

(1) L'auteur ajoute qu'il a aussi entendu chez certains Italiens *laudum* ⋙ *latdum*, *audio* ⋙ *aldio* (évidemment avec une sorte d'*l guttural*) et à peu près *deus* ⋙ *deχus*, *cum* ⋙ *eχum*.

(2) Corssen, *op. cit.*, I, 62.

(3) Voir le tracé de ce mot en hollandais dans Rousselot, *Principes*, t. I, p. 514, fig. 281.

mander si le son visé par lui n'est pas celui du δ grec moderne. De toute façon il est surprenant que, ni pour le θ, ni pour le δ, l'auteur ne mentionne la prononciation néo-hellénique.

Ξ et Ψ. — Prononciations correctes : κ et σ, π et σ. — Défauts. Français : *psalmus* ⋙ *salmus, xenia* ⋙ *senia* ; ou encore *xenia* ⋙ *exenia, psallo* ⋙ *epsallo*, comme *sto* ⋙ *esto, specto* ⋙ *especto*; mais cette dernière particularité, qu'on observe aussi chez certains Espagnols, est en France exceptionnelle et vulgaire.

Z. — Prononciation correcte : σ + δ « si δ crassè pronunties ».

Σ et S. — Prononciation correcte : *s*, même entre voyelles. — Défauts. Hollandais : *s intervocalique* ⋙ *z, laesi* ⋙ *laezi, risi* ⋙ *rizi*, μοῦσα ⋙ *muza*.

Φ, F et V. — Pour comprendre ici la théorie d'Érasme, il est nécessaire de connaître une particularité de la prononciation hollandaise, qu'il signale d'ailleurs lui-même, mais qui néanmoins peut rester obscure pour beaucoup de lecteurs. Le hollandais possède un *f*, analogue mais non identique à l'*f* français : *fel* (violent) — un *v*, analogue mais non identique au *v* français : *vel* (peau) — un *w*, qui a quelque chose de bi-labial, tout en étant très différent du *w* anglais et du français *ou* dans *oui* : *wel* (bien). Les étrangers, même avertis, saisissent difficilement la nuance hollandaise du *v* et du *w*, mais pour les gens du pays elle est nette et importante (1). Cela explique pourquoi Érasme donne aux articulations du φ, de l'*f* et du *v* une attention qui semble au premier abord extraordinairement minutieuse.

Suivant lui, le φ était bi-labial, tandis que l'*f* latin était labio-dental ; entre autres témoignages Érasme cite un passage, bien connu, de Quintillien et aussi le fait que Cicéron s'est moqué d'un témoin Grec disant *Φundanus* pour *Fundanus*. Le *v* latin était, à son avis, analogue au *w* hollandais. Nous avons, dit Érasme, conservé cette articulation : tandis que par exemple le *p* latin s'est changé en *f bi-labial*, puis en *f labio-dental* (angl. *fish*) et enfin en *v* (holl. *visch*), l'articulation ancienne *w* a été gardée chez

(1) Voir à ce sujet l'intéressant article de Van Hamel, dans la revue *La Parole*, année 1903, pp. 217-232.

nous dans les noms propres qui se terminent en *-wijk*, suffixe provenant du latin *vicus*, et dans les mots comme *twee* (lat. *duo*); cependant pour les formes du type *rivus* et *servus*, on peut conjecturer, d'après Aulu-Gelle et Quintilien, que le *v* avait le son d'un *w* nettement bi-labial.

Ce chapitre se termine par quelques remarques sur l'*h*, dont il a été question plus haut, sur l'esprit rude — simples expirations qu'il ne faut pas exagérer à la façon des Allemands, dont le souffle pourrait faire tourner des moulins à vent — et sur ce qu'Érasme appelle les semi-voyelles (*l, m, n, r*), pour lesquelles il se borne à des observations générales.

Trois vers de Virgile, deux d'Hésiode, permettent à l'Ours de faire faire au Lion un exercice récapitulatif. Il est ensuite question de la ponctuation, de quelques homonymes, de la rapidité du débit. Pour montrer combien est en effet désirable une prononciation latine unique et correcte, le Lion rappelle ce qui s'est passé récemment à la cour impériale. Un Français, Manceau d'origine, a prononcé de telle manière une harangue latine, probablement composée par un Italien, qu'il a excité l'hilarité de l'assemblée. La harangue était inattendue ; pris de court, on s'adressa pour la réponse à un docteur allemand qui débuta ainsi : *Caesarea maghestas penè caudet fidere fos, et horationem festram lipenter audifit.* L'hilarité redoubla. Elle fut loin de cesser, quand on entendit l'orateur du Danemark, qui, étant plutôt Écossais, avait gardé toute sa prononciation native, et enfin un Hollandais de Zélande.

Les deux interlocuteurs se séparent avec force compliments, après que le Lion a échangé son épée contre celle de l'Ours, sur le fourreau de laquelle est gravé le distique suivant :

Ŏmnĭă sŭnt ŏmnĭūm tĕnŭī pēndĕntĭă fĭlō,
Et sŭbĭtō cāsū quāe vălŭêre rŭūnt.

Tel est, dans ses grandes lignes, le Dialogue d'Érasme. On voit qu'il dépasse de beaucoup ce qu'annonce le titre : c'est plus

qu'une simple dissertation sur la prononciation du grec et du latin; c'est l'esquisse d'un programme d'instruction, dans une de ses parties essentielles. Il a, au goût d'un lecteur moderne, le défaut d'être trop prolixe ; et d'être souvent obscur, ajouterions-nous, si nous ne croyions que cette obscurité est surtout un effet du temps: les contemporains devaient aisément comprendre ces descriptions de sons qui leur étaient en somme familiers, mais qui parfois exigent de nous quelque effort. Assurément la science du xxe siècle aurait beau jeu à critiquer Érasme. Elle se fait des langues une idée sensiblement différente de la sienne. Elle envisage le grec à l'aide de données plus précises, en établissant dans son développement phonétique de multiples distinctions chronologiques, dont il ne paraît pas avoir soupçonné la possibilité. Mais même en tenant compte de ces divergences, qui ne sont que le signe du progrès humain et dont un savant comme Érasme aurait été des premiers à tirer profit, s'il avait vécu à notre époque, on ne saurait dénier sur ce point à l'humaniste hollandais une curiosité d'esprit, une érudition et parfois une justesse de vues qu'il n'est pas inutile de souligner.

Un autre intérêt de ce Dialogue réside dans le fait qu'à certains passages il nous permet de saisir sur le vif ce qu'était au commencement du xvie siècle la prononciation européenne du grec et du latin

En ce qui concerne le grec, on était alors, tout au moins en Hollande, et vraisemblablement ailleurs aussi, dans une période de transition. Il est dit, page 173, à propos de l'inconvénient qu'il peut y avoir à se montrer trop radical dans l'application des théories relatives à la prononciation : « On admet maintenant dans les écoles des choses auxquelles on aurait fait mauvais accueil il y a trente ans, et ceci prouve qu'il est plus facile de laisser tomber les mauvaises habitudes que de les extirper violemment. Qui donc aurait supporté autrefois dans les églises la prononciation *Timótheus* avec un accent sur l'antépénultième, *Xriste* au lieu de *Criste*, *Kyrie eleeson* (1) en sept syllabes et sans diphtongue

(1) On peut cependant hésiter à déduire de cet exemple qu'on prononçait déjà l'η comme ε.

(autrement dit *Kyrie* en trois syllabes, au lieu de deux)? » Il est regrettable pour nous que l'auteur ne soit pas entré dans plus de détails et ne nous ait pas donné des spécimens du grec tel qu'on le prononçait alors ; en tout cas, comme il signale en France ἄμπορος pour ἔμπορος, on en peut conclure que le grec des Parisiens avait une couleur exotique assez marquée, même quand ils se furent mis à l'école des Hermonyme et des Vergèce.

Pour le latin, la description est plus détaillée et ne manque pas de piquant. La langue de Cicéron nous apparaît ainsi, non pas seulement comme sonnant différemment suivant les latitudes, ce qui ne peut guère nous surprendre, mais, en France même, comme un parler rapide, bigarré, mêlé d'interjections non latines, ayant un fort goût de terroir, gasconnant quelquefois, assurément très éloigné des modèles antiques, mais pittoresque et tout vivant.

II

On s'est demandé pourquoi Érasme a mis ce Dialogue dans la bouche de personnages aussi étranges que le Lion et l'Ours. Gotthold (1) croirait volontiers que le Lion symbolise la ville de Louvain, où résidait le jeune Maximilien de Bourgogne auquel est dédié cet ouvrage (2). L'Ours, porte-parole d'Érasme, représenterait la ville de Bâle, où séjournait l'auteur et dont le nom commence par B, comme celui de l'Ours en germanique. Cette opinion peut se soutenir en ce qui concerne le Lion. *Leuven*

(1) Gotthold, *Ueber den Ursprung der Erasmischen Aussprache des Griechischen*, Königsberg, 1836, p. 13.

(2) Philippe le Bon avait eu, parmi ses nombreux bâtards, Antonin de Bourgogne, qui naquit en 1420 et fut déclaré fils légal par le Pape en 1475. Il eut lui-même pour fils Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, qui épousa, en 1481, Anna van Borselen, dont il est question dans la dédicace du Dialogue et par laquelle il devint seigneur de Veere, Vlissingen, etc. Leur fils, Adolphe de Bourgogne, né en 1489, fut l'élève d'Érasme ; il épousa Anna van Bergen, dont il eut trois filles et un fils. C'est à ce dernier qu'est dédié le Dialogue. Il naquit à Bergen op Zoom en 1514, fut marquis de Veere et Vlissingen, seigneur de Beveren, et mourut en 1558, marié, mais sans enfants (A. J. van der Aa, *Biographisch Wordenboek der Nederlanden*, Haarlem, 1854, s. v. *Bourgondië*).

(Louvain) se rapproche en effet du hollandais *leeuw* prononcé comme au XVIe siècle, bien qu'on n'ait pas ici la consonance allemande *Löven, Läwe,* qui a sans doute amené Gotthold à cette hypothèse. Mais il n'en va pas de même pour l'Ours. Nous ne disconvenons pas que celui-ci a bien des points communs avec Érasme : il est question (p. 36) d'une école de Deventer tenue par des maîtres mi-religieux, mi-laïcs, qui ont voulu par des menaces de damnation éternelle amener l'Ours, alors âgé de 15 ans, à embrasser leur genre de vie ; et ceci semble bien se rapporter à l'établissement que tenaient en cette ville les Frères de la Vie Commune, dont Érasme eut à souffrir, précisément dans le même sens (1). Mais la simple initiale de *beer* et de *Basel* n'en reste pas moins une base fragile, et ce serait en vain qu'on chercherait des données dans les armes de cette ville : on n'y trouve pas plus d'ours que de lion dans celles de Louvain. On pourrait se demander également si le lionceau n'est pas le jeune Maximilien de Bourgogne lui-même, mais à cette manière de voir aussi on peut faire diverses objections — et la question en somme a relativement peu d'importance.

Il n'en est pas de même du caractère de ce Dialogue, que certains auteurs ont refusé de considérer comme sérieux, en invoquant plusieurs arguments, dont le premier est la forme badine adoptée par Érasme. C'est assurément le plus faible de tous et le regretté Ingram Bywater a eu raison de s'élever contre cette conception (2). Si l'on entre dans cette voie, on est amené à soutenir qu'Érasme n'a pour ainsi dire rien écrit de sérieux : toutes ses pensées, toute sa conception de la vie, ont été exposées par lui en dialogues pleins de plaisanteries et de jeux de mots. Érasme, comme beaucoup d'humanistes, estimait que la légèreté de la forme n'exclut pas la gravité du fond, et il l'a indiqué à mainte reprise. « Le sujet est en soi peu agréable, dit-il dans l'épître dédicatoire,

(1) Voy. *Érasme, Œuvres choisies,* par A. Renaudet (Paris, La Renaissance du livre), page 1.

(2) Bywater, *The Erasmian Pronunciation of Greek and its Precursors,* London, H. Frowde, 1908.

puisqu'il traite par le menu de points spéciaux. Pour lui donner quelques grâces et pour qu'on y trouve un peu de plaisir, nous l'avons mis sous forme dialoguée et nous y avons semé quelques traits destinés à tempérer ou à faire disparaître l'ennui de la lecture. » Il serait aisé de citer au cours du livre plusieurs passages non moins caractéristiques. Qu'on se rappelle aussi la Préface du *Discours sur la Folie* : « N'est-il pas souverainement injuste d'accorder à chaque condition ses délassements, et d'interdire toute récréation aux gens d'étude, surtout lorsque le badinage ne sert qu'à l'introduction de graves pensées, et si la plaisanterie est maniée de telle sorte, que le lecteur doué de quelque finesse en retire plus de fruit que des argumentations sévères et pompeuses de certains (1). »

On a également fait fond sur une anecdote relatée en 1569 par Coracopetraeus (Ravenstein), qui la tenait de Rescius (Rutger), professeur à Louvain (2). Ce dernier se serait trouvé dans cette ville à la table d'Érasme, en compagnie de Henricus Glareanus (Henri Loriti de Glaris), fraîchement arrivé de Paris. Comme Érasme lui demandait ce qu'il savait de nouveau, Glareanus aurait répondu qu'il y avait à Paris quelques Grecs très instruits, qui prononçaient de curieuse façon, en disant *bêta* pour *vita*, *êta* pour *ita*, *ai* pour αι, *oi* pour οι, et ainsi de suite. Glareanus aurait imaginé cette fable en voyage, afin de mystifier Érasme, qu'il savait très friand de nouveautés, et pour éprouver sa crédulité. Celle-ci aurait été si complète, et si grand son désir de s'approprier le mérite de la découverte, qu'il aurait en toute hâte rédigé son Dialogue et l'aurait remis à l'imprimeur Petrus Alostensis. Ce dernier ne voulant pas l'éditer, ou ne pouvant le faire assez vite, Érasme se serait alors adressé à Froben de Bâle.

De toute façon la hâte ne fut pas excessive, puisqu'on place cette conversation en 1520, qu'Érasme quitta Louvain en 1521 et

(1) *Érasme*, trad. Renaudet, p. 29.

(2) Elle a été publiée par Vossius, *Aristarchus*, I, 28 (p. 106, éd. de 1662 ; la première est de 1635). Le passage de Vossius est reproduit dans Haverkamp, II, 627-629, et dans la brochure de Bywater (p. 23-24), dont nous reprenons en partie l'argumentation.

que le Dialogue parut seulement en 1528. Si crédulité il y eut en cette affaire, ce n'est certainement pas Érasme qui doit en porter le blâme, et tous ceux qui liront attentivement son ouvrage se convaincront qu'il ne s'agit pas d'une idée prise en passant, puis reproduite avec plus ou moins de verve, mais d'un travail consciencieux, longuement mûri, vraiment scientifique.

C'est, ajoute-t-on, parce qu'Érasme a compris plus tard de quelle mystification il avait été victime, qu'il n'a jamais employé la prononciation préconisée par lui, et pareille abstention prouve bien qu'il n'attachait lui-même aucune importance à son opuscule. Il est en effet indiscutable qu'Érasme n'a pas mis sa théorie en pratique. Mais c'est méconnaître son caractère que de tirer de là semblable conclusion. Érasme n'avait rien, ni d'un Luther, ni d'un Calvin; c'était un homme de cabinet, bien plus qu'un homme d'action. Il a d'ailleurs détruit par avance la valeur de cet argument. « Si j'avais à discuter dans les écoles publiques, dit l'Ours (pp. 172-173), je serais bien maladroit de ne rien accorder aux usages reçus. Mieux vaut balbutier avec les bègues, qu'être tourné en ridicule et non compris. Il faut céder à l'habitude, comme le médecin cède à la maladie, en allégeant un peu ce qu'on ne saurait enlever d'un seul coup. »

Ces critiques remontent haut. Elles datent du XVIe siècle. Nous avons dû les mentionner, parce qu'on les voit encore reparaître de temps à autre chez des auteurs mal informés. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter davantage.

Cependant l'anecdote rapportée par Vossius, si puérile ou si tendancieuse qu'elle soit, soulève des questions intéressantes. Érasme a-t-il eu des prédécesseurs? Si oui, qui furent-ils? Certains d'entre eux n'auraient-ils pas été des Grecs?

Sur le premier point il ne peut subsister aucun doute. Érasme y a lui-même fait allusion — et ceci encore prouve combien il désirait peu revendiquer pour lui seul le mérite de sa découverte. On a vu qu'il parle dans son Dialogue d'une assemblée de grammairiens où l'on agitait des problèmes de ce genre. Page 177, après avoir dit qu'à ses débuts il s'est perfectionné dans la pro-

nonciation hellénique avec le concours d'un Grec peu lettré, il déclare : « J'ai aussi fait la connaissance de quelques savants, dont je n'hésite pas à mettre la prononciation au-dessus de l'élocution de certains Grecs. » Et cela, les contemporains ne l'ignoraient nullement. En 1542, le fameux Stephen Gardiner, alors recteur de l'Université de Cambridge et adversaire acharné de la mise en pratique des théories érasmiennes, écrit à Jean Cheke, dans une lettre où le fiel se mélange au miel : « La gloire que vous attendez de votre tentative, à supposer que vous en attendiez quelqu'une, vous a été ravie d'avance par Érasme, lorsqu'il a publié son ouvrage, et par d'autres avant lui, qui se sont efforcés de montrer, en multipliant les arguments, que les Anciens avaient en grec et en latin une prononciation différente des modernes. »

Ces prédécesseurs d'Érasme, nous en connaissons quelques-uns. Tel fut l'Espagnol Antonio de Lebrixa, généralement appelé Antonius Nebrissensis, qui publia en 1510 un volume intitulé *Introductiones in latinam grammaticen* (1). Ingram Bywater a montré comment, dès 1503, probablement même plus tôt, cet auteur avait acquis la conviction que la prononciation néo-hellénique ne correspondait pas à l'ancienne sur un assez grand nombre de points. On trouve déjà en raccourci à la fin de son livre toute la théorie érasmienne.

On sait aussi que, dès 1508 au moins, Álde Manuce soutint les mêmes principes. Il écrivait dans un traité intitulé *De literis graecis ac diphthongis et quemadmodum ad nos veniant*, qui a été plus tard mis en appendice aux diverses éditions de la Grammaire de Constantin Lascaris : « Nous discuterons dans nos fragments la question de savoir si les Anciens ont prononcé comme nous les diphtongues et les voyelles ε, η, ο, ω, υ. A mon avis, la prononciation des Grecs en ce qui concerne leurs diphtongues et ces voyelles, ainsi que la nôtre en ce qui concerne les diphtongues latines, sont défectueuses. Il en va de même quand on met

(1) Émile Legrand, *Bibliographie hispano-grecque*, publiée par Foulché-Delbosco (Extrait de la *Bibliographie Hispanique*), tome I (1915), p. 26-28.

l'accent sans tenir compte de la quantité, en abrégeant θρω dans ἄνθρωπος et en allongeant μο dans Σιμόεις. » Nous ne possédons pas les fragments auxquels il est fait allusion, mais Alde Manuce a développé sa pensée dans une note assez longue ajoutée à l'édition de 1512 de la même Grammaire (1).

Telle fut également la théorie de Girolamo Aleandro. Il déclare, dans un ouvrage qui vit le jour à Paris, probablement en 1513 (2), que les Anciens n'ont pas pu prononcer les diphtongues comme de simples voyelles. Le bon sens et divers passages d'auteurs grecs et latins attestent que beaucoup de voyelles et autres sons avaient dans l'antiquité une valeur différente de celle d'aujourd'hui. Aleandro, appliquant la méthode qui sera aussi celle d'Érasme, s'en tient à la théorie, sans insister pour ce qui est de la pratique : « scientiam loquendi nobis reservantes usum populo concedamus ».

Ces dates de 1510, 1512, 1513, sont significatives. En 1508, Érasme, qui se trouvait depuis deux ans en Italie et avait alors une quarantaine d'années, quittait Bologne pour Venise. Il y fut, pendant environ huit mois, l'hôte d'Alde Manuce, chez lequel il prépara la seconde édition de ses *Adages* (3), et compta parmi les membres de la célèbre Académie aldine, où l'on était tenu, sous peine d'amende, de ne parler que grec. C'est là qu'il rencontra, outre le grand personnage qu'était alors Janus Lascaris, des Grecs amis et collaborateurs d'Alde, comme Démétrius Ducas, et surtout Marc Musurus qu'Érasme devait ensuite tant fréquenter à Padoue ; là encore qu'il vécut intimement avec Aleandro lui-même. Nous acquérons ainsi la presque certitude que ce fut au plus tard en 1508 et dans des conversations scientifiques avec ces humanistes que se précisa dans l'esprit d'Érasme l'essentiel de sa théorie. Dès l'année 1515, il note ses doutes en marge d'une édition du Nouveau Testament.

Mais quelle était à cet égard l'attitude des savants grecs qui

(1) Elle est intégralement reproduite dans la brochure de Bywater, p. 24-25.
(2) *Hieronymi Aleandri Mottensis tabulae.*
(3) Voir de Nolhac, *Érasme en Italie*, Paris, 1888, p. 31-59.

vivaient alors en Italie ? Étaient-ils les adversaires de cette théorie, ou partageaient-ils l'opinion de leurs confrères ?

Il est invraisemblable que les Byzantins dont ces savants continuaient la tradition et dont ils apportaient les lumières à l'Occident aient identifié de tous points leur propre prononciation et celle de la période classique. Ils connaissaient la métrique ancienne et faisaient des vers basés sur la quantité des voyelles, à la manière antique ; mais ils composaient aussi des vers dits politiques, où l'accent jouait un rôle nouveau et où les atones d'autrefois avaient valeur de brèves. Ont-ils pu ne tirer de ce double fait aucune conclusion ? Et à supposer, ce qui est peu probable, qu'ils aient considéré la vieille métrique comme un phénomène artificiel, parlant aux yeux et non à l'oreille, leur attention n'aurait-elle été éveillée en aucune façon, à la vue de certaines inscriptions, à la lecture des descriptions phonétiques d'un Denys d'Halicarnasse ou d'un Sextus Empiricus ? Planude, en notant sept formes, identiques de son et différentes de sens (ἐρήμην, ἐροίμην, αἱρεῖ μιν, αἱροίμην, ἐρεῖ μιν, αἱροίμην, ἐρρίμμην) a-t-il été sot au point de ne pas s'aviser un instant qu'il n'avait pas dû en être toujours de même ? Ceux qui, comme Suidas, ont rangé des listes de mots en bouleversant l'ordre alphabétique et en adoptant l'ἀντιστοιχία, c'est-à-dire un classement phonétique, n'ont-ils pas fait des réflexions analogues ? On pourrait multiplier à l'infini les arguments de ce genre.

Rien cependant ne nous autorise à affirmer que les érudits byzantins ont fait passer dans un enseignement des opinions précises sur cette question. Leur sentiment n'a pas pris forme de doctrine, ou du moins ceci ne s'est produit que vers la fin du xve siècle.

C'est à l'école des humanistes grecs que s'était formé Antonio de Lebrixa. Il avait quitté sa patrie à l'âge de dix-neuf ans et avait passé une dizaine d'années dans les Universités italiennes. Il parle avec reconnaissance de son séjour à Bologne ; sans doute il a entendu là Andronic Calliste ; et dans d'autres centres, peut-

être Jean Argyropoulos, Démétrius Chalcondyle, Constantin Lascaris (1).

En ce qui concerne Alde Manuce et Aleandro il est logique d'admettre que leurs idées ont été examinées, discutées, dans l'Académie aldine. Des personnages comme Janus Lascaris et Musurus leur étaient assurément très supérieurs dans la connaissance des vieux auteurs, qu'il s'agît de littérature ou de grammaire. Ils n'ont pas pu ne pas les consulter. Et dès lors nous devons aller plus loin. C'est seulement en admettant un accord de principe entre humanistes grecs et occidentaux qu'on peut comprendre comment ceux-ci ont soutenu si ouvertement leur théorie, du vivant de leurs maîtres, voire même, comme l'a fait Alde Manuce, en appendice aux publications de ces derniers. Notons cependant que de part et d'autre la question se posait un peu différemment. Pour les Grecs, elle n'avait qu'un intérêt théorique, ils ne songeaient naturellement pas à changer quoi que ce fût à leur usage traditionnel. Des étrangers étaient moins liés par des considérations de ce genre, et encore avons-nous vu qu'au début eux aussi n'envisagèrent le problème que sous son aspect scientifique. Là était en somme la seule différence.

Il ne manque, pour lever les derniers doutes, que l'adhésion de fait d'un au moins de ces humanistes grecs. C'est chez Janus Lascaris que nous la trouverons.

En 1542, Thomas Smith, professeur à l'Université de Cambridge et partisan, comme Cheke, du système érasmien, a adressé à Stephen Gardiner, une longue lettre dans laquelle il parle d'un séjour qu'il a fait à Paris, et où il dit, entre autres choses, ceci : « On y aborda cette question (de la prononciation) dans un entretien familier, et là, un de mes meilleurs amis, très docte, digne de la plus entière confiance, qui venait d'arriver de Venise où il était resté assez longtemps ainsi qu'à Padoue, nous conta qu'il existe en cette dernière ville un personnage de nationalité grecque, appelé Janus, si je ne me trompe, érudit con-

(1) Sur tous ces savants voir Legrand, *Bibliographie hellénique des quinzième et seizième siècles*, Paris, 1885, tome I.

sommé, jouissant d'une considération peu commune, qui défend exactement les mêmes principes que nous : les anciens Grecs, dit-il, ont eu, pour leur langue diserte et savante, une manière de prononcer très différente de celle dont presque tous se servent maintenant ; et il a coutume d'exposer à ceux qui le questionnent ce qu'elle était, à son avis, quant aux voyelles et aux diphtongues. » Le voyage de Smith à Paris ne semble pas avoir été antérieur à l'année 1536. Lascaris mourut probablement en 1535, et un séjour de lui à Padoue n'est nullement prouvé. Mais le témoignage, malgré quelque imprécision, mérite d'être retenu. Il est corroboré par le fait que, dès 1494, Janus Lascaris écrivant à Pierre de Médicis mentionnait, d'après deux commentaires à Denys de Thrace, que l'ἦτα était le signe d'une aspiration, à l'époque où les Hellènes se servaient de dix-huit lettres, et qu'ensuite il fut employé pour marquer un *e long*.

On ne soutient donc pas un paradoxe, lorsqu'on attribue aux Grecs eux-mêmes la paternité de la théorie à laquelle on a donné le nom d'érasmienne.

Quel fut alors le rôle d'Érasme ? L'idée venait de Grèce. Elle avait été adoptée avant lui par des savants occidentaux. Mais elle restait encore imprécise. Il a eu le mérite de la présenter au public sous une forme systématique, en y joignant des observations personnelles nombreuses et intéressantes. Toutefois il n'est pas allé au delà. D'autres que lui se sont immédiatement emparés de sa théorie et l'ont fait passer dans le domaine pratique.

Le système érasmien, tel qu'il se présente aujourd'hui en Europe, n'est-il pas à son tour suranné ? Une réforme ne serait-elle pas désirable, et dans quel sens conviendrait-il de la faire ? Ce sont là des questions qu'on peut se poser, qui seraient dignes peut-être de retenir l'attention de notre Association, mais que nous n'avions pas à envisager ici.

D.-C. Hesseling et H. Pernot.

JUGEMENT SYNODAL

EN FAVEUR DU COUVENT DE LA PANAGHIA DES GRANDES-PORTES

Texte byzantin inédit

En 1858, il y a soixante-deux ans, pendant la dernière année de mon séjour à l'École d'Athènes, j'ai fait une rapide excursion en Thessalie, alors que cette province était encore sous la domination des Turcs. Au cours de mon voyage, visitant les célèbres monastères de la région, j'ai eu l'occasion d'y copier un certain nombre de documents byzantins encore inédits, dont le plus intéressant, le *Discours historique* sur les couvents des Météores, a été publié par moi, texte et traduction, dans l'*Annuaire* de notre Association pour l'encouragement des Études grecques (1).

Plus tard, en 1878, après l'annexion de la Thessalie à la Grèce, beaucoup de ces manuscrits furent transportés à Athènes, où ils ont naturellement trouvé place dans les publications de la *Byzantis* (2). Il y en a pourtant quelques-uns qui ont échappé aux investigations des délégués grecs. En feuilletant récemment mes anciennes notes de voyage, j'y ai retrouvé la copie d'une pièce

(1) Voir l'*Annuaire* de 1875, p. 232. Reproduction dans ma *Mission de Macédoine*, I, p. 441. J'avais donné tout d'abord la traduction seule dans la *Revue Archéologique* de 1864, p. 153.

(2) Notamment avec les savants commentaires de M. Nikkos Véis. Parmi ces textes d'autres ont été aussi publiés en Russie, d'après les copies de l'archimandrite Ouspensky, venu aux Météores en 1859, un an après moi.

importante, encore inédite, à laquelle notre Association veut bien aussi faire accueil, dans le volume publié en l'honneur de son cinquantenaire.

Il s'agit d'un jugement rendu en l'année 1382, par un concile provincial, en faveur du monastère de la *Panaghia* dite *des Grandes Portes,* nom désignant une large et pittoresque ouverture qui donne accès dans la chaîne du Pinde. Le couvent ayant été incendié en 1855, pendant la guerre gréco-turque, c'est alors sans doute, que le manuscrit en question a dû être transporté dans un autre couvent tout voisin, celui de *St-Sauveur des Grandes Portes* (communément *Dousko*), où j'ai pu en faire la copie.

Le synode ou concile provincial s'est réuni au couvent de Zavlantia, près de Trikkala, sous la présidence de l'archevêque de Larisse, nommé Nîlos. La convocation en a été faite par l'ordre du César Alexis l'Ange, alors chef officiel de cette partie de la Thessalie, désignée par le nom de Vlakhie, à cause des Valaques pasteurs, de langue roumaine, qui en occupaient, comme aujourd'hui, toute la région montagneuse. Bien que le jugement ainsi rendu ne concerne pas directement le groupe des Météores, il n'en conserve pas moins, comme on le verra, un intérêt particulier pour l'histoire des fameux couvents suspendus. Le *Discours historique* l'invoque et le cite même textuellement, comme un témoignage incontestable ; c'est donc l'utile complément du manuscrit autrefois publié par l'Association.

Ce qui fait surtout l'importance du nouveau document, ce sont les signatures à date fixe de plusieurs hauts personnages de la région, à une époque où la Thessalie, envahie depuis 1346 par le conquérant serbe Étienne Douschan, qui s'était arrogé le titre d'empereur des Romains et des Serbes, n'est plus à vrai dire qu'un lambeau presque détaché de l'Empire grec. Parmi les signataires, aucun ne mérite d'attirer la curiosité des historiens autant que le moine Joasaph, du couvent spécialement appelé *le Météore*. Bien que ce Joasaph ne soit même pas *hiéromonakhos* (c'est-à-dire moine ordonné prêtre), il tient ici la place la plus en vue ; nous

le voyons désigné comme « le très saint roi, plus-que-vénérable entre les moines, Joasaph » et il signe de sa main : « Jean Ou-« résis le (1) Paléologue, nommé, sous l'habit divin et angélique, « Joasaph, moine. » C'est, en effet, le propre fils du roi Siméon Ourosh (appelé Ourésis (2) par les Grecs), frère d'Étienne Douschan et son successeur, en Thessalie du moins ; car en Serbie le fils de Douschan a pu repousser l'usurpation de son oncle.

Malgré l'étendue très réduite de la région ainsi restée sous sa domination, Siméon avait continué à prendre sur ses bulles d'or les titres impériaux. Se rattachant de loin par sa mère aux Paléologues, marié lui-même à une princesse grecque, il s'était efforcé d'établir une sorte de trêve entre les populations thessaliennes et leurs envahisseurs. Cette famille, devenue presque grecque, ne pouvait donner à la vie byzantine un gage plus manifeste que la vocation religieuse du prince héritier, montant sur les Roches Météores à la suite des premiers fondateurs, pour y établir avec eux une véritable communauté de Stylites.

Aucun autre document ne nous montre mieux le double rôle de l'énigmatique personnage que nous avons maintenant le droit d'appeler le roi-moine Joasaph. On s'étonne de voir cet ermite, ce stylite, descendre de son rocher, prendre part à une grande assemblée, où il accepte la priorité, même avant ses supérieurs immédiats. Il y retrouve surtout le titre de roi et, avec les noms d'Ourésis et de Paléologue, l'occasion d'affirmer les prétentions impériales, plus ou moins fondées, de sa famille. Et cela se passe en pleine décomposition de l'Empire grec, lorsque les Turcs, déjà maîtres d'Andrinople, se préparent aussi à marcher contre la Serbie, pour lui imposer, sept ans plus tard, à Kossovo, leur domination (3).

Le Jugement Synodal nous apporte aussi de précieuses infor-

(1) Quand les empereurs et les princes byzantins font suivre leur prénom de plusieurs noms de famille, le dernier de ces noms, seul précédé de l'article, est le nom qu'ils s'attribuent de préférence.

(2) Nom écrit parfois Οὐρέσης ; mais le roi Siméon, dans l'un de nos chrysobulles thessaliens, signe lui-même Οὔρεσις.

(3) Douloureux débuts de l'interminable question balkanique.

mations sur les premiers ermitages et couvents des Météores, formant par leur association ce que l'on appelait la *Skètis* ou thébaïde de Stagi. Seulement, sur ce point, il faut que j'introduise dans ma copie même une correction assez grave. Je me suis aperçu après coup que, par distraction, j'y avais sauté une ligne, dont la suppression produit une erreur indéniable. Le nom du prêtre-moine Jacobos, mentionné une première fois comme hygoumène du monastère de Zavlantia, a disparu plus loin dans la liste des signataires, et s'y trouve remplacé par celui du moine Macarios. Or, nous possédons à ce sujet un très utile moyen de contrôle, c'est le *Discours historique,* lequel, citant justement ce passage du *Jugement synodal,* donne à Macarios un tout autre titre, le titre de « Père du Météore ». En publiant aujourd'hui le texte grec et la traduction du *Jugement synodal,* je crois donc indispensable et conforme à la vérité d'y rétablir, entre crochets, dans la liste des signatures, la ligne omise par ma faute. Grâce à cette correction, le texte se trouve tout à fait d'accord avec lui-même, comme aussi avec la citation du *Discours historique.*

Dans ma traduction, je me suis efforcé de reproduire d'aussi près que possible le style, à la fois emphatique et obséquieux, des chancelleries ecclésiastiques byzantines à cette époque, question de couleur locale.

Voir ci-après (pages 306-307 et suivantes) le texte grec et la traduction, placés en regard.

TEXTE

Ἦν μὲν ἡ σεβασμία μονὴ τῆς ὑπεραγίας Θεομήτορος τῶν Μεγάλων Πυλῶν βελτιωμένη κειμηλίοις θείοις καὶ κτημάτων πλείστων εὐθηνουμένη παρὰ τῶν αὐτῆς ἁγίων κτιτόρων καὶ ἔπειτα ἄλλων ἀφιερωθέντων, ὡσαύτως καὶ παρὰ τῆς καλλονῆς τε καὶ εὐπρεπείας δίκην ἀστέρος ἀγλαϊζομένη καὶ ὡραϊζομένη, ὡς διατόρως ἐνηχεῖσθαι σχεδὸν τῇ οἰκουμένῃ τὰς μεγαλουργίας αὐτῆς. Γέγονε δὲ ἐφ' ὕστερον ἀφῃρημένη τῶν ταύτης εὐκοσμιῶν, ἐκ τῆς τοῦ καιροῦ ἀνωμαλίας καὶ ἐξ ἀνδρῶν, ὡς ἔοικεν, οὐ θεοφρόνων, τῶν προσκυρωθέντων αὐτῇ κτημάτων κεκολοβουμένη. Ἐπεὶ οὖν ἡ θειοτάτη δυὰς τῶν Καισάρων, Ἀλέξιός τε ὁ Ἄγγελος καὶ ἡ σεμνὴ σύζυγος αὐτοῦ Μαρία, Θεοῦ προνοίᾳ καὶ ἐλεημοσύνῃ τῶν κραταιῶν καὶ ἁγίων εὐσεβῶν αὐθεντῶν ἡμῶν καὶ βασιλέων, τὸ τῆς Βλαχίας (1) σκάφος σεπτῶς ἔτυχον πηδαλιουχεῖν, ἐνεργείᾳ τῆς Θεομήτορος χειρῶν, προϊστακέναι πτωχοὺς, οὐ μόνον χεῖρα ὀρέγοντες, ἀλλὰ καὶ ὑπερασπίζοντες θεοφίλως, πᾶσαν ἀδικίαν, ὅση δύναμις, ἐκ μέσου ἐξαίροντες, ἐκκλησιῶν γεγονότες στήριγμα καὶ ἀσφάλεια, ἵνα ὁ δι' αὐτῶν ἐν τριάδι Θεὸς ὑμνούμενος πάροχος γίνηται καὶ τῆς ἀϊδίου βασιλείας. Καὶ τὴν τοιαύτην ἐνθεωτάτην αὐτῶν πολιτείαν σαφῶς κατανοησάμενοι οἱ τῆς εἰρημένης σεβασμίας μονῆς τῆς πανυπεράγνου Θεομήτορος τῶν Μεγάλων Πυλῶν ἀσκούμενοι μοναχοί, ὅτι τοῦ σκοποῦ οὐ διαμαρτήσονται, εἰ πᾶσαν ἀδικίαν ἣν πεπόνθασι ὑπεργνωρίσουσι δι' ἀναφορᾶς τούτοις, ἀνέδραμον πρὸς αὐτοὺς κατολοφυρόμενοι τὴν πτώχευσιν τῆς ἐκκλησίας, τὴν πτῶσιν τῶν δωμάτων τῶν μετοχίων (2) αὐτῆς καὶ φθορὰν τῶν θείων κειμηλίων καὶ ἀφαίρησιν τῶν κτημάτων, καθὼς δὲ θεία καὶ σεπτὰ χρυσόβουλλα τῶν μακαρίων (3) εὐσεβῶν αὐθεντῶν καὶ βασιλέων ἐμφανίζομενοι παρεδήλωσαν. Καὶ λαμβάνει μὲν ἡ θειοτάτη ἔννοια τοὺς εὐσεβεστάτους

(1) C'est la région de Tukkala, de Kalabaka et des Météores, appelée même dès cette époque *Grande Vlakhie*. Cantacuzène décrit déjà très exactement la vie de ces Valaques du Pinde que chaque hiver force à descendre dans la plaine (Cantacuzène, I, p. 474). Pour lui, seulement, ce sont des Albanais indépendants (Ἀλβανοὶ ἀβασίλευτοι), de même qu'en Grèce on les nomme encore *Alvanitovlaques*, parce qu'ils parlent l'albanais aussi couramment que le roumain, leur langue nationale. — Au sujet du César Alexis, comparez plus loin p. 319.

(2) Les μετόχια sont les dépendances rurales des monastères.

(3) Dans ces formules le mot μακάριος prend le sens de *défunt*.

TRADUCTION

Le vénérable monastère de la plus que sainte Mère de Dieu dit des Grandes-Portes était enrichi de divers trésors et abondamment doté de propriétés par les saints fondateurs, puis successivement par d'autres consécrations, de telle sorte que, sous le rapport de la beauté et de la convenance, il se trouvait orné et décoré comme un astre, au point d'être renommé presque sur toute la terre pour sa magnificence. Plus tard toutefois, par le désordre des temps, il a été dépouillé de ses beautés et mutilé dans ses possessions, du fait de certains hommes dont la pensée assurément était étrangère à l'esprit de Dieu.

Aujourd'hui cependant c'est le très divin couple des Césars, Alexis l'Ange et sa noble compagne Marie, qui, par la providence de Dieu et par la grâce de nos puissants, saints et pieux maîtres et rois, tient dignement le gouvernail de la barque de Vlakhie, sous l'impulsion des mains de la Mère de Dieu; mettant les pauvres au premier rang, non seulement en leur tendant la main mais en les assistant par amour de Dieu, extirpant du monde, autant que possible, toute injustice, ils sont devenus l'appui et le secours des églises, afin que le Dieu que celles-ci célèbrent en sa trinité, trône dans sa royauté éternelle. En conséquence, les moines qui s'exercent dans ledit vénérable monastère de la plus que chaste Mère de Dieu des Grandes-Portes, comprenant cette politique divinement inspirée, voyant qu'ils ne manqueraient pas leur but s'ils faisaient pleinement connaître par un rapport toute injustice dont ils ont souffert, sont accourus devant les Césars, en déplorant l'appauvrissement de leur église, les constructions ruinées de ses *métokhia,* la destruction de ses divins trésors et le détournement de ses propriétés, ainsi qu'ils l'ont démontré par la présentation des divins et vénérés chrysobulles de nos bienheureux et pieux seigneurs et rois. Après quoi, la très divine pensée

Καίσαρας πρὸς ἀνέγερσιν τῶν δωμάτων καὶ μετοχίων (1) αὐτῆς, ἃ νῦν εἰς τέλος λαμπροφανῶς ἐξήγαγον ἀφιεροῦντές τε κειμήλια πλεῖστα εἰς ποσότητα τῶν πάλαι ἀναλωθέντων, συγκροτοῦντες καὶ σύνοδον ἐν τῷ ἡγουμενείῳ τῆς σεβασμίας θείας μονῆς τοῦ Ἁγίου Νικολάου διὰ τὴν τῶν κτημάτων ἀφαίρησιν [ἐκ] τῆς παραδηλώσεως τῶν χρυσοβούλλων.

Ἤδη καὶ συνήθροισται κατὰ τῶν αὐτῶν θέλησιν. Παρῆμεν γάρ, πρὸς τοῖς ἄλλοις, σὺν αὐτοῖς καὶ ἡμεῖς συνεδριάζοντες, οἱ λογάδες οὗτοι (2).

— Ὁ τε ἁγιώτατος βασιλεὺς ὁ ἐν μοναχοῖς ὑπέρσεμνος ΪΩΑΣΑΦ,

— Καὶ ἡ ἐμοῦ Ταπεινότης(3) μητροπολίτης Λαρίσσης ὑπέρτιμος καὶ ἔξαρχος δευτέρας Θεσσαλίας καὶ πάσης Ἑλλάδος ΝΕΐΛΟΣ, σὺν τῷ ἐμῷ ἐναγεῖ κλήρῳ,

— ΪΩΑΝΝΙΚΙΟΣ τε ὁ καθηγούμενος τῆς ἱερᾶς καὶ θείας μονῆς Λευκοσάδος ἐν παντὶ τῷ κοινοβίῳ αὐτοῦ,

— Ὁ τιμιώτατος ἐν ἱερομονάχοις, καθηγούμενος τῆς ἱερᾶς μονῆς Ζαβλαντίων καὶ τοῦ Ἁγίου Νικολάου, ΪΑΚΩΒΟΣ,

— Ἔτι γε μὴν καὶ οἱ τῆς τοιαύτης πόλεως ἄρχοντες μετὰ τῶν Φαναριωτῶν πάντων,

— Καὶ ἕτεροι πλεῖστοι ἐκ τῶν πέριξ θεοφρουρήτων κάστρων.

Ἐπαναγνωσθέντων οὖν εἰς ἐπέκεινα τῶν θειοτάτων χρυσοβούλλων ἐν μέσῳ πάντων, ἀκηκόαμεν ὧν ἐκέκτητο ἡ ῥηθεῖσα θεία ὑπέρτιμος καὶ ἱερὰ μονὴ τῆς μητροπαρθένου Κόρης τῶν Μεγάλων Πυλῶν καὶ ὧν ἀφῄρετο ἐν μεθορίοις Τρικκάλων παρὰ τῶν ἐνταῦθα ὀνομαστὶ λελεγμένων, τάδε :

Μυλικὸν ἐργαστήριον (4) ἐντὸς τῶν ὑδρομύλων τοῦ τε Ἁγίου Νικολάου

(1) Les μετόχια sont les dépendances rurales des monastères.

(2) Je signale ici, par une disposition typographique spéciale, une première liste des assistants au concile, liste très abrégée, donnée dans le cours même du texte. Elle devra, en effet, être comparée avec la liste complète, formée plus loin par les signatures. De cette comparaison résultera le bien fondé de la correction que j'introduis dans la liste finale.

(3) *Mon Humilité*, formule de modestie, que les prélats byzantins employaient en parlant d'eux-mêmes, mais qui conservait cependant un caractère hiérarchique ; le patriarche disait : *Ma Médiocrité*. En se servant ici de la première personne, le métropolitain de Larisse se déclare l'auteur et le rédacteur du présent texte, au moins par l'intermédiaire de sa chancellerie.

(4) Ici commence une longue et minutieuse énumération topographique, dont beaucoup de détails sont devenus pour nous insaisissables et sans intérêt. Pour y mettre un peu d'ordre et de clarté, j'ai dû recourir à un système de traits et de majuscules qui n'existent pas dans le texte original.

est venue aux très pieux Césars de relever les constructions et les *métokhia* du monastère, entreprise qu'ils ont dès maintenant brillamment menée à bonne fin, en même temps qu'ils ont consacré de nombreuses offrandes d'une valeur égale aux trésors précédemment détruits et qu'ils ont même décrété la convocation d'un concile, à l'higouménat du vénérable et divin monastère de Saint-Nicolas (de Zavlantia), pour aviser au détournement de ces propriétés, suivant les preuves qu'en donnent les chrysobulles.

Et maintenant le concile est réuni, selon leur volonté, et nous y sommes présents nous-mêmes, avec les autres, siégeant avec eux, nous les assistants principaux, à savoir :

— Le très saint roi, plus que vénérable entre les moines JOASAPH,

— Mon Humilité le métropolitain de Larisse, plus qu'honorable, exarque de la Seconde Thessalie et de toute la Hellade NÎLOS, avec mon Saint clergé,

— JOANNIKIOS, cathigoumène du saint et divin monastère de Leucosada, au milieu de toute sa communauté,

— Le très honorable entre les prêtres-moines, cathigoumène du saint monastère de Zavlantia et de Saint Nicolas, JACOBOS,

— De plus, les archontes de cette ville de Phanari, avec tous ses habitants,

— Enfin beaucoup d'autres habitants de la région circonvoisine et de ses forteresses gardées de Dieu.

Lecture ayant été donnée ensuite, devant toute l'assemblée, des divins chrysobulles, nous avons entendu énumérer les propriétés que possédait ledit plus qu'honorable et saint monastère de la Vierge-mère dit des Grandes-Portes et de celles qui lui ont été enlevées dans la région de Trikkala par les détenteurs ici nommément désignés ; ces propriétés sont les suivantes :

Un atelier de meunerie, à l'intérieur des moulins à eau de

τῆς Λευκοσάδος, τοῦ Ἀρχοντίτζη, καὶ τὸν . . . . . (1) συσκιαζόμενον παρ' αὐτῶν, ἐν τῇ τοποθεσίᾳ τοῦ Ράξη, — Ἀμπέλιον λεγόμενον τῆς Πλασταροῦς (2), ἐντὸς τοῦ δεσποτικοῦ μοναμπέλου, ὡσεὶ μοδίων ἕξ, — Ἐσωκήπια πλησίον τοῦ κάστρου, πέρα τοῦ παραῤῥέοντος ποταμοῦ, ἀναγόμενα ἀπὸ τῆς ὀνομαστῆς Ἀργυρολίμνης καὶ διήκοντα μέχρι τοῦ δένδρου, ἀνερχόμενα ἕως τοῦ παλαιοῦ μυλοθεσίου τοῦ Ἐπιφανίου καὶ καταγόμενα τὴν παραποταμίαν ἐν καταλήξει τῆς Ἀργυρολίμνης, ἅτινα νῦν διαμερισμένα περιεῖχον ἥ τε μοναχὴ καὶ ἡ τοῦ Γυμνοῦ θυγάτηρ καὶ ὁ τοῦ δικαιοφύλακος καὶ τοῦ Νοταροπούλου υἱὸς καὶ οἱ νομοφύλακος παῖδες, — Ὡσαύτως καὶ χωραφιαῖαν γῆν καὶ αὐτὴν προσενηνεγμένην ἐκ τοῦ εἰρημένου Δέση (3), ὡς καὶ τοιαῦτα εἰρημένα ἐσωκήπια, ἃ δὲ καὶ ὑπάρχει πέρα τοῦ ποταμοῦ, παραῤῥέοντος ἑτέρου ποταμοῦ Πυργετοῦ, ἣν κατεῖχεν ὁ Ἀρχοντίτζης Μαλιασινός, ἀναγομένη καὶ αὐτὴ ἀπό τε τοῦ χωρίου πλησίον τῆς Νέας Μονῆς καὶ ἀπαγομένη πρὸς τὸ σύνορον, πέτραν οὖσαν, τοῦ ἀκρολογγίου, καὶ πορευομένη ἕως (4) τὸν ποταμὸν λεγόμενον Βελᾶν καὶ γραμματιζομένη ἐντὸς τοῦ λόγγου τοῦ πρὸς τοῦ Μερτζίου ἐν τῇ τοῦ συνόρου πέτρᾳ τῇ λεγομένῃ Ἀκονίτῃ καὶ στρεφομένη κυκλοτερῶς εἰς τὸν Πυργετόν, ὅθεν ἄρχεται, — Καὶ ὁ προσενεχθεὶς ἐκ τοῦ Χλερινοῦ τόπος, ὃν ἔχων ὁ Ζαχληβλάντης ἐκὼν ἀπέδωκεν αὐτὸν, ἐννοήσας ὅτι ἀδίκως κατέχει αὐτὸν, ἐλέγξας καὶ τὸν Ἀρχοντίτζην (5) ὅτι δραστικῇ καὶ ἁρπακτικῇ (6) τὴν τοῦ Δέση τοιαύτην γῆν κατεῖχεν, περιέρχεται οὖν καὶ περιποταμίαν τοῦ Πυργετοῦ, ἔχουσαν εὐκτήριον οἶκον τοῦ Ἁγίου μεγαλομάρτυρος Δημητρίου, καὶ καταλήγει ἔνθα ἠρξάμεθα, σύνορον αἰώνιον ὄν, κατέναντι τῶν ἀμπελίων τῆς Νέας Μονῆς, ἐγγὺς τοῦ χωρίου, — Ἀλλὰ μὴν καὶ γῆν ἑτέραν προσενηνεγμένην ἀπὸ τοῦ Ζερβοῦ, χωραφιαίαν οὖσαν καὶ αὐτὴν, ἀρχομένην ἀπὸ τοῦ συνόρου τοῦ Νεαγοῦ ἐν τῇ τοποθεσίᾳ τοῦ Ἀραμενοῦ, καὶ καταλήγουσα μέχρι τοῦ συνόρου τῶν χῶραφίων τῆς Ἁγίας Κυριακῆς.

(1) Mot illisible sur le manuscrit.

(2) Surnom de femme ou nom de métier féminin, ayant pu servir à désigner une construction ou un lieu dit : je trouve en grec moderne un mot πλασταρία avec un sens analogue à celui de *pétrin*, de *boulangerie*, de *manutention*.

(3) Ces génitifs masculins en η sont particuliers au grec vulgaire.

(4) Sous-entendu ou omis εἰς ou πρὸς, pour justifier l'accusatif.

(5) Sous-entendu χειρί.

(6) Cantacuzène (III, 90) mentionne en 1346 un officier nommé Ἀρχοντίτζης, et le roi Siméon, dans l'un de nos chrysobulles thessaliens (1366), donne à un personnage du même nom les titres de « grand duc » et de « très aimé frère de ma Royauté ».

Saint-Nicolas de Leucosada, entre les mains d'Arkhontitzès, et le . . . . . couvert par le même toit (1), dans la localité de Rhaxi ; — Une vigne dite de la Plastarô, comprise dans le vignoble du Despotat, d'une superficie d'environ deux arpents (2) ; — Des jardins enclos, situés près de la forteresse, de l'autre côté de la rivière qui la baigne ; ils montent à partir de l'étang connu sous le nom d'Argyrolimné et s'étendent jusqu'à l'arbre servant de limite, puis s'élèvent jusqu'à l'ancien emplacement de moulin d'Épiphanios, pour redescendre le long de la rivière et finir à l'extrémité de l'Argyrolimné ; ces jardins, maintenant divisés, sont détenus par la religieuse, par la fille de Ghymnos, par le fils du garde de justice Notaropoulos et par les enfants du garde des lois ; — De même, une terre de labour, provenant du nommé Désès, comme les jardins susdits ; cette terre se trouve également au delà de la rivière et longe une autre rivière, celle de Pyrghéto ; elle est occupée par Arkhontitzès Maliasinos, et s'élève elle aussi à partir du village près de Néa Moni ; de là elle s'avance vers la pierre qui sert de borne sur la lisière du bois et va jusqu'à la rivière appelée Bélas, puis elle est inscrite, à l'intérieur du bois voisin de Mertzi, sur la borne de pierre nommée Akonité, et tourne en cercle vers Pyrghéto, d'où elle commence ; — Il y a encore un terrain provenant de Klérinos, occupé d'abord par Zakhléblantès, qui l'a rendu de son plein gré, parce qu'il comprenait qu'il le détenait injustement, et même il a blâmé Arkhontitzès d'occuper par force et rapine la terre susmentionnée de Désès; ledit terrain contourne également le bord de la rivière de Pyrghétos, où se trouve une maison de prière de l'illustre martyr saint Démétrios, et se termine au point où nous avons commencé, borne perpétuelle, en face des vignes de Néa Moné, près du village ; — Il y a enfin une autre terre, provenant de Zerbos (3), terre de labour elle aussi, qui commence à partir de la borne de Néagos, dans la localité d'Araménos, et finit à la limite des champs de Ste Kyriaké.

(1) Bâtiments dont la disposition et l'usage sont difficiles à préciser.
(2) Le texte dit « six *modius* », mesure latine précisée, qui était le tiers de l'arpent.
(3) En grec moderne, ζερβός signifie *gaucher*.

Ταῦτα τοίνυν λεπτομερῶς καὶ ἀριδήλως τῶν περικτητικῶν γραμμάτων τῶν Μεγάλων Πυλῶν διατρανούντων καὶ τὰ τοιαῦτα καθαρῶς συνιστάντων τῶν χρυσοβουλλικῶν περιλήψεων, καὶ πάντων ἠρεμούντων (1), τῶν μὲν κριτῶν εἰς νουνέχειαν τῆς κρίσεως πρὸς ἐρώτησιν τῆς ἐνστάσεως, τῶν κρινομένων εἰς σκέψιν πρὸς ἀπολογίαν τῆς συζητήσεως, καὶ ἐξετασθέντες οὐδεὶς ἐκ τῶν εἰρημένων εὑρέθη πρὸς ἑαυτοῦ βοήθειαν δικαίωμα ἐμφανίσας ἐν τῷ πρακτηρίῳ (2) καὶ προστάγματι βασιλικῷ, οὔτε Ἀρχοντίτζης εἰς τὰ τοῦ Δέση χωράφια εἴτε εἰς τὰ ἐσωκήπια τοῦ αὐτοῦ Δέση ἢ ἡ μοναχὴ Κωτεανιτζένη (3) ἢ ἡ τοῦ Γυμνοῦ θυγάτηρ ἢ οἱ τῶν εἰρημένων ἐκκλησιαστικῶν (4) παῖδες, τοσοῦτον φανέντες ἡττημένοι παρὰ τῆς συνειδήσεως, ἐλεγχόμενοι ὑπὸ τῆς ἀληθείας, ὡς καὶ μὴ εὑρίσκοντες πρόφασίν τινα, εἰς ἀπολογίαν, τῆς ἐκσπεύσεως τῶν κριτῶν, ἐφάνη καὶ γάρ, κατὰ τὸν ἀληθῆ λόγον, ὅτι ἁρπακτικῇ χειρὶ ταῦτα κατεῖχον.

Ἔνθεν τοι καὶ ἡμεῖς τοιγαροῦν, κοινῇ ψήφῳ καὶ γνώμῃ μιᾷ, οἱ προῤῥηθέντες κριταὶ καὶ ἀκροαταὶ πάντες, οὐ κραταιᾷ χερὶ δυναστείας τινός, ἀλλὰ τετραημέρῳ συλλογισμῷ, σχεδὸν μὴ παραλιπόντων τινῶν ἐν τῇ συνεδρίᾳ τῆς τετάρτης συντάξεως, πειθαρχούμενοι τῇ εὐσεβεῖ διακελεύσει τῶν θειοτάτων χρυσοβούλλων ἐθεσπίσαμέν τε καὶ ἐπεφήναμεν ὅπως ἐπιστραφῶσι τὰ εἰρημένα κτήματα πρὸς τὴν σεβασμίαν μονὴν τῆς ἀσυγκρίτως τιμιωτέρας πασῶν τῶν ὑπερκοσμίων δυνάμεων, δεσποίνης καὶ κυρίας ἡμῶν Θεομήτορος τῶν Μεγάλων Πυλῶν, ἵνα μὴ καὶ ὀργὴν καὶ ἀποστροφὴν εὕρωμεν καὶ νῦν καὶ αἰεὶ ἐκ τῆς μητροπαρθένου Κόρης τῆς κυρίας ἀληθῶς Θεοτόκου. Τούτου καὶ γὰρ χάριν ἐξεθέμεθα τὸ παρὸν κριτίκοον ἡμῶν γράμμα, ὅπως κυρίως καὶ δεσποτικῶς νέμωνται πάλιν οἱ μοναχοὶ τῶν Μεγάλων Πυλῶν, ὡς καὶ τὰ ἄλλα, καὶ τὸν εἰρημένον ὑδρομύλωνα τοῦ Ράξη, πᾶσαν καὶ παντοῖαν πρόσοδον ἐξ αὐτοῦ

(1) On rencontre dans cette partie une série de termes juridiques dont quelques-uns restent assez difficiles à interpréter.

(2) Cet acte doit être le décret promulgué avant 1336, par Andronic le Jeune, pour établir le cadastre (κατάστασις) de la Thessalie, rendue momentanément à l'autorité impériale (Cf. ma *Mission de Macédoine*, p. 453, note 4).

(3) Nom de la religieuse mentionnée plus haut, appelée dans l'un de nos chrysobulles thessaliens, en 1366, la « très noble Κοταιανίζενα » en religion « Λουκιάνη », sans doute apparentée à un Κοτεανίτζης de Thessalonique, cité en 1342 par Cantacuzène (III, 39).

(4) Il en résulte que le garde de justice et le garde des lois, précédemment cités, étaient des fonctionnaires ecclésiastiques.

Or donc, ces faits étant minutieusement et clairement énoncés par les actes de propriété des Grandes-Portes et nettement établis par les exposés des chrysobulles, tout le monde a pu vaquer avec calme, les juges à la conception du jugement conformément aux questions posées par l'instance, les justiciables à l'examen de leurs moyens de défense dans la discussion (1). Alors, l'enquête ayant eu lieu, personne des susdits ne s'est trouvé avoir signalé aucune justification en sa propre faveur, dans l'acte et décret royal, ni Arkhontitzès pour les champs de Désès et pour les jardins du même Désès, ni la religieuse Kotéanitzéné ou la fille de Gymnos ou les enfants des fonctionnaires ecclésiastiques susnommés. Il ont paru d'autant plus accablés devant leur conscience et condamnés par la vérité, qu'ils ne trouvaient, pour leur défense, aucun prétexte au dessaisissement des juges ; il est devenu manifeste, en conséquence, qu'ils s'étaient véritablement emparés de ces biens d'une main rapace.

Pour ces raisons, nous aussi, par un vote unanime et par une même sentence, nous tous les juges et auditeurs susmentionnés, non sous la main puissante de quelque autorité, mais après une réflexion de quatre jours (presque personne n'ayant manqué à la séance de la quatrième convocation), obéissant au pieux commandement des très divins chrysobulles, nous avons ordonné et proclamé comme quoi lesdites propriétés devaient faire retour au vénérable monastère de la plus honorée sans contredit de toutes les puissances surnaturelles, notre dame et maîtresse la Mère de Dieu dite des Grandes Portes, afin que nous n'encourions pas, et maintenant et toujours, la colère et l'aversion de la Vierge-mère, notre souveraine, qui est vraiment la Mère de Dieu.

Dans ce but, en effet, nous avons édicté le présent acte ayant force de jugement, de manière à ce que les moines des Grandes-Portes administrent de nouveau en maîtres et seigneurs, comme leurs autres biens, le susdit moulin à eau de Rhaxi et perçoivent tous les divers revenus qu'il produit. Seulement, pour la vigne

(1) Longue phrase, mal construite, qu'il a fallu couper plusieurs fois en la traduisant, pour la rendre plus intelligible.

ἀπολαμβάνοντες. Διὰ δὲ τὸ ὑπάρχον τῆς Πλασταροῦς τὸ ἀμπέλιον, ἐντὸς τοῦ δεσποτικοῦ μοναμπέλου, ἀντ' αὐτοῦ ἀπεφανήμεθα ἐκδοῦναι ὁ Καῖσαρ (1) τὸ ἀμπέλιον ὃ ἐφύτευσεν ὁ Ἄγγελος, ὡσεὶ μοδίων ὂν καὶ αὐτὸ ἕξ, τὰ δὲ εἰρημένα ἐσωκήπια καὶ χωράφια πορευθέντες ἐν ἐπιστασίᾳ καὶ συνορίσαντες, τῇ προειρημένῃ μονῇ προσηρμώσαμεν.

Καὶ οὕτως ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ εἰς τὸ ἑξῆς ἅπαντες κυροῦμεν ἔχειν τὴν σεβασμίαν μονὴν τῶν Μεγάλων Πυλῶν εἰς τὰ τοιαῦτα καὶ στερεὸν καὶ βέβαιον καὶ ἀμεταποίητον εἰς τοὺς διηνεκεῖς αἰῶνας τῇ ἀποδείξει (2) τοῦ παρόντος ἡμῶν συνοδικῶς κριτικόου (3) γεγονότος γράμματος, ὃ δὴ καὶ ὑποσημειώσαντες ἅπαντες ἐθέμεθα ἐν τῷ σκευοφυλακίῳ τοῦ πανσεβασμίου οἴκου τῆς Θεομήτορος τῶν Μεγάλων Πυλῶν, πρὸς τὸν καθηγούμενον, κύριον Μακάριον, καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ ἐνταῦθα ἀσκουμένους μοναχούς.

Μηνὶ νοεμβρίῳ ἰνδικτιῶνος ἕκτης, τοῦ ἑξακισχιλιοστοῦ ὀκτακοσιοστοῦ ἐννενηκοστοῦ ἔτους.

+ ΝΕΙΛΟΣ, ἐλέῳ Θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Λαρίσσης, ὑπέρτιμος καὶ ἔξαρχος δευτέρας Θεσσαλίας καὶ πάσης Ἑλλάδος καὶ τὸν τόπον ἐπέχων τοῦ Σίδης (4).

+ ’ΙΩΑΝΝΗΣ ΟΎΡΕΣΗΣ ὁ ΠΑΛΑΙΟΛΟΓΟΣ, ὁ διὰ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος ὀνομασθεὶς ’ΙΩΑΣΑΦ, μοναχός.

+ Ὁ ἐν ἱερομονάχοις ἐλάχιστος ΝΕΟΦΥΤΟΣ, ὁ καὶ Πρῶτος τῆς σκήτεως Σταγῶν καὶ καθηγούμενος τῆς Δουπιανοῦ.

+ ΜΑΚΑΡΙΟΣ ἱερομόναχος καὶ... (5) [Πατὴρ Μετεώρου.

+ ’ΙΑΚΩΒΟΣ, ἱερομόναχος]... καὶ καθηγούμενος Ζαβλαντίων, τῆς θείας μονῆς τοῦ Ἁγίου Νικολάου, ὑπέγραψα.

(1) Il faudrait τὸν Καίσαρα : c'est l'abandon d'un idiotisme particulier à l'ancienne langue, plutôt qu'une faute de copie.

(2) Ma copie porte ἀποδέξει, qui peut aussi n'être qu'une variante ionienne du même mot, consacrée par Hérodote.

(3) Κριτίκοον γράμμα, expression déjà employée plus haut : le mot κριτίκοος, qui n'appartient pas au grec classique, paraît destiné à renforcer le sens juridique de κριτικός, dont l'usage était plutôt littéraire. Je trouve dans un chrysobulle du même temps διαθήκοον γράμμα.

(4) Entre τοῦ et Σίδης sous-entendre ἀρχιεπισκόπου. Sidé, ville de Pamphylie, alors aux mains des Turcs : c'est un titre *in partibus*.

(5) Ces crochets enferment la ligne que je crois avoir sautée.

dite de la Plastarô, comprise dans le vignoble du Despotat, nous avons été avertis que le César avait donné en échange la vigne plantée par Angélos (1), de la même superficie de deux arpents. Quant aux champs et aux jardins susmentionnés, après les avoir fait passer sous notre surveillance et en avoir établi les limites, nous les avons rattachés au susdit monastère.

Ainsi donc, dès maintenant et pour l'avenir, nous décidons tous que le vénérable monastère des Grandes-Portes possède sur ces biens un droit ferme, solide, immuable dans la suite des siècles, par la démonstration du présent acte ayant force de jugement, lequel nous avons tous signé et déposé dans le trésor de la vénérable demeure de la Mère de Dieu des Grandes-Portes, entre les mains de son higoumène Kyr Macarios (2) et des moines qui s'y livrent avec lui à leurs pieux exercices.

Au mois de novembre, sixième indiction, l'an six mille huit cent quatre-vingt-dix (3).

+ NÌLOS, par la miséricorde de Dieu, archevêque de Larisse, plus qu'honorable, exarque de la deuxième Thessalie et de toute la Hellade, tenant aussi le trône de Sidé.

+ JEAN OURÉSIS le PALÉOLOGUE, nommé sous l'habit divin et angélique JOASAPH moine.

+ Le dernier (4) des prêtres-moines NÉOPHYTOS, Premier de la thébaïde de Stagi et cathigoumène de Doupianos.

+ MACARIOS, prêtre-moine et (5) [Père du Météore.

+ JACOBOS, prêtre-moine] et cathigoumène de Zavlantia, du divin monastère de Saint-Nicolas, j'ai signé.

(1) Cet Angélos est-il le César Alexis Angélos, mentionné dans la même phrase ? L'indication manque de clarté.

(2) Autre Macarios, qui ne peut avoir rien de commun avec le Macarios, Père du Météore.

(3) Année correspondant à l'an 1382 de notre ère.

(4) Cette formule d'extrême humilité est évidemment destinée à effacer ce qu'i peut y avoir d'orgueilleux dans le titre de *Premier* de la thébaïde.

(5) Crochets enfermant la ligne que je rétablis dans le texte.

+ Ὁ ταπεινὸς ἐπίσκοπος ΔΑΜΙΑΝΟΣ Κάπουας καὶ Φαναρίου, παρὼν ὑπέγραψα.

+ ΪΩΑΚΙΜ (1), ἱερομόναχος καὶ καθηγούμενος τῆς σεβασμίας μονῆς Λευκοσάδων, ὑπέγραψα.

+ Ὁ ΚΑΙΣΑΡ (2).

+ ΠΕΤΡΟΣ, ὁ ἐπικέρνης.

+ Ὁ δοῦλος τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ἡμῶν αὐθέντου καὶ βασιλέως ΘΕΟΔΩΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΠΟΥΛΟΣ, ἐπικέρνης.

+ ΝΙΚΟΛΑΟΣ, γραμματικός, παρὼν ὑπέγραψα.

(1) Dans la liste restreinte qui précède (p. 308), le nom de cet higoumène est Ἰωαννίκιος, nom familier ou erreur de lecture au lieu de Ἰωάκιμος.

(2) La signature seule du César est à la couleur bleue, toutes les autres à l'encre noire.

Voir ci-après (pages 318 et 319) la conclusion.

+ L'humble évêque ΔAMIANOS, de Capoue (1) et de Phanarion, présent j'ai signé.

+ JOAKIM, prêtre-moine et cathigoumène du vénérable monastère de Leucosada, j'ai signé.

+ LE CÉSAR.

+ PÉTROS, l'échanson.

+ Le serviteur de notre puissant et saint seigneur et roi, THÉODORE SÉBASTOPOULOS, échanson.

+ NICOLAS, secrétaire, présent j'ai signé.

(1) Nom alors associé à celui de Phanarion, par quelque allusion à la Capoue italienne.

Voir ci-après (pages 318 et 319) la conclusion.

CONCLUSION

Pour justifier de tous points la correction que je viens d'introduire dans ma copie, il importe de donner immédiatement la citation concordante du *Discours historique*. Les auteurs de ce document affirment qu'ils ont trouvé, par écrit, dans le *Jugement synodal* (ἐν τῷ Συνοδικῷ Γράμματι τῆς Μεγάλης Πόρτας), après le nom du prêtre-moine Néophytos, Premier de la thébaïde de Stagi, les titres du Météore : « Κἀκεῖσε εὕρομεν καὶ τὴν προσηγορίαν τοῦ Μετεώρου..... οἷον· Ὁ ἐν ἱερομονάχοις Μακάριος καὶ Πατὴρ Μετεώρου. » Le nom de Macarios, ainsi placé, ne peut laisser aucun doute sur l'identité des deux textes.

L'ordre de préséance adopté dans la liste des signatures mérite d'autre part l'attention des historiens. Comme observation générale, on y remarque tout d'abord que les autorités ecclésiastiques, par une règle établie, signent avant les personnalités laïques, même avant le César. L'archevêque de Larissa, président du synode et rédacteur du jugement, prend obligatoirement la première place ; il ne peut plus, ainsi qu'il l'a fait dans la liste restreinte des principaux assistants, montrer sa déférence, en plaçant le nom du roi-moine Joasaph même avant le sien propre.

Joasaph néanmoins signe le deuxième, et, s'il ne se donne pas à lui-même le titre de roi, il affirme, par les noms d'Ourésis et de Paléologue, les prétentions impériales de sa famille. Il accepte de prendre rang avant ses supérieurs immédiats, c'est-à-dire avant le Premier de la thébaïde et, comme le montre notre correction, avant le Père du Météore. Ceux-ci ne figuraient pas sur la première liste des principaux membres du synode, sans doute parce qu'ils ne représentaient que de simples ermitages ; seulement la sainteté de ces fondations récentes fait que leurs chefs se groupent derrière Joasaph et signent avec lui avant un évêché et deux grands monastères.

C'est là que les quatre mots enfermés entre crochets rétablissent la valeur d'une ligne que je dois avoir sautée dans ma copie et rendent aux prêtres-moines Macarios et Jacobos leurs véritables titres, l'un de Père du Météore et l'autre de cathigoumène de Zavlantia. La superposition des lignes explique bien comment j'ai été induit à commettre cette distraction.

L'emploi de la couleur bleue pour la signature du César nous est connu par un autre document émanant du même Alexis l'Ange ; je veux parler de son arrêté en faveur du Météore, acte daté de 1388, où le « Père spirituel » de ce monastère est justement le Macarios ici nommé. Quant à la filiation généalogique du même César et à sa véritable nationalité, je ne vois pas que l'on ait trouvé aucun renseignement positif à ce sujet. Les noms des familles impériales byzantines sont alors trop facilement empruntés par des personnages même de race étrangère pour que le nom de la famille L'Ange (*Angélos*), soit à lui seul une indication convaincante. On pense naturellement à un représentant, à une sorte de doublure officielle du roi-moine Joasaph. Cependant, quel serait alors le « seigneur et roi » dont l'échanson Sébastopoulos se dit le serviteur ? Il est bien difficile d'imaginer que le royal stylite ait eu derrière lui un officier-servant de ce genre. Le roi en question ne saurait être, à mon avis, que le César Alexis, lequel, dans l'arrêté cité plus haut, se qualifie lui-même de « Ma Royauté ». A plus forte raison la flatterie de l'un de ses officiers pouvait-elle lui donner un titre accordé aux Césars dans la hiérarchie byzantine.

Léon Heuzey.

DÉCRET DE CHÉRONÉE

RELATIF A LA PREMIÈRE GUERRE DE MITHRADATES

A Michel Rostovzeff.

L'inscription transcrite ci-après, découverte à Delphes, m'a été obligeamment communiquée, en copie et en estampage, par mon ami M. Ém. Bourguet. A sa copie M. Bourguet a joint les indications suivantes : « N° 4015. 8 septembre 1896 ; dans le mur gauche de l'escalier qui monte de l'opisthodome au théâtre. Marbre bleu grossier, Hauteur, 0,44 ; largeur, 0,13 ; épaisseur, 0,22. Lettres de 0,004-0,008 ». J'ajoute que les lettres, négligemment gravées, sont plus petites et plus serrées à partir de la l. 11. Les extrémités en sont renflées, mais dépourvues d'*apices* ; l'α a la barre rectiligne ; l'ο est de très faible diamètre ; les deux jambages du π sont égaux ; le φ dépasse la ligne ; la barre médiane de l'ε est parfois isolée de la haste : cette particularité graphique, comme l'a noté Ad. Wilhelm (*Neue Beiträge*, I, 36), n'apparaît qu'au Ier siècle et ne devient fréquente que dans la seconde moitié de ce siècle. Traces de réglage partout visibles.

L'inscription est un décret de Chéronée. A ce titre seul elle serait déjà précieuse : je crois, en effet, qu'on ne possède de cette ville qu'un seul décret (*IG*, VII, 3287), d'une rédaction abrégée, plus quelques misérables débris (*ibid.* 3288-3290). Mais ce qui fait surtout l'intérêt du texte trouvé à Delphes, c'est qu'il accroît d'une importante unité la trop courte série des documents originaux relatifs à la guerre de Mithradates (1), et nous apporte sur l'histoire de cette guerre quelques indications nouvelles.

(1) Ils ont été, comme on sait, réunis par Th. Reinach, *Mithradates Eupator* (trad. Gœtz), 456-475.

Ἔδοξεν τ[οῖς τε ἄρχουσι καὶ συν]έδ[ροις καὶ τῶ]ι δήμωι Χαι-
ρωνέω[ν· ἐπειδὴ Ἀμάτοκ]ος Τ[ήρου υἱ]ὸς Θρᾷξ, χιλίαρ-
χος ἱππέ[ων[1], ἀπολειφθεὶς ὑπ]ὸ τοῦ [ἀνθυπάτ]ου Σύλλα εἰς π[α]-
ραχειμασ[ίαν[1] ἐν τῆι πόλει ἡμ]ῶν μεθ' ὧ[ν εἶχ]ε στρατιωτῶν ἱπ-
5 [πέων τε — *c. 10 l.* — τὴ]ν ἀναστροφὴν ἐποιήσατο εὐσχ[ή]-
[μονα[1] κα]ὶ ἄξι[ον[1] παρέσχεν αὐ]τοσαυτὸν ἐπὶ τὴν στρατείαν (*vac.*)
[5 *l. au max.*] εσα [— *3-4 l.* — καὶ Ῥωμαί]ων συμμαχίας καὶ τῆς ἡμετέρ[ας]
[πό]λεως, ἐμ π[ᾶσι προϊστάμεν]ος τοῦ συμφέροντος ἡμῖν, (ἡμῖν) τε [καὶ]
[τ]οῖς ὑποτετ[αγμένοις αὐτῶι] στρατιώταις ἴσον καὶ δίκαιον (*vac.*)
10 παρασκευάζω[ν αὐτόν, τοῦ δὲ] μηθὲν ἀδίκημα μήτε κατὰ τὴν π[όλιν μήτε]
κατὰ τὴν χώραν [γίνεσθαι προνοού]μενος, καὶ ἀνείργων καὶ ἐπιστ[ρέφων εἴ τις]
ἐπιβάλλοιτο ἀδ[ίκημά τι συντελ]εῖσθαι εἰς ἡμᾶς, πλεῖστον [λόγον ποιού]-
μενος τοῦ μετ' [εὐταξίας ποιεῖσ]θαι τὴν ἀναστροφὴν ἐπί τ[ε τῶι συμφέροντι]
ἡμῖν· ὅπως οὖν κ[αὶ ἡ ἡμετέρα πόλ]ις φανερὰ γίνηται τιμῶ[σα τοὺς ἀγαθοὺς]
15 τῶν ἀνδρῶν καὶ [πρὸς αὐτὴν] ὡς ἄριστα διακειμένου[ς· δι' ἃ δὴ πάντα δε]-
δογμένον εἶναι ἐπ[αινέσαι τὸν ἄν]δρα ἐπὶ τοῖς προγεγραμμέν[οις εὐεργετήμα]-
σιν πᾶσιν καὶ εἶνα[ι αὐτὸν πρόξ]ενον καὶ εὐεργέτην τῆς πό[λεως καὶ αὐ]-
τὸν καὶ ἐκγόνους, [στεφανῶσ]αι δὲ αὐτὸν χρυσῶι στεφά[νωι καὶ εἰκόνι]
ἐφ' ἵππου καὶ ἀναγ[ορεῦσαι τὰ]ς δεδομένας αὐτῶι τιμ[ὰς τοὺς κήρυκας]
20 ἐν τῶι ἀγῶνι τῶ[ν — — —] ὧν (*sic*) τίθησιν ἡ πόλις ἡμ[ῶν κατ' ἐνιαυ-
τὸν? καὶ]
εἰς προεδρίαν κα[λέσαι[1] αὐτὸν] κηρύττοντας, ὅτι « ὁ δῆ[μος Χαιρωνέων ἀρετῆς ἕνε]-
κεν καὶ εὐεργεσ[ίας ἐτίμησ]εν Ἀμάτοκον Τήρου υἱὸ[ν Θρᾷκα καὶ ἐκά-
λεσεν εἰς]
τὴν προεδρίαν· » [ἐπιμεληθῆ]ναι δὲ τοὺς ἄρχοντας ὅ[πως ἂν ἀναγραφῶσιν[1] αἱ τιμαὶ]
αἱ δεδομέναι [Ἀματόκωι ἐ]ν τῶι ἐπιφανεστάτω[ι τόπωι τῆς ἀγορᾶς? εἰς στή]-
25 λην λιθί(ν)ην κα[ὶ διακομι]σθῆ τὸ ἀντίγραφον [— — — —]

(1) Restitution due à M. Ém. Bourguet.

Σαδάλαν καὶ φα[νερὰ ἦ ἐ]κείνῳ ἡ ἀναστρο[φὴ ἡ πεποιημένη ὑπὸ τοῦ ἀν]-
δρός· καλέσαι δ[ὲ αὐτὸν κ]αὶ ἐπὶ ξένια ἐπὶ τ[ὴν κοινὴν τῆς πόλεως ἑστίαν],
πέμψαι δὲ καὶ εἰς Δ[ελφοὺς τὸ ἀντίγρ]αφον τοῦ ψηφίσ[ματος καὶ αἰτή-
σασθαι τὴν πόλιν]
Δελφῶν δοῦναι τόπ[ον ἐν τῶι ἱερῶι το]ῦ Ἀπόλλωνος ἐ[ν ὧι σταθήσεται
ἡ εἰκὼν ἐπιγραφεῖσα]
30 Ἀματόκωι Τήρου υ[ἱῶι Θρᾷκι, ἵνα] φανερὰ ἦ πᾶσι τ[οῖς ἐπιγινομένοις ἡ
τῆς πόλεως εὐ]-
[χαριστία, ἣν ἔχει κτλ.

A la réserve de trois passages (l. 5, 7, 25), qui feront plus loin l'objet d'observations spéciales, l'ensemble du texte se laisse restituer sans difficulté.

L. 1-2 : ἔδοξεν τ[οῖς τε ἄρχουσι καὶ συν]έδ[ροις καὶ τῶ]ι δήμωι Χαιρωνέω[ν]. Sur ce formulaire, usité en Béotie à l'époque romaine, voir les remarques de H. Swoboda, *Klio*, 1910, 331-333. On le trouve dans deux décrets d'Akraiphiai et dans un décret de Thèbes, appartenant tous trois au Ier siècle de l'empire : δι' ἃ δὴ πάντα ἔδοξεν τοῖς τε ἄρχουσι καὶ συνέδροις καὶ τῷ δήμῳ — (*IG*, VII, 2712, l. 89-90 ; règne de Gaius) ; — δι' ἃ δὴ πάντα δεδογμένον εἶναι τοῖς τε ἄρχουσι καὶ συνέδροις καὶ τῷ δήμῳ — (*IG*, VII, 2713, l. 46-47 ; 67 p. C.) ; — δι' ἃ δεδογμένον εἶναι [τοῖς] τε ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Θηβαίων (*IG*, VII, 2711, l. 111-112 ; 37 p. C.). Le même libellé se rencontre, au reste, en dehors de la Béotie, par exemple à Pagai, comme le montre le décret de cette ville habilement restitué par Ad. Wilhelm (*Jahresh.*, 1907, 20 ; cf. 29), l. 38 : ἔδ[οξε τοῖς] ἄρχουσι καὶ συνέδροις τοῖς ἐκ πάντω[ν τ]ῶν ἐτέων (sur cette addition, cf. Wilhelm, *ibid.* 29-30) καὶ τῷ δάμ[ῳ]. Ce texte, comme l'a prouvé Wilhelm (*ibid.* 22), date au plus tôt de l'an 67, au plus tard de l'an 59 avant notre ère.

L. 3-4 : On peut hésiter entre ἀποταχθείς, καταλειφθείς, ἀπολειφθείς ; mais les circonstances historiques, comme on le verra plus loin, doivent faire préférer l'un des deux derniers termes. — M. Bour-

(1) Restitution due à M. Ém. Bourguet.

guet a restitué, sans doute avec raison, [ἀνθυπάτ]ου, qui était le vrai titre de Sulla (cf. W.-H. Waddington, *Fastes*, 41). Pour la tournure μεθ' ὧ[ν εἶχε] στρατιωτῶν ἱτ[πέων τε], comp., par exemple, Diod., XIX, 88, 3 : αὐτὸς δὲ μεθ' ἧς εἶχε δυνάμεως ἀναζεύξας κτλ.

L. 6 : κα]ὶ ἄξι[ον παρέσχεν αὐ]τοσαυτὸν κτλ. Le supplément παρέσχεν est justifié par l'exemple semblable que fournit une inscription de Magnésie du Méandre : *Inschr. von Magn.*, 89 (décret des Technites dionysiaques), l. 38 : προ]θύμους ἑαυτοὺς παρέσχον εἰς τὰ συμφέροντα τῇ[ι συνόδωι].

L. 8. La locution προίστασθαι τοῦ συμφέροντος, τῶν συμφερόντων est connue ; cf. *Sylloge*², 276 (Lampsaque), l. 23-24 : ἐπιδάλλειν γὰρ αὐ[τοῖς ἀεὶ προίσ]τασθαι τῶν τῇι πόλει συμφερόντων — ; 318 (Lété), l. 7 : προϊστάμενος τῶν τε κατὰ κοινὸν πᾶσιν Μακεδόσιν συνφερόντων (rapprocher de ce dernier exemple la formule τὰ κοινῇ τοῖς — συμφέροντα signalée par Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, II (1912), 29-30). A la fin de la ligne, le mot ἡμῖν devait être répété avant τε ; le lapicide ne l'a gravé qu'une fois.

L. 9-10 : ἴσον καὶ δίκαιον παρασκευάζω[ν αὐτόν] — ; comp. Diod., XIX, 90, 5 : καὶ κατεσκεύασεν αὐτὸν ἴσον ἅπασιν — ; *IG*, II², 1304 (= *Sylloge*², 246), l. 31-32 : πρὸς τοὺς ὑφ' ἑαυτὸν [τετα]γμένους τῶν πολιτῶν ἴσον αὐτὸν παρασκευάζων.

L. 10-11 : De la phrase τοῦ δὲ] μηθὲν ἀδίκημα μήτε κατὰ τὴν π[όλιν μήτε] κατὰ τὴν χώραν [γίνεσθαι προνοού]μενος, on rapprochera les passages suivants d'un décret de Salamine (*IG*, II², 225 = *Sylloge*², 220), l. 9-11 : πολλὴν πρόνοιαν ποιούμενος ὅπως ἂν μηθὲν ἀδίκημα γίνηται κατὰ τὴν χώραν — ; l. 14-15 : τὴν πᾶσαν πρόνοιαν ἐποεῖτο τοῦ μηθὲν βλαβερὸν γίνεσθαι περὶ τὴν χώραν — ; cf. aussi *IG*, II², 1304, l. 16-18.

L. 11 : Je ne connais pas d'autre exemple épigraphique du verbe ἐπιστρέφειν au sens de « réprimer » ; en revanche, la locution équivalente ἐπιστροφὴν ποιεῖσθαι est d'un usage fréquent : cf. Polyb., IV, 4, 8 : ἐπιστροφὴν ποιεῖσθαι τῶν ἀδικημάτων ; *Inscr. Brit. Mus.*, 441 C = *Rev. Ét. anc.*, 1903, 227 (Rhodes), l. 88-90 : εἰ δέ κα — μηδεμίαν ἐπιστροφὰν Ὀλύμπιχος ποιῆται, ἀλλὰ περ[ιο]ρῇι τὰ γινόμενα ἀδικήματα.

L. 12 : Le supplément ἀ[δίκημά τι συντελ]εῖσθαι (ou ἐπιτελ]εῖσθαι) εἰς ἡμᾶς est autorisé par plusieurs exemples. On lit dans le décret d'Hyettos édité par Wilhelm (*Jahresh.*, 1905, 280), l. 10-11 : κα, παραφυλάττειν κ[αὶ κωλ]ύειν τοὺς [τ]ὰ ἀδικήματα συντ[ελου]μένους ; et dans le décret d'Halasarna (Kos) publié par R. Herzog (*Beitr. zur alt. Gesch.*, 1902, 320 ; cf. Ad. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1903, 794), l. 7-8 ; τός τέ ἐνβαλόντας [ἀπελθεῖν μη]θὲν ἐπιτελεσαμένους ἀδίκημα κατᾶς χώρας. La supplique adressée par Φίλιππος Τιμοκράτους Κορίνθιος à Ptolémée XIII et à Cléopatra Tryphaina en faveur du sanctuaire de Théadelphie (E. Breccia, *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, n° 15 (1914), p. 3-5 du tirage à part) contient la même locution, l. 39-43 : οὐδενὶ ἐφέσεως οὔσης εἰσβιάζεσθαι εἰς τὰ ἱερὰ οὐδὲ τοὺς ἱερεῖς περισπᾶν οὐδὲ τοὺς αὐτόθι καταφεύγοντας ἐγβιάζεσθαι οὐδ' ἄλλο οὐδὲν ἀδίκημα συντελεῖσθαι. Comp., d'autre part, Polyb., II, 58, 10 : τοῖς μηθὲν ἀσεβὲς ἐπιτελεσαμένοις ; le texte de la Genèse (44, 5) cité par H. Anz (*Dissert. Halens.*, XII (1894), 361) et rapproché par Wilhelm (*Jahresh.*, 1905, 283) du décret d'Hyettos : πονηρὰ συντετέλεσθε ; Passow-Crönert, *s. v.* ἀδίκημα : συντελεῖσθαι ἀδίκημα εἴς τινα, dans *Fay. pap.*, 12, 8.

L. 13 : La restitution μετ' [εὐσχημοσύνης], naturellement suggérée par ce qui se lit à la fin de la l. 5, serait un peu trop longue pour la lacune.

L. 15 : au début de la formule de résolution, j'écris [δι' ἃ δὴ πάντα κτλ.], en m'autorisant des décrets d'Akraiphiai précédemment cités.

L. 16 : ἐπ[αινέσαι τὸν ἄν]δρα. Le mot ἀνήρ, ici comme aux l. 26-27, est simplement l'équivalent de αὐτός ; cf. *Inschr. von Priene, index, s. v.* ἀνήρ *d* : « τὸν ἄνδρα, ein verstärktes αὐτόν » ; Wendland, [*Aristeae*] *epist., index*, 174 : « ἀνήρ : *interdum positum, ubi pronomine uti poterat,* τοῖς ἀνδράσι 274 ; τοὺς ἄνδρας 176 ; *cf.* 3, 199. » Pour l'emploi de αὐτόν, au lieu du nom propre, dans les formules de résolution, cf., par exemple, *IG*, XI, 4, 664 (Délos), l. 8 : δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι στεφανῶσαι τε αὐτὸν κτλ. ; 666, l. 19, etc.

L. 19 : au lieu de κήρυκας, peut-être ἱεροκήρυκας, mais la place paraît manquer pour ce dernier supplément.

L. 21 : εἰς προεδρίαν κα[λέσαι] ; l. 22-23 : ἐκάλεσεν εἰς] τὴν προεδρίαν. On lit καλεῖν εἰς τὰν προεδρίαν dans un décret d'Ithaque, *Sylloge*², 258, l. 15-16 ; mais l'expression la plus usuelle est καλεῖν εἰς προεδρίαν. Pour cette locution et les similaires, voir les exemples rassemblés par Ad. Wilhelm, *Urkund. dramat. Aufführ.*, 236 et *Neue Beiträge*, I, 25. J'ai contesté (*Rev. Ét. anc.*, 1919, 105) que παρακαλεῖν εἰς προεδρίαν fût d'un emploi correct ; à la vérité, on trouve dans un décret du κοινόν ilien (*Sylloge*², 479, l. 17) : παρακαλεῖν δὲ καὶ ἐν τοῖς Παναθηναίοις εἰς προεδρίαν ὀνομαστεὶ κτλ. ; mais je ne doute pas que παρακαλεῖν n'ait été gravé là par erreur au lieu de καλεῖν. Un autre décret de même origine (*Sylloge*², 169) donne, à la l. 50 : καλεῖν δὲ α[ὐτὸν καὶ] εἰς προεδρίαν — ἐν τοῖς ἀγῶσιν ὀνομασ[τεί] (1).

L. 25 : καὶ διακομι]σθῇ. La branche supérieure du σ est encore apparente, ce qui justifie la restitution. L'on peut hésiter, toutefois, entre διακομισθῇ et ἀποκομισθῇ. Pour l'emploi du premier, cf. *Sylloge*², 314 (Milet), l. 39 : ἐδώκαμεν τοῖς πρεσβευ[τ]αῖς (τὴν κρίσιν) ὅπως διακομίσωσιν αὐτήμ πρὸς ὑμᾶς — ; *IG*, VII, 2711 (Thèbes), l. 122-123 : ἑλέσθαι δὲ καὶ τὸν διακομίσοντα τὸ ἀντί[γραφο]ν τοῦ ψηφίσματος — ; cf. *ibid.* l. 107-109. Après διακομι]σθῇ τὸ ἀντίγραφον, on peut proposer deux suppléments également plausibles, soit [τοῦ ψηφίσματος], comme à la l. 28, soit [αὐτῶν], à savoir τῶν τιμῶν (cf. l. 23-24). Comp., pour cette dernière restitution, la lettre des Matropolitains aux Hypataiens publiée par Ad. Wilhelm (*Beiträge*, 146-147), l. 3-7 : τῶν δεδομένων τιμίων ὑπὸ τῆς πόλεως ἡμῶν κτλ. ἀπεστάλκαμεν ὑμεῖν τὸ ἀντίγραφον, et la lettre des habitants d'Hèrakleia (Ἐφημ. ἀρχ., περ. A, 824) restituée par le même savant (*ibid.* 147-148) : τῶν δ[εδομένων τιμίων] Σέξστωι Κορνηλίωι Μάρκου Ῥωμαίω[ι ἀπεστάλκαμεν ὑ]μῖν τὸ ἀντί[γ]ραφον.

L. 26 : L'inscription porte ἐ]κείνῳ ; c'est le seul exemple de la suppression de l'iota adscrit au datif, mais cette lettre manque régulièrement dans la désinence des verbes au subjonctif (2) et

(1) Cf., pour ce passage, les corrections d'Ad. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1903, 785.

(2) Cf., à ce propos, l'observation d'Ed. Mayser, *Gramm. der griech. Papyri*, 124 (*c*) ; il fait remarquer que l'iota adscrit s'est conservé moins longtemps dans les formes verbales que dans les datifs.

fait aussi défaut dans le mot Θρᾷξ (l. 2). — La restitution ἡ ἀναστροφ[ὴ ἡ πεποιημένη κτλ.] est douteuse ; peut-être ἀναστροφὴ καὶ καλοκἀγαθία τοῦ ἀν]δρός *vel simile*.

L. 29 : On serait tenté d'écrire [ἡ εἰκὼν ἡ δεδομένη κτλ.]. Mais la mention solennelle, à la l. 30, du nom du père et de l'ethnique montre que nous avons ici la reproduction partielle de l'inscription qui sera gravée sous la statue ; de là le supplément ἐπιγραφεῖσα ; comp. *IG*, VII, 2713 = *Sylloge*², 376 (Akraiphiai), l. 47-49 : καθιερῶσαι — βωμὸν ἐπιγράφοντας Διὶ Ἐλευθερίῳ [Νέρων]ι. Il va, d'ailleurs, sans dire que, dans l'inscription dédicatoire, le nom d'Amatokos, régi par le verbe ἀνέθηκεν exprimé ou sous-entendu, était, non au datif, mais à l'accusatif.

*
* *

Le personnage dont les Chéronéens célèbrent et récompensent les mérites est un Thrace appelé Amatokos fils de Tèrès, officier supérieur de cavalerie, commandant un corps auxiliaire dans l'armée avec laquelle Sulla combattit en Grèce les généraux de Mithradates.

Les noms d''Αμάτοκος ('Αμάδοκος chez les écrivains et sur les monnaies, cf. Μήδοκος dans Xénophon, Μήτοκος sur les monnaies) (1) et de Τήρης sont illustres en Thrace. L'un et l'autre ont été portés, au ve et au ive siècle, par les souverains des Odryses (2).

(1) L'orthographe 'Αμάτοκος se retrouve dans une inscription de Samothrace : *IG*, XII, 8, 190, l. 47 : 'Αμάτοκος [Δ]ημητρί[ου] (« *nomen thracicum* », Fredrich). — 'Αμάδοκος (II ?) sur les monnaies : Head, *H. N.* 283. — Pour l'identification de Μήδοκος (Xenoph. et Diod. ; *IG*, II², 126, l. 3 [?]) avec Amadokos Ier, cf. A. Höck, *Hermes*, 1891, 85, 3 ; cette identification est contestée par W. Judeich, P.-W. I, 1713, *s. v. Amadokos*, 2. — Pour la forme Μήτοκος sur les monnaies : Head, *H. N.* 282.

(2) Voir la liste des rois des Odryses dressée par A. Höck, *Hermes*, 1898, 637. — Le Τήρης (Tèrès III ? cf. Head, *H. N.* 283) nommé dans l'inscription de Delphes (*BCH*, 1896, 467 = *Sylloge*², 913, l. 3) est bien, comme l'a vu P. Perdrizet, l'un des fils du roi Kersebleptès ; les objections de P. Foucart (*Mém. Acad. Inscr.*, XXXVIII, 2 (1909), 107) sont sans valeur : cf. A. Höck, *Hermes*, 1898, 628 ; G. De Sanctis, *Atti Accad. Torino*, XLVII (1911-1912), 269.

D'autre part, le Tèrès, mentionné par Polyen (1), qui fut l'allié d'Antiochos II, et le Tèrès — βασιλεὺς Θρᾳκῶν — connu par Diodore (2), qui épousa l'une des filles de Philippe V et favorisa les projets d'Andriskos, peuvent s'être rattachés à la même dynastie. Il ne me semble pas douteux qu'Amatokos, fils de Tèrès, fût aussi apparenté à cette glorieuse maison. — On observera que le mot υἱός est, contrairement à l'usage, toujours joint au nom du père (l. 2, 22, 30). La raison en est certainement qu'Amatokos se faisait appeler, à la romaine, *Amatocus Teris* (?) *f(ilius)* (3).

Amatokos est qualifié de χιλίαρχος ἱππέων (l. 2-3). Ce titre n'a pas de correspondant dans la nomenclature romaine ; on le chercherait vainement dans l'excellent répertoire de D. Magie (*De Romanor. iuris publici sacrique vocabb. in Graecum sermonem conversis* (1905), 123-127). Il n'a jamais existé, en effet, de *tribuni* (χιλίαρχοι) *equitum*. A l'époque républicaine tardive, les officiers les plus élevés en grade, soit romains, soit barbares, qui commandent la cavalerie — alors exclusivement composée d'auxiliaires — sont les *praefecti equitum* (4), lesquels devraient s'appeler en grec ἔπαρχοι ἱππέων (5). Le titre de χιλίαρχος ἱππέων crée donc une difficulté. On la peut résoudre en supposant qu'Amatokos, bien que n'exerçant que les fonctions de *praefectus*, avait,

(1) Polyaen., IV, 16 ; cf. B. Niese, *Gesch. der griech. und maked. Staaten*, II, 138.

(2) Diod., XXXII, 15, 5-6 ; cf. B. Niese, III, 332-333. — Un Τήρης [Σ]αδάλα figure sur la liste des Sarapiastes de Lesbos : *IG*, XII, 2, 511 *c*, l. 8 (cf. Ad. Wilhelm, *Jahresh.*, 1900, 53). Je dois cette indication à l'obligeance de M. Ém. Bourguet.

(3) Noter dans une inscription contemporaine — la dédicace des Athamanes en l'honneur de Q. Braetius Sura (*IG*, IX, 2, 613), — le même emploi du mot υἱός.

(4) Sur ces *praefecti equitum*, voir notamment Th. Mommsen, *Staatsrecht*, II², 177, 5 ; cf. N. Madvig, *Rev. de Philol.*, 1878, 180. On les trouve souvent mentionnés par César : par exemple, *B. G.* III, 26, 1 ; IV, 11, 6 ; VIII, 12, 4 ; 28, 2 ; 48, 1 ; ils peuvent être étrangers, c'est-à-dire appartenir à la nation dont ils commandent les troupes (*B.G.* VIII, 12, 4). En 86, C. Flavius Fimbria, lieutenant du consul L. Valerius Flaccus, porte d'après Velleius (II, 24, 1), le titre de *praefectus equitum*. — Quoi qu'en dise J. Marquardt (*Staatsverwalt*¹., II, 428 et note 13), le titre de *praefectus alae* ne se rencontre jamais chez César.

(5) Comp., à l'époque impériale, le titre d'ἔπαρχος ἱππέων εἴλης ou ἄλης, ἔπαρχός εἴλης ἱππέων (D. Magie, 125). Chez Appien et chez Plutarque, *praefectus equitum* est rendu par ἵππαρχος, ἱππάρχης, ὁ τῶν ἱππέων ἄρχων.

par faveur spéciale, obtenu le rang de *tribunus militum*. Mais il est possible aussi qu'étant étranger, il ait porté un titre qui ne fût point conforme aux usages romains, et que le terme χιλίαρχος garde ici l'acception — ou l'une des acceptions — qu'il avait dans les armées macédoniennes (1).

Au reste, les forces commandées par Amatokos ne comprenaient pas seulement des cavaliers, mais aussi des hommes de pied. A la l. 9, le mot στρατιῶται désigne simplement, d'une manière générale, « les soldats, les hommes », comme, par exemple, dans le rescrit d'Antiochos Ier (?) trouvé à Amyzon (*Or. gr. inscr.* 217), l. 3 : βασιλεὺς Ἀντίοχος στρατηγοῖς, ἱππάρχαις, πεζῶν ἡγεμόσι, στρατιώταις καὶ τοῖς ἄλλοις χαίρειν, ou dans le traité d'Eumènes II avec ses mercenaires (*ibid.* 266), l. 58-59 : καὶ τοῖς [ἡγ]εμόσι καὶ τοῖς ἄλλοις στρατιώταις — πᾶσι, καὶ πεζοῖς καὶ ἱππεῦσι κτλ. (2) ; mais, aux l. 4-5, il en va différemment. Personne, je pense, ne serait disposé à admettre le supplément στρατιωτῶν ἱπ|[πικῶν] (3); il faut écrire στρατιωτῶν, ἱπ|[πέων τε : les deux termes s'opposent, et στρατιῶται prend ici le sens de « fantassins » (4). Pour cet emploi particulier du mot, comp. le « marbre d'Oxford » (*Or. gr. inscr.* 229), où l'on trouve — une seule fois, à la vérité (l. 14) — στρατιῶται opposé à ἱππεῖς comme équivalent de πεζοί (5) ; et, parmi les textes de l'époque romaine, l'édit de Gn. Vergilius Capito, de l'an 49 p. C. (*Or. gr. inscr.* 665), l. 22 : κελεύω τοὺς

(1) Cf. C. Brandis, dans Pauly-Wissowa, III, 2275-2276, au mot *Chiliarchos*.

(2) Cf. aussi le traité d'alliance conclu par les Aitoliens et les Acarnaniens (Ἐφημ. ἀρχ., 1905, 57-58) : les πεζοί et les ἱππεῖς, mentionnés aux l. 26 et 28, sont appelés στρατιῶται aux l. 33 et 36.

(3) Le supplément ἱπ[παρχῶν τε ne me paraît guère plus acceptable, bien que les officiers soient parfois nommés après leurs hommes, comme le montre, par exemple, une inscription inédite de Delphes (décret de Lilaia, en Phocide) qu'a bien voulu me communiquer M. Bourguet. Si l'on écrivait ἱπ[παρχῶν, le mot στρατιῶται, à la l. 4, équivaudrait à ἱππεῖς, ce qui serait bien étrange.

(4) On peut se rappeler, à ce propos, ce que dit T. Live, d'après Polybe, des renforts amenés par le roi Kotys à Perseus : Liv. (P.) XLII, 51, 10 : *venerat eodem Cotys, Seuthis filius, rex gentis Odrysarum, cum mille delectis equitibus, pari ferme peditum numero.*

(5) Voir la note (15) de Dittenberger : « *Pedites ; alibi semper* ἱππεῖς καὶ πεζοί *coniunguntur* (vs. 35, 49, 59, 71, 92). » — Dans le décret de Samothrace pour Hippomédon (*Sylloge*², 221), on trouve, à la l. 10, πεζοὶ στρατιῶται.

διοδεύοντας διὰ τῶν νομῶν στρατιώτας καὶ ἱππεῖς καὶ στάτορας καὶ ἑκατοντάρχας καὶ χειλιάρχους — μηδὲν λαμβάνειν κτλ.

Il paraît évident que le contingent dont Amatokos était le chef se composait de soldats de sa nation, c'est-à-dire de Thraces (1). Observons maintenant que les l. 6-8 nous offrent ce qui suit : κα]ὶ ἄξι[ον παρέσχεν αὐ]τοσαυτὸν ἐπὶ τὴν στρατείαν (*vac.*) |[5 lettres au *maximum*] εσα[env. 12 lettres]ων συμμαχίας καὶ τῆς ἡμετέρ[ας | πό]λεως. A la fin de la seconde lacune, M. Bourguet a suppléé καὶ Ῥωμαί]ων, restitution dont l'exactitude ne peut guère être mise en doute. Ces mots étaient précédés du nom du peuple ou du prince allié de Rome, qui, en vertu de cette alliance, avait envoyé Amatokos et ses troupes renforcer l'armée romaine. S'il s'agissait d'un peuple, ce serait du peuple thrace, mais la restitution Θρακῶν est impossible ; c'est dès lors, semble-t-il, le nom d'un roi de Thrace qui devait se lire avant καὶ Ῥωμαί]ων. Bornons-nous pour l'instant à cette remarque, dont nous aurons plus loin à tenir compte.

*
* *

Les mérites d'Amatokos envers les Chéronéens, longuement détaillés dans un langage prolixe (l. 5-14), peuvent se résumer en quelques mots : Il a pris souci de leurs intérêts ; il s'est appliqué, avec une stricte équité, à tenir la balance égale entre eux et ses soldats ; il a empêché qu'aucun dommage ne fût commis par ses troupes à Chéronée ou sur le territoire de la ville. Nous

(1) C'est là, je crois, une raison péremptoire pour écarter une restitution qui s'offre d'abord à l'esprit. La première lettre conservée à la l. 7 pouvant être un σ, on est tenté d'écrire à cette ligne : [τῆς Θε]σσα[λῶν καὶ Ῥωμαί]ων συμμαχίας — : le Thrace Amatokos aurait commandé à des Thessaliens (cf. App., *Mithrid.* 8, où il est dit qu'en 86 Sulla fit des levées en Thessalie). Mais le fait serait d'une extrême invraisemblance. Les contingents auxiliaires avaient pour chefs, soit des Romains, soit des étrangers de même nationalité que leurs soldats. D'autre part, les Thessaliens étant, comme tous les Grecs, sujets de Rome, on ne comprendrait point qu'il fût parlé de leur « alliance » avec les Romains : le terme de σύμμαχος ne peut s'appliquer qu'à un peuple ou un souverain en possession de son indépendance.

devons rechercher dans quelles circonstances le « chiliarque » s'est comporté de façon si louable.

Le décret fournit ici deux indications. Il y est question d'un « hivernage » (l. 3-4 : παραχειμασία) et d'une « expédition » (l. 6 : στρατεία), — laquelle comprend évidemment et l'hivernage et les opérations militaires qui l'ont suivi. — Amatokos a pris ses quartiers d'hiver à Chéronée, sur l'ordre de Sulla (l. 3-4). Sulla n'ayant passé en Grèce que les deux hivers de 87-86 et 86-85, il est nécessairement question de l'un ou de l'autre ; on reconnaît aisément à l'examen qu'il ne peut s'agir que du premier. — Cela résulte de la mention de la στρατεία à la l. 6. D'après le contexte, cette expédition — présente à la mémoire de tous, comme l'indique la manière dont il en est parlé — a eu pour théâtre la ville de Chéronée et ses alentours. La campagne qui fit suite à l' « hivernage » est dès lors celle de 86, durant laquelle Sulla vainquit par deux fois les Pontiques dans la Béotie occidentale, d'abord près de Chéronée, puis près d'Orchomène (1). Aussi bien, à l'automne de 86, après la bataille d'Orchomène, les hostilités sont terminées en Grèce ; les Pontiques ont évacué la Béotie et fait retraite sur Chalkis (2) ; Sulla n'a plus d'ennemis à combattre. Durant l'hiver de 86-85, qu'il passe, non en Béotie, mais en Thessalie (3), il noue, comme on sait, avec Archélaos les négociations qui vont aboutir à la paix de Dardanos (4). Dès la fin de ce même hiver, il gagne la Macédoine et pousse jusqu'en Thrace (5), s'acheminant vers l'Hellespont. En dehors du siège d'Athènes, les seules opérations de guerre qu'il ait conduites en Grèce, les seules,

(1) Th. Reinach a montré (*Mithrad. Eupator*, 183, 1), et tout le monde admet à sa suite, que les batailles de Chéronée et d'Orchomène ont été livrées toutes deux dans la belle saison de 86 (cf. H. Bernhardt, *Ueb. die Chronol. der mithridat. Kriege*, diss. Marburg (1896), 12, 5 ; B. Niese, *Grundr. der römisch. Geschichte*[4], 199 ; J. Kromayer, *Ant. Schlachtf.*, II, 383). Je remarque d'ailleurs que cette chronologie était déjà celle qu'adoptait W.-H. Waddington ; dans ses *Fastes des prov. asiatiques* (41), il place en 86 la bataille d'Orchomène.

(2) App., *Mithrid.* 50 *s. f.*

(3) App., *Mithrid.* 51 ; Plut., *Sulla*, 23, 1 ; cf. Th. Reinach, 185, 192.

(4) Cf. Th. Reinach, 187 et suiv.

(5) Plut., *Sulla*, 23, 1 ; 23, 5 ; cf. Th. Reinach, 192, 196, 1.

partant, auxquelles se puisse rapporter le mot στρατεία eurent lieu en 86 ; en conséqnence, la παραχειμασία d'Amatokos à Chéronée correspond à l'hiver de 87-86.

Nous pouvons, dès lors, nous faire une idée assez précise des relations de la ville de Chéronée avec les Romains au commencement de la guerre de Mithradates.

Durant l'hiver de 88-87, la ville est occupée par une cohorte romaine : c'est alors que se produisent les faits scandaleux qu'a rapportés Plutarque (*Cim.* 1, 3 — 6). Cette cohorte fait certainement partie des troupes commandées par le proquesteur Q. Bractius Sura, légat du gouverneur de Macédoine, envoyé en Béotie pour y faire obstacle à la première invasion pontique (1). — Au printemps de 87, Q. Bractius livre, dans les environs de Chéronée, trois combats à l'armée d'Archélaos (Plut., *Sull.* 11, 3-4 ; cf. App., *Mithrid.* 29) (2). Sur ces entrefaites, L. Lucullus, commandant l'avant-garde de l'armée de Sulla, arrive dans la ville, emmène la cohorte qui y était cantonnée, et renvoie Q. Bractius en Macédoine (Plut., *Cim.* 1, 7 ; *Sull.* 11, 5) (3). Un peu plus tard, dans le courant de l'été, Sulla, débouchant de la Thessalie et de l'Aitolie, traverse lentement la Béotie, qui s'empresse de se séparer des Pontiques et de faire retour aux Romains (App., *Mithrid.* 30 ; Plut., *Sull.* 12, 1) (4). C'est alors sans doute, avant de s'éloigner pour entreprendre le siège d'Athènes, qu'il laisse Amatokos à Chéronée, avec ordre d'y tenir garnison pendant le prochain hiver (5). Ainsi, la ville fut occupée, presque sans interruption, par les Romains depuis la fin de 88 jusqu'en 86.

(1) Cf. Th. Reinach, 149 et note 1 ; J. Kromayer, II, 354 et note 4.

(2) Cf. Th. Reinach, *ibid.* J. Kromayer place à tort ces combats en 88 ; voir, au contraire, H. Bernhardt, 10 et 14.

(3) Cf. Th. Reinach, *ibid.* ; J. Kromayer, II, 354 et note 4. Sur le renvoi de Bractius Sura en Macédoine, pays qui serait alors ravagé par les barbares du Nord, cf. Ad. Reinach, *BCH*, 1910, 317-319. C'est Bractius Sura qui aurait sauvé les Athamanes des attaques de ces envahisseurs (cf. *IG*, IX, 2, 613). Les mêmes barbares seraient ceux qui poussèrent jusqu'à Dodone : Dio, fr. 101 (I, 344 Boissev.) ; d'après Dion, ce sont des Thraces.

(4) Cf. Th. Reinach, *ibid.* ; J. Kromayer, II, 355 ; H. Bernhardt, 10-11.

(5) Il paraît résulter d'Appien (*Mithrid.* 33 *in.*) que le siège d'Athènes n'a commencé que peu avant la fin de l'été ; cf. J. Kromayer, II, 355, 2.

Notre document donnerait à croire qu'Amatokos est demeuré à Chéronée durant toute la campagne de 86 : c'est ce qu'impliquent les mots ἐπὶ τὴν στρατείαν rapprochés des l. 8-14. Mais il est sûr qu'il y a là quelque inexactitude. On n'imagine pas que, lors des deux grandes batailles livrées à Archélaos, le chiliarque thrace soit resté paisible dans ses cantonnements. Il va sans dire que Sulla ramassa tous ses forces disponibles pour les opposer aux Pontiques. On sait, du reste, que sa cavalerie, qu'il dirigeait lui-même, exécuta de multiples manœuvres pendant la bataille de Chéronée (1). D'autre part, il semble bien qu'au moment où s'engagea cette bataille, Chéronée se trouvât dégarnie de troupes romaines. Le fait est que, voyant l'ennemi menacer leur ville, les Chéronéens enrôlés dans l'armée de Sulla supplièrent le proconsul de pourvoir à sa sûreté : sur quoi Sulla les y expédia, en même temps qu'une légion commandée par le tribun Gabinius (Plut., *Sull.* 16, 10-11 ; cf. 17, 9-11) (2). Ce qui est probable, c'est qu'Amatokos tint garnison à Chéronée jusqu'au printemps de 86, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où Sulla, ayant pris Athènes et détruit le Pirée, transporta la guerre en Béotie ; ce qui est possible encore, c'est qu'il y soit revenu et qu'il ait repris ses anciens quartiers entre les deux batailles de Chéronée et d'Orchomène (3) ; peut-être enfin y fit-il un dernier séjour à l'automne de 86, après la bataille d'Orchomène : car il semble que l'armée romaine soit demeurée quelque peu en Béotie (4), avant de se ren-

(1) Voir, dans J. Kromayer (II, 377-379), la description détaillée de la bataille, avec les références à Plutarque, *Sull.* 17-19.

(2) Cf. Cf. J. Kromayer, II, 361. Le tribun légionnaire envoyé à Chéronée était appelé Ericius par Juba (Plut., *Sull.* 16, 11). Le mot τάγμα dans Plutarque (16, 10) paraît bien désigner une légion ; je ne sais pourquoi Th. Reinach-Gœtz (165) le traduisent par « eine kleine Abteilung ».

(3) Ce second séjour d'Amatokos à Chéronée pourrait coïncider avec le retour de Sulla à Athènes (cf. Th. Reinach, 169). Plus tard, quand, averti de l'arrivée de L. Valerius Flaccus en Grèce, Sulla fit mine de se porter à sa rencontre et s'avança jusqu'à Méliteia (cf. Th. Reinach, 179), il devait avoir avec lui la plus grande partie de ses troupes. On ne comprendrait guère qu'à ce moment-là il eût immobilisé Amatokos à Chéronée.

(4) C'est alors que les Romains exercent de cruelles vengeances contre les villes béotiennes qui leur ont fait défection pour la seconde fois (App., *Mithrid.* 51 *in.* ; cf. Plut., *Sull.* 26, 6 ; Th. Reinach, 184-185).

dre en Thessalie pour l'hivernage. C'est à ces divers moments qu'il mit ses soins à préserver de toute fâcheuse aventure la ville et son territoire ; mais, le reste du temps, tandis que le Thrace faisait la guerre, il fallut bien que Chéronée se passât de sa protection.

On aimerait à savoir à partir de quel moment Amatokos servit sous les ordres de Sulla. Il n'y a nulle apparence qu'il ait passé d'Italie en Grèce avec l'armée proconsulaire. Appien rapporte (*Mithrid.* 8) qu'aussitôt après son arrivée en Épire, Sulla fit venir à lui des troupes auxiliaires d'Aitolie et de Thessalie ; on peut supposer que le chiliarque et ses Thraces se trouvaient alors en Thessalie (1) et que c'est de là qu'ils rejoignirent le proconsul (2).

*
* *

J'arrive maintenant aux deux passages les plus difficiles de l'inscription. Ils se trouvent aux l. 25 et 7. qui présentent des lacunes malaisées à remplir.

Nous voyons (l. 25-26) que les autorités de Chéronée devront expédier la copie des τιμαί conférées à Amatokos, ou du décret voté

(1) Il faut observer, à ce propos, qu'Amatokos dut quitter la Thrace avant l'invasion du pays par les généraux pontiques, Ariarathès et Taxilès (cf. Th. Reinach, 154 ; J. Kromayer, II, 356 et note 1), c'est-à-dire avant le courant de 87. Il commença sans doute par faire, en Macédoine, sa jonction avec le gouverneur Gn. Sentius, et put de là passer facilement en Thessalie.

(2) Il n'est pas possible qu'Amatokos ait été amené à Sulla par L. Hortensius (Plut., *Sull.* 15, 4-6 ; Memn., fr. 32, 3 dans *F. H. G.* III, 542) ; la jonction d'Hortensius et de Sulla n'a lieu, en effet, que dans l'été de 86, après que Sulla est revenu en Béotie (cf. Th. Reinach, 162 ; J. Kromayer, II, 357). — Je note, à ce propos, que Th. Reinach n'a point interprété correctement les termes qu'emploie Plutarque (*Sull.* 15, 4) lorsqu'il parle pour la première fois d'Hortensius : Ὀρτήσιος — στρατηγικὸς ἀνὴρ καὶ φιλόνεικος. Th. Reinach suppose (155, 3) que les deux derniers mots sont une glose, et que στρατηγικὸς ἀνήρ traduit *vir praetorius* ; en conséquence, il fait de L. Hortensius un propréteur. Mais un propréteur n'est point un *praetorius*, et *propraetor* ne peut se rendre, en grec, que par ἀντιστράτηγος. D'autre part, L. Hortensius est expressément qualifié par Plutarque (*Sull.* 17, 12) de πρεσβευτής (*legatus*). Il n'y a pas de glose dans le texte du biographe, et στρατηγικός n'est, comme φιλόνεικος, qu'une épithète laudative. La méprise de Th. Reinach est reproduite, sans indication d'origine, par Münzer dans P.-W. VIII, 2466, *s. v. Hortensius*, 6.

en son honneur, à un personnage appelé Sadalas, et lui faire connaître ainsi la belle conduite tenue par le chiliarque. Le nom propre Σαδάλας (génit. Σαδάλα) (1) appartient à l'onomastique thrace ; il s'agit donc d'un compatriote d'Amatokos, et qui est manifestement demeuré en Thrace. Ce qui n'est pas moins clair, c'est que Sadalas a autorité sur Amatokos, puisqu'on lui rend compte de la façon dont celui-ci s'est comporté. Une hypothèse s'offre d'elle-même : Sadalas est le roi de Thrace qui a prêté assistance aux Romains contre Mithradates, et qui leur a envoyé en Grèce le corps auxiliaire dont Amatokos était le chef.

Précisément, comme l'a montré Th. Mommsen (2), le nom de Sadalas a été porté, au 1er siècle avant notre ère, par deux rois des Odryses (3). L'un — que j'appelle Sadalas II — est le fils de Kotys (I), qui fut l'allié de Pompée contre César. En 48, étant encore prince royal, il amena à Pompée, sur l'ordre de son père, un renfort de 500 cavaliers, et reçut le pardon de César après Pharsale ; à peu de temps de là, il succéda à Kotys, et mourut en 42 (4). C'est lui qu'on doit vraisemblablement identifier avec le βασιλεὺς Σαδάλας, marié à la reine Polémokrateia, que mentionne l'inscription de Bizyè (5) ; l'identification admise, cette inscrip-

(1) Cette forme se trouve dans l'inscription de Lesbos (liste des Sarapiastes), *IG*, XII, 2, 511 *c*, l. 8. Le génitif Σαδάλου n'est donné que par les auteurs : par exemple, Dio, 41, 51, 3 ; 63, 1.

(2) Th. Mommsen, *Reges Thraciae inde a Caesare dictatore* (*Ges. Schriften*, VIII, 1, 297-311). L'exposé de Mommsen a été en partie rectifié par H. Dessau, dans son mémoire intitulé : *Reges Thraciae qui fuerint imperante Augusto* (*Ephem. epigr.* IX (1913), 694 et suiv.). Toutefois, H. Dessau est d'accord avec Mommsen pour ce qui concerne Sadalas I et Sadalas II.

(3) Les rois des Odryses, comme le fait observer Th. Mommsen (*ibid.* 297), régnaient sur la plus grande partie des pays thraces ; de là vient qu'on les qualifiait et qu'ils se qualifiaient eux-mêmes de « rois des Thraces ». Le roi Kotys III (?), l'allié de Perseus, est appelé βασιλεὺς Θρᾳκῶν dans un décret d'Abdère (*Sylloge*², 303, l. 3), comme l'était déjà Kotys II (?) dans un décret de Delphes (*ibid.* 922, l. 6-7, 17-18).

(4) Th. Mommsen, 298 (avec indication de textes anciens) ; cf. H. Dessau, 697.

(5) Inscription de Bizyè : Βασιλεὺς Κότυς βασιλέα Σαδάλα καὶ βασιλίσσαν Πολεμοκράτειαν, τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς, θεοῖς πατρῴοις (G. Perrot, *Mém. d'archéologie*, 215 = A. Dumont-Th. Homolle, *Inscr. de la Thrace*, 30, n. 62 *a* = R. Cagnat, *Inscr. Gr. ad res Roman. pertinentes*, I, 775). — L'identification du βασιλεὺς Σαδάλας avec Sadalas (II), proposée par Mommsen (298-299), est acceptée par H. Dessau (698). Elle est rejetée par J. W. Crowfoot (*Journ. Hell. Stud.*, 1897, 323-324), qui voit, dans le

tion nous apprend qu'il eut pour fils le roi Kotys (II), le même, semble-t-il, qui mourut peu avant l'an 16 a. C. (1). — Le décret de Chéronée est d'une date trop ancienne pour qu'il y soit parlé de ce Sadalas. Mais Cicéron fait connaître un souverain homonyme, Sadalas (I), probablement père de Kotys (I) et partant aïeul de Sadalas (II), qui régnait sur la Thrace en l'an 75 (2). Il est clair qu'il pouvait être déjà roi dix ans plus tôt, et qu'ainsi il est loisible de l'identifier avec le Sadalas nommé à la l. 26 de notre document. Je propose, en conséquence, d'écrire, à la l. 25 : soit : καὶ διακομι]σθῇ τὸ ἀντίγραφον [αὐτῶν (*sc.* τῶν τιμῶν) εἰς Θρᾴκην πρὸς βασιλέα] Σαδάλαν —, soit : τὸ ἀντίγραφον [τοῦ ψηφίσματος πρὸς βασιλέα] Σαδάλαν.

Ce qui confirme l'hypothèse ici énoncée au sujet de Sadalas, c'est qu'elle permet de compléter d'une manière satisfaisante le commencement de la l. 7. J'ai dit plus haut qu'il y devait être fait mention du souverain thrace, allié des Romains, qui avait mis à leur disposition Amatokos et ses soldats. Or, le peu de lettres conservées se prêtent à la restitution du nom de Sadalas. La première de ces lettres, maintenant peu distincte, est un ε ou un σ. On écrira, dans le premier cas : κα]ὶ ἄξι[ον παρέσχεν αὐ]τοσαυτὸν ἐπὶ τὴν στρατείαν |[τῆς τ]ε Σα[δάλα καὶ Ῥωμαί]ων συμμαχίας καὶ τῆς ἡμετέρ[ας | πό]λεως — ; dans le second : [καὶ τῆ]ς Σα[δάλα καὶ Ῥωμαί]ων συμμμαχίας καὶ κτλ. (3)

Sadalas de l'inscription de Bizyè, le roi Sadalas (I), et, dans son fils Kotys, le roi Kotys (I) ; mais il est conduit de la sorte à admettre l'existence, au Ier siècle, de deux reines Polémokrateia, l'une mentionnée par Appien (*B. C.* IV, 75), l'autre par le texte de Bizyè, ce qui est l'invraisemblance même.

(1) Th. Mommsen, 300 ; cf. H. Dessau, 698-699.

(2) Cic., *in Verr.* I, 24, 63 : *accidit, cum iste a Gn. Dolabella efflagitarisset, ut se ad regem Nicomedem regemque Sadalam mitteret —, ut illo itinere veniret Lampsacum.* Sadalas est qualifié de *rex Thraciae* par le Ps. Asconius. Cf. Th. Mommsen, 298, 2. — Aux deux rois Sadalas ici mentionnés on peut ajouter ce Sadalas, βασιλεὺς Θρᾴκης (?), qui, selon Plutarque (*Anton.* 61, 1), fut, en 31, l'auxiliaire d'Antoine contre Octave ; cf. Th. Mommsen, 300. J'ai signalé plus haut le Τήρης [Σ]αδάλα nommé sur la liste des Sarapiastes de Lesbos.

(3) Pour la répétition explétive de καί, comp., par exemple, *IG.*, IX, 2, 1100 (Magnètes), l. 15-16 : τῆι τε λοιπῆι ἀναστροφῆι κα[ὶ ἕα]υτ[οῦ ἄξιος ἐγένετο καὶ τῶν] ἐνχειρισάντων αὐτῶι τὴν ἀρχήν ; — *Sylloge*², 318 (Lété), l. 35 ; — 281 (Chersonesos), l. 10, etc.

Du même coup, il devient facile de remplir le vide que nous avons laissé subsister au début de la l. 5. Après les mots μεθ' ὧ[ν εἶχ]ε (*sc.* Ἀμάτοκος) στρατιωτῶν ἱπ[πέων τε, il est naturel qu'on ait fait connaître de qui Amatokos avait reçu les troupes placées sous ses ordres : le supplément [παρὰ Σαδάλα] a donc pour lui d'assez grandes probabilités. A vrai dire, ni à la l. 5 ni à la l. 7 il n'y a place, avant le nom de Sadalas, pour le titre βασιλεύς ; mais cette omission n'a rien de choquant dans ces deux passages, où il n'est parlé du souverain thrace que d'une façon tout incidente ; au contraire, la mention du titre royal paraît indispensable à la l. 25, où les Chéronéens annoncent la démarche directe qu'ils vont faire auprès de Sadalas.

*
* *

En résumé, les faits nouveaux que fait connaître le décret de Chéronée sont les suivants :

1° Lorsqu'éclate la première guerre de Mithradates contre Rome, la nation des Odryses est gouvernée par Sadalas (I), qu'on retrouvera régnant encore en l'année 75.

2° Sadalas est l'allié du Peuple romain. Il demeure, pendant la guerre, fidèle à cette alliance (1) ; il expédie aux Romains, en Grèce, un contingent auxiliaire commandé par un prince de sa maison, Amatokos. C'est ainsi que quelques troupes venues de Thrace — cavaliers et hommes de pied — figurent dans l'armée

(1) Il faut remarquer qu'il y a d'autant plus de mérite qu'à cette époque nombre de peuples thraces passent au côté de Mithradates. Cf. Dio, fr. 101, 2 (I, 344, Boissev.) ; Liv. *per.* 81 et 82 : incursions des Thraces, alliés des Pontiques, en Macédoine et en Grèce ; App., *Mithrid.* 41 : contingents thraces dans l'armée d'Archélaos. Au printemps de 85, Sulla, qui se trouve alors en Macédoine, opère vigoureusement contre les Thraces (cf. Th. Reinach, 196 et note 1 ; Ad. Reinach, *BCH*, 1910, 307 et note 2 ; 319). La grande invasion en Grèce des Skordisques et des Maides (populations thraces), ainsi que des Dardaniens (App., *Illyr.* 5), se place, selon Ad. Reinach (*ibid.* 320), après le passage de Sulla en Asie, « dans l'hiver de 85/84 ou au printemps de 84 ». Sur ces questions, voir, en dernier lieu, les remarques d'Ad. Wilhelm dans son admirable mémoire sur les « Documents provenant de Messène » (*Jahresh.*, 1914, 100-101).

romaine qui combat, en 86, sous les ordres de Sulla, à Chéronée et à Orchomène.

3° Durant l'hiver de 87-86 et les premiers mois de 86, tandis qu'il assiège Athènes, Sulla prend soin de faire occuper la Béotie — ou, tout au moins, la Béotie occidentale — par quelques détachements : c'est une mesure de précaution qu'explique la présence des Pontiques à Chalkis et dans toute l'Eubée. Parmi ces détachements se trouve le corps de Thraces auxiliaires qui a pour chef Amatokos.

Versailles, décembre 1919.

Maurice Holleaux.

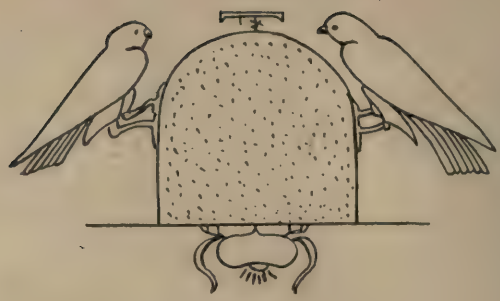

Fig. 1.

RESSEMBLANCE DE L'OMPHALOS DELPHIQUE

AVEC QUELQUES REPRÉSENTATIONS ÉGYPTIENNES

A la cinquième heure de la course nocturne du soleil, le *Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès* (1) contient la vignette ci-dessus (*fig.* 1) : un objet cylindrique dont le sommet s'arrondit en une coupole, sur la courbe de laquelle s'agrippent, à droite et à gauche, deux oiseaux affrontés, éperviers ou faucons.

La même figure se répète sur une des parois de la tombe de Séti Ier (2), dans un ensemble décoratif semblable (*fig.* 2). Maspero la décrit ainsi dans ses *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes* : « Au milieu du registre, c'est-à-dire au milieu de l'heure, le soleil se relève et se renfle en une sorte de mamelon que couronne une tête de femme tournée à droite et au-dessus duquel descend un scarabée vu seulement jusqu'à mi-corps.....

(1) Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 97), p. 74 et suiv. La vignette est reproduite par M. Delatte, dans ses *Études sur la magie grecque*, *BCH*, 1914, p. 208, fig. 4, où est démontrée la très longue persistance des croyances, doctrines, mystères et superstitions d'origine égyptienne chez les Grecs.

(2) Lefébure, *Hypogées royaux de Thèbes* (Séti Ier), 1re partie, pl. XXVII-XXVIII (*Annales du Musée Guimet*, IX). Maspero, *Études de mythologie et archéologie égyptiennes*, II, p. 81, fig. 7 (*Bibliothèque égyptologique*, II).

Au delà, le dieu rencontrait une nouvelle image mystérieuse, une grande chambre voûtée..... Deux éperviers s'y cramponnent, un de chaque côté, et le scarabée en sort jusqu'à mi-corps..... Un serpent à deux têtes veille sur ce réduit ».

La forme arrondie de l'objet, les oiseaux dont il est accosté éveillent, imposent en quelque sorte, le souvenir de l'omphalos

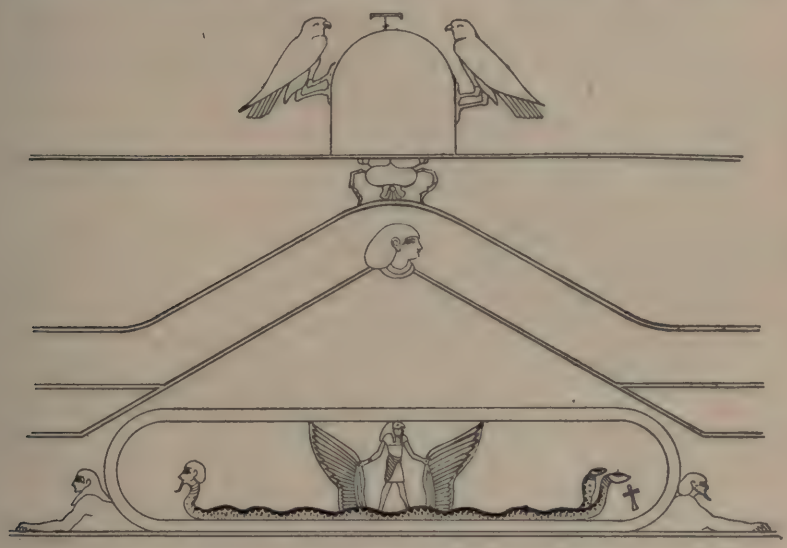

Fig. 2.

delphique et des deux oiseaux de la fable, que placent dessus ou sur les côtés Pindare, certains auteurs et scholiastes (1) qui se réfèrent à son témoignage ou s'inspirent des mêmes traditions que lui, et les artistes qui ont traduit ces données légendaires en images sur des vases, des bas-reliefs ou des monnaies, depuis le sixième siècle avant notre ère jusqu'au début du troisième après J.-C. Tel il nous apparaît sur un lécythe à fond blanc et figures noires du British Museum; dans des représentations votives de scènes religieuses, à Athènes, Phalère, Sparte, Égine (2); dans des

(1) Pindare, *Pyth.*, IV, 6 et scholies (aigles); Strabon, IX, 3-6, p. 419 (aigles ou corbeaux); Plutarque, *de def. oracul.* 1 (aigles); Lucien, *de saltat.*, 38, etc.

(2) Studniczka, *Hermes*, XXVIII (1902), p. 265, fig. 4 (Br. Museum n. B, 641).

symboles monétaires, dont le plus caractéristique est celui d'un statère de Cyzique (1). Les aigles s'y cramponnent sur les côtés, dans la même position que sur la chambre voûtée égyptienne. Nous reproduisons ci-dessous des spécimens de ces divers types (*fig.* 3, 4, 5, 6).

L'omphalos en forme de cône au sommet arrondi, de coupole ovoïde ou hémisphérique, repose tantôt sur le sol, tantôt sur un socle ou degré rectangulaire; il est tantôt nu et tantôt couvert d'un réseau de laine ou de bandelettes pendantes; les oiseaux sont posés à terre, sur le sommet de la coupole, ou accrochés sur le penchant de la courbe; affrontés, ils tournent la tête, tantôt l'un vers l'autre et tantôt en sens opposé. Quelquefois, un seul oiseau surmonte l'omphalos (2).

Fig. 3.

Le serpent, qui joue dans les légendes delphiques un rôle capital, est aussi en rapports étroits avec l'omphalos, soit qu'il s'enroule autour de lui (3), comme on le voit sur des monnaies de Delphes, soit qu'il apparaisse en avant ou, comme par transparence, à l'intérieur d'un tertre omphali-

'Εφ. ἀρχ., 1912, pl. XXII = De Ridder, *RÉG*, 1914, p. 301 (Égine). Type analogue sur des monnaies impériales de Mégare, Svoronos, *Journ. intern. d'arch. num.*, XIII, p. 312, fig. 6, 7. Tertre en forme d'omphalos d'une part, omphalos apollinien de l'autre, surmontés chacun de deux oiseaux. Dans les b. r. d'Athènes, Wilhelm, *Wien. Jahreshefte*, 1898, Beibl., p. 43; de Phalère, *RA*, XI (1920), pl. III; de Sparte, Wolters, *AM*, XII, pl. XII, les oiseaux sont placés à droite et à gauche de l'omphalos delphiphe, sur le socle qui le porte.

(1) Studniczka, *Hermes*, XVIII, p. 266, fig. 5. Le dessin ci-dessous reproduit un exemplaire agrandi du Cabinet des Médailles. On le date de 450 à 400. P. 342, fig. 5.

(2) *Dict. des Antiq.*, Karo, Art. *Omphalos*. On trouvera une collection à peu près complète des types dans Roscher, *Abhandl. Sächs. Gesellsch.* (1913), XXIX, p. 1-140, pl. I-IX, *Omphalos*. Voir aussi Middleton, *JHS*, 1888, p. 294-302, fig. 1-11.

(3) Monnaies amphictioniques de Delphes, Svoronos, *BCH*, 1896, pl. XXVI, n° 37; monnaies impériales de Delphes (Hadrien), *Ibid.*, pl. XXVIII, nos 4, 5, 6.

forme (1), qui peut être lui-même surmonté d'un oiseau (*fig.* 7 et 8).

L'espèce des oiseaux ne peut pas toujours être déterminée avec une parfaite rigueur, aigles, éperviers ou faucons, corbeaux ou même colombes. D'une façon générale, ils se rattachent plutôt à la catégorie des rapaces.

On aperçoit sans peine quelles différences on pourrait relever, de l'Égypte à la Grèce, dans le type, la place et l'attitude des

Fig. 4.

oiseaux, dans la forme, la disposition et la matière de l'omphalos; on n'en demeure pas moins frappé de l'analogie singulière de ces représentations, qui combinent autour de l'objet arrondi les oiseaux et le serpent, et l'on ne résiste pas à la tentation de rechercher si c'est rencontre fortuite, apparence décevante, ou si la ressemblance extérieure ne trahirait pas quelques affinités secrètes de pensée. ou quelque relation d'origine.

(1) Omphaloi funéraires ou oraculaires : J. Harrison, *JHS*, XIX (1899), *Delphika*, p. 228, fig. 9 ; 227, fig. 7 et 8.

Aussi bien, l'explication que donnaient les Grecs de l'omphalos n'est pas pour satisfaire une saine critique ; elle rentre manifestement dans le genre de celles qu'inventent le pédantisme des érudits, la superstition des dévots, ou l'imagination populaire, en face de l'inexplicable, de l'incompris, ou de ce qu'il n'est pas permis de connaître et de dire. La fable des deux aigles (1), doués d'une égale force, assujettis à une vitesse égale, lancés à la même seconde des deux bouts de l'horizon, pour déterminer le centre de la terre et faire honneur à Delphes de cette situation privilégiée, ne trompait dès l'antiquité aucun homme avisé.

Fig. 5.

Lorsque, il y a plusieurs années, l'hypothèse d'une relation possible avec l'Égypte se présenta à mon esprit, je la soumis à celui qui était alors le maître des études égyptologiques, mon très regretté ami Maspero; il voulut bien s'y intéresser, et j'espérais l'avoir pour conseiller et pour juge. La mort qui l'a soudainement enlevé, en me privant de son appui, découragea et suspendit mes recherches. Si j'ai osé et pu les reprendre, c'est grâce à l'assentiment que j'ai rencontré auprès de MM. Georges Bénédite et George Foucart, et au concours actif de M. A. Moret, qui m'a aidé tout à la fois de renseignements oraux et de notes écrites. Je souhaite de n'avoir pas trahi leur pensée, j'espère qu'ils voudront bien corriger les erreurs que j'aurais pu commettre et, avec l'autorité de leur compétence, donner à mes conjectures, s'ils les en jugent susceptibles, la force démonstrative. Pour moi, je borne mon ambition à poser pour Delphes, comme on l'a fait heureusement pour Éleusis, la question des influences égyptiennes.

(1) Aux textes cités p. 339, note 1, on ajoutera les scholies de Sophocle, *Œd. Roi*, 476; Eurip., *Oreste*, 327 ; Lucain, *Pharsale*, V, 71 (cf. Usener, *Schol. Bernens.*, p. 136); Claudien, *Panégyr.*, pour le consul Fl. Manlius Theodorus, éd. Teubn., XVI, 11-16. — Ils sont tous réunis dans l'*Omphalos* de Roscher

I. — La Châsse osirienne.

La signification des symboles égyptiens nous est révélée, non pas par des commentaires tardifs et oiseux, comme ceux des exégètes grecs sur l'omphalos, mais par des textes contemporains des images elles-mêmes, témoignages authentiques et en quelque sorte officiels. Si les commentateurs modernes ne s'accordent

Fig. 6.

pas absolument dans l'interprétation de tous les détails, ils ne diffèrent pas sur le fond. Je transcris ou résume les explications que je leur emprunte.

« Le nome infernal de la cinquième heure, dit M. Jéquier, est le centre du territoire sokarien ». Au milieu même de ce domaine, c'est-à-dire « au milieu de l'heure », suivant les expressions de M. Maspero, ou iconographiquement « au milieu du registre » de la représentation, « le soleil se relève et se renfle en une sorte de mamelon » — telle la bosse que les Grecs appellent ὀμφαλός, au

milieu d'un bouclier ou d'une phiale. Une tête humaine couronne le sommet, c'est-à-dire précisément le point central du monticule en forme de cône, qui coupe lui-même en son milieu la course du soleil. Or l'axe du monticule et de la tête est aussi celui de la « chambre d'ombre » que surmontent les oiseaux (1). L'objet arrondi qui rappelle l'omphalos de Delphes est donc comme celui-ci un centre. D'ailleurs l'idée que l'Égypte elle-même occupait le centre du monde, de même qu'elle en était la partie la plus ancienne

Fig. 7.

et la meilleure, ne paraît pas avoir été tout à fait étrangère aux prêtres ou savants indigènes (2). Il semble que l'on trouve la traduction graphique de cette croyance dans certaines images, soit du disque solaire, soit de l'objet omphaliforme lui-même, portés par un socle ou degré qui se relève en dés ou en biseaux à ses deux extrémités, c'est-à-dire à l'Est et à l'Ouest, et accostés d'oiseaux, de sphinx, ou de lions qui semblent les garder. On interprète, en effet, d'ordinaire ce socle comme le signe de l'horizon. Suivant une opinion plus récente, il aurait représenté, à l'origine, la contrée lumineuse placée à la limite du monde oriental, puis dans les documents du Moyen Empire, la région comprise

(1) Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 73-81. — Maspero, *Études de Myth.*, II, p. 78-99.

(2) Stob., *Eclog.*, I, p. 302, éd. Meineke (Teubner, 1860-4), déjà cité par Roscher, *Omphalos*, p. 31-32. Maspero, *Hist. anc. de l'Orient*, I, p. 16, n. 2, 3.

entre la chaîne arabique et la chaîne libyque, situées aux points cardinaux du levant et du couchant (1).

Le monticule est le tertre de sable de la terre de Sokaris, qui « garde ses chairs mystérieuses » (2). Il a un contour elliptique ou circulaire, ainsi qu'il résulte de la représentation en perspective placée sous le profil du monticule, et rappelle par sa forme le fétiche de Sokaris, tel qu'on le voit sur la barque de ce dieu (3). Dans l'intérieur de l'ellipse, dont le cadre pointillé indique le

Fig. 8.

sable, — caché à la vue par conséquent —, s'allonge un serpent... En son milieu, un homme ailé hiéracocéphale se dresse... : c'est Sokaris lui-même veillant sur son propre corps. Deux sphinx sont figurés aux deux bords de l'ellipse, comme des gardiens (*fig.* 2).

La « chambre d'ombre voûtée », comme l'appelle Maspero, est figurée avec quelques variantes sur le sarcophage de Ded-her, au Musée du Louvre (4), qui, étant d'une époque relativement basse, montre la persistance de ce concept graphique. Au lieu du haut monticule de sable, elle est réduite à un petit tertre d'une courbe surbaissée ; mais le sens en est pareil. La demi-ellipse figure les

(1) Ch. Kuentz, L'*Akhit ou soi-disant horizon. Bulletin de l'Inst. fr. d'arch. or. du Caire*, XVII, 2 (1920), p. 121 et suiv. Les conclusions sont résumées à la p. 189.

(2) Les observations exposées dans cet alinéa et les suivants (p. 345-350) sont le résumé, aussi fidèle que possible, de notes qu'a bien voulu me communiquer M. Moret.

(3) Voir par exemple, J. Capart, *Le temple de Séti Ier*, pl. XLIX ; Caulfeild, *The temple of the Kings* (Abydos), pl. VI (*Egyptian research Account*, VIII).

(4) Sharp, *Egypt. inscriptions*, II, pl. VII (Le texte et les figures ont été renversés dans la planche et orientés de gauche à droite).

pays sablonneux à l'horizon et particulièrement le territoire funéraire (Akhit), où Osiris mort est enseveli et renaît, comme le soleil lui-même au matin, dans le demi-horizon de l'Orient. Cette renaissance est figurée par le scarabée qui émerge à mi-corps de la base coupée de l'ellipse.

La demi-ellipse est représentée, comme sur le sarcophage de Ded-her, dans les papyrus funéraires thébains. Tantôt le réduit divin a la forme d'une colonne cylindrique arrondie au sommet en coupole (*a*), tantôt il est hémisphérique ou en forme de butte plus ou moins surbaissée (*b*). Il est surmonté tantôt d'une et tantôt, comme ci-dessus (*fig.* 1), de deux hirondelles, qui sont Isis et Nephthys (1). Il est parfois rayé de bandes parallèles, au nombre de sept (*fig.* 9), alternativement vertes et rouges, qui peuvent représenter les couleurs vives de l'aurore (2). Il est donc l'emblème du domaine où le dieu repose pour renaître et que gardent « les deux hirondelles qui veillent sur le gisant, qui veillent sur sa tête à l'horizon (3) ».

Fig. 9.

Des emblèmes de même forme, toujours semés du pointillé caractéristique qui indique le sable de l'horizon, servent de châsses (*dbt*) à des dieux qui sont représentés debout, accroupis ou couchés, soit au-dessus, soit en dedans du tertre funéraire (4). On en trouve quelquefois deux conjugués, surmontés chacun d'un oiseau, par

(1) On note les mêmes variétés de formes dans les représentations grecques de l'omphalos; le nombre des oiseaux y varie également d'un à deux, et aussi leur orientation. — Naville, *Todtenb.*, ch. 86 : de se transformer en hirondelle, pl. XXIX (forme a) ; Naville, *Papyr. de Nesi-khonsou*, pl. XX (forme b).

(2) Budge, *Papyrus Ani* (*Book of the dead*, II, p. 304), pl. XXV.

(3) *Livre des morts*, chap. 172.

(4) Des spécimens de ces divers types se trouvent dans la *Tombe de Ramsès IX*, publiée par Guilmant, *Mém. de l'Inst. fr. d'arch. or. du Caire*, XV, pl. XXXVIII-XL, LXIII, LXX, LXXX, LXXXI, XC, XCI, etc. — On trouve aussi un simple tertre de sable (en pointillé) pl. XXXI, XXXIII. Les uns ou les autres sont souvent accompagnés d'orants.

exemple dans le papyrus Dja nofer (*fig.* 10), qui est de la XXIe dynastie (1).

La châsse osirienne se présente encore, soit dans le Livre des morts, soit dans la tombe de Séti Ier, sous l'aspect d'une sorte de coffre, identique pour la forme à la chambre voûtée, et contenant la tête du dieu. Elle est posée sur un pilier ou pavois, surmontée ou non de deux plumes, symbole résumé des deux oiseaux, et barrée ou non par un serpent (2). Dans les représentations de la tombe de Séti Ier (3), la tête est visible au milieu de la châsse ; celle-ci est couronnée de l'uraeus et semble couverte d'un réseau de perles, qui rappelle le filet dont on enveloppait l'omphalos, et qui joue comme lui le rôle protecteur d'apotropaion (*fig.* 11). Cette châsse remplace le type primitif du vase, monté lui aussi sur un pavois, et contenant la tête du dieu. M. Moret veut bien me signaler une stèle sur laquelle est figuré un orant devant la châsse, au-dessous de l'inscription : *Adoration à Osiris*. Au temple de

Fig. 10.

(1) Photographie communiquée par M. Moret (Musée du Caire). — Sur le cotylos de Naples, publié par Miss J. Harrison, le tertre en forme d'omphalos et surmonté d'un oiseau est aussi figuré en double (notre fig. 8).

(2) C'est le signe « *Abdou* », par lequel on écrit le nom de la ville d'Abydos, sépulture du dieu. Les formes du vase et du coffret se trouvent avec ces variantes dans les textes des Pyramides, V-VIe dynasties : Pépi II, l. 15. — Même type dans Naville, *Todtenb.*, I, pl. 152.

(3) J. Capart, *O. l.*, pl. XIX, XX, XXVIII. L'auteur interprète le réseau comme une chevelure. Caulfeild, *O. l.*, pl. II, XII.

Dendérah, la légende suivante accompagne l'image de la châsse : l'*auguste ab qui conserve la tête d'Osiris* (1).

Qu'il s'agisse donc de chambre d'ombre ou de tertre, de châsse, d'édicule, de mamelon ou de vase, nous nous trouvons partout en présence d'un réduit funéraire, de même forme et accompagné d'accessoires analogues, contenant la tête ou les membres du dieu mutilé, mort et attendant la résurrection, : il est comme le fétiche du dieu (2).

Fig. 11.

L'interprétation des oiseaux n'est pas moins certaine et cohérente : ce sont les éperviers sacrés, veillant sur l'asile du dieu démembré et décapité par Seth, comme ils veillent à la poupe et à la proue de la barque solaire, sur laquelle le dieu est transporté. Ils peuvent être remplacés par le symbole des ailes ou des plumes, comme on voit en maints endroits.

Ce même rôle de vigilance, avec un sentiment plus touchant de tendresse, est ailleurs dévolu soit à Isis, soit à Nephthys, soit à l'une et l'autre à la fois, sous la figure d'hirondelles. Isis-hirondelle est représentée au Livre des morts, au-dessus de la châsse osirienne et dans les légendes on lit : « Les deux hirondelles veillent sur toi gisant ; elles veillent sur ta tête à l'horizon (3) ». Dès les textes des Pyramides, ces oiseaux sont nommés ; « ils viennent baiser leur frère Osiris (4) ». La tradition se perpétua sans changement en Grèce et Plutarque (5) montre

(1) Mariette, *Dendérah*, IV, 69.

(2) On ne doit pas oublier la fusion qui s'était opérée avec le temps entre les dieux des divers nomes, et qui avait fait d'Osiris le dieu commun des morts pour toute l'Égypte. Jéquier, *Le livre...*, p. 9-11. Maspero, *Hist. anc.* I, p. 194 et suiv., 232.

(3) Budge, *Book of the dead*, Papyr. Nebseni, ch. 166.

(4) Ounas, l. 256 ; Pépi II, l. 1118 ; Pépi I, l. 532. — Toutes ces références m'ont été fournies par M. Moret.

(5) Plutarque, *de Iside et Osir.*, 17 : ἀνοῖξαι τὴν λάρνακα καὶ, τῷ προσώπῳ τὸ πρόσωπον ἐπιθεῖσαν, ἀσπάσασθαι καὶ δακρύειν.

encore Isis-hirondelle « voltigeant avec larmes autour du cercueil, l'ouvrant, appliquant son visage sur celui du dieu et le baisant ».

Les deux déesses semblent avoir pris aussi la forme de colombes, si M. Mallet (1) a raison de considérer le nom de *zesti*, qu'elles portaient en Égypte, comme l'équivalent du grec πελειάδες, nom par lequel Hérodote désigne les oiseaux qui introduisirent de l'Égypte à Dodone et en Libye la science et les rites oraculaires (2).

Le dernier élément essentiel des représentations égyptiennes est le serpent. Le serpent, dans les croyances du pays, a un double rôle répondant à un double caractère. Il est à la fois une puissance hostile et secourable, symbole de la force intelligente et protectrice, de la violence brutale, sournoise et meurtrière. Seth, que les Grecs appellent Typhon, ou Apopi, est l'ennemi perfide et sanguinaire d'Osiris et d'Horus : de lui vient tout désordre et toute destruction. Il ne cesse pas dans le monde souterrain de contrarier la marche de la barque divine ; il y reste la terreur et le péril des âmes tendant vers le séjour des bienheureux, où règne Orisis, il les épouvante et les égare.

Mais le serpent apparaît aussi comme le compagnon, l'auxiliaire fidèle et docile du dieu d'ordre, d'intelligence et de bonté : il est avec Osiris dans la barque qui le mène à travers les heures vers les champs de souchet ; il est avec Sokaris sous le tertre où les chairs divines sont ensevelies pour se reconstituer ; il est dieu (3).

Le décor d'un sarcophage de Marseille montre un serpent étendu au-dessus d'un tertre analogue à la châsse d'Orisis. Son corps est surmonté d'un double uræus et sa tête couronnée comme celle d'un dieu. Le tertre porte en un cartouche le nom d'Osiris et les quatre arbres qui poussent sur sa courbe sont autant de symboles du dieu végétant et renaissant (4). Le serpent

(1) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Égypte*, p. 386, n. 5.

(2) Hérodote, II, 54-5.

(3) Tombeau de Séti Ier, IIe partie, pl. XVIII, l. 86-87 : « L'âme de tout dieu est dans les serpents. »

(4) Lanzone, *Dizionario di mitol. egiz.*, pl. CCCIV.

est donc Osiris lui-même. Un autre serpent sans couronne, debout à la droite du tertre, que l'on appelle « celui qui danse dans les ténèbres », remplit la fonction plus modeste de simple gardien de la tombe (1).

Plus suggestive encore paraît être une représentation de la tombe de Ramsès IX (F. Guilmant, *Mém. de l'Inst. fr. arch. du Caire*, XV, pl. XXIV, XXXIII, ensemble et détail de la paroi droite du premier couloir).

Deux tertres de sable, placés chacun entre deux personnages en prière, contiennent l'un la figuration symbolique des entrailles du Dieu enseveli, l'autre celle de quatre cyprès, emblèmes de résurrection.

En résumé, l'objet en forme d'omphalos, figuré dans le *Livre de l'Hadès*, dans les tombeaux ou sur des sarcophages, est au centre de la région sokarienne ; il est la châsse funéraire et sacrée d'Osiris, dieu de la mort et de la résurrection ; il renferme sa tête et ses chairs, et le serpent, son hypostase ; il est placé sous la garde vigilante et tendre des oiseaux, sous celle aussi du serpent son compagnon, parmi les embûches des génies malfaisants et du serpent hostile.

II. — L'Omphalos tombeau de Dionysos.

Revenons maintenant à l'omphalos de Delphes, dont nous avons déjà noté ci-dessus les ressemblances avec la châsse osirienne : forme, situation centrale, accessoires des oiseaux et du serpent. C'est le mérite de Miss J. Harrison (2) d'avoir reconnu et démon-

(1) « C'est ici le tertre où se cache la pourriture de celui qui est dedans ; c'est le tumulus d'Osiris. » — Le serpent couronné est Osiris, comme le personnage hiéracocéphale, placé au-dessous du tertre de Sokaris dans les sables, est Sokaris lui-même.

(2) J. Harrison, *JHS*, XIX (1899). *The Omphalos*, p. 225-251. *BCH*, XXIV (1900), p. 254-262. — La théorie est acceptée, sauf de légères réserves, par Karo, *Dict. des Ant.*, art. *Omphalos*, p. 117, et Svoronos, *Journ. intern. d'arch. num.*, XIII, p. 313. Elle est combattue par Roscher, *Omphalos*, p. 67, 115-125. — Noack, *AM*, XIX, p. 476-7, note la ressemblance de l'omphalos avec la tombe à coupole des Mycéniens ; il l'attribue à l'influence des Minyens, établis dans la région du Copaïs, et qui avaient, à l'époque mycénienne, leur centre religieux sur le Parnasse.

tré les rapports extérieurs et intimes de la tombe, asile et autel du mort, avec l'omphalos. Levée de terre (χῶμα), simulacre de pierre arrondi, chambre à coupole (θησαυρός), elle a la même forme que lui; elle est, comme lui, hantée par le serpent, comme lui, décorée d'ornements sacrés, bandelettes ou réseaux de laine. Des oiseaux sont figurés alentour ou au-dessus : Harpyies ou Kères, ravisseuses des âmes, Sirènes qui les consolent par leurs larmes et leurs chants, symboles des âmes elles-mêmes.

L'adyton de Delphes, au témoignage de quelques auteurs anciens, n'est pas seulement une chambre oraculaire, il est aussi un caveau sépulcral. Les deux monuments essentiels et inséparables de cette retraite mystérieuse, le trépied et l'omphalos, sont l'un et l'autre désignés comme les réceptacles de reliques vénérables, celles d'un dieu, celles d'un serpent ennemi du dieu, ou lui-même divinisé. Ils se complètent, ou même se suppléent.

Le défunt, hôte de l'adyton, est nommé par Tatien, lettré et philosophe, très curieux et informé des questions religieuses et mystiques : c'est Dionysos (1). Ce témoignage est confirmé par celui de Plutarque, plus ancien d'un demi-siècle et d'autant plus digne de considération que cet érudit dévot avait été à Delphes même magistrat et prêtre, et qu'il avait reçu au sujet des mystères de Dionysos, — s'il n'y avait pas été lui-même initié —, toutes les révélations permises de Cléa, doublement compétente en ces matières, comme initiée héréditairement aux mystères égyptiens et comme supérieure des Thyiades, servantes de Dionysos (2). Enfin, à travers les chronographes gréco-byzantins, on remonte jusqu'à des autorités du IVe ou du IIIe siècle av. J.-C., le poète Dinarque et le savant Philochore. Ceux-ci avaient eu connaissance de l'épitaphe du dieu enseveli à Delphes :

(1) Tatien, *Ad Graecos*, éd. Schwartz, p. 9, l. 16-17 : ἐν τῷ τεμένει τοῦ Λητωΐδου καλεῖταί τις ὀμφαλός· ὁ δ'ὀμφαλός τάφος ἐστὶν Διονύσου.

(2) Plutarque, *de Isid. et Osir.*, 35 (Didot, *Moralia*, p. 446, l. 18 et suiv.) : ὁμοίως δὲ καὶ περὶ τὰς ταφάς. Αἰγύπτιοί τε γὰρ Ὀσίριδος πολλαχοῦ θήκας, ὥσπερ εἴρηται, δεικνύουσι, καὶ Δελφοὶ τὰ τοῦ Διονύσου λείψανα παρ' αὐτοῖς παρὰ τὸ χρηστήριον ἀποκεῖσθαι νομίζουσι καὶ θύουσιν οἱ Ὅσιοι θυσίαν ἀπόρρητον ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος. — Cf., sur Cléa, *Ibid.*, p. 445, l. 51.

« *Ci-gît Dionysos, fils de Sémélè* » (1). Avec moins de précision et sans référence à des témoignages définis, Clément d'Alexandrie (2) dit qu'Apollon avait recueilli et transporté sur le Parnasse les restes de ce même dieu ; il ne spécifie pas le lieu où ils avaient été déposés, mais on ne peut guère douter que ce fût encore Delphes et son temple.

Une tradition différente, transmise par Hésychius et Varron, attribue au contraire *la sépulture sous l'omphalos* au serpent Python (3), l'adversaire, le vaincu d'Apollon. Suivant une autre version, c'est dans la cuve du trépied, ou sous la base du trépied (4), compagnon inséparable et voisin immédiat de l'omphalos dans l'adyton delphique, qu'aurait été le séjour de Python, considéré par les uns comme un serpent, par les évhéméristes comme un personnage d'une puissance malfaisante et plus qu'humaine, dont un dieu seul aurait pu triompher.

Pour ce qui est du serpent, il apparaît avec un double caractère. Ennemi d'Apollon et vaincu par lui, il remplit le lébès de ses dents et de ses os; on couvre la cuve oraculaire de sa peau tannée, trophée du dieu. Ami, compagnon et auxiliaire du dieu,

(1) Joh. Malala. Chronogr., p. 186, dans *F.H.G.*. I, 387, Philoch., fr. 22. Ὡσαύτως δὲ καὶ ὁ σοφώτατος Φιλόχορος... ἐν ᾗ ἐκθέσει εἶπε περὶ τοῦ αὐτοῦ Διονύσου· Ἔστιν ἰδεῖν τὴν ταφὴν αὐτοῦ ἐν Δελφοῖς παρὰ τὸν Ἀπόλλωνα τὸν Χρυσοῦν. Βάθρον δέ τι εἶναι ὑπονοεῖται ἡ σορὸς ἐν ᾧ γράφεται· Ἐνθάδε κεῖται θανὼν Διόνυσος ὁ ἐκ Σεμέλης. — Même tradition dans Eusèbe, Arm. N. 710, p. 290 éd. Mai, et dans Syncellus, p. 162 C. *Ibid.*, fr. 23.

(2) Clém. Alex., *Protrept.*, II, 18 : ὁ δὲ (Ἀπόλλων), οὐ γὰρ ἠπείθησε Διί, εἰς τὸν Παρνασσὸν φέρων κατατίθεται διεσπαρμένον τὸν νεκρόν.

(3) Hésych., τοξίου βουνός· τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἐν Σικυῶνι. Βελτίον δὲ ἀκούειν τὴν ἐν Δελφοῖς νάπην λεγομένην· ἐκεῖ γὰρ ὁ δράκων κατετοξεύθη καὶ ὁ ὀμφαλὸς τῆς Γῆς τάφος ἐστὶ τοῦ Πύθωνος. — Varron, *de ling. lat.*, VII, 17 : in aede ad latus est quiddam in thesauri specie quod Graeci vocant ὀμφαλόν, quem Pythonos aiunt esse tumulum.

(4) Servius, *ad Aen.* III, 360 : in eodem templo tripus est cum ossibus et dentibus Pythii serpentis. Cf. Hygin, *fab.*, 140. — *Mythogr. Vatic.*, III, 8, 5 : Tripos... mensa Apollinis Pythii serpentis corio tecta. Lucien, *Astrol.*, 23 : δράκων ὑπὸ τῷ τρίποδι φθέγγεται. Rohde, *Psyche*, I², 132, n. 1, admet l'attribution à Python de l'omphalos, considéré comme une tombe en forme de coupole. Voir les autres témoignages réunis dans le *Lexicon* de Roscher aux mots Pythios et Python (col. 3378 et suiv., 3402 et suiv.). — Une légende, rapportée par Diogène Laerce, V, 6, 9, donnerait à penser qu'on entretenait en fait des serpents dans l'adyton : une Pythie, qui s'était laissé corrompre, serait morte de la morsure de l'un d'eux.

pour ne pas dire son symbole, il vit sous terre et parle par le trépied prophétique (1). Aussi bien, d'après plus d'un témoignage, Python aurait été, avant Apollon, en possession de l'oracle, comme garde ou interprète de Gha. Pythagore, si l'on en croit Porphyre, lui aurait même attribué la victoire sur Apollon, dont le trépied serait le tombeau.

Les rapports du serpent avec Dionysos ne sont pas moins étroits. Le dieu prend quelquefois la forme du serpent ; il se couronne la tête de serpents (2), comme les Dames de Cnossos ou les Ménades (3). Le serpent, compagnon et serviteur du dieu ou l'un de ses attributs, pouvait bien devenir aussi son symbole, son substitut, son hypostase.

Suivant une dernière tradition, conservée par Porphyre dans la vie de Pythagore, ce sage serait l'auteur d'une épitaphe métrique en l'honneur d'Apollon, fils de Silène, tué par Python et enseveli dans le trépied (4). La filiation assignée à Apollon le rattache au cycle de Dionysos ; elle fait de lui comme un double de ce dieu. Ce n'est point d'ailleurs le seul exemple d'un échange de légendes, d'épithètes et d'attributions entre ces deux divinités, venues de points divers en des temps différents, mais qui, après s'être affrontées et combattues, finirent par un pacte d'alliance, et se partagèrent l'année liturgique et le culte des Delphiens. Ceux qui assimilaient Dionysos à Osiris et Apollon à Horus n'avaient

(1) Le serpent est représenté souvent auprès du trépied, ou dans les statues d'Apollon à côté du dieu. — Sur Python oracle et prédécesseur d'Apollon, cf. Hygin, fab. 140 : Python... ante Apollinem ex oraculo in monte Parnasso responsa dare solitus ; Hésych., Πύθων· δαιμόνιον μαντικόν ; Lucien, *Astrol.*, 23 ; et les textes réunis au mot Python dans le *Lexicon* de Roscher. La persistance du culte du serpent est démontrée à Delphes par la fête du Septérion.

(2) Eurip., *Bacch.*, 101-4 ; 1017-1018. *Dict. des antiq.*, art. *Bacchus*, p. 622.

(3) Le serpent dresse sa tête au-dessus de la haute tiare des figurines de Crète, dites « déesses aux serpents », comme l'uræus devant la couronne égyptienne. Cf. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*[2], p. 59, fig. 38. — De même le serpent, enroulé dans la chevelure d'une Ménade, avance la tête au-dessus de son front, Harrison, *Prolegomena*, p. 398-400, fig. 126.

(4) Porphyre, *Pyth. vit.*, 16 : ἐλεγεῖον τῷ τοῦ Ἀπόλλωνος τάφῳ ἐπέγραψε δι' οὗ ἐδήλου ὡς Σιληνοῦ μὲν ἦν υἱὸς ὁ Ἀπόλλων, ἀνῃρέθη δὲ ὑπὸ Πύθωνος, ἐκηδεύθη δὲ ἐν τῷ καλουμένῳ τρίποδι.

aucune répugnance à donner à Apollon une généalogie dionysiaque.

Dionysos apparaît quelquefois, en effet, comme le premier maître du trépied prophétique, et en quelque sorte le précurseur d'Apollon, doué des mêmes attributs et des mêmes prérogatives (1). L'omphalos, insigne ordinaire d'Apollon, semble aussi parfois lui appartenir : on le voit assis sur une pierre toute semblable à l'omphalos parmi les divinités éleusiniennes (2) ; à Delphes même, un vase le représente, à côté de l'omphalos, recevant Apollon comme un hôte et lui offrant un trône (3).

C'est donc une hypothèse plausible, probable, peut-être mieux encore, que l'adyton était la chapelle de Dionysos, et l'omphalos sa châsse funéraire.

On voit, au revers de quelques monnaies de Patras, l'une des capitales du culte de Dionysos en Achaïe, un coffret de forme conique : il est tantôt placé à terre sur un bas degré, au milieu de rameaux de lierre, ou d'épis de blé, entre des grappes de raisin et un thyrse, tantôt élevé sur un autel, tantôt enfin porté par un personnage qui s'avance vers un autel. On y a reconnu la λάρναξ, qui contenait l'image de Dionysos rapportée d'Ilion par Eurypylos (4). Il ressemble singulièrement à l'omphalos, sous lequel ce dieu gisait à Delphes, à la châsse où Osiris était renfermé à Abydos, dans l'attente l'un et l'autre de leur périodique résurrection.

III. — Assimilation de Dionysos a Osiris.

L'assimilation de ce dieu avec l'Osiris des Égyptiens est un lieu

(1) (Pindare) Arg. *Pyth.* (Boeckh, p. 297). Πύθωνος δὲ τότε κυριεύσαντος τοῦ προφητικοῦ τρίποδος, ἐν ᾧ Διόνυσος πρῶτος ἐθεμίστευσε. M. Foucart (*Le culte de Dionysos*, p. 28, n. 1) remarque que les plus anciens oracles de la Phocide et de la Béotie appartinrent à Dionysos avant Apollon. — Sur les ressemblances de Dionysos et Apollon, qui amenèrent entre eux un rapprochement et presque une fusion, Harrison, *Prolegom.*, p. 437-453.

(2) Vase polychrome du IVe siècle, coll. Tyszkiewiczk, pl. X : Harrison, *Proleg.*, p. 557, fig. 139. Autre exemple de l'omphalos à Éleusis (*Ibid.*, fig. 160).

(3) *Arch. Zeit.*, 1866, pl. 211 = Reinach, *RVP*, I, p. 8.

(4) *JHS*, 1886, p. 79, pl. LXXVI, Q, 2, 3, 4 et 1 (Imhoof-Blumer et P. Gardner, *Num. Comm. on Pausanias*); Pausan., VII, 19, 6. Cf. Preller-Robert, *Gr. Myth.*, p. 692, n. 1. ; Frazer, *Pausan.*, IV, p. 147.

commun de la littérature, de la mythologie et de la religion grecque, non pas seulement aux époques de syncrétisme religieux ou d'exégèse rationaliste, qui ont suivi les conquêtes d'Alexandre puis la conquête romaine, mais dès le cinquième siècle déjà, au temps d'Hérodote, voire même avant lui (1). Les découvertes modernes n'ont fait que confirmer son témoignage au sujet de ces deux divinités ; leur parenté peut être considérée comme établie par les mémoires de M. Paul Foucart sur les mystères d'Éleusis et le culte de Dionysos (2).

Il serait superflu de développer, après lui, l'ensemble de témoignages et de faits qu'il a soigneusement rassemblés et exposés avec une vigueur convaincante : relations de toute nature, industrielles et commerciales, intellectuelles, politiques et religieuses, entre les îles et le continent hellénique d'une part, et l'Égypte de l'autre ; voyages et séjours individuels de personnages de marque, penseurs, philosophes et législateurs ; établissements collectifs, passagers ou durables, de marchands, de mercenaires et de colons ; échanges, particulièrement actifs, de pensée et de trafic, au cours du deuxième millénaire, puis des septième et sixième siècles avant notre ère.

Il n'est pas étonnant que de ce commerce long et répété ait résulté une influence efficace des arts, des métiers, de la pensée et particulièrement de la religion égyptienne sur la Grèce. On en a pour indices les objets de provenance égyptienne que nous ont rendus en quantité notable les fouilles exécutées dans la Grèce continentale, insulaire et asiatique, les ressemblances non équivoques dont avaient été frappés les plus éclairés des Hellènes, au cours de leurs voyages, entre les légendes mythologiques, les conceptions et les pratiques religieuses de leur nation et celles de l'Égypte. Ils ne font pas difficulté de reconnaître l'empreinte de cette

(1) Hérodote, II, 42, 144, 156, etc. ; cf. Diodore, I, 10, 11, 13, 25, etc. ; Plutarque, *de Iside et Osiride*.

(2) Voir en particulier Foucart, *Le culte de Dionysos*, p. 13-20 et, pour ce qui concerne Delphes, p. 27-29. Frazer, *Adonis, Attis, Osiris*, p. 357. Cf. cependant les réserves, p. 344, n. 3.

antique mère de la civilisation, en particulier dans tout ce qui concerne les croyances eschatologiques et la liturgie des mystères. Pour Hérodote, doctrines d'Orphée ou de Pythagore, cérémonies du culte de Bacchus ont même fond, obéissent aux mêmes règles que les dogmes et rites égyptiens. Ὁμολογέουσι δὲ ταῦτα τοῖσι Ὀρφικοῖσι καλευμένοισι καὶ Βακχικοῖσι, ἐοῦσι δὲ Αἰγυπτίοισι καὶ Πυθαγορείοισι(1). Les traditions littéraires, et mieux encore les trouvailles archéologiques, montrent que le contact fut tout particulièrement direct, profond, prolongé et continu dans la Crète, que sa situation géographique indiquait comme l'intermédiaire naturel entre l'Égypte et la Grèce, et dont on connaît d'autre part le rôle capital dans l'histoire et les institutions du sanctuaire delphique(2).

Quelque valeur que l'on puisse ou doive accorder à cette démonstration générale, il convient toutefois de se tenir soigneusement en garde contre les duperies des ressemblances attribuables à l'universalité des faits du folklore, comme aussi contre les illusions possibles des témoignages les plus sincères de l'antiquité. Il faudra en particulier, pour ce qui concerne Delphes même, chercher et trouver des indices topiques et spécifiques de l'influence égyptienne dans les croyances, les cérémonies et les rites, l'aspect extérieur et la signification des monuments, la forme et la provenance des objets étrangers d'importation. Une étude serrée de ces détails permettra seule de reconnaître et d'affirmer, s'il y a lieu, la réalité des rapports de Delphes avec l'Égypte, d'en déterminer la nature, l'étendue et l'efficacité, en réservant à la Crète, peut-être aussi à la Béotie, la part légitime qui revient à leur entremise. Il ne serait pas malaisé sans doute de multiplier les exemples d'autres curieuses et notables coïncidences. On se contente, pour le moment, d'avoir appelé l'attention sur la ressemblance matérielle de représentations si singulières

(1) Hérodote, II, 81.

(2) Les relations de la Crète et de l'Égypte ont été mises hors de doute par les découvertes multiples d'Evans. Celles que nous avons faites à Delphes d'objets dont l'origine crétoise est incontestable sont venues confirmer le témoignage de l'hymne homérique à Apollon Pythien. *Fouilles de Delphes*, IV, p. 3-5, fig. 13, 13ᵃ, 14 (Perdrizet); Fr. Poulsen, *Delphi* (éd. angl.) p. 15 et suiv., fig. 1-2.

et typiques qu'elle ne paraisse pas pouvoir être un simple jeu de la fortune, comme aussi sur l'analogie des conceptions qu'elles traduisent et qui sont assez originales pour qu'elle ne soit pas non plus le fait du hasard, ou en quelque sorte d'une nécessité logique.

Omphalos, nous trouvons à propos de l'Égypte et en Égypte le mot et la chose. Alexandre le Grand vit au temple d'Ammon, dans l'oasis de Siouah, un fétiche du dieu, qui ne ressemblait en rien aux images ordinaires des divinités, mais avait la forme d'un *umbilicus* (1). C'est par ce mot, synonyme latin du mot grec ὀμφαλός, que le décrit Quinte-Curce, qui traduit en cet endroit le récit de Callisthénès, dont se sont inspirés également Strabon et Diodore.

A Napata, dans le Gebel Barkal, à l'intérieur du grand temple d'Ammon, le Dr Reisner a découvert un monument qui a, et fort justement, reçu le nom d'omphalos (2). Il est en grès, de hauteur modérée, et tout semblable pour la forme à l'omphalos de Delphes ; il est coiffé au sommet d'un décor en chapelets qui rappelle certaines représentations du filet delphique ; il est, comme à Delphes, en relation avec un oracle. Au-dessous court une large frise, où sont gravés deux cartouches royaux flanqués de deux divinités ailées et protectrices, et dont l'un est copié en partie sur celui d'Amenhotep III. Ce curieux monument peut être rapporté environ à l'année I après J.-C. (*fig.* 12).

Témoignage et monument sont uniques en leur espèce et tous les deux de date relativement très récente ; toutefois ils se con-

(1) Q.-Curce, IV, 7, 23 : Id quod pro deo colitur non eamdem effigiem habet quam vulgo diis artifices accommodaverunt, umbilico magis similis est habitus, smaragdo et gemmis coagmentatus. — Diodore, XVII, 50, désigne la même statue sous le nom de ξόανον. Strabon ne parle pas de la statue, mais indique la source commune des trois récits, Callisthénès (XVI, 1, 43). — Voir sur ce sujet Maspero (*Ann. de l'École des Hautes Études*, 1896), *Comment Alexandre devint dieu en Égypte*, p. 9 et suiv. Daressy, *Annales du service des Antiquités*, IX (1908), p. 64-69. — Furtwängler (Roscher, *Lexicon*, I, p. 288) accuse Q.-Curce d'une « *absurden Missverständniss.* » L'hypothèse, si ingénieuse qu'elle soit, de M. Naville sur la palette d'Hiéraconpolis ne semble pas résoudre la question (*C.-R. Acad. des Inscr.*, 1906, p. 25-32).

(2) Griffith, *The Journal of egypt. arch.*, III, IV (1916) : *An Omphalos from Napata.*

firment l'un l'autre, provenant tous deux de temples oraculaires du dieu Ammon. Sans en exagérer la valeur, ils prouvent au moins que l'omphalos n'a pas été, comme on l'a prétendu, absolument étranger à l'Égypte(1).

Théophile Homolle.

(1) C'est l'opinion de Roscher dans son étude sur l'omphalos.

Fig. 12.

LE PAPYRUS 7 DE FRIBOURG

La bibliothèque universitaire de Fribourg-en-Brisgau conserve une petite collection de papyrus, qui appartient à la *Société académique* de cette ville. Des sept textes publiés en 1914 (1), le dernier seul retiendra notre attention. De provenance inconnue, mais très probablement écrit dans l'Arsinoïte, selon nous (2), il remonte à l'an 34 de Philadelphe, au début de 251 av. J.-C., si l'on compte les années de règne d'après le *Canon des Rois* (3).

(1) *Mitteilungen aus der Freiburger Papyrussammlung :* 1. *Literarische Stücke, herausgegeben von Wolf* Aly, *Ptolemäische Kleruchenurkunde, herausgegeben von Matthias* Gelzer, dans *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse,* 1914, 2. Avec 3 planches (= *P. Freib.*, 1-7). Une seconde série : *Juristische Texte der römischen Zeit, hrgg. von J.* Partsch, a paru *ibid.*, 1916, 10.

(2) Voir, p. 363-365, nos rapprochements sur Diotimos et Phanias.

(3) Des deux lettres qui forment notre texte, l'éditeur date la plus ancienne : an 34, 22 Dios — 29 Athyr, du 21 janvier 251 ; la plus récente : an 34, 6 Choiac, du 28 janvier suivant ; et c'est exact, si le 1er Thôth est le premier jour de l'an. Mais depuis les récentes études de M. C.-C. Edgar, *On the dating of early Ptolemaic papyri,* dans *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte,* XVII, 1917, pp. 209 et suiv., il est probable que, dans cette période de l'histoire ptolémaïque, trois années de règne ont été en usage : 1° une année régnale macédonienne, comptant alternativement sur la fin du règne de Philadelphe 354 et 384 jours, dont le premier jour se place tout à la fin de Dystros ou au début de Xandikos ; 2° une année fiscale, commençant probablement en Mécheir ; 3° l'année égyptienne commençant au 1er Thôth, celle du *Canon des Rois.* Si nous nous reportons à la table II de M. Edgar, la concordance en l'an 34 de l'année régnale macédonienne et du calendrier égyptien est, à un jour près, celle de notre texte, qui est donc très probablement daté en an régnal macédonien. Mais nous ignorons quelle était alors la relation de l'année macédonienne à celle du *Canon.* Si le premier jour de l'an macédonien était après le 1er Thôth de même chiffre, les mois de Thôth à Xandikos (= Lôos-Gorpiaios) de l'an 34 macédonien tombent en 251-250, et Dios-Athyr en 250. Sur ces questions, nous prenons la liberté de renvoyer à notre article : *Les nouvelles études sur le calendrier ptolémaïque,* dans la *Revue Égyptologique, n. s.* II (1920) 1, sous presse.

A en croire son éditeur, il jetterait une nouvelle lumière sur la question de savoir si toute la puissance des Lagides, après avoir réussi à fixer en Égypte leurs colons militaires, les clérouques, a suffi à les faire participer dès l'origine au développement de la culture foncière (1).

Les clérouques qu'il concerne sont en effet dotés de tenures prises sur la terre déjà cultivée, qui peut être immédiatement ensemencée, sans autres travaux ; et l'on ne saurait parler ici de colonisation intérieure. Ils ne jouiraient que pendant un an des revenus de leur tenure. Ils la quittent, mobilisés par le roi. Tout ce que l'administration leur demanderait, ce serait de ne pas laisser la terre sans nouvelles semailles. Un état des superficies ensemencées doit être établi par les fonctionnaires, pour que chacun des clérouques sache bien comment il se tire d'affaire. L'administration, voulant attribuer à nouveau des tenures, ne souffrirait naturellement pas qu'elles fussent négligées (2).

Telle est l'interprétation du document même. Elle sert d'occasion et d'argument pour une théorie plus générale.

L'armée des premiers Ptolémées, à la différence de celle du IIe siècle, fait encore la guerre. Aussi les clérouques ne cultivent-ils pas eux-mêmes leur tenure ; ils l'afferment, au moins pour la partie qui porte des céréales ; et afin qu'ils en puissent tirer un fermage suffisant, ils ne reçoivent que des terres cultivées antérieurement. Dès leur départ, elles font retour au Domaine ; c'est pourquoi les clérouques ne paient pas d'impôt foncier. Il faut renoncer pour le IIIe siècle à la conception selon laquelle la mise en valeur des tenures aurait imposé aux clérouques de grands frais et non moins de peine, où ils auraient eu l'obligation stricte de les cultiver et de payer les impôts, en ne jouissant que d'un droit de possession extrêmement limité. La tenure du IIIe siècle n'était qu'un fief assigné temporairement, comme le logement militaire, le σταθμός ; le clérouque rappelé au service

(1) *P. Freib.*, p. 62.
(2) *Ibid.*, p. 65.

les restituait l'un et l'autre, et en principe pour toujours ; en fait, la campagne terminée, il revenait ordinairement dans le même quartier et recevait de nouveau son ancienne tenure, qui en était l'annexe, destinée à son entretien dans l'intervalle des appels (1).

Le document, à propos duquel est présentée cette théorie nouvelle des origines clérouchiques, ne saurait être étudié de trop près. En voici le texte, avec quelques notes critiques, et la traduction que nous proposons :

1 Ἀντίπατρος Πυθοκλεῖ χαίρειν. Ὑπογέγραφά σοι τῆς παρὰ Φανίου γραφείσης μοι ἐπιστολῆς τ[ὸ] ἀντίγραφον. Ὡς ἂν οὖν λάβῃς τὴν ἐπιστολήν,

σῆι

2 ἐπελθὼν γεωμέτρησον πάντας τοὺς ἐν τῆι ἐπιστατείαι κλήρου[ς], καθότι
3 Φανίας γέγραφεν, καὶ ἀναγραψάμενος κατὰ γένος ὡς ἐνδέ-
3 χεται ἀκριβέστατα, ἀπόστειλον ἡμῖν, ὅπως ἐπὶ Φανίαν ἀνενέγκωμεν τὴν γεωμετρίαν. Οὕτως δὲ ἀκριβολογήθητι πρὸς τὸ πρᾶγμα
4 ὡς χειρογραφήσων τὸν βασιλικὸν ὅρκον. Ἔρρωσο. (Ἔτους) λδ, Χοίακ ς.
5 [Φα]νίας Ἀντιπάτρωι χαίρειν. Πρότερον μέν σοι ὑποθεὶς τῆς παρὰ Διοτίμου ἐπιστολῆς τὸ ἀντίγραφον ἔγραψα ἐπιμεληθῆναι [.....]
6 ὅσοις καταμεμέτρηται γῆ δυναμένη σπείρεσθαι εἰς τ[...].....[....].... σπαρῆι κ[α]ὶ δυνηθῶσιν οἱ ἐν τῆι ἐπιστατείαι [.....]
7 ἀπὸ τῶν γενομένων καρπῶν χορηγηθέντες καταβαίνειν πρὸς τὸν βασιλέα

ἀναγκαίοις

ἔφιπποι καὶ τοῖς ἄλλοις κατεσκευασμένοι. Ἐπεὶ δὲ σ[.....]
8 ται ὁ σπόρος παρ' ὑμῖν, παραλαβών τινα ἔμπειρον γεωμέτρην ἤδη ἔπελθε πάντας τοὺς ἐν τῆι ἐπιστατείαι κλήρους καὶ κατ[.....]
9 γεωμετρήσας ἀνάγραψον κατὰ γένος ὡς ἐνδέχεται ἀκριβέστατα τὴν ἐσπαρμένην ἐν ἑκάστωι κλήρωι ἕως ἂν πάντας ἐπέλθῃς.
10 Οὕτω δὲ ἀκριβολογήθητι πρὸς τὸ πρᾶγμα ὡς μετὰ χειρογραφίας ἀνοίσων ἐπ' ἐμὲ τ[ὴ]ν γεωμετρίαν. Διατήρησον ὅπως ἡμῖν ἐπιδῶις.
11 Ἔστι γὰρ ἀναγκαῖον ἕκαστον τῶν νεανίσκων γινώσκεσθαι πῶς τι ἀπαλλάσσει καὶ ὑμῖν προσῆκον τοῖς ἡγεμονίας αὐτοὺς .
12 ἀξιοῦσιν τὰς τοιαύτας χρείας παρέχεσθαι ἕως ἂν καταστῆι τ[ὰ] περὶ τὴν κληρουχίαν, ἵνα συμπεπονηκότες δικαίως προεδρί-
13 ας τυγχάνητε. Ἔρρωσο. (Ἔτους)λδ, Δίου κβ, Ἀθὺρ κθ.

(1) *Ibid.*, pp. 66-69. Il y a entre l'interprétation du texte et la théorie qui suit des contradictions que nous ne relevons pas. La partie négative de la théorie vise expressément Rostovtzeff, *Kolonat*, p. 7 et suiv. — Voir ci-dessous, p. 371, n. 2.

L. 4 : χειρογραψησον *Pap.*

L. 5, fin : [ἱππέων] *Gelzer,* [κατοίκων] *Partsch,* qui tous deux conviendraient à de douteuses traces de lettres après ἐπιμεληθῆναι ; mais le second est à cette date un anachronisme, comme le pense l'éditeur; [ὅπως] *Wilcken,* qui est en effet nécessaire.

L. 6 : εἰς τ[...], il n'y aurait que les traces d'une lettre après le τ; les deux derniers points correspondraient à un espace vide (?) ; il est impossible de s'en rendre compte sur le fac-simile ; εἰς τ[ὸ] ἐνεστὼς ἔτος, εἰς τ[ὸ] λε L (= ἔτος) conviendraient après σπείρεσθαι ; — οἱ ἐν τῆι ἐπιστατείαι [.....] : après ἐπιστατείαι, μα [..... *Partsch* ; σασα [... *Gelzer* ; [νεανίσκοι] *Wilcken,* un peu long *Gelzer,* et incompatible avec l'interprétation générale du texte, cf. plus bas, p. 366. L'α de Partsch qui est le second α de Gelzer, paraît assuré par leur accord ; le μ est plus douteux ; rien de visible sur le fac-simile ; autrement Μα[κεδόνες], aussi long, il est vrai, que [νεανίσκοι], serait possible ; cf. *P. Lille*, 4, ll. 25-26, cité plus bas, p. 371.

LL. 7-8 : ἐπεὶ δὲ σ[.....] || ται ὁ σπόρος, σ[πείρε]||ται ? *Gelzer.*

« Antipatros à Pythoclès, salut. Ci-dessous tu trouveras copie de la lettre que m'a écrite Phanias. Dès que tu auras reçu ma lettre, va donc et arpente toutes les tenures de ton épistatie, comme l'écrit Phanias, et, après avoir établi l'état par espèces de semences le plus exactement possible, envoie-nous-le, afin que nous portions à Phanias cet arpentage. Mets à cette tâche la plus grande exactitude, en homme qui devra prêter par écrit le serment par le roi. Adieu. L'an 34, le 6 Choiac.

« Phanias à Antipatros, salut. Déjà en te faisant tenir copie de la lettre reçue de Diotimos, je t'ai dit de prendre soin que, chez tous les tenants militaires à qui a été allotie de la terre propre à être ensemencée, ... elle le soit en effet; et qu'il soit possible à ceux de l'épistatie, après avoir pourvu à leur entretien sur les produits du sol, de rejoindre le roi, montés et avec tous les autres équipements nécessaires. Du moment que les semailles sont achevées chez vous, prends maintenant un arpenteur expérimenté et parcours toutes les tenures de l'épistatie ; ... l'arpentage fait, dresse le plus exactement possible l'état par espèces de semences de la terre ensemencée dans chaque tenure jusqu'à ce que tu les aies toutes parcourues. Mets à cette tâche la plus grande exactitude, en homme qui devra m'apporter l'arpentage avec le serment écrit. Veille avec soin à nous le soumettre. Car il est néces-

saire que chacun des νεανίσκοι sache comment il se tire d'affaire, et il convient que vous, qui vous jugez dignes du grade d'officier, vous remplissiez des fonctions de cette nature jusqu'à ce que soit complètement réglé tout ce qui concerne la clérouchie, afin qu'ayant été vous aussi à la peine vous receviez légitimement un poste d'honneur. Adieu. L'an 34, le 22 Dios-29 Athyr. »

Le papyrus 7 de Fribourg contient donc, on le voit, une de ces correspondances administratives si nombreuses parmi les documents de l'Égypte gréco-romaine ; et, comme il a toute l'apparence d'un original, on s'étonne un peu de ne rien apprendre de son *verso*. Il serait extraordinaire qu'il ne portât ni une adresse, Πυθοκλεῖ, qui pourrait par bonheur être plus développée, ni, si Pythoclès avait les mêmes habitudes méthodiques que les autres fonctionnaires, ses contemporains, un bref résumé du *recto*.

La correspondance, qui a pour objet l'arpentage par espèces de semences de tenures alloties à des cavaliers clérouques et ensemencées en l'an 34, n'a pas compris seulement les deux lettres ici conservées ; il n'y en a pas eu moins de quatre :

une lettre de Diotimos à Phanias, relative, d'après les ll. 5-7, à l'ensemencement effectif des tenures ;

une autre, de Phanias à Antipatros, transmettant la première et y ajoutant les instructions résumées ici, ll. 5-7 ;

la seconde lettre de Phanias à Antipatros, ici, ll. 5-13 ;

et la lettre d'Antipatros à Pythoclès, transmettant la précédente et y joignant ses ordres, ici, ll. 1-4 (1).

La situation de ces quatre personnages donne la clef du texte.

Le nom de Diotimos se rencontre dans les papyrus Petrie, en relation avec les grands travaux entrepris par le gouvernement de Philadelphe pour ouvrir à la culture la majeure partie de l'Arsinoïte ; nous ne croyons pas qu'il y désigne plusieurs personnes ; en tout cas, un Diotimos avait, en l'an 30, entre les mains une γραφή, le texte d'un arrangement conclu avec des carriers par le ministre des finances, le diœcète Apollônios, dont il était, à

(1) Une communication écrite ou verbale a aussi renseigné Phanias sur l'achèvement des semailles.

un degré quelconque de la hiérarchie, le représentant (1). Les archives de Zènôn viennent de nous le révéler, il a existé, environ le temps de notre texte, deux Diotimos. Celui dont nous venons de parler remplissait les fonctions d'ἀντιγραφεὺς auprès de l'économe de l'Arsinoïte, en l'an 30. L'autre était un haut personnage, rien de moins qu'un hypodiœcète, appelé parfois, non sans abus, diœcète, un sous-secrétaire d'État aux finances dont la compétence se limitait à un certain nombre de nomes, notamment l'Aphroditopolite et l'Arsinoïte; il est connu dans les années 30 et 35 de Philadelphe (2). Nous inclinons à croire qu'il s'agit ici de lui, malgré l'absence de titre. Mais, qu'elles viennent directement de lui, ou qu'elles aient passé par l'intermédiaire de l'économe et les bureaux de son ἀντιγραφεύς, les instructions que Phanias a communiquées à Antipatros après s'en être inspiré émanent du gouvernement: dès cette époque, il surveillait la culture des tenures militaires et tenait la main à ce qu'elles fussent effectivement ensemencées.

Phanias n'est pas non plus un inconnu, croyons-nous. On se rappelle le papyrus Petrie qui a révélé une partie de la législation de Philadelphe sur les logements militaires (3). Ces extraits, nous les devons à une affaire dont les détails sont assez obscurs; mais il n'est pas douteux qu'un certain Phamès, fils de Patenouris, a été chassé de son σταθμὸς par Dèmètrios, ὁ παρὰ Φανίου; et quand Phamès porte l'affaire devant justice, c'est à Phanias que les chrèmatistes écrivent de faire comparaître Dèmètrios, défaillant. Ce Phanias, dont l'agent ou le subordonné prétend disposer d'un logement militaire en l'an 2 d'Évergète, doit être identique à celui qui, sept ans plus tôt environ, surveille sous les ordres de

(1) *P. Petr.*, II, 4 (2), *cf.* III, 42 *c* (4), s. d.; II, 13 (17), *cf.* III, 42 *d* (3), vers l'an 31 de Philadelphe; — II, 9 (1) *cf.* III, 43 (8), s. d., intéressant ici par sa formule initiale: Θεόδωρος [l'architecte] Διοτίμωι χαίρειν; Diotimos n'était pas le supérieur de Théodoros; — enfin le texte dont nous parlons avec plus de détail, II, 13 (1), *cf.* III, 42 *c* (12), de l'an 30 de Philadelphe.

(2) Edgar, *Selected papyri from the archives of Zenon*, IV, nos 37-48, dans *Ann. Serv. Antiq. Égypte*, t. XIX, p. 81 et suiv., n° 37, *cf.* n° 38 (an 32), citant *P(apyri della) S(ocietà) I(taliana)*, 509; 361, 566, 591.

(3) *P. Petr.*, III, 20.

Diotimos la culture des tenures clérouchiques. A quel titre ? nous l'ignorons ; mais, Phanias pourrait être l'économe du nome si Diotimos était l'hypodiœcète, et en tout cas un économe (1).

A nous en tenir à la lettre de notre texte, Antipatros semblerait occuper dans la hiérarchie un rang intermédiaire entre Phanias, qui lui donne des instructions, et Pythoclès, qui en reçoit de lui. Mais c'est une apparence : en réalité, Antipatros est, ou reste encore à cette date, en dehors de cette hiérarchie.

Sur Pythoclès, il n'y a guère de doute. Les mots ἐν τῇ: σῇ: ἐπιστατείαι, l. 2, montrent bien qu'il était épistate, et probablement, d'après la suite de notre texte, épistate des cavaliers. On ne doit pas songer cependant à le comparer à tel épistate et scribe des cavaliers catœques du IIe siècle, Apollodôros, τῶν πρώτων φίλων, compétent pour plusieurs nomes et sans doute pour toute l'Égypte (2). Le plus probable, c'est qu'il était épistate d'une fraction constituée de l'armée ; les καθ' ἱππαρχίαν ἐπιστάται sont les seuls connus jusqu'ici, sous Évergète ; ils envoient au stratège du nome des ἀπογραφαί sur les impôts des clérouques, fonction voisine de celles qui incombent à Pythoclès (3). Ce n'est pas à dire que les clérouchies aient été divisées en « districts » d'après les « régiments », disons les hipparchies (4) ; la conséquence n'est pas nécessaire, et l'épistatie peut avoir été constituée d'éléments appartenant à une même hipparchie, mais dispersés. Soutenir que le mot ἐπιστατεία au lieu de ἱππαρχία le prouve serait raisonner avec une rigueur sans doute voisine de l'erreur ; mais si l'épistate a exercé son contrôle sur des tenures disséminées, on comprend mieux qu'ἐπιστατεία ait été préféré à ἱππαρχία.

Pythoclès est donc un épistate. Quelle situation Antipatros peut-il bien occuper pour lui donner des ordres, lui qui, d'après les ll. 11 et suivantes, ne fait qu'aspirer à son premier galon ? Il

(1) C'étaient les économes qui devaient assigner les σταθμοί et en reprendre possession après usage, *P. Hal.*, I (Δικαιώματα), ll. 166-185 (sans date, mais du règne de Philadelphe ; voir les éditeurs, *ad loc.*).

(2) De même, *P. Freib.*, p. 64.

(3) *P. Petr.*, III, 72 (*d*).

(4) *P. Freib.*, p. 64.

faut d'abord remarquer que la mission confiée à Antipatros par Phanias et la tâche prescrite par Antipatros à Pythoclès sont identiques, identiques au point de se limiter à une seule et même épistatie, celle de Pythoclès : οἱ ἐν τῆι ἐπιστατείαι [.....] (sans autre supplément possible qu'un substantif défini par οἱ), dit Phanias, l. 6 ; et l. 8 : τοὺς ἐν τῆι ἐπιστατείαι κλήρους ; l'épistatie n'est pas autrement désignée ; il n'y en a qu'une à laquelle Antipatros puisse appliquer les instructions de Phanias ; et c'est celle dont, écrivant à son tour à Pythoclès, il dit, l. 2 : ἐν τῆι σῆι ἐπιστατείαι. Ainsi, non seulement Antipatros n'est pas un supérieur de Pythoclès à compétence plus étendue ; mais c'est un aspirant officier, que Phanias charge d'une mission dans l'épistatie d'un épistate en fonctions.

A ce fait, point n'est besoin d'aller chercher loin une explication : Phanias nous la donne. Deux raisons l'expliquent, et d'abord une raison morale : qui se juge digne d'un poste d'honneur, du grade d'officier, doit avoir été à la peine (ll. 11-13) ; et nous ne jurerions pas que Phanias n'ait pas souri en écrivant : τοῖς ἡγεμονίας αὑτοὺς ἀξιοῦσιν. Voilà ce qui convient ; et voici ce qui est nécessaire, la raison d'ordre pratique : chacun des νεανίσκοι doit se rendre compte de la manière dont il se tire d'affaire quand il remplit pareille fonction (l. 11). Ici, il faut insister un peu. L'éditeur, sans doute sous l'impression de la restitution proposée par Wilcken pour la fin de la l. 6, a vu dans les νεανίσκοι les clérouques dont il faut arpenter les terres ensemencées (1) ; mais feu Plaumann, non sans ironiser sur le souci paternel prêté à l'administration pour les clérouques, a traduit : *jeden jungen Mann* (*wie dich*), — comme toi, Antipatros (2). C'est évidemment ce qu'il faut entendre ; la correspondance prend ainsi tout son sens, et les choses s'éclaircissent.

Antipatros, νεανίσκος qui aspire à devenir officier, apprend son métier dans une clérouchie ; il semble bien être attaché à une

(1) *P. Freib.*, p. 65.

(2) *Griech. Papyri der Sammlung Gradenwitz*, dans *Sitzsber. Heidelberger Akad.*, 1914, 15, p. 41, n. 1.

épistatie, celle de Pythoclès. Les semailles étant achevées dans la région et leur inspection devenue possible, Phanias le charge de faire procéder à l'arpentage et de dresser l'état conforme, non sans lui donner ses raisons, mais peut-être sans trop compter sur son zèle : διατήρησον ὅπως ἡμῖν ἐπιδῶις (l. 10). Antipatros, qui croit sans doute savoir « comment il se tire d'affaire » et se juge digne, sans remplir des fonctions de cette nature, d'être nommé officier, charge Pythoclès du travail, sept jours plus tard. Mais c'est lui qui portera l'arpentage et l'état à Phanias : ὅπως ἐπὶ Φανίαν ἀνενέγκωμεν τὴν γεωμετρίαν (l. 3). Ces traits de mœurs égaient l'exégèse des textes administratifs.

Nous tiendrons donc Antipatros pour un νεανίσκος. Tout témoignage nouveau sur cette classe mal connue de la jeunesse grecque d'Égypte est le bienvenu (1). On a rencontré les νεανίσκοι au IIe siècle, et c'est ici la première preuve documentaire de leur existence à une époque antérieure. Ils forment alors une classe dans le gymnase d'Ombos, comme dans tant d'autres du monde hellénistique ; nous ignorons à quelles catégories elle s'oppose (2). D'autre part, certains νεανίσκοι sont mêlés aux affaires et aux institutions militaires. En 123, ceux de Crocodilopolis (près de Gebelên) et ceux d'Hermonthis (Erment) s'entremettent pour faire la paix entre ces deux villes voisines (3) ; en 103, d'autres, en relation avec l'association militaire « Les Amis du Roi », Φιλοβασιλισταί, forment eux-mêmes une société qui a à sa tête un prostate et se nomme οἱ [ἐκ] τοῦ σημείου νεανίσκοι (4). Et σημεῖον est le nom technique de détachements ou fractions constituées, dont la composition est peut-être particulière (5). Il se pourrait qu'ils fussent sous les ordres d'un ἡγεμὼν τῶν ἐν προχειρισμῷι. Ce

(1) Wilcken, *Grundzüge*, p. 140.

(2) Wilcken, dans *Archiv f. Papyrusforschung*, V, p. 415 ; rappelé par lui, *P. Freib.*, p. 65, n. 1.

(3) *P. Cairo* 10351 et 10371, édité par Grenfell et Hunt, *Archiv*, I, p. 59 et suiv. = Wilcken, *Chrestomathie*, n° 11.

(4) S. de Ricci, dans : *Archiv*, II, 517 = *P. Amh(erst)*, 39 + *P. Grenf(ell)*, I, 30, rapprochés par Grenfell.

(5) Lesquier, *Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, p. 62, n. 3 ; *cf.* p. 103, n. 9.

σημεῖον ne correspondrait-il pas aux escadrons et compagnies de nos écoles préparatoires pour officiers ? Wilcken a dit (1), sous une forme trop absolue, que la population hellénique de l'Égypte, la seule à recevoir l'éducation du gymnase, était aussi la seule qui fût en principe qualifiée pour le service militaire ; mais c'est bien là, au fond, la conception politique des trois premiers Lagides. Il a ajouté que les gymnases servaient de préparation à l'armée, et c'est juste, à condition de ne pas oublier que l'armée hellénique des Ptolémées se recrutait aussi en dehors de l'Égypte, qu'il n'y avait pas de service obligatoire et que la fréquentation du gymnase n'était sans doute pas indispensable pour tous. Peut-être même faut-il dire maintenant que les gymnases préparaient de futurs officiers ; mais l'identité des νεανίσκοι des gymnases, qui ne sont encore connus qu'à Ombos, et des νεανίσκοι des textes militaires n'est pas établie.

Le premier intérêt du papyrus 7 de Fribourg n'est donc pas, à nos yeux, celui que lui reconnaît son éditeur. Ce n'est pas à dire qu'il soit sans importance pour l'étude des clérouchies. On n'a pas assez remarqué qu'il concerne une clérouchie en formation (ἕως ἂν καταστῇ τ[ὰ] περὶ τὴν κληρουχίαν, l. 12), et à une date particulièrement intéressante. Les années qui précèdent le milieu du IIIe siècle ont été remplies par le grand effort de colonisation intérieure, qui a ouvert à la culture et à la civilisation hellénique les deux tiers de l'Arsinoïte ; la substitution du nom de la reine Arsinoè à la vieille appellation officielle, « le Lac », qui en marque le point culminant ou l'achèvement, se place entre 258 et 255 av. J.-C. (2). D'autre part, nous savons depuis peu que le mariage de Bérénice, fille de Philadelphe, avec Antiochus II a très probablement eu lieu au printemps de l'an 33 (252 ou 251 av. J.-C.) (3) ; il a dû suivre de quelques mois le traité de

(1) *Grundzüge*, p. 140.

(2) Sur la question en général, Grenfell et Hunt, *P. Fay(oum)*, introd. Pour les dates, comparer *P. Revenue Laws*, 31, 12 ; 69, 2 ; 71, 5 ; 72, 12 ; et *P. Petr.*, III, 42 F (*a*), an 33 de Philadelphe.

(3) Edgar, *Selected papyri*, n° 42 et p. 92-3.

paix, qui a terminé la deuxième guerre syrienne et dont la date se trouve ainsi fixée à l'automne précédent (1). Nos clérouques n'ont donc pas été dotés de leurs tenures au cours de la guerre, ce qui serait d'ailleurs assez paradoxal, mais seulement à sa fin et très vraisemblablement à la suite de la dislocation des armées : en 251 ou 250, leur établissement n'est pas complètement terminé.

Un autre point à noter, c'est que le papyrus 7 de Fribourg est le premier à mentionner un rappel des clérouques à l'activité : (ὅπως)... δυνηθῶσιν οἱ ἐν τῇ ἐπιστατείᾳ... καταβαίνειν πρὸς τὸν βασιλέα ἔφιπποι καὶ τοῖς ἄλλοις ἀναγκαίοις κατασκευασμένοι (ll. 6-7). Il ne s'agit pas ici, selon nous, d'une mobilisation en vue d'une campagne (2). Les clérouques convoqués ne rejoindront le camp royal qu'après avoir pourvu à leur entretien sur les produits de la moisson, ἀπὸ τῶν γενομένων καρπῶν χορηγηθέντες (l. 7) ; c'est pour eux-mêmes, non pour des successeurs éventuels, qu'ils ont ensemencé ou fait ensemencer leurs terres (3) ; et les semailles viennent d'être terminées à la fin d'Athyr de l'an 34. La récolte ne se fera pas avant Mécheir ou plutôt Phaménôth ; aux clérouques qui cultivent eux-mêmes leur tenure (il y en a) (4), il faudra bien un ou deux mois au moins pour vendre, nettoyer et livrer les grains ; et quant à ceux qui la donnent à ferme, qui sait quand ils reçoivent leurs fermages? Le rappel à l'activité ne peut prendre effet avant trois ou quatre mois. Une mobilisation à pareille échéance supposerait des préparatifs considérables en vue d'une grande guerre. Ils sont bien peu vraisemblables au lendemain de la guerre de Syrie ; et ces clérouques n'étaient probablement convoqués que pour une période d'exercices ou des manœuvres, ou pour un

(1) *P. Freib.*, p. 66 : « *Der Friede zwischen Philadelphos u. Antiochos II fällt frühestens ins Jahr* 250 (Bouché-Leclercq, I, 209, 2). » — Bouché-Leclercq, *loc. laud.* : « Droysen (de même Strack et Wilcken) le plaçait en 249/8, tout à la fin du règne de l'un et l'autre roi. Niese l'avance vers 250 (II, p. 139). De même Beloch (*Beitr. z. alt. Gesch.*, I (1901), p. 293, 2). Il faut probablement, comme le soupçonne Haussoullier (*Milet*, p. 87), l'avancer encore, vers 254/3. »

(2) Au contraire, *P. Freib.*, p. 66.

(3) Au contraire, *ibid.*, p. 65.

(4) Ci-dessous p. 371.

temps de service dans la garde ; car il y a aussi des clérouques de la garde (1).

Sur la qualité de la terre allotie aux clérouques au IIIe siècle, nous ne possédons qu'un nombre très restreint de témoignages. On sait qu'elle était de deux sortes : la χέρσος, la terre en friche, et la σπόριμος, déjà cultivée. Le papyrus 4 de Lille a fait connaître des « Macédoniens, clérouques à trente aroures, dotés de σπόριμος dans l'Arsinoïte » ; ils forment une catégorie, c'est une désignation officielle ; mais si le texte date de 218, on ignore à quelle époque remonte la dotation (2). Un bail à ferme très mutilé, conservé dans les archives de Zènôn, montre qu'en l'an 2 d'Évergète, 246-5 av. J.-C., une tenure militaire était partiellement constituée de χέρσος ; et rien n'assure qu'à l'origine, lors de la dotation, elle ait compris de la σπόριμος (3). Aujourd'hui, grâce au papyrus 7 de Fribourg, nos connaissances s'accroissent un peu, et nous avons un cas nouveau d'attribution de σπόριμος à des clérouques, qui peuvent être des Μα[κεδόνες] (4). Ce sont des cavaliers ; mais ceux du papyrus 4 de Lille, qui ont reçu chacun 30 aroures, étaient des fantassins (5) ; il n'y a là aucune mesure particulière à une arme (6). Ces témoignages trop rares, où l'époque de la dotation n'apparaît qu'une fois, et, qui plus est, contradictoires, n'autorisent aucune conclusion générale sur l'attribution de la σπόριμος au IIIe siècle ; et notre texte n'apporte sur ce point aucun fait nouveau, seulement un exemple de plus.

Nous avouons ne trouver dans le papyrus 7 de Fribourg rien

(1) A la vérité, on ne les connaît encore que dans l'infanterie de la garde ; mais les ἱππεῖς περὶ τὴν αὐλὴν étaient certainement dotés de grandes tenures : *Inst. mil. des Lagides*, p. 175-6.

(2) P. Lille 4 = Wilcken, *Chrest.*, n° 336. — Μακεδόνες a un sens technique, *Inst. mil. des Lagides*, p. 2 et suiv., et l'on ne peut guère voir dans l'attribution de σπόριμος un privilège ethnique. Pour nous, la mention de la σπόριμος (τῶν... τὴν σπόριμον κεκληρουχημένων... (τριακονταρούρων) Μακεδόνων) nous incline à croire que le fait était exceptionnel à la date où il s'est produit.

(3) *P(apiri della) S(ocietà) I(taliana)*, édités par G. Vitelli et ses élèves, IV, 1917, n° 389.

(4) Ci-dessus, p. 362, n. crit., et plus bas, p. 375, n. 3.

(5) *Inst. mil. des Lagides*, p. 175.

(6) Comme tendrait à le croire Wilcken, d'après *P. Freib.*, p. 68, n. 1.

qui indique ou suggère la limitation à un an de la jouissance des tenures militaires. Sur ce point, à la différence du précédent, la législation du IIIe siècle est assez bien connue. En 218 déjà, et ce n'est qu'un *terminus ante quem*, la tenure appartenait au clérouque et à ses descendants ; en 243 (c'est encore une date *minima*), elle ne faisait retour au Domaine qu'à la mort du clérouque ; en 246 le bail à ferme déjà cité fixe les redevances καθ'ἕκαστ]ον ἔτος, ce qui suppose une location et une durée de possession supérieures à un an ; en 255, des κλῆροι sont dits διηγγυημένοι, donnés en gage (1). Dans notre texte il est prévu que des cavaliers clérouques seront convoqués dans un délai de trois ou quatre mois ; de confiscation de leur tenure, pas un mot. Il n'apporte aucun argument à l'hypothèse de la dotation pour un an (2).

Il en va de même pour le bail à ferme des tenures. En fait, il y a au IIIe siècle des clérouques qui donnent à ferme leurs tenures ; il suffit de parcourir les papyrus de Hibeh, par exemple, pour en trouver de nombreux exemples ; mais dans ce recueil même, tel texte nous montre plusieurs clérouques dotés de 25 aroures εἰκοσιπεντάρουροι, qui cultivent eux-mêmes leur terre, et à la date de 256 ou 255 (3) ; et, si l'on ouvre les textes de Magdôla, où les clérouques ne sont cependant pas nombreux, on en voit vivre dans de petits bourgs disséminés dans les trois districts de l'Arsinoïte qui, n'en doutons pas, cultivent leur tenure (4). Ceux du papyrus 7 de Fribourg, dotés de σπόριμος et ἀπὸ τῶν γενομένων καρπῶν

(1) *Inst. mil. Lagides*, p. 230-231 et p. 238-9 : 218 est la date de *P. Lille*, 4 ; 243, celle de *P. Lille*, 14 (= Wilcken, *Chrest.*, n° 335), confirmant *P. Hib(eh)*, 81 (de 238) ; 255, celle de *P. Hib.*, 48. Le bail à ferme de 246 n'est connu que depuis 1917 : *P. S. I.*, IV, 385. — Dans *P. Hib.*, 48, les tenures sont simplement mentionnées ; toutes les circonstances restent inconnues.

(2) La thèse est légèrement atténuée p. 65, n. 1. — Au texte, les *P. Petr.*, III, 104-106 (104 = Wilcken, *Chrest.*, n° 334), de l'an 4 d'Évergète, 244-3 av. J.-C., qui montrent des confiscations de tenures, sont expliqués par l'hypothèse d'une mobilisation des clérouques, « comme dans le papyrus de Fribourg ».

(3) *P. Hib.*, 87.

(4) Notamment *P. Magd.* (= *P. Lille*, II), 25. Cf. les nos 30, 34, 37, 38 + 6, et peut-être 31.

χορηγηθέντες, sans qu'il soit question d'ἐκφόρια, ont bien l'air de faire de même.

Ces conclusions négatives, sur lesquelles s'achève l'étude du papyrus 7 de Fribourg, préparent la discussion de la théorie présentée par son éditeur sur le développement et les caractères primitifs des clérouchies.

C'est la nouveauté et le mérite de cette théorie que de donner des clérouchies du IIIe siècle un tableau très différent de celles du IIe. Ne pas projeter dans le passé l'image d'institutions plus récentes est un principe de méthode sur lequel on est toujours d'accord. Les divergences commencent avec l'application. Pour nous, qui ne sommes pas suspect de méconnaître le développement des clérouchies d'un siècle à l'autre, nous ne parvenons pas à reconnaître une si radicale opposition entre leurs caractères au IIe siècle et leur condition à la date la plus ancienne où nous la connaissions, — c'est-à-dire environ le milieu du IIIe siècle.

Il faut en effet faire des réserves sur la division par siècles dans la théorie présentée. La dotation des clérouques limitée à un an, si tant est qu'elle ait jamais existé, a cessé avant 246 au plus tard, sinon même 255. Si la règle a été d'abord de ne doter les clérouques que de σπόριμος, la plus ancienne exception connue remonte à 246 également. Et s'il y a eu une époque où tous les clérouques affermaient leurs tenures, c'est avant 256. Le développement, qui aurait abouti aux « conditions du IIe siècle », aurait donc commencé vers le milieu du IIIe siècle. Les clérouchies primitives, dont M. Gelzer restitue les traits essentiels, n'auraient existé que pendant la période sur laquelle nous ne possédons pas de documents.

La discussion resterait tout à fait « en l'air », si le tableau des premières clérouchies n'avait été calqué sur ce que nous savons des σταθμοί sous le règne de Philadelphe (1). Cette assimilation ne laisse pas d'inspirer des doutes.

Personne ne conteste que la politique des premiers Lagides ait

(1) *P. Freib.*, p. 68-9.

été de fixer en Égypte leurs soldats de race macédonienne et hellénique : c'était une nécessité militaire. Or, pendant le règne de Philadelphe, tandis que les soldats, ne désirant évidemment rien d'autre que de s'attacher au pays, s'efforcent de transformer leurs σταθμοί en résidences fixes et en biens propres, l'administration les en empêche. Les soldats prétendent conserver leurs logements pendant les campagnes et les appels, habiter les mêmes à leur retour, les cumuler, les agrandir par empiétement sur le σταθμοῦχος, en trafiquer, bref en user et disposer comme s'ils n'étaient pas βασιλικοί. Si nous le savons, c'est par les instructions et édits royaux qui, de l'an 10 à l'an 24 du règne (275-261), dans la période encore obscure de l'histoire des clérouchies, précisent de plus en plus la condition des σταθμοί à l'encontre des efforts des soldats (1). Dans la pensée du gouvernement ptolémaïque, le σταθμός doit rester un logement exceptionnel et essentiellement temporaire ; le droit d'user d'un logement assigné, dans des limites fixées pour ménager la population civile, et celui d'en disposer appartiennent au roi, qui ne les distrait pas du Domaine comme les tenures. En un mot, l'administration ptolémaïque agit en fait de σταθμοί de la manière la plus propre à contrarier l'établissement à demeure des soldats dans le royaume, qui est la fin nécessaire de sa politique.

Ce fait paradoxal peut s'expliquer de diverses manières. Tout d'abord par la conception des σταθμοί, employés à l'origine comme un expédient, faute de baraquements ; ensuite, parce que, servant pour tous les soldats et non pas seulement pour les clérouques, il fallait qu'ils restassent à la disposition de l'administration en vue des mouvements et concentrations des troupes (2) ; parce qu'ils constituaient une lourde charge pour la population égyptienne (3) ; parce qu'ils ne se trouvaient en nombre que dans les villes et les gros bourgs, où il était préférable de ne pas réunir

(1) *P. Petr.*, III, 20 (édits) à propos de l'affaire rappelée plus haut, p. 364 (ans 10 à 24 de Philadelphe) ; *P. Hal.*, 1, ll. 166 et suiv. ; *cf.* ci-dessus, p. 365, n. 1 (lettre du roi).

(2) Sur ces deux points, *P. Hal.*, 1, *loc. laud.*

(3) *Inst. mil. des Lagides*, p. 211-2.

les soldats, toujours turbulents, quand ils étaient clérouques et donc disponibles ; parce qu'enfin ils retenaient les clérouques dans les agglomérations, au lieu de les répandre par les campagnes et de les y attacher. Les raisons ne manquent donc pas ; mais ce n'est pas là ce qui importe dans notre discussion. Le point à retenir, c'est que si la législation et les mesures administratives relatives aux σταθμοί visent, contre le gré des soldats, à les empêcher de s'y fixer, il est impossible d'imaginer d'après leur condition celle des tenures clérouchiques, qui doivent servir à retenir et développer en Égypte la population militaire de race macédonienne et hellénique.

Ainsi, pour la période antérieure à 250 av. J.-C. environ, il n'existe ni documents pour décrire les clérouchies primitives, ni institution connexe d'après laquelle on puisse sans imprudence tenter d'en restituer les caractères. La seule attitude possible est la réserve. Il faut savoir avouer qu'on ne sait pas.

Postérieurement à 250, il n'est peut-être pas exact de dire que la culture des tenures coûtait aux clérouques beaucoup d'argent et de peine ; le tout est de s'entendre sur ces mots ; et il est certain que l'État se chargeait des grands travaux d'aménagement et d'irrigation sans lesquels aucun particulier n'aurait rien pu tirer des terres en friche ; de même, de l'entretien des grands canaux et des digues, sans lesquels la σπόριμος elle-même n'eût pas reçu les eaux limoneuses de l'inondation annuelle ; sur la tenure du moins, c'est le clérouque ou son fermier qui mettait la terre en état. Mais que la tenure ait dû obligatoirement être cultivée, il n'en faut pas douter. Est-elle distraite de la χέρσος du Domaine, le gouvernement entend qu'elle le soit, il le montre par le fait même, et c'est l'intérêt évident du clérouque ; bien plus encore, si elle est prise sur la σπόριμος : enlever de la σπόριμος au Domaine pour la laisser inculte, la fiscalité des Ptolémées ne l'admettrait pas. L'administration tient la main à ce que la culture soit effective, grâce au contrôle des semailles dont le papyrus 7 de Fribourg nous apporte le plus ancien exemple. Ainsi la terre cultivée continue de produire ; la terre en friche s'ouvre à la cul-

ture, et toutes les terres alloties aux clérouques après 250 environ dans le Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest de l'Arsinoïte n'ont pas pu ne pas être prises sur la χέρσος(1). Les charges fiscales des tenures au IIIe siècle sont bien connues ; la δωδεκαχαλκία mentionnée en 260 elle-même est payée sans doute par les fermiers, mais au titre du κλῆρος et à l'acquit du possesseur, et nous continuons de voir en elle l'impôt foncier(2). Enfin, si les taxes ont pesé plus lourdement sur le clérouque au IIe siècle qu'au IIIe, ce qu'il reste difficile d'apprécier, jamais en revanche les droits du clérouque possesseur n'ont été plus restreints qu'à la date extrême où nous remontons jusqu'ici dans l'histoire des clérouchies : nous nous reprocherions d'insister. Même ainsi, il n'y a pas entre ces clérouchies de la seconde moitié du IIIe siècle et celles du IIe un contraste violent.

A la question posée à propos du papyrus 7 de Fribourg, on ne saurait donc répondre qu'ainsi : Si les Ptolémées ont éprouvé des difficultés à faire collaborer les clérouques à la mise en valeur du sol égyptien, c'est seulement dans la première moitié du IIIe siècle. Rien ne permet de dire s'il a fallu alors, pour y réussir, n'allotir que la σπόριμος domaniale et obliger tous les clérouques à donner à bail leur tenure. Notre texte même ne jette que bien peu de lumière sur ce point. S'il mérite de figurer en bonne place au dossier des clérouchies, son principal intérêt est cependant de nous renseigner sur les νεανίσκοι militaires et de nous montrer d'une manière vivante comme se formaient au service ces candidats officiers (3).

Jean Lesquier.

(1) *Inst. mil. des Lag.*, p. 172.

(2) *P. Hib.*, 112 ; interprété autrement *P. Freib.*, p. 66-7.

(3) Pendant que cette étude était sous presse nous est parvenu le fasc. 3-4 du vol. VI de l'*Archiv für Papyrusforschung*, où Wilcken rend compte, p. 410-411, de *P. Freib.* 7. A noter pour l'établissement du texte : l. 5. fin, ἐπιμελη[θῆ]ναι ὅπ[ως[possible d'après la photographie ; ἱππέων impossible ; — l. 6, devant σπαρῇ, π[ᾶσα, ce semble ; — fin [νεανίσκοι] (et donc Μακεδόνες) ne serait pas trop long ; l. 7-8, σ[υνίστα]ται. Quant au fond, malgré bien des doutes dans le détail, Wilcken croit qu'il y a beaucoup de vrai dans l'idée fondamentale de Gelzer ; seulement Gelzer est allé trop loin dans la généralisation des faits tirés de *P. Freib.* 7. — Pour nous, on l'a vu, on ne peut dire que les conclusions soient tirées du texte.

LE PREMIER VERS DES *CHOÉPHORES*

Il ne nous reste du prologue des *Choéphores* que les douze derniers vers. Le *Mediceus*, qui, seul, nous a conservé la pièce, est ici mutilé : le 18e quaternion, qui comprenait la plus grande partie de l'*Agamemnon*, a disparu tout entier ; du 19e quaternion il ne subsiste qu'une feuille, celle qui comprend la première et la dernière page, et aucune copie du *Mediceus* antérieure à cette mutilation ne nous est parvenue : le *Guelferbytanus* offre les mêmes lacunes.

Mais quelques-uns des premiers vers nous ont été conservés dans les *Grenouilles* d'Aristophane (1119 sqq.). Euripide, défiant Eschyle, se fait fort de lui démontrer qu'il était « obscur dans l'exposé de ses sujets » :

ἀσαφὴς γὰρ ἦν ἐν τῇ φράσει τῶν πράγμάτων,

et il l'invite à réciter « le prologue de l'*Orestie* ». Ce titre ne désigne pas ici la trilogie, mais celle des trois pièces où Oreste joue le rôle principal, *Les Choéphores*. Ces doubles titres ne sont pas rares : *Les Danaïdes* semble avoir été également le titre à la fois d'une trilogie et d'une des pièces de cette trilogie. Eschyle commence donc à déclamer le début de ses *Choéphores* :

Ἑρμῆ χθόνιε, πατρῷ' ἐποπτεύων κράτη
σωτὴρ γενοῦ μοι σύμμαχός τ' αἰτουμένῳ·
ἥκω γὰρ ἐς γῆν τήνδε καὶ κατέρχομαι —

Dans son admiration impatiente et maladroite, Dionysos l'in-

terrompt, pour demander à Euripide s'il voit là rien à critiquer. A quoi Euripide répond qu'il y a dans ces trois vers « plus de vingt fautes ». Et, pour commencer, le premier vers n'est-il pas absurde ? Oreste y invoque l'aide d'Hermès, parce qu'il a été le complice du meurtre de son père !

> Πότερον τὸν Ἑρμῆν, ὡς ὁ πατὴρ ἀπώλετο
> αὐτοῦ, βιαίως, ἐκ γυναικείας χερός,
> δόλοις λαθραίοις, ταῦτ' ἐποπτεύειν ἔφη ;

L'ordre des mots est significatif. « Oreste, demande Euripide, entend bien parler de *son père, à lui ?* et de sa mort *violente* sous les coups d'une femme, grâce à des ruses perfides ? et il prétend que *c'est là* ce qu'Hermès a protégé ? » En d'autres termes, Euripide interprète ainsi le vers d'Eschyle : *Hermès Souterrain, toi qui protégeais les violences commises sur mon père.*

Eschyle proteste. « Nullement ! Ce n'est pas le dieu de la ruse qu'Oreste invoque ici. Sous le nom d'Hermès Souterrain, il invoque un dieu secourable, Ἑρμῆς Ἐριούνιος, et il le montre assez nettement, en ajoutant qu'il s'agit d'un apanage qu'il tient de son père ».

> Οὐ δῆτ' ἐκεῖνον, ἀλλὰ τὸν Ἐριούνιον
> Ἑρμῆν χθόνιον προσεῖπε, καδήλου λέγων
> ὁτιὴ πατρῷον τοῦτο κέκτηται γέρας.

Eschyle explique donc ainsi son vers : *Hermès Souterrain, toi qui veilles sur l'apanage que tu tiens de ton père.*

Les deux explications sont absurdes, et il faut qu'elles soient absurdes pour que la scène soit comique. Qu'aurait-elle de plaisant, si, Euripide présentant une explication grotesque, Eschyle, pour toute réplique, lui donnait naïvement et sérieusement le vrai sens du vers ? Il faut pour la bonne marche de la scène que l'explication d'Eschyle soit encore plus ridicule que celle d'Euripide. Il faut que le poète ne comprenne plus son propre texte.

L'interprétation d'Eschyle est ridicule, et il l'appuie d'un argument ridicule. — En invoquant Ἑρμῆς Χθόνιος, Oreste voudrait

invoquer Ἑρμῆς Ἐριούνιος. La valeur religieuse de cette dernière épithète ne peut être établie avec une stricte exactitude, puisque nous ne la rencontrons que dans les poèmes homériques; mais l'étymologie et le sens donnés par les grammairiens anciens sont assez vraisemblables (*Et. M.* 374, 20 παρὰ τὴν ἐρι ἐπίτασιν καὶ τὴν ὄνησιν, et *ibid.*, 374, 21 ὁ μέγα ὠφελῶν). Il n'est guère probable, en tout cas, qu'on entendît le mot autrement au ve siècle. Il s'agit donc du dieu *Profitable,* patron des marchands — des voleurs aussi — dieu de la bonne aubaine (ἑρμαῖον), qui met sur la piste des trésors cachés. Comment pareil dieu pourrait-il être confondu avec l'Ἑρμῆς Χθόνιος qui assure le repos aux morts, non de petits profits aux vivants? Si l'*Hermès Profitable* et l'*Hermès Souterrain* ne font qu'un, c'est alors qu'il trouve ses *profits sous terre,* donc qu'il détrousse les morts et viole les tombeaux : cet Hermès est un τυμβωρύχος! Il y a là une belle matière à plaisanteries, et Aristophane ne la laissera pas échapper. — « Oreste, plaide Eschyle, déclare que cet Hermès Souterrain tient son rôle de son père (de Zeus) : n'est-ce pas dire assez clairement que ce rôle est bienfaisant? » — « Non, va sans doute répondre Euripide, c'est dire plutôt qu'Hermès Souterrain est le fils de Zeus Souterrain — d'Hadès. » Mais Dionysos ne lui laisse pas achever sa pensée : « Non, c'est dire qu'il est, de par son père, un pilleur de tombes. »

ΕΥ. Εἰ γὰρ πατρῷον τὸ χθόνιον ἔχει γέρας...
ΔΙ. Οὕτω γ' ἂν εἴη πρὸς πατρὸς τυμβωρύχος.

L'explication d'Eschyle, qui confond Hermès, divinité infernale, et Hermès, dieu de la chance ou de l'adresse, n'est donc qu'une joyeuse facétie. L'explication d'Euripide n'est pas plus défendable. Pourtant elle peut contenir une part de vérité. Il est clair que l'épithète πατρῷα, dans la bouche d'Oreste, qui lance cet appel solennel le pied sur la tombe de son père, ne peut s'entendre que de ce père même, et non du père d'Hermès, quel qu'il puisse être. La perfidie d'Euripide est de traduire ἐποπτεύων par *protégeant.* Si le mot se dit bien sans doute de celui qui *surveille,* pour pro-

téger comme pour punir, il se dit aussi parfois de celui qui *contemple,* en témoin ou en juge. Cf. *Ch.* 984:

> Στέγαστρον ἀνδρὸς δείξαθ', ὡς ἴδῃ πατήρ,
> οὐχ οὗμός, ἀλλ' ὁ πάντ' ἐποπτεύων τάδε,
> Ἥλιος, ἄναγνα μητρὸς ἔργα τῆς ἐμῆς,
> ὡς ἂν παρῇ μοι μάρτυς ἐν δίκῃ ποτέ,
> ὡς τῷνδ' ἐγὼ μετῆλθον ἐνδίκως μόρον
> τὸν μητρός.

On est donc tenté de traduire : *toi qui contemplais les violences commises sur mon père.* Mais qui ne sent que l'imparfait ne saurait ici convenir et que l'aoriste ἐποπτεύσας justifierait seul telle explication?

Beaucoup d'éditeurs modernes ont adopté avec une candeur déconcertante l'interprétation de l'Eschyle d'Aristophane. Quelques-uns lui ont préféré celle d'Euripide. D'autres en ont proposé de nouvelles. — Je crois que personne ne retiendra celle de Macnaghten, reprise par Verrall, qui, dans πατρῷ' voit le vocatif πατρῶε. De quelle famille l'Hermès Souterrain pourrait-il bien être le dieu πατρῷος? Et que signifierait donc κράτη sans épithète? — Tucker a retrouvé, sans le savoir, l'explication d'Otfried Müller (*Aischylos Eumeniden*, p. 187), qui mettait les mots πατρῷα κράτη en rapport étroit avec le mot σωτήρ qui suit : *exerçant ici le rôle de ton père* (*Zeus Sauveur*), *sois mon sauveur.* Mais Ἑρμῆς Χθόνιος n'est pas fils de Ζεὺς Σωτήρ, et, en tout cas, si Oreste l'invoque d'abord comme Χθόνιος, ce n'est pas pour lui demander d'intervenir comme Σωτήρ. — Wilamowitz (*Das Opfer am Grab*, p. 152) entend par πατρῷα κράτη *la majesté paternelle* et y voit une périphrase pour désigner Agamemnon aux enfers. Mais, outre que le pluriel ne se justifie guère, aucune expression ne saurait être plus déplacée pour désigner le malheureux mort, mutilé par ses meurtriers, ombre sans force et sans vouloir, qu'il faudra cingler d'outrages et réveiller par une longue lamentation, pour arriver à lui rendre le peu de pouvoir dont disposent les autres ombres. — J'ai moi-même traduit autrefois (*L'Orestie d'Eschyle*, Paris, 1903) : *toi qui veilles sur le trône paternel.* Il me semblait

qu'Hermès Souterrain, « messager des vivants et des morts » (165), avait dû être considéré comme le gardien naturel des trônes laissés vacants par la mort. Mais je n'ai aucun témoignage à alléguer en faveur de cette hypothèse, et, quand il s'agit de croyances, il ne faut raisonner que sur des faits établis.

Oublions donc toutes les gloses, qui ne servent sans doute qu'à obscurcir le texte, et examinons-le en lui-même, sans idée préconçue.

Oreste, sur le tombeau de son père, invoque Ἑρμῆς Χθόνιος. Quel est ce dieu ? quelles sont ses fonctions ? Elles doivent être, assez semblables à celles d'Ἑρμῆς ψυχοπομπός, car Ajax s'écrie, au moment de mourir (831 sq.) :

καλῶ δ' ἅμα
πομπαῖον Ἑρμῆν χθόνιον εὖ με κοιμίσαι.

Le chœur d'*Alceste* (743 sq.) demande également à Ἑρμῆς Χθόνιος de faire bon accueil à la morte qui vient de prendre le chemin des enfers :

πρόφρων δὲ χθόνιός θ' Ἑρμῆς
Ἅιδης τε δέχοιτ'.

Il est donc le dieu qui s'empare de l'âme au moment où elle sort du corps (cf. *Ch.* 622 κιγχάνει δέ νιν Ἑρμῆς) et la conduit dans l'Hadès. Il est devenu ainsi un des dieux que l'on invoque quand on appelle la mort sur un ennemi : il est un dieu de la vengeance. L'Électre de Sophocle (110 sqq.) implore son secours, en associant son nom à celui de l'Ἀρά et des Érinyes :

Ὦ δῶμ' Ἀΐδου καὶ Περσεφόνης,
ὦ Χθόνι' Ἑρμῆ καὶ πότνι' Ἀρά,
σεμναί τε θεῶν παῖδες Ἐρινύες,
αἳ τοὺς ἀδίκως θνῄσκοντας ὁρᾶθ',
αἳ τοὺς εὐνὰς ὑποκλεπτομένους,
ἔλθετ', ἀρήξατε, τείσασθε πατρὸς
φόνον ἡμετέρου,

et le chœur des *Choéphores* (727 sqq.) invoque à la fois Ἑρμῆς

Χθόνιος et Ἑρμῆς Νύχιος (= Δόλιος), au moment même où va s'achever le plan de vengeance et de ruse imaginé par Oreste :

> Χθόνιον δ' Ἑρμῆν καὶ τὸν Νύχιον
> τοῖσδ' ἐφοδεῦσαι
> ξιφοδηλήτοισιν ἀγῶσιν.

Et ce n'est pas là seulement une invention des poètes. La croyance populaire lui attribue le même rôle. Il est un des dieux dont le nom se rencontre le plus souvent dans les tablettes imprécatoires (IG III 3, nos 83, 105, 106, 107). On l'y trouve associé à celui d'Ἑρμῆς Δόλιος (n° 93), comme dans les *Choéphores*, ou encore, à celui d'Ἑρμῆς Κάτοχος (*ibid.*), qui est chargé de conserver la mémoire des faits dont on demande vengeance et à qui on remet, en quelque sorte, en dépôt et le nom des criminels et le souvenir de leurs crimes. Cf. n° 100, l. 5 : Πάντας τούτους αὐτοὺς καὶ τὰς τούτων ἐπ' ἐμοὶ πράξεις σοι παρακατατίθεμαι τηρεῖν, Ἑρμῆ κάτοχε, κάτοχος ἴσθι τούτων τῶν ὀνομάτων καὶ τῶν τούτων πάντων.

Il est impossible de ne pas être frappé des ressemblances que des expressions comme τὰς τούτων... πράξεις τηρεῖν et, dans le passage de Sophocle cité plus haut, αἳ τοὺς ἀδίκως θνήσκοντας ὁρᾶθ' offrent avec les mots d'Eschyle πατρῷ' ἐποπτεύων κράτη. Et le rapprochement conduit à traduire πατρῷα κράτη : *les violences commises sur mon père*. C'est le sens, nous l'avons vu, que proposait Euripide dans Aristophane ; mais c'est aussi celui que recommandait Aristarque, nous apprend une scholie : Ἀρίσταρχος δέ φησι τῶν ἐξηγήσεων τοῦ στίχου τὴν προτέραν κατὰ τὸν ποιητὴν εἶναι, ἣν ὁ Εὐριπίδης ἔφη· τὰ τοῦ ἐμοῦ πατρὸς ἐποπτεύων, ὃς κρατηθεὶς ὑπὸ τῶν περὶ Αἴγισθον ἀπώλετο. Les mots grecs s'y prêtent-ils sans conteste ? Assurément. — La valeur objective donnée à l'adjectif πατρῷα n'a rien de surprenant : on la retrouve dans *Ag.* 228, où les mots κληδόνας πατρῴους s'appliquent aux *appels jetés* par Iphigénie *vers son père* ; et on peut en rapprocher des expressions comme Ἀργεῖ' ὀνείδη (Eur. *Troy.* 418), *les outrages lancés aux Argiens*, ou τἀμὰ νουθετήματα (Soph. *Él.* 343), *les semonces à moi adressées*. — S'étonnera-t-on du sens de κράτος ? Mais Euripide fait

dire à Œdipe (*Phén.* 1760) : ὃς μόνος Σφιγγὸς κατέσχον τῆς μιαιφόνου κράτη, *moi, qui, seul, ai mis un terme aux violences de la Sphinx meurtrière.* — Est-ce le pluriel κράτη qui paraîtra impropre appliqué au meurtre du seul Agamemnon? Mais, un peu plus loin (444), Eschyle exprimera la même idée par δύας ἀτίμους. C'est qu'il ne s'agit pas seulement du meurtre, mais aussi des circonstances outrageantes qui l'ont accompagné, du piège tendu par l'épouse, de la mutilation infligée au cadavre, de la privation de funérailles. — Reste le participe ἐποπτεύων. Nous n'avons pu lui donner la valeur d'un imparfait. Mais rien ne nous empêche de lui donner celle d'un présent : il suffit pour cela de ne pas le séparer du verbe principal σωτὴρ γενοῦ. Il n'y a aucune différence entre ἐποπτεύων... σωτὴρ γενοῦ et ἐπόπτευε ... καὶ σωτὴρ γενοῦ : *remplis tes yeux du spectacle de mon père abattu et deviens mon sauveur.* Hermès Souterrain et les autres divinités infernales sont appelés plus loin (126) par Électre πατρῴων αἱμάτων ἐπισκόπους, ce qui semble un rappel voulu du premier vers : les deux enfants d'Agamemnon, sans le savoir, implorent presque dans les mêmes termes le secours des mêmes dieux.

Cette explication n'est pas nouvelle. Elle a déjà été donnée à la fois par Weil dans son édition de Giessen (1861) et par Wecklein dans ses deux éditions de l'*Orestie* (Leipzig, 1888, et Athènes, 1910), mais sans être appuyée d'aucun argument ; et elle est d'une simplicité et d'une évidence telles qu'elle ne réclame en effet aucune démonstration. J'ai cru bon cependant de développer les raisons que j'ai de la croire certaine, parce qu'elle me semble avoir été trop souvent ignorée ou dédaignée, et aussi parce qu'elle permet de mieux comprendre la scène des *Grenouilles*. En quoi a consisté la malice d'Aristophane ? A mal couper les vers d'Eschyle, à séparer ἐποπτεύων de σωτὴρ γενοῦ. Il n'y a pas de procédé plus facile et plus efficace pour altérer et ridiculiser un texte, quel qu'il soit. Et Aristophane n'en a pas cherché d'autre pour les vers qui suivent. Les prétendues tautologies qu'Euripide reproche à Eschyle ne s'expliquent pas autrement. Il suffit, pour les faire disparaître, d'achever les phrases qu'il a empêché l'auteur

d'achever : « Me voici à Argos et j'y rentre (sur l'ordre d'Apollon, en vengeur de mon père) » ; et, plus loin : « Sur le tertre de ce tombeau, je somme mon père de me prêter l'oreille et d'écouter (la prière de son fils : aie pitié de moi... » : cf. 130). Plusieurs éditeurs des *Grenouilles* l'ont compris ; mais leur hypothèse devient presque une certitude, si elle rend compte du même coup des trois passages raillés par Aristophane.

Paul Mazon.

LE NOM DE CALYPSO
ET LA FORMATION DÉSIDÉRATIVE

Dans l'antiquité comme chez les modernes, on a vu que le nom de Καλυψώ se rattache au groupe de καλύπτω. Mais on ne s'explique guère en général sur la formation du mot.

Calypsō est évidemment « celle qui cherche à cacher ». Dès le premier passage où apparaît la Calypsō homérique, il est dit d'elle, α 13 et suiv. :

> τὸν δ' οἶον, νόστου κεχρημένον ἠδὲ γυναικός,
> Νύμφη πότνι' ἔρυκε Καλυψώ, δῖα θεάων,
> ἐν σπέεσι (1) γλαφυροῖσι, λιλαιομένη πόσιν εἶναι.

Elle est qualifiée de δολόεσσα Καλυψώ au vers η 245. Au vers δ 557, on lit :

> νύμφης ἐν μεγάροισι Καλυψοῦς (2), ἥ μιν ἀνάγκη
> ἴσχει...

Reste à savoir ce qu'est la forme Καλυψώ.

D'une manière générale, la formation en -ω est un type de mots en -οι-, comme on le voit par le vocatif qui est Καλυψοῖ. La consonne qui s'est amuie dans une forme telle que le génitif Καλυψόος (Καλυψοῦς) est un *-y-*. A la différence du type en **-ēu-* à

(1) σπεσσι mss. : quelquefois on trouve la leçon σπέεσι ; le texte originel, sans répétition de lettre, avait σπεσι, qui a été mal interprété en σπέσσι.

(2) Les manuscrits ont Καλυψοῦς ; le texte originel avait Καλυψος, qui a été mal interprété et qui couvre Καλυψόος avec ou sans contraction.

voyelle longue constante (type βασιλεύς), le type en *-oi-*, à nominatif pourvu d'une voyelle longue : Καλυψώ ou Καλυψώ, n'a pas d'*-s* finale au nominatif : c'est un fait indo-européen, comme on le voit par la flexion indo-iranienne du mot signifiant « compagnon », dont le nominatif singulier est *sákhā* en védique, *haxa* en avestique. Cette formation n'a guère de parallèle hors du grec ; le type latin *sēdēs*, qu'on est tenté d'en rapprocher, en diffère profondément. Mais elle n'en est pas moins sûrement ancienne.

Les noms tels que ἠχώ, πειθώ, πευθώ, λεχώ désignent un être qui remplit une fonction ; πειθώ est la « force de persuasion » ; ce n'était pas un abstrait à l'origine : ces noms se trouvent près de formes verbales. On peut supposer que Καλυψώ est à quelque forme verbale ce que πειθώ est au verbe πείθομαι (πείθω). Cette forme verbale ne peut être que le désidératif d'une forme pareille au latin *quaesō* (ancien **quais-sō*) en face de *quaerō* (ancien **quaisō*). Comme on le sait par le livre de M. V. Magnien sur *le futur grec*, ces désidératifs n'ont pas subsisté en grec avec valeur de désidératifs ; mais ils ont fourni une grande catégorie de formes verbales au grec : le futur. Au point de vue grec, le nom de Καλυψώ n'a évidemment rien à faire avec le futur καλύψω. Mais le nom de Καλυψώ se rattache — directement ou indirectement — à un type de désidératifs, qui a pris en grec la valeur du futur.

L'*s* du désidératif figure souvent dans des formations nominales : par exemple, en védique, *dâkṣuḥ* (*dhâkṣuḥ*) « qui veut brûler, qui cherche à brûler » est une épithète du « feu », *Agniḥ*. Il ne manque pas de formes védiques comme *ninitsúḥ* « qui cherche à outrager ».

Ceci jette un jour sur une formation restée jusqu'ici énigmatique, les composés tels que λῦσι-μελής, qui est chez Homère une épithète du « sommeil », ainsi υ 56 et suiv. :

> εὖτε τὸν ὕπνος ἔμαρπτε, λύων μελεδήματα θύμου,
> λυσιμελής.

Le sens originel est « qui cherche à lâcher la tension des membres ». On trouve de même λυσιπήμων, λυσίπονος, etc., ou encore

πεισίμβροτος, et, dans des noms propres, Πεισήνωρ, Πείσανδρος, Πεισίστρατος, etc. Il y a d'ailleurs un substantif πεῖσα attesté dans un vers homérique, υ 23 :

τῷ δὲ μάλ' ἐν πείσῃ κραδίη μένε τετληυῖα
νωλεμέως.

Ce πείσῃ a été dès longtemps glosé par πειθοῖ.

L'hypothèse, souvent émise (ainsi, chez Brugmann-Thumb, *Griechische Grammatik*[4], § 162, p. 199 et suiv.), que le premier terme de ces composés serait un thème en *-*ti*- ne saurait être soutenue. La forme l'exclut : il n'y a rien de commun entre πίστις et πεισι-; le vocalisme de στάσις ne concorde pas avec celui de στᾶσι- dans Στησίχορος. Du reste, le sens exclut ce rapprochement : le premier terme de ces composés a une valeur verbale. Enfin l'ε n'est pas constant : par des exemples tels que περσέ-πολις, περσέ-πτολις et λειψό-θριξ, on voit que le type λῦσι-μελής n'est pas le seul. Le cas est exactement comparable à celui de ἀρχι-θέωρος à côté de ἀρχέ-κακος et de φυγο-πτόλεμος.

Il n'y a pas lieu de faire intervenir ici l'aoriste en *-s*-, comme on l'a fait aussi : le sens de ces composés n'a rien d'aoristique en général : λῦσι-μελής n'est pas plus aoristique que ἀρχέ-κακος.

Pour expliquer le type περσέ-πολις comme pour expliquer φθεισίμ-βροτος, il faut partir d'un désidératif ; et c'est aussi ce désidératif qui a fourni le radical de Περσεύς.

A côté de ταλά-φρων, τλα-(ϝ)εργός, τλα-πείριος (où τλα- se trouve devant une longue, ou devant un groupe de consonnes). et de τλά-θῡμος (chez Pindare), Τλη-πόλεμος, etc. (où τλᾱ- se trouve devant deux brèves). on a ταλασί-φρων, qui repose sur une forme désidérative ; on s'attend à ce que *-*s*- intervocalique s'amuisse, et en effet on a ταλαί-φρων, ταλαί-πωρος, qui représentent le type phonétique attendu ; le σ de ταλασί-φρων a été rétabli par analogie.

Comme l'a vu M. W. Schulze, le désidératif avait en indo-européen deux formes, l'une en *-*se/o*-, l'autre en *-*əse/o*-, qui sont représentées en grec l'une par le type πείσομαι, l'autre par le type μενέω. Or. les composés offrent à la fois ἑλκε-χίτων et

ἕλκεσί-πεπλος ; Homère se sert de l'une ou de l'autre forme suivant les exigences du rythme. Le σ intervocalique figure dans ἕλκεσι- par analogie, comme dans ταλασι-. Mais l'existence d'un type ἕλκεσι- à côté d'un type τερψι- caractérise bien l'origine désidérative de ces premiers termes de composés. Il y a une série d'exemples de ce type, ainsi, chez Homère (où les exigences du rythme les ont conservés), ἀλφεσί-βοιος, πηγεσί-μαλλος), chez Stésichore, ἀρχεσί-μολπος, λιπεσ-άνωρ.

L'affectation de l'ancien type désidératif στάσομαι (στήσομαι) au rôle de futur a fait perdre le sentiment de la formation du type στᾱσί-χορος. Mais il suffit de se reporter à la valeur ancienne des formes du futur grec pour comprendre l'origine de ce type. Et, à leur tour, ces formations montrent quelle a été, en grec préhistorique, l'importance des désidératifs.

Ceci suggère du reste une manière indirecte d'expliquer le nom Καλυψώ : on sait que le type en -ω fournit une bonne part des hypocoristiques féminins. Dans un passage que me signale M. Vendryes, *Etym. Gud.*, p. 316, 30, il est déjà noté, avec raison, que Εἰδώ, Ὑψώ sont des hypocoristiques correspondant à Εἰδοθέα (Εἰδοθέη chez Homère ε, 366), Ὑψιπύλη (ou Ὑψιγόνη, etc.). Et en effet les exemples de ce genre sont nombreux. Il est curieux que, en face de att. λεχώ, le delphique ait la forme nettement hypocoristique λεκχω (attestée dans la grande inscription des Labyades). Les anciens expliquent γρηὺς καμῖνώ de σ 27 par un hypocoristique de καμῖνο-καύστρια ; en tout cas καμῖνώ est une formation familière, servant à la raillerie. Dès lors Καλυψώ peut s'expliquer comme un hypocoristique de quelque composé non attesté dont le premier terme serait καλυψι- ou καλυψε-.

Que cette seconde explication soit exacte, ou que Καλυψώ se rattache directement à un désidératif καλύψω (devenu futur avec le temps), la valeur désidérative y reste visible (1).

A. Meillet.

(1) Je n'ai pu avoir la *Kalypso* de M. Güntert (Halle, 1919) que quand cet article était composé. Il ne s'y trouve rien qui contredise ni qui appuie l'exposé ci-dessus.

LE DÉCRET DE SCEPSIS

EN RÉPONSE A UNE LETTRE D'ANTIGONE I

La lettre par laquelle Antigone I fait connaître aux habitants de Scepsis en Troade la fin de la seconde guerre entre les diadoques (311 av. J.-C.), les stipulations de la paix et les avantages accordés aux cités grecques, est sans doute un des documents épigraphiques les plus curieux et les plus intéressants pour l'histoire des premiers successeurs d'Alexandre et de la condition des populations helléniques de l'Asie-Mineure à la fin du IVe siècle. Publiée pour la première fois en 1899 par M. J.-A.-R. Munro (1), elle a été souvent citée et commentée (2), rééditée par W. Dittenberger (3), et traduite enfin presque en entier par M. Eug. Cavaignac au tome III de son *Histoire de l'Antiquité* (4).

Le décret de la ville de Scepsis en réponse à la lettre d'Antigone, trouvé au même endroit et publié en même temps par M. Munro, n'a pas, tant s'en faut, provoqué autant de commentaires (5). Les historiens l'ont négligé pour donner toute leur attention au document royal, autrement important. il faut le

(1) *Journal of Hellenic Studies*, XIX (1899), p. 330 et suiv.

(2) Il faut ajouter à la bibliographie donnée par Dittenberger (voir note suivante) : B. Haussoullier, *Études sur l'Histoire de Milet* (Paris, 1902), p. 16 et suiv. ; E.-R. Bevan, *The House of Seleucus* (Londres, 1902), I, p. 111 et suiv.

(3) *Orientis graeci Inscriptiones selectae*, t. I (Leipzig, 1903), p. 15 et suiv. (n° 5).

(4) P. 25 et suiv.

(5) Dittenberger, qui le réimprime à la suite de la lettre (*op. cit.*, n° 6), ne donne pas de bibliographie et n'ajoute que fort peu de notes, empruntées surtout au premier éditeur. Il aurait dû citer E.-R. Bevan, *The deification of Kings in the Greek Cities* (*English historical Review*, t. XVI [1901], p. 625 et suiv.), p. 626.

reconnaître. Les épigraphistes ne l'ont guère mieux traité, et cependant, en y regardant de plus près, ils n'auraient peut-être pas laissé passer sans observations une restitution du premier éditeur, qui me semble aussi inadmissible qu'elle est aisée à corriger.

La pierre est plus mutilée que celle qui porte le texte de la lettre. Elle est incomplète en haut et en bas, et brisée en trois morceaux, ce qui a occasionné des lacunes au milieu même de la plupart des lignes. Les deux documents sont gravés soigneusement en beaux caractères de la fin du IVe siècle disposés στοιχηδόν ; mais les lignes n'ont pas toutes la même longueur. Enfin, ce qui est rare à cette époque, une ponctuation, assez arbitrairement distribuée de distance en distance, est représentée par le signe : qui occupe la place d'une lettre. Il est certain que les deux textes sont tout à fait contemporains et se rapportent aux mêmes événements.

Le formulaire (1) du début a disparu, et il ne reste que la fin des considérants du décret. Le premier mot conservé (ligne 1) est le nom d'Akios, l'ambassadeur, mentionné deux fois dans la lettre royale (2), qu'Antigone a chargé de porter aux villes grecques placées sous sa domination les conditions du traité de paix qui les concernent, et une copie des serments exigés par le vainqueur. C'est ce que rappellent les lignes 5-9.

Pour le décret lui-même (l. 10-46), nous en avons probablement tout l'essentiel. Le peuple de Scepsis vote des éloges à Antigone ; il prend part à la joie que lui causent les événements et à celle des cités grecques désormais libres et autonomes dans la paix (3). Puis viennent les témoignages de la reconnaissance

(1) On peut sans doute se faire une idée de ce préambule par celui d'un décret de Scepsis presque contemporain qui a été publié pour la première fois par H. Schliemann (*Ilios* [trad. franç., Paris, 1885], p. 837 et suiv.). Il a été corrigé, commenté et plus exactement daté par M. A. Wilhelm (*Jahreshefte*, III, [1900], p. 54 et suiv.).

(2) Nous ne croyons pas qu'il y ait un inconvénient à donner ici à Antigone I le titre de roi qu'il n'a pris officiellement qu'en 306, mais dont il avait depuis des années toutes les prérogatives (Diod. de Sic., XX, 53).

(3) Ἐπαινέσαι μὲν Ἀντίγονον καὶ συνησθῆναι αὐτῶι ἐπὶ τοῖς πεπραγμένοις : συνησθῆναι δὲ τὴν πόλιν καὶ τοῖς Ἕλλησιν ὅτι ἐλεύθεροι καὶ αὐτόνομοι ὄντες ἐν εἰρήνηι [εἰς] τὸ λοιπὸν διάξουσιν (l. 15-17).

populaire. On consacre à Antigone un sanctuaire avec un autel et une statue « aussi belle que possible » (1), en rappelant que déjà on lui offrait chaque année des sacrifices, qu'on célébrait une fête et des jeux et qu'on se couronnait de feuillage en son honneur (2). On lui décerne une couronne d'or de la valeur de mille statères (3) et cinq cents statères à chacun de ses fils, Démétrius et Philippe. On proclamera ces couronnes lors des jeux célébrés pendant la fête ; on fera des sacrifices de reconnaissance pour les bonnes nouvelles apportées par le message d'Antigone, et les citoyens se couronneront de feuillage. Le trésorier de l'État fournira les fonds nécessaires à ces dépenses (4).

Le paragraphe qui vient ensuite est le dernier que le marbre nous ait conservé intégralement ; il n'y manque que quelques lettres :

Πέμψαι δὲ καὶ α..ωι ξένια : τὰς δὲ ὁμολο-
γίας καὶ τὰς ἐπ[ι]στολὰς τὰς παρ' Ἀντιγό-
νου : καὶ τοὺς ὅ[ρ]κους οὓς ἀπέστειλεν
ἀναγράψαι εἰς [σ]τήλην καθάπερ Ἀντίγο-
40 νος ἐφέστειλε[ν, κ]αὶ θεῖναι εἰς τὸ ἱερὸν
τῆς Ἀθηνᾶς : ἐπ[ιμελη]θῆναι δὲ τὸν γραμ-
ματέα : δοῦναι [δὲ] καὶ εἰς ταῦτα τὸ ἀνάλω-
μα τὸν ταμίαν : - - - -

On enverra donc des présents d'hospitalité et l'on fera graver

(1) Ἀφορίσαι αὐτῶι τέμενος καὶ βωμὸν ποῆσαι καὶ ἄγαλμα στῆσαι ὡς κάλλιστον (l. 20-22). Il vaut la peine de remarquer que ce sont là des honneurs divins et que c'est la mention la plus ancienne de la divinisation d un diadoque.

(2) Τὴν δὲ θυσίαν καὶ τὸν ἀγῶνα καὶ τὴν στεφανηφορίαν καὶ τὴν λοιπὴν πανήγυριν γίνεσθαι αὐτῶι καθ' ἕκαστον ἔτος καθάπερ καὶ πρότερον συνετελεῖτο (l. 22-26). On voit que les honneurs rendus d'ordinaire aux héros avaient précédé ici aussi la divinisation, cf. P. Foucart, *Le culte des Héros*, Paris, 1918 (Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L., t. XLII), p. 133. — Pour les honneurs divins rendus par les cités grecques aux successeurs d'Alexandre, Dittenberger et, avant lui, Kœhler avaient renvoyé à une longue dissertation de Kornemann (*Beitr. zur alten Gesch.*, I (1900), p. 51 et suiv.), qui ne connaissait pas encore le décret de Scepsis. Le sujet a été repris indépendamment et plus intelligemment par M. Bevan dans le travail cité plus haut (note 5).

(3) Environ 27 000 francs de notre monnaie.

(4) Ἀναγγεῖλαι δὲ τοὺς στεφάνους τῶι ἀγῶνι ἐν τῆι πανηγύρει · θῦσαι δὲ καὶ εὐαγγέλια τὴν πόλιν ἐπὶ τοῖς ὑπ' Ἀντιγόνου ἀφεσταλμένοις, στεφανηφορῆσαι δὲ καὶ τοὺς πολίτας πάντας, τὸ δὲ ἀνάλωμα δοῦναι τὸ εἰς ταῦτα τὸν ταμίαν (l. 30-35).

sur une stèle les dispositions du traité, la lettre d'Antigone et le texte du serment que les citoyens auront à prêter (1). Mais à qui sont destinés τὰ ξένια (2)? La mention du destinataire est mutilée. M. Munro a lu AΓ . ΩΙ et restitué αὐ[τ]ῶι, entendant sans doute Antigone. Il a été suivi sans hésitation par Dittenberger. Et cependant, puisque le fragment de la deuxième lettre peut tout aussi bien provenir d'un K que d'un Γ, n'est-il pas beaucoup plus vraisemblable de retrouver ici le nom de l'ambassadeur du roi et de lire Ἀκ[ί]ωι? Antigone, on l'a vu, a reçu une couronne d'or d'une valeur considérable; il est bien peu probable qu'on y ait ajouté des ξένια. D'autre part on ne pouvait manquer d'envoyer à Akios les présents d'hospitalité qu'il était d'un usage constant d'offrir aux ambassadeurs (3), aux théores (4), aux juges étrangers venus comme arbitres (5), parfois même à tout autre étranger de distinction dont on a eu à se louer (6), tandis que les décrets connus ne les ajoutent jamais aux couronnes d'or votées aux souverains (7). Le nom d'Akios vient tout naturellement ici, quand

(1) La lettre d'Antigone porte (l. 65-76) : « Nous jugeons bon que vous prêtiez le serment que nous vous avons envoyé » (καλῶς δή μοι δοκεῖ ἔχειν ὀμόσαι ὑμᾶς τὸν ὅρκον ὃν ἀφεστάλκαμεν).

(2) La formule consacrée est ξένιον ou ξένια πέμπειν, ἀποστέλλειν ou διδόναι, cf. les inscriptions citées ci-après.

(3) *Rec. d'inscr. gr.*, 179, l. 21 (Hermione); 261, l. 16; *Or. Gr. Inscr.*, 305, l. 18 (Delphes); *Rec.*, 382, l. 19 (Amorgos); 534, l. 26 et suiv. (Cyzique); 492, l. 19 (Éphèse); 468, l. 74 (Priène); *Inschr. v. Priene*, 44, l. 33; 49, l. 10; 54, l. 70; *Inschr. v. Magnesia*, 39, l. 46; 62, l. 41.

(4) *Recueil*, 291, l. 26 (Étolie), où il faut lire ἐκέχει|ρον καὶ ξένια; *Inschr. v. Magn.*, 38, l. 56; 42, l. 13 (Corinthe, seul décret connu); 52, l. 33; 53, l. 40.

(5) *Inscr. Graecae*, IX, 2, 508, l. 18 et suiv.; *Recueil*, 31, l. 26; *Inschr. v. Magn.*, 101, l, 48; 15b, l. 22.

(6) *Inschr. v. Magn.*, 97, l. 89 (décret de Téos pour un Magnète); *Recueil*, 162, l. 32 (décret des clérouques de Délos pour un musicien de Rhénée); *Or. Gr. Inscr.*, 773, l. 10 (décret d'Ios pour un proxène).

(7) Antiochus I, dans une lettre aux Érythréens (*Recueil*, 37), leur adresse des remerciements pour la couronne qui lui a été décernée et pour la somme d'argent qui y était jointe (ὁμοίως δὲ καὶ τὸ χρυσίον τὸ εἰς τὰ ξένια), et il ajoute : « Voulant nous-même n'être pas en reste de bienfaits, nous respectons votre autonomie et nous concédons que vous soyez exempts de toutes taxes et même des collectes pour la caisse des Galates ». Mais nous n'avons pas le texte du décret d'Érythrées, et il n'est pas possible de savoir dans quels termes la somme d'argent a été accordée. Quoi qu'il en soit, le cas est isolé et paraît assez spécial. Il semble bien, comme le fait remarquer M. A. Bouché-Leclercq, que les Érythréens ont acheté l'immunité des

on mentionne les pièces qu'il était chargé de remettre, comme on le voit au début de notre texte (l. 1-6) et à la fin de la lettre d'Antigone. Enfin, les autres paragraphes du décret nous montrent bien que, si la ville avait entendu attribuer de nouveaux présents à Antigone, la formule aurait été : πέμψαι δὲ καὶ Ἀντιγόνωι ξένια, τὰς δὲ ὁμολογίας καὶ τὰς ἐπιστολὰς τὰς παρ' αὐτοῦ καὶ τοὺς ὅρκους.....

En restituant donc à l'ambassadeur d'Antigone les ξένια dont les éditeurs l'avaient indûment frustré, nous donnerons sa forme authentique au dernier paragraphe de l'intéressant décret de Scepsis.

Charles Michel.

taxes et des collectes et échangé le régime des redevances obligatoires contre celui des dons volontaires. (*Histoire des Séleucides*, p. 462). C'est la somme versée pour ce rachat qu'Antiochus appelle par euphémisme τὸ χρυσίον τὸ εἰς τὰ ξένια.

STATUETTE ARCHAIQUE DE CLAZOMÈNES

(MUSÉE DU LOUVRE)

Il m'a paru que, en ce volume du cinquantenaire de notre association, pourrait trouver naturellement sa place une courte note consacrée à un antique récemment offert au Musée du Louvre.

Les visiteurs des salles réservées aux monuments d'Asie-Mineure connaissent le nom de M. Paul Gaudin. Ils savent que c'est à lui que nous devons, entre autres, l'*Aphrodite de Clazomènes* (1), devenue l'un de ces témoins que les historiens de la sculpture archaïque ne peuvent passer sous silence et qui, à ce titre, non seulement figure dans le catalogue de la *Collection de moulages pour l'histoire de l'art antique de l'Université de Lyon* de M. H. Lechat (2), mais est signalée et reproduite dans l'*Histoire de l'art* de M. Perrot (3).

La statue de Clazomènes, reconstituée par la réunion qui a pu être faite, grâce à une partie médiane suppléée en plâtre, de deux morceaux séparés, montre au Louvre Aphrodite debout, vêtue du chiton et de l'himation, tenant de la main droite ramenée devant elle une colombe et relevant de l'autre main les plis de sa draperie ; mais les pieds avec la base ne furent retrouvés et donnés qu'après coup et, lorsque M. Collignon le premier la publia,

(1) *Catalogue sommaire des marbres antiques*, p. 178, n° 3303
(2) P. 29, n° 131.
(3) T. VI, p. 324, fig. 137.

il ne put la signaler que comme un *Torse féminin d'ancien style ionien* (1).

La sculpture de même origine dont une nouvelle libéralité de M. Gaudin vient d'enrichir nos collections (2) est bien plus encore un fragment, un simple buste, avec sa tête, mesurant 0m,15 de haut sur 0m,09 dans sa plus grande largeur. Elle n'en présente pas moins un réel intérêt.

La figure à laquelle appartenait ce fragment était celle d'une femme, assise sur un siège dont il ne reste ou plutôt du dossier duquel il ne reste que la partie faisant corps en arrière avec le personnage lui-même. Tel quel, on peut juger des dimensions de ce dossier par ce qui s'en voit à gauche de la tête. Il s'élevait environ jusqu'à mi-hauteur de celle-ci et ne mesurait pas moins de 0m,029 d'épaisseur. La forme du siège, d'autre part, était, sans doute possible, celle d'un fauteuil de section purement géométrique, constitué par un plan horizontal reliant deux plans verticaux, sans bras ni ornements d'aucune sorte. Même aspect géométrique devait avoir la figure qui y était assise, et dont le buste, les cuisses et les jambes répétaient la succession de lignes strictement verticales et horizontales. De celle-ci il subsiste le buste avec le haut du bras droit pendant le long du corps, mais encore est-il coupé à gauche par une section droite. Il est recouvert d'un chiton, dont le bord supérieur se marque par un trait incisé suivant à sa base le contour du cou et dont l'étoffe est rendue par une succession de stries tracées obliquement des épaules à la proéminence des seins et de là descendant verticalement.

L'épiderme partout attaqué ne laisse plus guère discerner les traits du visage : on soupçonne de gros yeux à fleur de tête,

(1) *Revue archéologique*, 1900, II, p. 373-379 et pl. XV.
(2) Inventaire MND. 1102.

mais plus trace de nez, et un gros éclat a fait disparaître tout le menton. Mieux reconnaissable, malgré l'absence de détails, est la chevelure, disposée comme un grand klaft tombant de part et d'autre en longues masses sur les épaules : seuls l'interrompent un assez large bandeau, qui se relève au dessus du front, et, du côté gauche au moins, l'oreille, de taille démesurée, qui émerge par-dessus les cheveux, tandis qu'à droite sont légèrement détaillées les deux longues mèches qui forment le bord en avant.

Le morceau, on ne le voit que trop par la description que nous venons d'en donner, outre son état fragmentaire, a gravement souffert dans sa surface, et sa mauvaise conservation nous prive de presque tous les éléments d'appréciation.

L'*Aphrodite de Clazomènes*, de l'avis de M. Collignon, ne pouvait être de beaucoup postérieure au milieu du VIe siècle. La seule provenance, toutefois, de la statue, découverte à Vourla, c'est-à-dire dans le voisinage de la voie des tombeaux qui aboutissait à l'ancienne Clazomènes, ne fournit comme critérium qu'un terme tardif; car du lieu où elle a été trouvée il résulte seulement qu'elle est antérieure au moment où les Clazoméniens quittèrent la terre ferme, soit aux premières années du Ve siècle. Il me semble, aussi bien, que la date véritable en serait plutôt un peu plus avancée. La technique ni le travail ne pouvaient être ceux du marbre. Le calcaire, en effet, dans lequel elle est taillée a beau être d'un grain très serré, il ne se prête pas aux mêmes raffinements que ce dernier, à plus forte raison déconseillait-il tous les enjolivements qui même dans celui-ci constituaient souvent des tours de force. « La statue, ai-je écrit, est toute en larges plans, en surfaces unies ; malgré sa rondeur, elle est coupée plutôt que sculptée ; la matière, ici comme partout, a imposé ses exigences (1). »

Le même raisonnement vaut sans doute pour notre nouveau fragment, taillé autant qu'on en peut juger dans un calcaire à peu près identique. Sans doute, par comparaison avec l'*Aphrodite*, il

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXII, 1908, p. 265.

se signale comme nettement antérieur, mais moins peut-être qu'on ne serait porté à le croire au premier abord : outre que l'aspect sous lequel il se présente est, répétons-le, pour beaucoup dû à son mauvais état, l'apparence hiératique de cette figure de femme assise peut être évidemment pour une part affaire de tradition.

Il n'est pas sans intérêt à ce point de vue de rappeler que M. Gaudin avait déjà fait don au Louvre, en même temps que de l'*Aphrodite de Clazomènes*, d'un autre monument de même provenance et toujours en calcaire, représentant, lui aussi, une femme assise, mais ici traitée en simple relief sous un ναΐσκος à fronton (1). Le monument est de tous points comparable à d'autres édicules mis au jour par M. S. Reinach dans les fouilles dirigées par lui sur l'emplacement de Cymé en 1881 et dont un est reproduit dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (2) et rapproché des stèles analogues, crues parfois d'origine phocéenne, exhumées à Marseille (3). La figure féminine assise y occupe de même une niche quadrangulaire peu profonde, où un simple rebord étroit ménagé dans la pierre constitue le siège, et, n'était le lion reconnaissable encore sur les genoux et qui la caractérise comme une Cybèle, les termes mêmes de la description pourraient être ici répétés mot pour mot : « La déesse est vêtue d'une longue robe sans plis, formant une véritable gaîne..... Le voile couvre la tête jusqu'au front, descend le long des joues qu'il cache en partie et de là se répand sur le dos, sur les épaules et s'avance même un peu par devant sur les clavicules (4). » L'in-

(1) *Catalogue sommaire des marbres antiques*, p. 178, n° 3304.
(2) T. XIII, 1889, pl. VIII.
(3) Fröhner, *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille*, p. 11-14, nos 22-63.
(4) *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIII, 1889, p. 546.

fériorité du travail, notait cependant M. Reinach, peut tenir à la maladresse du sculpteur et ne suffit pas pour le faire considérer comme très ancien, et il se bornait à conclure que la date n'en devait pas être descendue après l'an 530 av. J.-C. (1).

Etienne Michon.

(1) *Ibid.*, p. 547 et 549.

LE DIALOGUE SOCRATIQUE
DANS LES CONTROVERSES DE SAINT AUGUSTIN

Saint Augustin, qui n'a jamais bien su le grec classique, lisait Platon dans des traductions latines. S'il était par là condamné à goûter médiocrement le charme souverain du style, il n'en saisissait pas moins toutes les finesses de la pensée. Entrevoyant ou devinant l'original à travers les à peu près de la traduction, il suivait le jeu des idées, observait la méthode, appréciait la mise en œuvre. Tout cela, il le comprenait et il l'admirait autant que personne, en dialecticien passé maître et en fin lettré qu'il était. Il l'admirait si bien, qu'il l'imitait. A l'occasion, dans ses écrits, dans ses discours, il se souvenait de Platon. Beaucoup de ses ouvrages sont émaillés de petits dialogues ingénieux et spirituels, où le génie du penseur africain renouvelait, comme en se jouant, pour les adapter à des fins nouvelles, les procédés du dialogue socratique.

Avant de donner quelques exemples, empruntés aux ouvrages antidonatistes, voyons comment et pourquoi l'évêque d'Hippone fut amené, surtout dans ses polémiques, à s'inspirer des méthodes de Platon.

Les démonstrations et les réfutations d'Augustin, malgré leur rigueur logique, n'avaient rien d'abstrait ni de froidement impersonnel. Non seulement il savait animer les idées, les montrer en mouvement, dans leur réalité vivante, dans leurs rapports avec les choses et les personnes ; mais encore il aimait à les mettre en scène. Son œuvre polémique est pleine de dialogues amusants,

d'un tour spirituel, où s'esquissent parfois des rôles de comédie, Cet aspect de ses controverses n'est pas pour surprendre, de la part d'un homme qui avait débuté dans les lettres par des dialogues philosophiques. Prenant exemple sur Cicéron, même sur Platon, il avait adopté ce cadre dans la plupart de ses premiers ouvrages, où d'ailleurs il reproduisait plus ou moins ses conversations ou ses discussions avec ses amis : par exemple, dans ses livres *Contre les Académiciens*, dans ses traités sur *La vie heureuse* ou sur *L'ordre* ou sur *Le libre arbitre*. Enhardi par le succès, il avait conservé le même cadre jusque dans des ouvrages où il s'attaquait aux problèmes les plus ardus de la métaphysique ou de la science : dans les livres sur la *Musique*, où il étudiait la technique de l'art musical, dans l'opuscule intitulé *Le maître*, où il s'entretenait avec son fils Adéodat sur les signes du langage, dans les *Soliloques*, où il donnait la réplique à la Raison.

Donc, au temps de sa jeunesse et de ses débuts littéraires, il avait fait ses preuves de maîtrise dans l'art de mettre en scène les idées : il s'en était toujours souvenu, notamment dans ses polémiques. Plusieurs de ses ouvrages antidonatistes, où il reproduisait et réfutait par fragments le texte entier d'un adversaire, se présentent aux lecteurs dans le cadre ou avec les apparences d'un dialogue : tel son second livre contre Petilianus, tel son premier livre contre Gaudentius. Comme il l'expliquait lui-même, cette méthode de discussion offrait pour lui les avantages ou lui donnait l'illusion d'un véritable débat contradictoire, d'une de ces conférences publiques qu'il proposait si volontiers, et que refusaient ordinairement les schismatiques (1). Contre ces adversaires si prompts à se dérober il prenait sa revanche dans les dialogues ingénieux, conversations piquantes ou petites comédies, dont il égayait ses traités de controverse et jusqu'à ses sermons.

Dans cette mise en scène de sa dialectique, il relevait de Platon beaucoup plus que de Cicéron. Sa méthode était étroitement apparentée à la méthode socratique. Il procédait par interrogations,

(1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; *Contra Gaudentium*, I, 1. Cf. *Retract.*, II, 51.

questionnant sans trêve et déroutant ses interlocuteurs, pour les amener tout doucement de ce qu'ils savaient à ce qu'ils ignoraient, ou plutôt de ce qu'ils accordaient aisément à ce qu'ils avaient d'abord contesté. Il s'est expliqué lui-même un jour sur cette méthode dans un curieux passage où il définissait le vrai dialecticien, et où il se peignait lui-même, probablement sans y songer : « Le véritable dialecticien, disait-il, sait distinguer le vrai du faux. D'abord, il s'exerce à faire lui-même cette distinction, afin de ne pas se tromper ; sans l'aide de Dieu, il n'y peut parvenir pleinement. Ensuite, il entreprend d'enseigner aux autres ce qu'il a lui-même appris. Alors, il commence par observer ce que ses interlocuteurs savent de certain, pour les conduire de là à ce qu'ils ne savaient pas ou ne voulaient pas croire. Il leur montre que ceci est la conséquence de ce qu'ils savaient déjà par la science ou par la foi. Ainsi, par le moyen de ces premières vérités dont ils conviennent, il les force à admettre d'autres vérités qu'ils avaient niées d'abord (1). » C'est la définition même de la méthode socratique.

Or, c'est justement la méthode favorite d'Augustin dans sa dialectique en forme de dialogue. Il posait à ses contradicteurs une série de questions, auxquelles ils ne pouvaient répondre sans détruire eux-mêmes leur thèse. Par le succès de cette ingénieuse tactique, il exaspérait Petilianus de Constantine, qui lui reprochait amèrement « le cliquetis de ses menues et multiples questions » (2). Encouragé par ces critiques qui trahissaient le dépit de ses adversaires et attestaient la sûreté de son jeu, Augustin saisissait toutes les occasions de mettre en dialogue son argumentation. Voulait-il montrer l'incohérence d'un passage de Cresconius sur le baptême ? Il imaginait une scène amusante dans un baptistère : il survenait lui-même au moment où on allait rebaptiser un catholique ; il lisait aux assistants le passage en question, qui déchaînait une vraie tempête contre le pauvre grammairien tout décontenancé, pris entre deux feux, réduit au silence

(1) *Contra Cresconium*, I, 15, 19.
(2) *Contra litteras Petiliani*, III, 52, 64.

par la dialectique de son adversaire et désavoué par les clercs de son Église (1). Ailleurs, comme le faisait volontiers Socrate, l'évêque d'Hippone jouait l'ignorance. Il écoutait, il laissait bavarder un Donatiste, qui lui posait des questions et qui développait les idées familières à la secte. Quand l'autre s'était bien empêtré dans ses explications, Augustin prenait la parole à son tour : par quelques répliques incisives et mordantes, il renversait tout l'échafaudage (2).

S'il usait souvent de ces procédés dans ses livres et dans ses sermons, où il multipliait les dialogues fictifs, c'est qu'il en constatait l'efficacité dans les débats réels, où il avait en face de lui des schismatiques bien vivants. On le voit à l'œuvre en plusieurs circonstances. Dans sa conférence de Thubursicum avec Fortunius, il démonta plus d'une fois son adversaire par les coups droits de sa dialectique pressante et subtile. Par exemple, il voulait amener Fortunius à reconnaître qu'on n'a pas nécessairement raison parce qu'on est persécuté : il embarrassa beaucoup son interlocuteur donatiste en le forçant de se prononcer sur le cas de deux personnages célèbres, tous deux évêques d'Églises ennemies, et tous deux persécutés, le catholique Ambroise de Milan et Maximianus de Carthage, le chef du Maximianisme (3). Longtemps après, le 18 septembre 418, dans sa conférence de Cæsarea avec Emeritus, évêque schismatique de cette ville, Augustin obtint un grand succès d'orateur et de polémiste par des moyens analogues, en retournant contre Emeritus ses propres paroles. En entrant de mauvaise grâce dans la cathédrale catholique, le Donatiste avait cru devoir déclarer qu'il ne changeait pas d'avis pour cela, qu'il gardait ses idées d'autrefois. L'évêque d'Hippone s'empara de cette déclaration, dont il tira l'exorde de son sermon. De question en question, de déduction en déduction, il interpréta si bien les paroles de l'hôte inattendu, que cet entêté schismatique, malgré son ferme propos d'intransigeance, semblait prêt à

(1) *Contra Cresconium*, II, 5, 7 et suiv.
(2) *Epist.* 185, 10, 43 et suiv. ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 3-5.
(3) *Epist.* 44, 4, 7.

céder (1). Ce fut pour les assistants un coup de surprise; le plus surpris de tous fut sans doute Emeritus.

Assurément, cette forme dialoguée de la controverse était très goûtée du public; et ce fut une des raisons du succès d'Augustin. C'était une application neuve et originale de la méthode socratique. Sans doute on n'attendait pas d'un évêque, d'un Latin d'Afrique, la légère et fine ironie d'un Socrate : l'évêque d'Hippone n'en maniait pas moins l'ironie très joliment. Avec un habile tour de main, il avait beaucoup d'esprit, et du plus mordant; il y joignait une pénétration singulière, sans parler de son éloquence. Enfin, comme le philosophe athénien, il avait le don d'évoquer les choses en personnifiant les idées, et il excellait à peindre les hommes en les confessant. Ces petits dialogues, dont il émaillait son argumentation, contribuaient beaucoup à rendre accessibles pour tous, même sensibles et vivantes, des controverses à base de théologie et d'exégèse, qui autrement risquaient de rebuter le public en l'effarouchant.

Paul Monceaux.

(1) *Sermo ad Cæsarcensis Ecclesiæ plebem*, 1.

FRAGMENT D'UNE COUPE ATTIQUE

A FIGURES ROUGES

DE LA COLLECTION MORIN-JEAN

En novembre 1903, mon père ajoutait à sa collection de céramique grecque un tout petit fragment de vase qu'il venait d'acheter au prix insignifiant de 0fr,50 chez un brocanteur installé à Montmartre, dans la rue d'Orsel. Cassé lui-même en deux, ce tesson offre pourtant assez d'intérêt pour qu'il y ait lieu de le signaler à l'attention des archéologues ; c'est à lui que cette note est consacrée.

Il mesure 9 centimètres dans sa plus grande longueur, 4 centimètres de large et 3 millimètres d'épaisseur. Il appartient à la périphérie d'une coupe qui pouvait avoir environ 30 centimètres de diamètre. L'argile, un peu rosée, est très fine, à grain serré et homogène ; le lustre noir, superbe, brillant et profond.

Malgré l'exiguïté du morceau, le sujet peint s'explique clairement : c'est une scène de beuverie. Au centre, un éphèbe barbu, vu de profil à gauche, l'œil un peu révulsé, les lèvres entr'ouvertes, renverse la tête en arrière dans un geste d'hébétude d'homme déjà fortement aviné. Un compagnon de débauche, placé derrière lui, le soutient de la main, pendant que, par devant, le bras d'un troisième personnage s'avance pour lui verser dans la bouche le contenu d'une œnochoë à bec trilobé. Dans le champ, au-dessus du buveur, un panier de forme évasée, est suspendu par des bandelettes.

Les lignes du dessin ont été tracées par un homme qui connaît à fond son métier, rapidement, mais avec assurance, à l'aide

de ce noir gras et généreux qui laisse un fort relief après la cuisson. Le même noir, mais délayé de façon à donner un brun-léger, a été employé à l'exécution de certains détails comme le duvet qui garnit le menton des éphèbes. Le violet intervient enfin dans la peinture d'accessoires tels que les bandelettes passées dans les chevelures ou destinées à suspendre le panier.

Je signale tout particulièrement la façon dont on a dessiné les yeux des personnages. Nous sommes ici en présence d'un type d'œil qui constitue la transition entre l'œil archaïque représenté franchement de face dans la figure de profil (style d'Épilykos) et l'œil dessiné correctement de profil (style de Brygos). L'œil reste fermé du côté du nez, comme chez Épilykos ; mais la pupille tend à se rapprocher de l'angle interne, comme on le voit sur les vases de Hiéron. Enfin la paupière est complètement ouverte du côté externe, vers l'oreille.

Il est donc certain que notre fragment provient d'une de ces pièces élégantes et pures comme il en sortait des ateliers attiques vers 480 av. J.-C. Mais est-il possible de préciser davantage et de l'attribuer à un maître déterminé ? C'est ce que j'ai essayé de faire.

Je l'ai d'abord rapproché d'une coupe portant l'inscription ΑΘΕΝΟΔΟΤΟΣ publiée par Paul Hartwig dans ses *Meisterschalen* à la pl. XI. Sur cette coupe figurent des scènes de beuverie, notamment des personnages ivres dont l'un tient, de la main droite, une œnochoè et de la gauche un panier tout semblable à celui de

notre fragment. Mais la coupe ΑΘΕΝΟΔΟΤΟΣ est plus ancienne.

L'œil, comme sur tous les vases d'Euphronios, est figuré nettement de face. Il est vrai que, comme dans la figure d'Antée peinte par Euphronios sur le cratère du Louvre (G 103), la prunelle de notre buveur se révulse et ne touche point à la paupière inférieure ; mais c'est néanmoins avec des vases d'une époque un peu plus récente que nous devrons chercher une identification. Douris ? Non. Nous ne retrouvons sur notre fragment ni les physionomies familières à ce maître, ni ces doigts minces et effilés qu'il donne à presque tous ses personnages. C'est aux vases portant le nom de Lysis et à ceux du céramiste Hiéron que nous devrons nous adresser pour lui conférer une attribution vraisemblable. Après un examen minutieux des coupes cataloguées au Louvre dans la salle G, sous les n°s 133, 142 et suivants, aucune hésitation ne subsiste. Avec leurs gestes de têtes renversées en arrière, leurs mentons ronds et forts, leurs bouches lippues, leurs cheveux qui retombent en franges ondulées, leurs doigts s'élargissant au bout, leurs yeux souvent ouverts du côté opposé au nez, leur pupille désaxée du côté interne, les personnages du groupe Lysis-Hiéron semblent apparentés de très près à ceux de notre fragment. Ils ont entre eux un air de famille tel qu'il ne me semble aucunement hasardé d'attribuer ce monument minuscule, sinon à Hiéron lui-même, du moins à son école.

En tout cas, à défaut d'une certitude absolue concernant l'auteur, il reste l'intérêt que présente un sujet rare. Parmi les scènes de beuveries si souvent représentées sur les vases, je n'en connais qu'un autre exemple, celui du psycter de Douris conservé au Musée Britannique et publié par Furtwaengler dans la *Griech. Vasens.*, pl. 48 et dans le *Douris* de M. Edm. Pottier à la fig. 14. Encore, le sujet, celui du buveur incliné pour recevoir dans la bouche le contenu d'un ou plusieurs récipients à vin, n'est-il le même qu'en gros. Sur le vase de Douris ce sont des êtres irréels, des satyres, et non les contemporains mêmes du peintre, qui ont servi de modèles.

MORIN-JEAN.

LÉCYTHE A RELIEFS

REPRÉSENTANT LES DIVINITÉS D'ÉLEUSIS

(Planche I)

Le beau vase récemment acquis par le Louvre a pour nous une double importance. Il a été trouvé à Kertch, en Crimée, et il forme comme un pendant au lécythe à reliefs, signé de l'artiste athénien Xénophantos, qui provient de cette région (1). On a quelque droit de considérer ces deux poteries comme fabriquées dans le même atelier. En second lieu, la composition qui le décore est tirée du cycle éleusinien et ajoute certains détails nouveaux aux représentations déjà connues de ce sujet.

Nous donnerons d'abord la description détaillée de l'ornementation et des figures.

Lécythe à reliefs (Inv. CA. 2190), trouvé à Kertch (ancienne Panticapée), en Crimée. Haut. 0,375 ; haut. du col, 0,165 ; haut. des personnages, environ 0,13 à 0,14. Circonf. max. de la panse, 0,54. Le vase est recollé en beaucoup de morceaux et quelques parties ont été retouchées, mais les réparations ne dissimulent nulle part les raccords. Le noir du fond a souffert ; en de nombreux endroits il est enlevé ou terni.

Forme de lécythe dit aryballisque ; partie supérieure du col haute et évasée avec large rebord. Anse plate en dessous avec arête médiane en dessus. La tranche de la base du pied est divisée en trois parties par deux rainures assez profondes.

Les personnages sont modelés en relief appliqué sur la panse, faisant une saillie de 2 à 3 millimètres pour les corps, d'environ 10 millimètres pour les têtes Le reste du décor est exécuté en barbotine légère et en grènetis de petites gouttes saillantes, autrefois dorées. Ces gouttelettes forment un

(1) Rayet et Collignon, *Céramique grecque*, p. 264-265, fig. 100 et 101 ; *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, pl. 45.

Fig. 1.

demi-cercle sur la partie évasée du goulot, un demi-cercle à l'endroit où l'anse s'attache au col, un cercle à la base du col, un autre cercle au-dessus de la zone de personnages, un troisième sous la même zone. Restes d'ornements dorés peu distincts sur le goulot entre les deux cercles de grènetis; en dessous, godrons allongés avec vestiges de dorure. Sur l'épaule, guirlande de feuillages en barbotine dorée. Au revers du vase, sous l'anse, grand et magnifique motif végétal, en barbotine dorée, composé d'une grande palmette à rinceaux et volutes, surmontant deux feuilles d'acanthe dentelées qui sont disposées horizontalement dans le bas; de ce motif central se détache à droite et à gauche un grand rinceau à spirales et volutes à feuilles découpées, qui vient rejoindre la frise des personnages. Dans tout le champ de ce décor végétal sont semées

des gouttelettes saillantes et dorées, représentant des baies et des graines qui accompagnent les feuillages. Quelques parties des dorures sont bien conservées sur ce revers.

Passons à la description des personnages placés sur la panse.

A l'extrémité gauche, Athèna est assise sur un monticule ou un rocher, la main droite levée et tenant la lance (qui est faite en barbotine saillante et dorée), le coude gauche appuyé sur le bord du bouclier posé à terre et vu de profil. Tunique dorienne à long rabat (apoptygma), égide avec serpents tortillés et petites gouttes saillantes pour rendre l'étoffe poilue, soutenue par des liens croisés en bretelle (pas de Gorgoneion) ; bracelet au poignet gauche. Couleur rougeâtre de chair sur le bras gauche et sur le pied subsistant ; blanc et noir (couleur décomposée) sur la tunique ; rougeâtre sur le bouclier décoré d'un grènetis saillant sur tout le pourtour et d'une large rosace en étoile au centre. Parties manquantes : la tête, les jambes, un pied.

Dionysos debout, imberbe ; visage efféminé, coiffure en crobyle ramené vers le front et rehaussé de petites feuilles, la tête penchée sur l'épaule gauche, la main droite sur la hanche, la gauche tenant un long thyrse (fait en barbotine légère et dorée). Le haut du corps nu, le reste caché sous une nébride dont les rebords imitent une étoffe laineuse et frangée, rendue par des saillies de barbotine dorée ; la jambe gauche fléchie. Proportions allongées avec la tête petite. Ton de chair rougeâtre sur les pieds, jaunâtre sur le haut du corps. Parties manquantes : quelques lacunes dans le bras droit, la poitrine, le ventre et les jambes ; mais la conservation générale est bonne. Dans le champ s'élèvent deux ceps de vigne qui entourent le dieu de leurs tiges ondulées, avec quatre grappes de raisin en barbotine dorée.

Au centre de la composition Dèmèter est assise sur un siège carré (haut. 0,034 ; larg. 0,039) qui rappelle une forme d'autel, avec ton blanc et rougeâtre ; son sceptre surmonté d'un fleuron à trois pétales (barbotine légère et dorée) repose contre le bras droit écarté, la main tenant le voile qui descend de la tête ; la main gauche retient les plis de la tunique à la taille. Coiffure en crobyle élevé (sans diadème), analogue à celle de Dionysos. Longue tunique ionienne à manche que recouvre à partir des genoux un himation de couleur blanche et bleuâtre. Bracelet au poignet droit ; collier en grènetis doré autour du cou ; têtes d'agrafes saillantes sur les manches. Voile en arrière, exprimé par un ton blanchâtre sur le fond, descendant du haut de la tête, s'étalant sur les épaules et retombant du côté gauche sur le siège ou autel. Nombreux vestiges de dorure sur la tunique, le cou et la coiffure. Parties manquantes : le coude gauche, le coin droit inférieur du siège (détail omis dans notre dessin d'ensemble). C'est la figure la plus complète du relief.

A droite de ce personnage central, Corè debout, tenant de la main droite élevée (et de la main gauche disparue) la grande hampe d'une torche. Même costume que pour Dèmèter, avec le manteau drapé à la taille

468

Hélio Léon Marotte Paris

LES DIVINITÉS D'ELEUSIS

SUR UN LÉCYTHE A RELIEFS DU LOUVRE

et couvrant le haut des jambes. Autour du cou, collier à double rang en grènetis doré ; bracelet au poignet droit. Couleur noire (décomposée) sur le manteau avec bordure blanche ; rougeâtre sur le bas de la tunique. Parties manquantes : la tête, la main et le flanc gauches.

Dans le haut du champ, Triptolème avec la taille d'un enfant (haut. 0,09) est assis sur un char ailé (grandes ailes déployées en barbotine dorée), tenant de la main gauche une gerbe d'épis (barbotine dorée) ; le haut du corps nu, le bas caché par un himation de couleur blanche. En bas, à droite, s'élève le corps d'un serpent dont la tête se place en-dessous de la gerbe d'épis ; il fait partie de l'attelage du char qui devait comprendre deux serpents. Parties manquantes de Triptolème : la tête, le bas des jambes et du char. En-dessous du char est posé à terre un grand brûle-parfums (thymiatèrion en barbotine dorée, la partie droite endommagée), dont la partie supérieure touche la roue du véhicule ailé.

A l'extrémité droite, un homme imberbe (Apollon ?), à figure douce, semblable à celle des précédents, les cheveux en crobyle bas, est assis sur un monticule, la jambe gauche croisée par-dessus l'autre, le haut du corps nu, la main droite relevée à la hauteur de l'épaule, la main gauche abaissée et tenant le bacchos, accessoire qui a l'aspect d'un faisceau de tiges serrées par des liens et couronnées d'une palmette (barbotine dorée) : sous son coude gauche on voit une draperie flottante qui retombe sur le monticule servant de siège. Traces de blanc sur les nus du corps ; couleur rougeâtre sur les jambes et les pieds ; blanc et noir décomposé sur le monticule.

Derrière lui, à droite, un grand arbrisseau (laurier ou myrte ?) s'élève dans le champ et semble l'ombrager (barbotine dorée).

Comparé au lécythe de Xénophantos, celui du Louvre apparaît comme une réplique un peu modifiée du même type. Le premier est d'une structure plus trapue et plus ronde, avec un col plus court ; le motif floral du revers y est encore plus touffu et plus dense (1) ; la composition en est fondée sur des principes différents, avec une frise en relief sur l'épaule, des personnages de petite taille semés dans le champ (chasse de Darius), suivant le système venu de la tradition polygnotéenne. Néanmoins ces dissemblances, qui sont conformes à l'esprit d'indépendance et de liberté familier à l'art hellénique, ne détruisent pas l'impression d'ensemble que donne la comparaison des deux œuvres : tous les détails de technique et d'exécution sont identiques, si bien qu'il

(1) Comparer les formes analogues du décor floral sur une pélikè attique trouvée à Kertch, qui est d'une époque un peu postérieure et représente aussi les divinités d'Éleusis (Furtwaengler-Reichhold, *Griech. Vasenmal.*, II, p. 52, fig. 23).

nous paraîtrait difficile de n'y pas reconnaître la facture du même atelier, et c'est avec confiance que nous attribuerons au potier Xénophantos, installé vers la fin du v° ou la première moitié du IV° siècle dans la Chersonèse taurique, ce nouveau et remarquable produit de l'industrie attique en pays barbare.

Le sujet nous est connu par de nombreux monuments, reliefs de marbre et de terre cuite, vases peints, qui représentent la réunion des divinités d'Éleusis. Cet épisode a été si souvent étudié et commenté, que nous croyons inutile de répéter tout ce qui a été dit sur la question, et nous renverrons aux ouvrages précédemment publiés (1). Nous nous bornerons à quelques remarques de détail.

L'ordonnance générale de la composition est logique et symétriquement balancée : un personnage assis au centre entre deux debout et deux autres assis aux ailes ; on imaginerait volontiers un fronton de temple ainsi équilibré. Le rythme en est classique et conforme aux traditions du ve siècle. Dèmèter assise est le centre vers lequel tout converge et elle préside à la réunion, encadrée entre sa fille Corè tenant la torche et Dionysos portant le thyrse. Le siège de la déesse est formé d'un bloc rectangulaire, où l'on pourrait être tenté de reconnaître l'ἀγέλαστος πέτρα, la « pierre triste », sur laquelle la mère désespérée était venue s'asseoir à son arrivée dans Éleusis et qui passait pour une des reliques saintes de la cité des mystères (2). Mais ici, comme sur d'autres peintures, ce siège offre des indications de couleurs ou même d'ornements qui ne se concilient pas avec une représentation de rocher (3) ; c'est plutôt un autel, un βωμός, qui symbolise la majesté religieuse du lieu et l'emplacement du temple éleusinien, comme le thymiatèrion commémore le rite des sacrifices (4).

(1) Voir le résumé bibliographique de Lenormant dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, article *Eleusinia*, p. 586. Pour les travaux plus récents, voir la dissertation de I. N. Svoronos, Ἑρμηνεία τῶν μνημείων τοῦ Ἐλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου, Athènes, 1901 ; Furtwaengler-Reichhold, *Griech. Vasenmalerei*, II, p. 51.

(2) Sur la πέτρα voir Lenormant, dans l'article *Eleusinia*, p. 561 ; Foucart, *Les Grands mystères d'Éleusis* (1900), p. 129 ; Svoronos, *op. l.*, p. 29.

(3) Svoronos, pl. IΓ, B, IE.

(4) Comparer sur l'hydrie de Cumes (Svoronos, pl. IE ; Lenormant, fig. 2639) le

Dionysos est revêtu d'une peau de faon (nébride), qui n'est pas seulement un des attributs ordinaires de son costume bacchique, mais qui, dans la circonstance, a une valeur particulière, car les initiés, au second jour de la grande fête, mettaient aussi cette nébride pour aller laver dans la mer le porc destiné au sacrifice (1).

Athèna assise à gauche rappelle comment l'Attique s'est incorporé le territoire et le culte d'Éleusis ; elle figure dans une pose analogue sur l'hydrie de Cumes (2). L'ornementation en relief de son bouclier offre une technique semblable à celle que l'on remarque sur un autre vase de Kertch dans une représentation de la même déesse (3). Sur ce vase, comme sur le nôtre, apparaît dans le haut du champ Triptolème sur un char ailé, avec l'aspect d'un jeune enfant. On y remarque encore l'accessoire en forme de thyrse court et couronné d'une palmette que nous voyons ici attribué au jeune dieu ou héros assis à droite de la composition. C'est le *bacchos*, autre symbole d'initiation, qui nous est connu par diverses représentations (4).

Le personnage assis, dont nous venons de parler et qui fait pendant à Athèna, est plus difficile à interpréter que les autres. Trois noms se présentent à l'esprit : Hèraclès, Eubouleus, Apollon. Les deux premiers ont déjà été signalés dans les réunions éleusiniennes ; la présence du troisième serait nouvelle.

Hèraclès, qui fut initié aux mystères de la Grande Déesse, est représenté avec le *bacchos* en main sur un des vases les plus importants de la série, sur une amphore-pélikè de Kertch (5). En le mettant en pendant avec Athèna, l'artiste rappellerait les liens qui l'unissent non seulement à la déesse d'Éleusis, mais aussi à

trépied et la coupelle accostée de deux *bacchoi*, qui jouent le même rôle d'accessoires rituels.

(1) Lenormant, p. 565 ; cf. l'article *Nebris* (A. Legrand), p. 40. Voir Svoronos, pl. IZ, nos 3 et 7.

(2) Svoronos, pl. IE ; Lenormant, fig. 2639.

(3) Furtwaengler-Reichhold, *Griech. Vasenmalerei*, pl. 70.

(4) Voir Svoronos, p. 27 et pl. I, IΓ, IΔ, IE ; cf. le Dict. Saglio, article *Bacchos* et *Eleusinia*, p. 570.

(5) Svoronos, pl. IΔ, B ; Lenormant, fig. 2630 ; Furtwaengler, pl. 70.

sa protectrice athénienne. On peut objecter que la figure douce et efféminée du personnage, toute semblable à celle de Dionysos et même de Dèmèter (car le modeleur paraît avoir fait usage, pour plus de commodité, du même moule pour ces trois têtes, en modifiant un peu les coiffures), conviendrait mal au redoutable et robuste lutteur. La massue aussi est absente, tandis qu'elle ne manque pas sur le vase cité de Kertch. Il est vrai qu'une grande partie du relief est endommagée, mais la main droite levée est visible et ne tient aucun accessoire. C'est pourquoi nous renonçons à Hèraclès.

Le porcher Eubouleus, qui joue un rôle important dans la légende, parce qu'il révéla à Dèmèter le rapt de Perséphone par Hadès, a été souvent désigné par les commentateurs comme faisant partie des personnages réunis autour des Grandes Déesses. Cette désignation est le plus souvent hypothétique ; toutefois, on s'accorde, en général, à donner ce nom au jeune homme qui, sur l'hydrie de Cumes, tient le porc de lustration et sur son bras deux *bacchoi* (1). Nulle autre figure n'est plus semblable à celle de notre lécythe : leurs traits juvéniles, leur demi-nudité, leur façon de porter le thyrse éleusinien donnent à ces deux éphèbes un air de grande ressemblance. L'arbrisseau aux feuilles allongées, placé en arrière sur le lécythe du Louvre, ne pourrait-il pas être un myrte ? On sait que cette plante rituelle servait à tresser les couronnes dont se paraient les initiés (2). La solution est donc tentante ; mais j'y vois une très forte objection. Comment le porcher Eubouleus pourrait-il prendre place assis, comme un dieu, parmi les grandes divinités d'Éleusis, alors que Corè et Dionysos dans la même scène sont debout ? La hiérarchie religieuse et la bienséance en seraient choquées. Et d'ailleurs, sur l'hydrie de Cumes, Eubouleus n'est-il pas debout, comme un modeste et fidèle serviteur, à côté d'Athèna assise ?

Nous sommes ainsi conduit à chercher une troisième explication et nous croyons la trouver grâce au détail signalé ci-dessus :

(1) Cf. Svoronos, p. 192 et tableau p. 405, n° 7 ; Lenormant, fig. 2639.
(2) Schol. ad Aristoph., *Ran.* 330.

la présence d'un arbuste qui abrite le jeune homme assis et qui doit avoir une signification symbolique, comme les ceps de vigne auprès de Dionysos. Or nous connaissons nombre de représentations où le laurier d'Apollon est ainsi figuré; d'autres fois, c'est un simple rameau sur lequel le dieu s'appuie ou qu'il tient dans sa main (1). La physionomie douce et efféminée lui convient parfaitement: on sait que nombre de têtes d'Apollon pourraient passer pour des têtes de femmes. Mais l'entrée d'Apollon dans

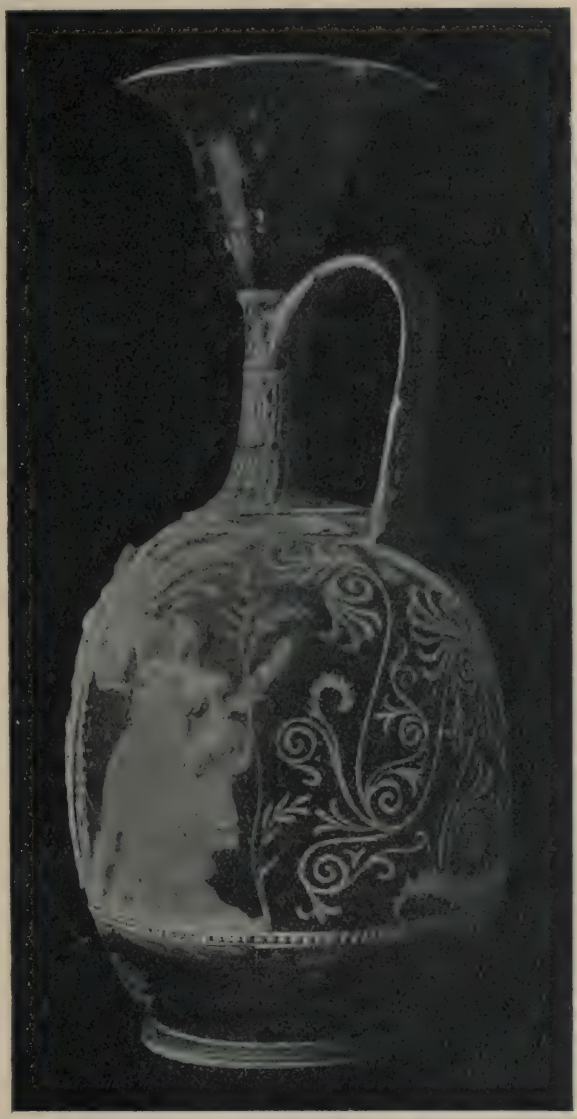

Fig. 2.

(1) S. Reinach, *Peintures de vases grecs* : Millin, I, 6, 96; II, 53, 68; Millingen, 12, 30.

le cycle éleusinien est-elle justifiée? Nous n'en avons pas d'exemple dans le groupe connu des vases relatifs à la légende, et nous savons que le culte de Delphes est essentiellement distinct de celui d'Éleusis (1). Toutefois, on ne pourrait pas prononcer d'exclusive contre lui, car sur la Voie Sacrée que suivait la procession, au point où la route tourne vers la mer (monastère actuel de Daphni), s'élevait un sanctuaire mentionné par Pausanias (2), où se trouvaient réunies les statues de Dèmèter et de sa fille avec celles d'Athèna et d'Apollon. C'est donc exactement la réunion que nous voyons réalisée sur le lécythe du Louvre. M. Foucart a noté (3), en outre, plusieurs indices des relations établies entre Delphes et la famille des Kèrykes, fondateurs avec les Eumolpides du culte local. La fête des Proèrosia en l'honneur de Dèmèter fut instituée sur l'ordre d'un oracle d'Apollon. Par conséquent, l'introduction de ce dieu dans le cénacle éleusinien n'a rien d'invraisemblable. Mais il est clair que notre hypothèse, fondée sur l'aspect de cette seule figure mutilée, aurait besoin d'être confirmée par des découvertes nouvelles.

En résumé, le lécythe du Louvre est surtout composé d'éléments classiques que nous retrouvons presque textuellement dans l'hydrie de Cumes (les six personnages du centre) et la péliké de Kertch (Dèmèter, Corè, Triptolème). Il n'est pas douteux que sous ces imitations industrielles d'un goût très fin et délicat, mais subordonné au grand art, se révèlent des œuvres monumentales de la sculpture ou de la peinture, qui décoraient probablement le sanctuaire même d'Éleusis. La céramique nous en rend le souvenir.

E. Pottier.

(1) Lenormant, p. 563 ; Foucart, *Les Grands mystères d'Éleusis*, p. 14.
(2) I, 37, 6 ; cf. l'édition Hitzig-Bluemner, I, p. 353.
(3) Foucart, p. 14 et 48, p. 37.

LES MYTHES

DANS LA IXe OLYMPIQUE DE PINDARE

La neuvième olympique n'est sans doute pas, dans le recueil des odes triomphales, une de celles qui peuvent prétendre au tout premier rang. Le vainqueur qu'elle célèbre, Épharmostos, est un *périodonice,* qui compte presque autant de victoires qu'un Diagoras de Rhodes ; mais, bien qu'il soit d'un sang royal, il ne saurait se comparer à Hiéron de Syracuse ou à Arcésilas de Cyrène. Il n'est qu'un Locrien d'Oponte, et sa patrie, si elle possède des mythes curieux et des institutions singulières, n'éveille pas dans le cœur de Pindare des sentiments aussi profonds que Thèbes ou qu'Égine. L'ode cependant, sans qu'on en exagère le mérite, porte la marque, par l'éclat et la vigueur du style aussi bien que par l'art de la composition, de cette manière originale qui met les moindres œuvres de Pindare si fort au-dessus des meilleures parmi celles de ses rivaux. Elle offre d'assez nombreuses difficultés, de diverse nature, aussi bien à l'éditeur qu'à l'interprète ; je ne veux pas ici essayer de les résoudre toutes ; j'en examinerai seulement quelques-unes.

La date de l'ode peut être déterminée aujourd'hui avec une approximation suffisante, grâce au papyrus d'Oxyrhynchus (1). Quelques-uns de ceux qui l'ont jugée sans excès de bienveillance ont certainement subi l'influence de l'erreur qui l'avait fait placer par Bœckh en l'année 456, c'est-à-dire déjà dans la vieillesse du

(1) Ox. pap., II, p. 85.

poète (1). L'erreur était excusable, étant donné l'inexactitude des chiffres fournis par les scholies, qui indiquent pour la victoire olympique d'Épharmostos l'olympiade 73 (= 488), et pour la victoire pythique tantôt la 33e pythiade (= 454), tantôt la 30e (= 466). Le papyrus nous a apporté pour la première la date de la 78e olympiade (= 468). Or, l'ode est postérieure de quelque temps à la victoire olympique, comme le début le montre clairement, et, si ce même début atteste non moins sûrement qu'elle a bien pour objet principal de célébrer cette victoire, il y associe étroitement — sans cependant y insister autant — une victoire pythique, qui se trouve mentionnée dès la 1re antistrophe, tandis que la liste de toutes les autres couronnes gagnées à d'autres jeux ne viendra, comme d'ordinaire, que vers la fin. Il y a donc une assez grande vraisemblance que la victoire pythique a été remportée après la victoire olympique, et cependant pas très longtemps après; Pindare n'est pas chargé de la chanter, mais il ne peut l'omettre en chantant l'autre, pour laquelle le poème avait dû être antérieurement commandé. L'opinion de Gaspar (2), qui suppose qu'elle date de la pythiade qui a suivi immédiatement, c'est-à-dire de la 30e, ou de l'année 466, est donc tout à fait séduisante. On est ainsi ramené d'ailleurs à un accord au moins partiel avec l'une des scholies, qui place les deux victoires dans le cours de la même olympiade, tout en donnant pour cette olympiade un chiffre faux (3). L'ode se trouve alors postérieure de peu à la 1re pythique, et nul ne sera tenté de supposer que Pindare, quand il l'a écrite, n'était pas dans toute la force de son génie.

L'idée générale, qui circule à travers tout le poème, est une de celles qui sont le plus familières à Pindare : toutes les qualités supérieures, aussi bien le génie du poète que la force du lutteur,

(1) Pindare avait, en 456, 62 ans, si on le fait naître en 518 avec Schroeder ; 65, si on date sa naissance de 521 avec M. Croiset.

(2) *Essai de chronologie pindarique*, p. 140.

(3) Éd. Drachmann, p. 272, lignes 1 et 2. — La date proposée par Boeckh convenait d'ailleurs très mal à la manière dont Pindare parle de la Locride; tout ce qu'il dit implique qu'elle est prospère et après la bataille d'Œnophyta elle avait été très éprouvée.

sont un don de la divinité. Elle apparaît dès la 1re épode, après que les deux strophes qui précèdent ont posé les deux thèmes principaux qu'elle vivifiera : éloge d'Épharmostos, éloge d'Oponte ; elle revient à la fin de la dernière épode. Elle motive, dans la strophe de la seconde triade, le récit du triple combat soutenu par Hèraclès, à Pylos, contre Poseidon, Phœbus et Hadès. Ce récit est déjà fort intéressant ; car Pindare y a réuni en une seule aventure trois épisodes que la légende distingue habituellement, soit qu'il innove hardiment, comme le suggèrent les scholies, soit qu'il s'y croie autorisé par certaines traditions inconnues de nous ; l'intervention d'Hadès, en tout cas, a été facilitée par le vers 397 du Ve chant de l'Iliade, et les scholies l'ont déjà remarqué. Hèraclès est là pour stimuler, par l'évocation de sa force colossale, notre admiration pour le lutteur d'Oponte, et nous inviter à rapporter le mérite de son succès à la grâce divine. Mais Pindare veut aussi montrer qu'Oponte même doit sa prospérité et sa gloire à une protection céleste, qui s'est manifestée au moins dans deux occasions solennelles. Par une transition, qui ramène une autre des idées auxquelles il est le plus attaché, l'idée que notre concept de la divinité doit exclure la possibilité d'un conflit armé entre les dieux, le poète passe donc à l'histoire mythique des Locriens. Cette histoire remplira la partie centrale de l'ode ; c'est la place, non pas nécessaire, mais la plus fréquente et la plus naturelle du mythe. Le morceau qui la contient a donné beaucoup de mal aux scholiastes et aux commentateurs modernes. C'est celui dont je voudrais reprendre l'interprétation, qui est assurément très délicate. Je n'ai pas la prétention d'y apporter aucun élément nouveau. Je crois que sur tous les points essentiels la vérité a été vue par l'un ou par l'autre. Mais aucune édition (1) ni aucune étude spéciale (2) ne me semble donner de l'ensemble une explication qui écarte au moins toutes celles des

(1) J'ai consulté les plus importantes depuis et y compris celle d'Heyne.

(2) Comme l'article de Bossler, dans le *Philologus* (XX), ou l'étude de Luebbert (*De Pindaro Locrorum Opuntiorum amico et patrono*. Index scholarum de l'Université de Bonn pour le semestre d'hiver, 1882-3).

obscurités qui peuvent être écartées. Peut-être s'est-on trop souvent préoccupé avant tout d'accorder les dires du poète aux informations que nous tenons d'autres sources. Dans quelle mesure ces dires reproduisent ce qui pouvait être alors la légende la plus commune ou telle tradition plus particulièrement locale, nous ne pouvons guère réussir à le deviner, et il n'est pas aisé de préciser quelle signification Pindare entendait donner à la maxime par laquelle il coupe en deux la 1re partie de son récit : *si vous louez le vin, louez le vin vieux; si vous louez les hymnes, louez-en les fleurs les plus nouvelles*. La place qu'occupe cette maxime, à la fin de l'antistrophe avec rejet du mot le plus caractéristique au commencement de l'épode, fait penser qu'elle est plus qu'une simple formule, et si elle vise peut-être, comme le veulent les scholiastes, une assertion opposée de Simonide (1), ce n'est certainement pas pour cette seule raison qu'elle est ainsi mise en vedette. Mais Pindare veut-il nous signifier qu'il innove personnellement, comme il l'a fait parfois, soit en corrigeant un détail matériel d'une légende, soit en proposant de tel autre une interprétation originale? ou bien qu'à une tradition vulgaire il en substitue une qui est plus rare? ou bien encore, plus simplement, qu'il est le premier lyrique qui mette en œuvre une fable d'ailleurs ancienne et commune? ou même que son art est capable de renouveler un sujet déjà traité? Toutes ces hypothèses sont possibles *a priori*, et on ne peut en choisir une — si on le peut — qu'après un examen attentif. Mais laissons, pour le moment au moins, cette question. Ce qui est essentiel, c'est de comprendre le texte de Pindare, tel qu'il se présente à nous, et en n'invoquant les autres témoignages relatifs aux mêmes faits que si ce recours devient indispensable (2). Il n'y a pas ici de difficulté particulière au choix des leçons; depuis que celles qui proviennent seulement de Triclinius ou de Moschopou-

(1) Elle est plus manifestement encore un souvenir de l'Odyssée, ch. I, 351.

(2) Les textes les plus importants se trouvent dans les scholies de Pindare, dans celles d'Apollonios de Rhodes, dans Eustathe (sur le vers 531 du ch. II de l'Iliade), dans le chapitre célèbre de Polybe au XIIe livre, dans Strabon, Pausanias, Apollodore et Plutarque (*Quæstiones græcæ*, 15). La plupart sont reproduits dans le mémoire de Luebbert.

los ont été proscrites (1), et que les *codices veteres* ont été mieux connus, les éditions ne diffèrent plus guère que par la ponctuation. Ce qui est véritablement malaisé, c'est l'interprétation, qui dépend précisément en grande partie de la ponctuation adoptée.

Je donne d'abord le texte, tel que je l'admets, pour l'antistrophe (2) et l'épode de la 2e triade, et pour la strophe de la 3e :

. . . . . .

Antistr. β'. 40. μὴ νῦν λαλάγει τὰ τοι-
-αῦτ' · ἔα πόλεμον μάχαν τε πᾶσαν
χωρὶς ἀθανάτων· φέροις
δὲ Πρωτογενείας
ἄστει γλῶσσαν, ἵν' αἰολο-
-βρόντα Διὸς αἶσα
Πύρρα Δευκαλίων τε Παρ-
-νασσοῦ καταβάντε
δόμον ἔθεντο πρῶτον, ἄτερ δ'
εὐνᾶς ὁμόδαμον
45. κτισσάσθαν (3) λίθινον γόνον·
Λαοὶ δ'ὀνύμασθεν.
Ἔγειρ' ἐπέων σφιν οἶμον λίγυν,
αἴνει δὲ παλαιὸν μὲν οἶ-
-νον, ἄνθεα δ'ὕμνων.

Épode β'. νεωτέρων. Λέγοντι μάν
50. χθόνα μὲν κατακλύσαι μέλαιναν
ὕδατος σθένος, ἀλλὰ
Ζηνὸς τέχναις ἀνάπωτιν ἐξαίφνας
ἄντλον ἐλεῖν. Κείνων δ'ἔσσαν
χαλκάσπιδες ὑμέτεροι πρόγονοι,
55. ἀρχᾶθεν (4) Ἰαπετιονίδος φύτλας

(1) Ainsi que les conjectures téméraires, comme celles d'Hermann ou de Bergk.

(2) A partir du 2e vers. — Le texte que je donne est, pour l'essentiel, celui de Schroeder. Les différences seront indiquées, chacune en son lieu.

(3) On peut hésiter entre κτισσάσθαν et κτησάσθαν ; mais le choix n'a pas d'importance pour la discussion qui va suivre (κτισάσθαν A, le lemme de E. N ; κτησάσθαν B et E ; κτισσάσθαν généralement adopté depuis Bergk[4] et Mommsen).

(4) Schroeder : ἄντλον ἐλεῖν. Κείνων [δ']
ἔσαν χαλκάσπιδες ὑμέτεροι πρόγονοι
ἀρχᾶθεν, Ἰαπετιονίδος, etc.

ἔσαν est la leçon des meilleurs manuscrits ; mais toutes les autres épodes ont à cet endroit un spondée.

κοῦροι κορᾶν καὶ φερτάτων Κρονιδᾶν.
ἐγχώριοι βασιλῆες ἀιεί,

Strophe γ'. πρὶν Ὀλύμπιος ἀγεμὼν
θύγατρ' ἀπὸ γᾶς Ἐπει-
-ῶν Ὀπόεντος ἀναρπάσαις, ἔκαλος
μείχθη Μαιναλίαισιν ἐν
δειραῖς, καὶ ἔνειχεν
60. Λοκρῷ, μὴ καθέλοι νιν αἰ-
-ὼν πότμον ἐφάψαις
ὀρφανὸν γενεᾶς. Ἔχεν
δὲ σπέρμα μέγιστον
ἄλοχος, εὐφράνθη δὲ ἰδὼν
ἥρως θετὸν υἱόν,
μάτρωος δ'ἐκάλεσσε νιν
ἰσώνυμον ἔμμεν
65. ὑπέρφατον ἄνδρα μορφᾷ τε καὶ
ἔργοισι· πόλιν δ'ὤπασεν
λαὸν τε διαιτᾶν.

Je donne une traduction, où je n'essaie pas de rendre la beauté du texte; je recherche seulement l'exactitude: « Ne propage pas de telles sornettes: bannis toute guerre et toute bataille du monde des immortels; et consacre ta voix à la ville de Protogénie, où, par l'arrêt de Zeus qui fait vibrer le tonnerre, Pyrrha et Deucalion, descendant du Parnasse, établirent d'abord leur demeure, et, sans l'aide de l'amour, créèrent une postérité de pierre, d'où se forma un même peuple: ils furent appelés *Laoi*. Éveille en leur honneur tes chants mélodieux, et loue le vin vieux, mais loue les hymnes en la fleur de leur nouveauté. Ne dit-on pas que la force des eaux submergea la terre noire, mais que, par l'art de Zeus, un brusque reflux fit disparaître cette marée? C'est sur eux que régnèrent vos ancêtres au bouclier d'airain, fils, à l'origine, de filles de la race de Japet et des sublimes Cronides; ils ne cessèrent pas d'être des rois indigènes, jusqu'à ce que le maître de l'Olympe enlevât du pays des Épéens la fille d'Opous; leur union sereine s'accomplit dans les gorges du Ménale, et il la conduisit à Locros, de peur que la mort, amenée par le temps, ne le surprît sans

postérité. L'épouse qu'il lui donna avait reçu en son sein la semence la plus auguste ; le héros se réjouit, quand il vit le fils destiné à son adoption ; il voulut qu'il portât le même nom que son grand-père maternel ; ce fut un homme extraordinaire par sa taille et ses exploits, et Locros lui confia le gouvernement de sa ville et de son peuple. »

Cette traduction tranche par avance certaines difficultés, quitte à les justifier tout à l'heure ; elle laisse subsister des obscurités qu'on ne peut essayer d'éclaircir qu'en faisant la plus grande attention aux procédés de développement qui sont coutumiers à Pindare. Ici, comme d'ordinaire, il suit, de parti pris, une tout autre manière que celle du poète épique. Il ne fait pas un récit ordonné logiquement et chronologiquement. Il s'attache seulement aux faits essentiels qui marquent les moments principaux de l'histoire primitive des Locriens ; ce qui les relie ou les explique est abrégé, et présenté sous forme de parenthèse. Les deux faits qui l'intéressent sont : 1° l'établissement de Deucalion dans la région côtière que domine le Parnasse, et l'origine du peuple des Λαοί, sur lequel règne d'abord une dynastie indigène ; 2° l'union de Locros avec une étrangère amenée d'Élide, et la transmission du pouvoir à une nouvelle dynastie issue de Zeus et d'une Éléenne, sous le gouvernement de laquelle la Locride reçoit un afflux d'étrangers venus de diverses régions de la Grèce (1). Quels motifs Pindare avait-il de distinguer ces deux étapes dans une ode consacrée au panégyrique d'Épharmostos ? On en voit deux, d'importance inégale. Le premier et le plus considérable, qui apparaît clairement dans le morceau que je viens de citer, est de rattacher la famille d'Épharmostos aux origines les plus anciennes

(1) Ceci est dit seulement dans l'antistrophe γ′, avant laquelle j'ai arrêté ma citation ; le sens en est extrêmement clair et ne prête à aucune discussion. — Je ne prétends ici en aucune façon reconstituer en leur ensemble les traditions relatives à la Locride, ni rechercher ce que la légende des Λαοί, le rôle attribué aux Léléges, l'existence du nom d'Opous dans diverses régions de la Grèce peuvent recouvrir de réalités historiques intéressantes. J'essaie seulement de comprendre le texte de Pindare, et de le comprendre par lui-même, par l'analyse exacte des termes employés et le rapport des parties entre elles.

et les plus glorieuses de la Locride. Le second, qui apparaît dans la suite (antistrophe et épode de la 3e triade), est d'introduire, parmi cette foule de colons qui se précipite à Oponte, sous le règne d'Opous, un Éginète, Ménoitios, et, grâce à lui, son fils illustre, Patrocle. Pindare pourra ainsi rehausser, par la comparaison avec le couple légendaire d'Achille-Patrocle, le couple que forme avec Épharmostos Lampromachos, son parent ou son ami, proxène des Thébains à Oponte, qui a triomphé le même jour qu'Épharmostos à l'Isthme, et qui, en sa qualité de proxène, a peut-être été l'intermédiaire grâce auquel le poème a été commandé au poète thébain de préférence à tout autre. Il faut sans doute tenir compte de ces intentions particulières de Pindare, aussi bien que des lois générales de la composition lyrique, telle qu'il la conçoit, pour arriver à bien comprendre tout le morceau.

Les points obscurs sont les suivants : 1° Qu'est-ce que la *Protogénie* dont la ville des Locriens porte le nom ? — 2° à qui se rapportent les pronoms σφιν et κείνων dans les vers 47 et 53 ? — 3° enfin et surtout quelle doit être la ponctuation, quelle est la construction, quel est le sens de toute la phrase qui commence avec κείνων, et où faut-il arrêter cette phrase ? Faut-il y rattacher tout ce qui commence avec πρὶν Ὀλύμπιος ἀγεμών, au vers 57, ou marquer à πρίν le début d'une proposition nouvelle ?

Je commence par répondre à la dernière question. Il ne peut y avoir aucun doute que les scholiastes, embarrassés par les scrupules que leur causait la tradition mythologique, n'aient tout embrouillé en proposant une division du texte qui est absolument inacceptable. Si Pindare parle au vers 56 d'une *succession* d'abord *continue* de *rois nationaux*, et si, dans ce qui suit, il raconte comment, Locros n'ayant pas d'enfants, Zeus lui procura pour successeur, en le lui faisant adopter, le fils qu'une *Éléenne* avait conçu de ses œuvres, comment peut-on, avec les scholiastes et avec Boeckh (1), rompre la liaison entre le membre de phrase

(1) Le prestige de Boeckh a longtemps imposé à peu près universellement ce contre-sens, que les éditeurs récents ont au contraire à peu près tous condamné.

ἐγχώριοι βασιλῆες αἰεί, et πρίν, refuser à πρίν sa signification naturelle, *avant que, jusqu'à ce que,* puis, après avoir fermé les yeux à cette double évidence, rétablir une prétendue liaison en supposant, au commencement de la phrase nouvelle dont πρίν serait le premier mot, l'omission difficile d'un γάρ, et en attribuant à πρίν le sens non moins inadmissible ici d'*autrefois* (1)? Pindare, avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, oppose à une période où la ville de Protogénie était habitée uniquement par les Λαοί et gouvernée par une dynastie indigène, une seconde époque où cette dynastie est remplacée par une autre, issue d'un dieu et d'une Éléenne et qui ne se rattache à la première que par l'adoption, tandis que parallèlement un afflux d'étrangers vient accroître le corps primitif des Λαοί. Son dessein est ici très aisément saisissable, et il est permis de conjecturer que, s'il y a dans son récit, pour le fond même des choses, quelque nouveauté, il faut surtout la chercher dans la seconde partie. Non qu'il invente de toutes pièces, j'imagine, une forme nouvelle de la légende locrienne : plus vraisemblablement, il fait son choix entre diverses traditions ; et il en consacre ou en interprète telle ou telle. Il consacre celle qui établissait un lien entre l'Oponte locrienne et une Oponte éléenne (2) ; et je crois qu'il interprète à sa façon le lien qu'on établissait aussi entre Locriens et Léléges. Il me semble assez probable qu'il avait présents à l'esprit les vers hésiodiques que Strabon nous a conservés (3) :

Ἤτοι γὰρ Λοκρὸς Λελέγων ἡγήσατο λαῶν,
τούς ῥά ποτε Κρονίδης Ζεύς, ἄφθιτα μήδεα εἰδώς,
λεκτοὺς ἐκ γαίης ἁλέας πόρε Δευκαλίωνι.

Il s'en sert et il les corrige. Il distingue formellement les Λαοί de Deucalion et les nouveaux venus d'Opous ; ces derniers repré-

(1) Il y a bien dans Pindare un exemple de πρίν adverbial, sur lequel Bœckh s'appuyait. Il est au vers 68 de la VIIe isthmique ; mais la phrase est construite tout différemment ; elle a sa liaison naturelle avec ce qui précède, au moyen d'un ἐπεί, et πρίν est rejeté à la fin.

(2) Strabon, IX, 425 ; Scholies de Pindare, Drachmann, p. 281-2 ; Diodore, XIV, 17.

(3) VII, 322 = fr. 115 Rzach.

sentent les Léléges, dont le nom n'est pas prononcé, mais est peut-être suggéré et expliqué au début de la 3e antistrophe. Pindare accepte l'étymologie traditionnelle de Λαοί, le jeu de mot sur λάος-λᾶας : Deucalion et Pyrrha, dit-il, créèrent sans avoir commerce entre eux « une race de pierre, et on appelle cette race les Λαοί ». Il rattache, je crois, le nom des Léléges au verbe λέγω, comme le fait déjà sans doute l'auteur du fragment cité par Strabon, et il donne aux mots λεκτοὺς ἐκ γαίης le sens que Strabon lui-même leur attribue de μιγάδες (1) : population venue (rassemblée) de diverses régions de la terre. Mais, au lieu de tourner cette exégèse à une conclusion péjorative, et de présenter les nouveaux sujets d'Opous comme un ramas de fugitifs, il les montre arrivant des villes ou des pays les plus illustres de la Grèce, d'Argos, de Thèbes, d'Égine, de Pise ou de cette Arcadie qui a vu s'accomplir l'union de Zeus et de l'Éléenne. Il rehausse ainsi la valeur du second élément dont s'est formée la population locrienne, et préserve Oponte de cette espèce de défaveur qui s'attache à une population « mêlée ». Comme l'épisode du règne d'Opous sert à introduire l'éloge de Patrocle, et que Patrocle devient le symbole de Lampromachos, on est tenté de supposer que la famille de Lampromachos était d'origine lélége ; le couple d'Épharmostos-Lampromachos, mis sous le patronage du couple glorieux d'Achille-Patrocle, comprendrait un Locrien dont la famille remonte à l'époque de Deucalion, et un autre Locrien dont l'origine date seulement de celle d'Opous. Mais je ne prétends pas donner à cette dernière hypothèse plus de solidité qu'elle n'en comporte.

Le reste me paraît assez sûr, et c'est pourquoi j'ai commencé mon interprétation, un peu selon la manière régressive de Pindare, par ce qui est le plus facilement intelligible. L'explication de ce qui est obscur dans la seconde épode devient dès lors plus aisée. Il y a eu jusqu'à Locros inclusivement une dynastie

(1) Et non celui de *nés de la terre* (ou des *pierres*), qu'il faut leur imposer si on veut identifier les Léléges et les Laoi. — Pindare ne pouvait ignorer les vers attribués à Hésiode ; il serait dès lors surprenant qu'il ne s'expliquât pas sur la part attribuée aux Léléges dans les origines d'Oponte.

indigène; les ancêtres d'Épharmostos en sont issus (1). Quelle était la généalogie de ces rois ἐγχώριοι? Ils étaient originairement *fils de filles de la race de Japet et des Cronides*. Les deux choses vont ensemble, et tout cela est antérieur à la naissance du second Opous. Il n'est pas permis de soutenir que les rois indigènes étaient d'abord seulement issus de Japet, et ne sont devenus Cronides que par le second Opous; les descendants du second Opous sont assurément des Cronides, et nous allons même voir qu'ils doivent l'être doublement; mais ils ne sont plus des *rois indigènes* (2). Il faut donc, de toute évidence, qu'avant d'engendrer le second Opous d'une Éléenne dont la généalogie ne nous est pas connue au delà de son père (3), le premier Opous, Zeus, se soit uni à une femme de la race de Japet. C'est en effet ce que semble dire, sous des formes pour nous très confuses, la tradition postérieure (4). Mais il faut reconnaître que nous ignorons ce qu'était la tradition à l'époque de Pindare et quelle filiation précise recouvrent les mots: Ἰαπετιονίδος φύτλας κοῦροι κορᾶν καὶ φερτάτων Κρονιδᾶν. Le pluriel est-il un simple pluriel poétique, et s'agit-il uniquement d'une κορή et d'un Cronide? Cela est possible; car, dans le fragment fameux d'un dithyrambe que nous a conservé Denys d'Halicarnasse (De comp. 16, 22), Pindare appelle Dionysos γόνον ὑπάτων πατέρων... γυναικῶν τε Καδμεϊᾶν. D'autre part, l'un des deux pluriels au moins, κοραί, est justifié au sens propre; car la filiation

(1) Il est manifeste qu'ὑμέτεροι πρόγονοι ne peut désigner que les ancêtres d'Épharmostos et des autres membres vivants de sa famille. — Les βασιλῆες ἐγχώριοι ne peuvent être simplement les chefs des *cent familles nobles* (dont parle Polybe, XII, 5, 6), en prenant βασιλεύς au sens large. Les *Laoi* de Pindare ne sont pas une société aristocratique; Locros est un monarque qui transmet son sceptre à Opous. — Il n'est pas impossible que l'épithète χαλκάσπιδες, attribuée par Pindare aux ancêtres d'Épharmostos, vise, pour le contredire, le morceau si discuté du XIIIe chant de l'Iliade sur l'équipement des Locriens, notamment le vers 715: οὐδ' ἔχον ἀσπίδας εὐκύκλους καὶ μείλινα δοῦρα.

(2) Ceux qui prétendent qu'on ne peut rattacher la dynastie locrienne aux Cronides que par Zeus et l'Éléenne sont d'ailleurs obligés de couper la phrase avant πρίν, ce qui est, nous l'avons vu, inacceptable. — Les descendants d'Opous ne deviendraient pas des rois indigènes même si on admettait que la femme du premier Opous était une fille de Deucalion, Protogénie la première.

(3) Je veux dire que Pindare lui-même ne nous dit rien à ce sujet.

(4) J'ai cité plus haut les sources principales.

procède en premier lieu de Pyrrha, fille d'Épiméthée, c'est-à-dire issue de la race de Japet, et réclame une seconde femme du même sang, aimée d'un Cronide. La race *Iapétionide* est-elle une postérité naturelle de Deucalion et de Pyrrha (représentée par la 1re Protogénie de Bœckh)(1), ou bien seulement la race des Λαοί, que le poète, par les expressions qu'il emploie (λίθινος γόνος ἄτερ εὐνᾶς) assimile tout au moins le plus qu'il peut à une postérité naturelle? On est sans doute incliné à penser qu'il s'agit d'une postérité naturelle (2), dans le sens propre du mot : il serait peut-être imprudent toutefois de se prononcer catégoriquement.

Si donc l'on s'en tient à expliquer le texte de Pindare par lui-même — et c'est ce que j'ai voulu faire, vu l'extrême confusion de la tradition mythologique, qui est incertaine et incomplète —, on ne peut arriver qu'à une conclusion nette; c'est qu'il est nécessaire d'admettre l'union d'un Cronide (Zeus) avec une femme de la race de Japet, antérieurement à Locros (3). Mais quelle est la Protogénie dont parle le poète? Est-ce la κορή de la race de Japet qui s'est ainsi unie à un Cronide, avant Locros? Est-ce la fille d'Opous l'Éléen? Les scholiastes ont admis que Pindare appelait de ce nom cette dernière, contrairement à la tradition commune qui, disaient-il (4), l'appliquait à une fille de Deucalion et de Pyrrha. Si Pindare a mis en tête de tout son développement une Protogénie, quelle qu'elle soit, il faut s'attendre, selon toutes les vraisemblances, à ce qu'il révèle dans la suite quel est son rapport avec la ville qui est placée sous son patronage. Si ces vraisemblances ne sont pas trompeuses, Protogénie est donc nécessairement soit la κορή (ou l'une des κοραί) de la race de Japet, soit la fille d'Opous. Les κοραί, quelle que soit leur importance, ne sont mentionnées que rapidement, dans un membre de phrase

(1) Bœckh en effet, précisant les données des scholiastes, admet 2 Protogénies, la 1re fille de Deucalion et mère du 1er Opous, la 2e fille du 1er Opous et mère du second.

(2) Ce qui rehausserait la famille d'Épharmostos, en la distinguant des Laoi.

(3) Qui est donné comme fils de Zeus notamment par la scholie 82 f. (p. 288, Drachmann).

(4) Ils s'appuient sur Phérécyde (87 et p. 289 *ib.*). Cf. Apollodore, BB, I, 7, 2, 6.

appositif, tandis que la fille d'Opous est l'héroïne d'un épisode développé. On est donc tenté de penser que c'est elle qu'il faut identifier avec Protogénie, et que sur ce point du moins les scholiastes ont raison ; il est bien dans la manière de Pindare d'avancer d'abord ainsi le nom ou le fait essentiel, avec une brièveté énigmatique, pour nous les expliquer seulement après coup. Ce serait donc en ce cas la κορή qu'il n'aurait pas nommée, soit, si elle est issue directement de Deucalion, comme il est probable, parce qu'il suppose tout cela connu de ses auditeurs, soit, si c'est une femme de la race des Λαοί, parce qu'elle est d'importance secondaire.

Déterminer l'antécédent auquel se rapportent σφιν et κείνων a beaucoup moins de gravité ; et le choix qu'on peut faire ne risque pas d'ébranler ce qu'il y a d'essentiel dans les conclusions qui précèdent. Le plus naturel est de rapporter σφιν aux Λαοί, qui sont les derniers nommés, et de voir dans ἔγειρε etc., une troisième reprise de l'invitation que Pindare s'est déjà adressée à lui-même une 1re fois au vers 14, une seconde fois au vers 41 : il s'agit au vers 14 de louer *Oponte*, au vers 41 de louer la ville de *Protogénie*. Il est plus difficile de se prononcer pour κείνων, qui, mis emphatiquement en tête de la proposition, pourrait se rattacher à Deucalion et Pyrrha (1) ; je suis d'avis cependant qu'il faut préférer l'opinion de Fennell qui construit : Ὑμέτεροι πρόγονοι ἔσσαν βασιλῆες κείνων, c'est-à-dire des Λαοί. La phrase intermédiaire sur le déluge est une sorte de parenthèse explicative qui motive après coup, selon la coutume de Pindare, l'apparition de Pyrrha et Deucalion, descendant du Parnasse, et la création de la race de pierre.

Telle me paraît être l'interprétation la plus satisfaisante — je n'ose dire de tous points certaine — de ce morceau difficile.

(1) Il faut alors ponctuer avec Schroeder : κείνων δ' ἔσσαν ὑμέτεροι πρόγονοι ἀρχᾶθεν, « vos ancêtres, dès l'origine, sont issus de ceux-là » (c'est-à-dire de Deucalion et de Pyrrha), et faire de : ἐγχώριοι βασιλῆες une seconde apposition à πρόγονοι. J'ai préféré la construction proposée par Fennell parce que l'idée de descendance me paraît suffisamment marquée par κοῦροι, κορᾶν, etc., et la distinction entre les simples Λαοί et les ancêtres d'Épharmostos mieux marquée, si βασιλῆες est l'attribut.

Pindare rappelle d'abord la légende illustre, et sur laquelle on s'accordait généralement (1), du déluge de Deucalion et de ses suites. Il se conforme probablement à la tradition la plus commune en rattachant directement à la lignée de Japet et à Zeus le Cronide la famille royale qui a régné dès l'origine sur la race de pierre. En mettant toujours, dans les généalogies qu'il indique, la lignée maternelle au premier rang, il marque le trait le plus caractéristique des coutumes locriennes. Ce qu'il dit ensuite d'Opous et de son règne a peut-être plus d'originalité et de nouveauté. Son intention principale paraît être de déterminer la différence entre la première période de l'histoire des Locriens et la seconde, entre la première série de leurs rois et la lignée d'Opous, entre la première couche de la population et la suivante, sans que le prestige des temps anciens jette un discrédit fâcheux sur les temps nouveaux. Il fait remonter la famille d'Épharmostos à l'époque primitive, et suggère peut-être que celle de Lampromachos provient de l'époque, non moins glorieuse, du règne d'Opous. Ainsi, à travers les âges, par son antiquité comme par sa prospérité, par le sang des Titans et des Cronides qui a coulé dans les veines de ses premiers rois, comme par la justice et la concorde qui règnent aujourd'hui encore dans ses murs (2), par les exploits de Patrocle ou par ceux d'Ajax, fils d'Oïleus, dont le souvenir est réservé pour le dernier vers (3), comme par les victoires de ses athlètes, par la beauté même de son site (4), Oponte nous apparaît environnée d'un éclat inattendu et reçoit le plus magnifique tribut d'éloges qu'un poète lyrique puisse lui décerner.

A. Puech.

(1) Je ne parle pas de variantes insignifiantes, comme celles qui consistent à fixer à Cynos, le port d'Oponte, et non à Oponte même, le premier établissement de Deucalion (scholie 64, b, p. 282, Drachmann).

(2) 15-16.

(3) Vers qui indiquent probablement à quelle occasion le poème a été chanté.

(4) ἀγλαόδενδρον, vers 20.

ΝΕΩΤΕΡΟΝ ΟΝΤΑ[1]

Après avoir raconté comment, sous l'archontat de Conon (462-461 avant J. C.), l'Aréopage fut dépouillé de ses attributions politiques, Aristote, dans le chapitre 26 de sa *Constitution d'Athènes,* note qu'à partir de ce moment les démagogues ne connurent plus de frein. En effet, les modérés d'alors se trouvaient être — j'emploie la traduction Théodore Reinach — « une armée sans général ». Cimon, fils de Miltiade, était bien le chef des conservateurs ; mais il ne remplissait pas son office de défense sociale pour un double motif : νεώτερον ὄντα καὶ πρὸς τὴν πόλιν οὐδὲ προσελθόντα.

Ce passage a été fort discuté. Non pas que la lecture prête au doute : le mot νεώτερον, sur lequel porte le débat, est nettement donné par le papyrus. Mais tous les éditeurs ou commentateurs proclament à l'envi qu'il ne se comprend pas.

On part de cette idée que νεώτερον signifie « assez jeune », trop jeune pour diriger un grand parti politique, et, comme à cette date le fils du vainqueur de Marathon devait avoir une quarantaine d'années, comme d'autre part ce qualificatif de νεώτερον, ainsi interprété, est immédiatement suivi d'une allégation qui s'accorde mal avec lui, à savoir que Cimon ne s'occupa que tardivement des affaires publiques, on en conclut que l'expression est inadmissible. « La leçon », écrivait Henri Weil, en rendant compte de l'édition princeps, « est contradictoire : il faut sans doute lire ἐνεώτερον, ou νωθέστερον (2) ».

(1) Travail communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 31 mars 1920), par M. Paul Girard, que je suis heureux de remercier pour son amicale obligeance et ses utiles remarques.

(2) *Journal des Savants* d'avril 1891, p. 212.

D'autres ont proposé νωθρότερον (Kaibel et Wilamowitz), ἀνούστερον (van Herwerden), ἀβέλτερον (Sandys). Voilà un joli défilé d'épithètes péjoratives. Le grand héros de la lutte nationale contre les Perses n'est plus, au gré des philologues, qu'un lourdaud d'esprit lent, un imbécile nonchalant et irréfléchi. Remportez donc la victoire de l'Eurymédon pour qu'on vous coiffe ainsi du bonnet d'âne !

Assurément, et les critiques n'ont point manqué d'invoquer ces témoignages à l'appui de leur conjecture, Stésimbrote de Thasos représentait Cimon comme entièrement dépourvu de la finesse attique, et le poète Eupolis le dépeignait sous les traits du militaire insouciant, grand ami du « pinard » :

Κακὸς μὲν οὐκ ἦν, φιλοπότης δὲ κἀμελής.

Est-ce une raison pour qu'Aristote, dans un ouvrage où il se montre partout historien sagace et impartial, ait accordé droit de cité aux clabauderies du populaire et aux brocards des comiques ?

Avant d'admettre une correction qui a pour résultat de nous donner, non plus le portrait de Cimon, mais sa caricature, ne vaudrait-il pas mieux rechercher d'abord si le terme en litige ne se justifie pas ? Étudions les événements. Plutarque les rapporte de la façon suivante :

« Les actes politiques de Cimon, tant qu'il fut présent dans Athènes, tendirent à réprimer, à contenir le peuple, qui mettait aux nobles le pied sur la gorge et qui tâchait d'attirer à soi tout le gouvernement ; mais il eut à peine repris le commandement de la flotte que la multitude, affranchie de toute entrave, changea le vieil ordre de choses, et renversa les lois et les coutumes antiques. Éphialte, à la tête de ce parti, et soutenu par Périclès, qui commençait à jouir d'une haute influence et qui s'était déclaré pour la cause populaire, ôta au Sénat de l'Aréopage la plus grande partie des causes dont la connaissance lui était attribuée, rendit la foule maîtresse des tribunaux et jeta la ville dans une pure démocratie. Cimon, à son retour, s'indigna de voir ainsi avilir la dignité du Conseil ; il mit tout en œuvre pour lui resti-

tuer la possession des jugements et pour raviver le régime aristocratique tel que l'avait organisé Clisthène (1). »

Diodore précise le moment où la révolution s'est accomplie. Ce fut pendant l'insurrection de l'Égypte, dont il place le début sous l'archontat de Tlépolème (463-462). Inaros, élu roi par les révoltés, sollicite contre Artaxerxès l'appui des Athéniens. Ceux-ci, estimant qu'il est de leur intérêt d'affaiblir les Perses, décrètent un secours de trois cents trirèmes et poussent avec activité leurs préparatifs. Sous l'archontat de Conon (462-461), un corps expéditionnaire débarque sur les rives du Nil et oblige les troupes du satrape Achéménès à se réfugier dans la citadelle de Memphis. Diodore termine son récit en disant : « Pendant que ces opérations se déroulaient, Éphialte, s'attaquant aux institutions les plus révérées, persuadait au peuple d'amoindrir la puissance de l'Aréopage (2). »

On voit comment se passèrent les choses. Cimon gênait les démocrates. Lui présent, impossible de mener à bien les projets de réforme. Il s'agit de l'éloigner. Comme il est l'homme des grandes entreprises extérieures, on le met à la tête de l'escadre qui s'arme pour aider les Égyptiens dans leur révolte. Il part. Il se rend vraisemblablement à Chypre où les Athéniens avaient leur base navale. En son absence, Éphialte exécute son coup d'État. Cimon revient, constate qu'il a été joué, essaie de réparer le mal, mais ne peut y réussir, parce qu'il s'y est pris trop tard.

Sa physionomie, telle qu'elle se dégage de ces témoignages, est celle d'un brave qui n'entend rien aux roueries de la politique et qui, resté longtemps à l'écart des luttes de la Pnyx, ne s'y mêle que sous l'aiguillon de la nécessité. Ne serait-ce point d'aventure ce qu'indique Aristote ? Au lieu de traduire νεώτερον par « trop jeune », ce qui en effet constitue un anachronisme, ne conviendrait-il pas de le traduire par « assez novice », ce qui répond à la réalité des faits ?

Dans la langue de cette époque, l'adjectif νέος a plus d'une fois le

(1) *Vie de Cimon*, 15.
(2) XI, 71 et 77.

sens que je lui attribue. L'exemple le plus caractéristique est celui-ci, de Platon : « Nous dirons ce que disent les gens les plus ineptes et en même temps les plus novices dans l'art de la parole, καὶ περὶ λόγους ἅμα νέοι (1). » On en rapprochera l'expression νεώτεροι φανούμεθα τοῦ δέοντος : « Nous paraîtrons plus novices qu'il ne faut (2). »

Il n'est donc nul besoin de remplacer le νεώτερον d'Aristote par un succédané arbitraire. Il suffit d'entendre : « Les modérés d'alors manquaient de direction ; car leur chef, Cimon, fils de Miltiade, était assez novice en politique et n'intervint d'ailleurs que tardivement dans les affaires intérieures de l'État. » Ainsi compris, le passage n'offre plus de contradiction et le second membre de phrase, au lieu de rendre inintelligible le premier, l'éclaire et le complète.

Cette interprétation m'était venue à l'esprit, il y a plus d'un quart de siècle, quand, au lendemain de la publication du papyrus, j'expliquais à mes étudiants le traité nouvellement découvert. Mais elle me sembla si simple, si évidente, que je négligeai de la faire connaître, pensant que bien d'autres auraient la même idée que moi. Récemment, en consultant l'édition Sandys, je m'aperçus qu'il n'en était rien (3). C'est ce qui m'a décidé à présenter ma glose.

L'expression « assez novice », appliquée au vainqueur de l'Eurymédon, illustre l'éternelle histoire des militaires et des parlementaires. Aristote, en nous montrant Cimon empêtré dans les traquenards des politiciens d'Athènes, décrit par avance la situation d'un grand homme de guerre contemporain, le général Gallieni, criant un jour aux meneurs de l'extrême-gauche : « Vous me faites faire un métier qui n'est pas le mien. » Νεώτερον ὄντα, aurait pu dire Viviani, à l'instar d'Aristote.

GEORGES RADET.

(1) *Philèbe*, 13 C.

(2) Même dialogue, 13 D. Je dois l'indication de ces deux textes à mon ami Paul Masqueray, qui me signale en outre Euripide, *Iphig. Aul.*, 489 (voir la note de l'édition Weil).

(3) *Aristotle's Constitution of Athens*, by sir John Edwin Sandys, 2e édition, Londres, 1912, p. 111.

UN MIME BYZANTIN (1)

Parmi les nombreux opuscules du polygraphe byzantin Constantin (dit Michel) Psellos (1018-1078 environ), le dialogue sur l'activité des démons attira de bonne heure l'attention des humanistes. Marsile Ficin, puis Moret le traduisirent en latin ; un helléniste français trop oublié, Gilbert Gaulmin, publia le texte grec avec une traduction latine et des notes (Paris, 1615). Une réédition plus correcte fut donnée par Boissonade en 1838, avec quelques autres morceaux du même auteur. Pourquoi Boissonade, très lié avec la maison Didot, alors toute dévouée à la science, publia-t-il ces textes à Nuremberg ? Je n'ai pu le découvrir dans les biographies intéressantes, mais trop brèves, que Le Bas, Egger et Naudet ont consacrées à cet excellent helléniste. Le volume est rare ; il manque à la bibliothèque de l'Institut. En 1864, au tome CXXII de la *Patrologie grecque*, l'abbé Migne — conseillé, comme on le sait, par Dom Pitra — publia la première collection des ouvrages imprimés de Psellos ; bien que Constantin Sathas en ait édité depuis bien d'autres, le recueil de la *Patrologie* est encore le seul essai de *corpus Psellianum* que nous possédions. Le traité sur l'activité des démons y est réimprimé d'après l'édition parisienne de Gaulmin, avec les notes intégrales de ce dernier ; il n'est même pas fait mention de l'édition de Boissonade, qui ne pouvait pourtant pas avoir échappé à Dom Pitra. A la suite de cette réimpression, on trouve, sans un mot d'avertissement,

(1) Ce petit mémoire a été lu, le 17 mai 1918, à l'Académie des Inscriptions. J'ai profité, en le publiant, de quelques observations faites, lors de la lecture, par M. Maurice Croiset.

sans aucune note ni référence, le texte et la traduction latine inédite d'un autre petit traité de Psellos, *Opinions des Grecs (païens) sur les démons* (1). Il n'est pas douteux que Migne a réimprimé le texte de Boissonade. S'il n'en a pas fait l'aveu, c'est par le même motif qui l'a empêché de parler de son édition en réimprimant le dialogue sur l'activité des démons. De même, Migne n'a pas reproduit les textes historiques de la *Byzantine* de Bonn, mais ceux des collections antérieures de Paris et de Venise. Il s'agissait d'éviter des réclamations d'éditeurs et peut-être des procès. Si, d'ailleurs, Boissonade ou son éditeur allemand avaient protesté contre la réimpression de l'opuscule qui figure à la page 26 de l'édition de Nuremberg, Migne aurait pu répondre que. le manuscrit étant à Paris, à la Bibliothèque impériale, il était loisible à tout helléniste de le publier à son tour.

Les petits traités dont il vient d'être question ont peu occupé la critique. Je n'en trouve aucune mention dans le *Journal des Savants*, où Emm. Miller analysait volontiers, sous l'inspiration de son maître Hase, les textes byzantins qu'on mettait au jour. Dans le *Journal général de l'Instruction publique* (nov. 1839, p. 730), un anonyme publia un premier article sur le volume de Boissonade, avec quelques détails sur Psellos, et promit un second article, que j'ai vainement cherché, tant dans ce volume du *Journal* que dans les suivants. Cet anonyme — j'ai songé à Fréd. Dübner — n'était pas sans esprit : ainsi il qualifie Psellos d' « encyclopédiste barbare », jugement qui semble plus près de la vérité que les éloges outrés d'autres critiques (2). Malheureusement, il n'a pas dit, ou l'on n'a pas imprimé son sentiment sur les opuscules publiés par Boissonade. Celui qui concerne les opinions des païens sur leurs dieux est resté presque inconnu. Une phrase, relative à Baubo, avait été citée en 1818 d'après le manuscrit par Silvestre de Sacy, dans ses notes à la

(1) Τίνα περὶ δαιμόνων δοξάζουσι Ἕλληνες. Je ne sais de qui est la traduction, assez fautive.

(2) Il est vrai que les éloges des critiques modernes sont surtout motivés par l'œuvre historique de Psellos, publiée en 1874 seulement.

seconde édition de l'ouvrage de Sainte-Croix sur les Mystères (t. I, p. 573) ; François Lenormant l'a citée à son tour, dans le *Dictionnaire des antiquités*, d'après Sacy. Mais, dans nombre de livres récents, où l'on s'attendrait à voir discuter le texte entier de Psellos, il n'en est pas question. La seule exception que je puisse citer, sans prétendre avoir tout lu, est l'ouvrage de miss Jane Harrison, *Prolegomena to the study of Greek religion* (Cambridge, 1903), qui transcrit le texte de Psellos, en donne un résumé en anglais et l'accompagne de quelques observations (1). Miss Harrison dit qu'elle doit la connaissance de ce morceau à un ouvrage peu répandu de Taylor, *Eleusinian mysteries* (1891), que je n'ai jamais rencontré et dont le titre ne figure pas dans la vaste bibliographie qui précède l'index général de la 3e édition du *Golden Bough* de Sir J. G. Frazer (2). Des scrupules de convenance ont empêché miss Harrison de traduire *in extenso* le texte de Psellos ; je peux me montrer ici moins réservé.

« Les mystères des païens, par exemple ceux d'Éleusis, représentent le fabuleux Zeus comme ayant commerce avec Dèo, c'est-à-dire Dèmèter, et une fille de celle-ci, Perséphatta, aussi dite Korè. Et puisque, dans l'initiation, il devait y avoir des embrassements amoureux, Aphrodite marine est figurée naissant sur l'onde de certains génitoires façonnés (3). Ensuite on récite l'hymne nuptial en l'honneur de Korè, et les initiés chantent : « J'ai mangé quelque chose du tympanon, j'ai bu quelque chose des cymbales, j'ai porté le kernos, j'ai pénétré dans le lit nuptial. » Les mystères représentent aussi les douleurs de Dèo enfantant : ce sont alors les prières de Dèo, et la potion de fiel, et les maux de cœur. Là-dessus intervient un certain personnage à jambes de bouc, souffrant des génitoires, parce que Zeus, acquittant la peine de la violence faite à Dèmèter, a coupé les génitoires d'un bouc et les a jetés dans le sein de la déesse comme s'il s'agissait des siens (4). Viennent ensuite les honneurs rendus à Dionysos, et la

(1) Frazer (*The magic art*, 1911 = *Golden Bough*[3], II, p. 139) cite une partie du texte de Psellos en note, mais ne le commente pas.

(2) On le trouve dans *The best books* de Sonnenschein et dans le *Subject-index* de Fortescue au mot *Greece*.

(3) Ἀναδύεταί πως ἡ Ἀφροδίτη ἀπό τινων πεπλασμένων μηδέων πελάγιος. Il s'agit des génitoires d'Uranus mutilé. La traduction latine de Migne : *effugit in altum mare Venus ex quodam conficto apparatu* prête à μήδεα un sens inadmissible.

(4) Ἐφ' οἷς καί τι τραγοσκέλε, μίμημα παθαινόμενον περὶ τοῖς διδύμοις, ὅτιπερ ὁ Ζεὺς, δίκας ἀποτίνυς τῆς βίας τῇ Δήμητρι, τράγου ὄρχεις ἀποτεμὼν, τῷ κόλπῳ ταύτης κατέθετο ὡςπερ δὴ καὶ ἑαυτοῦ. La traduction latine fait ici un nouveau contre-sens :

ciste mystique, et les gâteaux à nombreux mamelons, et les initiés de Sabazios, et ceux de la Grande Mère, et les Clodones et les Mimallones, et un certain chaudron résonnant de Thesprotie, et l'airain de Dodone et un Corybante et un Courète, figurations de démons. Sur quoi l'on voit Baubo découvrant ses jambes et son peigne féminin ; car c'est ainsi que par pudeur ils désignent le sexe. De la sorte on met fin à la cérémonie mystique par une indécence (1). »

Voilà certes un singulier assemblage de traits et d'épisodes empruntés aux mystères les plus différents, ceux d'Éleusis, ceux de Phrygie, ceux de Dionysos. Mais à quoi répond cette incohérente description ?

La première idée qui se présente, mais qu'il faut absolument repousser, c'est qu'il s'agit de l'explication d'une œuvre d'art, tableau, sculpture, miniature, étoffe brodée, etc. Une pareille œuvre ne pourrait être ni l'œuvre d'un païen (mieux informé et plus discret), ni celle d'un chrétien (que tant d'indécence eût effrayé); d'ailleurs, nous ne connaissons rien d'analogue. En outre, le texte même s'oppose à une pareille explication ; car il ne rapporte pas seulement des attitudes, mais des paroles rituelles et des chants. Supposer que ces chants et ces paroles aient été inscrits sur le modèle présumé, c'est ajouter une hypothèse forcée à une autre ; il vaudrait mieux avouer qu'on n'y comprend rien.

En revanche, tout cet exposé a bien l'air du résumé d'un mime ayant pour titre : « Les mystères du paganisme dévoilés. » Les épisodes sont nombreux, tragiques ou comiques ; le tout se termine par une exhibition qui fait rire (2). Au début et à la fin, l'étalage d'une nudité féminine convient à un public de *music-hall*. Analysons ce piteux scenario :

1° Apparition d'Aphrodite nue émergeant de l'eau, portée par

capri testiculos abscissos eius, sinui imposuit ut et suo. Ces trois derniers mots n'ont d'ailleurs aucun sens (lire *suos* ?)

(1) Καὶ οὕτως ἐν αἰσχρῷ τὴν τελετὴν καταλύουσιν.

(2) On notera les expressions empruntées au langage du théâtre, ὑποκρίνεται, ἀναδύεται, λέγεται, ὑμέναιος, ἐπᾴδουσιν, τραγοσκέλες μίμημα, δαιμόνων μιμήματα, jointes à l'usage continuel du présent verbal, comme il convient à la description d'un spectacle.

quelque objet en bois peint qui figure les génitoires coupés d'Uranus.

2° Chant de l'hyménée en l'honneur de Korè.

3° Chant des initiés (la formule est celle des mystères phrygiens).

4° Dèo en couches, souffrant de maux de cœur, buvant une potion de fiel.

5° Un mime à pieds de bouc paraît sur la scène et se plaint d'avoir été mutilé (scène comique).

6° Culte de Dionysos ; la ciste et les gâteaux mystiques.

7° Culte de Sabazios et de la Mère des Dieux ; Bacchantes dites Clodones ou Mimallones (scènes de danse).

8° Le chaudron sonore de Dodone.

9° Un Corybante et un Courète.

10° Épisode comique de Baubo, marquant la fin de la représentation.

Je traduis maintenant les courtes observations de miss Harrison :

« Les auteurs tardifs, en décrivant les rites d'Éleusis, emploient constamment le vocabulaire scénique. Prenez le récit de Psellos, dont le témoignage a été trop négligé. Psellos rapporte les croyances des Grecs sur les démons et il passe de la théologie au rituel [suit un résumé écourté du texte]... Il nous montre la pantomime sacrée dans toute sa complexité (1). »

Le mot *pantomime* est impropre, car il s'agit bien d'un mime accompagné de chants (l'hyménée, la formule des initiés, les plaintes et les prières de Déo) et sans doute aussi de prose, car il faut que le mime à pieds de bouc, par exemple, puisse expliquer ce dont il se plaint, à moins que des gestes inconvenants n'aient suffi. Mais il reste que le caractère scénique de l'ensemble a été justement reconnu par miss Harrison, bien qu'elle n'y ait pas prêté assez d'attention.

(1) L'idée indiquée ici par miss Harrison — que le théâtre classique des Grecs doit quelque chose aux mystères — a été exposée avec talent dès 1838 par Ch. Magnin (*Origines du théâtre moderne*, p. 65). Mais qui lit encore Magnin ? Parce que les savants de sa génération manquaient souvent d'exactitude et de méthode, on oublie toutes les idées neuves et ingénieuses qu'ils ont énoncées ; nombre d'entre elles nous sont revenues de l'étranger.

Représenter, sur une scène profane, les actes et les paroles des mystères, constituait, aux yeux des païens, un sacrilège : d'où l'expression « trahir les mystères en les mimant (1) ». C'est précisément ce qu'on reprochait à Alcibiade et ce pourquoi Thessalos, fils de Cimon, le dénonça à l'assemblée du peuple. Il nommait ceux qui, dans cette représentation privée, avaient fait les fonctions du héraut, du porte-flambeau ; Alcibiade figurait l'hiérophante ; ses convives formaient le groupe des initiés (l'un d'eux avait révélé tout le scandale). Des sacrilèges aussi manifestes étaient nécessairement très rares ; mais nous savons par Tertullien, Arnobe et Lactance que le mime, héritier, à l'époque romaine, de la comédie et de la tragédie classiques, prenait volontiers ses sujets dans la mythologie et traitait dieux et déesses sans ménagements (2). Les chrétiens eux-mêmes s'indignent que les païens témoignent si peu de respect à leurs divinités : d'autres témoignages — de Juvénal, par exemple (3) — montrent que la pantomime, à l'époque impériale, mettait en scène, sans aucun scrupule, les amours de Jupiter. Il n'est pas un théâtre du temps des premiers siècles (et particulièrement en Gaule) où de telles exhibitions n'aient amusé les oisifs et soulevé les protestations des moralistes. D'autre part, à l'époque des persécutions contre les chrétiens, nous savons par l'histoire de saint Genesios (le saint Genest de Rotrou), et par quelques autres, que les mimes n'épargnaient pas les chrétiens (4) : on représentait, par exemple, un chrétien malade, réclamant le baptême, puis le baptême conféré par l'évêque et ses acolytes, l'arrivée des soldats romains, l'arrestation, le refus du chrétien de sacrifier aux idoles, sa mise en jugement, enfin son supplice. Saint Grégoire de Nazianze est particulièrement irrité de cette dérision du christia-

(1) Ἐξορχεῖσθαι τα μυστήρια. Voir la note de Potter à Clément d'Alexandrie, *Cohort.*, II (Migne, t. I, p. 70).

(2) Tertull., *Apol.*, 15 ; Arnobe, *Adv. gentes*, IV, 35 ; VII, 33 ; Lactance, *Instit.*, V, 21.

(3) Juvénal, VI, 63.

(4) Voir Reich, *Der Mimus*, t. I, p. 82 et suiv.

nisme et de ses sacrements (1), qui dut se produire un peu partout sous des formes que nous ignorons, peut-être plus choquantes encore que le scenario conservé par les actes du martyre de saint Genesios. Après le triomphe du christianisme, le mime a certainement survécu, du moins dans l'Empire d'Orient, pendant plus de dix siècles. Les invectives continuelles de saint Jean Chrysostôme et les anecdotes contées par Procope sur Théodora montrent combien ce genre inférieur et souvent licencieux était populaire à Byzance. Il est vrai qu'en 691 le concile dit *in trullo* (tenu dans le secrétariat, surmonté d'une coupole, du palais impérial) prohiba les mimes ; mais les commentateurs du canon 51 de ce concile, Balsamon et Zonaras, témoignent qu'il s'agissait plutôt de refréner les abus du théâtre que de l'abolir (2). Ainsi il fut défendu de faire paraître sur les tréteaux des personnages ecclésiastiques et des nonnes, preuve que le mime chrétien avait conservé, dans son répertoire, certains rôles du mime anti-chrétien. Rien n'indique, en revanche, que les mimes anti-païens, ceux qui s'égayaient aux dépens du paganisme, aient jamais été prohibés. Bien qu'aucun texte, à ma connaissance, n'implique qu'on en ait représenté dans l'Empire d'Orient, on ne voit pas pourquoi les entrepreneurs de jeux scéniques auraient renoncé à ces sujets, désormais inoffensifs ou même favorables à la religion, qui avaient eu tant de vogue dans l'Empire païen. Révéler les mystères en les mimant et en les dansant n'était plus un crime, mais une façon de polémique, et pouvait fournir un prétexte à des spectacles divertissants ou même libres. Que de pareils spectacles fussent encore tolérés du temps de Psellos, nous pouvons en fournir des preuves. Dans un écrit publié par Sathas (3), Psellos se plaint lui-même que son gendre, bien que patrice et protospathaire, passe sa vie avec des mimes et des jongleurs.

(1) Greg. Naz., *Orat.*, II, 84 : γεγόναμεν θεάτρον καινόν... πᾶσι τοῖς πονηροῖς, ἤδη δὲ προήλθομεν καὶ μεχρὶ τῆς σκήνης καὶ μετὰ τῶν ἀσελγεστάτων γελώμεθα · καὶ οὐδὲν οὕτω τερπνὸν τῶν ἀκουσμάτων καὶ θαυμάτων ὡς Χριστιανὸς κωμῳδούμενος.

(2) Reich, *Op. laud.*, p. 134.

(3) Μεσαιων. βιβλιοθ., V, p. 206, 209 (Reich, *Op. laud.*, p. 166).

Ailleurs, il gronde ses élèves parce qu'ils recherchent les théâtres et les tréteaux plutôt que ses cours (1). Au milieu du XIIe siècle, Théodore Prodrome, déplorant l'abandon où sont laissés les savants, dit que les acteurs de mimes peuvent seuls prétendre à la fortune et aux honneurs. On possède encore des témoignages postérieurs sur la faveur dont bénéficiaient les mimes, même à la cour des princes musulmans. Il semble bien établi que le *Karagöz* turc a hérité du mime byzantin, comme aussi, par d'autres voies, la *Commedia dell' arte* et le théâtre des marionnettes. D'origine populaire et rustique, le mime, élevé parfois à la dignité de genre littéraire (par Sophron, par Hèrondas et Théocrite, par Publilius Syrus), n'a jamais perdu sa vitalité, alors que le théâtre classique, délassement d'une aristocratie intellectuelle, n'a pas survécu aux révolutions qui l'ont affaiblie ou dégradée. Avec la multiplicité de ses acteurs et de ses actrices, l'absence de masques, la négligence de la règle des unités, la grande part faite à la prose, l'intensité de l'action, le théâtre contemporain est souvent plus voisin du mime antique que de celui des grands classiques athéniens.

En somme, s'il existait à Byzance des mimes où le paganisme était tourné en ridicule, on peut penser que le passage traduit plus haut de Psellos fournit le scenario complet de l'un d'eux.

Rien n'autorise à croire, mais rien ne permet de nier que Psellos fût lui-même l'auteur de ce scenario. Celui-ci pouvait remonter à l'époque de la lutte contre le paganisme ; mais il pouvait aussi, et j'incline à l'admettre, avoir été composé à l'époque de Psellos, marquée, comme je l'ai montré en détail dans un travail antérieur (2), par une lutte très vive entre une orthodoxie ombrageuse et un renouveau au moins littéraire et érudit du paganisme. J'ai essayé d'établir, avec la pleine approbation de Krumbacher, que le *Philopatris*, attribué à Lucien, en vérité de 969, est un document de cette polémique dirigée contre l'humanisme byzantin et le platonisme. Psellos lui-même, qui était

(1) *Ap.* Boissonade, p. 143.
(2) Voir *Rev. archéol.*, 1902, I, p. 79 ; *Cultes*, t. I, p. 363.

platonicien, fut suspecté de tendances païennes et dut se justifier, auprès de l'empereur Constantin Monomaque (1042-1055), par une profession de foi orthodoxe (1). S'est-il justifié auprès du peuple de Byzance en ridiculisant dans un mime les mystères du paganisme ? On peut le supposer, sans plus. Mais ce qui est certain, c'est que le scenario et le commentaire de Psellos dérivent essentiellement d'une même source, accessible seulement aux érudits du temps, le deuxième chapitre du *Protrepticon* de Clément d'Alexandrie, auquel Psellos a fait un grand nombre d'emprunts littéraires, comme Boissonade l'avait déjà reconnu (2).

Si, au début du texte de Psellos, Aphrodite apparaît sur les génitoires d'Ouranos, c'est que Clément, après avoir dit qu'il va révéler sans ambages des choses secrètes, parle d'Aphrodite née de la mer et de la semence du dieu. Il cite à ce propos trois mots d'Hésiode (3) qui font allusion à cette origine ; deux lignes plus loin, il appelle Aphrodite « volupté marine », et cette dernière épithète *pelagia* a été employée par Psellos. Comme motif de la présence d'Aphrodite, Psellos allègue que les mystères comportaient des « embrassements amoureux », mots qui lui ont été fournis par Clément, parlant des amours de Zeus et de Dèmèter. La formule chantée par les initiés est tirée de Clément avec deux petites variantes (4). Ce qui suit, sur les douleurs de Dèo en couches, vient également de Clément, dont Psellos possédait un bon manuscrit (5). Le grotesque aux jambes de bouc, souffrant d'une mutilation récente, n'est naturellement pas mentionné par Clément ; mais l'histoire des génitoires de l'animal est tirée de lui, avec cette différence que Clément parle d'un bélier et Psellos d'un bouc. Le Byzantin évoque ensuite comme en courant les honneurs rendus à Dionysos, la ciste et les gâteaux, les mystères de Saba-

(1) Krumbacher, *Byz. Literaturgesch.*, p. 433.

(2) Boissonade, p. 278 ; voir aussi l'édition de Clément par Stachlin, p. 13.

(3) *Theog.*, 200 : φιλομειδής... ὅτι μηδέων ἐξεφαάνθη.

(4) Κυμβάλων pour κυμβάλου, εἰσέδυν pour ὑπέδυον.

(5) L'édition Potter, reproduite par Migne, porte ἱκετηρίαι Διὸς καὶ πόμα χολῆς καὶ καρδιουλκίαι. Psellos : ἱκετηρίαι Δηοῦς καὶ χολῆς πόσις καὶ καρδιαλγίαι. La leçon Δηοῦς est évidemment la bonne.

zios (le tout dans Clément), puis les fidèles de la Grande Mère, les Clodones et les Mimallones, qui viennent d'ailleurs. La phrase se termine par ces mots vagues, désignant deux fois le même objet : « Un chaudron résonnant de Thesprotie et l'airain de Dodone ». Clément, dans un autre endroit du même chapitre, écrit : « le chaudron de Thesprotie *ou* l'airain de Dodone », ce qui est correct (1). Le Corybante et le Courète, nommés ensuite par Psellos, figurent, mais au pluriel, dans le chapitre de Clément, où il est raconté comment deux des frères Corybantes ont tué le troisième (c'est l'*autre Corybante* de Psellos) et comment les Curètes ont mal veillé sur l'enfance de Zeus. Enfin, ce qui concerne Baubo est un emprunt, non textuel d'ailleurs ; mais lorsque Psellos explique l'emploi du mot *peigne*, euphémisme pour désigner le sexe féminin, il est évident qu'il a sous les yeux ce texte de Clément : « Le peigne féminin, c'est-à-dire, pour parler avec euphémisme et mystiquement, le sexe de la femme. » Clément ajoute : « O l'impudent spectacle ! », ce qui correspond aux derniers mots du texte de Psellos.

Non moins que Clément, mais sans prévenir le lecteur, Psellos mêle les mystères d'Éleusis, ceux d'Attis, de Dionysos, de Sabazios, du Zeus crétois, de l'orphisme ; toutefois, comme on a pu le voir par l'analyse qui précède, il ne suit pas le même ordre. J'ai distingué ci-dessus, en suivant l'ordre adopté par Psellos, une succession de dix tableaux ou épisodes ; dans Clément, les passages correspondants se succèdent dans l'ordre suivant : 8, 1, 4, 5, 3, 7, 9, 10, 6 (le n° 2 manque). Il y a d'ailleurs, dans le chapitre visé du *Protrepticon*, infiniment de choses dont Psellos n'a pas fait mention ; le choix qu'il a adopté ou reproduit n'a pas été fait sans adresse. Cela ressemble trop à un programme bien conçu, avec des *numéros*, comme on dit aujourd'hui, habilement tirés d'un gros ouvrage, pour que l'arrangement y soit l'effet du hasard.

Salomon Reinach.

(1) Dans le texte de Psellos, c'est peut-être le copiste qui a écrit καὶ au lieu de ἢ.

LE PLAIDOYER
DE LYSIAS CONTRE HIPPOTHERSÈS

Le XIIIe volume des papyrus d'Oxyrhynchus nous a apporté, pour la première fois, de longs fragments de l'orateur Lysias. Ils appartiennent à trois plaidoyers : contre Théomnestos (prêt d'argent non appuyé par une preuve écrite), contre .....ylios (vente d'un navire à Carthage), contre Hippothersès : Πρὸς Ἱπποθέρσην, ὑπὲρ θεραπαίνης.

C'est du sujet de ce dernier plaidoyer, le plus important, que je vais m'occuper : il n'est pas facile à déterminer.

Grenfell, se fondant sur le titre, croit qu'il s'agit d'un plaidoyer *pour* une servante, en réponse à une attaque d'Hippothersès (1). Celui-ci avait acheté une partie des biens de Lysias, confisqués, on le sait, par les Trente ; Lysias, à son retour, se serait remis, de sa propre autorité, en possession de tel de ses biens, *probablement* d'un immeuble, par le ministère de sa domestique. L'acheteur du bien en question, Hippothersès, troublé dans sa jouissance, engage alors contre la servante l'action dite δίκη ἐξούλης (2). Telle est l'explication proposée par Grenfell.

Cette explication soulève plusieurs objections :

1° Il est certain que la fortune de Lysias, s'élevant à 70 talents,

(1) Les mots πρὸς Ἱπποθέρσην impliquent, en effet, d'après l'usage constant des Attiques, que le plaidoyer est une réponse, une défense, et non une attaque.

(2) Pollux, VIII, 59. Cette action s'intente, en effet, notamment ὅταν τις τὸν ἐκ δημοσίου πριάμενον μὴ ἐᾷ καρποῦσθαι.

avait été confisquée, puis, non sans retard ni difficulté, mise en vente par les Tyrans. Cf. l. 7 : τον δε αδελφον αυτου (*Lysiae*)(1) Πολεμαρχον... απεκτειναν και την ουσιαν αφειλοντο; l. 29 : [ουσ]ιαν δε εβδομηκοντα ταλαντων [αφειλ]ντο (2) ην ουτοι (*triginta viri*) ουτ' αφανισαι ουτ' αποδοσθαι πολλων ημερων ηδυναντο.

Rien cependant n'autorise à croire que cette fortune comprît des immeubles. Lysias était un métèque, et même, comme il le dit lui-même (l. 154), le plus riche métèque d'Athènes, πλουσιωτατος των μετοικων ; mais un métèque, même riche, même isotèle, — tout le monde en convient aujourd'hui, — ne pouvait posséder d'immeubles que s'il avait reçu le privilège appelé γῆς καὶ οἰκίας ἔγκτησις, faveur qui, au ve siècle, n'est accordée « qu'avec une extrême parcimonie (3) » (le premier exemple connu est de 410). Lysias, ou déjà son père Céphalos, possédait-il ce privilège ?

Blass et la plupart des commentateurs (4) l'ont cru, à cause d'un passage bien connu du plaidoyer XII (*Contre Ératosthène*, 18), où Lysias se plaint que les Trente, après avoir mis à mort son frère Polémarque, aient loué une cabane pour faire l'ἐκφορά du corps, au lieu de permettre qu'elle eût lieu dans une des maisons de la famille, qui en avait trois : τριῶν ἡμῖν οἰκιῶν οὐσῶν.

Mais le mot οὐσῶν, dans ce contexte, n'implique nullement la *propriété* ; ces trois maisons pouvaient être louées, comme c'était l'usage pour les métèques. De même, lorsque Platon (*Resp.* 328*a*) raconte que Socrate, étant au Pirée, s'est rendu *chez* Polémarque — οἴκαδε εἰς τοῦ Πολεμάρχου —, ce texte n'implique pas davantage un droit de propriété. Bien plus, un passage des nouveaux frag-

(1) L'orateur parle toujours de Lysias à la troisième personne : le plaidoyer est, suivant l'usage, placé dans la bouche d'un ami. Dans un seul plaidoyer de Lysias, l'orateur parlait en son propre nom, c'est le n° 12 contre Ératosthène, ὃν αὐτὸς εἶπε Λυσίας.

(2) *Conjeci.* Grenfell restitue απεδο]ντο.

(3) Guiraud, *Propriété foncière*, p. 159.

(4) Blass, *Attische Beredsamkeit*, 1², 346 ; Boeckh, *Staatshaushaltung*, I, 177 ; Caillemer, *Egktêsis* dans le *Dict. des antiquités* ; Beauchet, *Droit privé*, etc., III, 90 ; Clerc, *Métèques athéniens*, p. 207.

ments semble trancher la question et indiquer expressément que Lysias n'était *pas* propriétaire foncier à Athènes. Cf. l. 34 suiv. : επειδη (*Lysias*)... μετα του υμετερου πληθους κατηλθεν, κελευουσιων των συνθηκων τα μεν πεπραμενα τους εωνημενους εχειν, τα δε απρατα τους κατελθοντας κομιζεσθαι, ουτος (*Lysias*) ουτε γην ουτ' οικιαν κεκτημενος (1), α και αι συνθηκαι τοις κατελθουσιν απεδιδοσαν (2)...

Si Lysias ne possédait pas d'immeubles, évidemment Hippothersès n'avait pu acheter ou usurper un de ces immeubles, et la δίκη ἐξούλης est hors de question. Ajoutons qu'une pareille action ne pouvait être intentée contre un esclave, comme le suppose Grenfell.

2° Même si l'on corrige l'hypothèse de Grenfell en écartant l'idée d'une affaire immobilière, — par exemple en supposant qu'il s'agit de la revendication par Hippothersès d'un bien mobilier, ayant fait partie du patrimoine confisqué de Lysias, et approprié par la θεράπαινα, un lot de boucliers, par exemple (3), — cette hypothèse n'en reste pas moins inadmissible.

En effet, l'action supposée serait alors l'action générale en dommages-intérêts dite δίκη βλάβης. Or, celle-ci ne peut être intentée contre un esclave que s'il a agi *de son chef* (4), sans l'ordre de son maître. Mais quelle vraisemblance que la θεράπαινα de Lysias ait pris une pareille initiative? Et de plus, si vraiment elle était en cause à ce titre, quelle vraisemblance que pas une ligne, pas un mot des fragments parvenus jusqu'à nous, et notamment de la péroraison qui nous est intégralement conservée, ne

(1) Grenfell traduit : *not having obtained either land or house.* Mais tel n'est pas le sens de κεκτημένος, qui, malgré sa forme de prétérit, ne peut signifier que « possédant en propre ».

(2) Grenfell conclut à tort de ces derniers mots que les immeubles *même vendus* devaient être restitués aux anciens propriétaires.

(3) Une notable partie du patrimoine de Lysias et de ses frères était placée dans une fabrique de boucliers (*c. Ératosth.*, 19). Grenfell en reconnaît avec raison la mention dans différents passages de notre papyrus (l. 6, 20, 66) où l'on aperçoit le mot ασπιδ...

(4) Guiraud., *Op. cit.*, p. 313 ; Beauchet, II, 458 ; Meier et Schoemann, *Attischer Process*, 2e éd. p. 653, 766. Les textes de Démosthène (*C. Calliclès, C. Pantainetos*) sont probants à cet égard ; ils montrent, en outre, que même alors l'amende devait être payée par le maître.

fasse allusion à cette servante (1), intimée directe et légale dans l'hypothèse de Grenfell ?

Au contraire, c'est toujours et partout Lysias lui-même qui est présenté comme le défendeur, c'est Lysias seul dont l'orateur demande l'acquittement. Cf. l. 181 suiv. : νυν δ'αναγκη περι αυτου λεγειν, υπο τοιουτου γαρ φευγει (*Lysias*) την δικην ; l. 219 : δεομαι ουν υμων, ω ανδρες δικασται, αποψηφισασθαι Λυσιου.

Dira-t-on que si l'esclave était *légalement* l'auteur de l'usurpation, Lysias était, *en fait*, l'objet de l'accusation ? Je réponds que les orateurs attiques ont un respect trop élégant des fictions juridiques pour escamoter, dans des morceaux de ce genre, le défendeur officiel et, passant, en quelque sorte, par-dessus sa tête, ne mentionner que l'homme politique visé derrière lui.

La conclusion de cette discussion, c'est que l'hypothèse de Grenfell doit être écartée et que les mots de l'intitulé — ὑπὲρ θεραπαίνης — ne doivent pas être traduits « *pour la défense* d'une servante », mais « *au sujet* d'une servante ». La servante n'est pas l'intimée, mais l'*objet même du litige*. Le patrimoine de Lysias et de ses frères, qui comprenait d'importantes exploitations industrielles, ne comptait pas moins de 120 esclaves employés dans la fabrique de boucliers ; il en comprenait d'autres encore, employés au service domestique (*C. Ératosth.*, 19). C'est, à mon avis, l'un de ces esclaves, une femme, qu'Hippothersès aura acquise des Trente, que Lysias revenu d'exil aura reprise chez lui, et dont Hippothersès réclame ou la restitution ou l'équivalent en argent.

On objectera, il est vrai, qu'au ve siècle et au début du ive, dans le langage officiel des inscriptions attiques, l'idée « au sujet de » est toujours rendue par la préposition περί, jamais par ὑπέρ.

(1) Peut-être cependant le fr. 25 (p. 59), s'il appartient (ce que Grenfell conteste) au discours contre Hippothersès, renferme-t-il une allusion de ce genre. On y reconnaît les mots τον κληρον et την παραδοσιν et peut-être une allusion à la βεβαιώσεως δίκη, ainsi définie par Harpocration : ἣν δικάζονται οἱ ὠνησάμενοί τι τῷ ἀποδομένῳ, ἂν ἕτερος μὲν ἀμφισβητῇ τοῦ πραθέντος, ὁ δὲ μὴ βεβαιοῖ.

qui ne paraît dans ce sens que dans la seconde moitié du IVe siècle et ne l'emporte que vers 300 av. J.-C. (1). Mais l'usage épigraphique ne doit pas être confondu avec l'usage littéraire : chez les poètes et les prosateurs du IVe siècle, cet emploi de ὑπέρ = περί est commun (2). Ce qui importe surtout, c'est que dans les titres des plaidoyers, qui n'émanent pas d'ailleurs des orateurs mêmes, mais des grammairiens alexandrins, quoique περί soit plus fréquent, ὑπέρ, dans le même sens, n'est pas rare. Un excellent connaisseur que j'ai consulté à ce sujet, M. Mazon, me signale déjà parmi les plaidoyers d'Antiphon le discours ὑπὲρ τῆς εἰς τὸν ἐλεύθερον παῖδα ὕβρεως. De Lysias lui-même nous avons ὑπὲρ τοῦ Βατράχου φόνου, ὑπὲρ τοῦ Ἐρατοσθένους φόνου, πρὸς Εὐθύδημον ὑπὲρ τοῦ παιδὸς τοῦ διαφθαρέντος τὸν ὀφθαλμόν, où Blass annote : « ὑπέρ, *das ist* περί ». La parfaite synonymie des deux termes ressort du fait que le discours *sur l'invalide* est intitulé dans nos manuscrits ὑπὲρ τοῦ ἀδυνάτου et chez Harpocration περὶ τοῦ ἀδυνάτου.

Reste à examiner brièvement quelle était la valeur juridique de la thèse soutenue par Lysias.

Nous avons déjà cité le passage capital (l. 34 suiv.) où l'orateur nous apprend qu'une des clauses des accords (συνθῆκαι) intervenus entre les démocrates victorieux et les partisans des Trente était que les biens confisqués et régulièrement vendus (τὰ πεπραμένα) resteraient la propriété des adjudicataires (ἐωνημένοι); en revanche, les biens non encore vendus (τὰ ἄπρατα) feraient retour aux anciens détenteurs. Par parenthèse, rien ne prouve mieux le caractère incomplet et fragmentaire de notre connaissance de l'histoire athénienne que ce fait qu'une disposition aussi remarquable, et s'accordant si bien avec le caractère de modération préservé par la démocratie victorieuse, ne soit mentionnée par aucune des sources historiques, Xénophon ou Aristote, qui nous renseignent sur ces événements. Cette clause avait été manifeste-

(1) Meisterhans, *Grammatik der attischen Inschriften*, 2e éd., p. 222.
(2) Platon, *Apologie*, 39 E, etc. Cf. Kühner-Gerth, *Griech. Grammatik*, I, 487.

ment inspirée par la même pensée hautement politique que l'amnistie presque générale proclamée à la même occasion : le désir d'apaisement, auquel on sacrifiait même les intérêts particuliers les plus légitimes.

On peut supposer que la disposition en question avait été complétée par d'autres mesures d'équité. Malgré la difficulté que les Trente avaient rencontrée à trouver des preneurs pour les biens confisqués et mis en vente — il semble que, dans certains cas, ils se soient contentés de les distribuer à leurs amis —, des dépossessions avaient eu lieu en grand nombre et probablement à vil prix. Tout en consacrant le principe du fait accompli, il était donc juste de permettre que l'ancien propriétaire, ainsi dépouillé, pût rentrer en possession de la chose, à condition d'en rembourser intégralement le prix à l'acquéreur. Il semble bien qu'un décret ou une clause complémentaire du traité en ait décidé ainsi. Écoutons, en effet, Lysias raconter ses malheurs (l. 10 suiv.) : Και εως μεν εν Πειραιει ῳχετο (*Lysias*), ηξιου κατελθων απ[οφερ]εσθαι (?), νυνι δε, επειδη ηκει, ουδε την τιμην αποδους τοις εωνημενοις τά εαυτου δυναται κομιζεσθαι· Νικοστρατος γαρ δικαζεται μετα Ξενοκλεους του πωλησαντος...

Ainsi Lysias avait offert, pour recouvrer ses biens, de rembourser ceux qui avaient acquis tout ou partie de son patrimoine ; peut-être même leur avait-il effectivement versé le prix de leur acquisition (αποδους), et il se plaint de ne pas avoir réussi à rentrer en possession à cause d'un procès engagé à ce sujet où figurent un certain Nicostrate et le « commissaire-priseur » Xénoclès, procès sur la nature duquel le texte mutilé ne nous renseigne pas(1). En tout cas, le fait même que Lysias attribue seulement à cette chicane l'insuccès temporaire de sa tentative semble prouver qu'il exerçait un véritable droit, *reconnu par la loi*, en voulant racheter au prix coûtant ses biens confisqués et vendus.

(1) Grenfell traduit : « *for Nicostratus is prosecuting him-(Lysias)-with Xenocles who offered for sale* ». On ne comprend pas très bien ce procès intenté au proscrit dépouillé par le vendeur. Si δικάζομαι μετά au sens de « plaider contre quelqu'un » était mieux autorisé que par Apollodore Poliorcète, on pourrait supposer que le procès s'est engagé sur la validité de l'adjudication entre un enchérisseur indûment écarté et le commissaire-priseur.

Mais, dans l'espèce qui donnait lieu au procès actuel, les choses se présentent tout autrement. Car nous apprenons que cette fois c'est l'acheteur du « bien national », Hippothersès, qui, exproprié par Lysias (je suppose que celui-ci avait ramené purement et simplement une de ses esclaves), réclame à ce dernier *la moitié* du prix de l'objet. L. 76 suiv.: μετα ταυτα τοινυν, ω ανδρες δικασται, το ημισυ της τιμης ηξιου (*Hippothersès*) παρα Λυσιου λαβειν, λεγων τας εαυτου συμφορας, ωσπερ τουτου θησαυρον επι των Τριακοντα ευρηκοτος, αλλ' ουκ απολωλεκοτος τα οντα. Et nous voyons Lysias. au lieu d'accueillir avec empressement une demande aussi modérée, la repousser avec indignation. L. 84 : διαγανακτουντος δ'αυτου (*Lysia*) και χαλεπως φεροντος...

Voilà qui est singulier. Si Hippothersès avait été l'acquéreur régulier et incontestable de l'objet disputé, le texte du traité lui donnait le droit de le conserver définitivement ou, tout au moins, de s'en faire rembourser le prix *intégral*. S'il n'en réclame que la moitié, si Lysias lui refuse même cette transaction, c'est apparemment qu'il s'était glissé quelque chose d'un peu irrégulier dans la vente, que du moins Lysias en contestait la validité et prétendait, dès lors, rentrer sans aucune indemnité en possession de son bien, en vertu de la clause τα απρατα τους κατελθοντας κομιζεσθαι.

Quelles étaient les circonstances particulières qui permettaient de jeter ainsi la suspicion sur la validité du titre d'Hippothersès ? C'est ce que, malheureusement, l'état fragmentaire où le plaidoyer nous est parvenu ne nous permet plus de deviner. Faut-il tout dire ? Je ne crois pas que les motifs de droit allégués fussent très solides ; car, s'ils l'avaient été, Lysias les aurait tout au moins rappelés dans la péroraison du plaidoyer, morceau très curieux, admirablement restitué par Grenfell, et qui paraît avoir servi de source principale au pseudo-Plutarque dans sa biographie de Lysias. Au contraire, dans cette péroraison, il n'invoque que deux arguments, tous les deux de la catégorie dite « arguments de sentiment » :

1° Les acquéreurs de biens nationaux ne méritent pas l'intérêt des juges ; car, s'il ne s'était pas présenté d'acquéreurs, les Trente

n'auraient pas pu consommer l'iniquité que constitua la confiscation et la vente;

2° En particulier, Hippothersès est un mauvais citoyen, qui a fait cause commune avec l'ennemi à l'époque des Quatre Cents, tandis que Lysias, quoique simple métèque, a donné des gages éclatants de son dévouement à la patrie et à la liberté.

Pour qui connaît l'esprit médiocrement juridique des jurys athéniens, il était fort possible d'obtenir gain de cause devant eux, même avec la lettre de la loi contre soi, si l'on savait chatouiller à propos leur fibre patriotique et démocratique. C'est à quoi Lysias s'entend à merveille, et c'est pourquoi je ne doute pas qu'il ait gagné son procès, même s'il méritait de le perdre.

Théodore Reinach.

SUR LA DOCTRINE DE LA RÉMINISCENCE

On ne peut contester l'action des idées pythagoriques relatives à l'âme sur celles que Platon met à ce propos dans la bouche de Socrate, notamment dans le *Phédon*. Toutefois les conditions historiques de la formation d'une doctrine et sa signification philosophique sont deux choses, qu'il importe de ne pas mêler. La nécessité de faire cette distinction apparaîtrait clairement dans une théorie qui se lie étroitement à la doctrine générale de l'âme, la théorie de la réminiscence.

Il y a, en effet, dans le Pythagorisme une ἀνάμνησις, en relation avec les croyances relatives à la nature et à la destinée des âmes. Quelle que soit d'ailleurs l'origine de ces croyances, elles accordent, on le sait, aux âmes une existence propre, au cours de laquelle, une fois sorties de l'Hadès, elles peuvent être assujetties à passer tour à tour dans les corps de différents vivants, hommes, bêtes ou plantes. De là à penser qu'elles peuvent, dans celles de ces existences transitoires qui le comportent, se ressouvenir de leurs existences antérieures, il n'y a certainement qu'un pas (1), et il était inévitable qu'il fût franchi. Mais il faut voir de quelle façon. Or il semble bien tout d'abord que cette faculté, loin d'appartenir à toute âme, même humaine, soit pour les âmes qui la possèdent une exception et un privilège. Que Pythagore se reconnaisse pour la cinquième incarnation d'Éthalide, c'est un indice de sa nature surhumaine : Éthalide est, en effet, un fils d'Hermès, et son père, sur sa demande, lui a fait ce merveilleux présent, que

(1) J. Burnet, *Greek Philosophy*, part I, p. 43.

son âme, après la mort et au cours de ses migrations, pourrait se rappeler quel homme individuel, quelle espèce de bête ou de plante elle aurait été, quelles épreuves elle aurait subies dans l'Hadès (1). Il en est de même peut-être pour Empédocle, dont les Καθαρμοί sont profondément imprégnés de l'esprit pythagoricien : ne serait-ce pas à sa qualité de δαίμων déchu qu'il doit de savoir qu' « il a été déjà autrefois et garçon et fille, plante, oiseau et poisson muet issu de la mer » (fr. 117 Diels) ? — En second lieu, cette mémoire exceptionnelle, qui rend sensible à des hommes privilégiés la continuité de l'existence de l'âme, n'a rapport qu'au souvenir des individualités et des états qu'elle a successivement traversés. Mais rien dans les témoignages ne nous autorise, que je sache, à la considérer comme le fondement général de toute connaissance qui ne dérive pas de l'expérience immédiate. Nulle part il n'est dit que, spécialement appliquée par Pythagore et ses premiers disciples au savoir mathématique, elle ait pour office d'évoquer, à l'occasion des choses sensibles, le souvenir des réalités mathématiques absolues dont celles-ci sont les images imparfaites (2).

Au surplus, quelle que soit la portée vraie de cette conception de la réminiscence, elle serait, dit-on, avec la doctrine de l'âme dont elle dérive, particulière au Pythagorisme primitif. Ce serait un de ces articles du *credo* mystique de l'École, que les Pythagoriciens « savants », Philolaüs et ses disciples, auraient abandonnés à la foi dévote des « acousmatiques ». En effet, d'après le *Phédon*, Simmias et Cébès ont été tous deux à Thèbes les élèves de Philolaüs. Or le premier, observe-t-on, ne sait manifestement rien d'une *théorie* de la réminiscence (73 *a b*), et même, en donnant à l'âme une durée encore plus courte que celle du composé organique dont elle est l'accord ou l'harmonie (85 *e*-86 *d*), il lui retire toute possibilité de garder des souvenirs d'existences antérieures. Quant au second, s'il accepte les réincarnations de l'âme,

(1) Diog. Laërce VIII, 4 sq., d'après Héraclide du Pont. Cf. l'assertion attribuée à Phérécyde, *Vorsokratiker*, ch. 71, B 8, avec la note de Diels, et Empédocle, fr. 129.
(2) Ainsi que le suppose, au contraire, M. Burnet, *ibid.*

il en limite du moins le cycle (87 *a*-88 *b*), et la théorie de la réminiscence qu'il connaît est une doctrine propre à Socrate, un thème souvent repris et habituel de ses entretiens (72 *e*). Ce dernier, si c'est à lui et non à Platon que revient l'initiative de la doctrine, n'aurait donc fait que reprendre, pour en faire une application autre et plus large, une idée religieuse de l'ancien Pythagorisme et qui ne faisait plus partie de l'enseignement de la jeune école scientifique (1).

Il semble cependant que les données dont il s'agit puissent être interprétées d'une façon tout à fait différente.

Que, tout d'abord, Philolaüs ait laissé tomber, à propos de l'âme, les idées mystiques de l'Ordre, rien n'est moins évident. Dans un fragment qui nous a été conservé par Clément d'Alexandrie, on le voit en effet s'appuyer sur les antiques traditions religieuses pour considérer comme une expiation l'union de l'âme avec le corps, dans lequel elle est ensevelie ainsi qu'en un tombeau. Ce témoignage éclaire le fameux texte du *Gorgias* (493 *a-c*) où Platon parle des développements que donnait à cette idée... τις μυθολογῶν κομψὸς ἀνήρ... Ἰταλικός (2), et il en reçoit en même temps une remarquable confirmation. La persistance, dans la psychologie de Philolaüs et de son école, de ce qu'Aristote appelle les « mythes pythagoriciens » (*De an.* I, 3 *s. fin.*) est donc très probable. — Par suite, si l' ἀνάμνησις y est liée, il n'y a pas de raison de douter qu'elle ait pu aussi être conservée. Ce que Simmias, en effet, déclare ne plus se rappeler (73 *b*), ce sont seulement les *démonstrations* et les *arguments* (ποῖαι... αἱ ἀποδείξεις, πῇ σὺ ἐπεχείρησας λέγειν) sur lesquels Socrate a coutume d'appuyer cette doctrine de la réminiscence qui lui est particulière, et que Cébès vient de résumer. Mais à peine les a-t-il entendus qu'ils

(1 Voir J. Burnet, *Plato's Phaedo edited with introduction and notes* (1911), *ad* 72 e^4 et ici même vers la fin. Cf. *ad* 76 b^{11} : l'auteur de la théorie serait, non pas Platon, mais Socrate (*Greek Philos.* I, § 121).

(2) *Vorsokr.*, ch. 32, B 14. Cf. *Crat.* 400 *bc* et *Phédon* 62 *b* (φρουρά). Selon le péripatéticien Cléarque, une comparaison analogue était mise en avant par un pythagoricien nommé Euxithée (ou Dexithée), et qui paraît appartenir à l'école de Philolaüs. Voir aussi Burnet, *Early Greek Philosophy*², p. 321, 3 (tr. fr. p. 319, 3).

ont déterminé chez lui (76 *e*, cf. 92 *a*) la même conviction profonde qu'ils avaient jadis produite chez Cébès. C'est sans doute que, dans ce cas comme dans celui de la doctrine des Idées ou des formes, les deux Pythagoriciens sont prédisposés et préparés, rien de plus, par l'enseignement de leur École, à entrer aisément dans la pensée de Socrate. — Mais d'autre part on voit que sur cette pente ils se laissent, en suivant Socrate, glisser à leur insu beaucoup plus loin que leurs propres conceptions de l'âme ne devraient le leur permettre. C'est ainsi qu'ils discernent mal ce qu'implique l'assentiment qu'ils ont donné ou donnent tous deux à l'interprétation socratique de la notion de l'ἀνάμνησις. Ils croient en effet pouvoir, sans difficulté, accorder à l'âme la préexistence en lui refusant l'immortalité ; Simmias est explicitement invité par Socrate à choisir entre son adhésion enthousiaste à cette interprétation de l'ἀνάμνησις et sa doctrine de l'âme-harmonie, et il a besoin qu'on lui fasse toucher du doigt la contradiction qui les oppose l'une à l'autre (77 *b c*, 91 *e*-92 *e*). Dès lors, est-il téméraire de supposer que par là Platon a voulu signifier que Philolaüs, ou d'autres jeunes Pythagoriciens, ont laissé subsister côte à côte la vieille mystique de l'âme, y compris sans doute l'espèce d'ἀνάμνησις qu'elle comporte, et, d'autre part, des conceptions scientifiques qui auraient dû nécessairement l'exclure ?

Toutefois, si maintenant on examine les témoignages relatifs aux définitions pythagoriques de l'âme, on s'aperçoit que cette supposition appelle des réserves. Sans doute les conceptions exposées par Simmias et Cébès doivent appartenir à des Pythagoriciens de la deuxième époque : le Phliasien Échécrate, disciple d'Eurytus qui est lui-même un élève de Philolaüs, est un partisan de l'âme-harmonie (*Phédon*, 88 *d*), et on la retrouve plus tard chez Aristoxène de Tarente qui, par Échécrate et d'autres, se rattache aux écoles fondées par Philolaüs et Eurytus à Thèbes et à Phlious. Néanmoins il serait imprudent de spécifier davantage, à l'exemple des témoins récents ; car non seulement Aristote ne précise rien au sujet des auteurs de cette théorie, mais les doctrines de l'âme qu'il attribue nommément aux Pythagoriciens

sont autres. Par contre il fait, en ce qui concerne spécialement l'âme-harmonie, une distinction qui est pour nous pleine de sens : pour les uns, dit-il, l'âme *est* une harmonie, pour les autres, elle *possède* l'harmonie. S'agit-il de l'accord harmonieux des parties du composé organique ? Alors, selon la deuxième conception, l'âme sera ce qui lui *confère* l'harmonie, et son essence n'est pas d'*être* seulement l'harmonie du corps ; de même, d'après certains des Pythagoriciens dont Aristote rapporte les définitions, elle est, non le mouvement, mais le *principe* du mouvement. Distinction significative en effet, et de laquelle on est tenté de rapprocher un texte, contesté d'ailleurs, de Philolaüs (1) : elle suggère l'hypothèse que ces vues, dont Simmias et Cébès ont fait des objections à l'encontre de l'immortalité et qui contrediraient la croyance à l'existence indépendante de l'âme, ont bien pu être interprétées au contraire par d'autres Pythagoriciens de façon à s'accorder avec cette croyance et de façon, par conséquent, à ne pas exclure l'ἀνάμνησις. Il y a lieu tout au moins de noter que, parmi les jeunes Pythagoriciens, il n'y avait nullement unité d'opinion sur les questions dont il s'agit.

On conclura donc que l'ἀνάμνησις pythagoricienne peut bien être l'origine historique de l'ἀνάμνησις du Socrate de Platon, mais que ce n'est pas un motif de transporter dans le Pythagorisme primitif la conception philosophique qui caractérise cette dernière ; qu'il n'y a pas de raison de croire que la conception pythagorique de l'ἀνάμνησις et la doctrine de l'âme dont elle dérive aient dû disparaître de l'enseignement des jeunes Pythagoriciens ; qu'elle a pu y subsister chez certains comme une contradiction inaperçue, mais que d'autres peuvent l'avoir conservée sans incohérence.

Un semblable écueil devra être évité en sens opposé et du côté des développements qu'a reçus ultérieurement la théorie du Socrate de Platon. La réminiscence, dira-t-on, explique qu'une connais-

(1) Les textes d'Aristote sont *De an.*, I 2, 404 *a*, 16-20 ; 4 *déb.*, 407 *b*, 27-32 ; *Pol.*, VIII (V), 5 *fin.* La définition philolaïque citée par Claudien Mamert (*anima inditur corpori*, etc.) est considérée par Diels comme inauthentique, *Vorsokr.*, ch. 32, D 22. Cf. en outre *ibid.* A 4 et ch. 33, A 1 ; 45, B 40 et 41. Voir aussi Zeller, *Ph. d. Gr.* I[5], 444 sq. (tr. fr. I, 422 sqq.) et II 2[3], 888 sq.

sance nécessaire et universelle puisse être acquise dans une expérience contingente et singulière. Or tel est aussi le sens de la théorie d'Aristote sur l'induction et, d'une façon générale, de ses réflexions insistantes sur l'intuition des essences dans l'acte de la sensation. D'autre part ce qui, selon Aristote, représente la contribution propre de Socrate à la constitution d'une philosophie du concept, ce sont les arguments inductifs et l'effort pour définir universellement (τούς τ' ἐπακτικοὺς λόγους καὶ τὸ ὁρίζεσθαι καθόλου *Metaph.* M 4, 1078 *b*, 27 sqq.). Se fondera-t-on sur ce double rapprochement pour dire que rien ne donne une idée plus exacte de la théorie de la réminiscence que les doctrines aristotéliciennes en question, et que c'est elle véritablement qu'Aristote, dans ce dernier passage, met au compte de Socrate, en la traduisant toutefois en un langage qui est le sien (1)? La question est complexe et comporte plusieurs aspects.

Disons tout d'abord quelques mots de la place que tient cette théorie dans les dialogues de Platon. Elle est présentée, comme on sait, en tant qu'explication et méthode pratique de l'acquisition du savoir dans le *Ménon* (80 *d*-86 *c*), auquel le *Phédon* (72 *e*-73 *b*) fait très vraisemblablement allusion. Entre les idées de ce dernier dialogue sur le rapport du ressouvenir de l'essence avec la purification et l'affranchissement de l'âme et, d'autre part, l'exposition mythique du *Phèdre*, il y a de remarquables analogies : le *Phèdre* relie explicitement la réminiscence à une existence pré-empirique des âmes dans l'ὑπεπουράνιος τόπος, la région du Vrai, celle des essences absolues, des réalités en soi (246 *e* sq.), et il fait de l'amour philosophique le moyen de retrouver autant que possible, dans ce tombeau qu'est le corps, le souvenir de la contemplation du réel (249 *b*-250 *d*). Le *Théétète*, sans nommer la réminiscence, lui donne, dans des termes qui

(1) C'est ce que fait M. Burnet *Gr. Phil.* I, § 121, surtout p. 158 sq. : la connaissance qu'Aristote a de la doctrine de la réminiscence lui vient, dit-il en substance, des dialogues de Platon ; mais il a, sans nul doute, exprimé la chose à sa façon et dans son langage « et, après tout, sa propre théorie de l'induction ressemble beaucoup plus à la doctrine de la réminiscence que le travestissement qui en est donné dans certains manuels ». Voir plus loin en note le sens que lui donne M. Burnet.

souvent rappellent le *Ménon*, la forme de la maïeutique, cette œuvre de l'âme en travail qui finit par mettre au jour la vérité dont elle est grosse (148 *e*-151 *d*). Enfin la réminiscence paraît bien impliquée de même par un célèbre passage de la *République* (VII, 518 *b-d*) : la faculté d'apprendre, comparable à la vision, est dans l'âme, et la science ne saurait y être introduite du dehors : ce qu'il faut c'est tourner vers le réel, avec l'âme tout entière, l'organe par lequel elle le verra. Aucun autre dialogue ne renferme, semble-t-il, la moindre allusion, même indirecte, à cette théorie (1).

Quelle en est au juste la signification ? On voit par le *Ménon* qu'elle se propose de rendre compte de l'acte d'apprendre, et ainsi de lever la difficulté sophistique qui le déclare impossible : on ne cherche à savoir ni ce qu'on sait, puisqu'on le sait, ni ce qu'on ne sait pas, puisqu'on l'ignore et que, le trouverait-on par hasard, on serait incapable de le reconnaître. La solution c'est qu'apprendre c'est se ressouvenir, c'est-à-dire retrouver *soi-même dans son propre fond* une connaissance qui n'y a pas toujours été et qui, n'ayant pas été acquise pendant cette vie comme le prouve le fait de l'ignorance où l'on est, n'a pu l'être que dans une existence antérieure à notre existence comme homme. La recherche en commun et le dialogue *aident* à ce ressouvenir ; mais il faut tenir compte en outre, dans le cas où ce ressouvenir est étroitement limité, de la possibilité d'en étendre graduellement le champ par le raisonnement et de retrouver ainsi l'ordre et les connexions qui sont au fond des choses (surtout 81 *c d*, 84 *c d*, 85 *c d*). Bref, nous sommes en présence d'une conception de l'origine de nos connaissances, et d'une méthode pour bien conduire sa pensée et pour développer tout le savoir qu'elle enveloppe. L'élément mythique que contient la théorie en marque sans doute le caractère hypothétique, mais il n'en restreint pas la probabilité. Si une réserve est formulée (86 *b*), ce n'est qu'une

(1) Dans un passage du *Philèbe* 34 *bc*, dont le texte paraît altéré et dont le sens est obscur, on trouve une distinction, toute psychologique, entre ἀνάμνησις et μνήμη. De même *Lois* V, 732 *b* (cf. *Banquet* 208 *a*).

réserve de style (1), qui est immédiatement corrigée par une affirmation très décidée : la thèse sophistique engendre la paresse, ruine toute curiosité, tout esprit d'invention, et cette conséquence, mortelle pour la science, ne peut être évitée qu'en adoptant la théorie d'où résulte la conséquence opposée, conséquence à laquelle Socrate est fermement attaché (*ibid.* et 81 *d e*). On peut maintenant mesurer plus exactement quelle distance il y a entre une telle conception et l'ἀνάμνησις pythagorique. Une différence essentielle les sépare, et à vouloir trouver cette différence seulement dans une différence d'objet, mathématique ou bien moral et esthétique, on s'expose à de grandes incertitudes (2).

Ce qui est remarquable dans cette conception, c'est le dualisme qu'elle implique, et ce dualisme est étranger à la pensée de Socrate. S'il y a deux mondes distincts et opposés en nature, celui des choses suprasensibles et celui des choses sensibles, dont le second n'existe que par sa participation au premier, il faut que la connaissance soit aussi une participation de la pensée humaine, dans les conditions de son expérience sensible actuelle, à une expérience préhumaine et suprasensible de l'âme, en tant que pensée pure et indépendante du corps. Autrement, la connaissance n'est qu'opinion, c'est-à-dire image du devenir sensible, mobile et changeant (3). Mais, si l'on supprime ce dualisme tel qu'il vient d'être défini, la doctrine de la réminiscence devient inutile et

(1) M. Burnet, *Gr. Ph.*, p. 157, y voit au contraire « un avertissement exprès de ne pas prendre la doctrine trop à la lettre ». Mais le cas est le même que dans *Phédon* 63 *c*, où une interprétation analogue se justifierait par les mêmes raisons. Au surplus, selon M. Burnet, la question se réduirait à ceci : « comment pouvons-nous posséder un type qui nous permette de déclarer imparfaites les choses sensibles ? »

(2) Ainsi, selon M. Burnet, la vraie différence des εἴδη pythagoriques et des εἴδη de Socrate (ou, dirais-je plutôt, du Socrate de Platon), c'est que les premières sont principalement mathématiques, les secondes surtout morales et esthétiques (*Gr. Ph.*, p. 156 et p. 91 ; *Phaedo*, *ad* 65 *d*[4]). Mais d'autre part, quand il s'agit de la réminiscence des εἴδη, c'est le contraire : « L'originalité de Socrate paraît avoir consisté précisément en ceci qu'il a appliqué la vieille doctrine religieuse de l'ἀνάμνησις à la science, et spécialement à la science mathématique » (*Phaedo*, *ad* 72 *e*[4], fin de la note).

(3) C'est pourquoi la doctrine de la réminiscence ne me paraît pas, contrairement à ce que pense M. Burnet, pouvoir être attribuée à Socrate, qui, selon le témoignage d'Aristote (*Metaph.* M 4, 1078 *b*, 30 sq.), ne séparait pas du sensible les notions

embarrassante. Peut-être est-ce ce que dut éprouver Platon, à mesure qu'il tendait davantage à concevoir le sensible comme un enchevêtrement confus des rapports définis qui constituent l'intelligible ; non pas comme un monde qui a part à l'existence d'un autre, mais seulement comme une mauvaise image de ce modèle. Si par suite les deux mondes, jadis séparés, ne diffèrent plus que comme le « divisible » indéterminé de l' « indivisible » déterminé (1), il semble qu'il n'y ait plus de place, dans une telle conception, ni pour une dialectique transcendante, ni pour la réminiscence, qui en est le moyen nécessaire. L'âme en effet, selon le *Timée,* qui appartient bien à une époque tardive du développement de la pensée de Platon, est un mixte d' « indivisible » et de « divisible » : c'est un intermédiaire. Or, tandis qu'à une âme déchue il fallait un artifice qui lui permît de se relever, une âme mixte n'a besoin que de débrouiller par l'analyse la confusion qui est naturellement en elle : la méthode de *division,* par laquelle se vérifie l'intuition de l'essence commune ou la συναγωγή, lui permet de saisir le lien qui unit hiérarchiquement le « divisible » à l' « indivisible ». Elle remplace donc la réminiscence, dont la συναγωγή devient désormais le substitut (2). — Le *Timée* fournirait encore un autre motif d'exclure la réminiscence. Par celle-ci, la connaissance est fonction du temps (*Ménon*, 85 *d*-86 *a*, *Phédon,* 73 *e*), et, d'après l'exposition du *Phèdre,* elle suppose un mouvement circulaire des dieux et des âmes autour des réalités idéales (246 *e*-247 *d*). Or, selon le *Timée,* c'est après la naissance de l'âme que commence le temps, du moins le temps divisé et mesuré par opposition à l'éternité de l'existence absolue ; et ce qui introduit la mesure dans cette « mobile image de l'éternité », c'est justement, au-dessous de la réalité idéale, au-dessous du Démiurge, au-dessous même de l'âme du monde, le mouvement

universelles. Platon doit en être l'initiateur, en même temps que de la séparation des εἴδη. Cf. mon article REG, XXIX, 1916, *Sur une hypothèse récente relative à Socrate,* p. 154 sq.

(1) Voir mes *Études sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon* (1919), p. 26, p. 59 sq., p. 77-81.

(2) *Op. cit.,* p. 51-60 et 78 sq.

circulaire de ces âmes sidérales qui sont les dieux (37 *c*-40 *d*, 41 *a b*). Aussi le Démiurge doit-il expliquer à ces âmes, qu'il a formées après l'âme du monde et qui formeront à leur tour les âmes des vivants mortels, la « nature de l'univers » ; il leur signifie des « lois préétablies » (41 *e*). Il n'est donc plus question d'une expérience directe du réel par chacune de nos âmes humaines, et on se demande d'autre part comment elles pourraient avoir un ressouvenir des révélations reçues par l'âme astrale de qui dépend leur destinée particulière (1).

Quelle que soit cependant la différence de ces deux « mythologies », celle du *Timée*, aussi bien que celle du *Ménon*, du *Phédon* ou du *Phèdre*, suppose que nous naissons avec des connaissances toutes faites et que ces connaissances sont les seules qui soient dignes de ce nom, les seules qui puissent mettre un terme aux incertitudes et aux fluctuations de l'expérience sensible (cf. *Tim.* 43 *a*-44 *b*) : elles portent en effet sur ce qui est principe universel et nécessaire de l'ordre des choses, et corrélativement, des pensées. — Or Aristote est un adversaire résolu d'une telle conception. Sans doute, quand nous sommes devant le particulier, il y a de notre part « une sorte de reconnaissance », en même temps qu'il y a connaissance sensible de ce cas particulier. Je savais déjà, par exemple, que dans *tout* triangle la somme des trois angles vaut deux droits, mais j'ignorais le cas singulier de la figure *que voici* ; j'y « reconnais » *un* triangle, et je pourrai faire de cette intuition la mineure d'un syllogisme par lequel je démontrerai les propriétés de ce triangle. Donc je savais, en ce sens restreint que j'avais une connaissance universelle ; mais ce n'était une connaissance qu'en puissance, et, absolument parlant ou sans restriction, je ne savais pas avant d'avoir exercé cette

(1) Le *Phèdre*, il est vrai, contient, à côté de la théorie de la réminiscence qui représenterait, d'après cette hypothèse, la première forme de la théorie et de la méthode du savoir, des développements très précis sur l'autre aspect de la dialectique, celui qui correspondrait à la deuxième forme. Ceci s'accorderait assez avec l'opinion que le *Phèdre* appartient à une période de transition, dans laquelle Platon ne se serait pas rendu compte des incompatibilités que le *Timée* me paraît mettre en lumière

puissance par un acte singulier d'intuition et, au besoin, de démonstration. Or cette connaissance primitive de l'universel n'est nullement une connaissance innée. Si elle l'était, il arriverait, étrange absurdité, que nous aurions en nous à notre insu une connaissance vraiment supérieure à celle qui a lieu sous la forme discursive de la démonstration. De plus, qu'aurions-nous même à faire, dès lors, de la sensation et de l'expérience ? Puisque tout dépend de ces principes communs, avec du temps nous l'en tirerions par analyse. En résumé ce qui est, selon Aristote, le point de départ de l'acte d'apprendre, c'est la sensation en tant précisément que singulière et contingente, et l'induction raisonnée est seulement un procédé savant pour obtenir ce que l'expérience suffit ordinairement à nous donner, la « reconnaissance » de l'intelligible qui est *dans* le sensible (1). La sensation est intellection, et le dualisme, que suppose la réminiscence, est expressément combattu par Aristote. Comment l'induction, telle qu'il la conçoit, et la reconnaissance de l'universel dans le particulier pourraient-elles être seulement un autre nom de la réminiscence platonicienne ? C'est proprement une autre chose, au moins dans l'intention d'Aristote, et, s'il est légitime de les comparer, il ne l'est pas de les confondre.

Ainsi, malgré la continuité très réelle de la filiation historique, la notion d'ἀνάμνησις change de contenu quand on passe des Pythagoriciens à Platon, puis de celui-ci à Aristote. Si l'on méconnaît cette différence, on s'expose, sous prétexte de rétablir la suite des faits, à fausser profondément la relation des pensées, si bien qu'on détourne l'histoire de la philosophie de ce qui paraît en être la fonction spécifique.

Léon Robin.

(1) J'ai essayé de résumer ici la substance de quelques textes aristotéliciens : *An. pr.* II 21, 67 *a*, 9-26; *An. post.* I 1, 71 *a*, 27-31 [dans ces deux textes Aristote se réfère au problème de *Ménon* ; ἐπαγωγή, ἐπαγόμενος ne s'y rapportent pas à l'induction au sens étroit, mais à l'acte de τὴν αἴσθησιν προσβάλλειν (cf. Trendelenburg, *El. log. Ar.*[8] § 20, p. 89 sqq. et Waitz, *Org.* II, p. 300) ; « reconnaître » (ἀναγνωρίζειν) y est opposé, et non « expressément associé », comme le dit M. Burnet p. 158, à la réminiscence du *Ménon*] ; II 19, 99 *b*, 25-32, 100 *a*, 17 ; *Metaph.* A 9, 992 *b*, 33 sqq., 993 *a*, 7-10. Cf. *Eth. Nic.* VI 12 (11), 1143 *b*, 4-11 ; 3, 1139 *b*, 28 ; I 7, 1098 *b*, 3.

LE CULTE DE LA GRANDE DÉESSE
DANS LA RUSSIE MÉRIDIONALE

(Planche II)

Les plus anciennes données qui nous attestent une vie relativement civilisée dans la Russie méridionale remontent à un temps très reculé. Simultanément avec le progrès constant de la vie culturelle en Orient, la civilisation prit, en Russie aussi, un essor considérable. Les trouvailles faites sur le cours moyen et inférieur du Dniepr, du Boug et du Dniestr nous montrent les mêmes phénomènes que nous constatons à Suse, en Asie-Mineure, au Turkestan, en Mésopotamie et dans les îles Égéennes à l'époque néolithique et au premier âge du cuivre : un riche développement d'une céramique spéciale et incisée avec ornementation à spirales et à méandres et une coroplastique déjà fort avancée. Le type qui revient constamment dans cette coroplastique est celui d'une femme, nue ou vêtue, qui représente certainement une divinité révérée par les peuplades en question.

Mêmes constatations sur le cours inférieur et moyen du Kouban dans le Caucase du Nord. On a trouvé dans un tombeau recouvert d'un kourgane, près du village de montagnards d'Oul, plusieurs statuettes en argile et en albâtre qui représentent des femmes nues. J'ai démontré dans un article spécial que ce tombeau appartient à la même époque qu'une série de sépultures du même genre qui nous ont livré quelques objets d'art en métaux précieux (or et argent), lesquels ne peuvent être comparés qu'aux objets trouvés dans les ruines et les nécropoles de l'Élam, de la Babylonie et de l'Égypte préhistoriques et

doivent, par conséquent, être datés du troisième millénaire avant J.-C. (1).

Les peuples qui furent les auteurs de ce riche développement de civilisation préhistorique sur le Kouban furent appelés par les Grecs qui s'établirent sur les bords du détroit de Kertch (le Bosphore Cimmérien) et sur le Don Inférieur du nom générique de Méotes, nom probablement indigène dérivé du nom du lac Méotis, qui est maintenant la mer d'Azow. Deux tribus surtout étaient familières aux Grecs : celle qui résidait sur le bas Don et dans les parties adjacentes du littoral de la mer d'Azow, dans le voisinage de la ville grecque de Tanais, et qui portait le nom de Sauromates, et celle qui entourait les villes grecques des côtes asiatiques du détroit de Kertch, dont une fraction peuplait une partie de la Crimée, et qui est désignée communément sous le nom indigène de Sindes (Σίνδοι, Sindi) (2).

Les tribus méotes furent soumises, probablement dans le premier âge du fer, par des Indo-européens de la branche thrace, que les Grecs appelaient Cimmériens, et les Assyriens, Ghimirri. Les vainqueurs adoptèrent la civilisation et probablement la religion des vaincus. Nous pouvons juger de cette civilisation par une trouvaille toute récente faite dans le delta du Kouban, à la péninsule de Taman, trouvaille datée par un vase de style rhodien, qui appartient au VIIe s. av. J.-C. Une trouvaille analogue a été faite sur la côte européenne du détroit de Kertch, sur la colline appelée la montagne de Temir, Temir-Gora (3).

Ce qui est fort important, c'est que pour toutes les localités

(1) V. une analyse détaillée des objets trouvés dans les sépultures préhistoriques du Kouban dans mon article *L'âge du cuivre dans le Caucase septentrional et les civilisations de Soumer et de l'Égypte protodynastique*, *Rev. arch.*, XII (1920), 1 suiv.

2. V. sur ces tribus l'aperçu de l'histoire du Bosphore cimmérien de Latyschew dans son introduction au vol. II des *Inscriptions orae septentrionalis Ponti Euxini* réimprimé dans le volume Ποντικά publié récemment par Latyschew) et Ellis H. Minns, *Scythians and Greeks*, p. 127 et suiv.

(3) V. *Bull. de la comm. arch. de Russie*, livr. 63 (1917), 31 s. Cf. *Compte rendu de la comm. arch.*, 1820-1871, Atlas, pl. III. Je traiterai la question des Cimmériens en Russie Méridionale dans mon livre *Iranians and Greeks, in South Russia*, qui va prochainement paraître à Oxford.

mentionnées nous avons des références précises, attestant l'existence dans toutes ces régions d'un culte de la Grande Déesse, qui jouait dans les idées religieuses un rôle prédominant. Pour l'embouchure du Don nous ne pouvons invoquer à vrai dire que le témoignage un peu douteux de Jamblique (1), mais pour la péninsule de Taman les autorités abondent. Strabon et plusieurs inscriptions allant depuis le IVe s. av. J.-C. jusqu'à l'époque romaine nous attestent l'existence, dans la péninsule de Taman, de plusieurs sanctuaires de cette divinité. Nous connaissons près de la colonie grecque de Phanagorie un grand sanctuaire dédié à la déesse ionienne Aphroditè Apatourou, qui certainement fut originairement un sanctuaire indigène (2). Il en est de même d'un sanctuaire d'Artémis Agrotéra, situé près du liman d'Akhdenissov et découvert fortuitement à la suite d'une éruption d'un de ces volcans de boue qui sont si caractéristiques de la structure géologique des abords du détroit de Kertch (3). Tout près de cette localité, on a découvert un monument érigé par la reine Comosaryè à deux divinités locales, Sanerges et Astara, qui portent certainement toutes les deux des noms indigènes. Astara serait donc peut-être le nom de la Grande Déesse des Méotes (4). Enfin, j'ai toutes raisons de supposer qu'Aphroditè Nauarchis de la capitale des Sindes, Gorgippia (aujourd'hui Anapa), ne fut qu'une divinité indigène hellénisée (5). De même en Crimée. Par le témoignage de plusieurs inscriptions et monnaies de Panticapée nous savons que le culte de l'Aphrodite indigène y a pris racine et que ce culte fut prédominant dans l'État du Bosphore à l'époque romaine (6).

(1) Jambl., *Drama*, 9 (*Erot. Scr. gr.*, ed. Hercher, vol., I).

(2) Strabon, XI, 2, 10; cf. Latyschew, *Inscr. orae sept. P. Eux.*, II, 343, 347, 349, cf. 352 et 353; Dittenberger *Syll.*³, 210.

(3) IOSPE, II, 344; Dittenberger *Syll.*³, 214; cf. l'inscription archaïque trouvée entre le fleuve Kouban et la mer d'Azów par A. de la Motraye, CIG, 2133; *Inscr. gr. ant.*, 350.

(4) IOSPE, II, 346; Dittenberger *Syll.*³, 216; de Stern y rapproche ces noms de plusieurs noms thraces.

(5) IOSPE, II, 25.

(6) IOSPE, II, 19, 20, 22, 28; cf. *Bull. de la Comm. arch.*, livr. 49 (1913), 15.

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 1

Fig. 6

Fig. 7

Hélio Léon Marotte Paris

ANTIQUITÉS SCYTHIQUES

Je rappellerai encore le culte de la Grande Déesse de Chersonèse, la célèbre Parthénos : Hérodote et Strabon nous décrivent tous deux ce culte, originairement indigène, comme le culte principal des Taures, la population la plus ancienne de la Crimée (1). Les sanctuaires de cette divinité abondent en Crimée : il suffit de citer les diverses localités appelées Parthénion (2). On a découvert, en outre, tout récemment près de Yalta une enceinte sacrée dédiée à cette divinité dans une épaisse forêt. Sur un emplacement de dimensions restreintes on y a trouvé un amoncellement de restes de sacrifices : des mâchoires de différents animaux, des monnaies de Chersonèse en profusion et des dizaines, sinon des centaines, de statuettes en argile d'une divinité nourrice (courotrophos). Les plus anciennes de ces statuettes appartiennent au IVe s. av. J.-C., les plus récentes sont de l'époque romaine. Le type de la déesse avec un enfant sur les bras se simplifie graduellement : on peut voir comment une forme originairement grecque se barbarise de plus en plus dans les mains des artisans indigènes (3).

N'oublions pas, non plus, qu'au témoignage d'Arrien et de Strabon les sanctuaires principaux de la côte caucasienne étaient consacrés au culte de la Grande Déesse : anonyme à Phasis (θεὸς Φασιανή), elle fut dénommée dans les pays de Mosches la déesse Leucothéa (4). Comme en Crimée et à Gorgippia, cette divinité est en relation étroite avec la mer. C'est la déesse protectrice des tribus d'où sortirent les premiers navigateurs sur la côte du Caucase. Ces tribus furent associées par la légende grecque, non sans raison, aux navigateurs préhelléniques de la Méditerranée, aux Achéens et aux Cariens, créateurs de la légende des Argonautes. Lorsqu'elles durent céder la place aux navigateurs grecs,

(1) Hér. IV, 102 ; Strabon, V, 3, 12 ; VII, 4, 2 ; Ps. Scymn., 822.

(2) Strabon, XI, 2, 6.

(3) V. sur ce sanctuaire une note d'A. Bertier-Delagarde, *Mémoires de la Société d'histoire et des antiquités d'Odessa*, 1907, Comptes rendus de séances, p. 19. Les statuettes, qui furent dispersées dans des collections privées, ne furent jamais publiées.

(4) Arr., *Périple*, 11 ; Strabon, XI, 2, 17.

leurs marins devinrent des pirates audacieux qui immolaient les concurrents grecs jetés sur la côte par un naufrage à leur divinité sanguinaire, toujours la même, la Grande Déesse Parthénos. On se rappelle le mythe d'Iphigénie en Tauride, qui nous a conservé le souvenir d'un temps où les premiers navigateurs grecs eurent à vaincre la rivalité des tribus indigènes et à trouver des abris sûrs et protégés pour leurs navires sur les côtes de la Crimée, comme leurs prédécesseurs, Achéens et Cariens, l'avaient fait pour la côte du Caucase (1).

Nous pouvons donc tenir pour acquis que le culte κατ' ἐξοχήν des populations qui habitaient sur les bords de la Mer Noire et qui furent postérieurement soumises par les Cimmériens et les Scythes, puis hellénisées, était le culte d'une divinité féminine, que nous avons le droit d'appeler la Grande Déesse tout court ; car cette divinité ne reçut de noms individuels que postérieurement et fut anonyme à l'aube de l'histoire. Nous allons voir plus tard que le même état de choses régnait sur la côte septentrionale de la Mer Noire, le long des grands fleuves, Dniepr, Boug et Dniestr.

La Russie méridionale vient donc se ranger dans la liste déjà longue des contrées orientales où le culte d'une grande divinité féminine fut le culte primitif et prédominant. Je rappellerai que le texte sumérien publié récemment par Langdon (2) nous atteste ce culte pour les populations les plus anciennes de la Mésopotamie. On connaît le rôle que ce culte a joué dans toute l'Asie-Mineure et en Transcaucasie, surtout sur les côtes de la Mer Noire. Inutile d'énumérer toutes les localités où il domina jusqu'à l'époque romaine : les sanctuaires d'Éphèse, de Sardes, des deux Comanes de Cappadoce et du Pont, de Pessinonte et de dizaines d'autres villes qu'on trouvera facilement en feuilletant les volumes de Ramsay sur la géographie et de Babelon et Th.

(1) V. comte I. Tolstoï (junior), *L'île Blanche et la Tauride sur le Pont Euxin*, Petrograd, 1919.

(2) V. St. Langdon, *Proc. of the Soc. of Bibl. Arch.*, XXXVI (1914), 188 ; *Le poème sumérien du Paradis, du Déluge et de la chute de l'homme*, Paris, 1919.

Reinach sur la numismatique du même pays, attestent surabondamment, non pas la popularité, mais la prédominance de ce culte, que confirment les monuments figurés depuis l'époque hittite (1).

Cette Grande Déesse n'était point exclusivement une déesse-mère, devenue la déesse des forces productives de la nature, la ποτνία θηρῶν et la mère des dieux; elle était aussi une déesse-reine, une déesse des tribus, des États et des villes, une déesse politique et militaire. Qu'on se souvienne de la princesse Putu-Chipa, reine de Kizwadane; sur le cachet du traité entre le roi hittite Chatousie II et le pharaon Ramses II, elle est protégée par la déesse anonyme de la cité d'Arenna, qui paraît être une divinité solaire et qui est sûrement la protectrice du pays, une déesse analogue à la Parthénos de Chersonèse qui figure sur les inscriptions de cette ville à l'époque romaine en tête de la liste des magistrats, et à la bien plus fameuse déesse-guerrière d'Athènes, Athèna Parthénos. Le même caractère politique peut être attribué à la Grande Déesse d'Arménie. Postérieurement, à l'époque grecque et romaine, Bellone-Ma, la déesse cappadocienne, était surtout une déesse guerrière, et elle a joui d'une grande popularité dans l'État militaire par excellence que fut Rome (2).

Ce rôle politique et militaire qu'a joué la Grande Déesse dans le monde oriental atteste certainement un état avancé de civilisation parmi les tribus qui l'ont vénérée. Mais nous savons assez bien maintenant que ce sont ces tribus qui posèrent les bases de la civilisation à l'époque du cuivre et formèrent les premiers

(1) On connaît les principaux travaux sur ce sujet. V. en dernier lieu Radet, *Cybébé*, *Rev. d. ét. anc.*, XI (1909) et XIII (1911), p. 75; Thompson, *The asiatic or winged Artemis*, *Journ. of hell. st.*, XXIX (1909), 286; Frothingham, *Am. Journ. of Arch.*, XV (1911), 349; Picard, *La ποτνία ταύρων de Colophon*, dans les *Mél. Holleaux*, Paris, 1913; A. Reinach, *Rev. de l'hist. d. Rel.*, 1914, 280, et *Rev. ép.*, I, 398 et s.; J. Keil, *Oest. Jahreshefte*, XVIII (1915), 66. Sur la Grande Déesse des Hittites, v. E. Meyer, *Reich und Kultur der Chettiter*, p. 88, cf *Rev d. ét. anc.*, 1915. Sur les κόραι pré-grecques en Grèce, v. G. Murray, *Four stages of greek religion*, New-York, 1912, 83.

(2) V. J. Garstang, *The sun god (dess) of Arenna*, Liverpool, *Ann. of Arch.*, VI (1914), 169 et s.; Lehmann-Haupt, *Mater.*, 87; *Klio*, VIII (1908), 130.

États stables et organisés. Ce rôle politique et militaire de la Grande Déesse nous explique aussi la question si controversée des Amazones. C'est un sujet ardu et difficile que j'aborde ici; mais je ne peux pas l'éviter. Je le traiterai aussi brièvement que possible. Les dernières explications qu'on a données du mythe des Amazones, d'après les versions grecques — les seules que nous connaissions —, s'efforcent de rattacher ce mythe à des faits historiques. La théorie de Leonhard, à laquelle s'est rallié partiellement A. Reinach (1), voudrait nous faire croire que les Amazones sont une mythologisation — qu'on excuse ce barbarisme — de conquêtes hittites. Les faces imberbes des Hittites, leur costume, qui rappelle celui des femmes, surtout pour les Grecs, ont donné lieu à la supposition que cette race conquérante était une race de femmes. De même pour les Cimmériens et les Scythes qui vinrent par la suite. C'est pourquoi les légendes sur les Amazones se créèrent surtout aux centres où dominèrent les Hittites et postérieurement les Cimmériens et les Scythes.

Si nous acceptons cette théorie, nous nous jetons dans une mer de contradictions et de faits entièrement inexplicables. Pourquoi les deux centres principaux de la domination hittite que furent Bogaz-Keui et Karkemisch ne figurent-ils pas dans le mythe des Amazones? Pourquoi les armées de fantassins conduits par des chefs montés sur des chars de guerre ont-elles suggéré l'idée d'une armée de femmes-cavaliers, montées sur des chevaux? Si les Hittites sont imberbes, le type de leur visage au nez proéminent n'est aucunement féminin. Leur costume ne l'est pas davantage. Parmi les costumes orientaux, c'est peut-être le plus masculin. Les Hittites sont imberbes; mais les Scythes ne le sont certainement pas et nous ignorons ce qu'était le type des Cimmériens. Si c'était un peuple d'origine thrace, il n'était nullement imberbe. Et ainsi de suite. Je pourrais poser

(1) A. Reinach, *L'origine des Amazones*, *Rev. de l'hist. d. rel.*, 1913², 277; cf. J. L. Myres, *The dawn of history*, 43; P. Friedländer, *Herakles*, *Philol. Unters.* 19, Berlin, 1907, 149. Friedländer veut prouver que le mythe des Amazones est orinaire de Phrygie.

une foule d'autres questions qui rendent inacceptable cette hypothèse. Et — *last not least* — quelle étrange supposition, que cette série de mythes répandue par un malentendu, partout le même !

Ce qui est à retenir de cette hypothèse, c'est l'idée que le mythe des Amazones n'est pas entièrement religieux, qu'il y a, au fond de tout cela, des réminiscences de faits historiques, je dirais surtout de conditions sociales et religieuses. On pourrait affirmer que les mythes des Amazones se rattachent, sinon à des localités hittites, cimmériennes et scythes, du moins à des localités où existait sûrement un culte de la Grande Déesse. Les grands temples de cette divinité, avec leurs milliers d'hiérodules de sexe féminin ou masculin, avec leurs corps sacerdotaux qui tantôt, comme les mégabyzes et les prêtres de Cybèle, étaient composés d'eunuques revêtus de costumes féminins, tantôt consistaient en femmes armées qui exécutaient des danses militaires (1), témoignent d'un état social et religieux où les hommes ne jouaient pas encore un rôle prédominant et où les femmes participaient à la vie politique, religieuse et militaire. Je ne parle pas de matriarcat, car ce terme recouvre une notion assez vague ; mais l'état social que je viens de décrire est un fait maintes fois attesté, justement pour l'Asie-Mineure. Les Achéens et les Grecs, quand ils s'y fixèrent, y trouvèrent partout des traces souvent très marquées de cet état social : ils assistaient à des cérémonies religieuses où officiaient les prêtresses armées et les prêtres habillés en femmes ; on leur racontait des légendes, on leur traduisait des chants sacrés qui parlaient d'exploits militaires accomplis par la Grande Déesse et ses acolytes, de magnifiques conquêtes et de batailles sanglantes. Qu'on n'oublie pas qu'au IIIe s. av. J.-C. les citoyens de Cherso-

(1) Sur le mégabyze et les essènes d'Éphèse, v. Strabon, XIV, 141 ; Luc., *De dea Syria*, 40-51 ; Smith, *Exvar. at Ephesos*, XXI, 2, et XXIV, 1, 11, p. 160 et suiv. ; Poulsen, *Der Orient und die früh. gr. Kunst*, 101 et s. ; A. Reinach, *Rev. de l'hist. d. rel.*, 1910, 370 ; Picard, *Rev. de Philol.*, 1913, 29. Sur les prêtresses, E. Meyer, *Gesch. d. Altert*, I³, 634, 650, 652 ; Fl. M. Bennett, *Religions cults associated with the Amazons, Columbia Univers. St. in Cl. Phil*, New-York, 1912 ; *Am. Journ. of. Arch.*, 1912, 480 et s.

nèse ont commandé à leur compatriote Syriscos de recueillir dans un travail historique tous les faits glorieux de leur déesse Parthénos, tous les cas où cette déesse, par une apparition miraculeuse, par son aide sur le champ de bataille, avait sauvé la ville d'un danger imminent. Syriscos accomplit cette tâche, il lut son mémoire dans l'assemblée du peuple, et il fut remunéré par une couronne et un décret honorifique que nous avons retrouvé récemment à Chersonèse (1). Ces légendes et ces chants, les Grecs les ont incorporés dans leurs mythes, combinés avec leurs héros : ils ont ainsi créé cette série de fictions politiques qui nous racontent les exploits de leurs héros dans le pays où les femmes n'étaient pas exclusivement mères, nourrices et ménagères, mais aussi guerrières et chefs d'État. Il est possible que postérieurement, pendant l'élaboration de ces légendes, elles aient été influencées par les récits sur les conquêtes, déjà fabuleuses, des Hittites, des Cimmériens et des Scythes, et par les nombreux monuments de ces peuples qu'on trouvait partout en Asie-Mineure. Mais sur certains points du littoral de la Mer Noire, les Achéens, les Cariens et les Grecs ont encore trouvé des États où la structure sociale conservait beaucoup de traces de ce que les Grecs appelaient une gynécocratie. Je le suppose pour Thémiscyre, située au Sud de la Mer Noire, où les Grecs ont fixé le centre de l'expansion des Amazones. Je peux le prouver pour les tribus méotes, chez qui l'historiographie et l'ethnographie ioniennes ont transporté les Amazones de Thémiscyre. Une tradition très ancienne et tout à fait digne de foi (car elle émane en dernier lieu des Grecs qui se fixèrent à l'embouchure du Don et furent en relations quotidiennes avec la peuplade dont ils parlent) nous raconte que le peuple des Sauromates était gouverné par des femmes, γυναικοκρατούμενοι (2). Je négligerai certains traits particuliers de la vie de cette peuplade, qui pourtant n'ont pas pu être inventés, tant ils sont individuels

(1) V. mon article *Syriskos, historien de la Chersonèse Taurique*, dans le *Journ. du Min. de l'instr. publ.* (russe), 1914; cf. *Klio*, XIX (1919) (article envoyé avant la guerre à la rédaction et imprimé sans ma revision).

(2) Ps. Hippocr., περὶ ἀέρων etc., 24 ; Ps. Skyl., 70, etc.

et vraisemblables. Mais j'insisterai sur quelques faits historiques ou demi-historiques, qui nous démontrent que le rôle des femmes parmi les peuples méotes était encore très grand à l'époque historique. Polyen, qui a probablement transcrit un historien de l'époque hellénistique, Douris, nous a conservé deux anecdotes sur deux femmes d'origine sauromate. Tirgatao et Amage. Je ne sais s'il nous a raconté des faits historiques — j'en doute —, mais je ne doute aucunement que le fonds politique et social de ces deux histoires soit authentique, et qu'il remonte à une source bosphorienne. Or, dans ces deux anecdotes, les héroïnes sont des reines puissantes et des guerrières intrépides (1), qui nous rappellent un personnage cette fois tout à fait historique, la reine du Bosphore Cimmérien à l'époque d'Auguste, Dynamis. (2), qui a beaucoup lutté et a fini comme reine du Bosphore reconnue par le gouvernement romain.

Les Grecs, qui, au VIe siècle av. J.-C., peut-être même dès le VIIe, entrèrent en relations avec les Sindes et les Sauromates, ont naturellement tâché de mettre leurs renseignements sur les mœurs et l'histoire de ces peuples en relation avec leurs légendes sur les Amazones. Ils l'ont fait de la même manière qu'ils ont adoptée en Asie-Mineure. Les données historiques sur la lutte de peuples méotes, guidés par les Cimmériens, contre les Scythes, leur servirent de matériaux pour construire une histoire mythique sur l'origine de l'État semi-indépendant des Amazones, c'est-à-dire des Sauromates, de cet État soumis au protectorat des Scythes que les Grecs ont connu sur les bords de la Mer d'Azow. On se rappelle ce que nous en disent Hérodote et après lui d'autres auteurs grecs : les Amazones venant de Thémiscyre par mer, leur lutte contre la jeunesse scythe, le ἱερὸς γάμος de deux tribus, l'origine de l'État semi-scythisé des Sauromates (3). Il y a une ressem-

(1) V. à ce sujet mon article dans les *Mém. de la Soc. d'hist. et d'antiquités d'Odessa*, vol. XXXII (1913).

(2) Voir mon récent article dans le *Journ. of hell. st.*, XXXIX (1919), p. 88 et suiv.

(3) Il existe plusieurs versions de cette histoire. Une appartient à Hérodote ou à sa source (Hér., IV, 102-116). Nous la retrouvons un peu modifiée, chez Éphore *ap.* Steph. Byz., s. v. Ἀμαζόνες; Ps. Seymnus, 878-881 ; Dion. Perieg., 654 ;

blance frappante entre cette anecdote et ce que des auteurs dignes de foi, contemporains de Pompée, nous racontent sur le mariage sacré des Amazones du Nord du Caucase avec la tribu des Gargaréens. Je ne doute pas qu'il y ait au fond de ces deux récits semblables une réalité ethnographique. Les Amazones du Caucase peuvent très bien être une tribu méote refoulée dans la montagne par les Alains (1). Même fond ethnographique dans l'anecdote suffisamment connue d'Hérodote sur la lutte des Scythes contre les fils de leurs esclaves en Crimée : ces esclaves se sont unis par mariage aux femmes de leurs maîtres, lorsque ceux-ci se sont éloignés pour conquérir l'Asie, et leurs fils — que d'autres auteurs identifient avec les Sindes — leur ont opposé une résistance acharnée, quand ils sont revenus de leur expédition (2).

Voilà les faits : le culte de la Grande Déesse partout en Crimée, surtout sur les côtes du détroit de Kertsch ; la combinaison de ce culte avec des traces très prononcées de matriarcat ; l'addition de ces faits à la légende des Amazones, dès que les Grecs ont connu les tribus méotes.

Mais, comme partout d'ailleurs, le culte de la Grande Déesse n'est pas resté exempt d'influences extérieures. Les conquérants sémitiques en Mésopotamie, les conquérants indo-européens en Asie-Mineure et en Europe ont apporté avec eux le culte d'un Dieu suprême. La fusion de ces deux cultes a donné naissance à des couples

Eustath. *in Il.*, III, 189, cf. III, 172. Cf. aussi les versions hellénistiques recueillies par Diodore, Justin, Arrien et Strabon, analysées par V. Leonhard, *Hettiter und Amazonen*, Berlin, 1911, 78 et suiv. Je ne sais si la version de Diodore ne remonte pas au delà de l'époque hellénistique, jusqu'à Éphore ; cf. Gutschmid, *Ges. Schr.* V, 90 et s.

(1) Strabon, XI, 5, 1.

(2) Hér., IV, 1-3 ; cf. Plin., IV, 80 et Val. Flaccus, VI, 86 et suiv. Cf. une anecdote analogue qui fut formée pour expliquer le nom « Partheniae » donné à ceux qui ont fondé Tarente en Italie. Ces « enfants des Vierges ou de la Vierge » étaient probablement des descendants mythiques d'une déesse Parthénos et appartenaient à la population pré-grecque de la Grèce mêlée avec les Achéens. Les Grecs, ne sachant que faire de ces Partheniae, mais connaissant leurs relations avec les plus anciennes tribus de la Grèce, ont inventé la légende d'enfants nés d'Hilotes et de vierges spartiates pendant l'absence des guerriers qui luttaient contre les Messéniens (v. Geffken, *Jahrbb. f. kl. Phil.*, vol. 147, p. 177 et suiv. ; Bury, *A History of Greece*, 1920, 104 et note).

divins, et parfois, surtout dans les pays conquis par des Thraces, à des trinités. C'est un fait trop connu pour que j'y insiste (1). Le même phénomène s'est produit en Russie méridionale.

On se souvient de la légende qui nous est transmise par Diodore et Hérodote en trois versions et qui se réfère à l'origine du peuple scythe. Partout la même trame : un dieu étranger — Hèraclès ou Zeus — venant dans le pays et s'unissant en mariage sacré à une divinité féminine locale : selon Diodore, la παρθένος γεγενής ; selon l'une des versions d'Hérodote, la femme-serpent, μιξοπάρθενος ἔχιδνα ; selon l'autre version d'Hérodote, la fille du fleuve Borysthène (2). Un fragment d'une légende analogue courant dans les tribus méotes nous est conservé par Strabon ; c'est une partie de la légende du sanctuaire de Phanagorie : Hèraclès, qui vient pour exterminer les géants, est reçu par la Grande Déesse dans sa caverne (la caverne de Cybèle) ; la Déesse lui prête son aide en attirant un à un les géants, qui sont tués successivement. Je ne doute pas que ce soit aussi un mythe sur l'origine des peuples de la région du Kouban : l'union, qu'il faut supposer, de la Déesse avec le dieu conquérant a certainement produit les éponymes ou l'éponyme du peuple méote (3).

On a vu depuis longtemps que le type du mythe dont nous venons de parler se retrouve partout où l'on a cherché à expliquer l'origine d'un peuple (4). Mais je dois noter que ce mythe suppose trois choses : le culte de la Grande Déesse comme base de la religion indigène, le culte du Grand Dieu comme base de la religion des conquérants, l'apparition d'un peuple et d'une religion mixtes. Un mythe analogue nous est raconté pour expliquer l'origine de la nation celte (5).

(1) V., p. ex., Hommel, *Grundriss der Geogr. u. Gesch. des alten Orients*, 51 et s.

(2) Diod., II, 43 ; Hér., IV, 5 et 8 ; cf. Th. Reinach, *Rev. d. ét. gr.*, XXIX (1916), 120 (nouveau fragment d'Hésiode qui nomme Hèraclès comme ancêtre des Scythes).

(3) Strabon, XI, 2, 10 : cf., sur l'antre de Cybèle, Hesych., s. v. Κυβέλα. La même légende existait dans le pays des Saques, où le rôle d'Hèraclès appartient au héros éponyme Rostahne (v. Hüsing. *Mitth. d. Anthrop. Ges. in Wien*, 1916, 204, 11).

(4) E. Meyer, *Forsch.*, II, 235, 1 ; Niese, *Hermes*, 42, 427, cf. 432.

(5) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, 253, 2 ; cf. II, 120, 6. Le mythe nous est conservé par Diodore, IV, 19, 1-2.

Toutes ces données nous expliquent la liste étrange de divinités adorées par les Scythes qui nous est conservée par Hérodote. En tête, nous trouvons une déesse, Tabiti ou Ἱστίη, chef d'une triade qui comprend en outre un dieu suprême, Παπαῖος, et une déesse, Ἀπίη. Suivent un couple, formé de Γαιτοσύρης et d'Arripase (ou Argimpase), et deux dieux séparés (1). On a vainement tenté d'expliquer par des étymologies iraniennes la triade placée en tête de la liste. Mais on a bien vu que Παπαῖος semble être d'origine thrace. Voilà la première souche : une triade avec un dieu au second rang et une déesse au premier, résultat d'une conquête thrace, celle des Cimmériens. Le couple qui suit semble complètement iranien : en tête, le dieu suprême, comme dans les couples iraniens Auramazda-Anaïtis, Mithras-Varaharn. Mais comment expliquer qu'en tête d'une liste de divinités iraniennes se trouve une triade qui ne l'est pas ? N'oublions pas qu'Hérodote a tiré ses informations de sources olbiennes. Or, les Grecs d'Olbie connaissaient très bien la population mixte du cours inférieur du Dniepr et du Boug, population qui n'était aucunement iranienne, comme le prouvent les données archéologiques, mais ils n'avaient que des renseignements assez vagues sur les vrais Scythes, qui dominaient de loin les vallées de ces deux fleuves. D'autre part, il est bien possible que les Scythes aient adopté la religion de la Grande Déesse et l'aient élevée au rang de divinité suprême. Maintes fois Hérodote nous affirme que la divinité suprême des Scythes était Ἱστίη (2). C'est elle que servaient les membres de l'aristocratie scythe frappés de la maladie sacrée, l'impuissance. Ils revêtaient des vêtements de femmes et officiaient au culte de la Grande Déesse. Ces Énarées scythes ne sont qu'une autre forme des prêtres-eunuques de l'Asie-Mineure (3).

(1) Hér., IV, 59 ; cf. Diod., II, 46 : la fille de la première reine des Amazones καταδεῖξαι δὲ καὶ θυσίας μεγαλοπρεπεῖς Ἄρει τε καὶ Ἀρτέμιδι τῇ προσαγορευομένῃ Ταυροπόλῳ.

(2) Hér., IV, 68 et 127 ; cf. Xén., *Cyr.*, I, 6, 1, et VII, 5, 57. Sur les textes d'Hérodote, voir en dernier lieu Süss dans Pauly-Wissowa = Kroll, *Real. Encycl.*, VIII, 1262 et s.

(3) V. W.-R. Halliday, *The* θήλεια νοῦσος *of the Skythians*, *Ann. of Brit. School at Athens*, XVII, 95 et suiv. Les textes qui attestent l'existence de ce sacerdoce chez

Les données des écrivains grecs sur la religion scythe sont confirmées par une série de monuments figurés qu'on n'a jamais bien expliqués. A partir de la fin du IVe s. av. J.-C., les artistes panticapéens qui travaillent pour l'aristocratie scythe ne se bornent pas à fabriquer des objets familiers aux Scythes et à les orner à la mode grecque, quand ce n'est pas dans le style favori des tribus scythes, le style animal ; ils font encore des efforts pour représenter sur ces objets — pièces d'armement, ornements de vêtements, vaisselle en or et en argent — des scènes familières aux Scythes et que les Scythes probablement exigeaient d'eux. Ce sont surtout des scènes religieuses ou relatives à la vie militaire de la tribu dominante. Sur le fameux vase en électron de Koul-oba est représenté le camp scythe après la bataille : pansement de blessures, rapport d'un chef scythe au roi (1). Sur le vase de Voronèje que je viens de publier, c'est le camp scythe avant la bataille (2). Sur la célèbre amphore de Tchertomlyk, ce sont les préparatifs d'une expédition : les guerriers capturent leurs montures dans les vastes pâturages qui entourent leur campement (3).

Bien plus intéressantes sont les représentations religieuses.

Le mythe, dont nous avons parlé ci-dessus, d'une déesse chtonienne locale qui s'unit en hymen sacré à un dieu conquérant se retrouve sur plusieurs monuments figurés. Dès le IVe siècle, nous voyons constamment dans les tombeaux méotes et scythes une figure de déesse ailée anguipède, parfois représentée comme la πότνια θηρῶν domptant deux animaux réels ou fantastiques. Nous avons là une contamination de la Grande Déesse ailée asiatique et d'un type également oriental, la divinité anguipède, qui a influencé l'art ionien et lui a fait créer le type d'une Méduse anguipède (4).

les Scythes sont Ps. Hippocr., περὶ ἀέρων etc., 22 ; Hér., I, 102 ; IV, 67 ; cf. Aristote, *Eth. Nic.*, VII, 7. Cf. aussi Bennett, *Am. Journ. of Arch.*, 1917, 480, et A. Reinach, *Rev. de l'hist. d. rel.*, 1913, 300.

(1) Minns, *Scythians and Greeks*, p. 200-201, fig. 93, 94 ; Rostovtzeff, *Mat. de la Comm. arch. de Russie*, livr. 34 (1914), p. 29 et suiv., pl. III-IV.

(2) *Mat. de la Comm. Arch. de Russie*, p. 29 et suiv., livr. 34, pl. I-III.

(3) Minns, *Scyth. and Greeks*, 160, fig. 47 et 48.

(4) Sur la déesse ailée, v. Heuzey, *Origines or. de l'Art*, Paris, 1915, 257, qui cite un texte très significatif de Pausanias, V, 5. Sur la Méduse anguipède, v. Frothin-

Autant que je sache, cette contamination à l'époque classique ne se trouve nulle part hors de la Russie méridionale, où le type est très répandu. On a orné de cette figure des fronteaux de chevaux, des sarcophages en bois, des suaires et des habits de défunts, etc. (1). Nul doute que cette popularité extraordinaire d'un type aussi rare soit due à des croyances locales, qui se reflètent en même temps dans les légendes sur la déesse anguipède conservées par Hérodote, Diodore et Strabon.

La grande plaque triangulaire de Karagodéouaschek (v. la pl., fig. 1), qui ornait la partie frontale de la tiare de la reine, coiffure caractéristique des reines-prêtresses scythes que je viens d'étudier dans un article spécial (2), est couverte de représentations religieuses disposées en trois bandes (3). La partie la plus large de la plaque, l'inférieure, nous présente une scène très curieuse. Au milieu trône une déesse, couverte d'un lourd vêtement tout brodé d'or, coiffée de la tiare conique d'apparat. Vers elle s'avance, du côté droit, un jeune Scythe noble, probablement un prince, à qui elle tend un rhyton, qu'il saisit de la main droite. De l'autre côté s'approche une figure étrange : un homme imberbe, vêtu de vêtements de femme, tend à la déesse un vase sphérique. Derrière la déesse, deux prêtresses, la tête voilée. La même scène,

gham, *Medusa, Apollo and the Great Mother*, *Am. Journ. of Arch.*, XV (1911), 349 et s. ; v. surtout le vase de Graekwill, Radet, *Cybébé*, fig. 46 ; cf. Milani, *Studi et Mat.*, III, 170, fig. 5 ; Prinz, *Ath. Mitt.*, 1910, 158 et s. Aucun de ces auteurs ne cite le manche d'un vase archaïque en bronze du Musée de Nîmes (Méduse anguipède) (inédit?) et un manche analogue au Musée britannique (bronzes N 583, coll. Castellani), qui peut-être appartiennent au même cratère, cf. le pendant en or mycénien trouvé à Égine (A. J. Evans, *Journ. of hell. st.*, XIII, 195 et suiv. ; Bury, *A history of Greece*, p. 63, fig. 28), où nous avons déjà la contamination de la déesse anguipède et de la ποτνία θηρῶν.

(1) V. Minns, *Scyth. and Greeks*, 166, fig. 54-55 et mon article dans les *Opuscula archæologica O. Montelio dicata*, Stockholm, 1913 (frontal du tumulus Tzymbalka) ; *Comptes rendus de la Comm. arch.*, 1866, pl. II, 30 ; *ibid.*, 1891, 45 et s., fig. 35 (ornements de sarcophages) ; *ibid.*, 1865, pl. III, 4 et 5 ; 1866, pl. I, 67 ; 1893, 4, fig. 1-3 ; 1909-1910, 214 (plaques en or cousues sur les vêtements). Il est curieux de noter que ce type était connu des poètes romains (v. Val. Fl., *Argon.*, VI, 48 et s. ; cf. Claud., *De cons. Stil.*, III, 253 et s.).

(2) V. *Bull. de la Comm. arch.*, 63 (1917), 69 et s.

(3) Sur ce monument, v. mon article dans le *Bull. de la Comm. arch.*, livr. 49 (1913).

mais abrégée, est représentée sur un certain nombre de plaques en or découvertes dans plusieurs sépultures tumulaires (fig. 4). Nous y trouvons seulement les deux figures centrales : la déesse avec un miroir dans la main gauche, et un jeune Scythe qui boit au rhyton sacré. Une autre plaque nous représente la même déesse assise sur un trône ; auprès d'elle un prêtre avec un thymiatèrion ou un vase sphérique (fig. 5). Une plaque en or trouvée récemment nous montre la Déesse avec son oiseau sacré, le corbeau, et auprès d'elle un chien (1).

Une scène analogue à celle de la plaque triangulaire est reproduite sur un rhyton trouvé dans une sépulture tumulaire de la région du Kouban, à Merdjany : la Grande Déesse est assise de face sur un trône ; de la main gauche elle tient le vase sphérique. A sa droite un cavalier barbu boit au rhyton (2). Même scène sur un rhyton trouvé dans la Dobrudja et sur un anneau trouvé en Thrace dans un tombeau scythe (Filow, *Röm. Mitth.*, XXXII, 1917, p. 4).

Je ne doute pas que toutes ces scènes représentent un acte solennel, celui de la communion sacrée. Les princes scythes reçoivent la boisson sacrée de la Grande Déesse, la boisson qui les associe aux mystères divins et leur confère probablement des forces divines pour exercer le pouvoir de chef ou de roi. Cette manière de voir est confirmée par plusieurs considérations. Les vases sacrés qui figurent sur les monuments se trouvent régulièrement dans les sépultures royales, parfois accompagnés d'une patère à libations. Ils sont employés dans une cérémonie décrite par Hérodote et représentée sur des monuments qui proviennent des sépultures royales de la même époque à Koul-oba et Solokha. C'est la cérémonie du serment, qui prend la forme d'une communion sacrée au moyen d'une boisson consistant en vin et en sang mêlés dans un rhyton. La cérémonie était exécutée par les contractants en présence de témoins (3). Nous

(1) V. *Comptes rendus de la Comm. arch.*, 1913-1915, p. 135, fig. 221.
(2) *Bull. de la Comm, arch.*, 49 (1913), pl. X, XI.
(3) Hér., IV, 20.

la retrouvons figurée sur deux monuments. L'un, une garniture de ceinture de Koul-oba (fig. 6 et 7), nous donne le groupe central : les deux contractants agenouillés, buvant dans un même rhyton, et plusieurs assistants qui tiennent dans leurs mains les vases sacrés, vase sphérique et rhyton. L'autre, une série de plaques cousues sur le vêtement du roi enseveli dans le kourgane de Solokha, ne reproduit que la scène centrale (1).

Les vases en question assument les formes les plus archaïques qu'on connaisse : la forme sphérique, que nous retrouvons partout dès l'époque néolithique, et la corne, forme tout à fait naturelle pour des peuples nomades. Ces formes archaïques restèrent en usage, surtout dans les rites religieux, même quand on fabriqua des vases bien plus élégants. La forme bombée est caractéristique des vases sacrés babyloniens des époques les plus anciennes : c'est la forme du vase à eau jaillissante qui joue un rôle éminent dans la vie religieuse des Babyloniens (2). La corne à boire nous est rendue familière par les belles cornes sacrées de l'époque égéenne. J'ajoute que la troisième forme archaïque de vases a donné naissance à la patère. Nous savons que toutes ces formes se sont perpétuées dans les rites sacrés grecs. Si nous les retrouvons si fréquemment dans les tombeaux et sur les monuments scythes, c'est que les vases ont eu une signification religieuse. Leur présence dans les tombeaux de rois signifie qu'ils étaient des insignes du pouvoir royal.

Enfin nous retrouvons les mêmes vases sur d'autres monuments scythes. Les scènes qui y sont figurées sont sûrement religieuses et représentent le même acte de la communion sacrée. Mais cette fois, par accord avec le dualisme de la religion scythe, ce n'est plus la Grande Déesse qui donne la communion, c'est le Grand Dieu. Sur un rhyton en argent du même kourgane de Karagodéouaschck maintes fois mentionné (fig. 3), nous

(1) *Comptes rendus de la Comm. arch.*, 1913-1915, p. 108, fig. 122.

(2) V. Heuzey, *Orig. orient. de l'art*, 149, et *Un palais chaldéen*, Appendice. Cf. une statuette chaldéo-babylonienne de déesse tenant des deux mains le vase sphérique, Heuzey, *Orig. orient. de l'art*, pl. V.

trouvons une scène finement gravée qui représente un dieu et un roi montés sur des chevaux l'un en face de l'autre. Le roi reçoit du dieu la communion sacrée. La signification de cette scène ne peut pas être mise en doute. C'est une scène iranienne κατ' ἐξοχήν, fréquemment représentée sur les sculptures et les pierres gravées sassanides. Pour souligner le caractère religieux de la scène, l'artiste a ajouté deux corps d'hommes sous les pieds des chevaux : les forces du mal vaincues par le dieu et son élu. Notons encore le geste d'adoration que fait le roi dans la scène représentée sur le rhyton : c'est un geste caractéristique que nous retrouverons plus tard.

Voilà donc une série de scènes religieuses représentées sur des monuments fabriqués par des Grecs pour leurs clients scythes. Elles confirment et élargissent les données qui sont fournies par Hérodote : culte de la Grande Déesse hérité de la population soumise, caractère mystique de ce culte, cultes purement iraniens qui lui sont associés, et mélange de deux éléments, très caractéristique non seulement de la religion scythe, mais de la religion iranienne prézoroastrique en général.

On sait que la religion iranienne a eu une grande influence sur le monde romain. Quand on en parle, c'est surtout le culte de Mithra qu'on cite. Mais je crois que l'influence n'est pas confinée à ce culte. Je ne peux m'arrêter sur cette question. Je voudrais toutefois indiquer brièvement deux séries de monuments, indépendantes du culte de Mithra, qui attestent cette influence. Depuis la courte période de la domination de Mithridate sur le Bosphore, le royaume du Bosphore, qui n'était déjà plus purement grec, s'iranise de plus en plus. Vers le IIe s. après J.-C., l'iranisation des classes dirigeantes est presque complète. Un indice nous en est donné par les monnaies et quelques monuments figurés de ce temps. Les rois représentés sur les monnaies en cuivre des IIe et IIIe s. après J.-C. prennent un costume et une pose purement iraniens. Comparez leurs figures à celles du rhyton de Karagodéouaschck. Elles sont presque identiques. Le roi fait le même geste d'adoration. Les deux figures du rhyton se retrouvent sur

deux plaques d'or qui ornaient les diadèmes funéraires de princes du Bosphore au IIIe s. après J.-C. Sur l'une de ces plaques nous avons le dieu avec le rhyton, sur l'autre le roi qui fait le geste d'adoration et est couronné par une victoire volante. On a voulu reconnaître dans cette série de figures une imitation des monnaies où est représenté Marc Aurèle monté sur son lourd cheval si connu, la main droite levée. Ce geste de la main droite. on l'explique comme le geste de l'allocution. Mais nulle part sur les monnaies en question n'est gravée l'inscription usuelle : *allocutio principis* ; jamais nous ne voyons de soldats devant l'empereur ; jamais le geste représenté n'est celui de l'allocution avec la main droite légèrement abaissée. Donc ce ne sont pas ici le geste et l'acte de l'allocution, ce sont ceux de l'adoration du dieu suprême, maintes fois mentionné par Marc Aurèle dans ses écrits. Je ne doute pas que cet empereur ait subi l'influence, non seulement des idées stoïciennes, mais aussi des conceptions religieuses iraniennes (1).

Autre remarque. Les légions danubiennes nous ont légué un nombre toujours croissant de petits monuments religieux en forme de tablettes ou médaillons en plomb ou en pierre. La scène principale y représente toujours une triade de divinités : deux dieux montés sur des chevaux et entre eux une déesse. On a voulu reconnaître dans les deux dieux les Cabires thraces. Mais rien ne prouve qu'il s'agisse réellement d'eux. Les sujets secondaires, comme on l'admet généralement, sont purement mithriaques : des scènes empruntées aux mystères du dieu Mithra. Les deux cavaliers foulent aux pieds des corps d'ennemis vaincus, parfois un poisson. Nous avons retrouvé les corps sur le rhyton de Karagodéouaschek, et la signification du poisson doit être cherchée dans le même ordre d'idées. Je ne peux m'attarder sur ce point, quoique j'aie quelques données nouvelles à produire (2).

(1) V. à ce sujet mon article maintes fois mentionné, *Bull. de la Comm. Arch.*, 49 (1913), p. 23 et s. et pl. IV, V.

(2) J'ai en vue surtout les monuments curieux mégalithiques de régions de la Haute Arménie d'époque préhistorique qui assument la forme des poissons énormes et sont couverts de diverses représentations gravées au trait. On en connaît des dizaines. Le regretté J. Smirnoff les a photographiés sur place et préparait un mémoire

Pourquoi donc ne pas rester dans le domaine de la religion iranienne, et recourir aux Cabires, qui ne sont nullement liés aux régions du Danube? Pourquoi ne pas reconnaître dans les divinités des tablettes la triade divine avec deux dieux — dieu solaire dédoublé, comme les Dioscures et les Aśvinta — et la Grande Déesse, qui reparaît encore une fois combinée comme au temps des Scythes avec le dieu iranien, héros et combattant (1)?

Je regrette beaucoup de n'avoir pu traiter plus en détail les différentes questions que j'ai abordées. Je l'ai fait dans plusieurs articles que j'ai publiés sur ce sujet. Mon but était purement et simplement d'exposer quelques vues sur l'évolution religieuse de la Russie méridionale préiranienne et iranienne, et de montrer que cette évolution est digne d'être traitée avec plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Dorénavant la religion scythe pourrait et devrait figurer dans les manuels d'histoire des religions.

ROSTOVTZEFF.

spécial sur ces objets curieux dignes d'être étudiés. Les conditions actuelles dans lesquelles se trouve maintenant la Russie ne me permettent pas d'exprimer le vœu que les matériaux de Smirnoff soient bientôt publiés.

(1) Sur ces tablettes, v. mon article précité, p. 30 et suiv., demeuré inconnu à M. Abramić, qui a traité tout récemment de ces tablettes (v. *Oesterr. Jahreshefte*, XVII, 1914, Beiblatt, p. 94 et suiv.).

ASTYANAX

Ταῦτα δεδοξάσθω μὲν ἐοικότα τοῖς ἐτύμοισι,
XÉNOPHANE.

Dans l'épisode, à juste titre fameux, où Homère raconte le dernier entretien d'Hector et d'Andromaque, deux vers, bien que dépourvus de toute beauté littéraire, méritent de retenir l'attention. Ils nous apprennent les deux noms que porte le jeune Ἑκτορίδης :

τόν ῥ' Ἕκτωρ καλέεσκε Σκαμάνδριον, αὐτὰρ οἱ ἄλλοι
Ἀστυάνακτ'· οἶος γὰρ ἐρύετο Ἴλιον Ἕκτωρ (1).

Il y a je ne sais quelle surprenante gaucherie en ces deux vers. Hector, nous dit-on, appelait son fils Scamandrios ; les autres le nommaient Astyanax (maître de la ville), car c'était Hector seul qui protégeait Ilion. C'est moins le double nom qui étonne que la manière dont Homère justifie le second. Il prétend nous donner le motif d'une appellation populaire; en fait, il nous apporte une interprétation violente, arbitraire, imaginée par lui parce qu'elle s'accorde avec l'idée maîtresse de son poème (2).

Il n'y a pas lieu en effet de suspecter ces deux vers comme l'a fait Leaf dans son excellente édition de l'*Iliade* (3). Et il n'y a pas lieu non plus de suspecter les deux vers du chant XXII où

(1) *Il.*, VI, 402-3.

(2) Je considère l'*Iliade* comme un poème composé (au sens précis du mot) par quelqu'un qui avait un plan et qui a ordonné avec un inégal succès, conformément à ce plan, des données plus ou moins élaborées avant lui, retravaillées par lui ; j'appelle ce compositeur Homère.

(3) Selon Leaf, le nom d'Astyanax n'apparaîtrait que dans les poèmes cycliques et aurait été tardivement introduit ici et au chant XXII ; hypothèse parfaitement vaine.

Andromaque, pleurant la mort de son mari, nous redira l'origine du nom de son fils :

> Ἀστυάναξ, ὃν Τρῶες ἐπίκλησιν καλέουσιν·
> οἶος γὰρ σφιν ἔρυσο πύλας καὶ τεῖχεα μακρά (1).

Dans l'*Iliade* entière, Hector apparaît non comme un des défenseurs, mais comme *le* défenseur de Troie. Vivant, il s'est vanté d'assumer seul le poids de la lutte ; après sa mort, Priam et les Troyens reconnaissent son mérite exclusif par leurs paroles ou par leur désespoir (2). Virgile a traduit ce sentiment dans les vers de l'*Énéide* où l'ombre d'Hector apparaît à Énée :

> *Si Pergama dextra*
> *Defendi possent, etiam hac defensa fuissent* (3).

On s'est étonné parfois que le poème national de la Grèce ait commémoré, non la prise de Troie, mais une désastreuse querelle entre les chefs grecs (4). Il serait long de rechercher pourquoi Homère n'a pas chanté la prise de Troie (5) ; mais, s'en abstenant sans doute de dessein prémédité, il a trouvé l'expédient par quoi le destin de Troie s'identifie avec celui d'Hector (6). Au terme de la querelle, Achille, abattant le grand héros troyen, réduit la ville aux abois. Qu'importent les derniers soubresauts de la défense ? Sans doute Achille lui-même ne passera pas les portes Scées : la connaissance qu'il en a donne un caractère tragique à sa destinée sans diminuer l'efficacité de sa victoire. Les flammes du bûcher qui dévorent le corps d'Hector préludent à l'incendie où s'anéantira la cité troyenne.

Il n'est donc point douteux qu'Homère ait introduit de parti

(1) *Il.*, XXII, 506-7.
(2) *Il.*, V, 472 et suiv. ; voir surtout le chant XXIV en entier.
(3) *Aen.*, II, 291-2.
(4) G. Murray, *The rise of the greek epic* (deuxième éd., 1911), p. 56.
(5) Je signale une ingénieuse hypothèse de W.-R. Paton, *Classical Review*, 1912, p. 3-4 : la prise de Troie supposait dès l'origine l'emploi de moyens magiques (flèches de Philoctète, etc.), qui répugnaient comme barbares ou puérils aux conceptions d'Homère.
(6) On trouvera cette idée bien exposée par D. Mülder, *Die Ilias und ihre Quellen* (Berlin, 1910), p. 168, 238 et suiv.

pris l'interprétation du nom d'Astyanax que nous avons vue ci-dessus. Mais on peut se demander si, dans des formes antérieures de la tradition, l'enfant, déjà existant, devait son nom aux seuls mérites de son père.

Les commentateurs n'ont pas manqué de signaler des appellations dont l'origine serait semblable. Le fils d'Ajax, Eurysakès, est ainsi nommé parce que son père portait un large bouclier ; Télémaque, parce que Ulysse, durant sa petite enfance, combattait en terre lointaine ; Pisistrate, parce que Nestor avait la langue persuasive (1). Mais, dans le fouillis des généalogies et dans le foisonnement des personnages légendaires qui se dédoublent, se reproduisent et se multiplient à l'infini, il n'est pas permis de se tirer d'affaire à l'aide de quelques rapprochements superficiels. Chaque cas doit être étudié en particulier, avec les moyens dont on dispose. Tel fils doit son nom à son père, et tel père à son fils, de qui il tient véritablement l'existence (2). Ou bien deux personnages ne sont joints l'un à l'autre par des liens de filiation qu'en vertu d'analogies préexistantes. Ici nous trouvons en présence Hector et Astyanax, tous deux portant, comme il semble, des noms parlants dont le sens est à peu près équivalent. Si Astyanax veut dire : chef, et particulièrement, protecteur de la cité (3), Hector doit sans doute être interprété comme : celui qui maintient, qui protège (4). Il n'importe que dans l'*Iliade*, l'un soit un héros chargé d'exploits, l'autre un enfant au maillot. Il ne s'ensuit pas d'une manière nécessaire, comme le veut Homère, qu'Astyanax tienne d'Hector ce qui constitue essentiellement sa personnalité, je veux dire son nom.

(1) Cf. Leaf, *ad Il.* VI, 402-3.

(2) Cf. Gruppe, *Griech. Mythologie*, p. 741, note 4.

(3) Cf. G. Schulze, *Quaestiones epicae*, p. 505 : ἄναξ serait l'équivalent de φύλαξ ; cf. Sophocle, fig. 707, πύλης ἄναξ θυρωρέ.

(4) De ἔχω ; cf. Fick-Bechtel, *Griech. Personennamen*², p. 426. — Wilamovitz-Moellendorff, *Die Ilias u. Homer*, p. 335, croit que les personnages épiques qui portent ainsi des noms helléniques, des noms parlants, sont de pures inventions de poètes ; pourtant des *di certi* ont porté de semblables noms ; cf. Usener, *Goetternamen*, *passim*. Ἕκτωρ peut d'ailleurs être la transposition d'un nom asiatique ; cf. Carolidis, *Bemerkungen z. den alten kleinas Sprachen u. Mythen*, p. 57.

*
* *

Une glose de l'*Etymologicum magnum* nous met par hasard sur une voie qui mène, non à une solution, mais à de plausibles hypothèses : Ἀστυάναξ· ὁ υἱὸς τοῦ Ἕκτορος· οὐκ ἔστι παρὰ τὸ ἀνάσσω, τὸ βασιλεύω, ἀλλὰ παρὰ τὸ ἀνακῶς ἔχειν τοῦ ἄστεως τὸν Ἕκτορα· καὶ ἄνακας ἐντεῦθεν τοὺς Διοσκούρους Ἀττικοί κτλ.

A Athènes, en effet, le Dioskourion était appelé aussi *Anakeion*. Mais on s'aperçoit aisément que les divinités dites Ἄνακες, Ἀνακοί, Ἄνακτες, vénérées en maints lieux de la Grèce, n'avaient primitivement pas d'autres noms (1). Nous en avons la preuve pour Amphissa : au témoignage de Pausanias, on y célébrait des cérémonies mystérieuses en l'honneur des Ἄνακτες παῖδες. « Les uns disent que ce sont les Dioscures, d'autres les Courètes, et ceux qui se croient le mieux informés, les Cabires (2) ». L'indécision est significative.

Du texte de Pausanias, il y a mieux à retenir que ces assimilations : les Ἄνακτες étaient considérés et représentés comme des enfants. Il n'en est pas ainsi à Amphissa seulement. A Athènes, dans le Dioscourion, on voyait les statues des Dioscures à pied : καὶ οἱ παῖδες καθημένοι σφισιν ἐφ' ἵππων (3). De même à Argos, où le nom de ces enfants nous est donné, *Anaxis* et Mnasinous (4).

Il serait long de traiter des dieux-bébés qui ne manquent pas dans la religion grecque (5). Quelques-uns ont atteint l'âge viril : Zeus et Dionysos sont sortis de leur berceau, bien que toute dévotion ne se soit pas détachée de l'Enfant-Zeus, ni de l'enfant Dionysos, pas plus que dans la religion catholique, on ne néglige le culte de l'Enfant-Jésus. D'autres divinités ne se sont jamais

(1) Cf. Jessen, ap. Pauly-Wissowa, *s. v.* Ἄνακες.
(2) Paus., X, 38, 7.
(3) *Ibid.*, I, 18, 1.
(4) *Ibid.*, II, 22, 5-6.
(5) On trouvera d'utiles indications chez J.-E. Harrison, *Themis*, p. 264 et suiv. ; p. 284 et suiv.

départies de leurs formes puériles. Les Ἄνακτες παῖδες sont restés des enfants (1).

Leur puissance n'en est pas diminuée. On constate que souvent le rôle des dieux enfants n'est pas distinct de celui des héros protecteurs dont ils empruntent parfois l'apparence (2). On enferme un nouveau-né dans une corbeille et de la corbeille, imprudemment ouverte, sort un serpent, c'est-à-dire la manifestation visible d'un héros. Tel est le cas d'Érichthonios (3); et semblable métamorphose advint au jeune Sôsipolis, auquel il convient de nous arrêter (4).

« On raconte que les Arcadiens envahirent l'Élide; les Éléens marchèrent contre eux. Une femme vint trouver leurs chefs; elle avait au sein un nourrisson. Elle déclara qu'elle l'avait mis au monde et qu'un songe lui avait enjoint de le donner comme auxiliaire aux Éléens. Les chefs, confiants en sa parole, déposèrent le bébé, tout nu, devant le front de bandière. Les Arcadiens s'élancent à l'attaque, et voici qu'à la place de l'enfant il y eut un serpent. A cette vue, le trouble se répand dans les rangs des Arcadiens qui prennent la fuite; les Éléens les poursuivent et remportent une victoire éclatante. A la suite de ces événements ils nommèrent le dieu Sôsipolis et lui élevèrent un sanctuaire à l'endroit où le serpent, après la bataille, parut s'enfoncer dans la terre. »

L'enfant-dieu ou héros Sôsipolis a mis les ennemis en fuite: les Ἄνακτες παῖδες avaient apparemment un rôle identique de protection. Ce sont des Σωτῆρες, comme l'atteste une inscription

(1) Les divinités auxquelles on les assimile, Dioscures, Courètes, Cabires, sont aussi des divinités jeunes : cf. Nilsson, *Griechische Feste*, p. 418, et l'article curieux, mais trouble de G. Kaibel, Δακτύλοι Ἰδαῖοι (*Nachr. Ges. Göttingen*, 1901, p. 512 et suiv.).

(2) Faut-il les appeler des enfants-dieux ou des enfants-héros ? La ligne de démarcation est flottante.

(3) Harrison, *l. l.*; le serpent est plus tard conçu comme le gardien de l'enfant; il se dédouble, et il arrive aussi qu'il y a hostilité entre l'enfant et le serpent (c'est le cas du jeune Héraclès).

(4) Paus., VI, 20, 4 : cf. Robert, *Ath. Mitt.*, XVIII (1893), p. 37 et suiv. ; Harrison, *Op. laud.*, p. 238 et suiv.

d'Athènes (1). L'une de leurs fonctions essentielles était sans nul doute, comme pour tous les héros, d'assurer la sécurité des villes où ils recevaient un culte. A Patras, les statues dorées de trois enfants, que la légende mêlait singulièrement à la fondation de la ville, étaient placées sur une porte : c'était le signe matériel de l'assistance qu'on attendait d'eux (2).

*
* *

Je ne cherche point ici comment a pu se former ce concept de l'enfant, protecteur de la cité ; mais, constatant qu'il a existé dans le monde grec, je me demande s'il ne s'applique pas à Astyanax (3). Depuis les travaux d'Usener, qui ne sont pas encore caducs, nous sommes habitués à constater que les héros épiques, même les plus humbles — l'ignoble Thersite par exemple —, plongent en quelque sorte des racines lointaines dans les profondeurs du mythe et du rituel (4). L'enfant Astyanax n'échapperait pas à la loi commune.

Les maigres traditions attachées à son nom ne sont peut-être pas dépourvues de toute signification (5). Selon une légende à laquelle il est déjà fait allusion dans l'*Iliade* (6), Astyanax, après la prise de Troie, est précipité du haut du rempart. Mort singulière, attribuée soit à un mouvement de colère soit à une volonté cruelle et réfléchie. Selon Euripide, on craint que le fils d'Hector ne relève un jour la ville abattue :

(1) *IG*, III, 195 : Σωτήροιν Ἀνάκοιν τε Διοσκούροιν ὅδε βωμός.

(2) Cf. Nilsson, *Op. laud.*, p. 59, 213, 418. Je ne peux qu'effleurer ici cette question de la représentation de dieux sous des formes naines ; elle a des ramifications infinies (Palladion, Pénates, etc.).

(3) Les Ἄνακτες παῖδες sont au nombre de deux ou trois ; cette multiplication n'a rien qui doive surprendre ; cf. Usener, *Dreiheit* (*Rhein. Mus.*, LVIII (1903), p. 1 et suiv.).

(4) Cf. *Kleine Schriften*, t. IV, p. 199 : *Der Stoff des griechischen Epos ;* p. 422 : *Heilige Handlung.*

(5) Cf. Stoll, *ap.* Roscher, *Ausführl. Mythol. Lex.*, I, 658, *s. v.* ; Wagner, *ap.* Pauly-Wissowa, II, 1866, *s. v.*

(6) *Il.*, XXIV, 734 et suiv.

μὴ Τροίαν ποτε
πεσοῦσαν ὀρθώσειεν (1).

L'enceinte de la ville est par excellence un lieu consacré : τεῖχος ἱερόν : un rapport étroit associe le dieu protecteur et la muraille de défense (2). Dans les *Troyennes*, la mort de l'enfant est suivie immédiatement de l'épouvantable écroulement de Pergame. Il semble qu'on perçoive ici un écho de la tradition selon quoi Astyanax était effectivement l'*anax*, le protecteur de la cité.

Euripide nous apprend encore qu'Andromaque a obtenu de Néoptolème la faveur d'ensevelir son fils ; obligée de suivre en toute hâte son maître, elle laisse à Hécube le soin des obsèques. Euripide a-t-il imaginé de toutes pièces la scène pathétique où la grand'mère rend les derniers devoirs au corps fracassé de son petit-fils ? On peut supposer, sans abuser de l'hypothèse, que des données antérieures relataient l'existence d'un monument dit tombeau d'Astyanax. Il ne faut pas oublier en effet que certaines légendes, regardées en bloc comme « postérieures », rapportent qu'Astyanax survécut à la ruine de Troie et qu'il fonda différentes villes dans la Troade (4). Or, des héros fondateurs, ce que l'on connaissait le mieux à l'ordinaire, c'était leur tombeau, auquel s'attachait leur légende et qui, à l'ordinaire, assurait la sécurité de la cité. Mais la tombe n'enferme pas nécessairement un héros adulte. A Corinthe, le monument des enfants de Médée était évidemment pour la ville un gage de protection (5). Nous avons vu qu'à Patras les héros associés à la légende de fondation sont représentés sous des formes enfantines (6). Enfants-dieux, enfants-héros, héros fondateurs, héros protecteurs, toutes ces notions se mêlent et se

(1) *Troyennes*, v. 1160-1.

(2) C'est en effet du sacrifice de fondation que se dégage principalement la notion du dieu protecteur de la ville.

(3) *Troyennes*, v. 1123 et suiv.

(4) Cf. *Schol. ad Androm.* v. 10.

(5) Nilsson, *Op. laud.*, p. 57 et suiv. J'étudierai ailleurs cette curieuse légende où des enfants anonymes sont associés à Médée, qui devient leur mère. Comme le remarque Nilsson, p. 59, il est naturel de donner une mère à des dieux ou des héros enfants. A Sôsipolis, dont j'ai parlé ci-dessus, est ainsi associée Eileithyia.

(6) Ci-dessus, p. 487.

pénètrent dans les formes diverses de la légende qui sont venues jusqu'à nous.

Mais Homère n'avait que faire d'un protecteur puéril dont la puissance réelle était déguisée sous une apparente faiblesse. Il a remis aux fortes mains d'Hector la défense de Troie, et Astyanax n'est plus qu'un marmot peureux qui, effrayé par le panache flottant du casque paternel, se rejette en hurlant sur le sein de sa nourrice.

Strasbourg, février 1920.

P. Roussel.

UN SCEAU DE PLOMB
AU NOM D'UN PRINCE DE LA FAMILLE ROYALE DE HONGRIE
AU XIIe SIÈCLE
AU SERVICE DE L'EMPIRE BYZANTIN EN ASIE

Coloman, roi de Hongrie en 1095, contemporain de la première croisade, avait eu Étienne II pour successeur. Sous le règne de celui-ci, l'empire byzantin avait soutenu contre lui son oncle le prétendant Almos. Ce dernier, que Coloman avait jadis fait aveugler, étant mort tout au début de ces hostilités, le basileus Jean Comnène, fidèle à sa politique, n'avait pas tardé à choisir, parmi les princes hongrois, un nouveau candidat à la couronne pour l'opposer à Étienne. Son choix s'était fixé sur Boritz. Celui-ci était issu de l'union en 1112 d'Euphémie, fille de Wladimir-Monomaque, prince russe de Kiew, avec le roi Coloman. Ce mariage avait été fort malheureux, et Euphémie, accusée d'adultère, avait dû se retirer à Kiew. C'est là qu'était né Boritz. dont Coloman s'était refusé à endosser la paternité. Ce Boritz était revenu plus tard en Hongrie et, vers la fin du règne d'Étienne, il avait ourdi une conspiration malheureuse pour s'emparer de la couronne. Il avait dû fuir pour échapper au châtiment et était venu demander asile à l'empire grec. Certaines sources affirment même qu'il avait alors épousé une princesse de la famille impériale des Comnène. De 1132 à 1135, l'infatigable combattant, aidé des Polonais et des Russes, avait encore tenté de renverser le nouveau souverain de Hongrie, Béla II dit l'Aveugle, fils de l'ancien prétendant Almos.

Le silence se fait alors sur Boritz durant quelques années, et c'est seulement sous le règne du nouveau basileus Manuel Comnène que nous retrouvons le prince hongrois et son fils Constantin. Il venait en effet de tenter à nouveau un audacieux, mais malheureux coup de main pour essayer de rentrer en Hongrie en s'emparant de Presbourg. Il avait toutefois réussi à regagner non sans peine le territoire byzantin. Puis, à la suite de la seconde croisade, il avait pu rentrer à Constantinople, le roi de France Louis VII l'ayant protégé.

A l'automne de l'an 1151 enfin, le basileus Manuel avait entrepris contre la Hongrie sa première campagne, dans laquelle un rôle important devait être joué par Boritz. La présence de ce personnage à la tête d'un corps grec explique même dans quelque mesure la facilité du succès des troupes impériales. Il avait, dit M. Chalandon dans son *Histoire des Comnène*, à laquelle j'emprunte ces détails, conservé dans sa patrie de nombreux partisans, qui durent aider puissamment au gain des armes byzantines. Boritz, vainqueur, bien qu'à un moment serré de près par le roi Geïsa, réussit toutefois à repasser le Danube avec tout son butin, et Manuel rentra en triomphe à Constantinople. Hélas, au cours d'une nouvelle campagne contre la Hongrie dans l'hiver de 1155 à 1156, Boritz, qui combattait toujours dans les rangs byzantins, fut tué dans une mêlée avec un corps de barbares coumans qui avaient réusssi à passer le Danube et qui étaient certainement, dit M. Chalandon, les alliés du roi Geïsa.

Je vais maintenant parler enfin du fils même de Boritz, désigné sous le nom de Constantin Coloman dans les sources. A l'égal de son père, à l'égal aussi de tant de réfugiés de haut rang, le jeune prince hongrois, exilé de sa patrie, avait pris du service dans les armées byzantines. Par sa mère, on l'a vu, il était allié à la famille impériale régnante des Comnène. C'est en l'an 1163 que les sources nous font rencontrer pour la première fois son nom dans une très lointaine province de l'infini territoire byzantin, en Cilicie, puis en Syrie. Il commandait à ce moment en qualité de duc de Cilicie les contingents byzantins qui défendaient contre

l'immensité sarrasine les frontières impériales aux lieux mêmes qu'occupent aujourd'hui des contingents français. A ce moment aussi les Francs de Terre-Sainte et le petit royaume chrétien d'Arménie soutenaient une lutte cruelle contre le puissant atabek de Syrie, Nour ed-Dîn. Lorsque celui-ci, à la tête de forces énormes, se décida, dans cette année 1163, à attaquer le fameux Krak des Chevaliers ou Château des Kurdes, la plus puissante forteresse des Francs au Saint Royaume de Palestine, dans les rangs de l'armée chrétienne qui le battit à la Boukaïa, nous constatons la présence du « duc de Cilicie Colomanos qui avait débarqué sur la côte de Syrie avec une troupe nombreuse de Grecs ». Quels temps étranges où Français d'Orient, Arméniens et aussi Byzantins, commandés par un prince hongrois, luttaient dans des combats épiques contre toutes les forces de l'antique Islam !

L'année suivante, au mois d'août 1164, lors de la terrible défaite infligée par l'armée de Nour ed-Dîn aux Chrétiens devant Harîm, les troupes byzantines combattaient encore aux côtés des Latins. Mais cette fois, leur infortuné chef Coloman, fait prisonnier par les Musulmans, partagea le sort des plus illustres chefs latins de l'armée : le Prince d'Antioche Bohémond III et le comte de Tripoli Raymond. Le titre de *duc* qu'il porte dans les sources byzantines fait qu'il est devenu *Doukas* chez les chroniqueurs latins et chez Bar Hebraeus, sans pour cela qu'il fût en aucune manière allié à cette illustre famille grecque. Il est mentionné comme tel dans diverses lettres écrites au roi Louis VII de France par Amaury et Geoffroy Foucher entre autres. L'historien byzantin Kinnamos l'appelle Coloman le jeune, pour le distinguer de son père Boritz Colomanovitch ou Boritz, fils de Coloman.

Durant la captivité de notre héros, la Cilicie avait été gouvernée par d'autres ducs, entre autres par le fameux Andronic Comnène, de terrible et amoureuse mémoire. Quand Coloman eut réussi à se racheter de sa prison, le basileus Manuel, furieux contre son trop célèbre cousin, le nomma à nouveau duc de Cilicie à la place de celui-ci, qui était devenu, on le sait, l'amant de la fille de Raymond de Poitiers, la belle Philippe, propre belle-sœur du basileus.

Informé de ces amours extraordinaires, Manuel, fort en colère, donna l'ordre à Coloman, non seulement de remplacer Andronic dans son gouvernement, mais aussi de se rendre à Antioche pour tenter si possible de se faire aimer de Philippe et de lui faire oublier son bel amant. Cette combinaison, dit M. Chalandon, ne réussit point, et la fille de Raymond de Poitiers éconduisit cet amoureux par ordre en l'accablant de railleries sur la petitesse de sa taille. Dans ses propos elle n'épargna point son beau-frère, qui, pour remplacer le charmant Andronic, avait envoyé auprès d'elle un si piètre chevalier.

Coloman était vraiment malchanceux. A peine sorti des geôles sarrasines, il retomba captif aux mains d'un prince arménien.

Mleh, fils du dernier souverain Thoros. Ce Mleh était l'adversaire acharné des Latins d'Antioche comme des Templiers. Pour se venger du roi de Jérusalem, qui l'avait un moment fait prisonnier, il n'avait pas hésité à conclure avec le redoutable atabek une alliance impie. Au début de 1173, raconte M. Chalandon, aidé par les troupes de Nour ed-Dîn, il enleva aux Grecs les grandes cités ciliciennes d'Adana, de Mopsueste et de Tarse, et fit un grand nombre de prisonniers, dont il envoya les principaux à l'atabek. C'est vraisemblablement à ce moment que le duc de Cilicie, Constantin Coloman, tomba aux mains du dynaste arménien. A partir de ce jour nous ne savons plus rien de lui ; mais un petit monument, que j'ai acquis peu avant la guerre, vient nous rappeler d'une manière bien intéressante son nom si oublié.

Au printemps de 1914, un de mes correspondants m'adressa d'Alep un sceau de plomb byzantin retrouvé aux environs de

cette ville, portant au droit l'effigie du saint guerrier Démétrius, le plus grand patron militaire des armées byzantines, et au revers l'inscription en cinq lignes : *Sphragis Sebastou Doukatou Kalamanou,* ce qui signifie : *Sceau du Sébaste Duc Kalamanos.* Ce petit monument a été évidemment détaché de quelque parchemin signé avant l'an 1173 par Constantin Coloman alors qu'il était *duc* impérial en Cilicie. Il nous démontre que l'orthographe de l'époque était non pas *Coloman,* mais bien *Calaman,* comme l'écrit le chroniqueur Jean Kinnamos (1). Il est intéressant de retrouver dans la lointaine Alep de Syrie la trace d'un descendant des antiques rois de Hongrie, fils d'Arpad, devenu de par les vicissitudes de la politique orientale un fidèle fonctionnaire provincial des empereurs de Byzance de la famille des Comnène.

Gustave Schlumberger.

(1) Ed. Bonn, p. 216, l. 4.

A PROPOS DU MOT κρωσσός.

Le mot κρωσσός, « cruche », a été depuis longtemps déjà rapproché de l'allemand *Krug* et conséquemment du français *cruche* qui est un emprunt au germanique. Réduite à la simplicité de ce rapprochement, l'étymologie de κρωσσός n'est qu'une amusette sans portée ; elle ne va pas sans difficultés et par suite laisse place au doute. Mais elle mérite d'être examinée de près ; car, certaines difficultés une fois écartées, on entrevoit, sur l'histoire du mot, des perspectives lointaines, dignes, semble-t-il, de retenir l'attention des hellénistes.

L'histoire du mot κρωσσός en grec se réduit à peu de chose. Les plus anciens exemples qu'on en ait sont dans les tragiques. Eschyle en présente un (fragment 96), Sophocle un aussi (*Œd. Col.*, 478), et Euripide deux (*Ion*, 1173 ; *Cycl.*, 89). Le sens est des plus clairs ; il s'agit d'un pot à eau, d'un vase à puiser ou à garder de l'eau. Ce même sens est attesté dans l'idylle XIII de Théocrite (vers 46). Moschus (IV, 34) emploie κρωσσός pour désigner un vase funéraire, une urne à mettre des cendres ; et ce sens est connu aussi par l'Anthologie (VII, 710, v. 1 : πένθιμε κρωσσέ). Si l'on ajoute que la *Vie d'Alexandre* de Plutarque offre un exemple de κρωσσός (chap. 20), et qu'il y a un dérivé κρωσσίον dans l'Anthologie (par ex. IX, 972), on aura fait à peu près toute l'histoire du mot dans la littérature grecque. C'était un mot plutôt rare. Les grammairiens n'ont pas manqué de le gloser. Hésychius traduit κρωσσός par ὑδρία, στάμνος, λήκυθος ; Suidas, par ὑδρία, ἀγγεῖον ὑδροφορικόν. Et le même Suidas connaît aussi κρωσσίον, qu'il traduit par στάμνος.

Un mot dont l'emploi est limité d'abord aux tragiques et aux bucoliques est suspect d'être sicilien. On sait quelle part a eue la Sicile, dès le VIe siècle, au développement de la culture grecque et quelle influence le dorien de Sicile a exercée au siècle suivant, par l'intermédiaire de poètes comme les Syracusains Épicharme et Sophron, sur la littérature attique (voir A. Meillet, *Aperçu sur l'histoire de la langue grecque*, p. 250 et suiv. ; V. Magnien, *Mém. de la Soc. de Linguist.*, XXI, p. 49 et suiv.). Dans une dissertation consacrée au vocabulaire d'Eschyle (*de Aeschyli copia uerborum*, Berlin, Weidmann, 1906, 114 p., in-8), M. Wolfgang Aly a dressé une courte liste de mots siciliens employés par le poète tragique (p. 99-113 : ἀσχέδωρος, βουνός, κυδάζω, θοάζω, θῶσθαι, ὀόρίκαλα, τί μήν ; etc.). Le mot κρωσσός, il est vrai, n'y figure pas ; et parmi ceux qui sont enregistrés, il en est dont l'origine sicilienne est discutable. Mais Athénée (p. 402 B) affirme l'existence dans le vocabulaire d'Eschyle d'un grand nombre de mots siciliens : ὅτι δὲ Αἰσχύλος διατρίψας ἐν Σικελίᾳ πολλαῖς κέχρηται φωναῖς Σικελικαῖς οὐδὲν θαυμαστόν. Et il cite notamment le mot ἀσχέδωρος comme étant du nombre. Si nous connaissions mieux les parlers grecs de Sicile, nous y trouverions sans doute la source de nombreux mots du vocabulaire des tragiques, qui sont jusqu'ici dépourvus de toute étymologie plausible. Mais ce que nous savons de ces parlers siciliens justifie l'hypothèse que le mot κρωσσός en soit sorti.

Le vocabulaire des parlers grecs de Sicile devait être assez composite. Il avait subi l'influence de parlers d'Italie : du messapien, de l'osque, du latin même, si l'on en juge par les mots suivants qui sont donnés comme siciliens par des écrivains de l'antiquité :

γέλα. Stéph. Byz. au mot Γέλα· καλεῖται ἀπὸ ποταμοῦ Γέλα· ὁ δὲ ποταμὸς ὅτι πολλὴν πάχνην γεννᾷ· ταύτην γὰρ τῇ Ὀπικῶν καὶ Σικελῶν γέλαν λέγεσθαι. Et on lit dans le glossaire d'Hésychius (346, 22, éd. M. Schmidt) : γέλανδρον· ψυχρόν. A comparer le latin *gelu*, *gelidus*.

κάμπος· ἱπποδρόμος. Σικελοί (Hésychius). C'est le latin *campus*.

κάτινος, lat. *catinus* (Varron, *L. L.*, V, 125).

κύβιτον· δοκεῖ δ' εἶναι δωρικὸν τοὔνομα τῶν ἐν Σικελίᾳ Δωριέων, ὅθεν Ἐπίχαρμος καὶ τὸ παίειν τῷ ἀγκῶνι κυβιτίζειν λέγει (Julius Pollux, *Onom.*, II, 141). Les mots κύβιτόν et κυβιτίζω sont également dans le glossaire d'Hésychius (931, 29, éd. M. Schmidt); et Photius dit dans son *Lexique* (183, 5): κύβηττον· Ἴωνες τὸ ἄκρον τοῦ ἀγκῶνος· οὕτως Ἐπίχαρμος. Cf. le latin *cubitus*.

λέπορις. Varron (*L. L.*, V, 103) : lepus quod Siculi quidam graeci dicunt λέποριν (cf. *de R. R.*, III, 12, 6). L'enseignement du grammairien latin peut être complété par le témoignage de J. Pollux (*Onom.*, V, 75), suivant lequel le lièvre aurait été introduit en Sicile pour la première fois au temps d'Anaxilas, tyran de Rhegium, c'est-à-dire au début du ve s. av. J.-C.

μοῖτος. Varron (*L. L.*, V, 178) cite d'après Sophron le proverbe μοῖτον ἀντὶ μοίτου et donne le mot comme équivalent de *mūtuus* en sicilien. Cf. Hésych. : μοῖτον ἀντὶ μοίτου, παροιμία Σικελοῖς.

πανὸς· ἄρτος. Μεσσάπιοι. Καὶ τὴν πλησμονὴν πανίαν καὶ πάνια τὰ πλήσμια· Βλαῖσος ἐν Μεσοτρίβᾳ καὶ Δεινόλοχος ἐν Τηλέφῳ, Ῥίνθων τε ἐν Ἀμφιτρύωνι. Καὶ Ῥωμαῖοι δὲ πᾶνα τὸν ἄρτον καλοῦσι (Athénée, p. 111 C). Si Blaisos était Campanien, Rhinthon était né à Tarente (Suidas) ou à Syracuse (*Anthol.*, VII, 414), et Deinolochos passait pour disciple ou même fils d'Épicharme (Suidas).

ῥογός, « grange à serrer le grain ». ταῦτα [σιτοβόλια] δὲ ῥογοὺς Σικελιῶται ὠνόμαζον καὶ ἔστι τοὔνομα ἐν Ἐπιχάρμου Βουσίριδι (J. Pollux, *Onom.*, IX, 45). On peut comparer le latin *rogus* dont le sens propre était sans doute « tas, monceau ».

A ces mots expressément donnés pour siciliens, on peut joindre : κάρκαρον· τὸ δεσμωτήριον· οὕτως Σώφρων (Hésychius).

πατάνα, πατάνιον cités par J. Pollux comme employés par Sophron ; cf. πάτανα· τρύβλια Hésychius.

πόρκος. Varron (*L. L.*, V, 97) : porcus... a Graecis quod Athenis in libris sacrorum scriptum est κάπρῳ καὶ πόρκῳ.

Le mot πόρκος est venu d'Italie (v. plus loin). Quant aux deux premiers, le fait qu'ils sont tirés de Sophron rend vraisemblable qu'ils aient appartenu au vocabulaire sicilien ; on ne peut les séparer des mots latins *carcer* et *patina*.

La présence de mots d'origine italique dans les parlers grecs de Sicile s'explique par les rapports constants que les habitants de cette île devaient avoir avec leurs voisins de la Grande-Grèce, eux-mêmes en contact direct avec des populations italiques. Ainsi s'explique que l'on rencontre en sicilien des mots aussi clairement latins que *campus, carcer, cubitus* ou *pānis,* ce dernier transmis peut-être, comme le fait croire Athénée, par l'intermédiaire du messapien. Mais il faut tenir compte aussi de la population indigène des Sicules, qui — le fait est aujourd'hui prouvé — appartenait au groupe occidental et parlait une langue indo-européenne de ce groupe. M. Thurneysen voyait de l'italique dans la fameuse inscription sicule de Centorbi (*Kuhn's Zeitschrift,* XXXV, 212). D'autres ont proposé de rattacher le sicule au ligure, adoptant ainsi une tradition qui remonte à l'antiquité (Philistos de Syracuse, cité par Denys d'Halicarnasse, *Antiqu. Rom.,* I, 22, 4 ; et Constantin Porphyrogénète, περὶ θεμάτων, p. 59, éd. J. Bekker). Cette hypothèse est la plus vraisemblable. C'est elle qui a été récemment défendue par M. M. Niedermann (*Essais d'étymologie et de critique verbale latines*, Paris-Neuchâtel, 1918, p. 25) dans le joli article qu'il a consacré au plus authentique mot sicule qui soit venu jusqu'à nous, ζάγκλον, nom de la faucille. Ce mot, d'où a été tiré le nom primitif de la ville de Messine (Ζάγκλη, Hérodote, VII, 164 ; cf. le nom de Trapani, ancien Δρέπανον, « faucille »), a survécu comme nom commun dans la poésie de Callimaque (cf. *Etym. Magn.*, p. 406, 51) ; Thucydide remarque déjà (VI, 4) que ζάγκλον était le nom de la faucille en sicilien. Or, M. Niedermann y a reconnu un ancien mot ligure, qui aurait passé aussi en latin, sous la forme *falcula, falx.* C'est du ligure aussi que, suivant M. Joseph Brück (*Kuhn's Zeitschrift,* XLVI, 351 et suiv.), le latin et le grec de Sicile auraient tous deux respectivement tiré le nom du lièvre, *lepus* et λέπορις. La même hypothèse pourrait s'appliquer à deux mots qui désignent à la fois un poids et une monnaie, lat. *lībra* sicilien λίτρα (Wh. Schulze, *Kuhn's Zeitschrift,* XXXIII, 223), et qui ne peuvent sortir que d'un prototype commun.

L'intérêt que présente ainsi la Sicile aux linguistes est d'avoir été dans l'antiquité, avec la Grande-Grèce, le point de contact entre le monde hellénique et le monde occidental. Elle fournit un pont pour passer de la Grèce à l'Italie et pour remonter, par l'Italie, à la Gaule et aux Alpes. Les Ligures, en effet, dont les Sicules ne furent qu'un poste avancé, ont été eux-mêmes, semble-t-il, dans l'Occident de l'Europe les premiers venus des Italo-Celtes. Ce sont des Préceltes, probablement peu différents de ceux qui vinrent après eux (cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 110 et suiv. ; Dottin, *Anciens peuples de l'Europe*, p. 180). Il y avait certainement dans le sicule un bon nombre de mots appartenant au vocabulaire occidental ; c'est par le sicule qu'ils ont passé dans des parlers grecs. Occidental est le nom du porc (lat. *porcus*, irlandais *orc*, vieux haut allemand *far(a)h* ; avec une extension, comme souvent, sur le domaine balto-slave) ; occidental aussi le nom latin du bûcher, *rogus* (proprement « tas, monceau » ; cf. gotique *rikan* « amonceler »). Par suite πόρκος et ῥογός sont en grec des emprunts au vocabulaire occidental. Et c'est le cas aussi du mot κρωσσός, auquel cette longue digression nous ramène : κρωσσός se laisse expliquer, en effet, comme le dérivé d'un prototype occidental, dont il est possible de déterminer la forme. Ce n'est toutefois pas l'allemand qui la fournit.

L'allemand *Krug* (vieux-haut-allemand *kruog*, m., plur. *kruagi* chez Otfrid) sort d'un germanique **krōg-*, que l'on retrouve aussi en vieil-anglais (*cróg, cróh*, m.) et qui a passé en slave sous la forme du dérivé *krugla* (Berneker, *Etym. Wtb.*, p. 628). Mais en germanique, ce mot **krōg-* est d'une antiquité douteuse. Il est limité au westique (germanique occidental) ; et en westique même il présente des doublets **krūka-* et **krukka-*, qui ont passé par voie d'emprunt au scandinave (Falk-Torp, *Norw.-Dän. Etym. Wtb.*, I, 583, s. u. *Krukke*). De **krūka-* sont sortis le vieux-saxon *krûka* f. (dat. pl. *crukòn* dans des relevés de taxes, Holthausen, *Altsächs. Hdb.*, p. 215), le néerlandais *kruik*, f. (N. van Wijk, *Franck's Etym. Woordenb. der nederlandsche taal*, s. u.), le vieil-anglais *crúce* f. et le moyen-haut-allemand *krû-*

che, conservé dialectalement aujourd'hui sous la forme *Krauche* ; la forme **krūka-* paraît essentiellement bas-allemande ; elle a passé en suédois (*kruka*) et a donné au français le vieux mot *crue* à date ancienne et plus tard le mot *cruche* (Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wtb.*, n° 4784). Enfin, c'est un type à voyelle brève et à double gutturale qui est attesté en vieil-anglais dans les mots *crocca* et *crohha* m. (Sievers, *Angelsächs. Gramm.*, § 220) et qui par voie d'emprunt a donné au scandinave le vieil-islandais *krukka*. Il est impossible de ramener les trois types germaniques à un prototype commun (cf. Fr. Kluge, *Etym. Wtb. der deutschen Spr.*, s. u. *Krug*). Le plus vraisemblable, étant donné l'identité des sens, est qu'ils ont été tous trois empruntés d'une même langue, mais à des dates différentes, et probablement en des lieux différents.

Cette langue doit être le celtique. Il est vrai qu'en irlandais le seul correspondant connu est *croccan* (gl. olla) et en gallois *crochan* « pot » et que certains linguistes ont supposé ces mots empruntés à l'anglais, comme c'est le cas sans doute du gallois *crue* « baquet ». Mais cette hypothèse n'est pas plus vérifiable que l'hypothèse inverse. Ce qui paraît sûr, c'est que tous les mots précédents, germaniques, irlandais ou gallois, ont leur point de départ en celtique commun. Il existe, en effet, dans le vocabulaire celtique un radical **krouk-* attesté au sens de « monticule de terre, tertre, tumulus », mais qui pouvait désigner d'abord un objet de forme ronde. De ce radical ont été régulièrement tirés *cruach* f. en irlandais et *crûg* m. en gallois. Il est conservé en vieux-celtique dans le nom d'une station romaine de Grande-Bretagne, *Pennocrucium*, en Staffordshire (cf. en irlandais *Cenn Cruaich*, en gallois *Penn Crûg* dans des noms de lieu). Or, nous connaissons le traitement des anciennes diphtongues en celtique. Suivant une tendance générale de l'indo-européen, elle se sont simplifiées et ont abouti à des voyelles longues. Mais la diphtongue *ou* (représentant un ancien *eu* ou un ancien *ou*) a eu un double traitement : tantôt *ō*, tantôt *ū*. C'est par *ō* qu'elle est traitée en gaélique (d'où irlandais *ua*) et par *ū* en brittonique. Le gaulois

présente les deux traitements. Ainsi le nom du dieu *Teutatis*, connu avec *eu* par le passage célèbre de Lucain (I, 445), a passé par la forme *Toutatis* (*Corp. Inscr. Lat.* III, 5320) pour aboutir suivant les lieux à *Totatis* (*ib.*, VI, 2407 : *Totatigen*) et à *Tutatis* (*ib.*, VII, 335). Les deux prononciations étaient sans doute dialectement en usage sur le domaine gaulois. Dès lors le vocalisme divergent des mots germaniques **krōg-* et **krūka-* s'explique, si on les suppose empruntés tous deux du celtique, où un ancien **krouk-* donnait suivant les lieux **krōk-* et **krūk-*. La différence des gutturales peut tenir à une différence de date dans l'emprunt, étant donné le peu de fixité et la rapidité d'évolution des occlusives germaniques. Le type **krukka-*, que représente par exemple l'irlandais *croccan*, se laisse d'autre part ramener aussi à une racine **krouk-*.

Cette racine n'est pas connue par ailleurs. Il y a en albanais un mot *karok'e* « sorte de vase » qui appartient à la même famille que tous les mots précédents. C'est certainement un mot emprunté ; mais par quelle voie a-t-il pénétré en albanais ? Gustav Meyer (*Etym. Wtb.*, s. u.) ne se prononce pas. Il n'y a pas lieu d'en faire état, puisqu'il n'apprend rien sur l'origine de cette famille. Le terme auquel s'arrête l'enquête précédente est le vocabulaire occidental, représenté ici par le celtique, au delà duquel nous ne savons rien d'un mot **krouk-* « objet rond, cruche ». Mais cette conclusion autorise l'hypothèse que par le ligure et le sicule le mot ait pénétré en Sicile, où sous la forme d'un dérivé **krōk-yo-* il aurait donné en grec un des noms de la cruche, κρωσσός.

L'extension de ce mot occidental, à la fois vers le Sud jusqu'en Sicile et en Grèce et vers le Nord à travers le domaine germanique, puis du germanique au roman et au slave, n'est pas pour étonner. Les mots qui désignent des objets de civilisation sont sujets à voyager. Et les noms d'ustensiles domestiques en particulier se sont presque tous promenés à date ancienne à travers l'Europe (cf. O. Schrader, *Reallexikon*, p. 278). Bien peu sont restés limités à un seul pays ; et, lorsque le même mot apparaît

dans deux langues différentes, le fait est dû le plus souvent à un emprunt de l'une à l'autre. Les noms de vases en grec ou en latin sont de provenances très diverses ; indigènes ou non, ils ont été ensuite généralement empruntés par des langues voisines. Ainsi le nom de l'amphore, qui est authentiquement grec (ἀμφορεύς, d'un plus ancien ἀμφιφορεύς employé par Homère), a passé en latin (*amp*[*h*]*ora*, *ampulla*), puis du latin au celtique (irlandais *ambor*, m., K. Meyer, *Contributions to Irish Lexicography*, p. 84) et au germanique (vieux-haut-allemand *ambar*, d'où *eimbar*, auj. *Eimer*), puis du germanique au slave (vieux-slave *ąborŭ*) et au baltique (vieux prussien *wumbaris*) ; on en suit la trace dans toute l'Europe. Du sémitique (hébreu *kad*) est venu le grec κάδος (Archiloque), qui a passé d'une part en latin (*cadus*), d'autre part en slave (vieux-slave *kadĭ*) et du slave en lituanien (*kōdis*). En allemand, la plupart des noms de récipients sont des mots empruntés du latin (*Becher*, *Becken*, *Eimer*, *Kachel*, *Kelch*, *Kessel*, *Kopf* et *Kufe*, *Schüssel*, etc.). Mais en latin, l'origine des mots de ce genre est des plus variées : pour beaucoup elle est inconnue. Un autre nom de la cruche et de l'urne cinéraire en grec, κάλπις et κάλπη, a passé en latin sous la forme *calpar* ; mais on n'en connaît pas l'origine (M. Scheftelowitz l'a supposée assyrienne sans raison valable, *Bezzenberger's Beiträge*, XXVIII, 149 et XXIX, 69). D'une même source, également inconnue, sont venus indépendamment au grec le mot ὄρχη et au latin le mot *urceus*, qui a passé du latin au celtique (irl. *orc*), au gotique (*aurkeis* ; mais pas au westique) et au slave (vieux-slave *vrŭčĭ*).

Les emprunts résultent toujours de conditions spéciales à chaque mot, et par suite, bien que l'on connaisse les grands courants de civilisation qui se sont produits dans l'antiquité, on ne peut poser de règles générales sur l'origine et la direction de ces mots. Il y a par exemple des noms d'ustensiles qui ont voyagé du germanique au roman. Le cas du français *cruche* n'est pas isolé. Le vieux mot allemand *hnapf* (aujourd'hui *Napf*), d'origine d'ailleurs inconnue, est entré en roman de très bonne heure

(bas-latin [*h*]*anappus, Corpus Glossar. Latin.*, V. 564 et 583) ; il s'y est conservé dans l'italien *nappo* (le français *hanap* est un emprunt livresque plus récent). Les mouvements qui ont entraîné les mots ont donc suivi parfois des sens opposés; par suite, il n'y a pas à s'étonner que le mot χρωσσός ait pu venir au grec de l'Occident de l'Europe, comme le mot κάδος lui est venu de l'Orient.

Il resterait toutefois aux archéologues à confirmer les conclusions de cet article et à le compléter en l'illustrant de figures. Nous sommes ici sur un terrain où l'archéologie et la linguistique peuvent utilement se prêter appui. Les noms d'objets n'ont voyagé qu'en servant d'étiquettes aux objets eux-mêmes. Quand le linguiste a relevé et déchiffré ces étiquettes, il a fini sa tâche ; mais il laisse aux archéologues le soin de les recoller aux objets.

J. Vendryes.

PTOLÉMÉE, GÉOGRAPHIE, IV, 5, 24
ET LE PAPYRUS RAINER N° 259

Les manuscrits de la Géographie de Ptolémée, dont les plus anciens, p. ex. le ms. de Venise 516, ne semblent pas remonter au delà du XIIe siècle de notre ère, sont assez nombreux ; mais leur texte est altéré par des lacunes, des interpolations, des amplifications et des fautes d'orthographe d'une manière inouïe. Pour contrôler notre texte, les monuments de l'antiquité sont de la plus grande importance; les papyrus d'Égypte aussi permettent de le corriger. C'est ainsi que, dans le IVe livre, ch. 5, § 36, καὶ περὶ τὴν Μοίριδος λίμνην Βακχίς présente une faute causée par le Σκιαθίς précédent du § 35 : il faut lire Βακχιάς ; car nombre de papyrus découverts à Qaçr-el-banât nous offrent le nom ancien de ce village.

Mais c'est le caractère général des papyrus grecs, documents sur la vie privée en Égypte, qu'ils ne fournissent que peu d'indications et de textes relatifs à l'étranger. Pourtant on en trouve dans le papyrus de Londres (British Museum, CCXXIX), acte d'achat et vente de l'an 166 de notre ère provenant de Seleucia Pieria en Syrie ; on en trouve aussi dans le papyrus Rainer 259, dont nous allons donner le texte, après avoir cité le passage de Ptolémée IV, 5, 21 sq.

On y lit, au § 21 une liste des tribus de la Marmarique du Nord, p. 253, éd. Nobbe : κατέχουσι δὲ τὰ βορειότερα τοῦ τῆς Μαρμαρικῆς νομοῦ, Λιβύαρχαι, καὶ Ἀνηρῖται ἢ Ἀνειρεῖται, καὶ Βασσαχεῖται... μεθ'οὓς Σέντιδες, καὶ Ὀβίλαι ἢ Ὀβῆλαι· εἶτα Αἴζαροι, etc. § 24 : τοῦ δὲ Μαρεώτου τὰ μὲν ἐπὶ θαλάσσῃ καλεῖται Ταινεῖα ἢ Τενεῖα. τὰ δὲ ἐντὸς κατέχουσι

Γωνιᾶται. Chose inattendue, le papyrus Rainer n° 259 provient de la Marmarique et nous donne l'occasion de vérifier en quelque manière les indications des manuscrits de Ptolémée.

Le papyrus mesure 20cm × 17,5. Il date du mois de phaophi de l'an 237 de notre ère, quatrième année de l'empereur C. Iulius Verus Maximinus et du césar, son fils, Maxime ; c'est sa dernière année, correspondant en Égypte à l'an 237/8, et le mois de phaophi correspond à septembre-octobre. Le papyrus est un acte de dépôt d'argent conclu entre deux personnages originaires de Marmarique. En vertu de la constitution antoninienne chacun d'eux s'appelle M. Aurelius. Le dépositaire M. Aurelius Ammonius, fils de Maxima, fille d'Ammonius, grand-père homonyme, est originaire τῶν [ἀπὸ χώρας] | [...] τυλεως παρατομῆς Γωνιωτῶν. Le titre de παρατομή ne figure pas dans notre texte de Ptolémée. Il est facile d'identifier les Γωνιᾶται des manuscrits de Ptolémée et les Γωνιῶται du papyrus : la variante est purement graphique ; car l'on connaît bien l'analogie de l'α et de l'ω dans l'écriture minuscule grecque à partir du IXe siècle. Désormais il nous faudra lire Γωνιῶται dans le texte de Ptolémée.

[...] τυλεως παρατομῆς Γωνιωτῶν. Faut-il rapprocher le nom des Αὐγῦλαι de Ptolémée § 21 et suppléer Αυ]γύλεως? C'est peu probable, parce que les Αὐγῦλαι sont une tribu de la Marmarique. Ἄξυλις ἢ Ἄζυλις κώμη de cette même Marmarique se trouve dans le § 2 de Ptolémée. Voici les villes et villages du Maréotès, suivant Ptolémée § 34 : Μονοκάμινον, Ἁλμύραι, Ταπόσιρις, Κωδίου, Ἀντιφίλου, Ἱέραξ, Φαμωθίς ἢ Φαμουθίς, Παλαιομάρεια κώμη ; on n'y trouve pas |τυλις.

L'autre personnage du contrat est Μᾶρκος Αὐρήλιος Ναδρίων, fils d'Apollonios fils de Tauros, originaire de Μόχχυρις τῆς Μαρμαρικῆς. Le nom est déjà connu par deux variantes dans Ptolémée § 28 : Μαρμαρικῆς μὲν οὖν εἰσι κῶμαι μεσόγαιοι αἵδε· Λευκόη, Βοκχυρὶς (ἢ Μοκχυρίς), etc. Dans notre papyrus, la forme Μοχχύρε[ω]ς est certaine. Plus exact que l'auteur, le papyrus signale aussi le département de notre χώρα Μόχχυρις (κώμη Βόκχυρις, Μόκχυρις), παρατομῆς Ἐνζηρετῶν ; en vain cherchera-t-on ce nom chez Ptolémée § 21, on

n'y trouvera que Ἀνηρῖται ἢ Ἀνειρεῖται et même Αἴζαροι. Quoi qu'il en soit, le pays de ces tribus s'appelait παρατομή.

Voilà ce que notre papyrus nous apprend sur la géographie de la Marmarique et la critique du texte de Ptolémée. Le reste de cet acte de dépôt n'offre pas d'autres particularités, et c'est un fait assez curieux dans l'histoire du droit grec que cette uniformité des actes. Nous citons, comme actes de dépôt analogues, les papyrus de Londres II, p. 206 (faioumique, an 124), p. 208 (faioumique, an 146), III, p. 175 (hermopolitain, an 227), papyrus Grenfell 2, 17, Hibeh 51, Tebtunis 387, Oxyrhynchus 1039, 1713, 1714, Corpus Papyrorum Raineri 27 (faioumique, an 184), Berlin, 520, 637 (hermopolitain, an 212), 702 (f., an 151), 781 I 13, 856 (f., an 106), 941, 1004, Strasbourg 54.

Voici le texte du papyrus:

L. 1 Μᾶρκος Αὐρήλ[ι]ος Ἀ[μ]μώνιος Μ[α]ξίμας τῆς Ἀμμωνίου τῶν [ἀπὸ χώρας
2 [...]τύλεως παρ[ατομ]ῆς Γωνιωτῶν [Μάρ]κῳ Αὐρηλίῳ Ναβρίωνι Ἀ[πολ-
3 [λ]ωνίου τοῦ Ταύρ[ο]υ τῶν ἀπὸ χώρας Μοχχύρε[ω]ς τῆς Μαρμα-ρικῆς πα-
4 ρατομῆς Ἐνζηρετῶν χαί[ρ]ειν(·) ὁμολογῶ εἰληφέναι παρὰ σοῦ παρα-
5 θήκη[ν] ἀκ[ί]ν[δυ]νον [παντὸς κιν]δύνου δι[ὰ] χειρὸς ἐξ οἴκου ἀρ[γ]υρίου
6 Σεβα[στ]ῶν [νο]μίσματ[ος δραχμὰς πεν]τακοσ[ίας] < φ πλήρης ἀρ[ιθμ]οῦ
7 ἅσπερ φυλά[ξω] παρ' ἐμαυτῷ πιστῶς καὶ ἀμέμπτως ἀποδ[ώσω
8 σοι ὁπότ' ἐὰν ἀπαιτηθῶ [ὑ]πὸ σοῦ ἄνευ δίκης καὶ κρίσεως καὶ
9 πά[σ]η[ς ε]ὑρησιλογία[ς κατὰ τὸ]ν τῶν παραθηκῶν νόμον τε καὶ
10 ἐθεισμ[ό]ν (*l.* ἐθι-) γεινο[μένης (*l.* γι-) σοι] τῆς πράξεως ἔκ[τ]ε ἐμοῦ αὐτοῦ καὶ ἐ-
11 κ τῶν ὑπ[α]ρχόντω[ν μοι πάν]των καθάπερ ἐγ (*l.* ἐκ) δίκης(·) τὸ δὲ χειρόγρα-
12 φον τοῦ[τό ἐξ]εδόμην καὶ [....]νόμην ἐπὶ ὑπ[ο]γραφῆς ἢ καὶ κυ[ρί]α
13 ἔστω [ὡς ἐν] δημοσίῳ κατ[ακεχ]ωρισμένη [καὶ ἐπερ]ωτηθεὶς ὡμ[ολόγησ]α(·)
14 Ἔ[τους τετ]άρτου Αὐτοκράτορ[ος Καίσαρ]ος Γαίου Ἰουλίου Οὐ[ήρο]υ Μαξιμείνου Ε[ὐσεβο]ῦς

15 Εὐτυχ[οῦ]ς Σεβαστοῦ Γερ[μανικοῦ] Μεγίστου Δακικοῦ [Μ]εγίστου Σαρματικοῦ Μεγίστου
16 καὶ Γαίου [Ἰο]υλίου Οὐ[ήρου Μαξίμο]υ Γερμανικοῦ Με[γίσ]του Δακικοῦ Μεγί[στο]υ
17 Σ[αρ]ματι[κο]ῦ Μεγίστ[ου τοῦ ἱερωτά]του Καίσαρος Σε[βαστο]ῦ υἱοῦ τοῦ Σε[βαστοῦ]
18 φαωφ[ι .]
19 (m. 2ᵃ) [Μᾶρκος] Αὐρή[λιος Ἀμμ]ώνιος ἔλαβ[ο]ν [τ]ὴν καραθήκην
20 [τὰ]ς τοῦ ἀργυρ[ίο]υ δρ[αχμὰ]ς πεντα[κοσί]ας καὶ ἀπο[δώ-
21 [σω] ὡς πρόκιται (*l.* -κει-)
Verso χρ' (*l.* χειρόγραφον) Ἀμμωνίου παραθήκης ἀργυρίο(υ) (δραχμῶν) φ Ναβρίωνι.

« M. Aurelius Ammonius, fils de Maxima, fille d'Ammonius, originaire de ...|tylis du département des Goniotes, présente son salut à M. Aurelius Nabrion, fils d'Apollonios fils de Tauros, originaire du pays Mokhkhyris de la Marmarique, département des Enzérètes. Je reconnais avoir reçu de toi en dépôt garanti contre tout risque, de la main à la main, au comptant, cinq cents (500) drachmes d'argent, en monnaie des Augustes, somme complète que je garderai chez moi fidèlement et que je te rendrai sans reproche à tout moment où tu m'en requerras, sans jugement, sans procès, sans prétexte quelconque, selon la loi et la coutume des dépôts, avec droit de contrainte par corps sur ma personne et de saisie sur tous mes biens, comme en conséquence d'un jugement. Je t'ai remis ce chirographe et l'ai signé ; qu'il soit valable comme s'il était enregistré au bureau public. Questionné, j'ai dit oui. An 237, sept.-octobre. — Moi, M. Aurelius Ammonius, j'ai reçu le dépôt, les cinq cents drachmes d'argent, et le rendrai comme il est prescrit ci-dessus.

Verso : Chirographe d'Ammonius relatif à un dépôt de 500 drachmes à Nabrion. »

C. Wessely.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE ET ACTES DE L'ASSOCIATION

Pages.

Statuts de l'Association. I

La médaille de l'Association. IV

Membres fondateurs de l'Association. V

Souscriptions exceptionnelles pour les Monuments grecs et l'illustration de la Revue. VI

Membres fondateurs pour les Monuments grecs et l'illustration de la Revue. VII

Anciens présidents de l'Association. VIII

Bureau, Comité, Commissions. X

Membres donateurs décédés. XI

Liste générale des membres au 1er décembre 1918. XVII

Périodiques échangés avec la Revue. XXXV

Prix décernés dans les concours de l'Association. XXXVII

Actes de l'Association. XLIII

Assemblée générale du 8 mai 1919. LVII

Allocution du Général Arthur Boucher, président. LVII

Rapport de M. G. Dalmeyda, secrétaire, sur les travaux et les concours de l'année 1918-1919. LXIII

Rapport du trésorier-adjoint. LXXVIII

Adresse de la Society for the promotion of Hellenic Studies à l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France. . . . . *

PARTIE LITTÉRAIRE

Alès (Adhémar d'). . Le mot οἰκονομία dans la langue théologique de Saint Irénée. 1

Babelon (E.). . . . Une obole d'Astacos en Acarnanie. 10

Bérard (Victor). . . La messe noire de Circé. 16

Bidez (J.).. . . . . Le philosophe Jamblique et son école. 29

Bourguet (Émile).. . Sur les offrandes des Argiens à Delphes. . . . 41

		Pages.
Cavaignac (E.)	A propos d'un document nouveau sur les Orthagorides	62
Chapot (Victor)	Albion remota	66
Colin (G.)	En lisant Xénophon... (Esquisse d'une réhabilitation)	79
Croiset (Alfred)	La scène judiciaire représentée sur le bouclier d'Achille	96
Croiset (Maurice)	Le rôle d'Apollon dans les *Euménides* d'Eschyle	100
Cumont (Franz)	Comment Plotin détourna Porphyre du suicide	113
Dalmeyda (Georges)	Observations sur les prologues d'Euripide	121
Deonna (W.)	Sauriens et batraciens	132
De Ridder (A.)	Statuette d'athlète	149
Diehl (Ch.)	Une crise monétaire au VIe siècle	158
Dürrbach (F.)	La ἱερὰ συγγραφή de Délos	167
Emmanuel (Maurice)	Le corps de l'harmonie d'après Aristote	179
Foucart (Paul)	La fête des Éleusinia	190
Fougères (Gustave)	Le problème de la frise du Parthénon	208
Girard (Paul)	« L'année a perdu son printemps »	227
Glotz (Gustave)	Un transport de marbre pour le théâtre de Délos	241
Grenfell (Bernard P.)	A new papyrus concerning the revolt of the Thebaid in B. C. 88	251
Haussoullier (Bern.)	Bacchantes milésiennes	256
Heiberg (J.-L.)	De codicibus Pauli Æginetae observationes	268
Hesseling (D.-C.) et Pernot (H.)	Érasme et les origines de la prononciation érasmienne	278
Heuzey (Léon)	Jugement synodal en faveur du couvent de la Panaghia des Grandes-Portes	302
Holleaux (Maurice)	Décret de Chéronée	320
Homolle (Théophile)	Ressemblance de l'omphalos delphique avec quelques représentations égyptiennes	338
Lesquier (Jean)	Le papyrus 7 de Fribourg	359
Mazon (Paul)	Le premier vers des *Choéphores*	376
Meillet (A.)	Le nom de Calypso et la formation désidérative	384
Michel (Charles)	Le décret de Scepsis en réponse à une lettre d'Antigone I	388
Michon (Étienne)	Statuette archaïque de Clazomènes (Musée du Louvre)	393
Monceaux (Paul)	Le dialogue socratique dans les *Controverses* de Saint Augustin	398
Morin-Jean	Fragment d'une coupe attique à figures rouges de la collection Morin-Jean	403
Pottier (E.)	Lécythe à reliefs représentant les divinités d'Éleusis	406

		Pages.
Puech (A.).	Les mythes dans la IXe Olympique de Pindare. .	415
Radet (Georges). . .	Νεώτερον ὄντα.	429
Reinach (Salomon). .	Un mime byzantin.	433
Reinach (Théodore). .	Le plaidoyer de Lysias contre Hippothersès. . .	443
Robin (Léon). . . .	Sur la doctrine de la réminiscence.	451
Rostovtzeff.. . . .	Le culte de la Grande Déesse dans la Russie Méridionale.	462
Roussel (O.).. . . .	Astyanax.	482
Schlumberger. . . .	Un sceau de plomb au nom d'un prince de la famille royale de Hongrie au XIIe siècle au service de l'Empire byzantin en Asie.	490
Vendryes (J.). . . .	A propos du mot χρωσσός.	495
Wessely (C.). . . .	Ptolémée, *Géographie*, IV, 5, 24 et le papyrus Rainer no 259.	504

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT

DF
10
R4
t. 32

Revue des études grecques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY